



**CHOIX**  
**DES LETTRES ÉDIFIANTES.**

---

**TOME III.**

---

PARIS, IMPRIMERIE DE CASIMIR, RUE DE LA VIEILLE-MONNOIE, N° 12.

---

**CHOIX**  
DES  
**LETTRES ÉDIFIANTES,**  
ÉCRITES DES MISSIONS ÉTRANGÈRES,  
PRÉCÉDÉ  
DE TABLEAUX GÉOGRAPHIQUES, HISTORIQUES,  
POLITIQUES, RELIGIEUX ET LITTÉRAIRES,  
**DES PAYS DE MISSION.**

SECONDE ÉDITION,

*Augmentée*

D'UNE NOTICE HISTORIQUE SUR LES MISSIONS ÉTRANGÈRES, AVEC LES ACTES  
DES ROIS DE FRANCE CONCERNANT LES MISSIONS,  
DE NOUVELLES LETTRES ÉDIFIANTES ET AUTRES MORCEAUX CHOISIS.

**TOME TROISIÈME.**

---

MISSIONS DE LA CHINE (SUITE) :

LA TARTARIE ET LA CORÉE.

MISSIONS DU TUNQUIN,

DE LA COCHINCHINE ET DE SIAM.

---

**PARIS,**

GRIMBERT, LIBRAIRE-ÉDITEUR, SUCCESSEUR DE MABRAN,

RUE DE SAVOIE, N° 14.

M DCCC XXV.



---

## AVERTISSEMENT

### SUR CE TROISIÈME VOLUME.

---

Nous ne dirons que quelques mots sur ce troisième volume. Entraînés par l'abondance et la variété des matières à le porter jusqu'à 576 pages, nous aimons à croire que nos souscripteurs y trouveront tout à la fois, et l'excuse du retard apporté à la publication, et la preuve de nos constans efforts pour ne rien omettre de ce que le travail et le goût peuvent faire entrer dans notre recueil. Ce n'est en effet que par de pénibles recherches, et en puisant à toutes les sources, soit publiques, soit particulières, que nous sommes parvenus à conduire jusqu'en 1820 l'histoire des missions de la Chine, de la Tartarie, de la Corée, du Tunquin, de la Cochinchine, et du royaume de Siam. Un choix plus judicieux et une meilleure distribution des matériaux recueillis dans l'ancienne collection, ne sont pas les seuls avantages que nous offrons à nos lecteurs. Nous avons en outre acquis le droit de puiser dans les 8 volumes de *nouvelles Lettres Édifiantes*, publiés par M. Leclère. L'insertion d'un très-grand nombre de lettres et extraits tirés de cette collection, et la publication d'une lettre jusqu'à présent inédite, que nous devons à l'obligeance d'un vénérable personnage, ajoutent un nouveau prix à notre *choix des Lettres Édifiantes*, et nous ne craignons pas de dire qu'aucun ouvrage ne fait mieux connoître que ces trois volumes l'histoire si intéressante et si curieuse des missions de la Chine et des autres pays de mission voisins de la Chine.

Déjà notre zèle a trouvé sa récompense dans l'accueil

que le public a fait à nos deux premiers volumes. En témoignant ici notre reconnoissance aux personnes qui ont bien voulu encourager nos efforts, nous ne devons point oublier les journaux religieux, littéraires et politiques qui ont rendu le compte le plus favorable de ces deux premiers volumes (1). Un seul de ces journaux, *l'Ami de la Religion et du Roi*, a mêlé à ses éloges quelques remarques critiques. Les explications dans lesquelles nous allons entrer prouveront toute l'importance que nous attachons à des observations qui partent de si bonne source.

Nous ne pouvons admettre le reproche d'inexactitude fait à l'auteur de la Notice historique pour avoir dit que *Louis XIV fonda par sa sanction royale l'établissement connu sous le nom de séminaire des Missions Étrangères, situé rue du Bac*, etc. Il est vrai que ce bienfait est dû en grande partie à dom Bernard de Sainte-Thérèse, évêque de Babylone, qui avoit fait construire divers bâtimens dans la vue de les consacrer à l'établissement d'un séminaire pour les missions; mais cette destination n'auroit pu être réalisée, et un établissement de ce genre n'auroit pu se former sans *l'agrément et permission du roi*, comme le disent les lettres patentes du 26 juillet 1663, que nous avons données. C'est donc seulement de ces lettres patentes que l'on doit faire résulter *l'établissement du séminaire pour la conversion des infidèles dans les pays étrangers, l'amortissement de tous les emplacements et bâtimens précédemment possédés par l'évêque de Babylone, avec*

---

(1) *L'Ami de la Religion et du Roi* du 8 septembre, le *Journal des Débats* du 21 août, le *Drapeau Blanc* du 29 août, la *Gazette de France* du 51 juillet, le *Mémorial catholique* du mois de septembre, le *Moniteur* du 29 juillet, le *Journal de Paris* du 8 août, et les *Lettres du Clergé*, numéros des mois de mai et juillet 1824.

*don de la part du roi de tout ce qui se trouvera relever de la couronne.* L'auteur de la Notice n'a donc point commis une erreur, lorsqu'il a montré l'autorité royale concourant à la création du séminaire des missions de la rue du Bac.

*L'Ami de la Religion et du Roi* nous reproche aussi d'avoir conservé quelques morceaux qui se trouvoient dans la 1<sup>re</sup> édition, et que nous n'avons pas cru devoir supprimer. S'il faut l'en croire, l'insertion de quelques poésies chinoises est déplacée dans un recueil des Lettres édifiantes. Mais nous ne devons pas oublier que, si l'on cherche principalement dans ces lettres l'histoire fidèle des missions, l'on aime à y trouver aussi les détails curieux que les missionnaires nous ont fournis sur les pays et les peuples qu'ils ont visités, sur l'état des sciences, des lettres et des arts chez ces peuples. Nous n'avons donc pas cru devoir dérober à nos lecteurs quelques pièces qui peuvent les mettre à portée de juger par eux-mêmes de l'état de la littérature à la Chine.

Nous ne saurions regretter d'avoir inséré en entier dans notre recueil un ouvrage qui passe généralement pour le chef-d'œuvre du célèbre Ricci, et qui a servi à introduire le christianisme à la Chine. Mutiler cet ouvrage, qui renferme un corps de doctrine religieuse, nous eût semblé une sorte de témérité.

Mais il est un autre point sur lequel les remarques de *l'Ami de la Religion et du Roi* nous ont paru d'autant plus graves, qu'elles ont été fortifiées par des observations analogues, qu'un respectable supérieur des missions a bien voulu nous adresser.

Nous n'avions point trouvé d'inconvéniens à laisser subsister les documens recueillis dans la première édition sur la controverse relative aux cérémonies chinoises. En effet, si le tableau du christianisme à la Chine fait connoître les opinions du P. Ricci et de ses successeurs sur

la doctrine de Confucius, et les motifs politiques qui engagèrent ces missionnaires à permettre l'usage des *cérémonies chinoises*, l'on ne trouve dans aucune partie du tableau l'apologie de cette doctrine et de ces rites condamnés par le saint-siège. Au contraire, l'auteur du tableau tout en excusant les intentions des pères qui avoient toléré ces cérémonies, reconnoît formellement leurs erreurs, comme on peut le voir en lisant les pages 245 et suivantes. Il donne d'ailleurs les plus grands éloges à la conduite des légats du saint-siège, et particulièrement au cardinal Mezza-Barba. Si nous n'avons point retranché le mémorial du P. Thomas, c'est qu'il nous a paru contenir un simple récit, sans aucune discussion. Enfin, nous avons eu soin de rapporter à la suite les constitutions des papes, dans lesquelles on trouve le jugement définitif de ce grand procès. Nous avons même inséré dans son entier la traduction de la bulle *ex illâ die*, qui renferme les décisions du saint-siège sur tous les points contestés, et la formule du serment que devoient prêter les missionnaires. Nous avons donné ensuite la substance de la bulle de 1744, dans laquelle le souverain pontife déclare qu'il a reçu le témoignage de l'obéissance des missionnaires jésuites aux précédens décrets.

Nous nous plaisons à déclarer, en terminant cet avertissement, que les observations savantes et judicieuses qui nous ont été adressées par notre vénérable correspondant des missions étrangères sur la religion des Chinois nous ont pleinement convaincus. Il nous paroît démontré que les mots chinois *Tien* et *Xangti* ne donnent qu'une idée grossière, matérielle, et conséquemment fautive de la Divinité, et que la doctrine religieuse de Confucius, au moins telle qu'elle est interprétée par ses disciples, est bien éloignée de cette pureté qu'on lui avoit attribuée.

---

---

# AVIS

## AUX SOUSCRIPTEURS.

---

CE troisième volume auroit dû paroître il y a plusieurs mois ; mais deux maladies graves de la personne chargée du travail en ont retardé la publication. Les cinq volumes suivans paroîtront dans le cours de cette année, à des intervalles aussi rapprochés que le permettront les soins donnés à l'Ouvrage.

*L'Avertissement* de ce troisième volume ne paroitra qu'avec le quatrième. Il renfermera quelques observations critiques sur plusieurs points traités dans le premier volume, particulièrement sur *la dispute entre le Saint-Siège et les RR. PP. Jésuites de Pékin, à l'occasion des cérémonies chinoises*, et sur *la croyance des Chinois, quant à Dieu et à l'immortalité de l'âme*. Nous recommandons à nos Souscripteurs de ne pas faire relier ce troisième volume avant d'avoir reçu l'Avertissement que nous leur annonçons.



**CHOIX**  
DES  
**LETTRES ÉDIFIANTES,**  
ÉCRITES DES MISSIONS ÉTRANGÈRES,  
PRÉCÉDÉ  
DE TABLEAUX DES PAYS DE MISSION.

---

**MISSIONS DE LA CHINE.**

---

ÉTAT (EXTRAIT) DE LA RELIGION DANS L'EMPIRE DE LA CHINE,  
EN L'ANNÉE 1758.

---

A PEINE respiroit-on à Pékin de la persécution qu'on suscita en 1735 contre la religion chrétienne, qu'il s'en éleva une nouvelle en 1737, dont les suites furent plus fâcheuses et plus capables d'arrêter le progrès de la foi.

*Lieou-eul*, catéchiste des pères portugais, s'occupant au saint exercice de baptiser les enfans abandonnés, fut arrêté dans l'hôpital où on les dépose, et conduit au tribunal des crimes, avec le gardien de l'hôpital et le dénonciateur de l'un et de l'autre. *Ou-che-san*, mandarin mant-cheou, ne put retenir sa joie; il y avoit long-temps qu'il souhaitoit que quelque affaire concernant la religion tombât entre ses mains. Il fit comparoître *Lieou-eul*, et lui fit quantité de questions captieuses auxquelles le chrétien ré-

pondit avec beaucoup de sagesse. Mais comme l'intention de ce juge étoit de le condamner à la mort, il le fit appliquer à la question, dans le dessein de lui faire avouer que les Européens attiroient, à force d'argent, les Chinois à leur religion. Les tourmens ne purent arracher à Lieou-eul l'aveu d'une si grossière calomnie. Ou-che-san vouloit absolument faire mourir ce généreux chrétien ; et il y auroit réussi, si un autre mandarin, son collègue, ne s'y fût opposé. Cette diversité de sentiment obligea de porter l'affaire à Sun-kia, président chinois du même tribunal, qui blâma la sévérité outrée d'Ou-che-san. Voici la sentence qui intervint :

« Le tribunal du Hing-pou ( des crimes ), sur l'affaire de Lieou-eul, arrêté à l'hôpital des enfans trouvés, où il versoit de l'eau sur la tête de ces enfans, en prononçant des paroles magiques. Dans l'interrogatoire qu'a subi Leiou-eul, il dit : « Je suis chrétien dès mon enfance ; ayant su qu'il y avoit une chambre pour recueillir les enfans abandonnés, j'y allois pour les guérir, en récitant quelques prières. Le moyen que j'emploie, c'est de prendre de l'eau, d'en verser quelques gouttes sur la tête des enfans, de réciter en même temps quelques prières. S'ils viennent à mourir, ils vont dans un lieu de délices. C'est une coutume établie dans la religion chrétienne. Le seul motif de faire de bonnes œuvres, me portoit à donner au gardien de l'hôpital, à chaque lune, deux cents petits deniers pour acheter des petits pains, et soulager ces pauvres enfans : c'est ce que j'ai fait pendant treize lunes. Si l'on trouve que j'ai agi par d'autres vues, je m'offre à souffrir les plus rigoureux châtimens de la justice. Oserois-je mentir en votre présence ? Il est vrai que je fais profession de la religion chrétienne ; mais je n'ai pas su qu'elle fût défendue, et je n'ai jamais reçu aucun argent des chrétiens. » En examinant sur cela nos registres, nous

trouvons qu'il est défendu sous des peines sévères d'entrer dans la religion chrétienne, et ordonné à ceux qui l'ont embrassée de la quitter. Maintenant il paroît par les réponses de Lieou-eul, que, n'obéissant pas à la loi, et persévérant dans la religion chrétienne, il est allé à l'hôpital des enfans, qu'il y a prononcé des paroles magiques, en leur versant de l'eau sur la tête pour les guérir. Nous le condamnons à recevoir 100 coups de pan-tsée (bâton), à porter la cangue un mois entier, et à recevoir ensuite 40 autres coups de pan-tsée. Pour ce qui est de Tchín-tsi, gardien, il ne pouvoit ignorer que Lieou-eul employoit la magie pour les guérir. Son devoir étoit de l'empêcher; et il l'a souffert. Suivant la rigueur des lois, il devoit recevoir 80 coups de pan-tsée, on ne lui en donnera que 30. A l'égard des deux cents deniers qu'il recevoit à chaque lune pour le secours de ces enfans, il n'est pas nécessaire d'en parler. Enfin le petit vase de cuivre où Lieou-eul portoit de l'eau, sera mis en pièces. »

En vertu de cette sentence, Lieou-eul reçut 100 coups de pan-tsée et fut mis à la cangue, sur laquelle on avoit écrit ces mots en gros caractères : *Criminel pour être de la religion chrétienne*. Et l'on vit bientôt à tous les ports et à tous les carrefours de la ville de grands cao-chi ou placards, dans lesquels étoit écrite tout du long la sentence du tribunal.

Les missionnaires, qui s'étoient donné inutilement beaucoup de mouvemens pour calmer cette affaire, présentèrent à l'empereur un *mémorial* dans lequel ils disoient : « Nous, vos fidèles sujets, charmés de la réputation de votre gouvernement, nous sommes venus ici pour y passer le reste de nos jours; ce n'est que dans le dessein de porter les peuples à honorer et à aimer ce qu'ils doivent honorer et aimer, et de leur faire connoître ce qu'ils doivent savoir et pratiquer. Les empereurs de votre auguste dynastie se sont

servis de gens venus de loin sans la moindre difficulté. L'empereur Chun-chi honora feu le P. Adam Schal du glorieux titre de maître qui approfondit les choses les plus subtiles. L'empereur Cang-hi employa avec un égal avantage le P. Verbiest, le fit assesseur du tribunal des ouvrages publics, et le chargea des affaires du tribunal des mathématiques. Il donna au P. Gerbillon et au P. Bouvet une maison en dedans de la porte Si-ngan-men, et leur y fit bâtir une église. La 31<sup>e</sup> année de Cang-hi, le viceroy de la province de Tche-Kiang ayant fait défense de suivre la religion chrétienne, le P. Th. Pereyra et le P. Thomas eurent recours à l'empereur, qui ordonna au tribunal des ministres de se joindre à celui des cérémonies, et de juger conjointement cette affaire. La sentence qu'ils prononcèrent fut qu'il ne falloit pas condamner la religion chrétienne, ni défendre à personne de la pratiquer. Le même empereur donna aux missionnaires des patentes avec le sceau du grand maître de sa maison. Il donna à l'église qui est au dedans de la porte Suen-ou-men, cette inscription : *Ouan-yeou-tching-yuen*, c'est-à-dire, le vrai principe de toutes choses. Il l'accompagna de deux autres inscriptions pour être placées à côté selon la coutume; l'une est : *Vou chi vou tchong sien tso hing ching tchin tchu tsay*, c'est-à-dire, sans commencement, sans fin, et, véritable maître, il a donné commencement à tout ce qui a figure, et son être les gouverne; et l'autre est : *Suen gen suen y yue tchao ching tsi ta kiuen heng*, c'est-à-dire, souverainement bon, souverainement juste, il a fait éclater sa souveraine puissance en sauvant les malheureux. L'empereur, votre auguste père, a fait le P. Kegler président du tribunal des mathématiques, et assesseur honoraire du tribunal des cérémonies; il a fait de même *Su meou te* (le P. A. Pereyra) assesseur du tribunal des mathématiques; il a donné

ordre au P. Parennin, et d'autres, d'enseigner le latin à plusieurs jeunes gens, fils de mandarins : ce sont toutes faveurs si éclatantes et si singulières, qu'elles sont comme le soleil et les étoiles au ciel, et qu'il est difficile de les mettre par écrit. V. M., montant sur le trône, nous a honorés d'une protection particulière ; elle a donné un ordre qu'elle a fait publier dans tout l'empire, où elle dit clairement que les lois de l'empire n'ont jamais condamné la religion chrétienne ; et, ayant été informée de l'arrivée toute récente de quelques missionnaires, elle a ordonné de les faire venir à la cour.

« Lorsqu'on considère tant de bienfaits de V. M., est-il facile de les exprimer ? Elle ne nous regarde point comme étrangers ; elle nous traite avec la même bonté que ses propres sujets ; c'est ce que personne n'ignore. On cite cependant contre nous Mouan-pao dans la huitième année d'Yong-tching, prince qui nous gratifia de mille taëls pour réparer nos églises ; s'il eût été vrai qu'il eût proscrit notre religion, nous auroit-il fait une si insigne faveur, qui tendoit directement à la perpétuer ? Dans l'affaire que suscita Mouan-pao, il n'est fait nulle mention ni d'afficher des placards dans les rues, ni de saisir des chrétiens, ni de les renfermer dans les prisons, encore moins de leur donner la question, de les battre, et de les mettre à la cangue. Plus nous pensons à ce qui se passe aujourd'hui à notre égard, plus nous sommes persuadés qu'on n'a agi que pour nous calomnier et nous perdre, jusqu'à nous porter comme rebelles sous le char de V. M. afin de nous détruire ; mais, nous rappelant les bienfaits de tous les empereurs de votre auguste dynastie, et ceux que nous avons reçus de V. M., nous ne saurions retenir nos larmes, et ne les pas rappeler à la mémoire de V. M., en la conjurant de nous en accorder un qui sera semblable à ceux d'un père et d'une mère pleins de tendresse et de

bonté, qui est de terminer elle-même cette affaire, afin que nous ne succombions pas sous la calomnie de ceux qui ne cherchent que notre perte. C'est dans cette espérance que, pénétrés de crainte et de respect, nous osons offrir ce mémorial à V. M. »

L'empereur renvoya l'affaire au tribunal des crimes, qui l'avoit suscitée, mais dont le président avoit été changé. Cependant les missionnaires se voyoient en compromis avec un des plus grands tribunaux de l'empire, qui ne pouvoit manquer d'être piqué de ce qu'on avoit eu recours à l'empereur contre sa décision; ainsi, loin d'espérer rien d'avantageux, ils avoient tout lieu de craindre que si le rapport du nouveau président n'étoit pas favorable, il fût plus difficile que jamais d'en revenir, à moins d'une protection spéciale de la divine Providence. L'événement fit voir qu'ils ne craignoient pas vainement, car voici quelle fut la réponse du tribunal.

« *In-ki-chan*, président du tribunal des crimes, examinant les registres, j'ai trouvé que sous Yong-ching, le tribunal des rites délibéra sur un mémorial de Mouan-pao, tsong-tou du Fo-kien, qui demandoit que la religion chrétienne fût proscrite, quoiqu'on pût laisser les Européens à Pékin pour y travailler à quelques ouvrages et s'en servir dans des affaires de peu de conséquence; mais que pour ceux qui étoient dans les provinces, on n'en retiroit nul avantage; que le peuple stupide et ignorant écoutoit leur doctrine et suivoit leur religion, se remplissant ainsi l'esprit et le cœur d'inquiétudes, sans la moindre utilité; sur quoi il demandoit qu'on condamnât cette religion, qu'on obligeât ceux qui l'avoient embrassée d'y renoncer; et que, s'il s'en trouvoit dans la suite qui s'assemblaient pour en faire les exercices, on les punit rigoureusement: sentence qui fut approuvée par l'empereur. De plus, sous Kien-long, les régens de l'empire, les princes et les grands

délibérèrent sur le mémorial de Tcha-se-hay, mandarin de Tong-tching-se, qui demandoit qu'il fût fait de rigoureuses défenses aux soldats et au peuple d'embrasser la religion chrétienne; qu'il s'en trouvoit dans les huit bannières qui l'avoient embrassée; qu'on ordonnât à leurs officiers de les punir sévèrement s'ils y persévéroient, et que le tribunal des rites publiât, par des placards affichés dans toutes les rues, la défense aux Européens d'inviter, en quelque manière que ce fût, les soldats ou le peuple à suivre leur religion: sentence que V. M. a approuvée, qu'on respecte et qu'on garde dans les registres comme une loi de l'empire.

« A l'égard de l'affaire présente, Lieou-eul est entré dans la religion chrétienne; il est allé à l'hôpital des petits enfans abandonnés, et il a fait usage d'une eau magique; il a violé en cela la loi, qui porte que pour un pareil crime il soit condamné à la cangue. L'eau qu'il versoit sur la tête des petits enfans a du rapport à la magie, et en a toute l'apparence; le criminel ne l'avouant pas, on a dû le mettre à la question; c'est la coutume du tribunal, fondée sur la raison, afin de démêler le vrai d'avec le faux. Ce n'est que parce que les Européens ont quelques connoissance de la science des nombres, que les prédécesseurs de V. M., pleins de bonté pour les étrangers, ne les ont pas obligés de s'en retourner. Est-ce qu'il leur est permis de répandre leur religion dans l'empire, de rassembler de côté et d'autre nos peuples, et de les jeter dans le trouble par leur doctrine erronée? Lieou-eul n'est point chrétien européen. Appartient-il aux Européens de gouverner ceux qui ont embrassé leur religion? S'il est vrai, comme ils l'ont rapporté à V. M., que Lieou-eul, suivant les maximes de leur religion, ne puisse pas être examiné par la justice, il ne sera donc plus permis aux mandarins d'interroger nos Chinois qu'ils auront trompés. Les mandarins du tri-

bunal, suivant les lois établies, gouvernent les Chinois; qu'y a-t-il en cela qui ne soit conforme à la droite raison? Et voilà cependant ce qu'ils appellent sentiment particulier et disposition de cœur à les calomnier et à les perdre. Y a-t-il rien de plus absurde? Les étrangers des autres royaumes sont naturellement fort ignorans, c'est ce qu'il n'est pas besoin d'examiner ici; mais pour ce qui regarde le gouvernement du peuple, on ne sauroit être trop exact et trop sévère pour inspirer du respect et de la crainte pour les lois. La religion des Européens inspire beaucoup d'adresse à tromper les gens; il y auroit de grands inconvéniens à lui accorder la moindre liberté; les suites en seroient fâcheuses; on ne peut s'empêcher de s'en tenir à nos lois. Voilà, sire, ce que moi, fidèle sujet de V. M., après un examen exact, lui présente avec respect sur la punition de Licou-eul; mon avis étant de défendre au peuple, par des affiches publiques, d'entrer dans la religion chrétienne, et d'ordonner à ceux qui y sont entrés d'y renoncer. Prosterné jusqu'à terre, je prie V. M. de l'approuver. »

L'empereur approuva cette sentence. Les missionnaires furent appelés au palais par le grand maître Hay-ouang, pour entendre l'ordre de sa majesté, qui portoit que le tribunal des crimes s'étoit conformé aux lois tirées de ses registres; qu'on leur laissoit la liberté de faire dans leurs églises les exercices de leur religion; qu'on ne vouloit pas que les Chinois, et surtout les Tartares, gens de bannières, en fissent profession; que du reste ils n'avoient qu'à remplir leurs emplois à l'ordinaire. Les missionnaires écoutèrent cet ordre à genoux.

« Nous ne sommes pas venus de plus de six mille lieues, répondit le P. *Parrenin*, pour demander la permission d'être chrétiens, d'en faire les fonctions, de prier Dieu en secret; la cour, la ville, les provinces savent que nous

venons ici pour prêcher la religion chrétienne, et en même temps rendre à l'empereur les services dont nous sommes capables. Les empereurs, prédécesseurs de S. M., et surtout son auguste aïeul, ont fait examiner notre doctrine, non par quelques particuliers ignorans, tels que sont ceux qui nous ont accusés sous ce règne et sous le précédent, mais par tous les tribunaux souverains, par les grands du dedans et du dehors, qui tous, après une exacte discussion et un mûr examen, ont déclaré que la religion chrétienne étoit bonne, véritable et entièrement exempte du moindre mauvais soupçon; qu'il falloit bien se donner de garde de la proscrire, ou d'empêcher les Chinois de la suivre et d'aller dans les églises. Cette déclaration fut confirmée par l'empereur et publiée dans tout l'empire. Depuis ce temps-là notre sainte religion n'a point changé; elle est toujours la même, nos livres en font foi; pourquoi donc le tribunal des crimes fait-il emprisonner les chrétiens? pourquoi les punit-il? pourquoi fait-il afficher des placards par toute la ville, pour obliger ceux qui en font profession d'y renoncer? pourquoi ordonne-t-il la même chose dans les provinces? Si c'est être criminel que d'être chrétien, nous le sommes bien davantage, nous autres, qui exhortons les peuples à embrasser le christianisme; cependant on nous dit de continuer nos emplois; mais avec quel front pourrions-nous désormais paroître? Comment pourrions-nous, couverts de honte et de confusion, avec le nom odieux de sectaires et de séducteurs du peuple, servir tranquillement S. M.? Si l'on nous disoit maintenant: Retournez dans votre pays, notre condition seroit-elle meilleure? On nous diroit en Europe: N'avez-vous pas comblé d'éloges le nouvel empereur? Dans combien de lettres ne nous avez-vous pas mandé que ce grand prince récompensoit les gens de bien, qu'il pardonnoit aux coupables, qu'il vous traitoit aussi bien et

encore mieux que ses prédécesseurs ? Toute l'Europe s'en réjouissoit et lui donnoit mille bénédictions ; aujourd'hui vous voilà hors de la Chine. Vous l'avez donc obligé, ou par votre mauvaise conduite, ou par quelque faute éclatante, de vous chasser de son empire ? Que répondrions-nous, seigneur ? nous croiroit-on sur notre parole ? Daigneroit-on écouter ce que nous aurions à dire pour notre justification ? Nous voilà donc dans le déplorable état de ceux qui ne peuvent avancer ni reculer ; que nous reste-t-il autre chose que d'implorer la clémence de S. M. ? Il est notre empereur, c'est notre père, nous n'avons point d'autre appui ; pourroit-il nous abandonner ? Serions-nous les seuls qui gémirions dans l'oppression sous son glorieux règne ? Et vous, seigneur, qui nous voyez à vos pieds, daignez lui représenter notre affliction et nos gémissemens, ou permettez-nous deles offrir par écrit. — Par écrit ! non, dit ce seigneur c'est une affaire conclue : un grand tribunal a parlé, on ne peut en revenir. — Mais, répliqua le père, plusieurs grands tribunaux avoient parlé ; comment en revient-on aujourd'hui ? — Si l'on m'interroge, dit-il, je parlerai, et je vous rendrai service. » C'est avec cette réponse, dont il fallut bien se contenter, que les pères se retirèrent.

Le lendemain l'empereur se rendit dans l'appartement où le frère *Castiglione* étoit occupé à peindre, et il lui fit plusieurs questions sur la peinture ; le frère, accablé de tristesse et de douleur de l'ordre donné le jour précédent, baissa les yeux, et n'eut pas la force de répondre. L'empereur lui demanda s'il étoit malade : « Non, sire, lui répondit-il, mais je suis dans le plus grand abattement. » Puis se jetant à genoux : « V. M., sire, condamne notre sainte religion, les rues sont remplies de placards qui la proscrivent ; comment pourrons-nous après cela servir tranquillement V. M. ? Lorsqu'on saura en Europe l'ordre qui a été donné, y aura-t-il quelqu'un qui veuille venir

à votre service? — Je n'ai point défendu votre religion, dit l'empereur, par rapport à vous autres; il vous est libre de l'exercer, mais nos gens ne doivent pas l'embrasser. — Nous ne sommes venus depuis si long-temps à la Chine, répondit le frère, que pour la leur prêcher; et l'empereur Cang-hi, votre auguste aïeul, en a fait publier la permission dans tout l'empire. » Comme le frère dit tout cela les larmes aux yeux, l'empereur en fut attendri, il le fit lever, et lui dit qu'il examineroit encore cette affaire.

Le 15 décembre, l'empereur fit appeler le seizième prince, son oncle, celui-là même qui étoit à la tête des grands, lorsqu'il fut fait défense aux soldats des huit bannières d'embrasser la religion chrétienne. Ce prince fit avertir les pères de se trouver le lendemain matin au palais. Il les fit entrer dans une chambre écartée; il leur renouvela l'ordre de l'empereur, mais bien plus radouci. « L'empereur, leur dit-il, n'a point défendu votre religion; Lieou-eul n'a point été puni parce qu'il étoit chrétien; il l'a été, selon les lois de la Chine, pour d'autres fautes. » Comme le fait qu'il nioit étoit évident, ce prince, pour donner à ce qu'il avançoit un air de vérité, ajouta : « On punit à la Chine les lamas, les ho-chang, les tao-tsée, qui guérissent les malades en les touchant à la tête et récitant des prières. » On voit assez ce que les missionnaires répondirent à une semblable comparaison; mais sur quoi ils insistèrent le plus, ce fut sur ce que l'ordre qu'ils recevoient de l'empereur n'étoit connu que d'eux seuls, et que, n'étant pas signifié au tribunal, il continueroit à faire mettre des affiches injurieuses à la religion chrétienne, non-seulement à Pékin, mais encore dans toutes les provinces de l'empire, qui autoriseroient les mandarins à tourmenter les chrétiens : « Je vous réponds du contraire, leur dit-il, soyez en repos; et si vous avez sur cela quelque peine, faites un mémorial par lequel

vous remercîerez l'empereur , en lui demandant qu'il ne soit plus permis de mettre aucune affiche contraire à la religion chrétienne ; je le ferai passer à l'empereur , et s'il m'appelle en sa présence , je lui exposerai toutes vos raisons. »

Les missionnaires , selon le conseil du prince , dressèrent un nouveau mémorial , qu'ils lui portèrent ; il le lut , mais il le trouva trop fort : « Il semble , leur dit-il , que vous vouliez dicter à l'empereur ce qu'il doit faire. » Alors il résolut de leur donner par écrit l'ordre de l'empereur , qu'il ne leur avoit déclaré que de vive voix ; il le dicta à un écrivain du palais , et le fit communiquer au grand-maître Hay-ouang , qui l'approuva. Les missionnaires le remercièrent , et firent le mémorial suivant , pour marquer leur reconnoissance à l'empereur.

« Les pères européens offrent avec respect ce mémorial à V. M. pour la remercier d'un bienfait insigne. Le prince Tchouang-tsinoua-ng ( seizième prince ) et le grand maître Hay-ouang , nous ont publié l'ordre de V. M. , qui dit : *Le tribunal des crimes a pris et puni Lieou-eul pour avoir transgressé les lois de la Chine ; certainement il devoit être ainsi puni : cela n'a nul rapport à la religion chrétienne , ni aux Européens ; qu'on respecte cet ordre.* Nous , vos fidèles sujets , recevons ce bienfait pleins de reconnoissance , et , prosternés jusqu'à terre , nous lui en rendons de très-humbles actions de grâces , et nous osons lui demander que , par un effet de son cœur bienfaisant , elle ne permette pas qu'on affiche des cao-chi ou placards contre la religion chrétienne , et que le nom de chrétien ne soit pas un titre pour prendre ou punir personne , afin que nous jouissions du bonheur de la paix de son glorieux règne. Quand même nous épuiserions toutes nos forces pour reconnoître un tel bienfait , nous n'en pourrions jamais reconnoître la dix-millième partie. C'est pour lui

en rendre grâces que nous lui offrons ce placet. » L'empereur l'approuva dans les mêmes termes, et avec les mêmes caractères dont il s'étoit servi pour approuver la sentence d'Yn-ki-chan, rapportée ci-dessus. Sa réponse fut renvoyée au prince en ces termes : *Ordre de l'empereur : à l'avenir on ne mettra plus d'affiches contre la religion chrétienne.* Le prince leur intima cette réponse d'un air gai ; et comme ils s'étoient mis à genoux pour la recevoir, il les fit relever, il s'assit et les fit asseoir. Il leur dit ensuite beaucoup de choses obligeantes qu'ils écoutèrent comme s'ils eussent été persuadés qu'elles partoient d'un cœur sincère ; il les exhorta jusqu'à deux fois à continuer chacun leurs occupations ; c'étoit un ordre de l'empereur. Il leur fit aussi entendre qu'il signifieroit aux grands mandarins du tribunal des crimes la réponse de S. M. à leur mémorial, quoiqu'il ne leur promît pas en termes exprès. Il le fit en effet, mais simplement de vive voix.

Quand les missionnaires furent de retour dans leur maison, ils jugèrent tous que cette réponse signifiée de la sorte ne suffiroit pas, et qu'il falloit prier le prince de la faire passer au tribunal dans les formes ordinaires ; c'est ce qui n'étoit pas facile, parce qu'il n'avoit pas sur cela un ordre précis de l'empereur, et que d'ailleurs c'étoit faire honte à un des plus grands tribunaux de l'empire, de l'obliger à mettre dans ses registres le contraire de ce qu'il avoit demandé à l'empereur, et qu'il avoit obtenu. Nonobstant cette difficulté, ils ne laissèrent pas de dresser un écrit, où, sous prétexte de remercier ce prince des peines qu'il avoit prises, ils lui demandèrent cette grâce. Quatre d'entre eux allèrent lui présenter cet écrit, mais il s'excusa de les voir, et il leur fit dire d'être tranquilles, qu'il avoit averti les grands mandarins des intentions de l'empereur. Cependant le tribunal des crimes avoit envoyé la sentence d'Yn-ki-chan dans toutes les provinces de

l'empire. Les missionnaires en furent consternés ; car il y avoit tout lieu de craindre une persécution générale dans tout l'empire.

Le P. André Pereyra , vice-provincial des jésuites portugais , qui connoissoit le *tsong - tou* de la province de *Pe-tche-li* , lui envoya un catéchiste à son hôtel de Pékin , où il étoit alors , pour lui communiquer le dernier mémorial offert à l'empereur , avec la réponse de S. M. , et le prier de ne pas permettre qu'on maltraitât les chrétiens de son gouvernement. Ce mandarin demanda pourquoi les missionnaires n'avoient pas fait mettre ce mémorial et la réponse dans les gazettes publiques , où il avoit vu celui d'Yn-ki-chan , qu'il n'en falloit pas davantage pour contenir les mandarins des provinces. Le catéchiste répondit qu'on avoit bien voulu l'y faire mettre , mais que le gazetier l'avoit refusé , parce que ce mémorial n'avoit pas été envoyé par l'empereur au tribunal des ministres d'état pour y être enregistré. Sur quoi le *tsong-tou* fit venir un de ses secrétaires , et lui ordonna de prendre le mémorial et la réponse de l'empereur , et de les faire mettre dès ce soir-là même dans les gazettes publiques , afin de les faire passer incessamment dans toutes les provinces de l'empire. D'un autre côté , le P. Parennin fit imprimer , avec tous les ornemens dont on décore les ordres de l'empereur , les trois mémoriaux qui lui avoient été offerts , et ses réponses. Ils formoient un petit livre , dont il fit tirer un grand nombre d'exemplaires , pour en répandre partout autant qu'il seroit possible. Outre que ce remède vint trop tard pour prévenir le mal , comme il étoit dénué des formalités de la justice qu'on n'avoit pu obtenir , il s'en fallut bien qu'il pût faire une impression semblable à celle que faisoient des ordres du tribunal des crimes appuyés auparavant de l'autorité de l'empereur.

On ne fut pas en effet long-temps sans en éprouver les

suites qu'on appréhendoit. Le P. *Gabriel*, de la province de Chan-si, nous manda qu'il s'étoit retiré sur une montagne dans un ancre où, malgré ses précautions pour cacher sa retraite, il s'attendoit à être arrêté au premier jour, et chargé de chaînes. Le R. P. *Antoine*, de la province de Chan-tong, arriva à Pékin déguisé en pauvre : tous les lieux de sa mission étoient remplis d'affiches contre la loi chrétienne, et ses néophytes en avoient été si fort effrayés, que nul d'entre eux n'osoit le recevoir dans sa maison. Le R. P. *Ferrayo* vint pareillement à Pékin, de la même province, pour chercher quelque protection auprès du mandarin qui tourmentoit les chrétiens. A Si-ngan-fou, le tchi-hien eut quelque soupçon qu'un Européen s'étoit caché dans la maison d'un mandarin ; il fit semblant d'ignorer qu'elle lui appartint, et il envoya la visiter. M. *Concas*, évêque de Lorime, s'y étoit en effet retiré. On le cacha dans la chambre de deux sœurs du mandarin chrétien. Lorsque après avoir bien cherché dans tous les appartemens, on s'approcha de cette chambre, les deux sœurs en sortirent, comme pour laisser la liberté d'y entrer, mais on n'osa le faire.

Dans la province de Hou-quang, quoique le tsong-tou, qui est de la famille impériale, soit chrétien, quelques mandarins ne laissèrent pas d'afficher l'ordre du tribunal des crimes. A Sian-yang-fou, qui est une des plus florissantes chrétientés, le tchi-hien apprit qu'à la montagne Mou-pan-chan, il y avoit grand nombre de chrétiens qui en défrichoient les terres ; il fit prendre quelques-uns des chefs, se les fit amener, en fit souffleter un ou deux, et, les effrayant par les plus terribles menaces, il leur présenta à signer une déclaration par laquelle ils promettoient de ne plus entrer dans la religion chrétienne. Un d'entre eux, qui se croyoit habile, dit que par ses paroles on pouvoit entendre qu'ils ne se feroient point rebaptiser, et qu'en

ce sens ils pouvoient signer la déclaration ; ce qu'ils firent , et ils revinrent bien contents de s'être tirés si adroitement des mains du mandarin. A leur retour, le missionnaire les traita comme des apostats ; et , après leur avoir fait comprendre qu'il n'étoit jamais permis de dissimuler, ni d'user de termes équivoques , et bien moins quand il s'agit de la foi , et dans un tribunal de justice , il leur refusa l'entrée de l'église et les sacremens. Les chrétiens reconnurent leur faute , ils la pleurèrent amèrement ; ils demandèrent publiquement pardon à tous les chrétiens du scandale qu'ils avoient donné , et s'offrirent d'aller au tribunal rétracter leur signature , et faire une profession ouverte du christianisme. Au même temps , Norbert Tchao , mandarin de guerre et fervent chrétien , vint trouver ce tchi-hien , et , après lui avoir fait les plus grands reproches de sa conduite , il lui demanda l'écrit signé des néophytes , en lui disant : « Ne savez-vous pas que je suis chrétien ? » Mais ce que vous ignorez peut-être , c'est que le tsong-tou de cette province et tous ses officiers sont chrétiens comme moi. Le tchi-hien fut effrayé à son tour , et , s'excusant sur l'ordre émané du tribunal des crimes , il promit bien de ne plus inquiéter les chrétiens. Et en effet depuis ce temps-là ils ont toujours été tranquilles.

---

### LETTRE (EXTRAIT) DU FRÈRE ATTIRET ,

PEINTRE AU SERVICE DE L'EMPEREUR DE LA CHINE ,

A M. D'ASSAUT.

A Pékin , le 1<sup>er</sup> novembre 1743.

MONSIEUR , vous trouvez mes lettres trop rares : je vous ai écrit tous les ans ; mais d'ici à Canton , où sont les vaisseaux européens , il arrive plus d'une fois chaque année

que les lettres se perdent. La poste dans la Chine n'est que pour l'empereur et pour les grands officiers ; le public n'y a aucun droit. Ce n'est qu'en cachette et par intérêt que le postillon se charge des lettres particulières. Il faut d'avance lui payer le port ; et s'il se trouve trop chargé, il les brûle ou il les jette, sans risque d'être recherché. Mes lettres, en second lieu, vous paroissent trop courtes, et vous ne voulez pas que je vous renvoie aux livres qui parlent de la Chine. Mais suis-je en état de vous rien dire qui soit aussi clair et aussi bien exprimé ? Je suis nouvellement arrivé ; à peine sais-je un peu bégayer le chinois. S'il ne s'agissoit que de peinture, je me flatterois de vous en parler avec quelque connoissance ; mais si, pour vous complaire, je me hasarde à répondre à tout, ne risqué-je pas de me tromper ? Je vois bien cependant que, quoi qu'il en coûte, il faut vous contenter ; je vais donc l'entreprendre.

Je vous parlerai d'abord de mon *voyage de Macao à Pékin*. Nous y sommes venus appelés par l'empereur, ou plutôt avec sa permission. On nous donna un officier pour nous conduire ; on nous fit accroire qu'on nous défraieroit, mais on ne le fit qu'en paroles, et, à peu de chose près, nous vîmes à nos dépens. La moitié du voyage se fait dans des barques. On y mange, on y couche ; et ce qu'il y a de singulier, c'est que les honnêtes gens n'osent ni descendre à terre, ni se mettre aux fenêtres de la barque pour voir le pays par où l'on passe. Le reste du voyage se fait dans une espèce de cage, qu'on veut bien appeler litière. On y est enfermé pendant toute la journée ; le soir la litière entre dans l'auberge, et encore quelle auberge ! de façon qu'on arrive à Pékin sans avoir rien vu ; et la curiosité n'est pas plus satisfaite que si on avoit toujours été enfermé dans une chambre. D'ailleurs, tout le pays qu'on trouve sur cette route est un assez mauvais pays,

et quoique le voyage soit de six ou sept cents lieues , on n'y rencontre rien qui mérite attention , et l'on ne voit ni monumens ni édifices , si ce n'est quelques *miao* ou temples d'idoles , qui sont des bâtimens de bois à rez-de-chaussée , dont tout le prix et toute la beauté consistent en quelques mauvaises peintures et quelques vernis fort grossiers. En vérité , quand on a vu ce que l'Italie et la France ont de monumens et d'édifices , on n'a plus que de l'indifférence et du mépris pour tout ce que l'on voit ailleurs.

Il faut cependant en excepter *le palais de l'empereur à Pékin* , et ses maisons de plaisance ; car tout y est grand et véritablement beau , soit pour le dessin , soit pour l'exécution , et j'en suis d'autant plus frappé , que nulle part rien de semblable ne s'est offert à mes yeux. Il consiste en général dans une grande quantité de corps de logis , détachés les uns des autres , mais dans une belle symétrie , et séparés par de vastes cours , par des jardins et des parterres. La façade de tous ces corps de logis est brillante par la dorure , le vernis et les peintures. L'intérieur est garni et meublé de tout ce que la Chine , les Indes et l'Europe ont de plus beau et de plus précieux.

Pour les *maisons de plaisance* , elles sont charmantes. Elles consistent dans un vaste terrain , où l'on a élevé à la main de petites montagnes , hautes depuis vingt jusqu'à cinquante à soixante pieds , ce qui forme une infinité de petits vallons. Des canaux d'une eau claire arrosent le fond de ces vallons , et vont se joindre en plusieurs endroits pour former des bassins. On parcourt ces canaux et ces bassins sur de belles et magnifiques barques. J'en ai vu une de treize toises de longueur , et de quatre de largeur , sur laquelle étoit une superbe maison. Dans chacun de ces vallons , sur le bord des eaux , sont des bâtimens parfaitement assortis de plusieurs corps de logis , de cours , de galeries ouvertes et fermées , de jardins ,

de parterres , de cascades , etc. , ce qui fait un assemblage dont le coup d'œil est admirable. On sort d'un vallon par des circuits ornés de petits pavillons , de petites grottes , et au sortir desquels on retrouve un second vallon tout différent du premier , soit pour la forme du terrain , soit pour la structure des bâtimens. Les collines sont couvertes d'arbres à fleurs : c'est un vrai paradis terrestre. Les canaux sont bordés tout rustiquement , avec des morceaux de roche , dont les uns avancent , les autres reculent , et qui sont comme l'ouvrage de la nature. Les bords sont semés de fleurs qui sortent des rocailles ; chaque saison a les siennes. Outre ces canaux , il y a partout des sentiers , pavés de petits cailloux , qui conduisent d'un vallon à l'autre.

Arrivé dans un vallon , on aperçoit les bâtimens. Toute la façade est en colonnes et en fenêtres ; la charpente dorée , peinte , vernissée ; les murailles de brique grise , bien taillée , bien polie ; les toits sont couverts de tuiles vernissées , rouges , jaunes , bleues , vertes , violettes , qui par leur mélange et leur arrangement font une agréable variété de compartimens et de dessins. Ces bâtimens n'ont presque tous qu'un rez-de-chaussée. Ils sont élevés de terre de deux , quatre , six ou huit pieds. Quelques-uns ont un étage. On y monte par des rochers , qui semblent être des degrés faits par la nature. Rien ne ressemble tant à ces palais fabuleux des fées , qu'on suppose au milieu d'un désert , élevés sur un roc dont l'avenue est raboteuse et va en serpentant. Les appartemens , très-bien distribués , répondent à la magnificence du dehors. Les meubles et les ornemens y sont d'un goût exquis et d'un très-grand prix. On trouve dans les cours et dans les passages des vases de marbre , de porcelaine ou de cuivre , pleins de fleurs. Au devant de ces maisons on a placé , sur des piédestaux de marbre , des figures en bronze

ou en cuivre d'animaux symboliques , et des urnes pour brûler des parfums. Chaque vallon a sa maison de plaisance ; petite , eu égard à l'étendue de tout l'enclos , mais en elle-même assez considérable pour loger le plus grand de nos seigneurs d'Europe avec toute sa suite. Plusieurs de ces maisons sont bâties de bois de cèdre , qu'on amène à grands frais de cinq cents lieues. Il y en a plus de deux cents , sans compter autant de maisons pour les eunuques , car ce sont eux qui ont la garde de chaque palais.

Les canaux sont coupés , de distance en distance , par des ponts de briques , de pierres de taille ou de bois. Ils ont pour gardes-fous des balustrades de marbre blanc travaillées avec art et sculptées en bas-reliefs. Du reste , ils sont toujours différens entre eux par la construction : ils vont en tournant et en serpentant , de sorte que tel pont pourroit n'avoir que trente à quarante pieds s'il étoit en droite ligne , qui , par les contours qu'on lui fait faire , se trouve en avoir cent ou deux cents. On en voit qui ont de petits pavillons de repos , portés sur quatre , huit ou seize colonnes. D'autres ont aux deux bouts des arcs de triomphe de bois ou de marbre blanc , d'une structure très-jolie , mais infiniment éloignée de toutes nos idées européennes.

J'ai dit plus haut que les canaux vont se rendre et se décharger dans des bassins. Il y a un de ces bassins qui a près d'une demi-lieue de diamètre en tous sens , et à qui on a donné le nom de mer. C'est un des plus beaux endroits de cette maison de plaisance. Il y a sur les bords de grands corps de logis séparés entre eux par des canaux et par des montagnes. Une île ou rocher , au milieu de cette mer , s'élève d'une manière raboteuse et sauvage , à une toise ou environ au-dessus de la surface de l'eau. Sur ce rocher est bâti un petit palais , où cependant l'on compte plus de cent chambres ou salons. Il a quatre faces , et il est d'une beauté et d'un goût que je ne saurois vous

exprimer. La vue en est admirable. Les bords de ce charmant bassin sont variés à l'infini ; aucun endroit ne ressemble à l'autre ; ici , ce sont des quais de pierres de taille où aboutissent des galeries , des allées et des chemins ; là , ce sont des quais de rocaille , construits en espèce de degrés avec tout l'art imaginable , ou bien ce sont de belles terrasses , et de chaque côté un degré pour monter aux bâtimens qu'elles supportent ; et au-delà de ces terrasses il s'en élève d'autres avec d'autres corps de logis en amphithéâtre ; ailleurs c'est un bois d'arbres à fleurs qui se présente à vous ; un peu plus loin vous trouvez un bosquet d'arbres sauvages , et qui ne croissent que sur les montagnes les plus désertes. Ça et là sont quantité de cages et de pavillons , moitié dans l'eau et moitié sur terre , pour toutes sortes d'oiseaux aquatiques ; comme sur terre on rencontre de temps en temps de petites ménageries et de petits parcs pour la chasse. Il y a plusieurs réservoirs entourés d'un treillis fort fin de fil de cuivre , pour empêcher les poissons de se répandre dans le bassin. Enfin , pour vous faire mieux sentir toute la beauté de ce seul endroit , je voudrais pouvoir vous y transporter lorsque ce bassin est couvert de barques dorées , vernies , tantôt pour la promenade , tantôt pour la pêche , tantôt pour le combat , la joute et autres jeux ; mais surtout une belle nuit , lorsqu'on y tire des feux d'artifice , et qu'on illumine tous les palais , toutes les barques et presque tous les arbres ; car en illuminations , en feux d'artifice , les Chinois nous laissent bien loin derrière eux , et surpassent infiniment tout ce que j'avois vu dans ce genre en Italie et en France.

L'endroit où loge ordinairement l'empereur et où logent aussi toutes ses femmes , l'impératrice , les femmes de chambre , les eunuques , est un assemblage prodigieux de bâtimens , de cours , de jardins , etc. ; en un mot , c'est une ville ; les autres palais ne sont guère que pour la pro-

menade, pour le dîner et le souper. Ce logement ordinaire de l'empereur est immédiatement après les portes d'entrée, les premières salles, les salles d'audience, les cours et leurs jardins ; il forme une île ; il est entouré de tous les côtés par un large et profond canal ; on pourroit l'appeler un sérail. C'est dans les appartemens qui le composent qu'on voit tout ce qu'on peut imaginer de plus beau en fait de meubles, d'ornemens, de peintures, dans le goût chinois ; de bois précieux, de vernis du Japon et de la Chine, de vases antiques de porcelaine, de soieries, d'étoffes d'or et d'argent. On a réuni là tout ce que l'art et le bon goût peuvent ajouter aux richesses de la nature.

De ce logement de l'empereur le chemin conduit presque tout droit à une *petite ville*, bâtie au milieu de tout l'enclos. Son étendue est d'un quart de lieue en tous sens. Elle a ses quatre portes aux quatre points cardinaux, ses tours, ses murailles, ses parapets, ses créneaux. Elle a ses rues, ses places, ses temples, ses halles, ses marchés, ses boutiques, ses tribunaux, ses palais, son port : enfin tout ce qui se trouve en grand dans la capitale de l'empire s'y trouve en petit. On pourroit demander à quel usage est destinée cette ville où tout doit être, pour ainsi dire, étranglé, et dès-là fort médiocre ; est-ce afin que l'empereur puisse s'y mettre en sûreté en cas de malheur, de révolte ou de révolutions ? Elle peut avoir cet usage, et cette vue a pu entrer dans le dessein de celui qui l'a fait construire ; mais son principal motif a été de se procurer le plaisir de voir en raccourci tout le fracas d'une grande ville toutes les fois qu'il le souhaiteroit. Car un empereur chinois est trop esclave de sa grandeur pour se montrer au public quand il sort. Il ne voit rien ; les maisons, les boutiques, tout est fermé. Partout on tend des toiles pour empêcher qu'il ne soit aperçu. Plusieurs heures même avant qu'il passe, il n'est permis à personne de se trouver

sur son chemin, et cela sous peine d'être maltraité par les gardes. Quand il marche hors des villes, dans la campagne, deux haies de cavaliers s'avancent fort au loin de chaque côté, autant pour écarter tout ce qui s'y trouve d'hommes que pour la sûreté de la personne du prince. Obligés ainsi de vivre dans cette espèce de solitude, les empereurs chinois ont de tout temps tâché de se dédommager, et de suppléer, les uns d'une façon, les autres d'une autre, aux divertissemens publics que leur grandeur les empêche de prendre.

Cette ville donc est destinée à faire représenter par les eunuques, plusieurs fois l'année, tout le commerce, tous les marchés, tous les arts, tous les métiers, tout le fracas, toutes les allées, les venues et même les friponneries des grandes villes. Aux jours marqués, chaque eunuque prend l'habit de l'état et de la profession qui lui sont assignés : l'un est un marchand, l'autre un artisan ; celui-ci un soldat, celui-là un officier. On donne à l'un une brouette à pousser, à l'autre des paniers à porter ; enfin chacun a le distinctif de sa profession. Les vaisseaux arrivent au port, les boutiques s'ouvrent ; on étale les marchandises ; un quartier est pour la soie, un autre pour la toile ; une rue pour les porcelaines, une pour le vernis ; tout est distribué. Chez celui-ci on trouve des meubles, chez celui-là des habits, des ornemens pour les femmes ; chez un autre des livres pour les curieux et les savans. Il y a des cabarets pour le thé et pour le vin, des auberges pour les gens de tout état. Des colporteurs vous présentent des fruits de toute espèce, des rafraichissemens en tout genre. Des merciers vous tirent par la manche, et vous harcèlent pour vous faire prendre de leurs marchandises. Là, tout est permis. On y distingue à peine l'empereur du dernier de ses sujets. Chacun annonce ce qu'il porte. On s'y querelle, on s'y bat ; c'est le vrai tracas des halles. Les ar-

chers arrêtent les querelleurs ; on les conduit aux juges dans leur tribunal. La dispute s'examine et se juge ; on condamne à la bastonnade ; on fait exécuter l'arrêt, et quelquefois un jeu se change, pour le plaisir de l'empereur, en quelque chose de trop réel pour le patient. Les filoux ne sont pas oubliés dans cette fête. Ce noble emploi est confié à un bon nombre d'eunuques des plus alertes, qui s'en acquittent à merveille. S'ils se laissent prendre sur le fait, ils en ont la honte, et on les condamne, ou du moins on fait semblant de les condamner à être marqués, bâtonnés ou exilés, selon la gravité du cas ou la qualité du vol. S'ils filoutent adroitement, les rieurs sont pour eux, ils ont des applaudissemens, et le pauvre marchand est débouté de ses plaintes ; cependant tout se retrouve la foire étant finie.

Cette foire ne se fait, comme je l'ai déjà dit, que pour le plaisir de l'empereur, de l'impératrice et des autres femmes ; il est rare qu'on y admette quelques princes ou quelques grands ; et s'ils y sont admis, ce n'est que quand les femmes se sont retirées. Les marchandises qu'on y étale et qu'on y vend appartiennent pour la plus grande partie aux marchands de Pékin, qui les confient aux eunuques pour les vendre réellement ; ainsi tous les marchés ne sont pas feints et simulés. L'empereur achète toujours beaucoup, et vous ne devez pas douter qu'on ne lui vende le plus cher que l'on peut. Les femmes achètent de leur côté, et les eunuques aussi. Tout ce commerce, s'il n'y avoit rien de réel, manqueroit de cet intérêt piquant qui rend le fracas plus vif et le plaisir plus solide.

Au commerce succède quelquefois le labourage ; il y a dans ce même enclos un quartier qui y est destiné. On y voit des champs, des prés, des maisons, des chaumines de laboureurs : tout s'y trouve ; les bœufs, les charrues, les autres instrumens. On y sème du blé, du riz, des

légumes, toutes sortes de grains ; on moissonne , on cueille les fruits ; enfin l'on y fait tout ce qui se fait à la campagne ; et dans tout on imite , d'aussi près qu'on le peut, la simplicité rustique et toutes les manières de la vie champêtre.

Vous avez lu sans doute qu'à la Chine il y a une fête fameuse appelée la *fête des lanternes* ; c'est le 15 de la première lune qu'elle se célèbre. Il n'y a point de si misérable Chinois qui, ce jour-là, n'allume quelque lanterne. On en fait et on en vend de toutes sortes de figures, de grandeurs et de prix. Ce jour-là toute la Chine est illuminée, mais nulle part l'illumination n'est si belle que chez l'empereur, et surtout dans la maison dont je vous fais la description. Il n'y a point de chambre, de salle, de galerie où il n'y ait plusieurs lanternes suspendues au plancher. Il y en a sur tous les canaux, sur tous les bassins, en façon de petites barques que les eaux amènent et ramènent. Il y en a sur les montagnes, sur les ponts et presque à tous les arbres. Elles sont toutes d'un ouvrage fin, délicat, en figures de poissons, d'oiseaux, d'animaux, de vases, de fruits, de fleurs, de barques, et de toutes grosseurs. Il y en a de soie, de corne, de verre, de nacre et de toutes matières. Il y en a de peintes, de brodées, de tous prix. J'en ai vu qui n'avoient pas été faites pour mille écus. Je ne finirois pas si je voulois vous en marquer toutes les formes, les matières et les ornemens. C'est en cela, et dans la grande variété que les Chinois donnent à leurs bâtimens, que j'admire la fécondité de leur esprit ; je serois tenté de croire que nous sommes pauvres et stériles en comparaison.

Aussi leurs yeux, accoutumés à leur *architecture*, ne goûtent pas beaucoup notre manière de bâtir. Voulez-vous savoir ce qu'ils en disent lorsqu'on leur en parle, ou qu'ils voient des estampes qui représentent nos bâtimens ? Ces

grands corps de logis, ces hauts pavillons les épouvantent ; ils regardent nos rues comme des chemins creusés dans d'affreuses montagnes, et nos maisons comme des rochers à perte de vue, percés de trous, ainsi que des habitations d'ours et d'autres bêtes féroces. Nos étages surtout, accumulés les uns sur les autres, leur paroissent insupportables ; ils ne comprennent pas comment on peut risquer de se casser le cou cent fois le jour en montant nos degrés pour se rendre à un quatrième ou cinquième étage. « Il faut, disoit l'empereur Cang-hi en voyant les plans de nos maisons européennes, il faut que l'Europe soit un pays bien petit et bien misérable, puisqu'il n'y a pas assez de terrain pour étendre les villes, et qu'on est obligé d'y habiter en l'air. » Pour nous, nous concluons un peu différemment, et avec raison. Cependant je vous avouerai que la manière de bâtir de ce pays-ci me plaît beaucoup ; mes yeux et mon goût, depuis que je suis à la Chine, sont devenus un peu chinois. Pourtant il faut convenir de la beauté de notre architecture : rien n'est si grand ni si majestueux. Nos maisons sont commodes, on ne peut pas dire le contraire. Chez nous on veut l'uniformité partout et la symétrie. On veut qu'il n'y ait rien de déparillé, de déplacé ; qu'un morceau réponde exactement à celui qui lui fait face ou qui lui est opposé ; on aime aussi à la Chine cette symétrie, ce bel ordre, ce bel arrangement. Le palais de Pékin, dont je vous ai parlé au commencement de cette lettre, est dans ce goût. Les palais des princes et des seigneurs, les tribunaux, les maisons des particuliers un peu riches, suivent aussi cette loi. Mais dans les maisons de plaisance on veut que presque partout il règne un beau désordre, une anti-symétrie rustique et naturelle. J'ai vu bâtir l'année dernière une de ces maisons, qui coûta soixante *ouanes* (quatre millions et demi), sans parler des ornemens et ameublemens intérieurs. Celle

que je viens de vous décrire a dû coûter des sommes immenses. Il n'y a en effet qu'un prince, maître d'un état aussi vaste que celui de la Chine, qui puisse faire une semblable dépense, et venir à bout, en si peu de temps, d'une si prodigieuse entreprise; car cette maison est l'ouvrage de vingt ans seulement : ce n'est que le père de l'empereur qui l'a commencée, et celui-ci ne fait que l'augmenter et l'embellir. Cette maison, qui s'appelle *Fen-ming-yven*, c'est-à-dire, le jardin des jardins, ou le jardin par excellence, n'est pas la seule qu'ait l'empereur. Il en a trois autres dans le même goût, mais plus petites et moins belles. Dans l'un de ces trois palais, bâti par son aïeul Cang-hi, loge l'impératrice-mère avec toute sa cour; il s'appelle *Tchang-tchun-yven*, c'est-à-dire, le jardin de l'éternel printemps. Ceux des princes et des grands seigneurs ne leur ressemblent qu'en raccourci; car il n'y a ici qu'un homme, c'est l'empereur. Tous les plaisirs sont faits pour lui seul. Ses superbes maisons de plaisance ne sont guère vues que de lui, de ses femmes et de ses eunuques; il est rare qu'il introduise ni princes ni grands au-delà des salles d'audience. De tous les *Européens* qui sont ici, il n'y a que les peintres et les horlogers qui nécessairement et par leurs emplois aient accès partout. L'endroit où nous peignons ordinairement est un de ces petits palais dont je vous ai parlé. C'est là que l'empereur nous vient voir travailler presque tous les jours, de sorte qu'il n'y a pas moyen de s'absenter; mais nous n'allons pas plus loin, à moins que ce qu'il y a à peindre ne soit de nature à ne pouvoir être transporté; car alors on nous introduit, mais avec une bonne escorte d'eunuques. Il faut marcher à la hâte et sans bruit, sur le bout de ses pieds, comme si on alloit faire un mauvais coup. C'est par là que j'ai vu et parcouru tout ce beau jardin, et que je suis entré dans tous les appartemens. Le séjour que l'empereur y fait est

de dix mois chaque année. On n'y est éloigné de Pékin qu'autant que Versailles l'est de Paris. Le jour, nous sommes dans le jardin, et nous y dinons aux frais de l'empereur ; pour la nuit, nous avons dans une assez grande ville ou bourgade, proche du palais, une maison que nous y avons achetée. Quand l'empereur revient à la ville, nous y revenons aussi, et alors nous sommes pendant le jour dans l'intérieur du palais, et le soir nous nous rendons à notre église.

J'ai été reçu de l'empereur de la Chine aussi bien qu'un étranger puisse l'être d'un prince qui se croit le seul souverain du monde ; qui est élevé à n'être sensible à rien ; qui croit un homme, surtout un étranger, trop heureux de pouvoir être à son service et travailler pour lui. Car, être admis à la présence de l'empereur, pouvoir souvent le voir et lui parler, c'est pour un Chinois la suprême récompense et le souverain bonheur. Ils achèteroient bien cher cette grâce, s'ils pouvoient l'acheter. Jugez donc si on ne me croit pas bien récompensé de le voir tous les jours. C'est à peu près toute la paie que j'ai pour mes travaux, si vous en exceptez quelques petits présens en soie, ou autre chose de peu de prix, et qui viennent encore rarement ; aussi n'est-ce pas ce qui m'a amené à la Chine, ni ce qui m'y retient. Être à la chaîne d'un soleil à l'autre ; avoir à peine les dimanches et les fêtes pour prier Dieu ; ne peindre presque rien de son goût et de son génie ; avoir mille autres embarras qu'il seroit trop long de vous expliquer ; tout cela me feroit bien vite reprendre le chemin de l'Europe, si je ne croyois mon pinceau utile pour le bien de la religion, et pour rendre l'empereur favorable aux missionnaires qui la prêchent, et si je ne voyois le paradis au bout de mes peines et de mes travaux. C'est là l'unique attrait qui me retient ici, aussi bien que tous les autres Européens qui sont au service de l'empereur.

Quant à la peinture , hors le portrait du frère de l'empereur , de sa femme , de quelques autres princes et princesses du sang , de quelques favoris et autres seigneurs , je n'ai rien peint dans le goût européen. Il m'a fallu oublier , pour ainsi dire , tout ce que j'avois appris , et me faire une nouvelle manière pour me conformer au goût de la nation ; de sorte que je n'ai été occupé les trois quarts du temps qu'à peindre , ou en huile sur des glaces , ou à l'eau sur la soie , des arbres , des fruits , des oiseaux , des poissons , des animaux de toute espèce ; rarement de la figure. Les portraits de l'empereur et des impératrices avoient été peints , avant mon arrivée , par un de nos frères , nommé Castiglione , peintre italien , et très-habile , avec qui je suis tous les jours. Tout ce que nous peignons est ordonné par l'empereur. Nous faisons d'abord les dessins ; il les voit , les fait changer , réformer comme bon lui semble. Que la correction soit bien ou mal , il en faut passer par là sans oser rien dire. Ici l'empereur sait tout , ou du moins la flatterie le lui dit fort haut , et peut-être le croit-il : toujours agit-il comme s'il en étoit persuadé.

Nous sommes assez bien logés pour des religieux ; nos maisons sont propres , commodes , sans qu'il y ait rien contre la bienséance de notre état. En ce point , nous n'avons pas lieu de regretter l'Europe. Notre nourriture est assez bonne ; excepté le vin , on a à peu près ici tout ce qui se trouve en Europe. Les Chinois boivent du vin fait de riz , mais désagréable au goût et nuisible à la santé ; nous y suppléons par le thé sans sucre , qui est toute notre boisson.

L'article de la *religion* demanderoit une autre plume que la mienne. Sous l'aïeul de l'empereur , notre sainte religion se prêchoit publiquement et librement dans tout l'empire ; il y avoit dans toutes les provinces un très-

grand nombre de missionnaires de tout ordre et de tout pays. Chacun avoit son district, son église. On y prêchoit publiquement, et il étoit permis à tous les Chinois d'embrasser la religion. Après la mort de ce prince, son fils chassa des provinces tous les missionnaires, confisqua leurs églises, et ne laissa que les Européens de la capitale, comme gens utiles à l'état par les mathématiques, les sciences et les arts. L'empereur régnant a laissé les choses sur le même pied, sans qu'il ait été possible d'obtenir encore rien de mieux. Plusieurs des missionnaires chassés sont rentrés secrètement dans les provinces; de nouveaux venus les ont suivis en assez grand nombre. Ils s'y tiennent tous cachés le mieux qu'ils peuvent, cultivent les chrétiens, et font tout le bien qui est en leur pouvoir; prenant des mesures pour n'être pas découverts, et ne faisant guère leurs fonctions que la nuit.

Comme dans la capitale nous sommes avoués, nos missionnaires y exercent leur ministère librement. Nos églises sont bâties à l'européenne, belles, grandes, bien ornées, bien peintes, et telles qu'elles feroient honneur aux plus grandes villes d'Europe. Il y a dans Pékin un très-grand nombre de chrétiens qui viennent en toute liberté aux églises. On va dans la ville dire la sainte messe, et administrer de temps en temps les sacremens aux femmes, à qui, selon les lois du pays, il n'est pas permis de sortir de la maison, et de se rendre aux églises où se trouvent les hommes. On laisse dans la capitale cette liberté aux missionnaires, parce que l'empereur sait bien qu'il n'y a que le motif de la religion qui nous amène, et que si l'on venoit à fermer nos églises, et à interdire aux missionnaires de prêcher et de faire leurs fonctions, nous quitterions bientôt la Chine; et c'est ce qu'il ne veut pas. Ceux de nos pères qui sont dans les provinces, n'y sont pas tellement cachés, qu'on ne pût les découvrir

si on vouloit ; mais les mandarins ferment les yeux , parce qu'ils savent sur quel pied nous sommes à Pékin. Que si par malheur nous en étions renvoyés , les missionnaires des provinces seroient bientôt découverts et renvoyés à leur tour. Notre figure est trop différente de la chinoise pour pouvoir être long-temps inconnus. Je suis , etc.

.....

RELATION (EXTRAIT) D'UNE PERSÉCUTION GÉNÉRALE  
DANS L'EMPIRE DE LA CHINE, EN 1746.

LA religion chrétienne n'a pas trouvé dans les deux successeurs de l'empereur Cang-hi, la même estime que ce grand prince avoit conçue pour elle. A peine Yong-tching fut-il monté sur le trône , qu'il voulut que tous les missionnaires des provinces se retirassent à Pékin ou à Canton, et ensuite à Macao ; il fit aussi détruire ou employer à des usages profanes toutes leurs églises. *Kien-long*, aujourd'hui régnant , a fait rechercher tous les missionnaires qui étoient rentrés en Chine ; il ne s'est pas contenté de les faire sortir de l'empire , il en a condamné cinq à la mort , avec un de leurs catéchistes , et , ce qui n'étoit presque jamais arrivé à la Chine , il a donné par une sentence publique des martyrs à notre sainte religion.

C'est dans la province de *Fo-kien* que cette persécution a pris naissance ; celui qu'on en doit regarder comme le principal auteur est le *vice-roi*, homme prévenu et même furieux contre le christianisme. Ses accusations forment sept chefs : 1<sup>o</sup> Que la religion du Seigneur du ciel étoit prêchée par des Européens , qui ne pouvoient être et demeurer dans l'empire que contre les ordres de l'empereur ; 2<sup>o</sup> Qu'on engageoit le peuple à entrer dans cette religion ,

en donnant deux écus à chacun, et par l'espérance d'un paradis et la crainte d'un enfer; 3° qu'on choisissoit parmi les chrétiens, les plus attachés à leur religion pour les mettre en qualité de catéchistes à la tête de cinquante chrétiens; 4° que les chrétiens n'honoroiént ni leurs ancêtres ni même *Confucius*, mais qu'ils rendoient toutes sortes d'honneurs à un étranger appelé Jésus; 5° que les missionnaires avoient établi, parmi les chrétiens, la coutume de venir leur déclarer secrètement toutes leurs fautes et tous leurs péchés deux fois l'année; 6° que les filles et femmes chrétiennes affectoient de ne point porter des habits de soie, et de ne point orner leurs têtes de fleurs et de pierreries; et que parmi les filles, il y en avoit qui renonçoient pour toujours au mariage; 7° que dans quelques maisons des chrétiens, il y avoit des murs doubles et autres retraites propres à tenir cachés les Européens; et que ceux-ci assembloient dans de grandes salles, bâties exprès, les chrétiens et les chrétiennes, leur donnoient un certain pain à manger et un certain vin à boire, et les oignoient d'huile.

Ce vice-roi, après avoir reçu plusieurs dépositions dont il fit dresser procès-verbal, envoya l'officier *Fan* à *Foungan*, avec trois bandes de soldats, qui se dirigèrent sur les divers endroits qui avoient été indiqués comme servant de retraite aux Européens. Les deux premières bandes prirent dans la ville onze chrétiennes, dont huit s'étoient consacrées à une virginité perpétuelle, et formoient une espèce de communauté. On prit aussi cinq chrétiens, s'il faut donner ce nom à un concubinaire déjà apostat. La troisième bande, envoyée dans un village appelé *Mo-yang*, prit en chemin deux chrétiens qui alloient donner avis de ces premiers mouvemens aux missionnaires cachés dans ce village au nombre de cinq, tous de l'ordre de Saint-Dominique, et Espagnols de nation, savoir : M. l'évêque

de *Mauricastre*, Pierre Martyr *Sanz*, et les révérends pères *Royo*, *Alcober*, *Serrano* et *Diaz*. A l'entrée du village, ils se saisirent d'un vieillard, et lui ordonnèrent de les conduire dans les maisons des chrétiens. En les parcourant, ils arrêtrèrent trois chrétiens et une chrétienne, tout auprès de l'habitation de M. l'évêque. Le bruit éveilla le prélat, et l'avertit de se réfugier ailleurs : les soldats entrèrent dans sa chambre ; ils y trouvèrent des livres européens, et les ornemens de sa chapelle ; mais comme c'étoit à sa personne surtout, et à celle des autres missionnaires qu'ils en vouloient, l'officier Fan, qui s'étoit rendu lui-même dans le village, fit donner sur-le-champ la question à la chrétienne qu'on venoit d'arrêter, pour savoir d'elle où étoient les Européens. La généreuse vierge, âgée de 19 ans, et appelée *Marie*, sentit une joie si vive de souffrir pour la foi, que cette joie éclata sur son visage, et offensa l'officier Fan. Il s'emporta contre elle, et lui dit d'un ton menaçant : « Savez-vous qu'il m'est aisé de vous faire condamner à la mort ?—Voilà ma tête, répondit Marie, vous êtes le maître de la faire trancher ; ce sera pour moi le souverain bonheur. » Un chrétien fut ensuite tourmenté, et souffrit avec constance sans décéder les missionnaires ; mais Dieu permit qu'un d'entre eux fût arrêté par les soldats qui environnoient la maison où il étoit caché : c'étoit le P. *Alcober*. Les chrétiens accoururent pour le délivrer, mais il leur défendit d'user de violence ; et, malgré la douloureuse question qu'on lui fit souffrir pour lui faire dire où étoit M. l'évêque, il refusa constamment de le déclarer. Le lendemain on fit porter à Foungan le P. *Alcober*, que la torture avoit mis dans l'impuissance de marcher, et l'on y conduisit en même temps les chrétiens et les chrétiennes arrêtés.

Le gouverneur de la ville et l'officier Fan firent comparoître les chrétiens et les chrétiennes. Après que plu-

sieurs eurent refusé de déclarer la retraite de M. l'évêque et des missionnaires, le chrétien concubinaire, interrogé à son tour, répondit qu'ils demeuroient chez la veuve *Miao*, une des prisonnières. Il n'en fallut pas davantage pour faire tourmenter cruellement cette veuve, et neuf autres chrétiennes; mais leur constance ne se démentit pas; et la plus violente question ne put leur arracher leur secret. Enfin une onzième prisonnière, épouvantée de l'appareil des tortures qu'on lui préparoit, déposa ce qu'elle en savoit, et ajouta qu'on l'avoit faite chrétienne par importunité et comme malgré elle. L'officier ne laissa point cette infidélité sans récompense; quelques aunes d'une pièce de soie en furent le prix, et on la fit porter en chaise chez elle. Dans cette torture l'officier Fan se montra si cruel, que les gentils qui étoient présens, et le gouverneur lui-même, ne purent retenir leurs larmes. Les deux juges se prirent de paroles; le gouverneur dit à l'officier qu'il tourmentoit en barbare des innocens; et l'officier, fier de la protection du vice-roi, osa reprocher au gouverneur, quoique supérieur en dignité, qu'il molissoit dans les devoirs de sa charge. Une servante, se laissant vaincre à la violence des tourmens, promit de livrer deux Européens, et mena dans l'endroit où ils se tenoient cachés entré deux planchers; c'étoient les PP. *Serrano* et *Diaz*.

Ce fut pour l'officier Fan une joie bien sensible que la prise de deux missionnaires. Il leur demanda où étoit M. l'évêque, et sur ce qu'ils répondirent qu'ils n'en savoit rien, il fit donner des *soufflets* au P. *Serrano*, et la torture au P. *Diaz*. Voici la manière cruelle dont se donnent ces soufflets : le patient est à genoux; un officier se place derrière lui, et, mettant un genou en terre, il lui prend la tête par la tresse des cheveux, et la renverse sur celui de ses genoux qui est resté élevé, de manière qu'une

des joues du patient est placée horizontalement; alors un autre officier du mandarin, tenant à la main un instrument assez semblable à une semelle de soulier, et faite de quatre lames de cuir cousues ensemble, décharge à tour de bras sur cette joue le nombre de soufflets ordonnés par le mandarin. Un seul suffit pour faire perdre connoissance, comme l'ont avoué plusieurs de ceux qui en ont fait l'expérience. Souvent les dents en sont brisées dans la bouche, et la tête enfle horriblement. Si le nombre des soufflets est grand, on les partage sur les deux joues.

Cependant le chrétien qui avoit fourni un nouvel asile à M. l'évêque, désespérant de pouvoir le tenir long-temps caché, alla lui représenter le danger auquel il l'exposoit lui et toutes les personnes de sa maison. « Mon cher ami, lui dit le prélat, vous allez être satisfait. » En parlant ainsi, il sortit de la maison et alla se montrer au milieu du village. Il fut bientôt arrêté et mis dans les fers le 30 juin. Le P. *Royo*, ayant appris que M. l'évêque s'étoit livré lui-même, suivit son exemple.

Après cet événement, les juges ne différèrent pas à faire un interrogatoire général. Ils firent comparoître tous les prisonniers, et ils s'adressèrent d'abord à une chrétienne nommée *Thérèse* : « Qui vous a conseillé la virginité? lui demanda-t-on.—C'est, répondit-elle, moi-même.—Dites du moins, reprit-on, combien vous êtes pour servir les Européens, et pour vous prêter à leurs plaisirs? » *Thérèse* répondit : « L'odieuse idée que vous avez de leur conduite fait bien voir que vous ne les connoissez pas. Sachez que j'ai en horreur les infamies que vous nous imputez. » Sur cette réponse, l'officier *Fan* fit mettre *Thérèse* à la torture. On interrogea ensuite ses compagnes, qui répondirent toutes que personne ne les empêchoit de choisir l'état du mariage, mais qu'elles préféroient celui de la virginité par l'estime que *Thérèse* leur avoit inspirée pour cette

vertu. « Oui, reprit Thérèse, c'est moi qui ai donné ce conseil; s'il y a en cela du crime, je dois seule en porter la peine: rendez la liberté à toutes les autres. » Le gouverneur, se tournant alors vers les missionnaires, demanda au P. Alcober pourquoi il étoit venu à la Chine. « C'est, répondit le père, pour prêcher la religion chrétienne; » et là-dessus il expliqua les commandemens de Dieu. L'officier Fan lui fit, au sujet des prisonniers, des questions que la pudeur ne permet pas de rapporter. Le père lui dit que des questions si dignes d'un ministre de Satan ne méritoient pas de réponse. L'officier adressa ensuite la parole à M. l'évêque, et lui demanda depuis quel temps il étoit dans l'empire. Le prélat lui répondit qu'il y étoit entré sous le règne de l'empereur Cang-hi, pour faire connoître la sainte loi et la seule véritable religion. Il en expliqua ensuite les principaux points avec tant d'éloquence et d'onction, qu'il toucha et attendrit les assistans, et avec tant de zèle et de véhémence, qu'à la fin la voix lui manqua. Le P. de Royo, interrogé à son tour, dit qu'il étoit dans l'empire depuis trente ans pour prêcher la même religion. On ne demanda rien aux PP. Serrano et Diaz.

Le 10 juillet, tous les missionnaires, cinq chrétiens et la généreuse Thérèse partirent de Fou-ngan pour être conduits à *Fou-tcheou-fou*, capitale de la province. Ils étoient chargés de chaînes qui leur tenoient les mains et les pieds étroitement serrés, et dans cet état ils furent portés sur des charrettes, suivis d'un grand nombre de chrétiens qui envioient leur sort, et qui les exhortoient à soutenir la gloire de la sainte religion. D'autres chrétiens accoururent aussi de divers endroits pour leur offrir, à leur passage, des rafraîchissemens. Les infidèles venoient en foule attirés par la nouveauté du spectacle. Les uns chargeoient d'injures les saints confesseurs de Jésus-Christ, les appe-

lant magiciens, impudiques, scélérats, fils du diable, et leur donnant tous les autres noms que leur malice leur suggéroit. Quelques autres se monroient compatissans et reprenoient les premiers : « Il suffit de les voir, disoient-ils, pour reconnoître leur innocence ; des hommes coupables des crimes qu'on impute à ceux-ci, ne sauroient avoir cet air respectable que nous leur voyons. »

A leur arrivée dans la capitale, le *vice-roi* les fit sur-le-champ comparoitre devant son tribunal, renouvelant à peu près les mêmes questions qu'on leur avoit faites à Fou-ngan. Il demanda à M. l'évêque par l'ordre de qui il étoit venu dans la Chine, et s'il engageoit les Chinois par argent à se faire chrétiens. Le prélat répondit que le souverain pontife l'avoit envoyé pour prêcher la religion chrétienne. « Pour ce qui est, ajouta-t-il, d'engager les Chinois à l'embrasser par argent, je suis bien éloigné de le faire. On m'envoie tous les ans d'Europe ce qui est nécessaire pour mon entretien, et rien de plus. Ma manière d'engager ceux qui veulent m'écouter, à se faire chrétiens, est de leur montrer l'excellence de la religion que je leur prêche. Je le fais simplement et sans art ; je ne trompe personne ; je ne baptise que ceux qui le veulent bien ; il faut même qu'ils le demandent instamment : et c'est ce que ne peuvent manquer de faire ceux qui connoissent notre religion. La Chine ne s'obstine à la rejeter que parce qu'elle ne la connoit pas ; mais elle résiste en vain, il faudra bien qu'elle l'accepte un jour. » Ce discours, si digne du zèle d'un apôtre, ne tarda pas à être payé de vingt-cinq soufflets que le vice-roi fit donner inhumainement au saint prélat ; après quoi il ordonna qu'on distribuât les trois bandes des confesseurs de Jésus-Christ dans les prisons de la ville, où ils furent rejoints deux jours après par neuf autres chrétiens et cinq chrétiennes.

Le 30 juillet, tous ceux qui étoient dans les fers comparurent ensemble devant un autre tribunal, composé de plusieurs gouverneurs. On demanda aux prisonniers pourquoi ils s'étoient attachés à la religion chrétienne; ils dirent unanimement qu'ils l'avoient embrassée, et qu'ils vouloient continuer à la suivre, parce qu'ils la reconnoissoient pour véritable. Un seul déclara qu'il y renonçoit, et protesta qu'il n'avoit été jusque-là chrétien que pour obéir à ses parens qui, étant eux-mêmes de cette religion, l'y avoient fait entrer, et l'y avoient élevé. Ce discours déplut à l'un des juges. Il reprit aigrement cet *apostat*, et lui dit qu'il montrait un bien mauvais cœur de vouloir abandonner les exemples et les enseignemens de ses parens. Les juges marquèrent ensuite, à plus d'une reprise, leur compassion pour les chrétiennes, en voyant leurs mains horriblement meurtries par les tortures. Ils adressèrent surtout la parole à la plus jeune, qui y avoit été appliquée deux fois. « Qui vous a si cruellement maltraitée? lui demandèrent-ils. — C'est par ordre de l'officier Fan, répondit-elle, que nous avons toutes souffert la question. — Pourquoi, lui dirent les juges, ne portez-vous sur la tête aucune parure, comme fleurs, pierreries, et perles? — Tout cela n'est que vanité, répliqua-t-elle. Notre sainte religion nous apprend à mépriser la gloire passagère et les faux plaisirs de cette vie; tout cela n'est rien en comparaison du paradis que nous voulons mériter. »

L'officier, dans les instructions qu'il avoit données, avoit accusé les missionnaires d'*impudicité* et de *magic*. L'unique fondement d'une calomnie si atroce étoit quelques remèdes trouvés parmi leurs effets, et en particulier une *caisse d'ossemens* que le P. Alcober avoit mise en dépôt chez un chrétien. L'officier prétendoit, en premier lieu, que les missionnaires tuoient de petits enfans et

tiroient de leurs têtes des philtres propres à faire consentir le sexe aux plus infâmes passions ; et en second lieu , que l'usage des remèdes européens étoit d'en empêcher les suites. Les missionnaires , interrogés sur ces deux accusations , répondirent qu'elles étoient toutes les deux fausses , et que de plus la première étoit absurde. « Mais , dirent les juges , qu'est-ce donc que cette caisse d'ossemens ? qu'en faites-vous , si vous ne vous en servez pour exercer quelque art magique ? — Ce sont , répondirent les missionnaires , les précieux restes d'un de nos prédécesseurs d'une vertu extraordinaire , lequel , sous la dynastie précédente , fut tué par une bande de voleurs. Nous aurions souhaité pouvoir les envoyer en Europe , dans le royaume qui est sa patrie et la nôtre , mais nous n'en avons pas encore trouvé l'occasion favorable depuis qu'il nous ont été remis entre les mains par les chrétiens qui les avoient recueillis. » Les juges voulurent faire la visite de la caisse , et ayant pris avec eux des experts dont la profession est à la Chine d'examiner les cadavres , on trouva les ossemens presque en poussière. L'officier Fan s'en prévaloit comme si c'eût été un indice que c'étoient des ossemens de petits enfans. Les experts , au contraire , disoient qu'à les voir on ne pouvoit juger autre chose , sinon qu'ils étoient d'une personne morte au moins depuis un siècle. On ne savoit que décider , lorsqu'on trouva un article de vertèbre assez entier pour être mesuré. Sa hauteur étoit de cinq lignes et demie du pied chinois (qui est presque égal au pied français , et qui se divise en dix pouces seulement , et le pouce en dix lignes). Il résulta que les ossemens étoient d'une grande personne : le fait étoit évident ; et comme l'officier Fan s'obstinoit encore à soutenir que c'étoient des ossemens d'enfans , les juges l'accusèrent de mauvaise foi et d'ignorance. « Tenons-nous-en , ajoutèrent-ils , aux livres des tribunaux qui marquent la mesure des ossemens du corps

humain, et qui prescrivent la manière dont nous devons procéder dans ces sortes de vérifications ; autrement nous allons contre les lois. » Ils dressèrent l'acte de vérification et le portèrent au juge criminel de la province, qui approuva et leur procéda et la sentence dans laquelle ils déclaroient les missionnaires innocens.

De son côté, l'*officier Fan* alla accuser les juges, auprès du vice-roi, de s'être laissé corrompre par argent. Il lui dit que des chrétiens étoient venus de Fou-ngan avec des sommes considérables, qu'ils avoient répandues abondamment dans les tribunaux, et que les soldats, les greffiers, et généralement tous les officiers de justice étoient gagnés. Sur cette accusation, quoique destituée de preuves, le vice-roi cassa toutes les procédures ; il appela d'autres gouverneurs à la place des premiers, et il fit venir des villes voisines d'autres chrétiens, et en particulier la chrétienne que l'*officier Fan* avoit récompensée pour avoir apostasié, et pour avoir indiqué les demeures des missionnaires. Cette chrétienne se repentoit déjà de son apostasie ; elle la rétracta alors, et elle accusa l'*officier* de la lui avoir conseillée auparavant en secret, et de l'y avoir déterminée par ses artifices. Le vice-roi fit emprisonner des gentils arrivés depuis peu de Fou-ngan et l'aubergiste qui les logeoit. Il fit en même temps arrêter des marchands qui portoient tous les ans de Canton dans le Fokien la pension pour les missionnaires, et des chrétiens qui étoient venus de Fou-ngan pour secourir les prisonniers, et qui furent convaincus d'avoir donné de l'argent aux soldats, pour procurer quelques soulagemens aux confesseurs de la foi. Les soldats mêmes furent cassés de leurs charges et condamnés à porter deux mois la cangue ; enfin, tout alla au gré de l'*officier Fan*. Les chrétiens, et même les gentils furent maltraités selon son caprice. Il mit les uns à la cangue, et condamna les autres à la bas-

tonnade, où à être reconduits chez eux chargés de chaînes. Il ordonna à six chrétiens d'adorer une idole, et cinq d'entre eux, ayant constamment refusé de le faire, reçurent par son ordre chacun quarante coups de bâton; le sixième eut la lâcheté impie de lui obéir.

Aussitôt que les *nouveaux juges* furent arrivés, ils commencèrent de nouveaux interrogatoires, et ils les réitérèrent à l'infini, dans l'espérance de trouver quelque preuve de rébellion, d'impudicité ou de magie. On appliqua le P. Diaz, et ensuite Thérèse, à la *torture*, sans en pouvoir tirer aucun aveu qui donnât lieu à une sentence de condamnation. On voyoit tous les jours les missionnaires revenir de l'audience à la prison le visage enflé et meurtri de soufflets. Le P. Serrano en eut la peau des joues enlevée et le visage tout ensanglanté. M. l'évêque en a reçu en tout 95, sans qu'on ait eu le moindre ménagement pour son grand âge. Outre les soufflets, les PP. Alcober et Royo ont souffert une fois la bastonnade; le P. Diaz l'a soufferte deux fois, et deux fois la torture aux pieds. Cependant le vice-roi pressoit les juges de porter un arrêt de condamnation, et il commençoit à appeler leurs délais des lenteurs affectées. L'embarras de ces juges n'étoit pas d'accorder la droiture naturelle avec la condamnation qu'on exigeoit d'eux : ils étoient tous résolus de sacrifier la justice à la faveur du vice-roi, ou du moins à la crainte de son ressentiment; mais il falloit garder une forme dans le jugement, et faire parler les lois dans une sentence où ils devoient porter la sévérité jusqu'au dernier supplice; voici comme ils s'y sont pris pour motiver l'*arrêt* qu'ils ont rendu au commencement de novembre 1746, et qu'ils ont dressé au nom du vice-roi, qui a voulu l'envoyer en la forme suivante à l'empereur.

*Tcheou-hio-kien, vice-roi de Fo-kien*: « Pe-to-lo, Hoa-king-chi, Hoang-tching-te, Hoang-tching-koue et

Fei-jo-yong (ce sont les noms chinois de l'évêque et des quatre pères), sont tous des Européens, lesquels s'étoient rendus en cachette, à l'aide de *Ko-hoei-gin*, dans cette province, et s'étoient bâti une église dans laquelle ils débitoient leur pernicieuse doctrine; oignant d'huile le front de tous ceux qui embrassoient leur religion, et leur donnant un certain pain à manger et un certain vin à boire; ils les obligeoient à brûler les tablettes de leurs ancêtres, auxquels ils les faisoient renoncer, même jusqu'à ne plus reconnoître aucune légitime subordination pour les supérieurs ou les parens; et cela avec un tel entêtement, que la mort même n'est pas capable de les faire changer. Ces Européens réussissoient d'autant mieux à les amener jusqu'à ce point d'aveuglement, qu'ils leur font entendre que tous ceux qui suivront leur religion monteront au ciel après leur mort; et que par la suite des temps, lorsque ce monde visible périra, ils ressusciteront tous en reprenant une nouvelle vie. Dans ces églises, ils faisoient faire des assemblées d'hommes et de femmes dont le nombre montoit à plusieurs milliers, et faisoient des distributions d'argent, ce qui attiroit quantité de gens du peuple. Les filles qui, ayant embrassé cette religion, ne se marioient jamais, s'appeloient du nom de vierges de profession. Pe-to-lo et autres, faisant régulièrement chaque année le catalogue de tous ceux qu'ils avoient engagés à se faire chrétiens, louoient exprès certaines gens du peuple pour porter le susdit catalogue à Macao, d'où il étoit envoyé à Manille, et de Manille au chef de leur religion en Europe. Les mêmes porteurs leur rapportoient à Fou-ngan la pension d'argent qui leur étoit venue d'Europe, et qu'ils trouvoient entre les mains d'un de leurs supérieurs résidant à Macao. Cet argent servoit à leurs besoins et à leur nourriture. Ce Pe-to-lo et autres, sachant que leur religion étoit défendue, et que s'ils gardoient

leurs habillemens européens, ils ne pourroient aller et venir avec autant de liberté, sortoient de Macao le plus secrètement qu'ils pouvoient, après s'être fait raser la tête, et accommoder les cheveux à la manière chinoise, après avoir changé tout leur habillement, et avoir appris la langue mandarine; afin qu'étant ainsi déguisés, ils pussent être à couvert des recherches, et parvenir sûrement à Fou-ngan, pour y prêcher leur religion. Les lettrés et les gens du peuple étoient devenus si infatués de ces prédicateurs, que tous se disputoient à l'envi l'honneur de les inviter et de les recevoir chez eux, et même de leur bâtir secrètement des églises. Comme la plupart des chrétiens avoient des appartemens éloignés de la rue, ils pouvoient aisément les y cacher; ce qui a fait qu'on a été plusieurs années sans pouvoir les découvrir, jusqu'à ce qu'enfin on est venu me donner avis de tous ces désordres. M'étant assuré de la vérité des faits par de nouvelles informations, j'envoyai saisir Pe-to-lo et les autres criminels, aussi bien que tous leurs effets étrangers, comme livres, images, ornemens et meubles. Ce qui ayant été exécuté, je les ai fait comparoître en ma présence; et, les ayant secrètement examinés, j'ai tiré de leurs propres bouches l'aveu de tous les forfaits ci-dessus mentionnés.

« Or maintenant que Pe-to-lo, après avoir été banni par un arrêt public de la cour, a eu l'audace, non-seulement de faire venir dans le Fo-kien quatre Européens pour y prêcher la religion chrétienne, mais de rentrer lui-même et de se déguiser, pour pouvoir se cacher dans le district de Fou-ngan, et tout cela dans le dessein de pervertir les cœurs; ce qui est allé à un tel point, que tous ceux, soit des lettrés, soit du peuple, qui ont embrassé leur religion, ne veulent plus la quitter, quelques moyens qu'on emploie pour les faire changer; le nombre de ceux qu'ils ont ainsi pervertis est si grand, que de quelque côté qu'on se tourne

dans le district de ce Hien, on ne voit autre chose ; bien plus , les gens même des tribunaux et les soldats leur sont dévoués. Dans le temps que ces Européens furent pris, et lorsqu'on les conduisoit enchaînés à la capitale, on a vu des milliers de personnes venir à leur rencontre , et se faire un honneur de leur servir de cortège ; plusieurs, s'appuyant sur le brancard de leurs charrettes, leur témoignent par leurs pleurs la vive douleur dont ils étoient pénétrés ; des filles et des femmes se mettoient à genoux sur leur passage, en leur offrant toutes sortes de rafraichissemens. Tous enfin vouloient toucher leurs habits, et jetoient de si hauts cris, que les échos des montagnes voisines en retentissoient. Un bachelier, nommé Tching-sieou, a eu l'impudence de se mettre à la tête de cette multitude, pour l'exhorter, en disant ces paroles et autres : « C'est pour Dieu que vous souffrez ; que la mort même ne soit pas capable de vous ébranler. » Aussi son exhortation a-t-elle produit sur ces esprits un tel effet que, malgré la rigueur des examens et la terreur des menaces, lors du jugement, tous ont répondu unanimement : « Nous sommes résolus à tenir ferme, nous ne changerons jamais de religion. » Entre ces criminels, il y en a qui font de leurs maisons des lieux de retraite à ces Européens rebelles, qui ont le talent de s'attacher si étroitement les cœurs, et qui depuis si long-temps ont abusé de la crédulité d'un si grand nombre de personnes, sans qu'il nous reste aucune espérance de pouvoir les détromper. A tous ces traits, qui ne reconnoît l'esprit de révolte, d'autant plus pernicieux qu'il est plus caché ? C'est pourquoi nous condamnons, conformément à nos lois, ledit Pe-to-lo à avoir la tête tranchée, sans attendre le temps ordinaire des supplices ; pour les quatre autres Européens, nous les condamnons pareillement à être décapités dans le temps ordinaire. A l'égard de Ko-hoei-gin, nous le condamnons à être étranglé

dans le temps ordinaire. Quelques-uns des chrétiens seront seulement marqués au visage ; quelques autres seront condamnés à un certain nombre de coups de bâton , proportionné à la qualité du délit de chacun. Ceux qui voudront racheter les coups de bâton le pourront faire. »

Dans le temps qu'on portoit cette sentence dans le Fokien, des ordres secrets étoient donnés dans toutes les autres provinces pour découvrir les Européens enseignant la religion du Seigneur du ciel, et pour abolir cette secte, qui est ici appelée perverse. Ces ordres ont été plus ou moins fidèlement exécutés, selon que les gouverneurs les ont différemment interprétés à leurs inférieurs. Dans plusieurs endroits la fureur des idolâtres a éclaté sur tout ce qui appartenoit à la religion ; rien n'a échappé à leur vigilance sacrilège ; et la plupart des *églises* ont été *détruites* de fond en comble. Parmi les chrétiens qui ont été traînés devant les tribunaux, il s'en est trouvé dans toutes les chrétientés qui se sont montrés fermes et inébranlables dans leur foi ; la ferveur en a porté quelques-uns à se présenter d'eux-mêmes aux mandarins, pour avoir occasion de souffrir pour elle. Néanmoins tous les chrétiens de la Chine n'ont pas, à beaucoup près, montré le même zèle. Plusieurs, dans divers endroits, l'ont honteusement désavouée et lâchement abandonnée ; il y a même des chrétientés où le plus grand nombre a signé des actes d'apostasie. La plupart des missionnaires ont eu peine à trouver un asile pour se dérober aux recherches. Aussi plusieurs, rebutés partout, ont pris le parti de courir dans des barques les lacs et les rivières, et d'autres se sont exposés à faire le voyage de *Macao*.

Du nombre de ceux qui ont osé tenter cette dernière voie a été le P. *Baborier*, vieillard septuagénaire. En arrivant de nuit, afin d'échapper aux corps-de-garde chinois, il brisa contre un rocher la petite barque qui le

portoit. Il grimpa comme il put, dans les ténèbres, sur une petite montagne escarpée, et nous envoya au point du jour son batelier en grand secret pour demander des habits européens. Peu après, est aussi venu M. de *Martillat*, évêque d'Écrinée. Il avoit été cité devant un tribunal et rudement frappé. Sa retraite fut bientôt suivie de celle de M. de *Verthamon*, abandonné de tous ses chrétiens; après lui, sont arrivés les PP. *Tchifoni* et *Matsioni*. Ce dernier s'étoit réfugié dans la maison qui servoit d'asile au P. *Beuth*; forcés de fuir pendant la nuit à cause d'un incendie, ils rencontrèrent un mandarin qui, à la lueur d'un flambeau, les reconnut pour étrangers. Il ne lui fut pas difficile d'arrêter le P. *Beuth*, affaibli par une maladie de plusieurs mois; le P. *Matsioni* prit la fuite; mais, forcé de s'arrêter pour se reposer, une bande de soldats l'aperçut. Il fit alors semblant de dormir; on le réveilla et on l'interrogea; mais le père ne répondit que par des contorsions telles qu'en pourroit faire un malade qui souffre. Cependant un des soldats, voyant à son chapelet qu'il étoit chrétien, proposa de le mettre chez un chrétien demeurant tout près. Cet avis fut suivi: «Tiens, voilà un homme de ta religion qui souffre; prends soin de le soulager,» dirent-ils au chrétien chinois. Le mandarin qui avoit arrêté le P. *Beuth*, eut aussi beaucoup d'égards pour lui. Agissant comme s'il l'eût pris pour un marchand étranger, il se contenta de le faire conduire à Macao. Par malheur, le mandarin de *Hyang-chan*, voisin de Macao, fit arrêter le père, et le laissa plusieurs heures exposé aux insultes de la populace, qui le chargeoit d'injures, et lui reprochoit de ne pas honorer ses parens, d'arracher les yeux aux mourans, de tuer les petits enfans pour en faire servir la tête à des sortilèges. Ils lui arrachèrent les cheveux et la barbe, et lui faisoient souffrir toutes sortes d'indignités. Enfin le mandarin fit étaler à ses yeux les

instruments de la question et les fouets. Après quoi il vomit toutes sortes d'injures et de blasphèmes, et dit au père : « Est-il bien vrai que tu te persuades de n'être pas connu ? Tu es un Européen venu ici pour prêcher la religion chrétienne. — Cela est vrai, répondit le P. Beuth. — Or, dis-moi, qu'est-ce que le Dieu que tu veux faire adorer ? — C'est celui qui a créé le ciel et la terre. — Oh ! le malheureux ! reprit le mandarin ; est-ce que le ciel et la terre ont été créés ? Qu'on lui donne dix soufflets. » Après qu'on eut exécuté cet ordre injuste et cruel, le mandarin prit un pinceau et en forma les deux caractères chinois qui expriment le saint nom de Jésus ; puis il les fit présenter au P. Beuth, en lui demandant ce que c'étoit. Le père répondit que c'étoit le nom de la seconde personne de la Sainte-Trinité, qui s'est fait homme pour notre salut. « Autres dix soufflets ! » s'écria le mandarin, et il procura ainsi à ce digne missionnaire la gloire de souffrir directement, et d'une manière toute spéciale, pour le saint nom de Jésus. Après d'autres demandes, d'autres réponses, et d'autres décharges de soufflets sur le visage qui en fut horriblement enflé, le mandarin renvoya sa victime à Macao, en lui disant qu'il lui faisoit grâce de la bastonnade. Le P. *Abormio* après avoir été trainé de prison en prison, a aussi été conduit ici ; arrêté dans le Chan-si, les soldats le maltraitèrent de soufflets, pillèrent ses meubles, et tuèrent son domestique. Le mandarin, ayant appris que le missionnaire vouloit porter ses plaintes sur cette mort et sur le pillage de ses effets, se transporta dans la prison, fit des excuses au père, et promettoit de lui faire rendre la liberté. Mais les tribunaux, voulant prendre une connoissance plus ample du procès, ordonnèrent de faire comparoître le prisonnier. Alors le mandarin le suivit de près pour lui demander en grâce de ne lui susciter aucune mauvaise affaire. Le P. *Abormio* ne vouloit pas tirer du mandarin une ven-

geance qu'il ne jugeoit pas devoir être utile à la religion. Mais celui-ci, résolu de se mettre à quelque prix que ce fût à couvert des accusations qu'il craignoit, forma le cruel dessein de faire mourir secrètement le père dans la prison, et chargea un soldat de l'étouffer avec du papier mouillé. Ses ordres auroient été exécutés, sans un seigneur condamné à une prison perpétuelle, et qui avoit trouvé auprès du digne missionnaire l'avantage incomparable de connoître la véritable religion. Instruit de l'ordre secret du mandarin, il lui fit déclarer que si le père mouroit dans la prison, il en écriroit à un de ses parens, puissant en cour. Le mandarin, outré de se voir découvert, s'en vengea en faisant attacher les prisonniers par des chaines aux deux murailles opposées d'un cachot assez étroit, en sorte qu'ils ne pouvoient ni se tenir debout, ni s'asseoir, ni même se remuer, ce qui dura un mois et demi; et pendant ce temps les prisonniers, que le P. Abormio avoit convertis et baptisés au nombre de cinq, ne cessèrent de bénir Dieu, et de chanter ses louanges. Enfin il fut décidé que le missionnaire seroit renvoyé à Macao. Dans le chemin, il n'a manqué aucun jour de prêcher; et comme il parle bien le chinois, plusieurs mandarins ont voulu l'entendre, et l'ont invité à leur table. Il a passé plus d'une fois la plus grande partie de la nuit à disputer contre des lettrés gentils. Quelques-uns lui ont promis d'examiner la religion chrétienne. Le seul mandarin dont il ait été maltraité sur sa route, est celui de Hyang-chan, qui en avoit usé si cruellement peu auparavant envers le P. Beuth. Voici une partie de l'entretien qu'ils eurent pendant l'audience. Le mandarin lui dit: «Es-tu Chinois ou Européen?» Le père répondit: «Je suis Européen. — Cela est faux dit le mandarin, tu es Chinois comme moi; j'ai connu ta mère dans le Hou-quang, et je l'ai déshonorée. Qu'on donne dix soufflets à ce menteur pour avoir méconnu sa patrie. »

Après les soufflets, le mandarin reprit la parole : « Dis-moi quelle est ta religion ? — J'adore le Seigneur du ciel. » Le mandarin dit : « Est-ce qu'il y a un Seigneur du ciel ? Il n'y en a point. Tu ne sais ce que tu dis avec ton Seigneur du ciel. » Le père répliqua : « Dans une maison, n'y a-t-il pas un chef de famille ? dans un empire, un empereur ? dans un tribunal, un mandarin qui préside ? De même le ciel a son Seigneur qui est en même temps le maître de toutes choses. » Sur ces réponses, le mandarin fit frapper et mettre deux fois à la question ce généreux confesseur de la foi.

Le P. de *Neuvialle* est aussi venu à Macao. Il est vrai que la persécution n'a pas été la principale raison de sa retraite ; il s'est vu obligé de venir prendre soin des affaires de notre mission, affligée de la perte qu'elle vient de faire dans la même année de plusieurs de ses meilleurs sujets : le P. *Hervieu*, supérieur-général ; le P. *Chalier*, son successeur, qui a succombé peu de mois après ; le P. *Beuth*, qui n'a survécu que deux mois à ses souffrances, et le jeune P. de *Saint-André* qui se disposoit, par les études de théologie, à travailler bientôt au salut des âmes.

On a remué ciel et terre pour découvrir le P. *Lefèvre*, qui étoit parti depuis trois jours, pour passer de la province de Kiang-si à celle de Kiang-nan, lorsqu'on vint l'arrêter. On saisit, on pille tout ce qui se trouve ; on confisque la maison, qui ensuite a été détruite. Comme on trouva, parmi ses effets, des cierges de cire blanche, les gens du tribunal s'imaginèrent qu'ils étoient faits de graisse humaine, parce qu'à la Chine on ne sait pas blanchir la cire. Une accusation de cette nature, tout absurde qu'elle étoit, pouvoit allumer de plus en plus le feu de la persécution ; quelques chrétiens zélés s'empresèrent de donner de l'argent, pour qu'elle ne fût pas couchée sur les registres. Il n'est pas difficile à la Chine

de faire passer ainsi de l'argent aux tribunaux subalternes, et d'en acheter même les sentences qu'on désire. Outre l'avidité des Chinois, l'impunité laisse une grande liberté aux tribunaux, parce qu'il n'est pas aisé au peuple de porter ses plaintes aux mandarins supérieurs. Dans la chrétienté de la montagne de Mou-pouan-chan, où les fidèles, dans l'éloignement du commerce des gentils, étoient une véritable image de la primitive Église, l'enfer a également exercé toutes ses cruautés : tortures, bastonnades, prisons, tous les mauvais traitemens ont été employés, et le P. *de la Roche* s'est vu obligé d'aller chercher une retraite au milieu des bois. Le P. *du Gad* s'est aussi enfui, et avant que de trouver où se réfugier, il a couru assez long-temps sur les lacs et sur les rivières. Enfin il est arrivé dans la retraite du P. de Neuvalle, et où il étoit la ressource et le conseil de tous les missionnaires des environs ; il l'a partagée avec lui. Les belles chrétientés du Kiang-nan se sont moins ressenties que les autres des troubles et des vexations, parce qu'elles sont si nombreuses qu'il y a des chrétiens dans tous les tribunaux qui suppriment par eux-mêmes les ordres de faire des recherches, ou qui en donnent avis avant qu'ils soient expédiés, afin que les autres chrétiens les fassent supprimer par argent.

La ville de *Macao*, quoique soumise à la domination portugaise, n'a pas été entièrement garantie de l'orage. Le féroce mandarin de *Hyang-chan* s'y transporta la veille de Pâques 1747. Il s'arrêta près la petite église où l'on baptise les catéchumènes chinois ; le sénat, composé de trois présidens et de douze conseillers, alla l'y visiter. Le mandarin demanda qu'on fermât l'église en sa présence ; mais le sénat répondit que notre religion ne nous permettoit pas d'exécuter un pareil ordre ; que l'église n'appartenoit pas aux Chinois, mais aux Portugais. Ce-

pendant il persista et demanda qu'on lui donnât la clef de l'église pour la fermer lui-même. Cette clef étoit entre les mains du P. Loppez, qui la refusa et protesta qu'il aimeroit mieux donner sa tête. Une réponse si ferme étonna le mandarin ; il se contenta d'afficher un écrit où il étoit défendu de se servir de l'église en question, et il se retira aussitôt, craignant sans doute une émeute de la populacc.

Quant à la *capitale*, aussitôt après l'édit de proscription, on commença à inquiéter les chrétientés des environs. Quoique les chrétiens passassent pour fermes dans la foi, plusieurs ont cependant apostasié à la vue des maux dont on les menaçoit. D'autres ont courageusement soutenu les tortures, la perte de leurs biens, de leurs emplois, ou la ruine de leurs familles. Les croix et autres marques de leur piété ont été profanées et brûlées. Quelques-uns ayant déclaré qu'ils les avoient reçues du P. *Da Rocha*, il a été cité devant le gouverneur de Pékin, et a confessé qu'elles venoient en effet de lui. Sur son aveu, le gouverneur a dressé une accusation contre lui et l'a présentée à S. M., en demandant à quelle peine il devoit être condamné. Mais l'empereur a répondu qu'il lui faisoit grâce. Ce prince a nommé en même temps deux grands de sa cour pour protéger les Européens qui sont dans sa capitale : protection fort équivoque, et sur laquelle il n'est pas naturel que l'on compte beaucoup. Cependant, pour ne rien omettre de ce qui pouvoit servir à la défense de la religion, les Européens ont dressé un mémoire qu'ils ont remis aux deux protecteurs pour le faire passer à l'empereur ; mais ces patrons peu affectionnés ont tant différé, qu'ils ont donné le temps à ce prince de partir pour un voyage d'environ deux mois. Enfin, un peu avant son retour, ils ont indiqué une assemblée où ils ont appelé tous les missionnaires de Pékin. Le plus distingué de ces deux seigneurs, nommé *Né-kong*, premier ministre

et favori de l'empereur, a ouvert la séance par des discours vagues qui regardoient, pour la plupart, l'Europe et ses divisions en divers états. Le P. *Gaubil* les lui montra dans un atlas. Le Né-kong se mit ensuite à exagérer les attentions et les bontés de S. M. pour les Européens; après quoi il montra assez clairement combien il y avoit peu de fonds à faire sur sa protection, en demandant comment ou oseroit présenter à l'empereur un écrit où il s'agissoit de proposer que la religion chrétienne fût approuvée. On le laissa haranguer long-temps, afin de mieux connoître ses sentimens. Ensuite le P. Gaubil prit la parole, et parla dignement pendant un temps considérable. Le Né-kong ne voulut pas répondre au discours du P. Gaubil, et recommença à parler des bontés de l'empereur pour les Européens, ajoutant que s'il les combloit de bienfaits, ce n'étoit pas qu'il eût besoin de leurs mathématiques, peintures et horloges; mais que cela venoit uniquement de la magnificence de son cœur, qui embrassoit toute la terre. Plusieurs missionnaires retouchèrent quelques-unes des raisons apportées par le P. Gaubil. Enfin le second protecteur voulut ramener le Né-kong à la question principale; mais celui-ci lui imposa silence d'un geste, et conclut la conférence, en offrant aux Européens toutes sortes de bons offices. Il leur recommanda aussi d'aller tous au devant de l'empereur à son retour; ce qu'ils n'ont point manqué de faire, lorsque ce prince est rentré dans la capitale, sur la fin de novembre 1746.

Avant ce voyage, nos pères de Pékin avoient chargé le F. *Castiglione*, peintre italien, particulièrement estimé de l'empereur, de profiter de la première occasion pour parler à ce prince. Ce parti ne laissoit pas d'avoir ses risques; car quoique ce frère, avec deux autres peintres, jésuites comme lui, voient souvent S. M., il ne leur est

cependant pas permis de lui parler d'aucune affaire, à moins qu'ils ne soient interrogés; d'ailleurs user de cette voie, c'est choquer les grands qui nous ont toujours témoigné leur ressentiment, toutes les fois que nous avons voulu nous en servir. On recommanda seulement au F. Castiglione d'implorer en deux mots la clémence de ce prince. L'occasion de parler au monarque ne tarda pas à se présenter : car dès le lendemain il fut mandé par l'empereur même, qui vouloit lui donner le dessin d'une nouvelle peinture. Dès que le frère parut, il se mit à genoux, et dit à l'empereur : « Je supplie V. M. d'avoir compassion de la religion désolée. » A cette demande, l'empereur changea de couleur, et ne répondit rien. Le frère, s'imaginant qu'il n'avoit pas été entendu, répéta de nouveau ce qu'il venoit de dire, et alors le prince, prenant la parole, lui dit : « Vous autres, vous êtes des étrangers, vous ne savez pas nos manières et nos coutumes. J'ai nommé deux grands de ma cour pour avoir soin de vous dans ces circonstances. » Ce même frère a eu un second entretien plus long que le premier : c'est l'empereur qui le commença à l'occasion de la maladie du P. *Chalier*. S. M. lui demanda si on espéroit le conserver : le frère répondit qu'il ne restoit que bien peu d'espérance. « N'avez-vous pas ici quelques médecins européens ? — Nous n'en avons pas. — Pourquoi cela ? — C'est qu'il est trop difficile d'en faire venir si loin ; mais nous avons deux chirurgiens entendus dans leur art. — Il est plus aisé, dit l'empereur, de devenir habile dans la chirurgie, parce que les maladies qu'elle traite sont extérieures. Mais, dis-moi : vous autres chrétiens, priez-vous votre Dieu pour le malade ? Lui demandez-vous qu'il le guérisse ? — Oui, seigneur, répondit le frère, nous l'en prions tous les jours. — D'où vient donc que vous ne l'obtenez pas ? — Notre Dieu est tout-puissant, il peut nous l'accorder ; mais il vaut peut-être mieux qu'il ne

nous l'accorde pas, et nous demeurons toujours résignés à sa volonté. — Dis-moi une autre chose, les chrétiens craignent-ils la mort? — Ceux qui ont bien vécu ne la craignent pas; ceux qui ont mal vécu la craignent beaucoup. — Mais comment savoir si on a bien ou mal vécu? — On le sait, dit le frère, par le témoignage de sa conscienc ce .»

Cependant la *sentence de mort* contre les cinq missionnaires et leur catéchiste étoit examinée à Pékin, et le viceroy de Fo-kien, qui s'en glorifioit comme de son ouvrage, s'étoit rendu dans la capitale de l'empire pour la soutenir. Les entretiens avec le F. Castiglione, et l'honneur que l'empereur avoit fait au P. Chalier de lui envoyer son premier médecin, faisoient penser qu'il ne voudroit pas porter les choses à la dernière extrémité. Il a cependant traité l'affaire dans la plus grande rigueur. Le tribunal des crimes n'a pas différé à confirmer la sentence dans tous les points; il l'a ensuite de nouveau présentée à l'empereur, et l'empereur l'a approuvée, le 21 avril 1747, dans les termes que voici traduits littéralement : «Et ordonnons que *Pe-to-lo* ait la tête tranchée sans délai; approuvons la sentence rendue contre *Hoa-kin-chi*, *Hoang-tching-te*, *Hoang-tching-houé* et *Fei-jo-yong* : qu'ils soient décapités; approuvons la sentence rendue contre *Ko-hoei-gin* : qu'il soit étranglé. Voulons que ceux-ci attendent en prison la fin de l'automne, et qu'ensuite ils soient exécutés. Nous confirmons la sentence des mandarins pour tout le reste.»

Lorsque cette sentence arriva dans le Fo-kien, un prêtre chinois en avoit déjà annoncé la confirmation à M. l'évêque et aux autres prisonniers. Quelques chrétiens firent tenir au vénérable prélat des habits dignes de son triomphe. S'en étant revêtu, il embrassa les chers compagnons de sa prison, il goûta avec eux quelques rafraîchis-

semens, et se rendit devant le mandarin qui devoit prononcer l'arrêt de son supplice, et présider à l'exécution. A l'audience, il répéta qu'il mourroit pour la défense de la sainte et véritable religion, et avec la ferme confiance que ce jour même son âme seroit placée dans le séjour des bienheureux. Il ajouta qu'il prioit Dieu d'avoir compassion de la Chine et de l'éclairer des lumières de l'Évangile. « Je vais, dit-il, devenir dans le ciel le protecteur de cet empire. » Après la lecture de l'arrêt de mort, on attacha au prélat les mains derrière le dos, et on lui mit sur les épaules un écrit où l'on lisoit qu'il étoit condamné à être décapité, pour avoir travaillé à pervertir le peuple par une mauvaise doctrine. Dans cet état il fut conduit à pied au lieu du supplice, récitant des prières dans tout le chemin, avec un visage gai et enflammé de l'amour de son Créateur. Les infidèles n'en étoient pas peu surpris, et ils ne pouvoient se lasser de le contempler. On arriva au lieu où les exécutions ont coutume de se faire; M. l'évêque fut averti par le bourreau de s'arrêter et de se mettre à genoux, ce qu'il fit aussitôt, en demandant à l'exécuteur un moment pour achever sa prière. Après quelques instans il se leva, et avec un visage riant il proféra ces paroles qui furent les dernières : *Je vais au ciel!* Alors le bourreau, lui tirant de la main droite un petit bonnet qu'il avoit sur la tête, de la main gauche le décapita d'un seul coup, sur les cinq heures du soir, le 26 mai 1747. Les chrétiens ont lavé le corps de l'évêque et l'ont enseveli honorablement dans plusieurs enveloppes d'étoffes de soie, et l'ont mis dans un cercueil qu'ils ont ensuite enterré. Mais les mandarins ayant su que pendant la nuit, comme pendant le jour, il étoit gardé par une douzaine de personnes, ils ont fait briser une croix de pierre dressée sur le tombeau, et ont ordonné qu'on transportât le cercueil dans l'endroit où l'on a coutume d'exposer les

cadavres des suppliciés. On a gravé sur le visage des pères et du catéchiste deux caractères chinois, qui marquent le genre de supplice auquel ils sont condamnés, et enfin, le 28 octobre 1747, ces dignes compagnons de l'illustre évêque de Mauricastre ont aussi obtenu la palme du martyr.

---

MÉMOIRE (EXTRAIT) DU PÈRE CHANSEAUME,

SUR LA CIRE D'ARBRE. 1752.

LA Chine produit une cire plus belle que la cire d'abeilles, qui se recueille sur des arbres. On l'appelle *pe-la*, ou cire blanche, parce qu'elle est blanche de sa nature. Elle est produite par le concours d'une sorte d'arbres, et d'une espèce de petits insectes. Les Chinois connoissent deux espèces d'arbres qui portent du *pe-la*; l'une tient du buisson, supporte une grande sécheresse, et se nomme *kan-la-chu*, arbre sec qui porte de la cire; l'autre, plus grand dans les endroits humides, s'appelle *choui-la-chu*, arbre d'eau qui porte de la cire. Je ne pourrois presque rien dire du *choui-la-chu*, que sur le rapport d'autrui; mais je connois mieux le *kan-la-chu*, que j'ai eu souvent sous les yeux. Étant de la nature des buissons, il se propage de lui-même en poussant des branches sous terre. De plus, il porte de petits fruits à noyaux, par le moyen desquels on peut le multiplier; enfin ses branches plantées et bien arrosées prennent aisément racine. A deux ou trois ans, il porte des grappes d'un grand nombre de petites fleurs blanches et odoriférantes, qui durent épanouies environ un mois. Il supporte également le chaud et le froid, et réussit sans culture, même dans un mauvais terrain.

Non-seulement ces arbres ne portent pas la cire sans être mis en œuvre par une espèce de petits insectes, mais encore ces insectes ne se trouvent pas d'eux-mêmes sur ces arbres : il faut les y appliquer. Rien, au reste, de plus facile et de plus tôt fait. Au commencement de l'hiver, sur les arbres qui ont porté de la cire, on voit croître de petites tumeurs qui croissent jusqu'à la grosseur d'une petite noisette. Ce sont autant de nids remplis d'œufs d'insectes appelés *pe-la-tchong*, ou *la-tchong*. Quand au printemps la chaleur fait épanouir les fleurs de l'arbre, elle fait aussi éclore les petits insectes. C'est le temps propre à appliquer des nids aux arbres qui n'en ont pas. On fait des paquets de paille ; sur chaque paquet on met sept ou huit nids. On attache les paquets aux branches inclinées en plaçant les nids immédiatement sur l'écorce. Les nids que j'ai appliqués moi-même étoient fermés de tous côtés, à peu près ronds, excepté qu'il y avoit une canelure sur le côté par lequel chacun d'eux tenait à une petite branche ; leur enveloppe extérieure étoit un peu dure, polie, comme vernissée, et de couleur de marron. Elle couvroit une tunique blanche, mince et molle, qui étoit la seule enveloppe intérieure. Dans chaque nid étoit un nombre prodigieux d'œufs si petits, qu'il en faudroit une trentaine pour faire la grosseur d'une tête d'épingle. Ces œufs étoient d'un jaune foncé et de la figure des œufs d'oiseaux. Après que les insectes en sont sortis, ils ont encore à se dépouiller d'une tunique blanche. Ils sont d'un jaune plus foncé que les œufs, aplatis, ovales dans leur contour, lequel est bordé de franges. Je n'ai pas pu distinguer, à la simple vue, si ces franges sont des pieds. A peine sont-ils éclos, qu'ils courent chercher une ouverture pour entrer dans l'arbre, et à cet effet ils se collent sur la surface des feuilles, y font un enfoncement, s'y incorporent, en laissant au dehors une ouverture ou un manteau, qui cache leur petit

corps. Après qu'ils sont entrés dans l'arbre, je ne sais ce qu'ils y font; mais je crois qu'ils n'entrent point dans la moelle ni dans le bois, et qu'ils s'en tiennent à l'écorce, en un mot, que ce sont des insectes intercutaires. On en trouvera la raison dans ce que je vais ajouter.

En juin, le pe-la, ou la cire, commença à se déclarer sur le kan-la-chu; c'étaient des filamens d'une laine très-fine, qui s'élevaient sur l'écorce, tout autour des insectes. Ils étaient sortis sans que je m'en fusse aperçu. Ils étoient divisés en différentes troupes, et se touchoient presque sur l'écorce, où ils paroisoient immobiles. En ayant déplacé quelques-uns avec la pointe d'une aiguille, à peine se donnèrent-ils quelque mouvement pour reprendre leur première situation. J'en vis cependant courir un sur l'écorce. Je dépouillai plusieurs arbres de leur écorce pour chercher des traces de ces insectes devenus longs d'environ une demi-ligne. Je n'en trouvai nulle part sur le bois, qui est dur et d'un tissu serré; puis, ayant divisé l'écorce en deux pellicules, j'y remarquai une empreinte de la-tchong, dans les endroits où ils étoient attroupés. Cette empreinte étoit entre les deux pellicules, affectant plus l'extérieure que l'intérieure. Les traces des la-tchong avoient pu s'effacer ailleurs, plutôt sur l'écorce que sur le bois.

Peu à peu la cire s'élève en duvet qui s'épaissit de plus en plus pendant les chaleurs de l'été, et qui couvre de tous côtés les insectes, les défendant à la fois du chaud, de la pluie et des fourmis. Je m'attendois qu'après avoir fait sortir de la cire en un endroit, ils iroient en travailler ailleurs, mais ils n'en ont rien fait. Ils n'ont garni de cire que quelques endroits au-dessous des branches inclinées.

Les Chinois recueillent la cire après les premières gelées blanches de septembre. On la détache avec les doigts sans

aucune difficulté ; ensuite on la purifie de la manière suivante. On met dans de l'eau bouillante un vase plein de riz , qui a lui-même bouilli cinq ou six minutes dans l'eau , et qui est à demi sec , parce qu'on en a retiré presque toute l'eau qu'il a pu laisser échapper. Dans ce riz ainsi apprêté , on enfonce une calotte de porcelaine , l'ouverture en haut , et dans cette calotte , on en met une autre plus petite , dans l'ouverture en bas. La cire brute se place sur la surface convexe de la petite calotte qu'on incline un peu pour donner issue à la cire , laquelle , étant fondue par la chaleur , coulera toute purifiée dans le fond de la calotte inférieure , laissant en haut toute sa crasse. Cette cire est très-blanche , luisante , et a de la transparence presque jusqu'à l'épaisseur d'un pouce. Elle est portée à la cour pour les usages de l'empereur et des plus grands mandarins. Si on en mêle une once avec une livre d'huile , ce mélange prend de la consistance , et forme une cire peu inférieure à la cire ordinaire. Enfin la cire d'arbre est employée à guérir plusieurs maladies. Appliquée sur une plaie , elle fait renaître les chairs en peu de temps. Il y a des Chinois qui , lorsqu'ils ont à parler en public , comme pour défendre leur cause devant les mandarins , en mangent une once pour prévenir ou guérir les défaillances et palpitations de cœur. Je suis , etc.

---

**LETTRE (EXTRAIT) DU PÈRE AMIOT  
AU PÈRE ALLART.**

Pékin , le 20 octobre 1752.

MON RÉVÉREND PÈRE , vous avez dû apprendre par les lettres de nos missionnaires quel est ici l'état présent de la religion ; je me bornerai donc à vous entretenir de mon

voyage de Canton à Pékin, et de ce que j'ai vu de plus surprenant dans la capitale de l'empire chinois.

Dès 1750, les jésuites de Pékin annoncèrent à l'empereur l'arrivée de trois de leurs confrères (deux jésuites portugais et moi), ajoutant que les connoissances que nous avions des sciences d'Europe, et entre autres des mathématiques, de la musique et de la pharmacie, pourroient être de quelque utilité, s'il plaisoit à S. M. de nous faire venir dans sa capitale. Le prince y consentit de bonne grâce, et ordonna qu'on nous fit voyager à ses propres frais. Quoique les infidèles vissent à regret de nouveaux ministres de l'Évangile appelés à la cour, cependant ceux qui étoient chargés de nous faire partir obéirent, et les mandarins de Canton envoyèrent au procureur de Macao, pour demander, selon la coutume, si nous étions arrivés, et si nous jouissions d'une bonne santé. Le 28 mars 1751, jour indiqué pour notre départ, nous nous rendîmes dans la barque qui devoit nous transporter à Canton, où nous arrivâmes après cinq jours de navigation. Le vice-roi nous dispensa d'aller en personne le visiter ; des billets, fabriqués suivant le cérémonial du pays, nous acquittèrent de cette obligation, tant envers lui qu'envers les autres mandarins. Comme c'étoit aux frais de l'empereur que nous devions aller à Pékin, c'étoit au magistrat chinois à nous fournir le nécessaire, et à nous donner un mandarin pour veiller à notre sûreté durant la route. Les choses ne se font ici qu'avec lenteur. on fut soixante-quatre jours à terminer cette affaire. Enfin, le 1<sup>er</sup> juin 1751, on nous dit que nos affaires étoient terminées, que notre passe-port étoit expédié, et qu'on avoit livré à nos gens l'argent nécessaire ; le mandarin qui devoit nous conduire se présenta, et sur le soir nous fîmes force de rames vers le nord.

De Canton à *Nan-tchang*, je n'ai rien vu qui puisse

mériter attention, excepté la *montagne* qui sépare la province de Canton de celle de *Kiang-si* : ce fut pour moi un des plus beaux spectacles ! Des vallons merveilleux, où coulent sans cesse une infinité de petits ruisseaux, la coupent par intervalles. Un grand chemin pavé de cailloux, que la nature a formés de différentes couleurs, et auxquels la multitude de ceux qui passent a donné le poli du plus beau marbre, la sépare pour la commodité et l'agrément des voyageurs. Les hommes seuls peuvent faire sur ce chemin la fonction que font ailleurs les bêtes de charge ; encore faut-il qu'ils n'aient aux pieds que des souliers tressés avec une espèce de corde particulière au pays. Il est fréquenté chaque jour par des milliers de personnes, de sorte qu'il ressemble à un marché ou à une foire perpétuelle. Nous fûmes un jour entier à traverser cette montagne ; après nous nous rembarquâmes pour Nan-tchang.

Nous employâmes quarante-cinq jours pour nous rendre de Nan-tchang à *Fékin*. Le mandarin qui nous conduisoit ne nous faisoit avancer qu'à très-petites journées. Plus d'une fois nous le priâmes de nous faire aller un peu plus vite ; nous eûmes toujours de lui la même réponse. « Vous êtes des étrangers, nous disoit-il, vous ignorez nos coutumes ; par ordre de l'empereur, je suis chargé de vos précieuses personnes ; il fait grand chaud, je n'ai garde de vous exposer à tomber malades. D'ailleurs, ajoutoit-il, il n'y a que des hommes vils qui puissent voyager avec précipitation. Il fallut nous contenter de ces raisons, et nous résoudre à dévorer patiemment tout l'ennui d'une route la plus fastidieuse qui soit peut-être au monde ; car ne croyez pas, je vous prie, qu'on voyage ici comme on le fait ailleurs. Enfermé dans une litière comme dans une boîte, à peine, pour pouvoir respirer, est-il permis d'entr'ouvrir les petites lucarnes qu'on y a ménagées des deux côtés. Arrivé dans les auberges pour prendre ses re-

pas ou sou repos, ce seroit une indécence monstrueuse que d'en sortir pour aller repaître ses yeux de ce qu'il pourroit y avoir de curieux dans la ville. Ainsi dans une route de 500 lieues, et dans un des plus beaux pays du monde, je n'ai pas vu de quoi pouvoir vous entretenir un quart d'heure.

Le 22 août, nous arrivâmes à *Pékin*. Monseigneur l'évêque nous attendoit à sa chapelle revêtu de ses habits pontificaux. Les circonstances de la dernière persécution lui fournirent les termes les plus pathétiques et les plus attendrissans, pour un petit discours qu'il nous adressa, après lequel, au son des instrumens chinois, il entonna la messe pour remercier Dieu de lui avoir amené un renfort contre l'ennemi commun du genre humain. Quelques jours après, nous nous transportâmes à *Hai-tien* (à trois lieues de Pékin), où étoit pour lors la cour. Le seigneur tartare qui est chargé des affaires qui nous concernent, fit avertir l'empereur que les Européens nouvellement arrivés venoient avec leurs confrères rendre hommage à sa majesté, et lui offrir des présens, sur quoi ce prince répondit à la manière accoutumée les trois mots suivans : « Je le sais. » Car ici l'empereur sait toujours tout. On nous dit de faire les cérémonies prescrites pour ces sortes d'occasions. Nous étions pour lors rangés de front sur une même ligne, et la face tournée du côté de l'appartement de l'empereur ; nous nous prosternâmes d'abord avec gravité et dans un silence profond et respectueux. Trois fois nous frappâmes la terre du front. Nous nous relevâmes pour faire de nouveau la même cérémonie, que nous recommençâmes une troisième fois ; après quoi on nous ordonna d'attendre les ordres de sa majesté. Quelques heures s'étant écoulés, on vint nous dire que l'empereur nous avoit fait l'honneur d'accepter plusieurs des choses qu'on lui avoit présentées de notre part. On ajouta qu'il

nous envoyoit des mets de sa table. On nous les livra en même temps, et nous les mangeâmes, étant debout dans la cour même où nous étions. Ainsi finit la *cérémonie de notre réception au service de l'empereur*. Je vais vous raconter une autre cérémonie qui n'arrive pas souvent et qui est digne de votre curiosité. Je vous prie seulement de vouloir bien vous rappeler en me lisant que je ne raconte que ce que j'ai vu, afin que si vous y trouvez du merveilleux, vous ne soyez pas tenté de le révoquer en doute.

C'est une ancienne coutume à la Chine de célébrer avec pompe la *soixantième année de la mère de l'empereur*. Quelques mois avant que cette princesse eût atteint cet âge, on eut ordre de s'y préparer. Tous les peintres, sculpteurs, architectes, menuisiers, etc., se mirent à faire chacun des chefs-d'œuvre de leur métier. Les décorations devoient commencer à la maison de plaisance d'Yuen-yuen, et se terminer au palais de Pékin, c'est-à-dire, à quatre lieues environ de distance. La marche devant se faire le long de la rivière, ce fut du côté de l'eau que se tournèrent tous les préparatifs. Le prince fit construire de nouvelles barques, à qui l'or et la diversité des couleurs dont elles étoient ornées donnoient un éclat éblouissant. Elles étoient destinées à porter l'empereur, l'impératrice sa mère, et toutes les personnes de leur suite. Mais à Pékin les froids sont extrêmes, et c'étoit dans la saison la plus rigoureuse de l'année qu'on devoit faire la cérémonie ; il étoit naturel de penser que la rivière ne seroit pas navigable. Quelques mandarins cependant assurèrent à l'empereur qu'ils sauroient bien lever tous les obstacles ; et, par leur ordre, des milliers de Chinois furent occupés nuit et jour, les uns à battre et agiter l'eau, pour empêcher qu'elle ne gelât, et les autres à rompre la glace qui s'étoit formée malgré les précautions de leurs camarades, et à la tirer du lit de la rivière ; ce rude travail dura envi-

ron trois semaines, après lesquelles voyant que le froid s'augmentoît toujours, et qu'il étoit enfin le plus fort, ils lui cédèrent la place, et se désistèrent d'une entreprise la plus téméraire qui fût jamais ; il n'en coûta à son principal auteur que la privation d'une année de ses revenus, punition assez légère dans un pays, où c'est toujours un crime capital de se trouver dans l'impossibilité de tenir ce qu'on avoit eu la témérité de promettre à l'empereur, et où il en coûte si peu d'abattre les têtes. On déclara donc les barques inutiles, et il fut conclu qu'on leur substitueroit des traîneaux. Des deux côtés de la rivière s'élevoient des bâtimens de différentes formes. Ici c'étoit une maison carrée, triangulaire ou polygone, avec tous ses appartemens. Là c'étoit une rotonde, ou tel autre édifice semblable ; où la rivière s'élargissoit, on avoit fabriqué des maisons de bois soutenues par des colonnes plantées dans l'eau. La plupart de ses maisons formoient des îles, dans lesquelles on alloit par des ponts. Il y en avoit qui étoient entièrement isolées, d'autres étoient contiguës, et on pouvoit communiquer de l'une à l'autre par des galeries couvertes ; tous ces édifices étoient dorés, peints et embellis dans le goût le plus brillant du pays. Ils avoient chacun leurs usages particuliers. Dans les uns étoient des chœurs de musique, dans les autres des troupes de comédiens ; dans la plupart il y avoit des rafraîchissemens et de magnifiques trônes pour recevoir l'empereur et sa mère, supposé qu'il leur prit envie de s'y arrêter pour goûter quelques momens de repos.

Dans la ville, autre spectacle encore plus beau dans son genre ; depuis la porte jusqu'au palais, ce n'étoit que bâtimens superbes, péristyles, pavillons, colonnades, galeries, amphithéâtres, avec des trophées et autres ouvrages d'architecture chinoise, aussi éclatans les uns que les autres. Tout cela embelli de festons, de guirlandes et autres

ornemens faits avec la plus belle soie , et de couleurs différentes. L'or , les diamans imités et les pierreries y brilloient de tous côtés. Une grande quantité de miroirs d'un métal fort poli , par leur arrangement , en multipliant d'un côté les objets , les rassembloient de l'autre en miniature pour en former un tout qui enchantoit les yeux. Çà et là ces brillans édifices étoient interrompus par des montagnes et des vallons factices qui imitoient la nature. On y avoit pratiqué des ruisseaux et des fontaines , planté des arbres et des broussailles , attaché des bêtes fauves , auxquelles on avoit donné des attitudes si naturelles , qu'on eût dit qu'elles étoient animées. On y voyoit des bonzeries avec leurs petits temples et leurs idoles. On avoit fait , dans d'autres endroits , des vergers et des jardins , où l'on voyoit des treilles avec leurs raisins dans leurs différens degrés de maturité ; des arbres de presque toutes les sortes , qui portoit des fruits et des fleurs des quatre saisons de l'année. On les eût pris pour véritables , quoiqu'ils fussent artificiels. Dans divers endroits du passage on avoit distribué des lacs , des étangs et des réservoirs avec leurs poissons et leurs oiseaux aquatiques ; on avoit placé autre part des enfans , déguisés en singes et en d'autres animaux , qui jouoient entre eux le rôle qu'on leur avoit appris. Comme c'étoit avec la peau même des animaux qu'ils représentoient qu'on les avoit habillés , on pouvoit aisément y être trompé. D'autres enfans étoient habillés en oiseaux et en jouoient le personnage. Des chœurs de musique , des troupes de comédiens , bateleurs et autres , étoient placés par intervalles le long de la rivière , et tâchoient , chacun suivant sa force , sa science ou son adresse , de faire quelque chose qui pût agréer , sinon à l'empereur et à sa mère , du moins à quelques grands de leur suite , au service desquels ils pouvoient espérer d'être admis. Les lanternes chinoises , par leur nombre , leur variété et leur

arrangement, complétoient ce spectacle vraiment enchanteur. La police qui s'observa tant que durèrent les préparatifs de cette fête, me parut admirable. Il fut réglé que les rues (qui sont ici extrêmement larges) seroient partagées en trois parts; le milieu pour ceux qui étoient à cheval ou en équipages; un des côtés pour ceux qui alloient, et l'autre pour ceux qui venoient. Il ne fut pas nécessaire, pour faire observer cet ordre, que des grenadiers, la baïonnette au bout du fusil, ou le sabre nu à la main, menaçassent de frapper; quelques soldats, armés simplement d'un fouet, empêchèrent tout désordre et toute confusion. Ainsi des milliers de personnes voyoient tranquillement, dans l'espace de quelques heures, ce que peut-être elles n'eussent pas pu voir dans quinze jours sans cette précaution. Mais comme ce n'est pas ici l'usage que les femmes sortent et se mêlent parmi les hommes, et que d'ailleurs il n'étoit pas raisonnable qu'elles fussent privées d'un spectacle qu'on avoit préparé principalement pour une personne de leur sexe, l'empereur y pourvut en indiquant certains jours pour elles seules. De cette façon tout le monde fut content et satisfit sa curiosité sans manquer à aucun des rites, ni à aucune bienséance du pays.

Tout ce qu'on s'étoit proposé de faire étant achevé, et l'impératrice mère ayant atteint sa soixantième année, la *cérémonie* eut lieu, ce qui tomba le vingtième jour de la onzième lune de la seizième année du règne de l'empereur Kien-long, c'est-à-dire, le 6 janvier 1752. Je ne vous dirai rien de la marche et de l'ordre qui s'y observa, parce que je n'en ai rien vu moi-même. Dans ces sortes d'occasions, ainsi que toutes les fois que l'empereur sort, chacun se barricade dans sa maison, et il n'est pas permis à qui que ce soit, qui n'est pas en place pour cela, d'aller jeter des regards téméraires sur la personne du prince. On m'a dit seulement que l'empereur précédoit sa mère de quelques

pas, et lui servoit d'écuyer. Ce prince étoit monté à cheval au sortir de la rivière, et l'impératrice mère s'étoit mise dans une chaise ouverte de tous côtés. Toutes les personnes de leur cour suivoient à pied. Leurs majestés s'arrêtoient de temps en temps pour examiner à l'aise ce qui leur plaisoit davantage.

Parmi les *présens* qui furent faits dans cette occasion, il se trouva ce qu'il y a de plus curieux et de plus rare dans les quatre parties du monde. Les Européens ne s'oublièrent pas. Comme ceux qui sont à la cour n'y sont reçus qu'en qualité de mathématiciens ou d'artistes, ils voulurent que leur offrande répondit à ces titres, et pût être du goût de l'empereur. Ils firent donc une machine, dont voici à peu près la description : Un théâtre en hémicycle, d'environ trois pieds de haut, présentoit dans son enceinte des peintures d'un goût délicat. Ce théâtre avoit trois scènes de chaque côté, représentant chacune des dessins particuliers qu'on avoit peints en perspective. Dans le fond étoit une statue habillée à la chinoise, tenant entre ses mains une inscription par laquelle on souhaitoit à l'empereur la vie la plus longue et la plus fortunée. Cette inscription étoit *Vouan-nien-hoan*. Devant chaque scène étoient aussi des statues chinoises qui tenoient de la main gauche un petit bassin de cuivre doré, et de la main droite un petit marteau de même métal. Ce théâtre, tel que je viens de le décrire, étoit supposé avoir été bâti sur le bord de l'eau. Le devant représentoit un bassin du milieu duquel s'élevoit un jet d'eau qui retomboit en cascade ; une glace de miroir représentoit le bassin, et des filets de verre, soufflés à la lampe par un homme du métier fort habile, étoient si déliés et imitoient si bien un jet d'eau, qu'on s'y trompoit d'un peu loin. Autour du bassin on avoit marqué un cadran en lettres européennes et chinoises. Une oie et deux canards étoient au milieu

de l'eau à prendre leurs ébats. Les deux canards barbo-  
toient, et l'oie marquoit avec son bec l'heure présente.  
Le tout se mouvoit par des ressorts que faisoit aller une  
horloge dans la machine. Une pierre d'aimant qui étoit  
cachée aussi, et qui faisoit le tour du cadran, se faisoit  
suivre par l'oie, dont la plus grande partie étoit de fer.  
Quand l'heure étoit sur le point de sonner, la statue qui  
tenoit en main l'inscription sortoit de son appartement,  
qui étoit au fond du théâtre, et venoit avec un profond  
respect montrer sa légende; ensuite les six autres statues  
jouoient entre elles un air en frappant, chacune sur son  
bassin, la note qu'on lui avoit assignée, autant de fois et  
dans les temps que la musique le demandoit. Cela fini,  
le porteur de l'inscription s'en retournoit gravement,  
pour ne revenir qu'à l'heure suivante. Cette machine plut  
si fort à l'empereur, qu'il voulut en témoigner sa recon-  
noissance aux Européens. Il leur fit à son tour un don  
qui équivaloit au moins à la dépense qu'on avoit été obligé  
de faire pour la construction de ce que nous lui avions  
offert. L'honneur qu'il nous fit en cela est ici beaucoup  
plus précieux que les grandes richesses. Il fit placer cette  
machine dans un des endroits du palais où il va le plus  
souvent, et on l'y conserve encore aujourd'hui avec  
grand soin. C'est ainsi que nous tâchons, pour l'intérêt  
de la religion, de gagner la bienveillance du prince et de  
lui rendre nos services utiles et nécessaires, afin de l'en-  
gager, sinon à devenir favorable aux chrétiens, du moins  
à ne pas les persécuter, et à laisser aux ministres du Sei-  
gneur la liberté de faire connoître Jésus-Christ à ceux  
qui voudront bien les écouter. On compte qu'il s'est  
dépensé, pour la fête que je viens de vous décrire, tant  
par l'empereur que par les différens corps ou particuliers  
qui y contribuèrent, plus de trois cents millions. J'ai  
l'honneur d'être, etc.

.....  
LETTRE (EXTRAIT) ÉCRITE DE MACAO,

LE 14 SEPTEMBRE 1754.

DANS l'état d'incertitude où se trouve la chrétienté de la Chine, nous avons encore cette légère consolation, que les missionnaires sont soufferts dans cet empire, où leur présence ne laisse pas d'être infiniment utile. Pour n'être point connus, ils sont obligés de se vêtir à la mode du pays. Mais eussent-ils le talent de prendre l'air, les manières, la démarche, et tout ce qui est proprement des Chinois, on les distinguera toujours. Pour parer aux inconvéniens qu'entraînent ces sortes de reconnoissances, on fait, autant qu'on peut, des prêtres du pays. Les missionnaires les élèvent dès l'âge le plus tendre, leur apprennent la langue latine, et les instruisent peu à peu dans le ministère. Quand ils ont atteint un certain âge, on en fait des catéchistes, qu'on éprouve jusqu'à quarante ans, temps auquel on les ordonne prêtres. La maison des missions étrangères de Paris entretient un séminaire dans la capitale du royaume de Siam (1); et c'est là particulièrement qu'on envoie les *enfants chinois* pour y faire leurs études, et s'y former au ministère évangélique. On en fait ordinairement de très-bons sujets. Ces prêtres de la nation, n'étant point connus pour tels, peuvent faire beaucoup plus de fruits que les Européens. Mais les persécutions presque continuelles arrêtent beaucoup les progrès de la

---

(1) Nos lecteurs n'ont point oublié, sans doute, que nous avons donné, dans le premier volume de ce Choix, le mémoire de l'abbé de Fleury sur les études propres à ce clergé indigène, mémoire qui lui avait été demandé par le vicaire apostolique de Siam.

prédication. Cependant les mandarins, tout furieux qu'ils sont contre notre sainte religion, n'empêchent pas de simples particuliers, et même des familles entières, de venir nous demander le baptême. A la vérité, quand on peut prendre des évêques, on leur tranche la tête, parce qu'on les regarde comme des chefs de révolte. C'est ainsi que celui de Mauricastre a couronné, ces années passées, une mission de trente ans. Le Chinois *Cing-eul-Yven*, qui, par un miracle de la grâce, fut converti subitement à la foi en recueillant le sang de ce saint prélat, a été baptisé ainsi que toute sa famille. Quelque temps après un missionnaire de sa nation ayant été jeté dans un cachot, il se rendit incontinent à la porte de la prison, et dit aux gardes qui vouloient l'écartier : « Pourquoi voulez-vous m'empêcher de voir le père ? Je vous déclare que je suis chrétien, et reconnoissant des services sans nombre que j'ai reçus des missionnaires ; je voudrois pouvoir le leur témoigner en soulageant ceux qui se trouvent dans la misère, et c'est ce que j'ai intention de faire aujourd'hui. » Ce trait de franchise et de simplicité toucha tellement les soldats, qu'ils l'introduisirent dans la prison du confesseur, à qui il donna du linge et des habits, dont il savoit qu'il manquoit. Les vertus et le zèle de ce *prêtre chinois* l'ont rendu respectable à toute la chrétienté. Un jour il étoit allé dans une petite île pour y confesser. Le mandarin n'en fut pas plus tôt averti, qu'il fit investir la maison où il étoit, menaçant d'y mettre le feu. Les chrétiens ouvrirent la porte pour savoir ce dont il s'agissoit. Aussitôt ils virent fondre sur eux une troupe de soldats, qui se saisirent de toutes les personnes de la maison, et pillèrent la chapelle du missionnaire. Comme ce dernier étoit de la nation, ils ne purent le reconnoître d'abord. Les chrétiens, interrogés sur ce qu'il étoit devenu, ne voulurent rien répondre ; mais le confesseur, craignant qu'on ne les maltraitât, se

déclara lui-même. En conséquence il fut lié et garrotté comme un scélérat, et emprisonné. Il comparut devant le mandarin, qui lui demanda s'il n'étoit pas chef de la religion chrétienne; combien de personnes il avoit séduites; quel étoit le nombre des chrétiens de l'île, et comment ils s'appeloient; à quoi servoient tous ces ornemens et ces livres européens qu'il avoit avec lui; et enfin si une bouteille d'huile, qu'on avoit trouvée parmi ses effets, n'étoit point ce dont il se servoit pour la magie (c'est ainsi qu'il appeloit les fonctions du saint ministère). Le missionnaire répondit à ces différentes questions avec autant de fermeté que de sagesse et de précision. « Je ne suis point, dit-il, chef de la religion chrétienne, je n'ai ni assez de vertu ni assez de mérite pour occuper ce haut rang; mais je fais profession de cette sainte religion, et je l'enseigne. Je n'ai jamais séduit personne. Je sais les noms de plusieurs chrétiens de cette île; j'en sais aussi le nombre; mais je ne vous dirai ni l'un ni l'autre, parce que ce seroit trahir mes frères. Quant à ces ornemens et à ces livres que vous voyez, ils servent dans les sacrifices que j'offre au seul vrai Dieu, qui est le créateur du ciel et de la terre, et que tout l'univers doit adorer. Pour cette huile, ajouta-t-il en lui montrant la bouteille où elle étoit renfermée, elle ne sert point à la magie, parce que la magie est une chose dont les chrétiens ont horreur. » Le mandarin fit mettre par écrit l'interrogatoire avec les réponses du prétendu coupable; après quoi il le fit reconduire en prison. Le lendemain il l'envoya au mandarin supérieur, qui lui fit donner 140 soufflets et 80 coups de bâton. Ces deux supplices ayant été employés en vain, on eut recours à la question qui fut appliquée avec tant de violence, que le patient s'évanouit. Mais bientôt on le fit revenir par le moyen d'une liqueur qu'on lui fit boire à plusieurs reprises. Cette question dura plus de trois heures. Le man-

darin , piqué de la constance du généreux confesseur , le renvoya en prison , résolu de le pousser à bout. Le jour suivant on le mit encore à la question ; ce qui dura depuis le matin jusqu'au coucher du soleil. Mais tout fut inutile , le missionnaire soutint la torture avec un courage qui déconcerta le tyran. Enfin , voyant qu'on ne pouvoit le vaincre par les tourmens , on lui proposa le choix de trois choses : la première , de déclarer les chrétiens de l'île ; la seconde , d'embrasser l'état de bonze ; la troisième , d'être mis à mort. « Vous n'aurez jamais , dit le missionnaire , la déclaration que vous exigez de moi ; pour être bonze , la probité , l'honneur même me le défend. Je ne crains point la mort ; ainsi dévouez-moi aux supplices. Je serai trop heureux de répandre mon sang pour la cause du Dieu que je prêche. » Le mandarin , furieux de la fermeté du confesseur , prononça l'arrêt de mort , et le prisonnier fut reconduit au cachot. On le mena à Pékin pour faire confirmer et exécuter la sentence. Mais l'empereur , qui se pique de clémence et de générosité , crut devoir commuer la peine , et le condamna à l'exil. Heureusement pour lui , il fut exilé dans un coin de province où il y avoit une nombreuse chrétienté ; il y est encore actuellement , et nous espérons que le Seigneur , qui lui a conservé les jours dans les tortures , les lui prolongera pour le bien et l'édification de son nouveau troupeau. Je suis , etc.

## LETTRE (EXTRAIT) DU PÈRE B\*\*\*

A MADAME LA COMTESSE DE FORBEN.

A Pékin, le 9 septembre 1765.

MADAME, vous me demandez quelles sont parmi les Chinois les cérémonies du mariage. Avant d'entrer dans cette matière, je dois vous faire observer que les pères ont une autorité entièrement arbitraire sur les enfans lorsqu'il s'agit de les marier, et que les *mariages des Chinois* diffèrent des nôtres en ce que non-seulement la fille n'apporte aucune dot, mais encore en ce que l'époux est, pour ainsi dire, obligé d'acheter la fille, et de donner à ses parens une somme d'argent dont on convient de part et d'autre. Ce sont des espèces d'arrhes dont on paie une partie après le contrat, et l'autre partie quelques jours avant le mariage. Il leur fait encore un présent d'étoffes de soie, de riz, de fruits, etc. Si les parens reçoivent les arrhes et le présent, le contrat est censé parfait, et il ne leur est plus permis de se dédire, à moins que dans l'intervalle l'une des deux parties ne vienne à mourir. Les parens qui n'ont pas d'enfans mâles, donnent à l'épouse, mais par pure libéralité, des habillemens et une espèce de trousseau; et quelquefois, en pareil cas, le beau-père fait venir son gendre dans sa maison, et le constitue héritier d'une partie de ses biens; mais il doit léguer l'autre partie à quelqu'un de sa famille et de son nom, pour vaquer aux sacrifices domestiques qu'on fait aux esprits des aïeux; et, s'il meurt avant d'avoir fixé son choix, les lois obligent ses plus proches parens à s'assembler, et à procéder à l'élection d'un sujet capable de vaquer à cette fonction. On regarde

ici ces sacrifices comme quelque chose de si essentiel , que le fils unique marié ne peut habiter la maison de son beau-père que jusqu'à la mort de son père.

Cette piété superstitieuse des Chinois envers les âmes de leurs aïeux a donné lieu aux *adoptions* de la part de ceux qui n'ont point d'enfans mâles ; premièrement , en constituant héritier le fils d'un étranger ; secondement , en choisissant un de ses neveux pour succéder à ses biens. Dans le premier cas, les Chinois paient une somme d'argent au père de l'enfant qu'ils adoptent , et cet enfant ne reconnoît plus que son père adoptif ; il en prend le nom et porte son deuil. S'il arrive ensuite que le père adoptif se marie et qu'il ait des enfans , l'enfant adopté a droit à une portion de bien égale à celle des autres enfans. Dans le second cas , un Chinois peut adopter le fils aîné de son frère cadet ; et ce frère cadet , au contraire , peut adopter le second fils de son frère aîné , en cas que celui-ci ait deux enfans mâles. En un mot , si de trois frères il n'y en a qu'un qui ait trois enfans mâles , celui-ci n'en garde qu'un , et ses deux frères adoptent les deux autres. Ces enfans adoptés s'appellent *successeurs substitués*.

Les Chinois reconnoissent deux  *fins dans le mariage*. La première est celle de perpétuer les sacrifices à leurs aïeux , la seconde est la multiplication de l'espèce. Le livre des *rites* parle de l'âge propre au mariage , et divise ainsi tous les âges en général : les hommes , à l'âge de dix ans , ont le cerveau ausssi faible que le corps , et peuvent tout au plus s'appliquer aux premiers élémens des sciences ; les hommes de vingt ans n'ont point encore toute leur force ; ils aperçoivent à peine les premiers rayons de la raison ; cependant , comme ils commencent à devenir hommes , on doit leur donner le chapeau viril ; à trente ans l'homme est vraiment homme ; il est robuste , vigoureux , et cet âge convient au mariage. On peut confier à

un homme de quarante ans les magistratures médiocres, et à un homme de cinquante ans les emplois les plus difficiles et les plus étendus. A soixante ans on vieillit, et il ne reste plus qu'une prudence sans vigueur, de sorte que ceux de cet âge ne doivent rien faire par eux-mêmes, mais prescrire seulement ce qu'ils veulent que l'on fasse. Il convient à un septuagénaire, dont les forces du corps et de l'esprit sont désormais atténuées et impuissantes, d'abandonner aux enfans le soin des affaires domestiques. L'âge décrépît est celui de quatre-vingts et quatre-vingt-dix ans. Les hommes de cet âge, semblables aux enfans, ne sont pas sujets des lois; et, s'ils arrivent jusqu'à cent, ils ne doivent plus s'occuper que du soin d'entretenir le souffle de vie qui leur reste. On voit par cette division des âges que les Chinois croyoient autrefois que l'âge de 30 ans étoit le plus propre au mariage. Mais aujourd'hui la nature leur paroît moins tardive, et les lois cèdent à l'usage et aux circonstances des temps.

Rien n'est plus ordinaire parmi les Chinois que de convenir d'un mariage long-temps avant que les parties soient en âge, souvent même avant que les futurs époux soient nés. Deux amis se promettent très-sérieusement d'unir les *enfans* qui leur naîtront, s'ils sont de sexe différent, et la solennité de cette promesse consiste à déchirer sa tunique et à s'en donner réciproquement une partie. Cependant on exhorte le peuple à fuir ces sortes d'engagemens téméraires; le livre des *rites* allègue plusieurs inconvéniens qui résultent de cette coutume bizarre; mais on ne viendra jamais à bout de la détruire, parce que les personnes les plus distinguées, ou par leur naissance, ou par leur fortune, la mettent tous les jours en pratique. Ce même livre exhorte les pères et les mères à être plus attentifs à la sympathie qu'aux richesses; car l'homme sage peut en amasser, et l'insensé ne sait que les dissiper.

Si l'épouse que vous recherchez pour votre fils est d'une famille plus riche ou plus distinguée que la vôtre, elle sera aussi plus superbe, plus indocile et plus arrogante. Ces injustes parens, ajoute ce livre, qui sacrifient leurs filles à l'intérêt, sont des barbares qui les vendent comme des esclaves au plus fort enchérisseur.

Tous les mariages se font par des *entremetteurs* ou par des *entremetteuses*, tant du côté de l'homme que du côté de la femme. Il n'est peut-être point d'emploi plus délicat et plus périlleux que celui-là; car, si malheureusement on commet quelque irrégularité dans la négociation, on est très-sévèrement puni. Outre l'entremetteur, il y a communément une personne qui préside au mariage de part et d'autre; c'est ordinairement le père ou le plus proche parent des futurs époux. On punit aussi ces présidens s'ils font quelque supercherie ou quelque fraude notable, et le degré des peines qu'on leur fait subir est prescrit dans le livre des *rites*: les lois veulent ici de la franchise et de la probité. Les pères des époux jeûnent et font un sacrifice domestique aux esprits de leurs aïeux, pour les instruire de ce qu'ils traitent sur la terre. Ils donnent aussi un grand repas à leurs parens et amis, et leur exposent le dessein qu'ils ont de marier tel ou tel de leurs enfans.

Il n'est pas permis à aucun Chinois d'avoir plus d'une femme légitime. Il y a cette différence entre la *femme légitime* et la *concubine*, que celle-là est la compagne du mari, qu'elle est la maîtresse des autres femmes, et que celle-ci est entièrement subordonnée à l'autre. Les Chinois recherchent dans leurs mariages l'égalité d'âge et de condition; mais, pour ce qui regarde les concubines, chacun suit son caprice, et les achète selon ses facultés. Tous les enfans qui naissent des concubines reconnoissent pour leur mère la femme légitime de leur père; ils ne portent

point le deuil de leur mère naturelle , et c'est à la première qu'ils prodiguent les témoignages de leur tendresse , de leur obéissance et de leur respect.

L'empereur n'a qu'une femme légitime qu'on appelle *reine*, titre qui signifie qu'elle partage avec son mari la majesté du trône. Outre la reine, ce prince a plusieurs concubines, ou femmes, qui sont divisées en six classes, en comprenant la reine, femme unique de la première. Il y en a trois de la seconde classe, neuf de la troisième, vingt-sept de la quatrième, dix-huit de la cinquième. Pour le nombre de la sixième, il n'est point limité.

Quoique la plupart des concubines soient des femmes qui aient commis quelque crime, en conséquence confisquées au profit du prince, et exposées en vente, cependant leur nom n'est point odieux dans ce pays; elles sont esclaves, et soumises à toutes les volontés de leurs maîtres. Les honnêtes gens, c'est-à-dire, ceux qui passent pour tels, n'achètent leurs concubines qu'avec la permission de leur femme légitime, et sous prétexte de la servir, quoique ces prétendues servantes soient souvent préférées à leur maîtresse. En un certain sens, la *polygamie* n'est pas permise ici. On punit de quatre-vingt-dix coups de bâton celui qui, pendant la vie de sa femme légitime, oseroit en épouser une autre, et ce second mariage est déclaré nul; même supplice à celui qui élève une de ses concubines au rang de femme légitime, ou qui abaisse sa femme légitime au rang de concubine, et on le force à remettre les choses dans leur premier état. La concubine est si inférieure à la femme légitime, qu'elle obéit exactement à tout ce qui lui est ordonné de sa part, et qu'elle n'appelle jamais le chef de la maison que du simple nom de *père de famille*. Ce n'est pas au reste qu'on ne pratique aussi avec cette femme quelques cérémonies de bienséance. On passe un écrit avec ses parens, on

leur donne une somme d'argent ; on promet de bien traiter la femme , et on la reçoit avec quelque solennité.

Les lois chinoises permettent le *divorce* en certains cas, dont voici les principaux : Si entre le mari et la femme il y a une antipathie notable , en sorte qu'ils ne puissent vivre en paix , il leur est permis de se séparer , pourvu que les deux parties consentent au divorce. Si une femme est convaincue d'adultère , crime très rare parmi les Chinois , elle est répudiée sur-le-champ , sans qu'elle puisse se prévaloir des lois qui pourroient lui être favorables dans des cas moins graves. Si la femme est stérile ; si elle se conduit d'une manière peu décente ; si elle a contracté une habitude de désobéir aux ordres du beau-père ou de la belle-mère ; si elle est indiscreète et peu prudente dans ses paroles ; si elle détourne à son profit , ou à celui de quelque autre , les biens de la maison ; si elle manifeste des vices contraires au bon ordre et au repos de la famille ; enfin , si elle est attaquée de quelque maladie dégoûtante , comme la lèpre , qui est un mal assez commun à la Chine , voilà , madame , sept autres causes légitimes de divorce ; mais il faut que tous ces cas soient accompagnés de cette circonstance aggravante que la femme ait quelque'un de ces défauts dans un degré éminent. Voici encore d'autres lois : Si une femme s'enfuit contre la volonté ou à l'insu de son époux , on lui donne cent coups de verges , et le mari peut la vendre à l'encan. Si elle se marie après s'être enfuie , on l'étrangle. Si son époux la laisse et s'absente pendant trois ans sans donner de ses nouvelles , elle ne peut prendre aucun parti sans en avoir auparavant averti les magistrats ; et , si par imprudence ou par supercherie elle omet cette précaution et abandonne la maison de son mari , on lui donne quatre-vingts coups de verges , et cent coups si elle se remarie ; au lieu que , quand elle a présenté une requête aux mandarins , et qu'elle leur a

exposé la situation où elle se trouve , elle peut obtenir la liberté de se remarier , ou d'embrasser l'état de concubine. Les complices , celui qui épouse une femme dont le mari est absent , les entremetteurs de ce mariage , celui qui donne asile à la femme fugitive , etc. , sont châtiés avec la même sévérité. Quoique sous les mêmes peines il ne soit pas permis aux concubines d'abandonner leurs maris , il n'y a cependant aucune loi qui défende aux hommes de répudier leurs concubines , ou qui les oblige à les reprendre quand ils les ont chassées. Si quelqu'un , dit la loi , chasse sa femme légitime sans raison , on l'obligera à la reprendre , et il recevra quatre-vingts coups de bâton. La loi ne disant rien de la concubine , ce silence autorise les Chinois à n'avoir aucun égard aux causes légitimes de divorce , lorsqu'ils veulent se défaire d'elles.

Les Chinois peuvent convoler à de *secondes noces* , et les femmes jouissent du même privilège. Les uns et les autres restent maîtres d'eux-mêmes quand la mort a brisé leurs liens. Mais il est glorieux parmi eux de fuir de seconds engagemens , et on loue beaucoup les jeunes personnes qui , pour ne pas survivre à ceux à qui on les avoit destinées , se donnent volontairement la mort , soit en s'étranglant , soit en prenant du poison.

Parmi les *cas particuliers qui annulent le mariage* , ou qui en empêchent la conclusion , on compte la stérilité , l'engagement antérieur , la supposition des personnes , la parenté , l'inégalité des conditions , et enfin la violence ou le rapt. La stérilité est regardée comme une espèce de crime , parce que la femme stérile ne peut donner aux aïeux de nouveaux sacrificeurs , et qu'elle les frustre d'un tribut sacré chez cette nation. Les engagemens antérieurs sont les promesses qui se font entre les parens de deux familles , et qui consistent dans l'envoi des présens. Une fille ainsi promise ne peut ni s'engager , ni se marier

avec un autre ; autrement le mariage seroit déclaré nul , et les contractans et les entremetteurs seroient sévèrement punis. La supposition des personnes est la substitution d'une personne à une autre. Pour ce qui regarde la parenté, la loi interdit le mariage entre les personnes d'un même nom , ne fussent-elles parentes qu'au vingtième degré. L'inégalité de condition , qui peut annuler un mariage , est celle qui distingue une personne libre d'une personne esclave. Voici à ce sujet quelques lois chinoises que j'ai trouvées dans le livre des *rites* : Celui qui donnera pour femme à son esclave la fille d'un homme libre , sera puni de 80 coups de bâton , et le mariage sera nul ; si un esclave épouse une fille libre , il recevra 80 coups de bâton ; et si son maître a traité cette fille en esclave , il sera condamné à 100 coups ; un maître qui marie son esclave avec une fille libre , en persuadant aux parens que le mari qu'il offre est son fils ou son parent , sera puni de 80 coups de bâton. L'esclave est également puni , s'il est complice de la supercherie de son maître. Dans tous les cas le mariage est nul , et la femme rentre dans tous ses droits ; les arrhes et les présens qu'elle a reçus lui restent. Il en est de même des filles esclaves qui épousent par fraude des hommes libres , et la loi est égale pour l'un et pour l'autre sexe. Quant au rapt et à la violence , quiconque a violenté ou enlevé une femme est puni de mort. Mais si la femme a consenti à l'enlèvement , le ravisseur et la femme sont séparés et reçoivent chacun 100 coups de bâton.

Les Chinois ne peuvent se marier pendant le *deuil de leur père* ou *de leur mère*. Si la mort de l'un ou de l'autre arrive dans le temps qui a été arrêté pour les noces , aussitôt l'inhumation du défunt , les parens du fiancé donnent à la fille une entière liberté de se marier avec un autre , par un écrit conçu en ces termes : « Ty ( par exemple ) est en deuil pour la mort de son père , et ne peut plus

accomplir la promesse de mariage faite à Kia. C'est pourquoi on lui donne cette nouvelle afin qu'elle soit libre de ses obligations. » Les parens de la fille reçoivent ce billet ; mais ils ne se croient pas pour cela entièrement dégagés. Ils ne prennent point d'autres engagemens avant que le temps du deuil soit expiré : Alors ils écrivent à leur tour au jeune homme, qu'ils invitent à reprendre ses premières chaînes. Si ce jeune homme ne juge point à propos d'acquiescer à la proposition, la fille reste libre et ses parens la donnent à un autre. Cette loi oblige également les deux sexes. La loi interdit encore le mariage lorsque le père ou la mère ou quelque proche parent de l'une des parties contractantes est emprisonné, ou il faut que le parent prisonnier donne son consentement par écrit ; et dans ce cas, point de festin nuptial ni aucun des témoignages d'allégresse usités.

Lorsque deux familles sont d'accord, et que le contrat est signé, on commence les *cérémonies*, qui se réduisent à six. La première consiste à convenir du mariage ; la seconde, à demander le nom de la fille, le mois et le jour de sa naissance ; la troisième, à consulter les devins sur le mariage futur, et à en porter l'heureux augure aux parens de la fille ; la quatrième, à offrir des étoffes de soie et d'autres présens, comme des gages de l'intention où l'on est d'effectuer le mariage ; la cinquième, à proposer le jour des noces ; et enfin, la sixième, à aller au devant de l'épouse pour la conduire ensuite dans la maison de l'époux. On fait part du mariage qu'on médite au chef de la famille, et l'on prépare les présens ; la médiocrité est recommandée dans ces occasions. Le père de l'époux fait ensuite la *demande en mariage* comme il suit : « J'apprends avec beaucoup de reconnoissance que vous avez agréé les propositions que je vous ai faites par mon entremetteur, et que vous avez promis votre fille à mon fils. Pour ob-

server les coutumes instituées par nos ancêtres, je vous envoie les présens ordinaires par un député, afin de convenir avec vous des conditions du mariage, et pour savoir le nom de votre fille. Je vous prie d'informer ce député de quelle famille elle est, du mois et du jour de sa naissance, afin que je consulte le sort sur l'heureux succès des noces. J'estime infiniment votre amitié, et je vous en demande la continuation. » Il met son nom et la date au bas du cahier. On donne *avis* le jour suivant aux *aïeux défunts*, du mariage qu'on a dessein de conclure. On orne le temple domestique avec magnificence. Les hommes et les femmes s'y assemblent, celles-ci à la droite, et ceux-là à la gauche, qui est la place d'honneur. Après avoir lavé leurs mains, ils découvrent les tablettes sur lesquelles sont écrits les noms de leurs aïeux et de leurs aïeules, jusqu'à la quatrième génération; ensuite ils évoquent leurs esprits. Le père de famille prend des parfums qui sont sur un autel, et, fléchissant le genou, il les jette dans une urne pleine de charbons enflammés. Alors toute l'assemblée se prosterne pour saluer les âmes qu'on suppose voltiger autour des tablettes. Après quoi le chef de famille leur adresse ce discours écrit en lettres d'or : « L'an, etc., de l'empereur tel, le mois de, etc., tel jour. Yung (par exemple), votre petit-fils, voulant vous témoigner sa piété et sa vénération, vous fait savoir que son fils Lin, (par exemple), n'ayant point de femme et étant en âge d'en prendre une, délibère avec ses parens sur son mariage futur avec la fille de Tai-kuun. Nous vous regrettons infiniment, et nous vous offrons ces parfums et ces vins, afin que vous soyez informés de ce qui se passe dans votre famille. » Quand le chef a lu son discours, il le brûle, et l'assemblée prend congé des aïeux, en remettant le voile sur leurs tablettes.

Le même jour on envoie les présens. Le député, que

l'entremetteur et plusieurs domestiques accompagnent, est reçu à la porte de la maison, avec toutes les formalités qui s'observent dans les visites les plus solennelles. Le père de l'épouse, après avoir reçu les présens et la lettre des mains du député, le prie d'attendre un moment pour la réponse, et porte sur-le-champ cette lettre dans le temple domestique de ses aïeux, où sa famille est déjà assemblée. Là, il fait les mêmes cérémonies qui ont été pratiquées dans le temple de l'autre famille. Il revient faire des excuses au député, et celui-ci y répond selon le style usité; car dans ces occasions, le nombre des paroles et des révérences est réglé; il lui donne ensuite plusieurs corbeilles pleines de viandes et de fruits pour la famille de son gendre, et sa *réponse* conçue en ces termes : « Le choix que vous daignez faire de ma fille pour votre fils, me fait connoître que vous estimez ma *pauvre et froide famille* plus qu'elle ne mérite. Ma fille est *grossière et sans esprit*, et je n'ai pas eu le talent de la bien élever : cependant je me fais gloire de vous *obéir* dans cette occasion. Vous trouverez écrit dans un cahier séparé le nom de ma fille et celui de sa mère, avec le jour de sa naissance. Je vous remercie de l'amitié que vous me témoignez, et je vous prie de vous souvenir toujours de moi. » Le père de l'époux reçoit cette réponse avec les mêmes formalités, parce qu'alors le député est censé envoyé de la part du père de l'épouse. Cette première cérémonie est un engagement réciproque; on attache dès-lors les cheveux de l'épouse autour de son cou, et on lui met un collier qui marque la perte de sa liberté.

Le jour dont on est convenu, la famille de l'époux envoie aux parens de l'épouse des étoffes de soie, et d'autres *présens* pour les engager à hâter la conclusion. On ne peut envoyer plus de dix ni moins de deux pièces de soie. Elles sont de différentes couleurs; mais on a soin

de ne rien y mêler de blanc, parce que cette couleur est celle du deuil. On y joint un présent d'aiguilles, de bracelets, de poinçons d'or ou d'argent. Le même jour, les parens de l'époux annoncent par un écrit qu'ils ont consulté le *sort*, et qu'ils en ont reçu un augure favorable; en même temps ils fixent le jour des noces qu'ils choisissent dans un calendrier qui marque les jours heureux ou malheureux, comme nos almanachs marquent la pluie et le beau temps. Ensuite ils envoient au père de l'épouse et dans le même cérémonial une *nouvelle lettre* écrite en ces termes : « Culchi (par exemple) à son allié : J'ai reçu avec beaucoup de respect votre résolution touchant le mariage de votre fille avec mon fils. J'ai consulté le sort, et j'en ai reçu un augure qui me répond du succès de cette union. Je vous envoie les présens ordinaires comme des gages du désir que j'ai de conclure promptement ce mariage. J'ai aussi choisi un jour heureux pour la célébration des noces. J'attends vos ordres et je vous salue. » Avant d'envoyer cette lettre, on la porte dans le temple domestique des ancêtres, où le chef de famille leur a adressé ces paroles : « Ly-U (par exemple), votre petit-fils, et fils de Tong, étant convenu de son mariage avec Ta-Kia, fille de Liu-Pan, vous annonce qu'il a consulté le sort, etc. C'est pourquoi il vous offre les présens qu'il lui a destinés, et vous fait savoir qu'un tel jour a été proposé et élu pour la célébration du mariage. » Le député qui porte ces seconds présens se rend à la maison de l'épouse, où il est reçu avec les cérémonies accoutumées, et le chef de cette maison porte aussi la lettre et les présens dans le temple des aïeux, et leur fait part de ce qui a été résolu. Le député revient avec la réponse dont voici les termes : « Culchi à Kiun, son allié : J'ai reçu votre dernière résolution. Vous voulez que les noces se fassent; je suis seulement fâché que ma fille ait si peu de mérite, et qu'elle n'ait pas

eu toute l'éducation qu'elle pouvoit avoir. Je crains qu'elle ne soit bonne à rien. Cependant, puisque l'augure est favorable, je n'ose vous désobéir. J'accepte votre présent. Je vous salue, et je consens au jour marqué pour les noces. J'aurai soin de préparer tout ce qu'il faudra.» Le député porte la réponse aux parens de l'époux; on observe les mêmes cérémonies, tant envers lui qu'envers les aïeux, auxquels on communique la réponse du père de l'épouse.

Pendant les trois nuits qui précèdent les noces, on illumine tout l'intérieur de la maison de l'épouse, non pas en signe de réjouissance, mais pour faire entendre qu'il n'est pas permis aux parens de dormir dans le temps qu'ils sont sur le point de perdre leur fille. On s'abstient aussi de musique dans la maison de l'époux, et la tristesse y règne au lieu de la gaieté, le mariage du fils étant comme une image de la mort du père, auquel il semble succéder. Ses amis ne le congratulent point; et si on lui envoie un présent, c'est, lui écrit-on, pour régaler le nouvel hôte qu'il a fait venir dans sa maison; on ne fait mention ni de la femme ni des noces.

Le jour du mariage, l'époux s'habille magnifiquement, et tandis que ses parens sont assemblés dans le *temple domestique* des aïeux, qu'ils instruisent de ce qu'ils vont faire, il se met à genoux sur les degrés de ce temple, et, se prosternant la face contre terre, il ne se lève que quand le sacrifice est achevé. Après quoi, on prépare deux tables, l'une vers l'orient pour le père de l'épouse, l'autre vers l'occident pour l'époux lui-même. J'ignore la raison mystérieuse de cette disposition. Le maître des cérémonies invite le père à prendre sa place, et aussitôt qu'il est assis, l'époux s'approche du siège qui lui est préparé. On lui présente alors une coupe pleine de vin, et, l'ayant reçue à genoux, il en répand un peu sur la terre en forme de libation, et fait, avant de boire, quatre génuflexions

devant son père, s'avance ensuite vers lui et reçoit ses ordres à genoux : « Allez, mon fils, lui dit le père, allez chercher votre épouse; amenez dans cette maison une fidèle compagne qui puisse vaquer avec vous aux soins des affaires domestiques. Comportez-vous en toutes choses avec prudence et avec sagesse. » Le fils, se prosternant quatre fois, répond qu'il obéira. Incontinent après il sort, il entre dans une chaise qu'on tient prête à la porte de la maison; plusieurs domestiques marchent devant lui avec des lanternes, usage qu'on a conservé, parce que autrefois tous les mariages se faisoient de nuit; et lorsqu'il est arrivé à la maison de l'épouse, il s'arrête à la porte de la seconde cour et attend que son beau-père vienne le prendre pour l'introduire.

On observe à peu près les mêmes formalités dans la maison de l'épouse. Le père et la mère sont assis, l'un à la partie orientale, l'autre à la partie occidentale de la cour du portique intérieur, et les parens forment un cercle autour d'eux. L'épouse, que sa mère a parée elle-même de ses plus riches vêtemens, se tient debout sur les degrés du portique, accompagnée de sa nourrice, qui, dans cette circonstance, est comme sa paranymphe, et d'une maîtresse des cérémonies. Elle s'approche ensuite de son père et de sa mère, et les salue l'un et l'autre quatre fois. Elle salue également tous ses parens, et leur dit le dernier adieu. Alors la maîtresse des cérémonies lui présente une coupe de vin qu'elle reçoit à genoux; elle fait la libation et boit le reste du vin; après quoi elle se met à genoux devant la table de son père, qui l'exhorte à se conduire avec beaucoup de sagesse, et à obéir ponctuellement aux ordres de son beau-père et de sa belle-mère. Ensuite sa paranymphe la conduit hors la porte de la cour, et sa mère lui met une guirlande sur la tête, d'où pend un grand voile qui lui couvre tout le visage. « Ayez bon courage, ma fille, lui dit-elle,

soyez toujours soumise aux volontés de votre époux, et observez avec exactitude les usages que les femmes doivent pratiquer dans l'intérieur de leur maison, etc. » Les concubines de son père, les femmes de ses frères, de ses oncles et de ses sœurs, l'accompagnent jusqu'à la porte de la première cour, en lui recommandant de se souvenir des bons conseils qu'elle a reçus. C'est toujours la femme légitime de son père qui fait le personnage de mère. Pour sa mère naturelle, elle n'a d'autre rang que celui de maîtresse des cérémonies, ou tout au plus de paranymphe.

Cependant le père de l'épouse va recevoir l'époux, selon l'usage ordinaire, avec cette différence que le gendre donne la main au beau-père. Lorsqu'ils sont arrivés au milieu de la seconde cour, l'époux se met à genoux et offre à son beau-père un canard sauvage, que l'on porte à l'épouse comme un nouveau gage d'attachement. Enfin les deux époux se rencontrent pour la première fois; ils se saluent l'un et l'autre, et adorent à genoux le ciel, la terre et les esprits qui y président. La paranymphe conduit ensuite l'épouse au palanquin qui lui est préparé, et qui est couvert d'étoffe couleur de rose. L'époux lui donne la main, et entre lui-même dans un autre palanquin, ou bien monte à cheval. Il marche entouré d'une foule de domestiques qui, outre des lanternes, portent tout ce qui sert à un ménage, comme lits, tables, chaises, etc.

Quand l'époux est arrivé à la porte de sa maison, il invite son épouse à y entrer, marche devant elle, et entre dans la cour intérieure où le *repas nuptial* est préparé : alors l'épouse lève son voile et salue son mari; l'époux la salue à son tour, et l'un et l'autre lave ses mains, l'époux à la partie septentrionale, et l'épouse à la partie méridionale du portique. Avant de se mettre à table, l'épouse fait quatre génuflexions devant son mari, qui en fait à son tour deux devant elle; ensuite ils se mettent à table tête à tête;

mais, avant de boire et de manger, ils répandent un peu de vin en forme de libation, et mettent à part des viandes pour les offrir aux esprits : coutume qui se pratique dans tous les repas de cérémonie. Après avoir un peu mangé et gardé un profond silence, l'époux se lève, invite son épouse à boire, et se remet incontinent à table. L'épouse pratique aussitôt la même cérémonie à l'égard de son mari, et en même temps on apporte deux tasses pleines de vin ; ils en boivent une partie, et mêlent ce qui reste dans une seule tasse pour se le partager ensuite et achever de boire.

Cependant le père de l'époux donne un grand repas à ses parens dans un appartement voisin ; la mère de l'épouse en donne un autre dans le même temps à ses parentes et aux femmes des amis de son mari, de sorte que la journée se passe en festins. Le lendemain la nouvelle mariée, vêtue de ses habits nuptiaux et accompagnée de son époux et de la paranymphe qui porte deux pièces d'étoffe de soie, se rend dans la seconde cour de la maison, où le beau-père et la belle-mère, assis chacun à une table particulière, attendent sa visite. Les deux époux les saluent en faisant quatre génuflexions devant eux, après quoi le mari se retire dans une chambre voisine. L'épouse met sur les deux tables les étoffes de soie, et s'incline profondément ; elle prie son beau-père et sa belle-mère d'agréer son présent ; elle se met ensuite à table avec sa belle-mère ; les uns et les autres font les libations ordinaires, mais on ne sert aucun mets sur la table : ce n'est qu'une pure cérémonie par laquelle la belle-mère reçoit sa bru comme sa commensale. L'épouse va ensuite saluer tous les parens de son mari, et fait quatre génuflexions devant eux ; mais elle ne leur rend visite qu'après qu'elle a été introduite dans le temple domestique des aïeux, où l'on fait d'abord un sacrifice pour les instruire de la visite que la nouvelle mariée va leur rendre. Pendant ce temps-là les deux époux se prosternent sur les

degrés du temple, et ne se relèvent que quand on a tiré le voile sur les tablettes où sont écrits leurs noms ; ensuite on introduit les mariés dans le temple, où, après plusieurs genuflexions, ils adressent à voix basse des prières aux esprits pour les engager à leur être propices. Cette cérémonie est comme le complément et la perfection des autres.

Tel est, madame, le mariage des Chinois. Les gens d'une condition médiocre ne pratiquent pas toutes ces formalités à la lettre ; néanmoins ils en observent une partie, surtout celles qui sont essentielles. J'ai l'honneur d'être, etc.

---

## LETTRE (EXTRAIT) DU PÈRE DE VENTAVON

AU PÈRE DE BRASSAUD.

A Hai-tien, le 15 septembre 1769.

MON RÉVÉREND PÈRE, dans l'année qui a précédé mon arrivée à Canton, il y étoit venu un frère jésuite, nommé *Bazin*, apothicaire et chirurgien. C'est lui qui avoit été autrefois médecin de Thamas-Kouli-kan, et qui a demeuré en Perse 28 ou 30 ans. Il vouloit se rendre à Pékin; mais le gouvernement de Canton s'y opposa. Dans ce même temps, le cinquième fils de l'empereur étant tombé malade, on demanda à nos pères de Pékin s'ils ne connoissoient point d'Européen qui fût versé dans la médecine. Ils répondirent qu'il en étoit arrivé un à Canton. A l'instant l'empereur dépêcha un courrier extraordinaire pour le chercher ; mais le F. *Bazin* étoit déjà parti, n'ayant pu rester à Canton après le départ des vaisseaux européens. Macao n'étant plus un asile sûr pour nous, il s'étoit rendu à l'île Maurice, ou l'Île-de-France. Cependant le courrier de l'empereur avoit mis tout en rumeur à Canton.

On envoya des exprès de tous côtés pour avoir des nouvelles du F. Bazin. Des mandarins allèrent à Macao le chercher, et vouloient le faire trouver aux Portugais. On écrivit aux Indes et même en Europe pour le faire revenir le plus tôt qu'il seroit possible. Enfin toute l'année rien ne fut plus désiré, plus attendu que ce frère, qui ne savoit rien de tout ce qui s'étoit fait à son occasion, lorsque nous le primes sur notre vaisseau à l'île Maurice et le ramenâmes à Canton. Cette fois, loin d'être repoussé, aussitôt son arrivée, le F. Bazin fut mandé par le vice-roi, à qui je fus aussi présenté. Il nous reçut en grande cérémonie. Il nous demanda notre âge, si nous étions bien aises d'aller à Pékin, et si nous voulions y aller en habits chinois ou européens; nous lui dîmes qu'il étoit sur cela maître de décider. Il dit ensuite au F. Bazin qu'il pouvoit partir quand il voudroit; que pour moi il délibéreroit s'il pouvoit prendre sur lui de m'envoyer à Pékin, sans avoir auparavant averti l'empereur; mais quelques jours après il nous fit avertir que nous étions les maîtres de partir tous les deux.

Arrivé à Pékin, j'ai été appelé à la cour en qualité d'*horloger*, ou plutôt de machiniste; car ce ne sont point des horloges que l'empereur nous demande, mais des machines curieuses. Feu le F. Thibaut lui a fait un lion et un tigre qui marchent seuls, et font 30 à 40 pas. Je suis chargé de faire deux hommes qui portent un vase de fleurs en marchant. Depuis huit mois j'y travaille, et il me faudra bien encore un an pour achever l'ouvrage. C'est ce qui m'a donné plusieurs fois l'occasion de voir l'empereur de près. C'est un prince grand et bien fait. Il a la physionomie très-gracieuse, mais faite en même temps pour inspirer le respect. S'il use, à l'égard de ses sujets, d'une grande sévérité, je crois que c'est moins par caractère que parce qu'il ne pourroit autrement contenir,

dans les bornes de la dépendance et du devoir, deux empires aussi vastes que la Chine et la Tartarie. Aussi les plus grands tremblent devant lui. Toutes les fois qu'il m'a fait l'honneur de me parler, ç'a été avec un air de bonté capable de m'inspirer la confiance de lui parler pour le bien de la religion ; et je le ferai sûrement, si la Providence me fournit encore l'occasion d'avoir avec lui un entretien particulier. La première fois que je l'ai vu, il étoit à côté de moi, il m'interrogeoit sur mon ouvrage, et je lui répondois sans le connoître encore ; car il n'a d'autre marque distinctive qu'un petit bouton de soie rouge sur le bonnet, ne différant en rien des particuliers quand il n'est pas en cérémonie. Je le prenois pour quelque grand, qui, avant l'arrivée de l'empereur, que je savois devoir venir, étoit envoyé pour s'informer en quel état étoient les choses. Je ne revins de mon erreur que lorsque je vis le mandarin se mettre à genoux pour répondre à une question que fit l'empereur. C'est un grand prince ; il voit tout et fait tout par lui-même. Dès la pointe du jour, en hiver comme en été, il monte sur son trône, et commence les affaires. Je ne comprends pas comment il peut entrer dans un si grand détail. Dieu veuille le conserver encore long-temps ! Plus il avance en âge, plus il devient favorable aux Européens. Si le père des miséricordes daignoit lui faire connoître l'Évangile, que la religion gageroit bientôt à la Chine ce qu'elle perd peut-être tous les jours en Europe ! Du caractère dont il est, il est capable de tout entreprendre et de réussir en tout ; il n'a témoigné de crainte dans aucune occasion, et son esprit lui fournit des ressources dans les événemens les plus imprévus.

Quant à moi, je suis obligé de me rendre tous les jours au palais ; de sorte que je ne puis être à la ville avec mes frères, mon emploi me mettant dans la nécessité de de-

meurer à Hai-tien, où S. M. fait sa résidence ordinaire. J'avois auparavant avec moi le F. Attiret ; mais ce saint religieux, cet habile artiste est mort, comme vous savez, depuis quelque temps. Les autres missionnaires qui entrent au palais ne sont point Français, et habitent d'autres maisons. Si je n'avois, au reste, que les ouvrages que nous donne l'empereur, j'aurois le temps de respirer ; mais les princes et les grands de l'empire s'adressent aux Européens pour avoir soin de leurs montres et des horloges qui sont ici en grand nombre, et nous ne sommes que deux en état de les raccommoder, un père de la propagande et moi. Nous nous trouvons par là, je ne dis pas occupés, mais accablés de travail. Je n'ai pas même le temps d'apprendre les caractères chinois. Il est vrai aussi que par ce moyen on se procure des connoissances qui peuvent être utiles à la mission. J'ai en particulier celle du *frère de l'empereur*, qui est régent de l'empire en son absence. J'ai été trois fois chez lui, et il n'a pas dédaigné de nous venir visiter, le F. Attiret et moi, dans nos petites chambres. J'ai encore celle du *comte premier ministre*, le seul qui ait du crédit auprès de l'empereur. Il occupe cette place depuis vingt ans, et cela seul fait son éloge. Le mois passé, j'eus avec lui, dans son palais, un entretien assez long, où, assis à ses côtés, je lui dis clairement que nous n'avions d'autre dessein en venant ici que de prêcher l'Évangile, et ensuite de rendre nos petits services à l'empereur. J'ajoutai bien d'autres choses qui sûrement l'ont convaincu que nous n'avons aucune autre vue en venant à la Chine. Il pourroit bien résulter de cette conférence quelque avantage réel pour la religion ; et c'est cette seule espérance de lui être utile qui me fait travailler avec quelque plaisir aux instrumens dont je vous ai parlé ; tandis que si je suivois mon inclination, j'aime-rois bien mieux être dans les terres occupé à l'instruction

des néophytes et à la conversion des infidèles. La Providence a disposé des choses autrement, et j'espère qu'elle tirera sa gloire de tout.

Au reste, nous faisons au palais nos ouvrages tranquillement. Nous y avons des ouvriers qui travaillent sous notre direction : personne ne nous inquiète. J'y récite sans gêne, devant les mandarins infidèles, mon office et mes autres prières. Vous voyez par là combien nous y sommes libres pour l'exercice de notre religion, et combien l'empereur est discret à cet égard. On avoit une espèce de *vase d'acier* auquel on souhaitoit de faire donner une couleur bleue. On me demanda si je le pouvois ; ne sachant pas quel étoit l'usage de ce vase, je répondis d'abord que je pouvois du moins l'essayer. Mais sur ces entrefaites je fus averti que ce vase étoit destiné à des usages superstitieux ; les mandarins, qui le savoient bien, vouloient m'en faire un mystère. Alors j'allai les trouver, et je leur dis en souriant : « Quand vous m'avez proposé de préparer ce vase, vous n'avez pas ajouté que c'étoit pour tels et tels usages, qui ne s'accordent point avec la sainteté de notre religion. Ainsi je ne puis absolument m'en charger. » Les mandarins se mirent à rire, et ne me pressèrent pas davantage, témoignant assez par là le peu de cas qu'ils faisoient de leurs dieux ; ainsi le vase est resté tel qu'il étoit. L'empereur et les grands conviennent que notre religion est bonne. S'ils s'opposent à ce qu'on la prêche publiquement, et s'ils ne souffrent pas les missionnaires dans les terres, ce n'est que par des raisons de politique, et dans la crainte que sous le prétexte de la religion nous ne cachions quelque autre dessein. Ils savent en gros les conquêtes que les Européens ont faites dans les Indes ; ils craignent à la Chine quelque chose de pareil. Si on pouvoit les rassurer sur ce point-là, bientôt on auroit toutes les permissions qu'on désire. J'ai l'honneur, etc.

---

**LETTRE (EXTRAIT) DU PÈRE BOURGEOIS**

A MADAME DE \*\*\*.

A Pékin, le 15 octobre 1769.

MADAME, le jour de saint Stanislas Koska, un grand de l'empire du tribunal des ministres vint à notre *maison* en habit de cérémonie, sans cependant être accompagné. Il se contenta de demander un missionnaire qui est un peu de sa connoissance. Quoique autrefois il eût déjà vu notre *église*, il voulut encore y aller, sous prétexte qu'on l'avoit ornée depuis. Le missionnaire sentit d'abord qu'il étoit question d'un honnête interrogatoire. Il se tint sur ses gardes. On ouvrit la grande porte de l'église. Le mandarin parut frappé de sa beauté. S'étant avancé, il aperçut le saint tabernacle. Il dit au missionnaire : « Mais, pourquoi ne montrez-vous jamais ce qui est renfermé dans cet endroit ? » Le missionnaire lui fit entendre, comme il put, que c'étoit un lieu sacré, où le Dieu du ciel daigne habiter. Le mandarin demanda à voir la sainte Vierge. On le mena à l'autel de l'immaculée conception ; il admira le tableau de la sainte mère, comme il l'appela lui-même, et puis il parla de choses indifférentes. Un moment après, sans faire semblant de rien, il dit au missionnaire : « Les pères des deux autres églises et les Russes sont-ils de votre religion ? » Le missionnaire répondit que les pères du Nang-tang et du Tang-tang en étoient, mais que les Russes n'en étoient pas. Le mandarin reprit : « Comment cela se fait-il ? Les Russes adorent le Dieu du ciel comme vous. — Oui, dit le missionnaire, mais ils ne l'adorent pas comme il veut être adoré. » Le mandarin pria le mis-

sionnaire de lui apprendre comment nous cherchions le vrai bonheur. Le missionnaire lui répondit que nous ne courions pas après le bonheur de la terre, et que pour obtenir le vrai bonheur, nous priions le Dieu du ciel de nous l'accorder. On sortit de l'église; on prit du thé; on fit un petit présent au mandarin qui s'en alla fort content, à ce qu'il parut.

Cependant le bruit se répandit qu'on allait rechercher les chrétiens de la capitale. La peur saisit la ville et les environs. L'alarme augmenta quand on apprit que le chef commissaire du tribunal des mathématiques était allé au palais présenter à l'empereur cette *accusation* pleine d'invectives contre notre sainte religion :

« *Tsi-tching-go* ( c'est le nom de l'accusateur ) offre avec respect à votre majesté ce placet, pour lui demander ses ordres touchant l'affaire suivante. J'ai examiné les différentes religions qui sont défendues dans l'empire, parce qu'elles pervertissent les peuples, et je me suis convaincu qu'à ce titre la religion chrétienne, plus qu'aucune autre, méritoit d'être entièrement et à jamais proscrite : elle ne reconnoit ni divinité, ni esprits, ni ancêtres; elle n'est que tromperie, superstition et mensonge. J'ai souvent ouï parler des recherches qu'on en a faites dans les provinces, et des sentences qu'on a portées contre elle; mais je ne vois pas que la capitale ait encore rien fait pour l'éteindre dans son sein. Dans la crainte que les Européens du tribunal des mathématiques n'eussent séduit quelques membres de ce tribunal, j'ai fait faire sous main et sans éclat des recherches exactes, et il s'est trouvé 22 mandarins qui, au lieu d'être sensibles à l'honneur qu'ils ont de porter le bonnet, la robe et les autres ornemens qui décorent leur dignité, se sont oubliés au point qu'ils ne rougissent pas de professer cette religion superstitieuse. Les autres tribunaux sont sans doute infectés

comme le mien ; le reste de la capitale et les provinces se pervertissent. Il est temps d'y mettre ordre ; c'est dans cette vue que moi , votre sujet , je prie votre majesté d'ordonner que les 22 mandarins de mon tribunal soient jugés selon les lois ; qu'en outre, on délibère sur les moyens qui doivent couper court au mal. J'attends respectueusement les ordres de votre majesté. » La réponse de l'empereur fut *Kai-pou-y-tre-ou* : « Que les tribunaux compétens délibèrent et me fassent leur rapport. »

La lecture de ce placet nous pénétra de la plus vive douleur. Il fut conclu sur-le-champ qu'on s'adresseroit à l'empereur par l'intermédiaire du comte - ministre, qui est nommément chargé de nos affaires. Notre *requête* fut bientôt faite et présentée ; mais le comte ne nous donna que de belles paroles. Il nous dit que nous nous inquiétions pour rien ; que cette affaire n'auroit pas de mauvaises suites ; qu'il se chargeoit de parler lui-même à l'empereur ; que nous devons savoir qu'il étoit notre ami , et que le meilleur avis qu'il avoit à nous donner en cette qualité, c'étoit de bien prendre garde de remuer. Le comte nous trompoit peut-être, mais que faire ? On achevoit de tout perdre , si , contre le gré d'un homme aussi puissant que lui , on se fût adressé directement à l'empereur. Il fallut donc attendre les événemens.

Cependant , la nuit du 18 au 19 novembre 1768, les 22 mandarins accusés furent cités au tribunal des crimes, qui, ne voulant pas juger cette affaire tout seul, s'adjoignit des membres du tribunal des rites et du tribunal des mandarins. On présenta au comte les dépositions. Il dit : « Pourquoi, dans une affaire qui n'est pas de conséquence , envelopper tant de personnes ? » Ce mot fit son effet. Le tribunal divisa les accusés en sept familles ; il ne fit subir un nouvel interrogatoire qu'aux chefs de chacune de ces familles, et les autres accusés ne comparurent

plus. Ignace Pao, chef de la famille qui, la première, se fit chrétienne à Pékin il y a près de deux siècles, et qui, dans des temps très-difficiles, avoit logé le fameux P. Ricci, fondateur de cette mission, Ignace Pao répondit comme un ange; ses juges, étonnés de la beauté de la morale chrétienne, convinrent de bonne foi que, même sur le sixième commandement que les païens gardent si mal, c'étoit la bonne et la véritable doctrine. Survint l'*arrêt du sin-pou*, dont voici les termes : « Les mandarins accusés nous ont répondu d'une manière suffisante. Toute leur faute se réduit à avoir embrassé une religion défendue dans l'empire. Nous avons consulté les lois; il y en a une qui porte : « Ceux qui auront violé une loi, seront condamnés à 100 coups de bâton. » Selon une autre loi, « si toute une famille se trouve coupable, le chef seul sera puni. » Une troisième dit : « Si quelqu'un du tribunal des mathématiques est coupable, on le privera de ses titres, et il sera réduit au rang du peuple. » Pour se conformer à ces lois, dans le cas présent, il faut casser de leurs mandarinats les sept chefs de famille qui ont professé la religion chrétienne. Quant aux quinze autres accusés, comme on a jugé responsables de leur faute leurs pères ou leurs frères aînés, ils doivent être mis hors de cour et de procès. Il faudra défendre aux uns et aux autres de professer la religion chrétienne, et les punir sévèrement, s'ils ne se corrigent pas. Outre cela, dans les cinq villes qui composent Pékin et dans tout le district, il faudra afficher des placards pour avertir que désormais on usera des voies de rigueur contre tous les chrétiens qui n'iront pas se dénoncer eux-mêmes. Ces placards seront affichés partout où il est de coutume. Telle est la sentence que nous avons portée; nous la proposons respectueusement à votre majesté. » L'empereur répondit par ces deux mots : *γ, γ*, j'approuve cette sentence, respectez cet ordre. Le

comte, par égard pour les missionnaires de Pékin et le président tartare qu'on avoit su gagner, avoient fait adoucir cet arrêt tant qu'ils avoient pu. Cependant notre sainte religion se trouvoit défendue de nouveau, et il étoit enjoint aux particuliers d'aller se dénoncer eux-mêmes, s'ils vouloient obtenir le pardon du passé. Cette clause étoit bien dangereuse; elle causa effectivement de grands maux.

Pékin a deux lieutenans de police, qui, pour l'ordinaire, sont mandarins d'un ordre supérieur, et membres d'un des six grands tribunaux de l'empire. Le mandarin *Ma* occupoit un de ces postes, et s'y distinguoit par sa probité, son désintéressement, et son exactitude à maintenir l'ordre. Tout le monde savoit qu'il étoit chrétien, et personne ne pensoit à l'inquiéter, tant il étoit aimé et estimé. Son collègue, nommé *Ly*, ne pouvant lui ressembler, chercha à le perdre. Il lui signifia qu'il eût à se dénoncer lui-même comme chrétien, ou bien qu'il lui en épargneroit la peine; qu'il ne lui donnoit que trois jours pour délibérer. *Ma*, fort embarrassé, consulta; enfin, tout bien considéré, il prit son parti et présenta au tribunal du gouverneur, dont il étoit membre, un écrit conçu en ces termes : « Pour obéir à l'arrêt du tribunal des crimes, je déclare que ma famille et moi, nous sommes chrétiens depuis trois générations. Nos ancêtres embrasèrent la religion dans le Leao-tong, leur pays. Nous connoissons, comme eux, que c'est la vraie religion qu'il faut suivre; nous y sommes tous fermes et constans. »

Les mandarins du tribunal aimoient *Ma*. Ayant lu sa déclaration, ils lui dirent : « A quoi pensez-vous? vous courez vous-même à votre perte; attendez qu'on vous recherche, il sera alors temps de vous déclarer.—C'est malgré moi, dit *Ma*, que je fais cette démarche, on m'y a forcé. » Là-dessus on le conduisit au comte ministre, comme au

chef du tribunal. Le comte connoissoit Ma, il le reçut avec beaucoup d'amitié ; mais, le voyant ferme, il donna commission de l'examiner. Pour le sauver, on ne vouloit tirer de lui qu'une parole un tant soit peu équivoque : on eut beau le tourner et le retourner, Ma, toujours constant et attentif à ses réponses, ne dit rien que de bien. Sa fermeté irrita insensiblement ses juges. Le fils du comte, qui est gouverneur de Pékin, et qui est encore jeune, s'échauffa plus que les autres ; il demanda brusquement à Ma : « Si l'empereur vous ordonne de changer, que ferez-vous ? » Ma répondit : « J'obéirai à Dieu. » Le jeune gouverneur, frappé de cette réponse, pâlit et ne dit plus mot. Il alla sur-le-champ faire son rapport au comte son père, qui présenta un placet à l'empereur, priant S. M. de livrer Ma au tribunal des crimes. L'empereur aima mieux qu'il fût conduit au tribunal des ministres et des grands de l'empire, pour y être de rechef examiné et interrogé, comptant que la majesté de ce tribunal en imposeroit à l'accusé, et que difficilement il pourroit résister aux instances de tout ce que l'empire a de plus grand. Mais Ma se soutint avec un courage qui étonna ses juges, et qui leur ôta l'espérance de le vaincre. Dès le lendemain ils présentèrent ce placet à l'empereur : « Pour obéir aux ordres de votre majesté, nous avons fait venir Ma en notre présence, et nous lui avons dit : « Si vous consentez à sortir de votre religion, l'empereur vous accorde le grand bienfait de vous exempter de toute poursuite et de vous maintenir dans vos emplois. » Ma a répondu : « Je n'avois que dix-neuf ans, lorsque étant encore dans mon pays au-delà de la grande muraille, un nommé Na-lang-go persuada à mon aïeul d'embrasser la religion chrétienne. Mon père suivit son exemple, et moi celui de mon père. En recevant le saint baptême, je fis vœu de mourir plutôt que de renoncer au Dieu du ciel, à l'empereur et à mes père et mère. Depuis dix-huit ans que je

suis dans Pékin, occupé dans différents mandarins, j'ai été de temps en temps aux églises du Dieu du ciel. J'ai lu, dans ces églises, trois inscriptions exposées à la vue du public, et toutes trois écrites du propre pinceau de l'empereur Cang-hi. L'inscription du milieu contient ces quatre lettres : « Au véritable principe de tous les êtres. » Les inscriptions latérales sont : « Après avoir tiré du néant tout ce qui tombe sous nos sens, il le conserve, et il y préside souverainement ; il est la source de toute justice et de toutes les autres vertus ; il a la souveraine puissance de nous éclairer et de nous secourir...., etc. Tel est le Dieu des chrétiens ; tels sont nos engagements ; je ne puis y renoncer. » Nous, vos sujets, nous nous y sommes pris de toutes les manières pour convertir et gagner ce mandarin, mais il persiste aveuglément dans son opiniâtreté ; absolument il ne veut pas ouvrir les yeux ; c'est quelque chose d'incompréhensible. Votre majesté s'en convaincra par le détail de nos interrogations et de ses réponses, dont nous lui offrons respectueusement le manuscrit avec ce placet. » L'empereur répondit : « Que Ma soit cassé et traduit au Hing-pou. »

En conséquence de cet ordre, on arracha à Ma les marques de sa dignité, on le chargea de chaînes, et on le conduisit au tribunal des crimes sur une charrette découverte. Ainsi Ma, lieutenant de police de la capitale, membre d'un des six grands tribunaux de l'empire, ayant grade de colonel dans une des huit bannières, fut donné en spectacle de terreur uniquement pour la religion. Menaces, sollicitations, insultes, promesses, tout fut employé successivement pour l'ébranler ; mais ce fut en vain ; Ma ne se démentit pas un moment. Cependant sa constance commençoit à intriguer les ministres. Il y alloit au moins de leur fortune, s'ils ne venoient pas à bout de faire respecter l'ordre de l'empereur, qui jamais ne doit être sans effet. Ils se rendoient de temps en temps au Li-pou.

Un jour le ministre chinois menaça de le faire mettre à une question cruelle. « Nous verrons, dit-il, si les tourmens ne seront pas plus efficaces que nos paroles. — Vous n'y entendez rien, reprit le comte; il est inutile de le presser de renoncer à sa religion, il n'y renoncera pas. Laissez-moi faire. » Puis s'adressant à Ma, il lui dit : « Vous avez offensé l'empereur, ne vous en repentez-vous pas? et n'êtes-vous pas dans la résolution de vous corriger de vos fautes passées? — Oui, répondit Ma, mais je ne puis sortir de la religion chrétienne, ni renoncer à Dieu. Ce mot tira d'affaire le comte; mais il ternit, du moins devant les hommes, la gloire que Ma s'étoit si justement acquise jusqu'alors. Le comte, s'attachant à la première partie de la réponse, dit d'un ton badin, qui lui est très-familier : « Je sais mieux ce que pense Ma que lui-même. Il respecte les ordres de l'empereur; il veut se corriger; tout est dit; que faut-il de plus? » Ma eut beau protester qu'il étoit toujours chrétien, et qu'il le seroit jusqu'à la mort; le comte fit la sourde oreille; et, sans tarder davantage, il alla faire son rapport à l'empereur, qui, quelques jours après, fit publier cet ordre dans les bannières : « La résistance que Ma a faite à mes volontés, méritoit une punition exemplaire; il convenoit de le traiter en criminel; mais comme la crainte lui a enfin ouvert les yeux, et l'a fait sortir de la religion chrétienne, je lui fais grâce; je veux même qu'il soit mandarin du titre de Cheon-peï. Qu'on respecte cet ordre. »

Il y a dans l'empire *huit bannières* : c'est toute la force de l'état. Chaque bannière peut avoir trente à quarante mille hommes exercés dans le métier de la guerre, et toujours prêts à partir au moindre signal. Quoique les Tartares fassent le fond de ces troupes, on y compte cependant beaucoup de Chinois dont les familles s'attachèrent à la dynastie présente, lorsqu'elle conquit la Chine. L'affaire de Ma excita, dans quelques-unes de ces bannières, une vive

persécution. Les premiers coups tombèrent sur la famille des Tche-ou. Son chef, nommé *Laurent*, est un homme de soixante-deux ans, qui s'étoit signalé dans une pareille occasion, trente ans auparavant ; il espéroit en faire de même cette fois, mais il ne savoit pas à quelle épreuve on devoit mettre sa constance. Il avoit un fils nommé *Jean*, jeune homme extrêmement aimable, et peut-être trop aimé du vieux *Laurent*.

Ils furent mandés tous deux. Les mandarins, en voyant *Laurent*, dirent : « Nous connoissons cet homme-là, il ne demanderoit pas mieux que de mourir. » Puis ils vinrent au fils, et ils lui dirent : « Il y a ordre de l'empereur que vous renonciez à votre religion. Y renoncez-vous, ou bien n'y renoncez-vous pas ?—Je n'y renonce pas, » répondit *Jean*. A l'instant on se jeta sur lui, et on l'étendit par terre ; un homme se mit sur ses épaules, un autre sur ses jambes, et un troisième, armé d'un fouet tartare, lui en donna 27 coups. Les trois premiers lui firent une douleur si vive, qu'il craignit de ne pouvoir pas soutenir long-temps un combat si rude ; mais, ayant prié Dieu dans le fond de son cœur, il sentit croître ses forces et son courage. Le lendemain il vint nous voir : il avoit un air content. Nous nous jetâmes à son cou pour l'embrasser ; il s'attendrit et pleura. « Ah ! que je crains, nous dit-il, de n'avoir pas la force de soutenir les tourmens ! » Nous le rassurâmes de notre mieux et nous lui promîmes tous les secours de nos prières. Il communia à notre église ; et, après avoir demandé instamment notre bénédiction, il se rendit pour la seconde fois au lieu du combat. Le vieux *Laurent* reçut d'abord 54 coups en deux temps. On n'en donna que 3 à *Jean*, puis on s'arrêta. *Jean*, qui auparavant craignoit de n'avoir pas le courage de souffrir, craignit, dans ce moment, de ne souffrir pas assez. Il reçut encore 27 coups. Rappelé pour la troisième fois, ce fut un jour de grandes

souffrances et son triomphe. Voici comment il nous a raconté la chose dans une lettre : « Dès que je fus arrivé, le mandarin me demanda si je renonçois ou non. Je répondis à l'ordinaire : Je ne renonce point. Aussitôt on m'ôta mes habits, et on me donna 27 coups de fouet ; après quoi on me demanda une seconde fois : Renoncez-vous ou non ? Je répondis : Non ; on me donna encore 27 coups. On me fit quatre fois la même demande ; je fis quatre fois la même réponse, qui fut toujours suivie de 27 coups. A toutes les reprises, on changeoit de bourreaux. Voyant que les coups de fouets n'ébranloient pas la constance que le Seigneur m'inspiroit, mon mandarin me mit à genoux une demi-heure sur des fragmens de porcelaine cassée, et il me dit : Si tu remues, ou si tu laisses échapper quelque plainte, tu seras censé avoir apostasié. Je le laissois dire, et je m'unissois à Dieu ; les mains jointes, j'invoquois tout bas les saints noms de Jésus et de Marie. On me frappa encore à quatre reprises différentes ; alors mes forces s'épuisèrent ; une sueur froide me prit, et je tombai en foiblesse. Ceux qui étoient autour de moi profitèrent de ce moment ; ils saisirent ma main, et formèrent mon nom sur un billet apostatique. Je m'aperçus bien de la violence qu'on me faisoit ; mais alors j'étois même hors d'état de pouvoir m'en plaindre. Dès que j'eus assez de force pour pouvoir parler, je protestai que je n'avois aucune part à cette signature, que je la détestois, que j'étois chrétien, et que je le serois jusqu'à la mort. On me remit une seconde fois sur les fragmens de porcelaine cassée ; mais je n'y restai pas long-temps. Mon officier s'aperçut que je m'affoiblissois sérieusement. Il donna ordre de me traîner hors de la cour. Je crus devoir renouveler en ce moment ma profession de foi. Je dis hautement que j'étois chrétien, et que je le serois toujours. » Jean étoit dans un état si pitoyable, que les païens eux-mêmes versojent des larmes, et le fils de

son mandarin alla lui-même lui chercher un remède qui lui fit du bien. On ne pouvoit plus revenir à la charge sans le tuer. Cependant il ne vouloit pas que ses parens et ses amis le plaignissent ; il étoit tranquille , gai , content , et , grâce à Dieu , en moins d'un mois , il guérit assez bien pour venir à notre église faire ses dévotions. Dans sa lettre il ne parle pas de son père. Nous sûmes qu'il avoit été battu plusieurs fois sans avoir donné la moindre marque de foiblesse. Mais il ne tint pas aux traitemens cruels que l'on faisoit à son fils. Chaque coup qui le frappoit perçoit son cœur. Vaincu enfin par une fausse tendresse , il succomba malheureusement , ne prenant pas garde que sa chute alloit être le plus cruel supplice de son fils.

On n'entendit plus parler que de chrétiens battus et maltraités de toutes les façons pour la religion. Un jeune soldat , nommé *Ouang Michel* , eut à souffrir les mêmes combats que Jean. *Tchon Joseph* fut attaché à une colonne la tête en bas , et la moitié du corps sur la glace. *Ly Mathias* fut battu sans interruption jusqu'à ce qu'il perdit connoissance , etc. Il arriva une autre chose qui nous fit frémir. Deux jeunes gens , extrêmement aimables et bons chrétiens , furent cités devant leur mandarin. Ils répondirent modestement qu'ils respectoient l'ordre de l'empereur ; qu'ils mourroient contents s'il l'ordonnoit ; mais que pour renoncer à la foi , ils ne le pouvoient. Le mandarin , qui les aimoit , et qui d'ailleurs n'étoit pas d'un caractère violent , les renvoya sans les maltraiter. Ils s'en retournoient le cœur plein de cette douce joie qu'on goûte ordinairement quand on a conservé sa foi au milieu des plus grands dangers : ils rentrent à la maison , ils la trouvent pleine de monde. Leur mère vient à eux le couteau à la main , et leur dit : « Je vois bien , mes enfans , ce que vous avez dans la tête , vous vouliez être martyrs et aller tout de suite au ciel ; et moi , je veux aller en enfer. » Elle

approche le couteau de sa gorge et menace de se la couper à l'instant, s'ils ne signent tous deux un écrit que les idolâtres venoient de dresser. Les enfans dans le trouble signèrent : Désolés ensuite, ils pleurèrent leur faute et furent inconsolables, jusqu'à ce que, par une pénitence publique, ils méritèrent de rentrer dans le sein de l'Église. Pourtant la persécution s'apaisa insensiblement, et actuellement nous sommes aussi tranquilles qu'on peut l'être dans le centre de l'idolâtrie. Dieu sait combien de temps durera cette espèce de tranquillité. J'ai l'honneur d'être, etc.

---

LETTRE (EXTRAIT) DU RÉVÉREND PÈRE \*\*\*\*

A M. D'AUBERT,

PREMIER PRÉSIDENT DU PARLEMENT DE DOUAI.

De Canton, le 16 avril 1770.

MONSIEUR, vous me demandez ce que j'ai remarqué de plus intéressant et de plus curieux sur la *langue* du pays que j'habite et sur la manière dont s'y font les *études*. Ces deux objets demanderoient plusieurs volumes, lorsque je ne puis vous envoyer qu'un précis.

Les Chinois ont plus de *soixante mille caractères*, et cependant ils ne peuvent rendre tout ce qu'on exprime dans les langues de l'Europe; souvent même ils se trouvent dans la nécessité de se servir de l'écriture pour se faire entendre. Chaque mot a son caractère particulier, ou son signe hiéroglyphique. Le son des caractères ne varie que très-rarement, quoique la figure en soit fort différente, et qu'ils ne signifient pas la même chose. Cette langue est si pleine d'équivoques, qu'il est extrêmement difficile d'écrire ce qu'on entend prononcer, et de com-

prendre le sens d'un livre dont on fait la lecture, si l'on n'a le livre sous les yeux. Il arrive de là que souvent on n'entendra pas le discours d'un homme, parlât-il avec la plus grande exactitude ; de sorte que la plupart du temps il est obligé, non-seulement de répéter ce qu'il a dit, mais encore de l'écrire. Chaque province a son langage particulier. Jugez de la difficulté de s'entendre ; mais cet embarras cesse lorsqu'on écrit, car les caractères sont les mêmes dans tout l'empire. Les uns sont simples, les autres composés de deux ou de plusieurs lettres simples. Ordinairement les caractères composés sont hiéroglyphiques, ou ont quelque chose de l'hiéroglyphe ; car il arrive très-fréquemment que les Chinois ajoutent à la plus grande lettre qui est comme le corps du caractère, et qui n'a souvent aucun rapport à la chose qu'ils veulent désigner, une autre petite lettre qui détermine le sens et la signification du caractère. Par exemple, à la lettre majuscule d'un caractère qui signifiera les passions de l'âme, ils ajouteront une autre lettre qui désignera le sujet de ces passions ; ces sortes de caractères ne sont pas tout-à-fait hiéroglyphiques, ils ont seulement quelque chose de l'hiéroglyphe. Lorsque au contraire les deux lettres, ou mots dont le caractère est composé, ont une relation directe à la chose signifiée, ils sont alors parfaitement hiéroglyphiques. Ainsi, pour exprimer par exemple la docilité d'un homme, le caractère est composé de deux lettres, dont l'une signifie un homme, et l'autre un chien, qui est le symbole de l'obéissance et de la docilité. Or, ces deux lettres étant significatives et relatives au même sujet, elles forment un hiéroglyphe parfait. Mais parmi ces caractères, il y en a beaucoup dont les lettres n'ont qu'un rapport très-éloigné au sujet, ce qui les rend extrêmement obscurs ; ainsi ces deux mots, *homme* et *chien*, peuvent avoir plusieurs autres significations, prises

tant de la nature même du chien que de celle de l'homme ; cet hiéroglyphe peut encore désigner un homme fidèle, un homme hargneux, un glouton, tout cela convient au chien ; il en est de même d'une infinité d'autres caractères. Quoique le nombre des caractères s'étende presque à l'infini, les Chinois n'ont cependant que *trois cent soixante-cinq lettres* ; mais chaque lettre a cinq inflexions différentes, marquées dans leur dictionnaire, à peu près comme nous marquons dans les nôtres les syllabes longues et brèves ; ainsi les trois cent soixante-cinq lettres montent, pour ainsi dire, jusqu'au nombre de dix-huit cent vingt-cinq ; de sorte que quoique le nombre des lettres ne puisse se comparer à celui des caractères, les Chinois font tant de combinaisons, qu'il n'est presque aucune parole qui n'ait son nom et son hiéroglyphe particulier, et c'est en cela précisément que consiste toute la langue chinoise.

Je sens combien est imparfaite cette légère idée de la langue chinoise, mais je ne pourrais traiter cette matière plus au long sans m'engager dans des discussions aussi obscures que la langue même. Je l'abandonne, et viens à la manière dont se font les *études* en Chine.

Le temps qu'on y emploie n'est point fixé, et il n'y a pas d'école qui soit absolument publique. Ceux qui sont riches ont un maître dans leurs maisons. Les autres pour en avoir un forment une société de dix à quinze étudiants, qui, outre l'argent qu'ils lui donnent, sont encore obligés de le nourrir ou à frais communs ou tour à tour. A cause de la quantité et de la difficulté des caractères, ceux qui n'étudient que pour apprendre les lettres, sans prétendre aux degrés, peuvent excéder le nombre de vingt ; mais ceux qui aspirent aux grands emplois ne sont pas plus de huit ou dix sous un même maître. On commence par l'étude de certains livres, où se trouvent les hiéroglyphes les

plus communs ; de là on passe à l'écriture , après quoi l'on s'exerce à faire de petites compositions qu'on appelle essais.

Les Chinois ont cinq livres classiques , que les étudiants doivent apprendre pour être admis aux grades ; ces livres s'appellent *King* , c'est-à-dire , livres d'une doctrine immuable et constante. Le premier est le livre des variations. Le second contient l'histoire des empereurs Yao et Chun , successeurs de Fo-hi , et des trois premières races qui ont gouverné la Chine. Le troisième est un recueil de vers et d'odes , composés à la louange des anciens philosophes et des héros célèbres. Le quatrième est celui des rites ; il traite des cérémonies qu'on doit observer dans les sacrifices qu'on fait au ciel , à la terre , aux esprits , aux ancêtres , dans les mariages , dans les funérailles , etc. Le cinquième enfin est intitulé *le printemps et l'automne*. Outre ces cinq livres , dits sacrés , il y en a quatre autres , nommés simplement *les quatre livres*. Les trois premiers contiennent les sentences de Confucius ; le quatrième renferme les conférences du philosophe Mentius. Lorsque les étudiants possèdent à fond la doctrine de ces livres , ils ont deux sortes d'*examens* à subir ; le premier n'est qu'un exercice préparatoire ; mais le second est un examen en règle , qui donne droit aux autres examens par où il faut passer pour parvenir au grade de licencié. Quand les gouverneurs veulent en faire un , ils convoquent une assemblée d'étudiants , et leur donnent pour sujet de leurs compositions des sentences tirées des livres classiques. Ces compositions étant finies , ils les examinent , et font ensuite afficher les noms de ceux qui les ont faites , selon leur degré de bonté. Outre cet examen , il y en a trois autres pour parvenir au degré de bachelier ; ils se font en trois ans. Ceux qui se sont distingués au premier sont admis au second , et si dans celui-ci ils ont satisfait

leurs examinateurs , on les reçoit pour le troisième , qui est décisif. Ce dernier commence dès le matin ; on lit d'abord la liste des aspirans ; ensuite on leur distribue les sujets des compositions , tirés des livres classiques. Les étudiants sont tous enfermés dans la grande salle du palais du gouverneur ; quand ils y sont une fois , ils ne peuvent ni en sortir ni avoir de conversation entre eux que leurs compositions ne soient finies ; ils sont gardés par des soldats tartares qui les examinent en entrant pour voir s'ils n'ont point avec eux des livres dont ils puissent se servir pour leurs compositions. Lorsqu'elles sont achevées , le grand mandarin les lit , et les donne ensuite à examiner à des lettrés , qu'il tient exprès à ses gages ; après quoi il choisit les meilleures et nomme les bacheliers. Pour conserver leur grade , ces bacheliers sont obligés de subir tous les trois ans un nouvel examen jusqu'à ce qu'ils soient émérites. Deux jours avant cet examen , les bacheliers s'assemblent comme je l'ai dit plus haut. Là on tire au sort les noms de trois d'entre eux qui doivent expliquer trois passages des *quatre livres* ; ensuite on lit les compositions sur les sujets qu'on a donnés , et on les fait examiner ; puis on assigne les places selon la bonté des compositions. On partage les *bacheliers* en six classes ; ceux de la première et de la seconde sont réputés habiles ; ceux de la troisième , qui est toujours la plus nombreuse , sont censés du commun ; c'est une espèce de déshonneur que d'être mis dans la quatrième et la cinquième ; mais il n'y a que ceux de la sixième qui perdent leur degré.

Après tous ces examens , ceux qui veulent être admis au rang des *licenciés* en ont encore trois à subir. Les deux premiers ne sont que préparatoires , mais le troisième est un examen rigoureux et solennel qui se fait une fois en trois ans dans chaque métropole. L'empereur députe pour examinateurs deux grands mandarins , dont le premier ,

qui est le président de l'examen, est ordinairement tiré du collège royal ; le second lui sert d'assesseur ou de lieutenant. Le lieu où se fait l'examen s'appelle *Kong-y-ven*, c'est-à-dire, le lieu où l'on choisit ceux qu'on doit présenter à l'empereur. C'est un grand édifice où sont quantité de petites cellules qui ne peuvent contenir qu'un homme ; chaque aspirant a la sienne ; elles forment une longue galerie, au bout de laquelle est une grande salle où le vice-roi tient ses séances. Aux deux côtés de cette salle il y a dix chambres destinées à dix examinateurs. Le vice-roi de la province préside à l'examen en ce qui regarde le bon ordre. Des soldats tartares conduisent les bacheliers dans leurs cellules ; ensuite on en ferme les portes et l'on y appose le sceau du vice-roi. Tous ces préliminaires étant finis, on donne les sujets des compositions tirés des livres sacrés ; et, lorsqu'elles sont achevées, on les fait transcrire par des écrivains destinés à cet office, afin que les examinateurs ne puissent reconnoître la main de leurs auteurs ; ensuite on les remet aux examinateurs qui, les ayant lues, en rendent compte aux mandarins ; après quoi on détermine un jour pour déclarer les gradués. Dans l'intervalle on envoie leurs noms à l'empereur, comme pour lui présenter des gens capables de le servir dans le gouvernement de ses états ; et le jour auquel on affiche ces noms, le vice-roi donne un grand festin aux nouveaux gradués et leur fait présent à chacun, de la part de l'empereur, d'une tasse d'argent et d'un bonnet surmonté d'une pomme de vermeil. Le lendemain ils reçoivent la visite de tous les mandarins de la métropole, qu'ils vont remercier le même jour en grande cérémonie. Ainsi finit l'examen des licenciés.

Celui qu'il faut subir pour le *doctorat* est le même, à peu de chose près, et se fait à Pékin. On l'appelle examen de l'assemblée générale des licenciés de toutes les provinces

de l'empire, et l'on y fait environ cent cinquante docteurs, que l'on divise en trois classes. La première n'en contient que trois, encore faut-il qu'ils aient été examinés par l'empereur même. Le nombre de ceux qui composent la seconde n'est point déterminé, non plus que celui de la troisième, ce qui ne les empêche pas de parvenir aux plus grands mandarinats.

Vous conviendrez, monsieur, que l'institution de tous ces degrés n'a pu être dictée que par une sage politique. Aussitôt que l'âge permet aux Chinois de s'appliquer à l'étude des lettres, ils aspirent au degré de bachelier; souvent ils ne l'obtiennent qu'après bien du travail et de la peine; et, après l'avoir obtenu, ils sont occupés presque toute leur vie à le conserver par de nouveaux examens, ou à monter aux degrés supérieurs. Par ces grades ils s'avancent dans les charges et jouissent de certains *privilèges* qui les distinguent du peuple, et leur donnent des *titres de noblesse*. Les enfans des mandarins qui ne s'appliquent pas à l'étude des lettres et des lois, retombent dans l'état populaire. Cependant, comme il se trouve des inconvéniens dans les meilleures choses, cette grande application aux lettres rend les Chinois moins propres à la guerre en éteignant en eux l'humeur martiale. J'ai dit que les Chinois n'avoient pas d'école qui fût absolument publique; cependant dans chaque ville, grande ou petite, il y a des espèces d'académies où l'on s'exerce aux belles-lettres, et dont un ou deux mandarins licenciés sont les directeurs. Mais les études y sont si languissantes, ou plutôt si négligées, que ces collèges ne méritent pas le beau nom qu'on leur donne.

Les Chinois ont aussi des *degrés militaires*; il y a des *bacheliers* et des *docteurs d'armes*. Les premiers égalent en nombre les bacheliers des lettres, mais ils sont presque tous Tartares ou fils de Tartares, et ne sont point divisés

en plusieurs classes comme les seconds. Le mandarin examinateur des bacheliers d'armes, donne ces degrés après un examen dans lequel on exige plus d'adresse que de science de la part des candidats. Les bacheliers d'armes qui aspirent au grade de licencié subissent, pour l'obtenir, un examen qui se fait tous les trois ans dans la métropole. Il y a trois assemblées, et c'est le vice-roi qui y préside. Dans la première, on fait tirer des flèches aux aspirans; dans la seconde, on éprouve leur adresse à monter à cheval et à courir dans une plaine voisine de la métropole; enfin dans la troisième, on leur donne des sujets de composition sur quelques parties de l'art militaire. On affiche ensuite les noms de ceux qui ont le mieux réussi, de la même manière qu'on le pratique dans l'examen des licenciés des lettres. L'examen des docteurs d'armes se fait à la cour la même année que celui des docteurs des lettres, et ceux qui emportent ce dernier grade, ont droit à tous les emplois militaires qui répondent à ceux que les lettrés obtiennent en vertu de leurs degrés.

Je ne vous détaillerai point, monsieur, toutes les précautions dont on use pour obvier aux inconvéniens et aux *abus* que la faveur a coutume d'introduire dans ces sortes d'examens; elles sont les mêmes que ceux des lettrés; mais cela n'empêche pas qu'on ne trouve à la Chine au moins autant de capitaines inhabiles que d'ignorans mandarins. Quoique la peine de mort soit attachée à la vente des suffrages, il arrive cependant rarement qu'on l'inflige aux examinateurs qui prostituent les leurs. D'abord le nombre des coupables seroit trop grand, et bientôt l'empire n'auroit plus de mandarins; d'ailleurs les dénonciations sont rares, et l'on craint de se mettre à dos les gouverneurs des provinces qui, sous divers prétextes, ne manqueroient pas de venger l'honneur du mandarinat, soit par des exactions tyranniques, soit par des persécu-

tions cruelles, soit par des emprisonnemens qu'ils motivent toujours assez bien, pourvu qu'ils aient à la cour des partisans de leur iniquité. Ici, comme partout ailleurs, ces derniers sont fort communs; et l'injustice est toujours facile à commettre, quand on a la faveur du prince ou l'amitié de ceux qui l'environnent. J'ai l'honneur, etc.

---

## LETTRE (EXTRAIT) DU PÈRE GIBOT

AU RÉVÉREND PÈRE D.....

A Pékin, le 3 novembre 1771.

MON RÉVÉREND PÈRE, vous ne sauriez croire combien dans ces dernières années on nous a noircis dans l'esprit des infidèles. Nous aurions tous été renvoyés sans la protection de l'empereur, qui, connoissant la fausseté des accusations dont on nous charge, met sa gloire à nous défendre et à nous conserver dans ses états. Dieu, qui tient dans ses mains le cœur des rois, l'a tellement disposé en notre faveur, que nous avons beaucoup à nous louer des bontés dont il nous honore. C'est un prince qui voit tout par lui-même, plein de droiture et d'équité. Doux et accessible, il écoute avec plaisir l'innocent qui se justifie; mais, prompt et sévère, il humilie et punit l'oppresser. Il ne paroît pas que l'adulation ait beaucoup d'empire sur son esprit; cependant il a des courtisans comme tous les princes de la terre; mais sa modestie et son rare mérite le mettent au-dessus de leurs louanges intéressées et de leur fade encens. Les raisons qui peuvent engager ce prince à nous protéger si puissamment, les voici: outre l'affection singulière que l'auguste famille qui occupe le trône nous a toujours accordée, l'empereur tient à nous, 1<sup>o</sup> par l'ha-

bitude de l'enfance : son grand-père Cang-hi , qui l'aimoit éperdument , vouloit toujours l'avoir avec lui lorsqu'il daignoit admettre les Européens à sa cour , ou en recevoir des présens. 2° Son gouverneur étoit plein de respect pour notre sainte religion ; et il a si heureusement réussi à lui en inspirer une juste idée , que le premier ouvrage que sa majesté a publié n'est , pour ainsi dire , qu'un tissu de maximes et de principes qui supposent dans ce monarque la connoissance la plus vraie et la plus étendue de la religion naturelle. 3° Comme il avoit un goût particulier pour la peinture , dès qu'il fut sur le trône il s'attacha au F. Castiglione , dont il aimoit à se dire le disciple , et passa peu de jours sans l'avoir auprès de lui plusieurs heures. 4° Les Européens ont beaucoup fait pour aider lorsqu'il étoit jeune au développement de ses belles qualités. 5° Ce prince a reconnu qu'il avoit été trompé par nos accusateurs ; que Neoi-kong , son premier ministre , nous avoit calomniés ; qu'on avoit persécuté et mis à mort plusieurs missionnaires injustement , et qu'enfin on étoit résolu à nous perdre à quelque prix que ce fût. Cependant , comme s'il eût ajouté foi aux discours injurieux qu'on tenoit contre nous , il a fait examiner notre conduite ; et , après s'être bien assuré de notre innocence , il nous a fait dire que nous n'avions plus rien à craindre ; et en effet , il est actuellement si prévenu en notre faveur que les clameurs de nos ennemis de Pékin , de Macao et de Canton , n'ont plus aucun pouvoir à la cour. Mais voici qui vous étonnera : croiriez-vous que nous craignons l'amitié de l'empereur ? Ce prince loue trop les Européens ; il dit hautement et à tout le monde que ce sont les seuls qui entendent l'astronomie et la peinture , et que les Chinois sont des enfans auprès d'eux. Vous sentez combien cette préférence doit offenser une nation orgueilleuse , qui regarde comme barbare tout ce qui n'est point né dans son sein.

L'année dernière, le tribunal des mathématiques fit une faute considérable; l'empereur n'en accusa que les Chinois, disant que les Européens en étoient incapables. J'aurois beaucoup d'autres choses semblables à vous marquer, si le temps me le permettoit : je me contenterai d'ajouter que l'empereur est plus attentif à nous obliger que nos ennemis ne sont ardens à nous nuire. Mais qui sait si tous ces témoignages d'attachement ne nous préparent point des afflictions pour la suite? L'empereur ne vivra pas toujours; ce prince a soixante ans révolus, et commence à sentir les atteintes des infirmités de la vieillesse. Il est vrai que les *Ago* (ses fils) sont des princes fort équitables et fort doux, et nous en recevons de temps en temps des marques d'estime et de bonté qui semblent devoir nous rassurer contre les manœuvres de nos ennemis. L'empereur a huit enfans; le huitième, se trouvant en pénitence à *Hai-tien* pendant que la cour étoit à la ville, venoit souvent voir nos ouvrages et causer avec nous; il me fit une fois l'honneur de m'appeler dans son appartement, où il voulut que je prisse du thé, et m'accabla de caresses. Les Tartares sont naturellement affables, et aucun prince de l'Europe ne traiteroit des étrangers comme on nous traite ici. Le frère de l'empereur, qui aimoit le F. Attiret, venoit très-fréquemment à notre petite maison de *Hai-tien* pour le voir peindre; c'est cependant celui des princes du sang qui passe pour le moins prodigue d'égards et de démonstrations d'amitié. Un jour, ayant renvoyé ses gens, il entra seul dans ma chambre; une image du Sauveur que j'avois à mon oratoire fut long-temps le sujet de notre entretien. Mais, hélas! que les grands sont éloignés du royaume du ciel! après lui avoir exposé les preuves sur lesquelles est fondée notre sainte religion, il m'avoua qu'elle lui paroissoit belle et sublime; puis, changeant tout à coup de discours, il me

jeta sur d'autres matières , comme l'astronomie et la peinture , dont il a une connoissance très-étendue , et finit par m'assurer de son sincère attachement. Nous voyons aussi quelquefois un cousin germain de l'empereur , qui a une estime singulière pour les François ; il est aimable , sait beaucoup , parle avec grâce , et nous comble tous d'amitié ; mais il souffre difficilement qu'on traite de la religion devant lui.

Quoique la *religion catholique* soit *tolérée* dans l'empire , les chrétiens ne laissent cependant pas d'y avoir beaucoup à souffrir ; et , malgré la protection que l'empereur daigne nous accorder , il arrive presque toujours que ceux qui se convertissent se trouvent dans le cas de perdre ou leurs emplois , ou leurs honneurs , ou leur fortune. Pendant la persécution de cette année , il a paru un édit par lequel on condamne la religion comme contraire aux lois de l'empire , et en même temps on déclare qu'elle ne renferme rien de faux ni de mauvais. L'empereur , les ministres et les grands en sont si convaincus , qu'on n'a voulu condamner personne à mort ; on ne prétendoit qu'intimider les chrétiens , et ainsi un jeune néophyte alla se présenter à un mandarin , ennemi juré de notre religion , et demanda instamment qu'on le fît mourir , lui , sa femme et son fils , qui pouvoit alors avoir un an ; ce généreux confesseur fut renvoyé comme un insensé. Nos néophytes venoient à l'église à l'ordinaire , et l'on feignoit de n'en être pas instruit ; ceux qui avoient eu le malheur d'apostasier étoient mis publiquement en pénitence , on affectoit de l'ignorer. Un mandarin s'étant dénoncé lui-même , l'empereur se contenta d'envoyer trois de ses ministres pour l'engager à renoncer à sa religion. On employa les promesses , les caresses et les menaces ; mais tout fut inutile. Il protesta constamment qu'il étoit chrétien , et qu'il obéiroit à l'empereur dans

tout ce qui ne seroit pas contraire à sa conscience. Voyant donc qu'on ne pouvoit rien sur lui, on le renvoya. On sait qu'il continue à venir à l'église et à vivre en bon chrétien, et on ne fait pas semblant de s'en apercevoir. La persécution finit par une assemblée générale des officiers de la police, qui fut convoquée par le gouverneur de la ville, et où il fut décidé qu'on n'avoit aucun reproche à faire aux chrétiens, et qu'on cesseroit les poursuites. Vous allez dire que ces faits, que je vous garantis vrais, et dont j'ai été le témoin, vous font trembler sur le sort d'une nation qui voit la lumière et lui tourne le dos. J'en dis autant que vous, et j'ajoute, pour expliquer bien des traits qu'on a peine à comprendre dans l'histoire de l'Église, qu'au temps même où la cour traitoit cette grande affaire, elle fermoit les yeux sur les cruautés que quelques chefs de bannières exerçoient sur leurs gens, pour les forcer à renoncer à leur foi, et sur les tortures atroces qu'on faisoit endurer aux paysans des environs de Pékin; car c'est surtout contre eux que les persécuteurs ont réuni tous leurs efforts; et cependant lorsqu'on faisoit sortir ces chrétiens de leurs cachots, on avoit grand soin d'exiger des billets de vie et de santé de ceux à qui on les remettoit; car s'il en fût mort dans les prisons, le mandarin, qui en étoit chargé auroit été cassé et puni sur-le-champ. J'ai l'honneur d'être, etc.

---

### LETTRE (EXTRAIT) DU PÈRE BENOIT

A M. \*\*\*.

Pékin, le 4 novembre 1773.

MONSIEUR, vous savez que les nouveaux missionnaires qui viennent à Pékin, par ordre de l'empereur, doivent lui être présentés; mais vous ignorez peut-être que l'u-

sage exige qu'ils lui fassent quelques présens. Deux nouveaux missionnaires étant arrivés, le P. *Méricourt* sous le titre d'horloger, et le F. *Pansi* en qualité de peintre, notre père supérieur me chargea de cette *présentation*.

Parmi les divers présens qu'ils devoient offrir, il y avoit un magnifique *télescope* de nouvelle invention, un tableau peint par le F. Pansi, et une *machine pneumatique*; il falloit faire en sorte que sa majesté pût connoître le prix du *télescope* et l'usage de la machine pneumatique. Pour ce dernier objet, j'avois fait en chinois une explication de la théorie et des usages les plus curieux de cette machine. Je pris langue avec les officiers du palais, et leur confiai le placet de présentation, le catalogue des présens et mon explication de la machine pneumatique, ces sortes de choses devant parvenir à l'empereur avant la présentation.

Notre père supérieur avec quelques autres de notre église et moi, nous accompagnâmes les deux nouveaux venus. On nous avertit que l'empereur avoit lu le billet de présentation, et l'on fit entrer les présens dans l'intérieur, afin que sa majesté pût les voir lorsqu'elle en auroit le loisir et choisir ceux qui lui agréeroient. On rapporta ceux des présens que l'empereur n'avoit pas reçus, et l'on nous signifia ses ordres; savoir, que les deux nouveaux venus entreroient tout de suite au palais pour y exercer chacun son art.

L'essai de la machine pneumatique fut ajourné au printemps ( nous étions en janvier ); mais je fus appelé de suite pour disposer le *télescope* à l'usage de l'empereur; ce que je fis en le plaçant sous le portail de son appartement, et en le pointant vers un objet. S. M. sentit bientôt la supériorité de cet instrument sur tous ceux qu'elle avoit vus jusqu'alors. Elle commit deux eunuques pour le porter continuellement à sa suite, et me chargea de les instruire à s'en servir et à le gouverner; et, pour témoigner

davantage sa satisfaction , outre les six pièces de soie dont elle venoit de gratifier chacun des nouveaux missionnaires , elle me fit donner pour eux et pour moi trois autres grandes pièces , dont une seule valoit cinq ou six des précédentes.

J'eus ordre quelques jours après de conduire le F. Pansi au palais , pour y faire ce que S. M. lui prescrirait. On nous mena dans une chambre à côté de l'appartement où étoit alors l'empereur. Peu après , on fit venir un *page*, dont S. M. vouloit faire faire le *portrait*. A peine le F. Pansi eut-il crayonné la première esquisse , que l'empereur , se l'étant fait apporter , fit dire , en la renvoyant , qu'il reconnoissoit déjà les traits du jeune homme. Cette première ébauche étant finie , à mesure que le F. Pansi y appliquoit les couleurs , S. M. l'envoyoit chercher , et , en la renvoyant , témoignoit toujours un nouveau contentement. Ce frère , qui n'étoit pas accoutumé à travailler d'une manière si interrompue , étoit très-inquiet ; il craignoit que l'empereur , en voyant de temps en temps des traits qui n'étoient pas encore finis , ne regardât sa peinture comme un barbouillage. Je le rassurai , en lui disant que S. M. étoit accoutumée à voir les progrès des tableaux qu'elle fait faire , et qu'elle en agissoit ainsi à l'égard des FF. Castiglione , Attiret et autres , dont plusieurs ouvrages ne seroient point désavoués des plus habiles peintres de l'Europe.

Le F. Pansi continuoit le portrait du page , lorsqu'à la seconde séance l'empereur , qui étoit de plus en plus content de son habileté , nous envoya dire qu'il falloit surseoir pour le venir *peindre lui-même*. Nous entrâmes aussitôt dans l'appartement de S. M. , à qui nous fîmes d'abord notre cérémonie , qu'elle ne nous permit pas d'achever ; mais , nous faisant aussitôt relever , elle s'informa de l'âge et du pays du F. Pansi , de l'église où il demouroit , etc.

Elle expliqua ensuite comment elle vouloit être peinte. En effet, le goût de la Chine veut les portraits en face, et non un peu de biais comme on les fait en Europe. Il faut que les parties semblables des deux côtés du visage paroissent également dans le portrait, et qu'il n'y ait entre elles d'autre différence que celle que forment les ombres, selon l'endroit d'où vient le jour, de sorte que le portrait doit toujours regarder le spectateur; d'où il arrive qu'il est ici plus difficile qu'ailleurs de réussir dans ce genre de peinture. Mais par réflexion l'empereur dit que le F. Pansi n'avoit qu'à le peindre en particulier sur un de ses anciens portraits, et qu'ensuite il feroit en sa présence les changemens que le temps écoulé auroit apportés aux traits de son visage. Je parlai au F. Pansi, et, de concert avec lui, je dis à S. M. que l'empereur, en faisant l'honneur au F. Pansi, de lui faire faire son portrait, devoit permettre qu'il le peignît tel qu'il est actuellement; que, quelque ressemblans qu'on supposât les autres portraits, ils représentoient les traits de S. M. tels qu'ils étoient alors; mais que l'âge et les circonstances occasionnent toujours quelque changement dans les traits du visage; et que si, en consultant un portrait déjà fait, on faisoit aujourd'hui le portrait de S. M., il ressembleroit à l'empereur tel qu'il étoit dans ce temps-là, mais non pas tel qu'il est actuellement; que, quelques corrections qu'on fit dans la suite en présence de S. M., et en consultant les traits actuels de son visage, malgré ces corrections, le portrait n'auroit pas une certaine perfection qui dépend de l'ébauche primitive, où l'on a eu soin de prévoir les différens traits d'où dépend cette perfection. L'empereur nous dit que ces observations étoient justes. « Je suis, dit-il, actuellement tout différent de ce que j'étois lorsque tu es arrivé ici : combien y a-t-il de temps?—Sire, il ya, répondis-je, 28 ans que je suis à Pékin, et 26 que j'ai eu l'honneur de parler pour la première fois à

V. M.—Eh bien! reprit l'empereur, tu dois te rappeler combien j'étois alors maigre et fluet : et n'est-il pas vrai que si depuis ce temps-là tu ne m'avois point vu, tu ne pourrais me reconnoître, vu l'embonpoint où je suis?—C'est, lui dis-je, le fréquent exercice que se donne V. M., et le régime qu'elle observe qui contribuent à cet embonpoint. Ordinairement à mesure qu'on approche de l'âge avancé, on sent ses forces et sa santé diminuer ; au contraire, les forces et la santé de V. M. semblent s'accroître avec son âge. C'est un bienfait de Dieu qui veut la conserver à ses peuples.—Quoique je me sente fort et robuste, reprit l'empereur, je m'aperçois que mes traits changent d'une année à l'autre, et que je suis tout différent de ce que j'étois lorsqu'on a fait mes anciens portraits. Ainsi Pan-ting-tchang (nom chinois du F. Pansi) a raison. Qu'il me peigne donc ici, et se mette dans la situation qu'il croira la plus commode pour réussir. » L'empereur ayant demandé combien il faudroit de temps pour le peindre, et s'il pourroit pendant ce temps s'occuper à la lecture, à écrire, etc., après avoir interrogé le F. Pansi, je lui répondis que pour la première ébauche on emploieroit deux ou trois heures ; qu'après quelques jours, lorsque les couleurs seroient sèches, le peintre poseroit une seconde couche de couleurs, à laquelle il emploieroit plus ou moins de temps, selon que la première ébauche auroit plus ou moins réussi ; au reste, que dès que S. M. le souhaiteroit, elle n'auroit qu'à faire cesser l'ouvrage, qu'on reprendroit ensuite quand il lui plairoit, sans que cela portât aucun préjudice ; et que tandis qu'on seroit occupé à la peindre, elle pourroit lire, écrire et faire ce qu'elle jugeroit à propos, pourvu que son visage fût toujours dans une telle situation que le peintre en pût découvrir les différens traits, et que lorsque l'ouvrage exigeroit une certaine situation, on prendroit la liberté d'en avertir S. M. « Ne manque donc pas, me dit

l'empereur, de m'avertir lorsqu'il aura besoin que je change de situation. » L'empereur étoit sur une estrade de deux pieds d'élévation, assis à la tartare, les jambes croisées sur un coussin ; un autre coussin étoit contre la muraille pour lui servir de dossier. A ses côtés il avoit de petites tables, sur lesquelles étoient des pinceaux, des écritaires, différens papiers écrits et quelques livres. Sa robe étoit doublée d'une fourrure précieuse, dont le prix surpasse neuf ou dix fois celui des plus belles zibelines. L'étoffe qui recouvroit cette fourrure étoit un damas à fond jaune chamarré de dragons, qui sont pour les empereurs de la Chine ce que les fleurs de lis sont pour nos rois. Le bonnet étoit de fourrure noire, une perle au sommet.

L'empereur, avant que le F. Pansi mît la main à l'œuvre, nous fit approcher très-près de lui, afin que ce peintre pût le considérer à son aise, et fit remarquer quelques-uns de ses traits auxquels il souhaitoit que le frère apportât une attention particulière. Le F. Pansi, après avoir regardé attentivement S. M., commença à crayonner la première esquisse. L'empereur m'adressa plusieurs questions : il me demanda ce que nous faisons en Europe avant que de venir à la Chine ; si tous les Européens qui étoient à Pékin étoient *religieux* ; pourquoi il ne venoit guère ici que des religieux ; à quel âge on se faisoit religieux ; si c'étoit depuis que nous étions religieux que nous avions appris les sciences et les arts que nous exerçons ici.... Je tâchai de le satisfaire sur tous ces articles. Je lui dis qu'en Europe, avant que de venir ici, nous étions religieux ; que c'est ordinairement à seize ou dix-huit ans qu'on se fait religieux, quelquefois même dans un âge plus avancé ; que cet état est de travailler à se perfectionner et à perfectionner les autres ; que pour y parvenir, nous enseignions à la jeunesse, en Europe, la grammaire, l'éloquence, la philosophie, les mathématiques ; mais que toutes

ces sciences n'étoient que notre second objet , le premier et le principal étant d'enseigner la religion , de corriger les vices et de réformer les mœurs. Quant à la peinture , l'horlogerie et les autres arts de cette espèce , lorsqu'on en sait quelques-uns avant que de se faire religieux , on continue quelquefois de les exercer comme un simple amusement ; mais on ne les apprend pas , excepté lorsqu'on pense à venir à Pékin. « Comme on sait que V. M. agrée ces différens arts , ceux qui pensent à venir ici les cultivent et même les apprennent s'ils s'y sentent de la disposition. — Pan-ting-tchang , dit l'empereur , a-t-il appris la peinture depuis qu'il est religieux ? — Il y a peu de temps , répondis-je , que Pan-ting-tchang est religieux. Il étoit peintre séculier , et avoit déjà acquis de la réputation dans son art. Comme il ne vouloit point se marier et qu'il vivoit dans le monde presque comme un religieux , on lui a proposé de se faire religieux pour pouvoir , avec nous , travailler au service de V. M. , et il y a consenti. — Est-ce , dit l'empereur , que s'il ne se fût pas fait religieux il n'auroit pu venir ici ? — Il l'auroit pu , sire ; mais , n'étant pas de nos frères , nous n'aurions pu le proposer à V. M. — Mais , dit l'empereur , si c'est un honnête homme que vous connoissiez , pourquoi feriez-vous difficulté de vous intéresser pour lui ? — Sire , lui dis-je , bien que nous le connoissions pour honnête homme et incapable de se comporter d'une manière qui pût faire déshonneur aux Européens , cependant s'il se comportoit mal , comme il n'est point religieux , et qu'il n'auroit ni ici ni en Europe aucun supérieur dont il dépendit pour les mœurs et la conduite , nous n'aurions pas le pouvoir de le faire rentrer dans le devoir. »

L'empereur m'avoit dit plusieurs fois de rassurer le F. Pansi , de peur qu'il ne fût trop timide en sa présence. « Autrement , disoit-il , la crainte de ne pas réussir l'empêchera effectivement de réussir. Qu'il me peigne , ajoutoit-il ,

avec la même assurance avec laquelle il peindroit un homme ordinaire; qu'il prenne la posture qui lui sera la plus commode, et qu'il avertisse ingénument de ce qui pourroit nuire ou contribuer à la perfection de son ouvrage. En causant comme nous faisons, ajouta-t-il familièrement, je crains que le peintre n'en soit troublé; ne vaudroit-il pas mieux que je me tusse?» Je répondis à S. M. que tandis qu'elle conversoit, son visage avoit un air de bonté et de sérénité qui convient parfaitement à un portrait, et qui ne pouvoit être si bien marqué lorsqu'elle s'appliquoit. L'application, d'ailleurs, rend le visage moins ouvert, les traits bien moins marqués, et par conséquent plus difficiles à peindre. «Puisque cela est ainsi, dit l'empereur en posant sur sa table l'écrit qu'il avoit en main, causons donc. «Et effectivement pendant près de sept heures que le F. Pansi, dans différentes séances, a employées à peindre S. M., elle m'a fait continuellement des questions sur toutes sortes de matières, me disant plusieurs fois de m'asseoir, que, vu ma santé faible et mon âge avancé, elle craignoit que je ne fusse incommodé de rester si longtemps debout, et s'abaissant à parler avec moi avec toute la bonté et la familiarité qu'un père pourroit avoir avec un de ses enfans. Je rapporterai plus loin quelques-unes de ses questions, et les réponses que j'y ai faites. Le *sourcil gauche* de l'empereur est un peu interrompu par un espace vide. Comme le poil du sourcil cache cette difformité, on n'y avoit point eu égard; mais l'empereur, nous ayant fait approcher, nous fit voir cette séparation, et me dit de recommander au F. Pansi de la faire paroître. Je lui dis: «Si V. M. ne nous eût pas prévenus, nous ne nous en serions pas aperçus.—Eh bien, dit l'empereur en souriant, avertisse de peindre ce défaut de telle sorte qu'on ne s'en aperçoive point si on n'a pas été prévenu, mais que lorsqu'on aura été prévenu, on puisse s'en apercevoir. C'est mon

portrait qu'il peint, il ne faut pas qu'il me flatte. Si j'ai des défauts, il faut qu'il les représente, autrement ce ne seroit pas mon portrait. Il en est de même des *rides de mon visage*; il faut avertir le peintre de les faire paroître davantage.» Je dis qu'effectivement elles paroissoient très-peu, et que le peintre avoit de la peine à s'en apercevoir. «Elles paroissent peu, dit l'empereur; elles ne paroissent pas tant que les tiennes, quoique je sois plus âgé que toi.» Aussitôt il nous fit approcher, et s'étant fait apporter un petit miroir, il le tenoit d'une main, et de l'autre il indiquoit chacune de ses rides. «Qu'est-ce que cela, si ce ne sont pas des rides? il les faut toutes représenter et ne pas me faire paroître plus jeune que je ne suis. A soixante ans passés, ne seroit-il pas extraordinaire que je fusse sans rides? Il se fit quelque temps après apporter le portrait, et il en fut si content qu'il le crut fini. Lorsqu'on lui dit que ce n'étoit que la première ébauche, et qu'après quelques jours, lorsque les couleurs seroient sèches, il faudroit encore y remettre une seconde couche: «Quoi! dit-il; je trouve actuellement ce portrait si bien fait; que sera-ce quand on y aura encore travaillé?»

Après quelques jours, pendant lesquels le F. Pansi retoucha son ouvrage dans notre maison, nous fûmes rappelés au palais. Dès que nous fûmes entrés dans l'appartement de S. M., le F. Pansi continua de la peindre. Vers les deux heures, qu'on étoit prêt à servir son souper, elle nous envoya reposer, et ordonna à ses eunuques de nous servir une collation dans une chambre voisine. Pendant son souper, elle nous envoya du thé au lait de sa table. A deux heures un quart, nous fûmes rappelés. Le goût chinois, et en particulier celui de l'empereur, ne veut dans les tableaux qu'autant d'ombres qu'il en est absolument nécessaire. S. M. vouloit aussi que sa barbe et ses sourcils fussent peints de telle sorte qu'un grand nombre

de poils fussent distingués les uns des autres par un trait fin du pinceau pour chacun ; mais comme ce travail exige un temps considérable, je lui dis que dans la suite le F. Pansi feroit cela à loisir dans son particulier, et qu'il n'étoit pas nécessaire que ce fût en présence de S. M. « Il me vient une autre idée, dit alors l'empereur ; mon premier dessein étoit de ne faire faire mon *portrait* qu'en buste, mais il vaut mieux qu'il me peigne *en grand*. On collera du papier préparé tout autour de ce portrait, de telle sorte qu'il ait sept pieds de haut sur quatre et demi de large. On me représentera assis comme je suis, une table devant moi, un pinceau à la main : je serai en *long pao* d'hiver (la robe avec des dragons). » Et pour que le F. Pansi pût travailler au dessin de la robe, l'empereur ne fit pas difficulté de permettre qu'un eunuque, à peu près de sa taille, vêtit sa robe de cérémonie. Pendant deux heures que le F. Pansi employa à ce dessin, l'eunuque ne changea pas plus la situation où on l'avoit mis, que si c'eût été une statue.

Je reviens aux questions que m'a faites l'empereur, lorsque je les ai interrompues. S. M. venoit de me demander la manière dont nous venons ici. « Est-ce votre roi qui vous envoie, me dit-il, ou bien est-ce de votre propre mouvement que vous venez à la Chine ? — Sous le règne de Cang-hi, lorsque ce prince eut gratifié les François d'une église dans l'enceinte même du palais, notre roi, informé de ce bienfait, donna ordre de choisir parmi nous des mathématiciens et différens artistes, qu'il envoya ici pour le service de ce grand empereur. Depuis ce temps-là, nos supérieurs d'Europe ont tâché de nous envoyer les sujets dont nous avions besoin. — Lorsque vos supérieurs vous ont choisis pour vous envoyer ici, est-il besoin d'en avertir votre roi ? — C'est toujours par ordre de notre roi, et à ses frais, que nous nous embarquons sur les vaisseaux François qui viennent à Canton.

— Vos vaisseaux viennent donc à Canton ? — Ils y viennent, et ce sont eux qui ont apporté les estampes et les planches des victoires, que V. M. avoit donné ordre de graver. — Apparemment c'est dans votre royaume que sont les plus habiles graveurs ? — Il y a aussi, dans quelques autres royaumes d'Europe, des graveurs très-habiles; mais le Tsong-tou de Canton nous a fait l'honneur de préférer notre royaume, et a confié aux chefs de nos vaisseaux l'exécution de cet ouvrage. — Comme le sujet de ces estampes touche peu en Europe, on ne doit pas s'intéresser beaucoup à ce qui se passe dans des pays si éloignés. — On s'intéresse en Europe à toutes les belles actions, dans quelque pays qu'elles se fassent. Avant même que les dessins des victoires y fussent parvenus, on admiroit déjà les glorieux exploits de V. M. — Parmi vos estampes d'Europe, il en est plusieurs qui représentent les victoires de vos souverains; contre qui remportent-ils ces victoires, et quels ennemis ont-ils à combattre ? — Ils ont à combattre, pour l'intérêt de leurs propres états, contre d'autres états qui y donnent atteinte. — Vos royaumes n'ayant pas tous une égale puissance et une égale force, n'arrive-t-il pas quelquefois qu'un royaume plus fort envahisse quelques états plus faibles ? — La religion chrétienne recommande trop le respect mutuel que les têtes couronnées doivent avoir les unes pour les autres. »

L'empereur m'ayant fait différentes interrogations sur la *guerre*, je lui ai répondu que par rapport à cet objet, à la manière dont on combat, aux différens stratagèmes qu'on emploie, je ne pouvois, étant prêtre et consacré à Dieu, être bien au fait de ces articles. Mais lorsque je lui ai dit le respect que nous avons pour les têtes couronnées, même lorsqu'elles sont du parti ennemi, le respect qu'ont pour elles les vainqueurs lorsqu'elles tombent entre leurs

main, les attentions qu'on a pour les prisonniers qu'on a faits, les secours qu'on rend après une action aux blessés, même du parti ennemi : « Voilà, dit-il, ce qui s'appelle faire la guerre en nation policée. » L'empereur s'informa encore du nombre des états de l'Europe, des troupes que les différens souverains peuvent mettre sur pied, et si notre royaume avoit relation avec la *Moscovie* ; sur quoi je répondis que d'autres royaumes étant situés entre celui de *Moscovie* et le nôtre, ces deux états n'avoient rien à démêler ensemble ; néanmoins que les savans de notre royaume entretenoient des relations avec ceux de *Moscovie*, comme avec les savans de tous les autres royaumes de l'Europe, pour se communiquer mutuellement les nouvelles découvertes qui peuvent contribuer au progrès des sciences et des arts ; mais que ces sortes de communications sont tellement étrangères aux affaires d'état, que même en temps de guerre elles n'étoient pas ordinairement interdites.....

S. M. demanda aussi comment, depuis un certain nombre d'années, les *Moscovites* avoient fait tant de progrès dans les sciences et les arts, et en quelle langue ils communiquoient avec eux. J'ai répondu que les *Moscovites* avoient attiré chez eux des savans et des artistes de différens royaumes, avoient érigé des écoles et des académies pour faire fleurir les sciences et les arts, et avoient fait de grands avantages à ceux qui y faisoient quelques progrès ; que par rapport à la langue dans laquelle on communiquoit avec la *Moscovie*, les autres royaumes ne cultivoient guère la langue *moscovite*, mais que les *Moscovites* cultivoient la *langue françoise*, qu'on parle même actuellement dans toutes les cours de l'Europe. Outre la langue françoise, dans laquelle on a traduit tout ce qui a été dit d'important par rapport à l'histoire, aux sciences et aux arts, il y a encore la *langue latine*, à laquelle on a donné ici le nom de langue mandarine d'Europe, parce que les anciens

livres ont été la plupart écrits en cette langue. C'est en cette langue que sont écrites les prières publiques que font, dans les églises des chrétiens, les ministres de la religion chrétienne; et les savans de Moscovie aussi bien que de tous les autres royaumes d'Europe la savent.... S. M. me demanda en tartare si je savois la *langue tartare*; je répondis en tartare que j'entendois un peu cette langue, mais que, faute d'exercice, je ne pouvois la parler dans une conversation suivie. L'empereur continua ses *questions sur les différens pays de l'univers*, sur leurs mœurs et leurs coutumes, sur la manière dont nous les connoissions et en faisons les cartes, sur les possessions des Européens et leurs établissemens dans des royaumes étrangers. « Je vois sur vos cartes, me dit-il, dans des pays bien éloignés de l'Europe, *Nouvelle-Espagne*, *Nouvelle-Hollande*, *Nouvelle-France*; que signifient ces termes de nouveaux royaumes? — Les vaisseaux d'Europe ayant abordé dans quelque pays jusqu'alors inconnu, les Européens y sont descendus, ils s'y sont établis, et ils y ont fondé des habitations qui se sont peu à peu agrandies. Les sauvages qui habitoient ce pays se sont peu à peu civilisés, et se sont joints à leurs nouveaux hôtes. Ces nouvelles habitations s'étant insensiblement accrues, on leur a donné le nom du royaume dont étoient ceux qui les y ont fondées. Ce sont des Espagnols qui ont découvert et habité ce qu'on appelle la Nouvelle-Espagne. Il en est ainsi de ce qu'on appelle la Nouvelle-France, la Nouvelle-Hollande. — Dans vos mappemondes, vous tracez tous les royaumes de l'univers; vous n'avez pas été dans tous ces pays; comment pouvez-vous en tracer la *carte*? — Pour les peuples qui sont hors de l'Europe, en leur communiquant les cartes des pays dont on a déjà la description, ils ne font point difficulté de communiquer la carte du leur; et bientôt, convaincus de la justesse des méthodes des Européens pour

dresser les cartes, ils imitent l'exemple de V. M. et de son illustre aïeul, en employant les Européens à faire les cartes de leur pays. — Il y a dans l'univers des points inaccessibles, qui ne sont point habités, et où vous n'avez pu pénétrer; il y en a dans lesquels on ne permet pas que vous entriez, tels que le Japon, qui n'est pas éloigné d'ici; il vous manquera au moins la carte de ces pays. — Depuis que les Européens voyagent, il est peu de pays où ils n'aient pénétré. S'il y en a dont ils n'aient pu avoir la carte, ils ont la carte des pays voisins; ils connoissent par conséquent les bornes, l'étendue, la vraie situation de ce pays; les lieux par où entrent et sortent telles et telles rivières, et cela suffit pour une carte générale. Par de nouvelles découvertes, et par les relations que le temps permet d'établir, on parvient à une entière connoissance de ce pays, dont on fait alors la carte particulière. Par rapport au Japon, nous en traçons la carte, parce que les Européens y ont autrefois pénétré, et en ont eu la carte. — Pourquoi n'avez-vous plus d'accès au Japon, et ne vous permet-on pas même d'y aborder? — Les souverains sont maîtres de leurs grâces. Lorsque les souverains du Japon nous ont admis, nous avons tâché de les servir de notre mieux. Lorsqu'ils refusent nos services, nous nous soumettons, mais nous ne sommes pas moins prêts à nous employer pour eux lorsqu'ils nous feront l'honneur de nous admettre. — Ce n'est pas précisément que les Japonais ne veuillent point de vous, dit l'empereur en souriant; c'est qu'ils ne veulent point de votre religion.» Sans me donner le temps de répondre, l'empereur me fit cette interpellation: « Tu sais les mathématiques: sais-tu aussi la *philosophie*? — Je l'ai enseignée pendant deux ans avant que de quitter l'Europe. — Puisque tu sais la philosophie, comment répondrais-tu à une question que l'on fait ici, en badinant, à nos philosophes: de l'œuf et de la poule, le-

quel a été créé le premier ? — Pour réponse, j'exposerai simplement ce que nos livres saints nous apprennent de la *création du monde*; comment le cinquième jour Dieu créa les volatiles et les poissons, à qui il ordonna de se multiplier; et par conséquent, quoique la poule n'ait pu pondre des œufs que lorsqu'elle existoit déjà, la faculté qu'a la poule de pondre des œufs, est aussi ancienne que la poule même. — Ce que ces livres vous apprennent de la création du monde est-il bien sûr? — Nos livres sont très-anciens; on a toujours eu pour eux un respect infini, parce que toujours on les a crus inspirés de Dieu; ils nous ont été transmis de générations en générations, sans avoir souffert la moindre altération. »

A l'occasion de la création des *astres*, l'empereur fit beaucoup d'interrogations sur le mouvement, la grandeur, l'éloignement et la multitude des astres; sur les éclipses de soleil et de lune; sur l'inégalité des jours et des nuits, suivant les différens temps de l'année et les différens pays. Je n'avois ni globe ni sphère qui pût m'aider à expliquer ces divers phénomènes. Mais comme dans les appartemens il y a des tables garnies de toutes sortes de bijoux, je prenois ceux qui étoient propres à représenter ce que j'avois à faire entendre. Malgré le peu de facilité à m'exprimer dans une langue aussi difficile que la chinoise, l'empereur est fait à mon jargon, et d'ailleurs les matières d'astronomie ne lui sont point étrangères. Ainsi il y a douze ans, lorsque je lui présentai une mappemonde avec une explication chinoise, où j'avois exposé le système du mouvement de la terre, S. M., après m'avoir fait différentes questions sur la manière dont nous établissons ce système, me dit en souriant: « Vous avez en Europe votre manière d'expliquer les phénomènes célestes; et nous, nous avons aussi la nôtre, sans faire tourner la terre. » Effectivement, le lendemain, après plusieurs questions

sur le même sujet, il m'expliqua plusieurs des phénomènes célestes ordinaires, avec une netteté et une justesse qu'on n'auroit pas dû attendre d'un prince qui a tant d'occupations. En ayant témoigné ma surprise à un eunuque de l'intérieur, je lui demandai si S. M. donnoit encore quelque temps à cette sorte d'étude. « Où en trouveroit-elle le loisir ? me répondit l'eunuque. Mais elle va se promener à la classe des princes ses fils, ou elle les fait venir dans son appartement, et par manière d'examen elle les interroge sur ces sortes de matières pour voir s'ils ont profité. »

Il faut savoir que près de l'appartement ordinaire de l'empereur, soit à Pékin, soit à sa maison de plaisance de *Yven-ming-Yven*, il y a ce qu'on appelle un *Chang-chou-fang*, c'est-à-dire une *classe supérieure*, parce qu'elle est uniquement pour les fils de S. M. Dès qu'ils ont l'âge de profiter, il faut qu'ils soient en classe du matin jusqu'au soir. L'âge avancé et les emplois ne les en exemptent pas. Il y en a actuellement qui ont trente et plus d'années, et qui sont dans de grands emplois. Les jours même qu'ils vaquent à leur emploi, dès qu'ils ont fini ce qui le regarde, il faut qu'ils se rendent exactement à la classe ; autrement, si l'empereur venoit à savoir qu'ils s'en sont exemptés sans raison, il les puniroit malgré leur âge avancé et leur dignité. Il y a dans cette classe des professeurs d'éloquence, d'histoire, de mathématiques ; des maîtres pour apprendre à tirer de l'arc, etc., et chacun de ces maîtres a son temps déterminé pour donner sa leçon. J'ai connu particulièrement un mandarin du tribunal des mathématiques que l'empereur choisit pour enseigner les mathématiques aux fils et petit-fils de l'empereur. Il me racontoit qu'en le chargeant de cette commission, S. M. lui avoit dit : « Aie soin de te faire obéir, et dans tout ce qui regarde ton emploi prends sur tes élèves la même autorité que tous les maîtres doivent avoir sur leurs écoliers. J'aurai soin

de veiller à ce que tu sois obéi. » C'est en effet à quoi l'empereur est extrêmement attentif, que ses enfans aient à l'égard de leur maître la même subordination que les gens ordinaires doivent avoir à l'égard du leur. Outre que dans ses momens de loisir il va quelquefois à la classe, et assiste aux explications des maîtres qu'il fait répéter à ses enfans, il les fait même venir en particulier, et les examine pour voir s'ils profitent. J'ai été témoin qu'à certains jours de réjouissance, l'empereur, du lieu même du spectacle auquel il assistoit, faisoit venir un ou deux de ses fils, qui eux-mêmes avoient déjà les leurs en classe, leur donnoit le sujet d'une pièce d'éloquence qu'il leur faisoit composer dans une chambre voisine, et ne leur accordoit le plaisir de jouir du spectacle qu'après avoir été content de leur composition. C'est quelque chose d'étonnant que cette subordination des fils de l'empereur, quelque avancés qu'ils soient en âge. Il est vrai qu'ils ont en cela l'exemple de l'empereur leur père, qui, à l'âge de 63 ans, bien loin de se dispenser, à l'égard de l'impératrice sa mère, âgée de 82 ans, d'aucune des cérémonies gênantes que le cérémonial chinois prescrit aux enfans envers leurs pères et mères, croiroit manquer au premier devoir de la nature, dont un prince doit donner l'exemple à ses sujets, s'il ne s'abaissoit pas autant devant sa mère que le dernier de ses sujets doit s'abaisser devant lui.

L'empereur s'étant aperçu qu'il falloit que j'expliquasse au F. Pansi tout ce qu'il disoit en chinois, qui avoit rapport à lui, me demanda s'il ne savoit pas au moins quelques mots de la langue chinoise ; je lui répondis qu'il en savoit très-peu. « Ces nouveaux Européens qui viennent de Canton ici, ne sachant pas encore la langue, doivent être bien embarrassés dans le voyage ? — Ils ont un interprète qui les accompagne de Canton jusqu'ici. — Mais pour les choses dont ils peuvent avoir un besoin

continuel, selon vos usages, comment peuvent-ils se faire entendre de ceux qui les servent ? — Nous leur envoyons ordinairement des *gens de notre église*, qui sont au fait de nos usages, pour les accompagner de Canton jusqu'ici. — Les gens de votre église n'apprennent-ils pas votre langue ? — Ils ne l'apprennent pas, et ce n'est que très-rarement qu'il y en a qui la savent un peu. — Mais ne savent-ils pas votre loi et ne sont-ils pas de votre religion ? — Ils professent notre religion, sans qu'ils aient besoin de savoir notre langue. Tout ce qui regarde notre religion a été traduit en chinois, et expliqué dans des livres, lesquels, la seconde année de *Fong-tching*, furent présentés à S. M., qui nous les fit rendre après les avoir donnés à examiner. — Il est probable que vous n'admettiez pas dans vos églises des gens qui ne seroient pas de votre religion. — Un infidèle qui est honnête homme et qui passe pour tel, nous ne faisons aucune difficulté de l'admettre dans nos maisons. Mais cet infidèle, après avoir demeuré quelque temps à notre église, et avoir connu ce que c'est que la religion chrétienne, ne manque pas de l'embrasser ; et actuellement nous n'avons dans notre église aucun de nos gens qui ne soit chrétien. — Malgré cela, il vous sera difficile de les conduire, vu le caractère des gens de ce pays-ci, et ils ne manquent pas de vous causer bien des tracasseries. — Ils ne nous en causent aucune, parce que nous ne les maltraitons ni d'injures ni de coups. S'ils ne sont pas contens de nous, ils prennent leur congé ; si nous ne sommes pas contens d'eux, nous les renvoyons. — Moyennant cela, vous devez avoir de bons sujets, puisque dès qu'ils ne font pas leur devoir vous les renvoyez ; ils ne sont donc pas esclaves ? — Nous ne sommes pas dans l'usage de nous servir d'esclaves ou de gens achetés ; nous n'avons que des gens loués, qui demeurent chez nous de leur plein gré,

et que nous sommes libres de renvoyer. — Combien leur donnez-vous par mois? — Nous leur donnons par mois un *tiao* (c'est à peu près 4 livres 10 sous de la monnaie de France). — Comment peuvent-ils se tirer d'affaire avec un *tiao*? sans doute que vous y ajoutez des *chang*s (des récompenses)? — Outre qu'ils sont nourris dans notre église, qu'ils y vivent retirés, et qu'ils n'ont pas grande dépense à faire en habits, ils sont exempts d'une infinité de dépenses dont ils ne peuvent se dispenser quand ils servent chez les séculiers; d'ailleurs nous leur donnons des récompenses proportionnées à leur travail et à leurs talens. — Ceux parmi vous qui sont *tang-tchay* (occupés au service de l'empereur) ont besoin de montures; quels arrangemens prenez-vous pour cela? — On fournit à chacun une monture suivant son besoin. — Qui est-ce qui les fournit? — C'est l'affaire du *tang-kia* (notre supérieur) d'y pourvoir pour ceux qui doivent sortir. — Si quelqu'un veut avoir plusieurs domestiques, lui en donne-t-on autant qu'il en veut? — Le *tang-kia* assigne à chacun un domestique qui l'accompagne lorsqu'il va dehors, et qui l'aide, à la maison, à broyer des couleurs, à préparer des remèdes, etc. On ne permet que ce domestique à chacun, hors que dans certaines circonstances la nécessité n'exige qu'on lui ajoute des aides. — Mais les habits, apparemment chacun se les fera faire selon son goût? — C'est aussi le *tang-kia* qui les fournit à chacun selon le besoin. Il n'y a qu'à les lui demander. — Ceux qui ont des soieries ou autre chose en présent, qu'en font-ils donc, puisqu'on les fournit d'habits? — Tout ce que chacun reçoit en présent, *soiries*, *montures*, etc., quoi que ce soit, on le remet au *tang-kia*, excepté quelques menus effets, comme bourses, sachets d'odeur, pinceaux, etc., que l'usage permet à chacun de garder. Par exemple, les soieries dont V. M. nous a dernièrement gra-

tifiés, nous les avons aussitôt remises entre les mains du tang-kia, et nous n'avons gardé que les bourses dont V. M. nous avoit aussi fait présent. — N'est-ce pas toi qui es tang-kia? — Je ne le suis plus depuis près d'un an. — Est-ce toi qui n'as pas voulu continuer d'être tang-kia, ou bien est-ce qu'on n'a pas voulu que tu continuasses? — C'est l'un et l'autre. Je suis souvent appelé au palais, et l'emploi de tang-kia exige de l'assiduité et emporte du temps, si on le veut bien faire. Vu mon peu de santé, je ne puis m'appliquer à l'une de ces occupations sans négliger l'autre. Comme ce qui regarde le palais doit passer avant tout, mes obligations de tang-kia en souffroient; ainsi il convenoit de mettre à ma place quelqu'un qui pût bien s'acquitter de cet emploi. — Il est vrai que tu as toujours eu une santé foible, et que tu as eu de grandes maladies: mais ce n'étoit que de fatigue, et actuellement tu parois te bien porter? — Si j'ai été guéri de mes maladies, c'est un bienfait de V. M. qui a eu la bonté de m'envoyer son médecin. Depuis quelque temps que je parois souvent en présence de V. M., comment pourrois-je être malade? — Vous autres Européens, usez-vous du *vin* d'ici? Un usage modéré de ce vin peut contribuer à fortifier. — Dans mon voyage de Canton ici, on m'en a fait goûter de différentes espèces, que j'ai trouvées agréables au goût; mais comme nous avons tous éprouvé que notre estomac européen ne s'y faisoit point, nous n'en usons pas dans notre église. — Vous faites donc venir du vin d'Europe? — Nous en faisons venir de Canton, dont nous usons à table certains jours de fête. — Et les jours ordinaires, qu'est-ce que vous buvez? — Nous buvons du vin que nous faisons faire ici. — De quoi faites-vous ce vin? — Nous le faisons de raisins. C'est de raisins que sont faits tous les vins d'Europe. — Le vin de raisins est donc meilleur pour la santé que le vin d'ici, qui est fait

de grains ? — Comme notre estomac a été accoutumé de bonne heure au vin de raisins, quelque disgracieux que soit au goût celui que nous faisons ici, nous nous trouvons bien de la portion qu'on nous donne à chacun à table et que nous buvons, après y avoir mêlé autant d'eau, que chacun le souhaite. — Quoi ! vous mêlez de l'eau avec votre vin ? — Le vin d'ici doit se boire chaud, et ne seroit pas potable avec de l'eau ; mais le vin d'Europe se boit froid, et avec de l'eau. » L'empereur me fit encore un grand nombre de questions dans le goût des précédentes, sur nos repas, nos jeûnes, nos prières, nos occupations à la maison lorsque nous n'allions pas au palais, et sur toute notre manière de vivre. Je lui détaillai comment nous faisons la prière, comment nous prenions ensemble nos repas à des heures réglées et au signal qu'on nous en donnoit. Il s'informa ce que c'étoit que l'heure d'oraison que nous faisons le matin, comment nous faisons l'examen de conscience avant le dîner et avant que de nous coucher, comment nous priions avant et après le repas, quel étoit l'objet de nos prières vocales. Je lui expliquai tout cela. Ce détail, sur lequel nos prétendus esprits forts badineroient sans doute, pour ne rien dire de plus, étoit du goût de S. M. La multitude des questions qu'elle me faisoit sur ces différens objets, et l'air ouvert avec lequel elle parloit, faisoient voir qu'elle prenoit plaisir à entendre mes réponses.

Cependant le printemps arriva, et l'empereur, fort empressé de voir faire les *expériences de la machine pneumatique*, avoit fixé le 10 mars ; je lui expliquai le jeu des différentes soupapes, des pistons, des robinets, etc., et elle comprit bientôt comment en élevant le piston, la soupape supérieure pressoit contre le piston, et empêchoit l'air extérieur d'entrer dans le corps de la pompe ; au contraire, l'air qui étoit dans le récipient, en se dilatant

pour en sortir, faisoit ouvrir la soupape inférieure et se dilatoit dans le vide que l'élevation du piston causoit dans le corps de la pompe; de même comment en abaissant le piston, la soupape supérieure se soulevoit pour laisser sortir l'air qui du récipient étoit entré dans le corps de la pompe, et au contraire la soupape inférieure empêchoit que l'air ne pût rentrer dans le récipient. Après que l'empereur se fut informé de l'usage de toutes les pièces dont la machine est composée, il demanda si on pouvoit la mettre en état de faire des expériences. Je répondis qu'il n'y avoit qu'à placer la pompe que j'avois fait détacher, uniquement pour que S. M. en pût voir tout l'intérieur; que néanmoins il y avoit quelques précautions à prendre, qui ne laisseroient pas d'emporter quelque temps. « N'importe, dit S. M., j'attendrai; » et tandis qu'on mettoit la main à l'œuvre, elle se promena dans la salle, s'amusant à voir peindre, et faisant, à son ordinaire, mille questions. Dès que la machine fut en état, on commença les expériences. Dans l'écrit que j'avois présenté à l'empereur, j'expliquois vingt-une expériences que j'avois choisies dans le grand nombre qu'on peut faire avec la machine pneumatique. Les six premières étoient pour prouver la pression de l'air; nous les fîmes toutes les unes après les autres; et dès que S. M. avoit entendu l'explication des premières, elle s'amusoit à expliquer les suivantes. J'avois apporté dans la salle un *baromètre* et un *thermomètre*. L'empereur me fit plusieurs demandes sur la manière dont le poids de l'air soutient le vif-argent dans le baromètre, fait élever l'eau dans les pompes aspirantes, et sur les causes du changement du poids de l'air, qu'on connoît dans le baromètre par les différentes hauteurs de la colonne du mercure. Je donnai les raisons qu'on donne ordinairement de ce changement; j'avouai pourtant que quoique l'expérience prouvât ce changement du poids de

l'air, suivant le beau et le mauvais temps qu'il devoit faire, les raisons qu'on en donnoit n'étoient pas satisfaisantes. Nous vîmes ensuite aux expériences qui prouvent l'élasticité et la dilatation de l'air. Cette suite d'expériences plut beaucoup à l'empereur, qui, après une très-longue séance, pendant laquelle il fut toujours debout, tout proche de la machine, retourna dans son appartement, et donna ordre qu'on y portât la machine. J'avois donné à cette machine le nom de *nien-ki-tung*, qui signifie mot à mot, pompe à faire des expériences sur l'air. Mais S. M. changea ce nom en celui de *heou-ky-tung*, jugeant que le caractère de *heou* qu'il substituoit à celui de *nien* étoit plus noble. Ainsi actuellement la machine pneumatique a en chinois un nom sûr, puisque c'est S. M. elle-même qui l'a donné. L'empereur avoit fait la grâce aux reines et aux autres dames de sa cour de leur faire voir les expériences. Il fallut encore les recommencer, m'en faisant toujours donner l'explication en détail. S. M., pour témoigner sa satisfaction de cette machine pneumatique, qui étoit la première qu'elle avoit vue, donna encore trois grandes pièces de soie pour le P. Méricour et le F. Pansi, sous le nom desquels elle avoit été présentée; à chacun une, et la troisième pour moi.

Je vais finir cette lettre par quelques mots sur les *repas de l'empereur*. S. M. mange toujours seule, et personne n'assiste jamais à ses repas que les eunuques qui l'y servent. L'heure de son diner est réglée à huit heures du matin, et celle de son souper à deux heures après midi. Hors de ces deux repas, elle ne prend jamais rien pendant la journée, sinon quelques boissons, et vers le soir quelque léger rafraîchissement. Elle n'avoit jamais usé de vin ni d'autre liqueur qui puisse enivrer. Mais depuis quelques années, par le conseil des médecins, elle use d'une espèce de vin très-vieux, ou plutôt de bière, comme sont tous les vins

chinoïis , dont elle prend chaud un verre sur le midi et un autre vers le soir. Sa boisson ordinaire pendant ses repas consiste en thé , ou simplement infusé avec de l'eau commune , ou bien mélangé avec du lait , ou composé de différentes espèces de thé , pilées ensemble , fermentées et préparées de différentes façons. Ces boissons de thé préparé sont la plupart très-agréables au goût , et plusieurs sont nourrissantes sans charger l'estomac. Malgré la quantité et la magnificence des mets , elle n'emploie jamais plus d'un quart d'heure à chacun de ses repas. C'est ce que j'aurois eu de la peine à croire , si je n'en avois moi-même été témoin une infinité de fois que j'ai été à portée de voir entrer et sortir tout ce qui lui étoit servi. Les mets qui doivent se manger chauds sont dans des vases d'or ou d'argent , de telle construction qu'ils servent en même temps de plats et de réchauds. Ces vases ont à peu près la forme de nos grandes écuelles d'argent , avec deux anneaux tenant lieu d'oreilles. Le fond de ces écuelles est double , et au fond supérieur est soudé un tuyau d'environ deux pouces de diamètre , et plus élevé d'un pouce que les bords du vase. C'est par ce tuyau qu'on introduit entre les deux fonds du charbon allumé , à qui ce tuyau sert de soupirail. Le tout a un couvercle proportionné par où passe le tuyau , et les mets s'y conservent chauds pendant un temps considérable. Les mets sont portés par des eunuques dans de grandes boîtes de vernis , dont quelques-unes sont à différens étages. Par là ils n'ont rien à craindre du vent , de la pluie , ni des autres injures du temps. Les grands du palais n'emploient non plus qu'un quart d'heure à chaque repas. Les mets , lorsqu'on les sert à table , sont déjà tout découpés en petits morceaux. On n'est pas ici dans l'usage d'avoir plusieurs services , ni du dessert. Les fruits , pâtisseries et autres mets de dessert se mangent ou le soir avant que de se coucher , ou quelquefois pendant la jour-

née, par manière de rafraîchissement. On n'use jamais de vin dans les repas qu'on fait au palais. Ceux à qui il est nécessaire en prennent le soir lorsqu'ils sont sortis du palais, et qu'il n'y a plus d'apparence qu'ils paroîtront encore ce jour-là en présence de l'empereur.

J'ai l'honneur d'être, etc.

### LETTRE (EXTRAIT) D'UN MISSIONNAIRE DE CHINE

A M. \*\*\*

A Pékin, année 1777.

MONSIEUR, je dois vous dire quelques mots d'un des plus grands événemens qui soient arrivés en Chine depuis bien des siècles : je parle de l'extinction totale des *Mia-ot-sée*. Ces montagnards indépendans, qui se croyoient invincibles, parce qu'ils n'avoient jamais été vaincus, insultoient à la majesté de l'empereur depuis près de deux mille ans. Souvent ils descendoient de leurs rochers par des espèces de fentes presque impraticables, toboient rapidement et en force sur les troupes chinoises qui défendoient les frontières, et, après avoir fait un butin considérable, ils se retiroient dans des gorges ou au haut de leurs rochers.

Ces *Mia-ot-sée* formoient deux petits états sur les frontières de *Sct-chuen* et du *Koeit-heou* ; l'un s'appeloit *Sia-kirit-chuen* ; l'autre *Ta-kint-chuen*, ayant chacun leur roi ou prince souverain. Il y a environ vingt-cinq ans qu'ils firent quelques dégâts sur les terres de l'empire ; on arma contre eux. Le premier général qui alla les attaquer ne réussit pas. L'empereur lui fit couper le cou. Un autre plus adroit composa avec eux ; il leur fit de beaux présens, avec lesquels ils rentrèrent dans leurs montagnes ; on eut grand soin de dire à l'empereur qu'ils étoient soumis, et qu'ils le

reconnoissoient pour leur maître. Cependant les hostilités recommencèrent il y a cinq ou six ans ; l'empereur en fut extrêmement irrité ; prenant dès-lors la résolution de les exterminer , il fit envelopper leurs montagnes par trois armées de quarante mille combattans chacune. Le général *Ou-en-fou* grimpa sur ces affreuses montagnes ; il franchit le premier passage mollement défendu , et ses troupes se trouvèrent dans des gorges de rochers escarpés. Alors les *Mia-ot-séc* enfermèrent les Chinois dans ces gorges , où ils furent pris exténués par la faim. Il n'en échappa pas un seul , et ce ne fut qu'après plusieurs années qu'on sut comment ils avoient été traités. Les deux autres généraux , pour n'avoir pas secouru *Ou-en-fou* , furent , l'un étranglé , l'autre envoyé en exil à *Y-ly*.

L'empereur fit *Aquei* généralissime de toutes ses troupes ; il ne pouvoit mieux choisir ; c'est un homme d'un sang-froid et d'une constance inébranlables , ne se rebutant de rien , et ne craignant pas même de mécontenter l'empereur , si le bien de son service y obligeoit quelquefois. Il entra par la même route que *Ou-en-fou* ; mais il eut soin de tenir ses derrières libres. Les *Mia-ot-séc* à ce début sentirent à qui ils avoient affaire. Ils firent des prodiges de valeur. Les femmes combattoient comme les hommes : ils construisirent de nouveaux forts sur les hauteurs. *Aquei* ne précipitoit rien ; il ne fut pas moins d'un an et demi à s'emparer des dix ou douze lieues de gorges et de rochers qui défendoient la capitale du *Sia-kirit-chuen* , nommée *Maino* , qu'il enleva. Le jeune roi *Seng-ko-sang* s'échappa à temps. Son père , qui depuis plusieurs années avoit quitté le gouvernement , et s'étoit fait lama , se croyoit en sûreté dans son espèce de monastère ; il se trompa horriblement. Il fut pris et mené à Pékin , où il a mal passé son temps. *Aquei* poussa lentement *Seng-ko-sang* jusqu'à l'extrémité de ses petits états. Là il y a un *miao* ( temple d'idoles ) bien

fortifié. Seng-ko-sang s'y défendit en désespéré; mais il fallut céder au nombre. Il s'enfuit dans le Ta-kint-chuen, et son pays tomba tout entier entre les mains des Chinois.

L'empereur donna ordre qu'on sommât le roi du Ta-kint-chuen de remettre à ses troupes son ennemi Seng-ko-sang. En cas de refus, Aquei devoit sur-le-champ porter la guerre dans ses états. *Sonom*, roi du *Ta-kint-chuen*, fut fort embarrassé; il n'avoit alors que vingt-un ans. Les succès des troupes chinoises l'étonnoient; mais son conseil se flatta que les montagnes du Ta-kint-chuen, encore plus escarpées que celles du Sia-kirit-chuen, seroient inaccessibles aux Chinois; on les hérissa de forts. Aquei ne s'étonna de rien; il entra dans le défilé sur les traces de Seng-ko-sang. Petit à petit il gagnoit du terrain et avançoit toujours malgré tous les efforts des ennemis. Insensiblement il s'approcha de la capitale, nommée *Leonci*. Les autres armées chinoises s'avancèrent aussi de leur côté; cette malheureuse place parut être aux abois. Seng-ko-sang étoit mort. *Sonom*, resté seul, faisoit les derniers efforts pour la conserver, et ce ne fut qu'après huit ou neuf mois qu'il l'abandonna secrètement pour se retirer à *Karai*, son dernier fort et sa dernière ressource. Les Chinois, ne trouvant plus de résistance, entrèrent dans *Leonci*, où il n'y avoit plus que des maisons vides de tout.

Pendant ce temps-là, *Sonom*, ayant tourné une montagne, vint prendre en flanc une colonne chinoise; il la rompit. Aquei fit tout ce qu'il put pour le forcer, mais il n'en vint à bout qu'après neuf ou dix jours d'efforts, pendant lesquels celles de ses troupes qui étoient dans la capitale souffrirent prodigieusement de la faim. Après cette victoire, le général envoya le petit étendard rouge: c'est en Chine une marque que la guerre va finir. Mais l'empereur s'attendoit à recevoir le grand étendard, qui annonce que la nation ennemie est totalement éteinte et le

roi pris. Il pressa de nouveau Aquei. De dix à douze mille hommes, à peu près, que les deux rois avoient en commençant la guerre, il n'en restoit plus que quatre ou cinq cents enfermés dans Karai. Après s'être défendus quelques mois dans ce fort, les Mia-ot-sée tinrent un conseil, où il fut résolu qu'on mineroit la place, et qu'on périroit sous les ruines avec les troupes chinoises qui la forceroient. La reine-mère, effrayée de ce parti, parla de se rendre à discrétion, elle, son fils, frère du roi, et une jeune princesse de dix-huit ans. Aquei, qui savoit que l'empereur avoit une envie démesurée d'avoir toute cette famille entre ses mains, donna de belles paroles. Sonom, à qui toute ressource manquoit, courut enfin le sort de la reine-mère. Karai fut rendu, et Aquei devint maître de la personne du roi et de tout ce qui restoit de la nation des Mia-ot-sée. Le grand étendard partit aussitôt. Il étoit prodigieusement désiré. Il arriva à Pékin sur la fin du carême de 1776.

L'empereur, accompagné de tout ce qu'il y a de plus grand dans l'empire, alla au devant de son général victorieux. La *réception d'un général victorieux* est en Chine une des plus belles cérémonies qu'on puisse imaginer. Afin que le général Aquei parût avec plus de dignité, l'empereur le fit comte de l'empire et membre de la famille impériale; il le décora encore de plusieurs ornemens que les empereurs seuls peuvent porter. On avoit donné ordre qu'à 60 lieues de l'endroit assigné pour la réception, on préparât les chemins en terre jaune comme pour S. M. elle-même. Cet endroit étoit à 8 lieues de Pékin, près le palais de campagne que l'empereur a bâti à Hoang-kin-tchong. Ses environs étoient ornés avec une magnificence surprenante. Il faudroit un volume entier pour faire la description des montagnes artificielles qu'on avoit élevées, des ruisseaux qu'on avoit conduits dans des vallons, des ga-

leries, des salons, des bâtimens variés à l'infini qu'on y avoit bâtis. On y voyoit tout ce qu'on admire aux réjouissances des 50<sup>e</sup>, 60<sup>e</sup>, 70<sup>e</sup> et 80<sup>e</sup> années de l'empereur et de l'impératrice.

L'empereur sortit de son palais en habit de cérémonie; il marcha entre deux haies de mandarins jusqu'à l'endroit destiné à la réception. Là étoient les princes du sang, les régulos, les comtes, les ministres et grands mandarins avec les six tribunaux de l'empire, et un gros détachement de chacune des huit bannières. Aucun missionnaire ne s'y trouva à cause de la première cérémonie qui devoit s'y faire. Le général Aquei, à la tête de l'élite de ses troupes victorieuses, s'avançoit de l'autre côté; dès qu'il fut auprès des deux piliers rouges, il descendit de cheval. Le président du Lypou invita l'empereur à monter sur une plate-forme élevée, ayant à droite et à gauche une foule de drapeaux et d'étendards; il se tint debout un moment. La grande musique de l'empire commença, et dans un intervalle de silence un mandarin du Lypou cria : « Prosternez-vous. » Aussitôt l'empereur, le général et ses officiers, les princes, les régulos, les comtes, les tribunaux, les grands mandarins, tous se mirent à genoux, et frappèrent neuf fois la terre de leur front pour adorer le ciel et le remercier de la victoire. Le maître des cérémonies s'approcha ensuite de l'empereur, et le pria de descendre dans une grande salle, où on lui avoit dressé un trône; Aquei et ses officiers lui firent le keou-teou. L'empereur se leva, et, selon l'ancien usage, alla au général, et lui donna l'accolade; ce qu'il fit avec un sentiment qui toucha cette illustre assemblée. Puis il dit à Aquei : « Tu es fatigué, viens, repose-toi. » Il le fit asseoir à côté de lui, faveur unique en Chine. Les officiers furent placés dans des tentes bleues; on servit du thé; puis cent eunuques, soutenus de la grande musique, entonnèrent le chant des victoires;

c'est une espèce d'hymne antique qui a près de quatre mille ans. On m'a dit qu'on en avoit fait une nouvelle pour cette occasion. Le président du tribunal des rites s'avança, et dit à l'empereur : « Tout est fini. » L'empereur remonta dans sa chaise à porteurs, et le jour même il se rendit à Pékin, pour y faire une autre cérémonie de grand éclat.

Cette autre cérémonie s'appelle *Chéo-fou* ; elle consiste à recevoir les *captifs faits à la guerre*, et à déterminer leur sort. Elle se fait dans la troisième cour du palais. L'empereur est sur un trône dressé dans une galerie. A côté de l'empereur il y a les grands officiers de la couronne. Au bas sont les princes, les régulos, les comtes, les grands mandarins ; le long de la cour, sont, sous deux lignes parallèles, à l'orient et à l'occident, tous les *insignia* de l'empire, drapeaux, étendards, piques, masses, massues, dragons, instrumens, figures symboliques, que sais-je ? cela ne finit pas. Les porteurs sont en habits de soie rouge, brodés d'or ; vient un second rang ; ce sont les tribunaux de l'empire. Le troisième est formé par les gardes de l'empereur, armés comme en guerre. Dans la cour avancée, il y a les éléphants de la couronne chargés de leurs tours dorées, ayant à côté d'eux les chariots de guerre ; la grande musique et les instrumens sont sur les deux flancs de la galerie qui termine la grande cour du nord, et où l'empereur est assis sur son trône. Lorsqu'il parut, un mandarin cria à haute voix : « Vous, officiers, qui avez amené les captifs, avancez, prosternez-vous : *keou-teou*. » La cérémonie faite au son des instrumens, les officiers victorieux se retirèrent ; aussitôt le même mandarin cria de nouveau : « Vous, mandarins du tribunal des soldats, et vous, officiers de guerre, venez, présentez les captifs. »

L'infortuné Sonom, son frère cadet, son grand général, le frère cadet de Seng-ko-sang, et trois autres grands du Ta-kint-chuen, parurent de loin devant l'empereur et

toute cette redoutable assemblée. Ils avoient tous une espèce de corde de soie blanche au cou ; ils avancèrent quelques pas , puis ils eurent ordre de se mettre à genoux ; on déposa à terre , à côté d'eux , la tête de Seng-ko-sang enfermée dans une cage. Les instrumens de tortures étoient tous étalés. Quelle fut la surprise de l'infortuné Sonom et des autres captifs ! Le grand général dit : « Très-puissant empereur , le roi , père de Sonom , en mourant , le confia à mes soins. C'étoit un jeune prince encore incapable de résolution ; c'est moi qui ai décidé la guerre ; si en cela j'ai péché , j'ai péché seul , seul je mérite d'être puni. Je demande qu'on épargne ce jeune prince qui n'a pu être coupable. Nous pouvions encore vendre notre vie bien cher ; nous ne nous sommes rendus que dans l'espérance qu'on nous a donnée de trouver grâce devant V. M. » Il parloit en vain , leur perte étoit assurée à un signe de l'empereur , Sonom et les six autres subirent des questions très-rigoureuses , et furent mis sur des tombereaux , un bâillon à la bouche , et conduits , dans ce douloureux et humiliant état , sur la place destinée aux exécutions , où ils furent attachés à des poteaux , et coupés en pièces comme rebelles ; on prit ensuite leurs têtes , et on les exposa dans des cages avec leurs noms au bas. Les jours suivans , on fit des exécutions sanglantes des Mia-ot-sées d'un moindre rang ; il ne reste plus de cette infortunée nation que quelques gens de basse classe qu'on a donnés pour esclaves aux officiers victorieux. J'ai l'honneur d'être, etc.

---

 LETTRE (EXTRAIT) D'UN MISSIONNAIRE A LA CHINE.

Pékin, 31 juillet 1778.

Il y eut ici au commencement de cette année un exemple terrible de sévérité. Il n'est pas tout-à-fait dans nos mœurs, mais il fait connoître celles des Chinois. Un lettré du Kiang-si, nommé *Ouang-si-heou*, vivoit dans sa patrie en philosophe, loin des emplois et de la cour; il s'amusoit à penser et à écrire. Pour égayer ses ouvrages, et leur donner cours, surtout parmi certains lettrés, il les remplissoit d'idées répréhensibles. Il avoit soixante ans; ses productions l'avoient enrichi, et lui avoient fait une espèce de nom. Il eut un ennemi, ou plutôt un jaloux qui l'accusa. Aussitôt il fut arrêté, et conduit ici sous bonne escorte au tribunal des crimes. Les princes, les ministres et les mandarins du premier ordre, réunis aux neuf tribunaux de l'empire, l'attendoient par ordre de l'empereur pour le juger. Voici en abrégé quel fut le résultat de leurs procédures, et le compte qu'ils en rendirent à l'empereur :

« Nous, princes du sang, comtes, ministres et mandarins du premier ordre, réunis par édit de V. M. aux neuf tribunaux de l'empire pour juger le lettré *Ouang-si-heou*, nous nous sommes d'abord fait représenter tous les livres qu'on a saisis dans sa maison. Il y en a de dix espèces. Nous les avons examinés avec beaucoup de soin et d'exactitude. Nous avons remarqué, 1<sup>o</sup> qu'il a osé toucher au grand dictionnaire de *Cang-hi*. Il en a fait un abrégé, dans lequel il n'a pas craint de contredire quelques endroits de ce livre si respectable et si authentique.

2° Dans la préface qu'il a mise à la tête de son dictionnaire abrégé, nous avons vu avec horreur qu'il a eu l'audace d'écrire les petits noms de Confucius, de vos illustres ancêtres, et celui de V. M. elle-même. C'est une témérité, un manque de respect qui nous a fait frémir. 3° Dans les registres de sa famille, il a écrit qu'il descendoit de Hoang-ti par les Tcheou. 4° Dans ses vers il a encore insinué cette prétendue origine, en se servant d'expressions répréhensibles. Il paroît qu'en cela il a eu de mauvaises vues.

« Nous avons cité Ouang - si - heou pour répondre sur ces délits.

« Interrogé pourquoi il avoit osé toucher au grand dictionnaire de Cang - hi, il a répondu : « Ce dictionnaire a un grand nombre de volumes. Il n'est pas commode. J'en ai fait l'abrégé; il coûte peu, et il est aisé à manier. » Interrogé comment il avoit eu l'audace d'écrire dans la préface de ce dictionnaire les petits noms de Confucius, de vos illustres ancêtres, et de V. M., il a répondu : « C'étoit afin que les jeunes gens qui le liroient connussent ces petits noms, et ne fussent pas exposés à s'en servir par mégarde. D'ailleurs j'ai reconnu moi-même ma faute; j'ai fait réimprimer mon dictionnaire, et j'ai eu soin d'en ôter ce qui étoit mal. » Nous lui ayant répliqué que les petits noms des empereurs et de Confucius étoient connus de tout l'empire, il a protesté qu'il les avoit ignorés long-temps; qu'il ne les avoit sus lui-même qu'à l'âge d'environ trente ans, les ayant vus pour la première fois dans la salle où les lettrés vont composer pour obtenir des grades. Interrogé pourquoi il a osé écrire dans les registres de sa famille qu'il descendoit de Hoang - ti par les Tcheou, il a répondu : « C'est une vanité qui m'a passé par la tête. J'étois bien aise qu'on crût que j'étois quelque chose. » Enfin interrogé pourquoi il s'étoit servi de certaines expressions pour insinuer dans ses vers sa prétendue origine, il a répondu qu'em-

porté par le feu de la poésie, il n'avoit pas fait attention à ce que ces expressions pouvoient avoir de mauvais.

« Nous, vos fidèles sujets, avons remarqué que Ouang-si-heou, étant lettré du second ordre (kiu-gin), instruit de nos lois et de nos coutumes, ne pourroit être comparé à un homme du peuple, qui auroit péché par grossièreté et ignorance; que ce qu'il a fait et écrit offense la majesté impériale, tient à la rébellion, et que c'est un crime de lèse-majesté au premier chef. Nous avons examiné les lois de l'empire. Selon ces lois, ce crime doit être puni d'une mort rigoureuse. Le criminel doit être coupé en pièces, ses biens confisqués, ses parens au-dessus de seize ans mis à mort, ses femmes, ses concubines et ses enfans au-dessous de seize ans exilés et donnés pour esclaves à quelque grand de l'empire. Nous, vos fidèles sujets, présentons avec respect ce mémorial à V. M., en attendant ses derniers ordres. »

*Édit de l'empereur.* « Je fais grâce à Ouang-si-heou sur le genre de son supplice, il ne sera pas coupé en pièces; qu'on lui tranche la tête. Je fais grâce à ses parens; pour ses fils, qu'on les réserve pour la grande exécution de l'automne; que la loi soit exécutée dans ses autres points. Telle est ma volonté; qu'on respecte cet ordre. »

On a lieu d'espérer que l'empereur fera encore grâce, du moins de la vie, aux enfans de Ouang-si-heou. Ici un mot contre le gouvernement est puni de mort. Quelque chose de plus, avoir lu un livre qui en parle mal, c'est un crime capital. Cela n'empêche pas que les censeurs de l'empire ne puissent faire à l'empereur les représentations qu'ils jugent à propos; mais il faut que leurs mémoires soient cachetés et respectueux. Pour l'ordinaire l'empereur les publie et y fait droit.

L'empereur est maintenant occupé à un grand projet. Il y a quelques années qu'il publia, dans tout son empire,

qu'il vouloit faire une collection de tout ce que la Chine avoit de mieux en *bons livres*. Il ordonna que tous ceux qui avoient des manuscrits estimables eussent à les envoyer à la cour, déclarant qu'après en avoir fait le choix, on les renverroit fidèlement. L'empereur reçut des livres à l'infini. Il détermina que la collection seroit de six cent mille volumes. Il fit venir à Pékin les plus grands lettrés de l'empire, appelés *hanlin*, et les plus habiles imprimeurs. Il leur donna un nombre infini d'assesseurs, qu'il logea dans de grands palais. Il mit à la tête de l'entreprise des régulos et même son sixième fils. Ils répondent des moindres fautes. Un seul point omis dans les lettres les plus compliquées leur coûteroit une partie de leurs revenus. Il faut que les livres qui sortent de l'imprimerie impériale soient sans faute. Ce qui nous intéresse surtout dans cette magnifique collection, c'est que l'empereur y a fait entrer trois livres de religion, composés autrefois par des missionnaires jésuites. Le premier est du fameux père Ricci, connu en Chine sous le nom de Lynat-cou. C'est un chef-d'œuvre. Il s'est trouvé des lettrés qui le lisoient sans cesse pour se former le style. Il a pour titre *Tien-tchou-che-y*, vraie notion de Dieu. On ne conçoit pas comment un homme qui n'avoit fait sa théologie qu'en voyageant, a pu mettre dans ce livre tant de force de raisonnement, tant de clarté et tant d'élégance (1). Le second livre qui entre dans la grande collection est le *Yang-mano*. Il a pour titre ces deux mots, *Tri-ké*. Il est aussi écrit supérieurement et plein de choses. Il traite de la victoire des sept passions dominantes dans l'homme. Le troisième est du père Verbiest, qui vivoit du temps de Cang-li. Il a pour titre *Kiao-yao-su-lun*, abrégé des vérités fondamentales de la religion.

---

(1) Nous avons donné cet ouvrage dans notre second volume : *Entretiens d'un lettré chinois et d'un docteur européen*.

Il n'est pas écrit pour les lettrés. Il paroît que l'auteur vouloit se mettre à la portée de tout le monde. Cang-hi, l'ayant lu, badina sur son style ; mais il est d'une analyse et d'une méthode qui l'ont fait juger digne d'être placé au rang des meilleurs livres. Voilà l'inconséquence de l'homme : les Chinois mettent au nombre de leurs meilleurs livres ceux de notre sainte religion, et ils persécutent les chrétiens. Sous le dernier empereur des Ming-tchao, les missionnaires jésuites eurent le courage de faire peindre l'embarquement de Sodome et de Gomorre, et de le présenter avec une explication à cet empereur, qui étoit souverainement débauché. Leur intention étoit de le frapper. Il trouva la peinture belle dans son genre ; il la fit graver dans un recueil des monumens de son temps, et voilà tout ce qu'il en fut. Il y fit graver aussi l'image du Sauveur portant sa croix à la main. Je suis, etc.

---

LETTRE (EXTRAIT) D'UN MISSIONNAIRE DE CHINE.

Pékin, 1778.

MONSIEUR, vers la fin d'août 1777, il vint en pensée à l'empereur de faire aux missionnaires une *grâce d'éclat*. Il donna ordre à M. Ignace *Sikelpart*, ex-jésuite allemand, de se rendre tel jour dans l'intérieur du palais de sa maison de plaisance. Ce n'étoit en apparence que pour retoucher un tableau ; à peine étoit-il arrivé, qu'on annonça l'empereur. Il entre avec cet air d'affabilité qu'il prend mieux que personne, quand il veut. Il va au père *Sikelpart*, qui peignoit. Il fit semblant de s'apercevoir pour la première fois que sa main trembloit. « Mais, lui dit-il, votre main tremble. — Cela ne fait rien, prince, je suis encore en état

de peindre.—Quel âge avez-vous donc? dit l'empereur. Le père Sikelpart répondit : « J'ai 70 ans.—Et pourquoi ne me l'avez-vous pas dit ? ne savez-vous pas ce que j'ai fait pour Castiglione à sa 70<sup>me</sup> année ? je veux faire la même chose pour vous. Quand tombe le jour de votre naissance ? — Prince, répondit le père Sikelpart, c'est le 20 de la huitième lune (21 septembre 1777). » L'empereur se retira. Aussitôt il y eut ordre à un mandarin d'aller au Nan-tang (maison des ex-jésuites portugais), pour savoir comment les choses s'étoient passées du temps de Castiglione, et quels présens l'empereur lui avoit faits. La grâce faite au père Sikelpart, dans le style du pays, regardoit tous les Européens ; aussi le père d'Espinha, qui est à la tête du Nan-tang, invita toutes les églises dès le 18 septembre.

Le 21 au matin, le père So, missionnaire et procureur du Nan-tang, se transporta au palais de plaisance de Haitien. Les *présens* et tout ce qui étoit nécessaire pour la *cérémonie* étoient préparés. En entrant dans le palais, il rencontra le prince fils aîné de l'empereur, qui lui parla et lui fit amitié. Ce sont de ces rencontres qui paroissent l'effet du hasard, mais qui sont souvent méditées. Le père So reçut les présens de l'empereur ; ils consistoient en six pièces de soie du premier ordre, une robe de mandarin, un grand collier d'agate, et différentes choses ; mais ce qu'il y avoit de vraiment considérable, c'étoient quatre caractères écrits de la main de l'empereur, qui contenoient l'éloge du père Sikelpart. Le missionnaire portoit ces présens dans le palais, les tenant élevés par respect. Le huitième fils de l'empereur passa ; les mandarins qui accompagnoient le père So lui dirent qu'étant chargé des présens de l'empereur, il ne doit point faire attention à l'Ago (nom des fils de l'empereur) ; pour eux ils lui firent les saluts accoutumés. A la porte du palais il y avoit un dais préparé ; c'est une espèce de niche ouverte de tous côtés ;

on déposa avec respect les présens sur la table couverte de soie jaune. Il y avoit 24 musiciens d'une musique bruyante, et 8 porteurs ; ils étoient tous habillés d'une houpelande de soie avec des fleurs, tels qu'ils sont quand ils accompagnent ou qu'ils portent l'empereur. On se mit en marche, les 24 musiciens précédoient ; venoient ensuite 4 mandarins à cheval, puis le dais porté par 8 porteurs. Il étoit suivi du mandarin chargé des ordres de l'empereur ; le missionnaire étoit à côté de lui.

Il y a cinq quarts de lieue de Yven-ming-yven jusqu'à la porte occidentale de Pékin, par laquelle on entre en venant de Hai-tien. Dès qu'on put voir la livrée de l'empereur, le corps-de-garde se mit sous les armes, et détacha des soldats pour ouvrir la marche dans la ville et pour faire du bruit ; c'est ici une façon d'honorer. La rue qui aboutit à Si-tche-men (porte de l'occident) est tirée au cordeau ; sa largeur est singulière : on y dresse des tentes de côté et d'autre, et, malgré l'espace qu'elles occupent, il reste encore assez de terrain pour faire comme trois rues. Elle va directement de l'occident à l'orient, et après un quart de lieue elle aboutit à la grande rue, qui du mur septentrional de la ville aboutit à la porte du midi appelée Tchun-ehi-men, à côté de laquelle le collège est situé ; cette rue a une lieue de long ; elle est tirée au cordeau comme la première, et a au moins autant de largeur. Tandis que les présens de l'empereur faisoient cette route à travers une foule de peuple qui accouroit à ce spectacle, nous nous rendimes au *Nan-tang* de toutes les églises. J'y arrivai le premier ; je vis à loisir, et je puis dire avec plaisir, les *décorations* qu'on avoit préparées ; elles ne ressemblent pas à celles d'Europe. On avoit dressé un parvis depuis le collège jusqu'à l'autre côté de la rue ; les portes étoient ornées de festons. Dans la première cour on avoit dressé un petit appartement pour les gens de la suite. Après

être entré dans la seconde cour, on voyoit une enfilade de quatre salons : le premier salon étoit pour les musiciens ; on l'avoit fait avec des nattes ; mais il étoit si bien revêtu de soie et de festons, qu'il faisoit un effet très-agréable. De ce salon on montoit dans un autre où étoit préparé un repas sur quatre tables. On descendoit ensuite dans une autre espèce de salle ; c'est une cour qui sépare deux grands corps de logis ; on en avoit fait un appartement champêtre. On y voyoit de grands ifs à droite et à gauche, et des ornemens qui d'eux-mêmes ne sont rien, mais qu'on arrange de façon qu'ils plaisent. On montoit enfin dans la dernière et la plus belle salle du collège. Castiglione l'embellit autrefois de deux grandes et magnifiques peintures qui représentent le grand Constantin sur le point de vaincre, et Constantin vainqueur et triomphant. On y voit aussi sur les côtés deux perspectives qui trompent ; le plafond est très-beau. Au milieu de cette salle il y avoit un dais, ou une espèce de niche dans laquelle on devoit déposer les présens.

A tout moment il arrivoit des courriers qui nous annonçoient à quelle distance étoit le convoi : vers les neuf heures on nous dit qu'il étoit temps de sortir. Nous étions en habits de palais, comme pour paroître devant l'empereur. Les rues de traverse ont des barrières à leur entrée, on les ferme la nuit ; on en compte douze mille dans la ville tartare. Depuis la barrière jusqu'au collège qui est à l'orient de la grande rue, il n'y a que deux ou trois cents pas. Nous nous plaçâmes sous le parvis sur une seule ligne, nous attendîmes là quelque temps ; nous voyions arriver les soldats des rues, qui faisoient un bruit et un tapage qui ne disoit rien, sinon qu'ils vouloient faire du bruit ; le peuple s'arrangeoit ou ne s'arrangeoit pas, c'étoit la même chose. Vinrent ensuite des fusiliers sans ordre et sans uniforme ; c'étoit pour faire escorte. Enfin nous en-

tendîmes les grosses trompettes et les tambourins; à la barrière il y avoit des gardes pour empêcher la foule, qui véritablement étoit grande; les soldats des rues précédoient et faisoient faire place; la musique bruyante passa la barrière, puis les quatre mandarins à cheval; venoit ensuite la musique que le collège avoit envoyée au devant des présens, celle-là étoit assez agréable; suivoit le dais ou la niche, puis le *tong*, mandarin nommé par l'empereur pour présider à la cérémonie; c'étoit un homme de 60 ans, bien monté, et se tenant de façon qu'on voyoit aisément qu'il représentoit un grand-maitre; alors nous nous mîmes à genoux, selon le cérémonial chinois; les princes du sang et les rois étrangers s'y mettent quand l'empereur leur fait une pareille grâce. Je vis avec attendrissement que le dais étoit surmonté d'une croix; lorsqu'il fut venu jusqu'à nous, nous nous levâmes pour le suivre; il s'avança jusqu'à la porte de la dernière salle; alors le mandarin tira doucement les présens de dessus la table, et, les portant avec respect, les déposa dans la niche préparée pour cela.

Tous les Européens, c'est-à-dire tous les missionnaires, s'étant mis à genoux, frappèrent trois fois la terre de leur front; s'étant ensuite relevés tous trois, ils se mirent à genoux de nouveau, et firent encore deux fois la même cérémonie, en tout neuf fois, ce qui est le plus grand cérémonial qu'il y ait ici; ensuite on salua le mandarin les uns après les autres, en lui prenant les deux mains selon la coutume, et on le conduisit dans la salle à manger. Il demanda d'abord si on étoit venu de toutes les églises; on lui répondit que oui, que les missionnaires de la propagande n'étoient pas encore arrivés, parce que c'étoit un jour de prières et qu'ils étoient peu, qu'on savoit d'eux-mêmes qu'ils viendroient prendre part à la reconnaissance que nous devons tous à l'empereur. Ils arrivè-

rent en effet au nombre de deux ; le mandarin parut bien content ; il nous fit ensuite les *politesses* ordinaires, qui consistent à demander le nom, l'âge, les emplois, le pays ; on prit du thé. Le tong mandarin nous dit : « Il faut que je retourne incessamment avertir l'empereur de la manière dont les choses se sont passées ; il faut aussi que M. Sikelpart me suive pour faire son remerciement, il ne peut pas le différer au lendemain. » La coutume est de l'écrire ; le mandarin voulut le voir ; il le loua.

Nous nous retirâmes pour lui donner le temps de prendre quelque chose ; il ne resta dans la salle que deux missionnaires pour l'entretenir. A la fin du repas, les pères du Nan-tang lui firent présent de plusieurs curiosités d'Europe, dont il parut fort content. L'empereur a su tout ; dès le lendemain matin il alla au *Jou-y-koan* (endroit du palais où travaillent les missionnaires), il étoit de bonne humeur ; il demanda plusieurs fois au P. *Sikelpart* s'il se portoit bien. En même temps il vint chez moi un eunuque de la présence ; je crois qu'il avoit ses vues ; il me dit que nous avions bien fait de nous trouver tous au Nan-tang, que la grâce que l'empereur nous avoit faite ne s'accordoit qu'aux grands, qu'on ne l'achèteroit pas pour un million. Une circonstance nous la rend encore plus précieuse ; c'est qu'actuellement il y a à Pékin dix mille lettrés qui sont venus de toutes les provinces pour être promus à un grade supérieur ; ils sont destinés à être un jour mandarins dans les différentes villes de la Chine ; témoins des bontés de l'empereur pour nous, nous espérons qu'ils ne feront rien contre notre sainte religion et contre nos chers néophytes : voilà en dernière analyse où aboutissent nos pensées et nos désirs ; le reste n'est rien pour nous que dégoûts et ennuis.

Je suis, etc.

---

RELATION (EXTRAIT) DE LA PERSÉCUTION  
ET DE LA DÉLIVRANCE DE M. GLEYO,  
MISSIONNAIRE APOSTOLIQUE.

1779.

EN 1769, étant dans le district de la ville de Ngan-yao, je fus averti que de trois apprentis qu'avoit un ouvrier en cuivre, le plus jeune étoit disposé à embrasser la religion chrétienne, et avoit une maladie qui le menaçoit d'une mort prochaine. A cette nouvelle, je me rendis chez le jeune homme ; je le fis apporter dans la chambre qu'on me donna, afin de lui parler plus à loisir ; mais les deux autres apprentis voulurent me venir entendre, et leur maître se joignit à eux. Je leur parlai de Dieu, créateur de toutes choses et juge de tous les hommes, de la nécessité de l'adorer et de le servir pour parvenir au bonheur du ciel, et éviter les tourmens éternels. Je demandai au malade ce qu'il pensoit, il me répondit qu'il vouloit être chrétien. Je restai près de ce cher enfant, qui mourut dans les meilleurs sentimens après avoir reçu le baptême. Je partis ensuite pour aller visiter d'autres chrétiens plus éloignés.

Revenu à Ngan-yao, après trois mois d'absence, j'appris que l'ouvrier en cuivre s'étoit retiré au district de la ville de Yun-tchang, je l'envoyai chercher ; j'avois sa conversion fort à cœur. Il vint et me dit qu'il ne s'agissoit pas de lui seul, mais de toute sa famille, qui consistoit en cinq grandes personnes et plusieurs petits enfans. Il les avoit instruits de son mieux, et m'assuroit que si je voulois aller chez lui, ils se feroient tous chrétiens. Je lui demandai quel étoit celui de qui il affermoit le terrain qu'il occupoit ;

il me répondit que c'étoit un de ses parens, instruit de sa conversion ; qu'il n'y avoit rien à craindre de ce côté-là , ni même du côté des voisins ; qu'il avoit tout examiné, et que je pouvois le suivre. Il se trompoit en cela ; mais sur sa parole j'allai avec lui , et j'emmenai un écolier , nommé André Yang, fils d'un chrétien qui m'avoit appris la langue du pays , et quatre autres chrétiens.

Peu après notre arrivée à la ville de l'ouvrier, le maître du terrain, dont on ne se méfioit pas, vint, sous prétexte de visite, pour savoir qui nous étions, et ce que c'étoit que notre religion. Les chrétiens lui répondirent ce qu'ils jugèrent à propos ; car je m'abstins de paroître devant lui. Il demanda si nous n'avions pas de livres de religion ; on lui présenta un cahier imprimé en chinois contre le culte des idoles. Il le prit, l'emporta, en disant qu'il reviendrait bientôt, et que peut-être il embrasseroit aussi notre religion. Il revint effectivement avec quatre ou cinq païens qu'il avoit rassemblés ; ils nous prirent, et nous lièrent pour nous conduire à la ville d'*Yun-tchang*, disant qu'ils vouloient savoir du gouverneur si notre religion étoit bonne, ou si elle étoit superstitieuse. Ils arrêterent aussi avec nous l'ouvrier en cuivre, son frère et son beau-frère, tous trois prosélytes. Je baisai la corde qu'on me mit au cou ; je voulus en même temps sauver mon crucifix, en le cachant dans un de mes bas ( qui sont fort larges dans le pays ) ; mais ils s'en aperçurent, me l'arrachèrent avec fureur, et le gardèrent pour servir de pièce d'accusation contre moi. Il ne me resta plus de choses saintes qu'une boîte de reliques, celle des saintes huiles, que je portois dans une bourse qu'ils n'aperçurent pas. Arrivés à la ville vers le soir, on nous mena devant le *lao-ye*, en l'absence du gouverneur. Alors le maître du terrain et un de ses parens firent leur déposition contre nous. Le *lao-ye* dit qu'il leur savoit bon gré de leur zèle pour le bien public ; qu'ils

avoient fait très-sagement de lui déférer des gens comme nous ; qu'assurément notre religion étoit la même que celle des pe-lièn-kiao. Il demanda compte de notre doctrine et de nos prières à l'ouvrier en cuivre, et voulut savoir qui l'avoit instruit. Pour ne me pas compromettre, l'ouvrier répondit que c'étoit un Chinois appelé Vang-thien-tsio. On appela aussitôt ce Chinois, qui dit que l'ouvrier demeurant chez lui, il lui avoit effectivement parlé de la religion chrétienne, et expliqué notre doctrine. Alors le lao-ye fit frapper ce pauvre Chinois de 20 soufflets ; ensuite, s'adressant à moi, il me demanda d'où j'étois ; je lui répondis que j'étois Européen. « Qu'êtes-vous venu faire ici ? ajouta-t-il. — Je suis venu, lui dis-je, prêcher la religion chrétienne, et ce n'est pas, comme vous le pensez, la secte des pe-lièn-kiao. Notre religion est connue de l'empereur ; il y a jusque dans sa cour des Européens qui l'enseignent, et qui ont dans Pékin des églises ouvertes. » Il me demanda de quelle utilité pouvoit être notre religion ; je lui répondis qu'elle préservoit ceux qui l'embrassoient et la pratiquoient, de la damnation éternelle, et qu'elle les conduisoit au bonheur du ciel. « Mais, à t'entendre, ta religion est bien nécessaire ? — Oui, indispensablement nécessaire. — Quel intérêt as-tu de venir de si loin pour la prêcher dans cet empire ? — Point d'autre que l'amour de Dieu et des hommes, à cause de Dieu. — As-tu ton père et ta mère ? — Ma mère seule vit encore. — Pourquoi n'es-tu pas resté pour l'assister ? et comment regarder comme bonne une religion qui autorise ceux qui l'embrassent à abandonner leurs parens ? — Ma mère n'a pas besoin de mon secours ; elle a été très-contente que je vinsse ici pour faire connoître ma religion. » Alors prenant mon crucifix, il me demanda l'explication de cette image ; je la lui donnai le mieux qu'il me fut possible, après quoi il ordonna de nous traîner en prison.

Le lendemain , il alla avec ses satellites où j'avois été pris , pour faire la recherche de mes effets ; il y trouva toute ma chapelle , à l'exception du calice qu'on avoit eu soin de cacher. Quand il vit mes ornemens sacerdotaux , il me crut plus que jamais de la *secte des pe-liên-kiao*. La chasuble étoit mon manteau royal ; le devant d'autel , l'ornement de mon trône ; le fer à hostie , l'instrument pour battre monnoie ; mes livres , des livres de sorcellerie. Le soir , l'un de ces gens , étant venu à l'ordinaire pour nous renfermer , m'annonça la mort comme prochaine ; et l'on fit ajouter à ma chaîne un collier de fer , avec un bâton aussi de fer ; long d'un pied et demi , attaché par un bout à mon collier , et de l'autre à mes menottes , pour m'empêcher de faire aucun usage de mes mains , parce que le lao-ye , me croyant sorcier , vouloit m'ôter le pouvoir de faire des maléfices. On me fouilla plus exactement , et on m'enleva les reliques et la boîte des saintes huiles que j'avois conservées jusqu'à ce moment. Le lao-ye dépêcha un courrier à Tehong-king , pour demander main - forte contre les pe-liên-kiao , qui commençoient , disoit - il , à se montrer dans son district , ayant un Européen à leur tête. Cependant en attendant l'arrivée du gouverneur , il se mit à lire les livres de religion qu'il avoit trouvés parmi mes effets. Il tomba sur un volume où les commandemens de Dieu sont expliqués ; il fut étonné d'une aussi belle et si sainte doctrine : il connut alors sa bévue , et fut forcé d'avouer que notre religion enseignoit à faire le bien ; mais il étoit trop tard. Son accusation devant le mandarin , son supérieur , étoit déjà faite , et voyant que l'affaire alloit tourner contre lui , il chercha le moyen de se justifier à nos dépens. Pour cela , il nous fit venir en sa présence , pour voir s'il ne se trouveroit pas quelque chose de répréhensible dans nos réponses. Il fit venir *André Yang*. Ne pouvant le faire convenir que nous avions des livres de sorcellerie , et voulant

à toute force nous faire passer pour sectateurs d'une mauvaise religion , il s'acharna sur cet enfant pour le forcer à avouer des horreurs qui ont fait tomber le feu du ciel sur Sodome. Pour le punir de sa fermeté à les nier , il le fit frapper , à différentes fois , de 50 soufflets , et de 20 coups de bâton sur la cheville du pied droit. Cet enfant commença alors à perdre la voix et bientôt toutes ses forces , en sorte que le lao-ye fut obligé de s'arrêter. Il m'envoya chercher et me fit quelques questions sur mes ornemens sacerdotaux , auxquelles je répondis ; il me demanda le nom de mes disciples ; je lui dis que , tant hommes que femmes , il y en avoit environ cinquante. Il s'étonna qu'il y eût aussi des femmes ; à quoi je répondis : Les femmes , aussi bien que les hommes , n'ont-elles pas une âme à sauver ? Reconduit en prison , j'eus la douleur d'y trouver mon enfant , André Yang , le visage extrêmement enflé , le sang extravasé dans les yeux , et ne pouvant presque plus se soutenir , à cause de la torture qu'il venoit de souffrir aux pieds. Malgré ses douleurs il revint , en me voyant , à l'aimable douceur et à la joie innocente qu'il a par caractère.

Le gouverneur d'*Yun-tchang* arriva. Il nous cita devant lui , et nous parla d'abord avec beaucoup de douceur , montrant qu'il désapprouvoit l'esclandre qu'avoit fait le lao-ye. Il me demanda si je n'adorois pas les idoles comme les autres , et comment j'instruisois les femmes. Je lui répondis que quand j'étois dans une famille , je m'asseyois , aux heures d'instruction , tout au bout de la salle commune des hôtes ; que les hommes se rangeoient d'un côté et les femmes de l'autre , vers la porte qui conduit dans l'intérieur de la maison ; que ceux qui croyoient à ma doctrine embrassoient la religion chrétienne ; mais que je n'y forçois jamais ceux qui refusoient d'y croire.

On vint annoncer l'arrivée du *tou-tai-ye* ; ce prince , qui est beau-père de l'empereur actuel , parut accompagné

de plusieurs mandarins inférieurs, et de neuf cents soldats, avec leur colonel et leurs chefs subalternes. Ce grand appareil causa beaucoup d'étonnement dans tout le voisinage. Tous ces mandarins, venus à la fois pour procéder et combattre contre les pe-liên-kiao, virent avec joie qu'ils avoient été trompés par l'imprudence du lao-ye. On lui en fit des reproches bien amers, et il fut condamné à des amendes pécuniaires qui ne lui furent pas moins sensibles. Le tou-tai-ye, cette fois, nous interrogea peu, et seulement pour s'assurer que nous étions *chrétiens* et non des *pe-liên-kiao*. Mais lorsque nous parûmes la seconde fois devant lui, et en présence d'un autre grand mandarin, André Yang reçut cinq soufflets; deux de mes chrétiens en reçurent chacun dix, l'un pour avoir parlé en faveur de nos livres, l'autre pour avoir dit qu'il ne savoit pas lire, ce qui étoit très-vrai. Ensuite le tou-tai-ye, s'adressant à moi, entreprit de me faire dire que j'étois venu ici, non pour prêcher ma religion, mais pour chercher à m'enrichir (il vouloit par là civiliser mon affaire); il ajouta que si je m'obstinois à le nier, il alloit me faire trancher la tête. Je m'obstinai cependant, et alors il me fit donner quelques soufflets, disant: « Si ta religion peut quelque chose, qu'elle t'arrache d'entre mes mains. » Je lui répondis que notre religion n'étoit pas établie pour nous procurer un bonheur temporel, mais pour nous conduire au bonheur du ciel. Là-dessus, il me fit frapper de nouveau, disant en colère: « Le lieu de la félicité céleste, n'est-ce pas la Chine? » Je crus qu'il étoit inutile de répondre à de pareilles extravagances. Je gardai donc le silence, me recommandant à notre Seigneur, qui sur la croix ne répondit pas autrement aux blasphêmes qu'on prononçoit contre lui. Je ne reçus en tout que seize soufflets. Le tou-tai-ye, pour dernier moyen, me fit donner la *torture*. Les soldats m'ôtèrent mes souliers et mes bas, me mirent

la machine aux pieds, et commencèrent à la serrer. En même temps le tou-tai-ye cria du haut de la salle : « Dis donc que tu es venu ici pour chercher des richesses. » Je lui répondis que je ne le dirois pas. « Pourquoi es-tu donc venu ? — Pour prêcher la religion. — Quelle religion ? — La religion chrétienne. » Voyant qu'il ne pouvoit m'arracher l'aveu qu'il désiroit, il se mit à dire aux bourreaux : « Écrasez - lui les os. » La violence de la douleur me fit évanouir ; je n'entendois plus que la voix des bourreaux qui me criaient à pleine tête : « Dis donc que tu es venu ici pour avoir du riz ou de l'argent. » A la fin j'entrevis le sous-gouverneur qui disoit au tou-tai-ye : « Monseigneur, cet homme ne reniera point sa religion ; il est inutile de le tourmenter davantage. » Alors il ordonna de lâcher la machine. Lorsqu'on m'eut remis en prison, je fus saisi d'une fièvre qui dura deux heures. Je crus que mon heure désirable ne tarderoit pas d'arriver ; il n'en fut pas ainsi. On nous appela encore pour nous conduire devant le grand mandarin. Il nous fit peu de questions. S'adressant à moi, il me dit que si j'étois venu ici pour chercher de l'argent, mon affaire seroit peu de chose ; mais que c'étoit un crime à moi de dire que j'étois venu pour cause de ma religion. Après cela, adressant la parole aux autres mandarins, il leur dit : « Cette affaire n'en vaut pas la peine ; c'est inutilement qu'on nous a fait venir ; vous n'avez qu'à vous en retourner : j'irai moi-même à Tching-tou, arranger toutes ces choses avec le tson-tou. »

Le lendemain il partit pour *Tching-tou*, et l'on nous fit partir aussi trois jours après. Nous arrivâmes dans cette capitale de la province, le 21 du mois de juin. On nous mena devant le gouverneur. Je trouvai un homme qui n'aimoit pas les persécutions ; mais il ne vouloit pas m'entendre dire que j'étois Européen, soutenant que ma figure seule prouvoit que j'étois de Canton ; c'étoit pour me sug-

gérer de dire comme lui , ce qui auroit mis fin à tout. Je refusai d'entrer dans ses vues, et je dis toujours que j'étois Européen. A la fin , la grande envie que j'avois d'empêcher le progrès d'une telle persécution , fit que je répondis qu'en un certain sens je pouvois me dire de Canton , y ayant une demeure ; mais cette réponse ne le contenta pas ; il insista pour me faire dire que j'étois originaire de Canton , ajoutant d'un ton de colère : « Tu ne t'embarrasses pas de faire mourir les gens avec ton nom d'Européen ; » et là-dessus il appela ses satellites , et me fit donner cinq soufflets. L'état de foiblesse où j'étois me fit tomber évanoui , ce qui l'obligea à me renvoyer bien vite en prison. J'y fus long-temps étendu par terre sans pouvoir recouvrer mes forces. Cette *prison* dans laquelle on nous renferma étoit le vrai séjour de la misère humaine. Des chaleurs excessives , une odeur insupportable , de la malpropreté , de la vermine , etc. Les prisonniers , logés tous ensemble , étoient ordinairement au nombre de plus de soixante ; une grande partie dans une misère qui fait horreur. Outre cela , il y régnoit une maladie contagieuse qui en faisoit mourir un grand nombre ; les malades étendus par terre , dans un état que la décence ne permet pas de décrire , le tumulte , les criailleries , les vexations des geoliers , sans parler des abominations auxquelles se livroient plusieurs de ces malheureux.

Il vint un ordre de faire changer de prison aux chrétiens ; mais mon nom n'étoit pas sur la liste. Ainsi , André Yang , mon jeune écolier , et les autres Chinois , furent séparés de moi , et je restai seul de chrétien dans la mienne. Cette séparation me fut fort amère. Je me vis privé désormais de toute consolation de la part des hommes , dans des détresses et des peines d'esprit de toutes espèces. J'étois habituellement réduit dans un tel état de foiblesse , que j'avois de la peine à tenir la tête droite , et à lever les

maines, liées de deux menottes fort serrées. J'offris à Dieu le sacrifice de mon cœur, et me soumis à demeurer dans cet état tant qu'il lui plairoit, et vraisemblablement jusqu'à la fin de la persécution.

Un mois après les chrétiens furent élargis et renvoyés chez eux, et il y eut ordre de me faire changer de prison; et trois jours après on me fit partir pour retourner à *Yun-tchang*. En chemin, je fus atteint de la maladie qui avoit fait mourir tant de prisonniers à Tching-tou. Étant arrivé dans la prison de Yun-tchang, je demandai le secours des médecins. Le mandarin me le refusa, en disant que je ferois bien de mourir, puisque j'étois venu chez lui pour lui causer tant de tort et de chagrins. Dieu, qui ne vouloit pas encore ma mort, suppléa aux moyens humains, et dans peu de jours je me trouvai guéri; mais ce fut pour entrer dans de nouveaux combats. Il arriva une lettre du tsong-tou, qui ordonnoit de me faire déclarer au vrai d'où j'étois. En conséquence, le mandarin me cita devant lui; je répondis à sa question que j'étois Européen. « Pourquoi le dire? ajouta-t-il; il t'en coûtera la vie. » Il arriva bientôt une seconde lettre fort sérieuse et fort pressante à mon sujet. Aussitôt le mandarin envoya dans la prison deux écrivains de causes criminelles, qui me pressèrent, en toute manière, de me dire *né et élevé à Canton*. Je leur répondis qu'ils perdoient leur temps, et que je ne consentirois jamais à faire un mensonge qui offenserait le Dieu de vérité que j'avois l'honneur de servir. Le lendemain ils vinrent encore, et ils engagèrent un ancien prisonnier, homme intelligent, qui avoit soin de me préparer mon riz, de se joindre à eux pour me faire avouer ce qu'ils vouloient. Je dis à cet homme de ne point se mêler de cette affaire, que mon parti étoit pris sans retour. Il alla leur rapporter que j'étois un homme inflexible; qu'il avoit beau m'exhorter, que tout étoit inutile. « Puisqu'il est si entêté,

dirent les deux écrivains, le mandarin va l'appeler devant lui, et à force de kia-kouen et de coups de bâton, il viendra à bout de son entêtement.» Pour me disposer à souffrir les tortures, j'ajoutai à mes prières ordinaires une invocation à notre Seigneur devant Pilate. Il daigna m'exaucer et me remplir de joie et de force. Le lundi de Pâques, le prisonnier dont j'ai parlé vint à moi le visage pâle et les yeux mouillés de larmes. Il me dit que le fils du mandarin venoit de lui lire la seconde lettre du *tsong-tou*, dans laquelle il ordonnoit au mandarin que, sans plus ample information, il trouvât le moyen de me faire mourir en prison, ajoutant qu'il prenoit sur lui les suites de cette affaire. Le prisonnier ajouta que le mandarin avoit différé de répondre sous divers prétextes, mais qu'il ne pouvoit pas retarder plus long-temps, et que, voyant mon entêtement à refuser de me dire de Canton, il ne pouvoit plus répondre au *tsong-tou* qu'après ma mort. La nuit étant venue, je me jetai sur mon mauvais lit, tout habillé, attendant le moment où l'on viendrait m'en tirer pour me conduire à la mort. Je passai cette nuit et les deux jours suivans dans cette attente; dans le troisième, mes craintes se dissipèrent, et il me sembla que Dieu lui-même me disoit intérieurement qu'il ne permettroit pas ma mort. Quoi qu'il en soit, le mandarin qui m'avoit refusé si durement un médecin, et qui paroissoit désirer que je mourusse en prison, ne put se résoudre à exécuter l'ordre cruel de son supérieur. Ce changement doit paroître merveilleux à quiconque connoit la Chine; car les mandarins subalternes tremblent, comme des esclaves, devant le *tsong-tou*, de qui dépendent leur fortune, leur dignité et leur élévation. Il employa vingt jours à chercher les moyens de me soustraire à la cruauté de son supérieur, et lorsqu'il sembla résolu d'exécuter ses ordres, un seul mot du prisonnier dont j'ai parlé le déconcerta: « Ne craignez-vous pas, lui

représenta ce prisonnier, que la mort de ce chrétien ne soit sue de trop de monde?» Ce pauvre homme, quelques jours après, voyant que le danger étoit passé, ne put s'empêcher de me dire, tout païen qu'il étoit : « Il faut véritablement que votre Dieu soit bien puissant, et le seul vrai maître, puisqu'il vous protège d'une telle manière. »

Ce mandarin fut déposé et plusieurs autres après lui. En 1771, il en arriva un, nommé *Tchang*, sous lequel j'eus beaucoup à souffrir. Il vint visiter la prison, et y adorer les idoles. Il appela ensuite les prisonniers pour prendre connoissance de leur cause; il m'appela exprès le dernier; il me demanda si je n'avois pas à mon usage certains instrumens de sorcellerie. Je lui répondis que non, et que ma religion détestoit et défendoit la sorcellerie. Il me demanda si je savois écrire; je lui répondis que je l'ignorois en lettres chinoises. « Mais, dit-il, écris-moi, en tes lettres d'Europe, le nom de Dieu. » Je lui obéis en écrivant ces deux mots : *Tien-tchou* (qui signifient Seigneur du ciel, la langue chinoise n'ayant aucun mot qui signifie Dieu). Il dit ensuite aux geoliers de me serrer de près; que j'étois un prisonnier de la plus grande importance; qu'ils ne me connoissoient pas; que j'étois un homme plus rusé qu'on ne le peut dire, puisque j'étois venu à bout de tromper tant de gens, et d'esquiver tant de mandarins depuis Canton jusqu'ici; qu'il savoit ce que c'étoit que les Européens, etc. Après cela, s'adressant à moi, il se mit à me dire : « Cependant tu es criminel. » A cela je répondis que je n'étois venu que pour une seule chose, pour prêcher la religion chrétienne. Il ne sut plus que dire, et, après avoir donné quelques ordres sévères contre moi, il s'en alla. En juillet 1772, il revint, cita tous les geoliers devant lui, et leur demanda s'il n'y avoit personne qui me vint voir et prit soin de moi. Ils lui répondirent que non. Il leur dit que le *tsong-tou*, en l'envoyant à Yun-

tchang , s'étoit plaint à lui que les mandarins précédens n'avoient pas su conduire mon affaire comme il falloit ; qu'il lui en confioit le soin , et le chargeoit , à mon sujet , des ordres les plus sévères ; qu'ainsi ils fissent d'exactes recherches sur cela ; que lui de son côté en feroit ; et , s'il venoit à découvrir qu'ils l'eussent trompé , ils devoient s'attendre à avoir les os des jambes et des pieds écrasés à coups de kia-kouen et de bâton ; qu'il reviendrait , et qu'il vouloit avoir sur cela une preuve claire. Pour connoître combien le danger étoit grand , il faut savoir que deux chrétiens dévoués étoient dans la ville , chez un nommé Kieou. C'étoit là qu'on mettoit l'argent destiné à m'assister , et l'un des enfans de cette famille venoit me servir avec beaucoup d'affection. Rien n'étoit plus facile que de découvrir tout cela ; je le sentois , et j'en avois une inquiétude bien amère. Quand le mandarin revint , il appela les geoliers pour leur demander réponse et compte des ordres qu'il leur avoit donnés. Il s'en présenta un qui étoit des plus rusés ; il nia qu'il y eût quelqu'un qui m'assistât. Sa simplicité hypocrite jeta de la poussière aux yeux du mandarin , et il fut la dupe du geolier.

Mais Tchang , toujours furieux contre moi et contre la religion chrétienne , avoit résolu de nous persécuter. Il commença par faire arrêter le père de la famille Kieou , ses deux fils et mes deux chrétiens dévoués , à qui on donna des soufflets et que l'on mit à la cangue. Je regrettois d'être seul épargné , et je désirois de partager leurs souffrances. Dieu , qui vouloit m'exaucer , m'y prépara pendant cinq ou six jours , qu'il me fit passer dans un état d'assez grande paix et d'une douce consolation en lui. Le mandarin me fit bientôt appeler , et me demanda si c'étoit moi qui avois instruit ces chrétiens. Je lui répondis que oui. Sur cela , il me fit donner quarante *soufflets*. J'eus la précaution de ne pas serrer la bouche pour empêcher que la violence des

coups qui me tordoient la mâchoire inférieure ; et me faisoient cracher le sang , ne me fit aussi partir toutes les dents. Aux coups qu'on me donnoit , le mandarin ajoutoit des injures ; puis il me disoit : « Pourquoi ne meurs-tu pas ? tous les jours j'attends à être délivré de toi ; pourquoi ne crèves-tu pas ? » Il me fit plusieurs fois cette question à laquelle je ne répondois rien , prenant cela pour une malédiction. Alors les bourreaux qui m'avoient frappé me dirent : « Le mandarin t'ordonne de lui expliquer pourquoi tu ne meurs pas ? » Je répondis qu'il n'étoit pas au pouvoir de l'homme de déterminer le temps de sa mort. J'avois les lèvres si durcies , si enflées , que je ne pouvois presque pas articuler. Un de mes chrétiens , voyant qu'on ne m'entendoit pas , leur dit que le sens de ma réponse étoit , que la naissance et la mort ne dépendent point de l'homme ; ce qui étoit mieux pour l'élégance de la phrase. Alors le mandarin ajouta : « N'as-tu pas une corde pour te pendre ? » Il vouloit me suggérer de me *disfaire moi-même* et tâcher de me désespérer. Je répondis que je n'y avois pas pensé. « Je m'en vais t'aider à mourir , » répliqua - t - il. Tout de suite les soldats me saisirent , et m'ayant étendu ventre à terre , un d'entre eux commença à me frapper à coups de bambous sur le milieu des cuisses nues. Le mandarin avoit ordonné de frapper trente coups. Après qu'on m'en eut donné vingt , je sentis que j'allois m'évanouir. Dans ce moment , Dieu changea le cœur du mandarin , et il ordonna de cesser. Il faut convenir que ce genre de supplice est bien *pro nomine Jesu contumeliam pati*. J'avoue que j'en eus de la joie , et que je m'en retournai content dans ma prison. Avant que de me renvoyer , le mandarin me dit qu'il m'appelleroit encore le lendemain pour m'en faire donner autant , et m'aider à mourir. De retour dans ma prison , je me préparai par la prière aux nouvelles tortures qui m'étoient promises. Dieu écouta mes gémissemens ; il remplit

mon cœur de force et de courage; et il me reprocha intérieurement mon peu d'espérance en ses promesses. Je sortis de la prière avec l'assurance que le mandarin ne me feroit pas souffrir davantage; ce qui arriva en effet; peu à peu mes douleurs diminuèrent, mon visage désenfla, il ne me vint point d'ulcères aux cuisses, et dans l'espace de quinze jours je me trouvai guéri.

Le mandarin avoit fait effacer mon nom de dessus la liste des prisonniers qui recevoient une certaine mesure de riz, et quelques pièces d'argent pour leur *nourriture*: cela tendoit à me faire mourir de faim; mais, Dieu lui ayant échangé le cœur, il continua à fournir ce qui étoit nécessaire à ma subsistance. Il fut envoyé à King-tchoan pour la guerre, et fit plusieurs voyages à Tching-tou; il se passa ainsi plusieurs années. Le 19 février 1776, il me cita devant lui, et il appela les geoliers. Le plus ancien se présenta; il lui demanda ce que faisoit pour moi la famille Kieou. Ce vieillard répondit qu'il n'étoit question de rien, sinon que j'acceptois quelquefois un peu de vin de cette famille. Le mandarin demanda si c'étoit quelqu'un de la famille qui me l'apportoit. Ce geolier soutint que non, en s'offrant à la rigueur des tortures, si l'on pouvoit le convaincre de contravention aux ordres qu'on lui avoit donnés. Cette réponse persuada le mandarin; mais il s'adressa à moi et me dit toutes sortes d'*injures* et même d'*infamies*. Je restai les yeux baissés, sans rien répondre. Voyant que je ne disois rien, il me parla d'un ton un peu plus radouci; et, après m'avoir dit que j'avois l'air d'un assassin, il me demanda si je n'avois pas sur moi quelques poignards. Je lui répondis que non; puis ne sachant que me dire, il ne m'adressa plus la parole; mais il continua de parler contre moi, assurant que j'étois un criminel digne de la mort; qu'il vouloit m'assommer, ce qu'il répéta plusieurs fois, en y ajoutant beaucoup de blasphèmes contre la religion.

Puis il ordonna aux geoliers de lui apporter tout ce que je pouvois avoir à mon usage pour en faire l'inspection ; il demanda ensuite aux prisonniers s'ils n'avoient point à se plaindre de moi. Ils répondirent que non ; et le mandarin, ne sachant plus que dire, se mit, en élevant la voix, et me nommant par mon nom, à faire des criaileries, et à me traiter de fou ; il exigea aussi des prisonniers qu'ils ne m'écouteroient jamais, et qu'ils ne croiroient point à ce que je pourrois leur dire de ma religion ; ce que ces gens, perdus de crimes et de toutes sortes d'excès, n'eurent point de peine à lui promettre.

J'eus bientôt à souffrir une *persécution domestique* de la part de ces *prisonniers* ; je fus rassasié d'opprobres, et accablé de menaces de m'assommer, de me hacher à coups de couteaux. Ils disoient entre eux (ce qui, humainement parlant, étoit bien vrai), que, pour m'avoir tué, ils ne seroient pas réputés coupables d'un nouveau crime ; qu'ils en recevroient plutôt récompense que punition. Pourtant, n'osant pas me maltraiter, ils résolurent de m'accuser devant le mandarin qui vint bientôt dans la prison, et qui leur demanda si quelqu'un me venoit voir. L'occasion étoit belle de m'accuser : mais, chose admirable ! personne ne le fit. Le mandarin renouvela ensuite aux geoliers ses ordres contre moi, et leur dit que si je m'échappois, il y alloit pour lui de sa dignité, et pour eux de la vie, ou au moins de l'exil : il n'a jamais cessé de me croire sorcier. La persécution domestique, que je croyois éteinte, se ralluma, et devint plus forte que jamais. Le mandarin ayant cité devant lui mon principal ennemi, les autres prisonniers le pressèrent de m'accuser ; il le fit, et dit (ce qui étoit très-faux) que je lui cherchois querelle sur ce qu'il ne payoit pas ses dettes. Dieu changea le cœur du mandarin ; car celui-ci répondit à l'accusateur que peut-être il n'entendoit pas bien ce que je lui disois ; après quoi il de-

manda si je faisais des prières dans la prison. Mon accusateur répondit que oui, mais que c'étoit dans une langue étrangère. Avant que de quitter l'article de ce mandarin *Tchang*, qui craignoit tant pour sa dignité, et prétendoit se faire un mérite de me persécuter, j'ajouterai que cette année 1777, il a été déposé. Pour mes autres persécuteurs, le mandarin qui m'a condamné à mort a été lui-même condamné par l'empereur pour d'autres affaires, et s'est pendu il y a trois ou quatre ans. Le mandarin de Tching-tou, dans la prison duquel j'étois si exposé à mourir de misère, s'est aussi étranglé, au moins on me l'a assuré; celui qui vomissoit de si horribles blasphèmes en me faisant donner la torture, a été déposé ignominieusement, ainsi que le mandarin qui m'avoit refusé les secours d'un médecin dans ma maladie, et le mandarin subalterne qui a été le premier auteur de toute cette persécution. Telle est l'histoire de tout ce que j'ai éprouvé dans ma longue prison; elle a duré huit ans, et je n'en suis sorti que par une espèce de prodige.

*Nota.* Voici ce qu'on lit dans une lettre de M. de Saint-Martin, missionnaire au Su-tchuen, sur la délivrance de M. Gleyo.

Le procureur de notre mission à Macao avoit écrit aux ex-jésuites français missionnaires à Pékin, pour solliciter leur crédit en faveur de notre pieux confrère M. Gleyo, qui depuis huit ans languissoit dans les prisons. Ces messieurs répondirent avec tout le zèle dont ils étoient capables, et chargèrent M. *Da Rocha*, ex-jésuite portugais, qui se rendoit au petit Thibet pour en lever la carte, d'arranger cette affaire avec le gouverneur du Su-tchuen dont il étoit ami, et dont l'autorité est absolue dans la province. Il fit sur-le-champ les premières tentatives par lettres. La réponse fut que la chose n'étoit plus possible, parce que M. Gleyo étoit devenu fou, et qu'il n'y avoit pas de sûreté à renvoyer un fou. Le gouverneur fit cette ré-

ponse, soit par mauvaise volonté, soit parce qu'il ajoutoit foi au rapport du mandarin préposé à la prison de M. Gleyo. Le Portugais nia hardiment le fait. Alors on fit venir notre confrère dans la capitale de la province, avec les ordres les plus exprès de le tenir étroitement enchaîné, crainté d'excès dans sa folie supposée. Il parut devant les jugés, et fut interrogé suivant les anciennes dépositions. Tout s'accordoit, et il répondit avec une présence d'esprit qui convainquit ses juges qu'il n'étoit pas fou. On le fit venir une seconde fois pour lui demander s'il étoit dans la disposition d'accuser ses persécuteurs, qui l'avoient fait auparavant cruellement frapper; il répondit en chrétien, édifia ses juges, et rassura contre la crainte ceux qui étoient intéressés; enfin dans la troisième séance on lui *ôta ses fers*, et il fut remis à la garde d'un jeune mandarin, qui lui fit toutes sortes d'amitiés et d'offres généreuses. Il lui proposa de l'envoyer à Pékin, et de là à Canton; ou bien de l'envoyer droit à Canton en chaise ou à cheval, suivant sa volonté; le tout aux dépens du gouverneur. M. Gleyo, qui crut que ces propositions étoient faites en haine de la religion dont on vouloit chasser le ministre, répondit qu'il étoit venu en Chine pour y prêcher l'Évangile, et que son intention étoit d'y rester pour la même cause; que si on vouloit l'obliger à s'en aller, il n'y avoit pas d'autre moyen que la *force*; que par là sa conscience seroit en sûreté. Cette réponse ferme déconcerta le mandarin, qui y opposa tous les prétextes de la sagesse humaine. Voyant qu'il ne gaignoit rien, il changea tout à coup, et depuis ce temps jusqu'à l'arrivée de M. Da Rocha, ce cher confrère n'éprouva dans le prétoire que des rebuts, des mépris et des opprobres. Mais enfin M. *Da Rocha* arriva, et M. Gleyo lui fut livré à l'instant sans aucune condition.

M. Pottier, évêque d'Agathopolis, dans une lettre où il rapporte aussi la délivrance de M. Gleyo, dit :

J'eus la véritable consolation de revoir ce cher confrère, qui s'étoit séparé de moi depuis huit ans. Mais ce qui me fit de la peine, ce fut d'apercevoir en lui le visage d'un homme mort, des mains tremblantes, une maigreur et une faiblesse extrêmes, et la voix d'un homme expirant. En vérité, à ce spectacle si touchant, M. de Saint-Martin et moi, eûmes peine à retenir nos larmes. Au moment de son entrée, ce ne fut qu'avec des soupirs partant bien du cœur, que toute la maison récita le *Te Deum* en actions de grâces, pour cette délivrance en quelque sorte miraculeuse. Nous l'avons retenu jusqu'au départ de nos courriers, avec lesquels il descend pour se rendre dans une chrétienté de la province de Yun-nan, contiguë à celle de Sui-fou, dans la province de Su-tchuen.

.....

LETTRE (EXTRAIT) DE M<sup>GR</sup> POTTIER,

ÉVÊQUE D'AGATHOPOLIS,

A M. TESSIER DE SAINTE-MARIE, CURÉ DE CONILLÉ.

18 octobre 1782.

MONSIEUR, je ne puis qu'être très-édifié du zèle et de la charité que vous témoignez pour les missions; et, bien loin de trouver à redire à la sainte avidité avec laquelle vous désirez en savoir des nouvelles, j'y applaudis, et je consens bien volontiers à entrer avec vous dans quelques détails sur les différens avantages qu'elles peuvent tirer des *aumônes* que plusieurs personnes charitables leur ont déjà faites ou pensent à leur faire.

1<sup>o</sup> Je me trouve chargé de l'administration de trois provinces, dont les différentes chrétientés sont tellement éloignées les unes des autres, qu'il faut faire plusieurs journées de chemin avant d'en rencontrer une. Il n'y a que 13 mission-

naires dans ces trois provinces ; aussi plusieurs chrétientés ne peuvent être visitées que tous les deux ans. Il est aisé d'apercevoir l'inconvénient de cette pratique dans un pays où l'on n'est point libre d'être chrétien , mais où c'est un crime de l'être , et où ce prétendu crime est souvent puni. Il a fallu pourvoir à cet inconvénient , mais par des moyens fort dispendieux. Le premier est d'ériger des écoles. Les hommes sont chargés d'instruire les *jeunes garçons* ; plusieurs femmes pieuses et éprouvées se sont consacrées à cette bonne œuvre en faveur des *jeunes filles*. On fait cotiser les chrétiens pour l'entretien et la nourriture de ces maîtres ou maîtresses ; mais dans les chrétientés pauvres , c'est la mission qui les nourrit et les entretient ; c'est elle aussi qui indemnise les parens pauvres du travail des enfans un peu grands qu'ils envoient aux écoles. Ce seul objet coûte quelquefois à la mission plus de cent pistoles par an. Le second objet de dépense , ce sont les *livres*. Nous en avons fait imprimer un assez bon nombre ; nous les distribuons *gratis* , par la crainte que l'avarice , qui est un vice dominant des Chinois , ne mit obstacle à leur instruction. Comme , dans ces dernières années , le nombre des prosélytes s'est grandement accru , la dépense des livres a été considérable ; nous n'avons pu fournir à la moitié des besoins. Un troisième moyen pour soutenir la foi parmi les chrétiens , et pour l'étendre parmi les infidèles , c'est la mission des *catéchistes* , qui sont de deux sortes. Il y en a qui sont fixés constamment dans chaque chrétienté ; ce sont communément des chefs de famille zélés , instruits , et d'un âge un peu avancé. C'est chez eux que se tient , les dimanches et fêtes , l'assemblée des chrétiens , ainsi que lors de la visite du missionnaire. C'est aussi chez eux que se rendent les nouveaux convertis pour s'instruire des préceptes de la religion ; ce qui constitue ces catéchistes dans des dépenses considérables , surtout quand le nombre des

prosélytes est grand. Il faut que la mission les aide. Les autres *catéchistes*, qu'on peut appeler *ambulans*, sont destinés principalement à la conversion des infidèles. Chaque missionnaire en a un certain nombre. Quand il y a quelque espérance de conversion dans un endroit, on y envoie ces sortes de catéchistes, qui réfutent les superstitions du pays, et prêchent la vérité : ce sont eux qui risquent le plus. Il ne seroit pas prudent aux missionnaires, et surtout aux Européens, qui ont la couleur, la figure et l'accent si différens des Chinois, de paroître ainsi devant les païens. Suivant les lois du pays, ils ont deux crimes capitaux contre eux : l'un, d'être étrangers ; et l'autre, de venir prêcher le christianisme. Il suffiroit d'un homme de mauvaise volonté pour exposer la mission aux dernières extrémités, en traduisant le missionnaire, comme cela est déjà arrivé, et en particulier à moi, qui ai eu le secret de me faire prendre ; mais Dieu m'a délivré. Ce sont donc nos catéchistes ambulans qui paroissent d'abord, qui éclaircissent les premiers doutes, et qui jettent dans les esprits les premières semences de la foi. Quand les païens se sont rendus et qu'ils ont adoré Dieu, détruit leurs idoles, et qu'on trouve dans leur conduite des preuves de sincérité, pour lors le missionnaire va les visiter et les instruire plus particulièrement, en les disposant peu à peu au baptême. La mission défraie ces catéchistes des dépenses qu'ils sont obligés de faire dans leurs voyages. Pussions-nous doubler et tripler leur nombre ! Nous aurions bientôt des milliers de chrétiens de plus. Un quatrième objet de dépenses, c'est de fournir les chrétiens de chapelets, de crucifix, médailles et autres images de religion. Cette pratique éloigne les chrétiens des coutumes superstitieuses des païens, qui portent sur eux beaucoup de signes de la religion de leurs dieux, et qui en affichent, pour ainsi dire, à chaque coin de leur maison ; nous ne plaignons point la dépense à cet égard.

2° Le nombre des chrétiens s'augmentant, il falloit chercher les moyens d'augmenter le nombre des missionnaires. Nous trouvons, il est vrai, des ressources dans le *séminaire des missions étrangères*; mais on ne peut en espérer qu'un assez petit nombre de prêtres, à raison de ses grandes charges (1). Les frais pour leur départ sont considérables; une bonne partie des voyages, jusqu'à la mission, sont aux charges du corps; il faut fournir chaque missionnaire d'un viatique annuel, ordinairement de cinq cents livres; il faut le munir d'une chapelle complète; il faut entretenir des bureaux de correspondance, particulièrement dans les Indes, à l'effet d'introduire les missionnaires dans leurs missions respectives; il faut supporter quelquefois des pertes qu'on ne peut réparer que par la voie des emprunts; par la suite des temps, ces dettes s'accroissent; le séminaire se voit forcé de retrancher le nombre des missionnaires en en envoyant un plus petit nombre, afin de satisfaire aux dettes les plus pressées. Ainsi, ne pouvant compter sur le séminaire pour satisfaire à nos besoins, nous tâchons d'y suppléer par la formation d'un *clergé national*. Nous choisissons parmi les enfans des chrétiens ceux qui marquent le plus de dispositions, tant pour la piété que pour l'étude. Nous les réunissons dans un *petit collège*, sous la conduite d'un missionnaire européen principalement occupé de cet objet, qui les instruit dans la langue latine. Ils sont nourris et entretenus à nos frais. Ceux qui sont encore jeunes, et qui donnent des espérances, sont envoyés,

---

(1) Si dès 1782 le séminaire des missions étrangères ne pouvoit suffire à toutes les dépenses et les charges des missions, comment pourroit-il suffire maintenant que, dépouillé des grands biens qu'il possédoit alors, il n'a presque plus d'autre ressource que dans les libéralités des personnes pieuses et zélées pour la propagation de la foi?

au bout d'un an ou deux d'épreuves, au collège général du corps, situé maintenant à la côte de Coromandel (1). Chaque mission en fait autant. C'est pour lors le séminaire qui se charge de leur nourriture et entretien, jusqu'à ce qu'ils soient en état d'être ordonnés prêtres. Les plus âgés restent au petit collège, y apprennent ce qu'il y a d'essentiel dans la théologie positive et morale, et à lire simplement le latin sans l'entendre; ensuite, quand ils ont atteint le degré suffisant pour être légitimement ordonnés, ils le sont en vertu d'une dispense du saint siège. Ceux-ci sont ordinairement des catéchistes qui se sont distingués dans le ministère. Parmi six *prêtres chinois* que j'ai dans ma mission, il y en a trois qui ont souffert généreusement les tortures. Un des trois, après avoir fini un exil de trois ans, en est revenu avec plus de courage qu'auparavant, et a mérité d'être élevé à l'honneur du sacerdoce. Nous nous attachons d'autant plus à cette partie que c'est, sans contredit, le moyen le plus propre à perpétuer la religion en Chine. Si tous les Européens étoient pris ou dispersés, ce qui est déjà arrivé, les chrétiens se trouveroient sans ressources. Les malheurs du Japon ont fait ouvrir les yeux sur l'importance de cette œuvre. Quand on en eut chassé ou mis à mort les Européens qui s'y trouvoient, et qu'on leur eut fermé efficacement la porte de ce pays, cette chrétienté si florissante, et qui compte tant de martyrs, est tombée faute d'un clergé national; et, depuis deux cents ans, elle n'a pu encore se relever. Notre malheur ici, c'est que nos fonds ne nous permettent d'en élever qu'un très-petit nombre.

3° L'évêque est obligé de se choisir un lieu fixe de *résidence*, non pas qu'il y demeure habituellement, les besoins de la mission exigent de lui des courses et des visites

---

(1) Ce collège fut dissous vers cette même année 1782.

presque aussi longues et aussi multipliées que celles des autres prêtres ; mais cette résidence est nécessaire pour donner la facilité aux missionnaires et aux chrétiens de recourir à lui quand il en est besoin. Cette maison est située ordinairement au centre de toute la mission, et dans un endroit où la chrétienté est assez nombreuse. L'évêque y demeure quelques mois de l'année. En son absence, il y laisse un ou deux domestiques instruits des différens endroits où il peut être, et qui y conduisent ou y adressent ceux qui ont des affaires. Or, cette maison qui, en grande partie, est l'auberge des chrétiens des différentes provinces, entraîne des dépenses exorbitantes. Si nos chrétiens étoient à leur aise, ce seroit sans doute à eux à fournir à de pareilles dépenses ; mais les riches sont assez rares parmi eux. La malédiction que l'Écriture prononce contre les riches se vérifie ici plus qu'ailleurs, l'avarice et l'amour de l'argent y étant portés à leur comble. Il faut que le foible subsiste que nous tirons du séminaire supplée à tout. Certes, nous n'employons pas notre revenu à nous adoucir beaucoup la vie, ni à entretenir aucun luxe. Nous vivons comme les *gens du commun*, mangeant du riz, des herbes, quelquefois de la viande de cochon, de la volaille quand on nous en donne, buvant du vin de riz quand il y en a ; cela suffit, et parfois il y a de l'abondance. Nos habits sont tels, que le dernier des Chinois qui les porteroit ne se feroit point remarquer. Leur nombre ne nous charge pas beaucoup. Je vous avoue, en grande simplicité, que je n'ai que trois chemises à mon usage, encore ont-elles bien près de deux ans chacune. Mon lit consiste dans une couverture et une natte, avec une botte de paille qu'on met par-dessous ; de sorte qu'en mettant mon lit, avec ma garde-robe d'été et d'hiver, sur les épaules d'un homme, il est très à son aise, et se trouve en état de faire 80 lieues avec moi le suivant. Or, mes missionnaires ne sont ni plus

riches ni mieux meublés que moi ; s'il y en a qui enchérissent sur leur évêque , c'est en mortifications et en pauvreté. Les murailles de la *maison épiscopale* sont de boue enduite de chaux ; un corps de logis passable et couvert en tuiles sert de chapelle ; le reste est construit avec des roseaux du pays , et couvert de paille. On a peine à s'y préserver de la pluie. Hors le cas de maladie , nous faisons tous nos voyages à pied. Ce détail paroitra minutieux à bien des gens du monde ; d'autres , effrayés de la vie dure et pauvre des missionnaires , étoufferont peut-être une première étincelle de vocation qui les appeloit à cet état. Je dirai aux premiers : Quand on demande l'aumône , il faut détailler sa misère , et ne pas faire le glorieux. Je dirai aux derniers : Vous voyez les croix , venez-en goûter les consolations. La joie , les plaisirs , ne nous manquent pas : nous faisons régner Dieu dans les cœurs , et nous arrachons à la mort des milliers de malheureux.

4° Il y a encore plusieurs objets particuliers de dépenses , bien dignes du zèle et de la charité des personnes qui s'intéressent à notre œuvre. Un des premiers , c'est le *salut des enfans des païens*. Quoiqu'il ne soit pas permis de les baptiser indifféremment , il est du devoir des missionnaires de contribuer au salut des moribonds qu'il faut chercher. Pour cela , nous envoyons de tous côtés des chrétiens fidèles , assez entendus dans la médecine , pour les trouver et leur administrer le baptême , sous prétexte de leur donner des remèdes. Il y a jusqu'à des *femmes* pieuses , qui s'introduisent dans les maisons des particuliers , et surtout des pauvres , se donnent pour *médecins* exerçant la médecine *gratis* , comme quelques païens le font par ostentation ; elles baptisent les enfans , suivant l'exigence des cas. Il faut munir ces espèces de médecins de remèdes , dont on leur a fait connoître la vertu et l'usage , et leur donner de quoi vivre. Depuis trois ans que cette bonne œuvre a été

poussée avec plus de zèle, à l'occasion d'une grande famine que nous avons éprouvée, et de la peste qui s'en est suivie, nous comptons près de cent mille enfans d'infidèles baptisés. Il a fallu tout sacrifier pour cela : c'étoit l'œuvre la plus pressée. Dans ces trois provinces, sans aucun fléau, il meurt tous les ans plus de cent mille enfans. Avec quatre ou cinq cents livres par an on feroit merveille. Un second objet, c'est le soin que nous devons prendre des *confesseurs* qui souffrent la persécution, et sont emprisonnés pour la foi. Lorsqu'une famille est accusée d'être chrétienne, aussitôt le mandarin envoie une troupe de satellites sans frein, enchaîner les accusés et les conduire à son prétoire. Sous prétexte d'examiner la maison et d'y chercher des effets de religion, ils y volent tout ce qui leur convient; argent, riz, habits, tout est à leur discrétion. Ils conduisent ensuite les accusés au prétoire, où il faut attendre dix à vingt jours avant de paroître devant le mandarin. Pendant cet intervalle, ils tiennent les chrétiens attachés dans des auberges attenantes au prétoire, s'y font servir comme ils veulent, et les forcent à payer pour eux. Quand les chrétiens ont subi leur interrogatoire, et qu'on a employé contre eux toutes sortes de tortures, on les charge ordinairement de la cangue, avec laquelle ils ne peuvent faire usage de leurs mains ni pour boire ni pour manger, ce qui les oblige à gager quelqu'un pour les servir. En Chine, il est d'usage que les prisonniers se nourrissent eux-mêmes; s'ils sont hors d'état de le faire, et que personne ne les soutienne, on les laisse volontiers mourir de faim. Or, il arrive souvent que la persécution tombe sur les pauvres qui ne vivent que de leur travail; ils se trouvent sans ressource, ainsi que leurs familles, qui comptoient sur leur secours. Il faut y suppléer nécessairement, et avec d'autant plus de zèle, que la tentation la plus forte qu'ils ont à soutenir au milieu de leurs tribulations, c'est

la crainte de manquer du nécessaire , tant pour eux que pour les leurs. Nous mettons , dans ces circonstances , tous les chrétiens du lieu à contribution ; nous leur donnons les premiers l'exemple ; mais il arrive , surtout quand les persécutés sont en grand nombre , que si ce n'est pas eux , c'est au moins leurs familles qui souffrent de la faim. Les *chrétiens* sont quelquefois *punis d'exil*. Bien que ces sortes d'exilés pauvres soient en Chine moins à plaindre qu'aillieurs , parce que c'est en grande partie le public qui se charge de leur nourriture , cependant comme il faut qu'ils la demandent , et qu'ils vivent en espèce de mendiants , portant toujours sur eux des marques publiques de leur exil , ce qui est une vie bien dure et bien humiliante pour des chrétiens honnêtes , on tâche de leur adoucir la vie , et de rendre leur exil moins ignominieux. Un troisième objet , où la charité trouve beaucoup à s'étendre , c'est de *pouvoir les filles* des pauvres , pour empêcher qu'elles ne soient livrées aux gentils. Il est commun en Chine de faire alliance avec des familles , en fiançant les enfans dès le plus bas âge. Ces prétendues fiançailles ne peuvent presque plus se rompre , et l'autorité civile les maintient avec beaucoup de fermeté. La coutume est aussi de faire passer les fiancées , dès l'enfance , chez les familles alliées. Elles habitent sous le même toit que le futur époux ; elles sont nourries et élevées de la même manière jusqu'au temps du mariage. L'indigence fait quelquefois que les chrétiens , ne trouvant pas de familles chrétiennes avec qui s'unir , contractent alliance avec des païens. Dans de pareilles circonstances , la fille est absolument perdue. Nourrie et instruite par des infidèles , elle profane son baptême en adorant les idoles , et en se livrant à toutes sortes de superstitions , elle et ses descendants. Une charité bien ordonnée empêcheroit de si grands malheurs. De simples exhortations font ordinairement peu sur des pauvres qui souffrent , quand l'aumône ne les ac-

compagne point ; mais comment pouvoir tout faire, si nous ne sommes aidés ? Un quatrième objet , qui nous constitue quelquefois dans des dépenses considérables, c'est le besoin où nous sommes de suppléer et de multiplier les *chapelles des missionnaires*. La Chine , au moins dans les provinces où nous sommes , est infestée de brigands bien armés , qui s'emparent de tout ce qu'ils rencontrent. Plus d'une chapelle de missionnaires a déjà passé dans leurs mains. Outre ce danger , un missionnaire passe devant les douanes , où les paquets sont ouverts , pour savoir si les effets volés ne s'y trouvent point , ou si on ne porte pas d'armes. Une chapelle mise en évidence donneroit aux douaniers de terribles préjugés. Ce sont des habits inconnus , des livres écrits en caractères étrangers : j'ai vu des missionnaires , au milieu de ces dangers , n'être sauvés de leurs mains que par miracle. Nous tâchons de les diminuer , en multipliant les chapelles , et les plaçant à distance convenable dans les différentes chrétientés , de manière que le missionnaire les porte le moins qu'il est possible avec lui. Au reste , en fait de ces chapelles , nous nous bornons au simple nécessaire : un calice d'argent à pied de cuivre , ou , à son défaut , un d'étain , une aube , un amict , une ceinture , une pierre sacrée , deux nappes d'autel , dont une se plie en deux , un devant d'autel de toile des quatre couleurs , et le reste de l'ornement de la même étoffe , doublé de noir pour la messe des morts , avec la bourse et ce qu'elle doit contenir ; enfin un petit rituel et un petit missel in-12. Le missionnaire porte sur lui une custode ou petit ciboire en cas de besoin , avec la boîte aux saintes huiles. Ces deux objets ne sont point doubles.

Tels sont , monsieur , en général et en particulier , les différens besoins qui regardent la mission , et l'usage que nous pouvons faire des aumônes que la charité des fidèles lui prépare. J'ai l'honneur , etc.

## RELATION (EXTRAIT)

DE M<sup>GR</sup> JEAN DIDIER DE SAINT-MARTIN,

ÉVÊQUE DE CARADRE,

À MM. DU SÉMINAIRE DES MISSIONS ÉTRANGÈRES.

Pékin, le 21 novembre 1785.

MESSIEURS ET TRÈS-CHERS CONFRÈRES, vous aurez su la prise de quatre missionnaires de la propagande, trahis par un apostat. Peu de temps après parut un édit de l'empereur, qui enjoignit de rechercher les prédicateurs de la religion. Au reçu de ces ordres, notre maison de *Tchintou* (capitale du Su-tchuen) fut investie. On avoit mis en sûreté nos effets de religion; mais le catéchiste qui la gardoit fut pris avec plusieurs autres chrétiens, que l'avidité de savoir des nouvelles y avoit amenés. Les satellites se transportèrent dans d'autres maisons; ils enchaînèrent en tout 22 chrétiens qui furent conduits au prétoire; on prit leurs livres de religion et le calendrier nouvellement imprimé. Le gouverneur nomma un des premiers mandarins de la province pour les juger. Celui-ci, qui connoît parfaitement notre sainte religion, et qui l'estime, donna une preuve de sa bonne volonté en renvoyant quatre jeunes gens de 15 à 20 ans, sous prétexte qu'il falloit du monde pour garder les maisons où ils avoient été pris. C'étoit un coup de providence; car, à cet âge, mis à la question, ils auroient déclaré tout ce qu'on auroit voulu. Les autres chrétiens, interrogés, dirent qu'ils tenoient à la religion de leurs ancêtres; quelques-uns nommèrent ceux qui les avoient instruits, et qui se trouvoient pris avec

eux. L'affaire des livres de religion s'arrangea ; mais celle du *calendrier* fut plus sérieuse, parce que, lorsqu'on le prit, celui des Chinois n'avoit pas encore été rendu public ; ce qui fit soupçonner, ou qu'il y avoit des Européens dans la province, ou que du moins les chrétiens étoient en relation avec eux. Ils nièrent constamment ces deux faits ; ils dirent qu'ils n'avoient ni vu ni connu d'Européens ; que l'imprimeur du calendrier avoit tiré du prétoire la distribution des mois lunaires et des saisons, et que, l'ayant communiquée au catéchiste de notre maison, il y avoit marqué nos fêtes et nos jeûnes. L'imprimeur païen confirma cette déposition. Après deux mois d'examen, où les dogmes et la morale de la religion furent pleinement justifiés par le catéchiste, le gouverneur ordonna des peines fort légères, dont les chrétiens furent ensuite exemptés. Il publia un édit pour défendre la religion, accordant un répit de six mois, et écrivit à l'empereur des choses très-favorables, ajoutant qu'il n'y avoit aucun Européen dans la province, ni autres prédicateurs. Les chrétiens furent tous élargis, et la paix nous fut rendue ; mais ce ne fut pas pour long-temps.

Les recherches qu'on faisoit dans les autres provinces nous devinrent funestes. Un prêtre chinois, missionnaire du Chen-si (M. *Pie Licou* le jeune), originaire du Su-tchuen, où il avoit encore sa famille, fut dénoncé par les chrétiens du Chen-si. On ajouta qu'il y avoit deux Européens à Tchîn-tou, logés près de la porte méridionale. Le gouverneur du Chen-si écrivit au Su-tchuen, pour demander le prêtre dénoncé, lequel avoit pris la fuite. Dans le même temps, un nouvel édit de l'empereur pressoit la recherche des *Européens*, et ordonnoit de conduire à Pékin tous ceux qu'on trouveroit. Aussitôt les espions se dispersent par toute la province. On députe un mandarin pour faire la recherche du missionnaire du Chen-si. Notre

maison de Tchîn-tou fut encore visitée, et le même catéchiste qui la gardoit fut arrêté une deuxième fois avec un autre chrétien. Ce dernier fut mis à la question. On dit qu'il nomma mon catéchiste (Étienne Tang), et indiqua où il étoit à la suite d'un évêque. On envoya pour le prendre; on mit les chrétiens à la torture; un d'eux me nomma comme Européen, et déclara que j'étois à Tien-tsuen, dans les grandes montagnes. J'appris cette nouvelle trop tard, et j'étois incommodé. Malgré cela, je pensois à me retirer; mais les chrétiens s'y opposèrent, me représentant qu'en cas de recherches, je pourrois m'enfoncer dans les forêts. Je m'abandonnai à la Providence et consentis à rester. Deux jours après, on m'annonça que les soldats avoient paru, et qu'ils prenoient le chemin de nos montagnes. A peine le chef de quartier, qui étoit venu me donner cette nouvelle, fut-il rendu à sa maison, que les soldats y tombent et lui demandent quatre personnes qu'il avoit dans son district : savoir, moi, mon catéchiste Étienne, sa sœur, chargée d'une école de filles, et un autre chrétien malade à l'extrémité, chez qui on supposoit que j'étois logé. Le chef de quartier répondit que des quatre que l'on cherchoit, il n'y avoit dans les montagnes que celui qui étoit à l'extrémité; et que, si on y trouvoit un Européen, il consentoit à avoir la tête coupée. On le conduisit chez le malade. Je ne balançai plus à me retirer dans la forêt voisine, où il y a beaucoup de tigres; mais c'étoit là le moindre de mes embarras. Je pouvois à peine me traîner dans l'obscurité de la nuit; j'étois déchiré par une toux violente, et obligé de grimper des montagnes escarpées, toutes couvertes de neige, dont nous avions jusqu'à la moitié des jambes. Les chrétiens qui m'accompagnoient vouloient me porter; mais je ne voulois pas les exposer, non plus que moi, à tomber dans les précipices, fort multipliés dans ces endroits. Je résolus de m'arrêter, voyant surtout l'inutilité

de l'éloignement, puisque nous ne pouvions pas effacer les traces de la route que nous prenions.

Bientôt on m'annonça que deux enfans de huit ans, soumis à une question très-dure, avoient déclaré que j'étois dans les montagnes; qu'on savoit la maison d'où j'étois parti pour me cacher, et que le chef de quartier, tourmenté cruellement, avoit tout avoué. Aussitôt je dis aux chrétiens de se retirer et de me laisser seul, que j'attendois les soldats; mais ils voulurent rester. Un nouveau catéchumène offrit de me conduire chez lui, par un chemin de la forêt impraticable à tout autre qu'à lui. Je le suivis pour n'avoir rien à me reprocher, mais sans aucune espérance. A peine avois-je fait 40 pas, que les soldats, en jetant de grands cris, se saisirent d'un jeune homme de notre suite et le forcèrent à leur dire où j'étois. Ils reconnurent aussitôt les traces du chemin que je suivois. Je m'étois arrêté près d'un arbre. Quand je les vis tout près, je leur dis: « C'est moi que vous cherchez, vous n'avez qu'à me prendre; » et ils me mirent la chaîne au cou, me fouillèrent, et prirent ma boîte aux saintes huiles, un livre de *l'Imitation*, un diurnal, et mon chapelet. Ils ne s'aperçurent pas de quelques morceaux d'argent et autres petits effets qu'ils me laissèrent. Comme ils ignoroient les chemins pour s'en retourner, ils suivirent une route frayée dans les neiges par les pas d'un seul homme; nous nous égarâmes, et ils commençoient à être de mauvaise humeur, lorsqu'ils rencontrèrent l'homme qui avoit frayé la route: c'étoit le domestique de M<sup>sr</sup> d'Agathopolis, qui étoit venu m'apporter des nouvelles. Ils l'attachèrent à la même chaîne que moi, et nous conduisirent à deux lieues de là, dans une auberge de chrétiens. Arrivés là, ils proposoient de me mettre à la torture pour savoir mes complices et mes crimes, car ils disoient que j'avois l'air d'un coquin. Ils en jugeoient par ma longue barbe négligée,

par mon vieux bonnet de laine , et par la boue dont j'étois couvert. Mais les sergens s'y opposèrent , et me donnèrent un verre de vin qui me fit grand bien. Pour leur exprimer ma reconnaissance , je leur dis qu'ils m'avoient laissé plusieurs choses qui leur occasioneroient de la peine si le mandarin le savoit. C'étoit un couteau d'Europe , un canif , ma montre , etc. ; et je les leur montrai , en disant qu'ils prissent garde à eux , parce que je n'étois pas un homme ordinaire , et qu'ils rendroient compte de tout. Ils furent contens , et dirent que les chrétiens étoient gens de conscience. Cependant les *mandarins* étoient près de là , au nombre de six , et environ deux cents soldats ; ils vinrent aussitôt ; ils prirent leurs places , et on me fit mettre à genoux devant eux. Celui qui présidoit me dit de me relever et de m'asseoir. Il me fit servir à manger , et déclara devant tout le monde qu'il ne falloit pas me regarder comme un coquin , que j'étois un honnête homme , et que la religion chrétienne étoit bonne ; qu'on me prenoit , parce que j'étois étranger. Il ordonna que l'on m'ôtât ma chaîne ; mais je lui dis , pour la consolation des chrétiens présens à qui on n'offroit pas la même grâce , que je tenois à honneur de porter cette chaîne pour la cause de la religion ; qu'elle étoit pour moi un collier de perles plus précieux que celui qu'il portoit à son cou , et qui fait la marque distinctive des mandarins. Il me parut fort étonné , et me répondit : « Comme vous voudrez ! » Puis il me demanda pourquoi , la religion chrétienne étant si bonne , et n'ayant rien à craindre de la sévérité des lois , j'allois cependant m'enfoncer dans les bois , au lieu de me produire. Je répondis que mon intention étoit de prêcher la religion le plus longtemps qu'il me seroit possible ; et que , comme je n'ignorois pas qu'étant pris je ne pourrois plus la prêcher , il étoit tout naturel de me cacher pour éviter de l'être. Il voulut faire le catalogue de mes effets. Or , j'avois appris , par les

discours des soldats, qu'on avoit trouvé mon ornement d'autel, et autres meubles et livres que j'avois cachés, et je supposois que le tout avoit été livré aux mandarins. Je déclarai donc ma chapelle, mon calice, mes livres, etc. Il me demanda si je n'avois pas un bonnet de cérémonie, dont il fit la description; j'en convins, et j'ajoutai que ce bonnet étoit dans le paquet qui renfermoit ma *chapelle*. Les soldats lui avoient présenté ce bonnet, et rien de plus; ils s'étoient emparés du reste. Alors il entra en grande colère contre eux, et exigea qu'on lui apportât les effets volés. Il étoit trop tard, les voleurs s'étoient enfuis. Les mandarins me prirent donc à part, et m'exhortèrent à ne pas réclamer ces effets devant le lieutenant criminel, parce qu'un pareil procédé leur nuiroit beaucoup à eux et à mes chrétiens. Je répondis que je n'étois pas venu en Chine pour faire de la peine à personne, ni pour sauver les biens que je pouvois avoir, mais pour sauver les âmes; et je leur donnai parole que je ne demanderois rien. Cette réponse les satisfit; ils redoublèrent de politesse, me firent donner un cheval pour aller, à deux lieues de là, reposer dans une auberge avec eux; et je mangeai avec les mandarins militaires. Là, on me questionna beaucoup sur les endroits où j'avois été, sur le nombre des Européens qui étoient dans la province, le tout par manière de conversation; je répondis que je ne pouvois déclarer les endroits où j'avois été sans faire tort aux chrétiens, qui, après tout, ne faisoient mal à personne; et j'ajoutai, en appuyant sur cette raison, que les mandarins de tous les districts civils par où j'avois passé courroient risque d'être déposés, si l'empereur venoit à le savoir, parce qu'il leur reprocheroit de n'avoir pas veillé suffisamment à l'exécution d'une loi qu'il regarde comme essentielle, et qui défend de laisser les étrangers s'introduire et rester dans l'empire; je dis que j'étois venu seul, et que je ne connois-

sois point d'autre Européen dans le Su-tchuen. Il fallut partir pour Ya-tchéou ; on me fabriqua une chaise à porteurs pour traverser la montagne, et on obligea les paysans à me porter. Je fus toujours bien traité dans la route, mangeant à la table des mandarins. C'étoit le carême ; ils me firent servir en maigre.

Arrivés à *Ya-tchéou*, on me conduisit au *tribunal*. Je déclarai que j'étois Européen, et depuis onze ans dans le Su-tchuen pour y prêcher la religion chrétienne ; qu'ayant parcouru cette province, j'y avois formé environ deux ou trois mille prosélytes ; et que tous, ainsi que moi, suivant les maximes de notre religion, étions très-fidèles à l'empereur, et obéissans aux lois. « Tu mens, me dit un mandarin, tu mens : l'empereur défend de prêcher ta religion ; tu la prêches ici contre ses ordres : comment oses-tu dire que tu es obéissant aux lois de l'empire ? » Je sentis la réponse que je devois faire ; mais j'éprouvai un mouvement de crainte et de terreur que Dieu me fit la grâce de surmonter. Je répondis : « Dieu est plus grand que l'empereur ; c'est lui qui est le roi des rois ; l'empereur n'est qu'un homme ; ainsi, quand je dis que nous sommes très-obéissans à l'empereur, c'est par rapport aux lois qui ne sont pas contraires à celles de Dieu ; s'il y a opposition, pour lors c'est à Dieu que j'obéis, et non pas à l'empereur. » Ils insistèrent : « Est-ce Dieu qui t'a dit de venir en Chine ? l'as-tu vu ? as-tu entendu ses paroles ? — Dieu, répondis-je, me l'a dit par sa loi, qui commande de l'aimer par-dessus toutes choses, et d'aimer les hommes comme nous-mêmes ; or, c'est ce que j'ai fait en venant publier ici ses grandeurs et ses miséricordes, et vous ouvrir le vrai chemin du bonheur, que je connois, et que vous ne connoissez pas. — Mais n'est-ce pas plutôt le roi de ton pays qui t'envoie ici ? — Non, assurément non ; le roi de mon pays gouverne ses états sans prétendre vouloir gouverner ceux des autres

souverains. — Ne sait-il pas du moins que tu es ici? — Il ne me connoît point. — Tu es donc sorti sans sa permission? tu es coupable. — Ce n'est pas une conséquence: j'ai obtenu du mandarin, chargé de ces sortes d'affaires, la permission de sortir du royaume. — Mais, pourquoi venir en Chine plutôt qu'ailleurs? — Par toute la terre il y a des missionnaires qui prêchent la religion; ayant vu la langue chinoise, je sentis plus de goût et de facilité pour l'apprendre que d'autres langues; en conséquence, je me déterminai à entrer en Chine. — Comment as-tu pu apprendre la langue? — Nous avons dans notre pays des livres qui l'enseignent. — Comment vis-tu ici? — A mes frais; j'ai apporté environ cinq cents taëls; je n'en ai plus que dix, et ils sont entre vos mains. — Mais si tu n'avois pas été pris, n'ayant plus d'argent, comment aurois-tu vécu? — Les chrétiens ne s'embarrassent pas du lendemain; au reste, il étoit naturel de supposer que des gens pour le salut desquels j'ai tout sacrifié, ne me laisseroient pas mourir de faim. » On voulut savoir ensuite les lieux que j'avois parcourus, les chrétiens à qui j'avois prêché, les maisons où j'avois demeuré, et s'il y avoit des Européens dans la province; je répondis: « Je vous déclare que, suivant ma religion, je suis venu ici, non pas pour me sauver en nuisant aux autres, mais bien pour sauver les autres, même à mon préjudice. » Le président, petit homme fort pédant, me dit en propres termes: « Tu es un sot, qui ne sais pas penser; en quoi nuiras-tu à ces chrétiens que tu nommeras? La religion chrétienne est bonne; quel mal y a-t-il de suivre une bonne religion? » Je ne répondis rien. Il y eut ordre de me mettre en prison; je fus mis aux fers, et avec des menottes fort serrées. On me fit coucher au milieu d'une troupe de bandits, ayant un satellite pour avoir soin de moi. Dieu me fit la grâce d'y être fort content. Je parlai de la religion une partie de la nuit, et sommeillai

un peu. Le lendemain mon satellite m'ôta mes menottes , et le mandarin m'envoya à dîner et à souper très-honnêtement ; le surlendemain , je partis en chaise portée par quatre hommes pour *Tchin-tou*. Je puis bien dire avoir été en spectacle aux hommes ; on venoit de tous côtés pour me voir. Partout on m'interrogeoit , et je prêchois la religion , sans que les mandarins conducteurs s'en missent en peine, excepté une fois qu'on me conduisit dans une pagode pour reposer. Le peuple accourut en foule, il y vint même un *bonze de la pagode* ; je l'entrepris devant tout le monde. Il y avoit une grande idole à la porte ; je lui demandai : « De quelle matière est faite cette idole ? — Elle est de pierre. — Mais ses yeux , ses oreilles et son nez , sont-ils aussi de pierre ? — Oui. — Des yeux de pierre peuvent-ils voir ? un nez de pierre peut-il flairer les odeurs ? une oreille de pierre entendre les sons ? — Non. — Ton idole ne voit donc rien ; quand tu lui fais mille prosternations , elle n'en sait rien ; tu lui brûles des odeurs , elle n'en flaire point ; tu lui fais des prières , elle ne t'entend point ; n'est-ce pas manifestement se tromper soi-même en trompant les autres ? — Je n'entends rien à tout cela , » répondit le bonze. Les mandarins des lieux par où je passois venoient et me faisoient beaucoup de politesses. Je pense qu'ils avoient peur que je ne dénonçasse leurs districts.

Enfin j'arrivai à *Tchin-tou* chez le *lieutenant criminel* ; il me fit enfermer dans la prison. Le lendemain , je parus devant lui ; presque tous les mandarins de la ville étoient assemblés ; il me demanda si j'avois quelque degré relatif aux études en mon pays. Je déclarai que j'étois docteur en théologie. Les questions par rapport à mon entrée en Chine furent les mêmes que dans mon autre interrogatoire, ainsi que les réponses ; mais celles des chrétiens , qu'on avoit pris en grand nombre , ne s'accordoient pas avec les miennes.

Pour lors je dis : « Ce que j'ai déclaré jusqu'à présent est la vérité ; mais il ne m'est pas permis de tout dire , parce que ma religion me défend de nuire à qui que ce soit. Si les chrétiens s'accusent eux-mêmes , ce sont leurs affaires ; je puis acquiescer à ce qu'ils diront de vrai , après confrontation. » Il me demanda là-dessus si ce n'étoit pas le nommé *Tchang* qui m'avoit conduit au Su-tchuen , ajoutant que je pouvois bien l'avouer , puisqu'il le reconnoissoit lui-même. Je demandai qu'on le fit venir. Les mandarins dirent en riant : « Il ne nous croit pas sur notre parole. » Le chrétien fut appelé. Je l'interrogeai moi-même : « Est-il vrai que tu as déclaré que c'est toi qui m'as introduit , et m'as conduit dans la maison de Tang (mon catéchiste) ? » Il dit que oui. Je lui répliquai : « Souviens-toi que c'est toi qui t'accuses , et non pas moi : tu dis vrai. » Quatre autres familles prises avoient aussi déclaré m'avoir reçu chez elles.

Après cette première séance , le lieutenant criminel me fit ôter mes chaînes ; je le laissai faire , parce que je me trouvois très-foible. Il ordonna que je fusse bien traité. Il m'envoya des œufs, du poisson et autres choses à manger. Le lendemain , je fus appelé en jugement ; il me demanda s'il y avoit des Européens ; je dis que je n'en connoissois pas. Il répliqua : « Mais il y a le nommé *Li-to-lin* , que le frère de Baptiste Tchang a conduit à Tchîn-tou , il y a huit ans. » Je fus extraordinairement surpris d'entendre ce nom , qui étoit celui de M. *Dufresse*. Je répondis qu'il ne devoit pas être au Su-tchuen , d'où la persécution devoit l'avoir fait sortir. J'entendis bientôt dire qu'il y avoit un ordre exprès de se saisir de M. *Dufresse* : craignant que les recherches si sévères et si étendues qu'on alloit faire de M. *Dufresse* ne fissent découvrir d'autres confrères , je conçus le projet de lui écrire pour l'engager à se produire. Je voyois à la manière honnête dont j'étois traité , aux

louanges qu'on donnoit partout à la religion, et aux promesses que les mandarins faisoient, que l'empereur feroit grâce, qu'il n'avoit craint que la rebellion, et que certainement il n'y en avoit pas. Ce cher confrère reçut ma lettre, et arriva douze jours après. Il vint un ordre d'arrêter M. *Delpont*, qui avoit été dénoncé comme étant passé au Su-tchuen. Je fus interrogé sur son compte, ainsi que les chrétiens. D'abord je refusai de le reconnoître; mais les chrétiens le reconnurent, et déclarèrent l'endroit où il étoit. Les mandarins dirent que s'il n'étoit pas pris, c'en étoit fait de tous les mandarins de la province, parce qu'il étoit dénoncé à l'empereur, et qu'il le demandoit. On alla chercher dans l'endroit dénoncé, et il ne s'y trouva point. Les chrétiens de ce lieu furent extraordinairement persécutés à son occasion. Ces chrétiens, épouvantés, me prièrent de lui écrire de se rendre. Je crus bien faire, dans les circonstances, en lui écrivant. Il se rendit; mais les mandarins eurent de violens soupçons qu'il y avoit encore d'autres Européens. Je dis que je répondois qu'il n'y en avoit point (croyant M. *Devaut* dans la province de Kouei-tcheou, où je savois qu'il étoit allé); ils mirent tous les chrétiens à la question, et M. *Devaut* fut dénoncé comme étant chez la famille Ly, à Tchong-kin-fou. Un mandarin se rendit dans cette famille, qui déclara que M. *Devaut* étoit allé on ne savoit où. Les recherches les plus sévères mirent les chrétiens, hommes et femmes, dans la plus grande désolation. M. *André Yang*, prêtre chinois, fut pris; M. *Gleyo* fut au moment de l'être avec M. *Devaut*; ils échappèrent je ne sais comment. Plusieurs de la famille Ly furent mis à la question. M. *André Yang* me fit prier d'écrire à M. *Devaut*. Je n'en voulus rien faire; plusieurs autres chrétiens me pressèrent de même, je refusai. La famille Ly me fit de fortes instances; c'est une des bienfaitrices de la mission. Pour lors je pris conseil avec

M. Delpon , que j'eus la liberté de voir , et il jugea qu'il étoit expédient de le faire. J'écrivis donc.

Je partis pour *Pékin* avec M. *Dufresse*. Présenté au tribunal du *Hing-pou* , on nous y chargea de chaînes fort pesantes , avec les fers aux pieds et aux mains , et l'on nous mit en prison ; différens jugemens , auxquels nous fûmes cités , n'eurent rien de bien particulier. Seulement , on s'informoit exactement de qui nous tenions notre viatique , et si nous avions communication avec les églises de *Pékin*. C'étoit un point qu'on paroissoit fort avide de savoir. Nous l'avons toujours nié : ce qui étoit vrai. On me demanda si je savois quelques arts : je répondis que je ne savois autre chose sinon que prêcher l'Évangile ; j'appuyai fortement là-dessus , parce que je savois que le gouverneur par *interim* du *Su-tchuen* avoit ouvert l'avis de me garder à *Pékin*, commé artiste ou mathématicien. Enfin notre jugement fut porté par le tribunal supérieur , et ratifié par l'empereur. Les Européens pris dans les provinces furent condamnés à une prison perpétuelle ; les courriers qui les avoient introduits , à un exil perpétuel en un lieu appelé *Y-li* , et à être marqués sur le visage. Les prêtres chinois furent condamnés à la même peine.

Cependant plusieurs des missionnaires , emprisonnés comme nous , ne pouvoient vivre avec le riz de l'empereur ; il leur étoit impossible de l'avalier. Sept de ces *missionnaires* , accablés d'inanition et de misère , moururent. Il y avoit parmi eux les évêques de *Miletopolis* et de *Domitiopolis*. Nos deux confrères , MM. *Devaut* et *Delpon* , qui avoient aussi été amenés à *Pékin* , moururent comme des saints. Ce fut pour moi un coup de foudre. Je me reprochai de leur avoir écrit , et me le reproche encore. Puissé-je faire que Dieu ne me le reproche point ! Quant à moi , après trois mois de captivité , je tombois en consommation , et m'attendois à mourir. Cette pensée me consolait ;

mais je n'étois pas digne de terminer ma carrière dans le champ d'honneur. M. Dufresse se portoit assez bien, et m'étonnoit; car il est d'une santé foible.

MM. les *missionnaires* des églises de Pékin parvinrent, à force d'argent, à nous faire passer des secours qui nous rétablirent. Nous avons su les efforts qu'ils ont faits pour rompre les chaînes des confesseurs. Ces messieurs présentoient des apologies, à l'occasion desquelles l'empereur leur répondit un jour, avec indignation et mépris, que nous méritions la mort, et que c'étoit nous faire grâce que de nous condamner à une prison perpétuelle; et le ministre leur défendit de présenter dorénavant aucune requête à ce sujet. MM. de Saint-Lazare nous donnèrent aussi des marques bien particulières de tendresse et de charité. Nous fûmes singulièrement édifiés du zèle de MM. les ex-jésuites en faveur des prisonniers. Ils faisoient cause commune avec tous les autres. Les corps des confesseurs morts en prison ont eu tous une sépulture honorable dans les cimetières appartenans aux églises respectives; mais cette grâce n'a été accordée qu'à force d'argent pour plusieurs, et de vives et longues sollicitations pour les autres. L'empereur s'est adouci enfin; il a permis que les corps des confesseurs, portés pour la plupart à la sépulture des criminels, fussent livrés aux églises. J'ai vu les sépultures où ils reposent; on y a élevé des monumens bien dignes de la piété et de la générosité des missionnaires de Pékin. J'ai remercié, au nom du corps des missions étrangères, les missionnaires français, qui se sont chargés en particulier des précieux restes de MM. Devaut et Delpon.

Enfin le temps marqué par la divine Providence arriva. Dieu, qui tient entre ses mains le cœur des rois, toucha celui de l'empereur. Au moment qu'on ne s'y attendoit pas, et contre toute espérance, ce prince donna un édit qui mettoit les *Européens en liberté*. Le 10 novembre 1785,

nous sortimes de prison. L'édit n'exprime rien de déshonorant pour la religion ; on déclare formellement qu'il n'y a rien de répréhensible dans la conduite des missionnaires qui sont venus la prêcher, si ce n'est qu'ils se sont introduits furtivement dans l'empire, contre les lois ; mais que l'empereur, considérant que les Européens ignorent les lois de l'empire, et voulant user de clémence, déroge à la sévérité des lois, et remet les missionnaires en liberté, leur laissant le choix ou de retourner à Macao, ou de rester dans les églises de Pékin. Je pense qu'il est inutile de vous faire part de nos résolutions, au sujet de la mission à laquelle nous avons été arrachés. Il nous faut mourir en braves. L'Europe n'est pas un champ d'honneur pour un missionnaire, dans les circonstances où nous nous trouvons ; aussi sommes-nous décidés, M. Dufresse et moi, à tenter toutes les voies pour rentrer au Su-tchuen. Pour cela, nous n'avons pas balancé à demander notre retour à Macao. Votre très-humble, etc.

---

### RELATION (EXTRAIT) DE M. DUFRESSE,

ADRESSÉE

A MM. DU SÉMINAIRE DES MISSIONS ÉTRANGÈRES.

Le 21 novembre 1785.

Le 24 février de cette année, je reçus de M<sup>sr</sup> de Caradre une lettre par laquelle il m'exhortoit à me produire moi-même, parce que j'avois été dénoncé, et que les chrétiens n'avoient pu s'empêcher de me reconnoître ; que par là je délivrerois les autres missionnaires du danger où ils étoient d'être découverts par les perquisitions que l'on feroit pour me prendre. Je partis et j'allai trouver un mandarin, qui me conduisit avec honneur jusqu'à la capitale

de la province, où j'entraï escorté d'environ cent personnes, tant mandarins que satellites. On me conduisit au prétoire du *lieutenant criminel*, et le même jour, ayant comparu devant lui et plusieurs autres juges, je subis mon premier interrogatoire. On me demanda comment je m'étois déterminé à venir en Chine, comment je m'étois embarqué, si j'avois eu un *passé-port*, en quelle année j'étois parti d'Europe, dans quel mois j'étois arrivé à Macao, dans quel mois j'en étois parti, dans quel mois j'étois arrivé à la capitale du Su-tchuen, dans quelles villes et dans quelles familles j'avois été, d'où je tirois l'argent dont je vivois, etc. Je répondis à tout, excepté que je ne voulus jamais nommer aucun chrétien. Lorsqu'on me demanda si j'avois eu un *passé-port*, je répondis que non, pour ne point faire soupçonner que nous soyons envoyés ici par le roi, pour des fins politiques. Alors celui qui m'interrogeoit me maudit, en se servant de quelques paroles sales, et me menaça de me faire frapper, disant : « Quoi ! un tel (M<sup>sr</sup> de Caradre) a déclaré qu'il avoit eu un *passé-port*, et toi, tu dis que tu n'en as point eu ? » Aussitôt, pour m'épouvanter, il fit mettre à côté de moi la semelle de cuir avec laquelle on donne les soufflets : il n'osa néanmoins me faire frapper. Il me fit lire la déposition de M<sup>sr</sup> de Caradre, et me dit qu'il falloit absolument nommer les chrétiens chez lesquels j'avois demeuré ; que si je ne le faisois pas, je m'exposois à souffrir des tortures. Je lui répondis que je ne nommerois absolument personne ; et quant aux menaces qu'il me faisoit des tortures, qu'étant venu au Su-tchuen, je n'avois pensé ni à m'en retourner, ni à aller à Pékin, mais à mourir au Su-tchuen, lui laissant à conclure que j'étois prêt à souffrir tous les tourmens plutôt que de déclarer aucun chrétien. Je fus conduit dans une prison de mandarins, où j'étois seul, mais gardé par quatre ou cinq prétoriens. J'y trouvai deux mandarins qui

me reçurent poliment, et devant lesquels les prétoiriens me fouillèrent, suivant l'usage des prisons. Le lendemain, trois mandarins députés me firent appeler pour écrire ma déposition ; et comme monseigneur avoit déclaré qu'il avoit obtenu un passe-port pour partir, je déclarai pour lors que j'en avois aussi eu un, non pas du roi, qui ne me connoissoit point, mais d'un de ses ministres. Quelques jours après ayant été ramené au prétoire, des chrétiens qui avoient été pris avec moi et à cause de moi arrivèrent. Ils avoient beaucoup souffert : je crus voir des spectres ; et l'un d'eux étoit si mal, que je lui donnai l'absolution dans le prétoire même. Je ne parlerai pas de plusieurs autres interrogatoires que j'ai subis, et qui rouloient tous sur des choses peu intéressantes.

Cependant MM. Delpon et Devaut, qui avoient été dénoncés, voyant qu'à leur occasion les chrétiens souffroient beaucoup, s'étoient aussi livrés. Nous eûmes la consolation de voir plusieurs fois le premier au prétoire avant notre *départ pour Pékin*. Pour M. Devaut, il n'étoit point encore arrivé à la capitale du Su-tchuen lorsque nous en partîmes. Avant notre départ, nos dépositions étant toutes rédigées, et ayant été présentées au général d'armée de la province, nous comparûmes devant ce premier mandarin, pour répéter, suivant l'usage, nos dépositions. Après qu'il eut fait l'éloge du génie des Européens, avouant ingénument que les Chinois n'y pouvoient atteindre, il répéta ce qu'on nous avoit déjà dit bien des fois, que nous serions relégués dans les églises de Pékin. Le 22 mars, nous partîmes M<sup>sr</sup> de Caradre et moi, chacun dans une chaise à quatre porteurs, accompagnés de deux mandarins. On nous donna à chacun deux mille deniers, mais nous n'eûmes absolument aucune dépense à faire : les deux mandarins étoient chargés de nous défrayer ; et, durant tout le voyage, nous logions et mangions avec eux ; ils nous pla-

çoient toujours au haut de la table, et se mettoient aux deux côtés. Arrivés ainsi à Pékin, après avoir traversé les provinces de Chen-si et Chan-si, nos mandarins nous conduisirent à l'auberge, où ils nous traitèrent encore cette fois à leurs dépens; mais le lendemain matin ils nous mirent les fers aux mains et au cou, et nous conduisirent au tribunal des causes criminelles. Pour s'excuser du traitement qu'ils nous faisoient essayer, ils nous dirent que les lois l'exigeoient. Nous leur répondimes que, bien loin d'en être fâchés, nous nous glorifions de nos liens. Les mandarins du tribunal auxquels nous fûmes présentés ne nous firent aucune question, mais ordonnèrent seulement de nous fouiller; on nous mit une grosse chaîne au cou, et on nous fit conduire en prison. On vouloit nous séparer l'un de l'autre; mais, chemin faisant, nous rencontrâmes un des mandarins qui ont autorité dans ces prisons, qui dit aux satellites qu'il ne falloit point nous séparer, que le grand mandarin ne l'avoit point ordonné. On nous mit donc ensemble dans une *prison de mandarins*, où il y avoit sept ou huit criminels. Là, on donne à chaque prisonnier deux grandes écuelles de riz par jour, point de thé, mais de l'eau froide à discrétion. Dans chaque prison, on nomme un criminel chef des autres, qui peut faire la cuisine pour lui et pour ceux qui sont en état de donner de l'argent. Il vient chaque jour des marchands de pain, de fruits, et on y vend du vin; mais le peu d'argent que nous avions ne nous permettoit pas d'acheter grand'chose. Nous mangions cependant avec beaucoup d'appétit, et je m'y suis mieux porté qu'au Su-tchuen.

Le 8 de mai, nous fûmes appelés en jugement pour la première fois. On nous remit toutes nos chaînes, que l'on nous ôta lorsque nous fûmes de retour: tel est l'usage lorsqu'on doit comparoître devant les mandarins. On ne me fit pas d'autres questions que celles qui étoient contenues

dans ma déposition, envoyée du Su-tchuen ; et quoiqu'on eût aussi reçu une grande caisse remplie de livres européens, de livres chinois sur la religion, et d'autres effets, on ne nous a jamais dit un mot sur tout cela. Du tribunal nous fûmes reconduits en prison. Le 3 de juin, ayant été encore appelés, nous trouvâmes dans la cour du prétoire MM. *Devaut* et *Delpou* chargés de chaînes. Ils étoient arrivés à Pékin depuis peu de jours. Nous fûmes tous interrogés l'un après l'autre. Après cela nous fûmes renvoyés, MM. *Devaut* et *Delpou* dans leur prison, et nous dans la nôtre. Nous n'eûmes la consolation de les voir et de leur parler que très-peu de temps. Ils nous dirent qu'ils avoient beaucoup souffert dans la route. Ces deux chers confrères étoient dans deux prisons différentes. On leur avoit ôté le peu d'argent qu'ils avoient apporté; de façon qu'ils sont morts de faim et de misère, comme les autres qui ont terminé leur carrière dans ces prisons. Quelque temps après arriva le P. *Emmanuel*, missionnaire du Kiang-si, avec plusieurs chrétiens. Nous le vîmes entrer dans notre prison revêtu d'un habit rouge, tel qu'on en couvre les plus grands criminels, qui doivent être condamnés à la mort ou à l'exil. Il est le seul des Européens qui ait été ainsi revêtu; il étoit séparé de nous, et dans un lieu où il y avoit une quarantaine de prisonniers. Le 5 de juillet, nous fûmes appelés en jugement pour la troisième fois; le P. *Emmanuel*, et deux autres missionnaires de la province du Chantong, furent aussi appelés. On nous confronta tous, pour savoir si nous entendions les langues les uns des autres. Le 11, les mandarins nous firent appeler pour signer nos dépositions; et, le 19, les *chrétiens députés par les missionnaires* des quatre églises de Pékin, vinrent nous visiter secrètement, et à l'insu des grands mandarins. Depuis ce temps-là jusqu'à notre sortie, ils venoient deux ou trois fois par mois nous voir, nous apporter, avec une espèce

de profusion, tout ce que la charité la plus industrieuse leur suggéroit. M. Raux, supérieur des missionnaires françois, écrivoit, au nom de tous, qu'on ne nous laisseroit manquer de rien, fallût-il vendre les vases sacrés. Nous pouvons bien dire qu'après Dieu nous leur devons la vie. Messieurs les missionnaires des quatre églises de Pékin continuèrent à solliciter les grands mandarins, et obtinrent enfin la liberté de nous assister publiquement, et de nous réunir tous ensemble dans le même lieu. Un mandarin subalterne avoit aussi été député pour venir nous voir en prison, de la part du grand mandarin des causes criminelles, et nous apporter les secours que nous envoyoit les églises. Mais le 9 novembre 1785, l'empereur donna, de son propre mouvement, un édit par lequel il nous rendoit à tous la liberté. L'édit porte que nous avions tous été condamnés, par le tribunal des causes criminelles, à une prison perpétuelle; mais que l'empereur, dérogeant à la loi, et voulant manifester sa bonté, nous renvoie, et laisse à chacun la liberté de rester à Pékin dans les églises, ou de s'en retourner à Macao, où l'on fera conduire ceux qui voudront y aller.

Un événement si inopiné, et où le doigt de Dieu paroît si manifestement, combla de joie les missionnaires de Pékin; ils nous le firent annoncer aussitôt; et, le 10 au matin, on nous fit sortir de prison. On nous ôta nos chaînes, et l'on nous conduisit au prétoire, où nous trouvâmes plusieurs missionnaires de chaque église, qui étoient venus nous recevoir. Les mandarins nous remirent entre leurs mains; et ces messieurs, avec les témoignages de la plus grande joie, nous firent conduire à l'église méridionale, qui est celle des missionnaires portugais, et la *cathédrale de Pékin*. Nous trouvâmes à la porte M<sup>gr</sup> l'évêque de Pékin, qui nous attendoit, à la tête de son clergé. Il donna à M<sup>sr</sup> de Caradre la croix pectorale et l'anneau; il lui pré-

senta de l'eau bénite : nous nous mîmes à genoux ; M<sup>sr</sup> de Caradre fit l'aspersion ; après quoi , étant tous entrés dans l'église , et ayant adoré le Saint-Sacrement , on chanta le *Te Deum*. De l'église , nous nous rendîmes à la maison , où nous saluâmes M<sup>sr</sup> l'évêque de Pékin et tous les missionnaires. Cependant monseigneur , nous ayant fait la lecture de l'édit de l'empereur , nous dit d'examiner sérieusement , devant Dieu , notre vocation pour rester ici ou pour retourner à Macao , et de lui rendre réponse au plus tôt , la cour voulant une réponse prompte. Nous dinâmes là , et après dîner nous fûmes distribués dans quatre églises. M<sup>sr</sup> de Caradre , le P. Emmanuel et moi , nous nous rendîmes à l'église des François , où nous fûmes reçus avec les témoignages de la plus sincère amitié , et nous sommes confus chaque jour de nous voir si bien traités. Le 15 , tous les missionnaires et les chrétiens de la ville se rendirent à la cathédrale , pour y rendre de solennelles actions de grâces à Dieu. Pendant la cérémonie , M<sup>sr</sup> de Caradre , revêtu d'une chape , étoit assis sur le trône épiscopal , à la droite de M<sup>sr</sup> de Pékin. Après la messe et le *Te Deum*, il fit aux chrétiens un sermon analogue à la circonstance. Le 16 , nous allâmes au *cimetière* des missionnaires françois , à deux lieues de Pékin : ces messieurs y ont une petite maison de campagne , avec une chapelle. M<sup>sr</sup> de Caradre y célébra la messe de *Requiem* , après laquelle nous allâmes processionnellement , et des cierges à la main , au cimetière. Monseigneur fit d'abord une absoute générale , puis une particulière sur les tombeaux de MM. Devaut et Delpon , qui sont placés l'un à côté de l'autre ; et leur épitaphe est gravée sur la même pierre. Ce pieux monument honore également et la foi des confesseurs , et la religion profonde de ceux qui l'ont érigé.

M<sup>sr</sup> de Pékin nous invita le même jour à une assemblée des missionnaires sortis de prison , qui devoit se faire dans

l'église de la Propagande ; il vouloit connoître les intentions de chacun sur le parti qu'il avoit à prendre , ou de rester à Pékin , ou de retourner à Macao. M<sup>sr</sup> de Pékin prononça un discours bien capable de nous éclairer et de nous faire éviter toute illusion relativement à notre vocation particulière. Il recueillit ensuite les avis. Monseigneur et moi nous retournerons à Macao. *Intelligenti pauca.* Nous n'avons jamais eu la moindre tentation de rester ici. J'ai l'honneur d'être, etc.

---

## LETTRE (EXTRAIT) DE M. DUFRESSE

A M. ALARY,

DIRECTEUR DU SÉMINAIRE DES MISSIONS ÉTRANGÈRES.

Du Su-tchuen, le 30 août 1789.

MONSIEUR ET TRÈS-CHER CONFRÈRE, nos vœux sont enfin remplis ; nous sommes arrivés, M<sup>sr</sup> de Caradre et moi, au terme de nos désirs, je veux dire dans la mission du Su-tchuen, après laquelle nous soupirions depuis quatre ans, avec autant d'ardeur que des exilés soupirent après leur patrie. Grâce soient rendues à la divine Providence, qui nous y a conduits par des moyens si doux et si forts, nonobstant la puissance de l'empereur de la Chine, la vigilance des mandarins, la multitude et la sévérité des douanes, et malgré tous les autres dangers dont la route est semée!

En nous rendant la liberté, on nous avoit laissé le choix de rester à Pékin, ou de retourner à Canton ; de douze que nous étions, trois seulement se déterminèrent à rester. Le premier ministre ordonna de faire conduire, sous bonne garde, les *neuf Européens* qui vouloient s'en retourner, et de les faire accompagner par des mandarins, qui les re-

mettroient au gouverneur de Canton, lequel seroit tenu de les renvoyer en Europe. Il fut permis aux trois autres de rester dans les églises de Pékin. On ne pressa pas l'exécution de l'ordre de départ, soit par déférence pour les missionnaires de la cour, qui étoient bien aîsés de nous garder quelque temps, soit par une politique chinoise, pour nous laisser le loisir de voir les curiosités de la capitale, et de pouvoir les publier en Europe. Nous passâmes donc un mois à Pékin, pendant lequel les mandarins des villes qui sont sur la route reçurent ordre de pourvoir à tout pour notre passage. Les deux mandarins nommés pour nous accompagner ayant fixé le jour du départ, les missionnaires de Pékin nous fournirent ce qu'ils jugèrent nécessaire pour nous garantir du froid ; ils nous obligèrent même d'accepter chacun vingt taëls d'argent pour les besoins imprévus. Ils obtinrent que quatre de leurs domestiques, chrétiens, nous accompagneroient jusqu'à Canton. Nous nous rendîmes, le 11 décembre 1785, à la cathédrale ; nous fîmes nos adieux à M<sup>sr</sup> l'évêque de Pékin, et montâmes en voiture. Les missionnaires de chaque église nous firent cortége jusque hors des murs de la ville. Ce fut là qu'il fallut nous séparer. Nous embrassâmes nos généreux bienfaiteurs, qui s'en retournèrent à leurs églises ; mais leurs bienfaits nous suivirent. Nous arrivâmes au milieu de la nuit à la première couchée, distante de six lieues. Le lendemain, nous commençâmes à voyager dans des charrettes couvertes ; deux sur chacune, avec un domestique et nos effets. Nos mandarins ont voyagé dans leurs chaises à quatre porteurs jusqu'au fleuve, où ils ont pris des barques. Les gens de leur suite étoient à cheval ; deux précédoient la chaise de leur maître, les autres accompagnoient ses effets. Malgré les précautions des missionnaires de Pékin, nous avons beaucoup souffert du froid et de l'incommodité des voitures, chaises ou char-

rettes ; exposés au grand air dans celles-là , cahotés dans celles-ci ; mais la grande fatigue venoit des journées forcées. Après avoir marché tout un jour , il falloit , pour arriver à la couchée , continuer jusqu'à dix heures du soir , minuit , trois heures du matin. Nous changions de charrette d'une ville à l'autre.

A Hiu-tcheou-fou , on nous fournit des chaises à demi usées , et si petites , qu'on ne pouvoit ni étendre les jambes ni avoir les coudes libres. Nous voyageâmes ainsi jusqu'au fleuve Kiang. Au-delà de ce fleuve , à Kieou-kiang-fou , au lieu de chaises , on nous fournit de petits fauteuils de bambou fort incommodes ; on les portoit sur les épaules par le moyen de deux grands bâtons. Ce fut en cet équipage que nous continuâmes notre voyage jusqu'à Nantchang-fou ; là on nous avoit préparé de *grandes barques* bien couvertes et commodes. Chacun de nos mandarins avoit la sienne. Les gens de leur suite en avoient deux ; le mandarin militaire et les soldats en avoient trois , et nous Européens , ainsi que nos domestiques , étions distribués dans trois autres. Les mandarins des lieux nous fournissoient en argent le viatique , et nos domestiques faisoient la cuisine. Près de Van-ngan-hien , la barque du premier mandarin fut renversée par un coup de vent. Ses gens , n'en trouvant aucune digne de lui , demandèrent une des nôtres. M<sup>sr</sup> l'évêque de *Caradre* céda celle où nous étions , et on en loua une plus petite pour nous. Cette politesse fit grand plaisir au mandarin ; elle nous valut des saluts et des souris gracieux. Jusqu'à ce moment il nous avoit regardés du haut de sa grandeur , et traités froidement. A Nan-ngan-fou , nous fûmes encore portés sur de petits fauteuils jusqu'à Nan-hiong-fou , d'où nous descendîmes le fleuve jusqu'à Canton. Chaque barque de nos mandarins avoit au haut de son mât un pavillon jaune où étoit écrit en gros caractères : *King-tchai* , *hing-pou* : envoyés de

l'empereur, tribunal des causes criminelles. Chacune des nôtres en avoit un petit, aussi de couleur jaune, où étoit écrit en gros caractères : *Fong-tchi, hoei-yang* : par ordre de l'empereur, retournant en Europe. Les lieux où nous avons logé sur la route sont des *hospices* appelés *kong-kouang*. Nos deux mandarins avoient chacun le leur, et mangeoient séparément. Nous autres Européens, nous logions avec nos domestiques dans un hospice moins propre et moins commode ; il étoit pourtant assez honnête. Lorsque tous les kong-kouan étoient occupés, on nous mettoit à l'auberge, où l'on nous portoit à manger comme à l'ordinaire. Nous étions toujours distribués en trois tables, chacune servie de la même manière. En général, nous n'avions pas à nous plaindre de la nourriture. Le premier de nos mandarins, quoique affectant à notre égard un air sec et froid, et ne venant jamais nous voir, nous envoyoit de petits présens en fruits ou en volailles. Le second nous visitoit dans nos hospices et dans nos barques ; il nous faisoit beaucoup de politesses : c'étoit un sexagénaire convaincu de la vanité du monde ; nous lui parlions de la religion chrétienne ; il convenoit qu'elle étoit vraie ; mais il lui paroissoit impossible de l'embrasser étant mandarin, et il tâchoit de se persuader qu'en observant la loi naturelle, comme il l'entendoit, et ne faisant tort à personne, il iroit dans le ciel. Lorsque nous lui parlions de la nécessité de la foi, il détournoit la conversation, ou il gardoit le silence ; il disoit qu'il se feroit chrétien, si l'empereur l'étoit. C'est la réponse d'une infinité de Chinois.

C'est le 11 février 1786 que nous arrivâmes à *Canton* ; on nous fit descendre à terre, et on nous conduisit d'abord dans un temple d'idoles servant quelquefois de salle d'audience ; des mandarins subalternes s'y rendirent avec les ministres du prétoire et les interprètes. Ils écrivirent nos noms, notre âge, l'année de notre entrée en Chine, le

temps que nous y avions demeuré. Cette pièce étoit nécessaire pour suppléer aux actes de notre procédure qui devoient être remis aux mandarins de Canton, et qui avoient péri lorsque la barque de notre conducteur fut renversée; ensuite on nous conduisit au tribunal du lieutenant criminel. Nous lui fîmes le salut d'usage, mais nous nous tîmes debout; on lui remit le catalogue de nos noms, qu'il confronta avec une liste qu'il avoit; une transposition de nom le mit en colère contre l'interprète. « Pourquoi, lui dit-il, ne fais-tu pas mettre ces Européens à genoux? Que ceux qui viennent ici faire le commerce ne s'y mettent point, à la bonne heure; mais ceux-ci, qui sont venus seulement pour prêcher leur religion, et cela contre nos lois, ne se mettront point à genoux devant le mandarin! Fais-les mettre à genoux. » L'interprète cria: *A genoux*; nous nous y mîmes. On nous conduisit aux treize magasins (Che-san-hang); c'est le quartier où logent les Européens.

Nous fûmes conduits chez M. de *Grammont*, ex-jésuite françois, qui étoit à Canton pour rétablir sa santé. Sa qualité de mathématicien de l'empereur lui attiroit toutes sortes d'égards de la part des mandarins. A notre arrivée, il nous avoit envoyé offrir tout ce qui étoit en son pouvoir: ce fut notre ange tutélaire. Nous trouvâmes chez lui trois mandarins qui devoient nous garder jusqu'à notre départ, nous introduire dans les tribunaux, et nous accompagner jusqu'au vaisseau qui nous porteroit en Europe: l'un d'eux vint loger avec nous, c'étoit un bon vieillard; les deux autres demeurèrent chez eux. Les *hannistes* (société chinoise qui fait le commerce avec les Européens) furent chargés par les mandarins de donner dix piastres par jour pour notre entretien. On leur a fait supporter presque tous les frais occasionés par la persécution, et on les a rendus responsables de l'entrée des Européens dans l'em-

pire , parce que c'étoit à eux à surveiller les vaisseaux qui les portoient.

Cependant les mandarins de Canton s'occupèrent de nous faire passer en Europe ; ils s'adressèrent à deux capitaines de vaisseaux espagnols , qui , ravis de nous rendre service , s'offrirent de nous conduire à *Manille* , où ils savoiènt que nous désirions d'aller. Nous nous rendîmes avec eux au prétoire du gouverneur. Nous n'attendîmes pas cette fois qu'on nous dit de nous mettre à genoux. Mais les deux capitaines saluèrent le gouverneur à la manière européenne , et se tinrent debout , le chapeau sur la tête. Le gouverneur ne nous fit aucune question ; et , s'adressant à l'interprète , après avoir exalté la grâce que nous faisoit l'empereur : « Répète , dit-il , à ces Européens , que S. M. , par un effet de sa bonté , leur accorde la liberté , et les renvoie chez eux ; et dis-leur que , s'ils s'avisent de rentrer dans les terres , on ne leur permettra plus de s'en retourner. » Alors les deux capitaines firent en sa présence leur déclaration : l'un , qu'il prenoit sur son vaisseau cinq d'entre nous ; l'autre , qu'il en prenoit quatre. Ce fut notre dernière comparution devant les tribunaux de la Chine. N'y comparoîtrons-nous point encore ? Dieu le sait !

Le 30 mars 1786 , nous partîmes de *Canton* ; les trois mandarins députés étoient dans une barque chinoise , nous dans un canot européen , qui nous conduisit , sous pavillon espagnol , jusqu'à notre vaisseau , lequel étoit à *Vam-pou* , à quatre lieues au-dessous de Canton. Nos mandarins et leur suite y montèrent avec nous. On les accueillit avec politesse , on leur offrit des rafraîchissemens qu'ils acceptèrent volontiers , et ils s'en retournèrent le même jour à Canton. Le vaisseau que montèrent les quatre autres missionnaires ne partit de Canton que huit jours après ; il arriva cependant un jour avant nous à *Manille*. Nous mêmes à la voile le 2 avril , et le lendemain au soir nous

mouillâmes à la vue de *Macao*, le vaisseau y resta un jour pour prendre des marchandises et des personnes qui devoient passer à Manille. Nous reçûmes à bord plusieurs visites, entre autres celle du procureur de nos missions, qui nous apporta habits, linge, etc. Nous levâmes l'ancre le 5; la traversée fut longue, à cause des calmes. Ce ne fut que le 27, à minuit, que nous mouillâmes à la vue de *Manille*. Le lendemain nous descendîmes à terre. Au moment où M<sup>sr</sup> de Caradre quitta le vaisseau, l'équipage cria *vive le roi!* et le capitaine fit tirer six coups de canon. Lui et moi, nous allâmes au collège royal de saint Thomas-d'Aquin, qui est sous la direction des RR. PP. dominicains; on ne peut peindre l'accueil que nous reçûmes, ni exprimer les soins et les attentions que ces RR. PP. ont eus pour nous tout le temps que nous sommes restés à Manille.

Hélas! nous espérions ne faire qu'un très-court séjour dans cette ville, car à notre arrivée M<sup>sr</sup> de Caradre reçut ce billet du *gouverneur et du sénat*: « Monseigneur, les persécutions qu'a souffertes votre grandeur ont excité une grande compassion dans ce tribunal royal. Votre grandeur et ses compagnons trouveront ici toute protection, en attendant une occasion favorable de retourner en Chine, ou à toute autre destination. Que Dieu conserve votre grandeur un grand nombre d'années. » Les effets ont répondu aux paroles, en ceci que tous les secours qu'exige l'hospitalité nous ont été donnés; mais le temps fixé par la Providence pour accomplir ses décrets sur nous n'étoit pas près d'approcher.

Dans l'été de 1786, époque du départ des vaisseaux pour la Chine, M<sup>sr</sup> de Caradre présenta au gouverneur une requête pour notre transport sur l'un de ses vaisseaux destiné pour Émoui, seul port par où les missionnaires pouvoient alors tenter de rentrer en Chine. Mais cette

requête ne fut point admise , et l'on répondit à M. de Caradre : « La lettre de votre grandeur a été vue et examinée avec toute l'attention qu'elle mérite par le sénat royal, M. l'archevêque et les RR. PP. provinciaux des ordres religieux de Manille. Ils pensent tous que pour le présent il n'est pas convenable que votre grandeur retourne en Chine. »

Cependant il y avoit à Manille deux frégates françoises destinées pour nos colonies : *la Précieuse* et *la Castries*, commandées par MM. *de Kersauson* et *de Richeri* : M. *Berneron* commandoit les troupes qui étoient à bord. Nous conférions souvent avec ces messieurs ; ils savoient notre projet de rentrer en Chine , et les difficultés qui se rencontroient. Quelquefois monseigneur leur disoit en plaisantant : « Vous devriez nous conduire en Chine. » Mais nous n'osions espérer qu'ils voulussent se détourner de leur destination , et il n'y avoit pas lieu de croire que nous pussions trouver dans les colonies françoises des occasions plus favorables qu'à Manille. Pourtant M. *de Richeri* jugea, tout bien combiné, qu'il pouvoit se rendre à nos vœux ; et le 13 décembre, M. de Berneron vint, à la nuit tombante, nous prendre au collège de Saint-Thomas, et nous mena, dans une barque du pays, à la maison où il demouroit avec M. de Richeri. Là, nous rasâmes notre barbe, primes des habits laïques, et partimes aussitôt pour nous rendre en rade. Nous en usâmes ainsi pour ne point être reconnus par les gens de l'équipage ; quelques-uns d'eux pouvoient désertir à Macao et nous dévoiler, ce qui nous auroit exposés aux tracasseries des Chinois. Nous changeâmes de noms ; malgré ces précautions, je crois que les matelots étoient instruits. Le capitaine céda sa chambre et son lit à M. de Caradre ; je couchai dans la chambre du conseil. On mit à la voile, et nous mouillâmes dans la rade de *Macao*, le 24, à quatre heures

du soir. M. Létondal , notre procureur , fut bien surpris de voir monseigneur et moi. On convint que nous descendrions secrètement à terre ; il vint la nuit nous prendre dans une barque chinoise ; nous arrivâmes à Macao à deux heures du matin , mais si accablés de fatigue que nous ne pûmes célébrer la naissance de notre divin maître que par une seule messe.

Si notre descente à Macao fut secrète, notre séjour n'a pu l'être. A Manille, on savoit notre embarquement sur *le Castries* ; mais on ignoroit que ce fût pour Macao ; les vaisseaux venant de Manille y trouvant *le Castries* , on ne douta pas que nous n'y fussions aussi. Les gens de l'équipage le dirent à plusieurs habitans ; nous crûmes d'ailleurs devoir en faire part à quelques personnes discrètes et zélées , qui auroient pu se formaliser de notre silence. Bientôt des *courriers du Su-tchuen* arrivèrent. L'un d'eux consentoit d'y conduire monseigneur et moi. Comme j'ai la figure plus chinoise , je serois parti , si l'on avoit pu trouver un homme sûr , païen ou chrétien , pour me conduire dans sa barque jusqu'au-dessus de Fou-chan , près de Canton , où les courriers m'auroient pris. A défaut d'un guide sûr , nous allions , M. l'évêque de Caradre et moi , partir directement pour le Fo-kien , à l'aide d'un néophyte qui depuis long-temps porte dans sa barque de pareilles contrebandes. Si la Providence l'eût permis , M. de Caradre alloit au Su-tchuen , et moi je restois au Fo-kien jusqu'à nouvel ordre. C'est un plan concerté, depuis la persécution , de placer au Fo-kien un missionnaire européen , pour faciliter l'entrée du Su-tchuen , la route par Canton étant trop périlleuse : j'eusse été le premier commis de l'entrepôt. Mais des troubles survenus dans le Fo-kien ont empêché l'exécution de ce projet ; le chrétien qui devoit nous conduire n'est point venu , tant le voyage devint périlleux , même pour les Chinois. Il y avoit cependant

trois ans que nous étions chassés de notre mission, sans savoir combien cela devoit durer encore.

Jugez quelle fut notre joie, lorsque le 11 janvier 1788 nous vîmes revenir du Su-tchuen nos *courriers chrétiens*, ceux que nous n'avions pu suivre l'année précédente. Nous leur demandâmes s'ils consentoient enfin à nous conduire; mais ils représentèrent que sur la route on étoit souvent exposé à manquer de barques, parce qu'elles étoient arrêtées par les mandarins pour le service des troupes. Ils promirent que, de retour au Su-tchuen, ils en partiroient aussitôt et loueroient au Hou-kouang une barque de chrétiens qui viendrait à Canton, et conduiroit monseigneur avec d'autant moins de péril, qu'il n'y auroit plus de vaisseaux européens. M<sup>sr</sup> de Caradre se rendit à leurs raisons. On leur demanda s'ils ne pourroient pas se charger de moi, qui ai la physionomie moins antichinoise; ils donnèrent d'abord une lueur d'espérance, et se déterminèrent enfin pour la négative. Il me fallut prendre patience, et croire que les momens de la Providence n'étoient point encore arrivés pour moi. Mais ces *courriers* sont revenus au mois d'août avec le dessein de nous introduire l'un et l'autre. Après toutes sortes de démarches qui ont duré jusqu'en octobre, on a enfin trouvé une barque appartenant à un chrétien qui nous a conduite jusqu'à Fo-kan, à environ sept lieues au-dessus de Canton, où une autre barque plus grande, dont tous les bateliers sont chrétiens, nous attendoit pour nous porter jusqu'au Su-tchuen. Comme on a pris des mesures pour empêcher que cette barque ne soit visitée dans la route, monseigneur et moi avons fait le trajet ensemble. C'est un voyage de sept ou huit cents lieues, à cause des circuits multipliés des rivières sur lesquelles nous avons eu à naviguer. Il y a beaucoup de douanes sur la route, et par conséquent beaucoup de dangers; mais nous nous abandonnâmes entre les mains de la divine

Providence. Nous étions partis de Macao le 20 octobre 1788, et nous arrivâmes, le 14 janvier de cette année 1789, à Tchong-king-fou. Nous y attendîmes la réponse de M<sup>sr</sup> d'Agathopolis, à qui nous avions envoyé un exprès. Ce prélat ayant appelé M<sup>sr</sup> de Caradre auprès de lui, et m'ayant fixé dans la partie orientale, nous nous séparâmes. M<sup>sr</sup> de Caradre se rendit heureusement dans un endroit distant de quelques lieues de Tching-tou, où M<sup>sr</sup> d'Agathopolis l'attendoit. Pour moi, je suis allé à Tao-pa, et de là sur le sommet de la montagne nommée Tien-teing-ping, où est une ancienne chrétienté, au milieu de laquelle j'ai recommencé mes travaux apostoliques, pour le succès desquels j'invoque vos ferventes prières.

J'ai l'honneur d'être, etc.

---

### LETTRE (EXTRAIT) DE M<sup>GR</sup> DE CARADRE (1).

A MM. DU SÉMINAIRE DES MISSIONS ÉTRANGÈRES.

Du Su-tchuen, le 30 septembre 1791.

MESSIEURS ET TRÈS-CHERS CONFRÈRES, nous nous sommes vus au moment d'être traduits devant les tribunaux, non précisément comme chrétiens, mais comme *rebelle* et *séditieux*. Malgré notre innocence, nous avons peine à soutenir l'horreur d'un pareil jugement, dont les suites nous paroissoient devoir couvrir la religion du dernier opprobre.

Sur la fin de l'an dernier, *deux bonzes* de la secte des Tao formèrent le complot de détruire la dynastie présente.

---

(1) Cette lettre et les six qui la suivent sont tirées du recueil des *Nouvelles Lettres édifiantes*, publié par A. Leclere, quai des Augustins, n<sup>o</sup> 25.

Ils avoient choisi , pour être empereur , un jeune homme de ving-trois ans , de la lie du peuple , et chassé de sa famille pour sa mauvaise conduite. Un prétendu physionomiste , qui gagnoit sa vie à dire les bonnes aventures , avoit tiré son horoscope. Il soutenoit que , suivant les règles de son art , ce jeune homme étoit né pour être empereur , qu'il n'y avoit pas le moindre doute , et que , le 1<sup>er</sup> de la première lune chinoise , il seroit d'abord reconnu comme tel dans la capitale du Su-tchuen. Les deux bonzes , ajoutant foi à l'horoscope , firent prendre au futur empereur le nom de *Tehou* , y ajoutant un surnom qui le mettoit dans la lignée d'un empereur de la dynastie des *Min* ; ils firent part de leur projet à quelques dignitaires riches et superstitieux. Ceux-ci leur en attirèrent un grand nombre d'autres ; ces scélérats promettoient aux uns des dignités et exemptoient les autres des tributs.

Un nouveau *catéchumène* , qui avoit embrassé la religion après avoir perdu tout son bien au jeu , sentit renaitre son ambition et sa cupidité. Il fit offre de services au bonze , chef de la révolte , et en tira promesse d'un grand mandarinat. Son frère aîné , baptisé depuis dix ans , et revêtu d'une dignité qu'il avoit achetée dès le temps du paganisme , se laissa séduire le premier. Son exemple en attira deux ou trois autres , auxquels ils procurèrent une entrevue avec le bonze. Ces chrétiens commencèrent par l'exhorter à embrasser la foi ; il leur répondit qu'il étoit chargé de gérer les affaires de l'empereur son maître ; qu'il ne les empêchoit pas de gérer les affaires de l'empereur du ciel , parce que sa religion étoit bonne ; qu'au reste il n'avoit de bonze que l'habit , dont il se servoit pour réussir plus efficacement , vu les préjugés du peuple. Les chrétiens dirent qu'ils ne demandoient ni honneurs ni dignités , mais uniquement la liberté de la religion , qui leur fut facilement accordée. Le généralissime étoit un chef de prétoriens

dont moitié de la famille étoit chrétienne , et il avoit deux filles baptisées. Le jour fixé pour l'exécution étoit la nuit du dernier jour de l'an , jour où le peuple se livre à toutes sortes de débauches. Le rendez-vous général des révoltés étoit dans les montagnes; on ne parloit que de la révolution future , et cependant le gouvernement étoit parfaitement tranquille.

Cinq jours avant le terme fixé pour l'exécution , deux chrétiens vinrent me trouver. Ils m'apprirent ce qu'ils savoient de la révolte dans laquelle ils étoient entrés. Je leur fis de vifs reproches , et je leur dis qu'ils devoient dénoncer cette *révolte* pour sauver l'honneur de la religion. Il parurent disposés à obéir , mais il n'étoit plus temps ; des païens les avoient prévenus , et on commençoit à rechercher les coupables. On saisit beaucoup d'armes , de drapeaux , et trente révoltés , qui furent conduits à la ville. On les soumit aux questions les plus rigoureuses , pour les forcer à déclarer où étoient les chefs et quels étoient leurs complices. Ils ne tardèrent pas à les dénoncer , et le firent d'autant plus facilement qu'ils ne doutoient point qu'au terme fixé on ne vint les délivrer. Le prétendu *empereur* fut arrêté le lendemain comme il sortoit de la ville. On trouva sur lui un catalogue qui contenoit les noms des principaux conjurés , les dignités qu'il leur avoit promises , et le compte de l'argent qu'il avoit reçu. Il se reconnut comme étant l'empereur qui devoit régner , insulta les mandarins avec la dernière *impudence* , refusa de se mettre à genoux devant eux , suivant l'usage : « Un empereur , disoit-il , ne fléchit pas les genoux devant ses sujets ; dans peu de jours je vous apprendrai à me respecter. » Ce ton hardi parut intimider les juges ; ils ne le firent point maltraiter , et se contentèrent de le garder soigneusement en prison.

Alors ce fut un cri général que les chrétiens se révol-

toient ; les soldats le disoient ouvertement ; personne ne paroissoit en douter. Informé de ces bruits, un des grands mandarins voulut donner ordre d'arrêter les chrétiens ; mais le principal juge dans la cause des révoltés s'y opposa fortement. « Si l'on veut compromettre la religion chrétienne dans cette affaire, dit-il, je ne m'en mêlerai plus ; je connois parfaitement cette religion, et je me rends caution qu'elle n'a aucune part à la révolte. » Son avis prévalut ; seulement il y eut ordre d'examiner secrètement les chrétiens, mais de n'en inquiéter aucun pour cause de religion.

Le généralissime des brigands étoit allé se mettre à leur tête au lieu du rendez-vous, ainsi que le bonze qui étoit le principal moteur de la rebellion. Les soldats qu'on envoya contre eux les dissipèrent, et les deux chefs, après s'être déguisés, échappèrent. Le grand mandarin, qui présidoit à l'exécution, fit brûler le camp et tout ce qu'il renfermoit, craignant d'y trouver des catalogues de complices, et d'avoir trop de coupables à punir. Mais la loi de Chine, en cas de révolte, rend les familles responsables, à moins que quelqu'un de la famille n'ait dénoncé le complot avant l'exécution. En conséquence, la *famille du généralissime*, fort nombreuse et dont la moitié est chrétienne, fut arrêtée et jetée dans les prisons. On espéroit qu'en usant de cette rigueur, le coupable, touché de compassion, se rendroit à la fin et viendrait délivrer ses enfans. On dit qu'il y fut sensible, mais que le bonze qui étoit avec lui le pressa de passer dans la province du Yunnan, et de ne pas s'embarrasser de sa famille. Comme ils marchaient fort lentement, ils furent pris tous deux, huit jours après leur fuite.

Le *catéchumène* dont j'ai parlé ci-dessus fut recherché ainsi que son frère et le reste de sa famille. Il étoit inscrit comme mandarin sur le catalogue du prétendu empereur. Plusieurs maisons chrétiennes furent visitées et durement

traitées. Enfin cet homme, ne trouvant plus d'asile, résolut de se rendre; il se souvint qu'il étoit chrétien, et, sachant qu'il ne pouvoit plus espérer de vivre long-temps, il désira le *baptême*. Pendant qu'il délibéroit, les soldats arrivèrent. Un d'eux, chrétien, l'exhorta à le demander, s'offrit à le conduire dans l'endroit où étoit M<sup>sr</sup> l'évêque d'Agathopolis, et se rendit caution pour lui devant les autres soldats païens. Ils y consentirent, l'amènèrent à la porte de la maison, et montèrent la garde à l'entour, tandis qu'il entra avec le soldat chrétien. Ce malheureux détesta son crime, demanda pardon du mauvais exemple qu'il avoit donné, et promit solennellement de ne dénoncer aucun chrétien. Il fut instruit autant que la circonstance put le permettre, et baptisé. Ensuite il sortit de la maison, et fut conduit au prétoire. M. l'évêque d'Agathopolis, craignant que l'entrée du catéchumène dans cette maison ne la rendit suspecte, voulut la quitter; mais les chrétiens soutenoient qu'il n'y avoit rien à craindre, qu'il suffisoit de mettre les effets de la religion en sûreté; c'est ce qu'on fit le mieux qu'on put. Cependant le lendemain cette maison fut investie, avec ordre d'enchaîner tout le monde, excepté les femmes et les vieillards; à ce dernier titre, monseigneur fut épargné; mais son *catéchiste*, un *prêtre chinois* et celui qui lui servoit de catéchiste, furent enchaînés avec les autres chrétiens de la maison, et conduits au prétoire. Le catéchumène, ne pouvant résister à la rigueur des tortures qu'on lui faisoit endurer pour le forcer à déclarer ses complices, avoit dénoncé le fils du bourgeois et trois ou quatre autres chrétiens, comme ayant contribué d'une somme d'argent pour soutenir la révolte. Le sort des chrétiens arrêtés nous inquiétoit beaucoup; il nous tarδοit d'apprendre quelle seroit l'issue du jugement. Le prêtre chinois et les deux catéchistes furent interrogés les premiers; on leur demanda pourquoi ils se

trouvoient dans cette maison , et quels rapports ils avoient avec les accusés. « Nous étions venus , répondirent-ils , pour souhaiter la bonne année , suivant l'usage ; ignorant absolument les accusations qu'il y avoit contre eux ; nous n'avions d'autre rapport avec eux que parce qu'ils sont chrétiens comme nous ; au reste , nous n'étions point compromis dans cette affaire , les soldats nous ont arrêtés sans ordre. — La religion chrétienne est défendue par les lois de l'empire , reprit le mandarin , il faut y renoncer. » Les chrétiens répondirent constamment qu'ils n'en feroient rien. Le mandarin les fit frapper chacun de vingt-cinq coups de bâton , et les envoya en prison. Au bout de huit jours , après s'être assuré qu'ils n'avoient eu aucune part à la révolte , il les renvoya en disant : « Retournez chez vous , et priez si vous le voulez , je ne m'en embarrasse point. » Ce jugement consola les chrétiens ; ils virent que le gouvernement n'en vouloit point à la religion , et qu'il n'ajoutoit point foi aux bruits injurieux qui se répandoient contre elle.

Mais dans le même temps , un mandarin qui faisoit patrouille , s'étant informé aux infidèles du lieu s'il n'y avoit point dans les environs des gens suspects , ils répondirent qu'ils ne connoissoient aucun bandit , mais qu'il y avoit des chrétiens qui tenoient fréquemment de nombreuses assemblées , et que ce jour , qui étoit leur jour de dimanche , ils étoient réunis , hommes et femmes ; et ils s'offrirent pour escorte. Les *chrétiens* , qui ne s'attendoient à rien , étoient occupés à chanter à pleine voix *les prières du dimanche*. Dans le moment la maison est entourée , et les soldats y entrent. Le mandarin se contenta d'en enchaîner onze , et les conduisit au prétoire au milieu d'une foule de peuple qui crioit : *Périssent les chrétiens avec les révoltés !* Mais dans le même temps , un grand mandarin militaire , chargé de poursuivre les re-

belles, arriva. Celui qui avoit pris les chrétiens vint lui rendre compte de ce qui venoit de se passer, et lui remettre les prétendus coupables. « Vous avez fait une sottise, lui dit nettement le mandarin militaire : les chrétiens ne sont point compromis dans cette affaire, il y a ordre de ne point les inquiéter ; mettez-les au plus tôt en liberté. » Le petit mandarin les garda hors de prison, mais toujours dans le prétoire, les interrogea juridiquement, et leur dit qu'il vouloit savoir s'ils étoient réellement chrétiens. Pour s'en assurer, il leur fit réciter à tous leurs prières, qu'il suivoit le livre à la main ; puis, leur ayant fait donner un écrit par lequel ils se déclaroient chrétiens, et promettoient de n'avoir aucune communication avec les révoltés, il les renvoya sans les avoir maltraités. Les païens s'attendoient à tout autre jugement. Plusieurs avoient dit que si les chrétiens en sortoient sains et saufs, ils ne demanderoient point d'autres preuves, et se feroient chrétiens : ils ont tenu parole.

Ces deux jugemens, qui s'étoient suivis de près, arrêtaient les clameurs des païens. Ils commencèrent à revenir de leur prévention, et nous rendoient publiquement justice. Ce changement du peuple pensa nous coûter cher. Les *rebelle*s dénoncés, témoins des bonnes dispositions du gouvernement en notre faveur, voulurent en profiter. On eût dit que la plupart s'étoient donné le mot pour se déclarer *chrétiens*. Ils le disoient aux soldats qui venoient les saisir chez eux, où l'on voyoit encore leurs idoles ; ils l'assuroient effrontément devant les juges, qui, pour les convaincre d'imposture, leur demandoient les prières chrétiennes, dont ils ne savoient pas le mot. Aussi les juges, convaincus que les vrais chrétiens étoient calomniés, ne faisoient plus attention aux païens accusés qui se disoient tels ; ils étoient ennuyés de vérifier leurs mensonges, et disoient : « Sois chrétien ou non, ce n'est pas

ici l'affaire : tu es un rebelle, il faut que tu avoues ton crime. » C'est ainsi que Dieu a permis le jugement des chrétiens coupables, et qu'il a sauvé la religion de l'opprobre. Quant au *catéchumène*, après avoir avoué son crime et dénoncé les chrétiens qu'il avoit séduits, il fut cité au tribunal du principal juge, précisément celui qui s'étoit déclaré caution pour la religion chrétienne. Le malheureux, soit qu'il crût adoucir ce mandarin, soit tout autre motif, commença par se déclarer chrétien, sans être interrogé s'il l'étoit. Le juge, indigné, le traita d'imposteur. « Je connois, dit-il, ta religion; elle enseigne la fidélité au souverain; ses sectateurs ne se révoltent pas. » Ensuite il le fit frapper d'un grand nombre de soufflets, pour le forcer à reconnaître qu'il n'étoit pas chrétien. Le *catéchumène* voulut insister; mais, frappé de nouveau encore plus rudement, il finit par *apostasier*. Le fils du chrétien chez qui l'évêque d'Agathopolis demouroit, reconnut qu'effrayé par le *catéchumène*, et menacé d'un massacre prochain, il lui avoit donné cinq taëls pour s'en rédimer, lui et sa famille. Les autres chrétiens dénoncés firent la même déposition.

Les mandarins, craignant de déclarer à l'empereur les choses telles qu'elles étoient, présentèrent cette affaire comme une simple supercherie de bonzes, qui avoient feint une espèce de révolte, pour tirer du peuple de l'argent qu'ils devoient employer à bâtir une grande pagode. Les principaux chefs furent *coupés par morceaux*, leurs ministres décapités et leurs têtes exposées; ceux qui avoient eu des prétentions au mandarinat furent condamnés à être étranclés; le *catéchumène* fut du nombre. Ceux qui ont contribué en argent n'ont point encore subi leur jugement. Il paroît que la plus grande peine qu'on imposera aux chrétiens sera un exil de trois ans.

J'ai l'honneur d'être, etc.

---

 LETTRE (EXTRAIT) DE M. LÉTONDAL ,

PROCUREUR DES MISSIONS ÉTRANGÈRES A MACAO.

Macao , le 6 février 1798.

M. PAUL SOUVIRON , prêtre françois , partit d'ici pour la mission du Su-tchuen , le 2 mars 1797 ; il a été arrêté en route , et conduit à Canton , où il est en prison avec plusieurs chrétiens , pris avec lui ou à son occasion.

Je fus aussi moi-même exposé à un grand danger. Le *vice-roi* , ayant appris que j'avois concouru à introduire en Chine M. *Souviron* et les autres missionnaires qui y étoient , et que c'étoit moi qui leur faisois passer des secours , résolut de se *saisir de moi*. Mais comme la ville de Macao appartient aux Portugais , quoiqu'il y ait dedans quinze à vingt mille Chinois qui vivent selon les lois de Chine , il voulut me prendre par artifice , et envoya à cet effet trois des principaux négocians de Canton , qui vinrent me voir , et m'engagèrent , de la part du vice-roi , à venir avec eux à Canton , pour traiter avec lui de la liberté de M. *Souviron* , ils employèrent tous les moyens d'hypocrisie pour me presser : les prières , les promesses , les larmes ; ils allèrent même jusqu'à se mettre à genoux devant moi. Je refusai constamment de les suivre. Ceût été évidemment me sacrifier , sans aucun espoir d'être utile aux prisonniers ; au contraire , le vice-roi auroit tout mis en usage pour me faire déclarer où étoient les autres missionnaires , et m'auroit envoyé à Pékin pour y être jugé. Un *grand mandarin d'armes* vint aussi à Macao avec trois cents hommes , dont une partie resta dans une pagode hors de la ville , et l'autre entra à

*Macao* secrètement. Les trois négocians me firent appeler chez les agens de la compagnie suédoise, pour réitérer leurs instances, et, pendant qu'ils s'entretenoient avec moi, le mandarin, qu'ils avoient fait avertir, survint, et vouloit m'emmener. MM. les *agens suédois* s'opposèrent à cette violence, se plaignirent vivement aux négocians chinois de l'insulte qu'ils leur faisoient en choisissant leur maison pour consommer une aussi indigne trahison, firent armer leurs domestiques, et protestèrent qu'on ne m'enlèveroit pas de chez eux. MM. les *agens espagnols* donnèrent avis de ce qui se passoit à l'évêque, au gouverneur et au sénat. Aussitôt toute la ville se mit en mouvement. Les *esclaves* accoururent, armés de pierres et de bâtons; beaucoup de voisins prirent leurs armes; la troupe se réunit, avec des pièces de campagne, devant le palais du gouverneur, qui ordonna de préparer aussi les canons des forts, en cas que les Chinois voulussent user de violence. Alors le mandarin jugea prudent de se retirer en me laissant à *Macao*; mais il demanda que le gouvernement lui répondît que je n'y étois pas; ce que le *sénat* refusa avec fermeté. Le P. Rodriguez, interprète du sénat, dit au secrétaire du mandarin: « Votre maître a fait une demande imprudente et contraire aux usages; il s'est attiré par là l'indignation du sénat et de toute la ville de *Macao*. Vous devez admirer la modération du sénat, qui vous a préservé de suites très-fâcheuses. Vous demandez qu'on fasse un mensonge: sachez que la vérité est sacrée dans les principes du christianisme, et chère aux bons chrétiens. Vous persécutez notre sainte religion dans votre pays; c'est une injustice, puisqu'elle n'enseigne que le bien; vous voulez encore l'outrager jusque dans nos murs, et nous rendre les complices et les instrumens d'un tel attentat; c'est ce que nous ne souffrons jamais ». Le secrétaire du mandarin se retira, e

le mandarin, voyant tous ses efforts inutiles, reprit le chemin de Canton.

Les mandarins étoient embarrassés pour le jugement de M. *Souviron*. Celui qui l'avoit arrêté vouloit que l'affaire fût portée à Pékin, pour s'en faire un mérite à la cour. Les autres s'y opposoient, parce qu'ils craignoient des reproches pour eux-mêmes. L'un d'eux pressoit le gouverneur de Canton de finir l'affaire sur les lieux; et celui-ci, pour ménager les intérêts des uns et des autres, fit, dans le procès-verbal envoyé au tribunal des crimes à Pékin, un faux rapport. Mais M. *Souviron* mourut d'une fièvre maligne qu'il contracta pour avoir prêté son mouchoir à un des compagnons de sa prison, attaqué de cette maladie, et s'en être ensuite servi lui-même. Il ne fut malade que huit jours. Deux mois après, j'envoyai un chrétien pour demander son corps. Il l'obtint, et le transféra dans un endroit où ont été enterrés plusieurs autres missionnaires morts à Canton. Quelque temps après, on prononça sur le sort des autres chrétiens : quelques-uns furent mis en liberté, d'autres ont été condamnés à l'exil; je tentai de délivrer ceux-ci, moyennant cent piastres que j'avois fait déposer à Canton; mais je fus trompé dans mon attente. Je voulois au moins leur faire tenir des secours; mais ils me firent dire de ne pas leur envoyer d'argent, parce que leurs gardes l'auroient tout pris; ils furent *marqués à la joue* suivant l'usage; cette marque se fait dans la chair avec une aiguille trempée dans une espèce d'encre; elle ne s'efface jamais, si elle est profonde. Un grand nombre de païens accoururent pour les voir partir; les chrétiens leur disoient entre autres choses : « Il viendra un temps où vous connoîtrez que c'est, non pour avoir été convaincus d'aucun crime; mais au contraire pour une bonne œuvre, que nous sommes ainsi traités. » J'ai l'honneur, etc.

---

 LETTRE (EXTRAIT) DE M<sup>re</sup> DE TABRACA

A MM. DU SÉMINAIRE DES MISSIONS ÉTRANGÈRES.

Au Su-tchuen , le 11 octobre 1804.

LA religion fait toujours de nouveaux progrès dans le *Su-tchuen*. Nous avons tous les jours sujet d'admirer l'opération de la grâce dans la conversion des gentils. La prédication est le moyen dont Dieu se sert communément; mais ce ne sont point les prêtres européens que Dieu emploie pour opérer ces conversions; obligés de se tenir cachés, ils ne peuvent annoncer la foi aux gentils; ce ne sont pas non plus les prêtres du pays; ils sont si occupés de l'administration des sacremens, qu'il ne leur reste pas de temps pour convertir les infidèles; ce ne sont pas même les chrétiens les plus instruits et les plus capables de faire des discours suivis; on remarque qu'ils ont peu de succès. De simples néophytes, pauvres, peu instruits, des laboureurs, des artisans, etc., voilà les instrumens de Dieu. Ces gens annoncent l'Évangile avec zèle, mais ils prêchent plus efficacement par leurs exemples que par leurs paroles. Les personnes du sexe réussissent surtout à persuader. Une visite de civilité, une rencontre fortuite, un repas, un entretien sur des affaires temporelles, des propos tenus par des gentils, la conduite des néophytes quand ils sont accusés ou vexés, le refus que font quelques-uns des mandarins de recevoir des accusations intentées contre les chrétiens, les procès que ceux-ci gagnent, des liaisons de parenté, d'amitié, etc., un accident, un contre-temps, un revers de fortune,

mille circonstances semblables , sont quelquefois des occasions ou des moyens que Dieu fait servir à amener les idolâtres à la connoissance de la vérité.

Quant à la conduite du gouvernement , il laisse les chrétiens tranquilles. Chaque famille affiche au fond de la salle où l'on reçoit les hôtes la *tablette de la religion chrétienne* ; c'est une bande de papier de couleur , sur laquelle sont gravés ces mots : « Au vrai Seigneur Dieu , créateur du ciel , de la terre , des hommes et de toutes choses. » Les deux côtés de la tablette contiennent des sentences religieuses en vers , ou même les mystères de la foi ; c'est là la manière d'orner les maisons dans ce pays. Les païens mettent sur leur tablette : « Siège du ciel , de la terre , de l'empereur , des parens , des maîtres et des esprits ; » avec des sentences tirées de la raison , ou de leurs superstitions. Les dimanches et fêtes , les chrétiens d'un même endroit se rassemblent dans une ou dans plusieurs maisons , et y chantent à deux chœurs les prières fixées pour ces jours , les hommes d'un côté et les femmes de l'autre , sans se mettre en peine si les gentils les voient ou les entendent. Autrefois , comme ces assemblées étoient secrètes , les païens en prenoient souvent occasion de calomnier les chrétiens et de blasphémer la religion ; aujourd'hui qu'elles se tiennent *publiquement* , les païens n'y trouvent rien d'indécent ni de suspect. Lorsque le prêtre est absent , les néophytes célèbrent publiquement les mariages et les funérailles avec les cérémonies et les prières qui leur sont prescrites. Tous , même les moins fervens , se font un honneur de se déclarer chrétiens ; ils prêchent hardiment la religion , quelquefois même en public , sans craindre la présence des prétoriens ou la proximité des tribunaux. Quant aux rites qui ne peuvent être exercés que par les prêtres , comme la messe , l'administration des sacremens , etc. , on se

cache des païens le plus qu'on peut. La religion chrétienne n'est pas tolérée au point qu'on souffre des ministres publics , surtout des étrangers ; les lois qui la prohibent n'ont point encore été révoquées. Néanmoins, nous ne sommes nullement gênés ; tout se fait , dans la plupart des chrétientés , avec liberté et sécurité. Si les *gentils* soupçonnent que le maître de la religion est dans l'endroit , on convient bonnement qu'un maître est venu prêcher , comme on le diroit d'un simple chrétien. On leur propose quelquefois de venir l'entendre ; s'ils acceptent, on les introduit hors le temps des assemblées , et alors le prêtre lui-même , s'il est Chinois , ou un catéchiste , les exhorte. Quelquefois même des prosélytes tout nouveaux , moins prudens que zélés , introduisent , sans prévenir , des personnes dont ils ont la conversion à cœur , pour entendre prêcher publiquement , et assister à nos cérémonies , dans l'espérance qu'elles en seront édifiées et se convertiront. Dieu bénit quelquefois cette pieuse imprudence. J'ai l'honneur d'être , etc.

---

RELATION (EXTRAIT) DE LA PERSÉCUTION DE 1805,

ÉCRITE PAR M. LAMIOT, LAZARISTE.

Pékin, le 10 octobre 1806.

Un édit nous avoit permis d'écrire par la voie publique, en défendant expressément d'ouvrir nos lettres. Cependant nous n'osions pas confier aux mandarins celles où il étoit parlé d'affaires qui tiroient à conséquence pour la mission. Nos confrères de Macao ayant envoyé un courrier chrétien, il le chargea en retour des lettres de tous les missionnaires de Pékin. Il fut arrêté en route ; on saisit

nos lettres et une carte de la province de Chang-tong, en caractères chinois. Cette pièce donna des soupçons, et on en avertit l'empereur. Les missionnaires européens furent bientôt appelés ; le R. P. Adéodat confessa avoir envoyé la carte. (Les missionnaires portugais et italiens ne s'accordant pas sur les limites de leurs missions, le père avoit envoyé cette carte à la sacrée congrégation de la propagande, la priant de décider la question.) Les mandarins insistoient pour connoître l'objet de cette carte, et les motifs de son envoi en Europe. Les missionnaires ne voulant pas tout déclarer, leurs réponses étoient embarrassées et leurs raisons foibles. Quoique tous les missionnaires eussent des lettres dans les paquets interceptés, tous ne furent point interrogés ; on ne s'occupoit que de la carte. Le P. Adéodat parut devant le ministre, qui lui demanda s'il étoit l'auteur de cette carte. Il répondit que non, mais qu'il l'avoit trouvée dans les papiers de la procure. La carte étoit en effet ancienne ; mais le P. Adéodat l'avoit transcrite. Il passa devant les ministres pour avoir voulu tromper ; ce qui lui nuisit beaucoup. Il fut consigné à un tribunal ; on fit dire à tous les autres Européens de demeurer en paix, que l'empereur n'avoit rien contre eux.

Après avoir été interrogé plusieurs fois, le R. P. Adéodat fut conduit en prison avec un appareil qui annonçoit une affaire sérieuse ; cependant on ne lui mit aucune chaîne, et, moyennant cent trente taëls, on lui procura une chambre commode ; il nous fut libre de communiquer avec lui, et de lui procurer tout ce dont il avoit besoin. Le lendemain de son emprisonnement, il fut traduit devant une quinzaine de mandarins, qui lui firent déposer son bouton de mandarin du sixième ordre, le tinrent à genoux pendant deux heures, le pressèrent de toutes manières, pour s'assurer si cette carte ne supposoit pas quelques projets

d'invasion. On vouloit lui faire avouer qu'elle devoit être envoyée aux *Anglois*, et qu'ils s'en serviroient pour faire une descente dans la province de Chan-tong. Le P. Adéodat se défendit fort bien contre ces imputations calomnieuses. Le porteur de nos lettres, arrivé le 13 avril, fut aussi interrogé; on ne put rien tirer de lui, puisqu'il ne savoit rien. On pressa de nouveau le P. Adéodat pour s'assurer si la carte ne supposoit pas quelque mauvais dessein; on le fit tenir à genoux pendant quatre heures et une autre fois pendant sept; il essuya beaucoup d'injures et de menaces; cependant on ne tira rien de plus que ce qu'il avoit dit le premier jour; enfin on lui persuada que son affaire étoit censée finie, mais qu'il falloit que ses dépositions fussent appuyées par quelques chrétiens. « N'est-ce que vous ne connoissez pas un certain nombre? » lui dit-on. Il avoua qu'il en connoissoit beaucoup; que ses domestiques et ceux des autres Européens étoient chrétiens. « Faites venir les vôtres, dit-on, cela suffit. » Il y consentit. On tira ensuite de la même manière les noms de deux chrétiens du Chan-tong, lieu décrit sur la carte. Jusqu'alors on ne paroissoit pas vouloir toucher à la religion. Il paroît que le P. Adéodat ne crut pas devoir faire un secret des moyens dont nous nous servions pour la répandre; ses *domestiques* furent *mis à la question*; ils dirent tout ce qu'ils savoient là-dessus.

Tant de nuages s'accumulant, il étoit facile de prévoir l'orage. Parmi les missionnaires, les avis étoient partagés: les uns vouloient qu'on présentât un écrit où, nous reconnoissant pour prédicateurs de l'Évangile, nous ferions l'apologie de notre sainte religion; attestant ensuite que le P. Adéodat n'avoit eu aucun mauvais dessein, nous nous rendrions caution pour lui. D'autres croyoient qu'il falloit se borner à délivrer le P. Adéodat, sans parler de la religion. Le premier des deux plans prévalut; l'écrit fut

rédigé, et présenté au grand mandarin chargé de nos affaires, pour être remis à l'empereur. Ce mandarin s'y refusa d'abord, disant que ce n'étoit pas un moyen convenable; qu'il étoit intéressé lui-même à ce que l'affaire n'eût pas de suites, et qu'il travailleroit à en prévenir les fâcheuses conséquences. On revint à la charge, et il donna à peu près la même réponse; cependant, comme on insistoit, et qu'il est défendu rigoureusement aux mandarins de rejeter un *placet* qu'une personne quelconque veut présenter à S. M., il reçut le nôtre. Quand le grand mandarin chargé de nos affaires présente à l'empereur une de nos suppliques, il l'appuie de son avis; mais cette fois-là, il avoit été offensé de l'espèce de violence qu'on lui avoit faite; on lui avoit remis, avec le *placet*, un édit de l'empereur Kang-hi, qui accordoit le libre exercice de la religion; mais personne n'ignoroit que des édits postérieurs défendoient de la prêcher. Notre mandarin, ne voulant donc pas cette fois nous protéger, se contenta de présenter l'édit de Kang-hi et la supplique, sans plaider notre cause.

Le même jour que notre *placet* fut présenté, on rappela les chrétiens qui avoient déposé dans l'affaire du P. Adéodat, et qui avoient été mis en liberté moyennant une caution. Jusque-là on ne leur avoit jamais parlé d'*apostasie*; dès-lors on essaya de les y forcer par des tourmens; mais ils soutinrent fort bien cette première attaque. Il y eut ordre d'arrêter les lettrés chrétiens dont nous nous servions, de briser les planches dont nous faisons usage pour imprimer des livres de religion, de rechercher ceux qui la prêchoient, en un mot, de faire tout pour l'abolir dans l'empire. Outre ces ordres, communs à toutes les provinces, il y en avoit de plus rigoureux pour les Tartares de Pékin, ce qui a toujours eu lieu en pareille circonstance; car la politique du gouvernement est surtout d'empêcher que la religion ne se propage parmi eux. On fit la

visite de nos maisons , pour saisir nos *livres* et nos *planches à imprimer*. Prévenus par un homme acheté et sûr, nous cachâmes tous nos livres le mieux que nous pûmes, en réservant pour les perquisitions un certain nombre qui pourroit leur convenir. Nous cachâmes aussi nos planches, laissant celles que nous avions en double. Les mandarins inquisiteurs s'étant présentés , on leur offrit de les conduire dans nos bibliothèques, où ils seroient libres de prendre tout ce qu'ils voudroient; on leur dit qu'ils étoient parfaitement libres de visiter toute notre bibliothèque, et de se saisir de tout ce qu'ils jugeroient à propos, parce qu'ils venoient au nom de l'empereur, et que nos personnes et nos biens étoient totalement à la disposition de S. M. ; on les invita à se rafraîchir avant que de commencer, et on leur fit toutes les honnêtetés du pays. Conduits à notre *bibliothèque*, ils prirent les livres et les planches laissés à leur disposition. Les plus honnêtes parmi eux ne firent point d'autres perquisitions; les autres visitèrent quelques chambres, mais en vain; c'est à quoi aboutit cette redoutable visite.

En exécution de l'édit qui ordonnoit d'abolir la religion, on rechercha surtout les *chrétiens tartares*; on en découvrit facilement parmi les mandarins, et même dans la famille impériale, et surtout parmi le peuple. On les menaça, on en frappa cruellement plusieurs pour les faire renoncer à la religion. Un seul mot de rétractation équivoque suffisoit pour être mis en liberté. On employoit tous les supplices pour arracher ce mot. Les coups de bambou et de semelle étoient continuellement répétés sur nos confesseurs. Souvent on les faisoit mettre à genoux sur des chaînes pendant plusieurs heures; et, afin que tout le poids du corps pesât dessus, deux bourreaux tenoient les patients par les oreilles; ou, ce qui est bien plus horrible, pendant qu'ils étoient agenouillés sur des chaînes, on leur

passoit une barre de bois sur les jarrets, une autre barre entre les reins et les bras retirés en arrière, tandis que les mains étoient enchaînées par devant; quatre bourreaux, tenant ces deux barres de bois, tourmentoient les confesseurs de toutes leurs forces. Enfin, voici le dernier moyen que les persécuteurs tentèrent sur quelques-uns de nos confesseurs, pour les forcer à *fouler la croix aux pieds*. On leur en fit une dans toute la longueur de la plante du pied, en leur donnant une infinité de coups d'aiguille ou de pointe de bambou, qu'on leur enfonçoit jusqu'à l'os. Ce genre d'épreuve étoit terrible. Nos chrétiens ne souffrirent pas tous également. L'âge, les infirmités et le rang, firent qu'on exerça moins de cruautés envers quelques-uns; mais on n'accorda la couronne qu'à ceux qu'on reconnut invincibles; cette couronne fut l'exil perpétuel pour ceux qui étoient distingués par leur rang ou leurs emplois, ou qui avoient eu une part active dans les affaires de la religion; pour les autres, ce fut la cangue.

Tous ces martyrs étoient, avant la persécution, d'une vie très-exemplaire, excepté un seul, qui se réjouit d'avoir eu cette occasion de faire pénitence; il en avoit, dit-il, grand besoin: et cela est bien vrai. Il y en a parmi eux quelques-uns dont le *rang*, la bonne conduite, et les grands sacrifices, relèvent beaucoup le mérite. Parmi les exilés, on en distingue surtout quatre qui sont la gloire de notre mission française, parce qu'ils ont été élevés et formés par les François, et qu'ils ont toujours fréquenté notre église. Deux sont de la famille impériale; les deux autres étoient mandarins, issus des premières familles tartares. Les deux princes s'appellent l'un Michel, et l'autre Raphaël; ils sont frères, et âgés de plus de soixante ans. Raphaël n'a jamais été marié. Il a passé sa vie à étudier la religion et à la prêcher. Aucun Chinois ne montre autant d'aptitude pour saisir

avec justesse les questions les plus abstraites. Il s'est appliqué à la partie dogmatique de la religion. Il aime à en parler, et il est redouté par ceux qui n'ont pas ces matières bien présentes. Il s'étoit retiré dans notre maison, et prêchoit les chrétiens et les infidèles qui venoient l'entendre, et s'employoit à nous former des catéchistes. Il confessa la foi avec cette vigueur et cette droiture qui distinguent son caractère. Lorsqu'il fut cité, il prêcha ses juges pendant une bonne heure; l'intérêt et l'éloquence qu'il sut y mettre empêchèrent qu'on ne l'interrompît. En retournant à sa prison, il dit à un chrétien : « Je suis bien soulagé, j'ai déchargé tout ce que j'avois sur le cœur. » Son frère Michel a, dit-on, plus de talens que lui; mais, toute sa vie, il a été occupé du soin de sa famille, qui est nombreuse. Il tomba malade dans la prison. Quand il devoit paroître devant ses juges, il falloit l'y porter; il n'en fut pas moins ferme à confesser la foi. Les deux mandarins ont pour noms de baptême, l'un *Matthias*, et l'autre *Jean*. Matthias étoit à la tête d'un collège de Tartares. Cette charge lui fournissoit de quoi entretenir honnêtement sa famille. Il a renoncé aux honneurs et à sa fortune pour conserver sa foi. Il a la croix aux deux pieds, et descend d'une de ces nobles familles tartares qui ont des dignités héréditaires. Tout jeune encore, il avoit obtenu le grade qui correspond à celui de capitaine en Europe. Il étoit fort estimé du frère de l'empereur. Ses mœurs douces et sociables lui avoient gagné un grand nombre d'amis parmi les chrétiens et parmi les infidèles. Ces derniers firent l'impossible pour le faire renoncer à la religion. Un de ses amis avoit pris secrètement les sceaux de sa charge, et fait pour lui un billet d'apostasie, afin de le délivrer; mais, s'en étant aperçu, il s'y opposa fortement. *Sa mère*, en le perdant, perdoit tout absolument. Elle fut chassée de sa maison,

et demouroit chargée de sa bru , et de deux petits enfans en bas âge , sans rien pour subsister. Cependant elle encourageoit fortement son fils , lui répétant continuellement que , s'il renonçoit à la religion , elle ne le reconnoitroit plus. Un cinquième confesseur , non moins digne d'être distingué , est *Jean Tcheou* , élevé dans notre maison , et qui avoit déjà souffert pour la foi dès le temps de sa jeunesse. On l'a frappé jusqu'à le laisser pour mort , sans qu'il ait été possible de le faire apostasier. Lorsqu'il se vit recherché , ne pouvant se cacher sans compromettre ses amis , il se livra généreusement. Il fut d'un grand secours aux autres confesseurs , qu'il fortifia dans la foi. Parmi les autres condamnés à l'exil perpétuel , il y a une *veuve* dont le P. Adéodat se servoit pour instruire les femmes. Elle a beaucoup souffert , et accepté l'exil pour conserver sa foi. Son frère l'a suivie , pour la préserver des dangers de tous genres auxquels l'expose une situation si pénible ; car elle aura occasion de subir plusieurs espèces de martyres.

Voici l'édit de l'empereur Kia-King contre le R. P. *Adéodat* , et les 12 *Tartares et Chinois chrétiens* condamnés avec lui.

« Le tribunal suprême de justice nous a informé que Jean Tchen , de la province de Canton , avoit reçu en secret des lettres de l'Européen *Te-tien-tse* (le P. Adéodat) , dans lesquelles se trouvoit une carte géographique. On l'a interrogé au sujet de ceux qui enseignent et propagent la religion du Seigneur du ciel , et touchant ceux qui l'ont embrassée. Les Européens ont quitté volontairement leur patrie pour venir dans cette capitale ; si on leur permit autrefois de bâtir à Pékin des églises , ce fut pour profiter de leurs talens dans les mathématiques , et pour la direction du calendrier qui avoit été établi ; mais , pour éviter les abus , on leur a défendu dès l'origine d'avoir des com-

munications avec le peuple chinois. Néanmoins Te-tien-tse a eu l'audace de propager secrètement sa secte. L'on a interrogé les personnes qui l'ont embrassée, et l'on a trouvé que, non-seulement des hommes du peuple ignorans, et des femmes, mais même des Tartares ont été séduits par Te-tien-tse, et ont embrassé sa religion. Les livres des Européens sont tous écrits en lettres européennes; comment donc le peuple chinois auroit-il pu apprendre leur doctrine, s'ils n'avoient été traduits en notre langue, et écrits en nos caractères? C'est pour cela qu'ils ont traduit en notre langue beaucoup de leurs livres. Je te le demande, Te-tien-tse, quel étoit en cela le dessein de ton cœur corrompu? Les Chinois ne devoient point embrasser cette doctrine; à plus forte raison les Tartares, parce que c'est changer et corrompre les bons usages de cet empire.

« Jean Tchen, comme porteur des lettres, et le maître Tcheou-ping, et les catéchistes Lieou-tchao-tong, Tchao-ting-tching, Tchou-tchang-tai et Ouang-mou-te, comme prédicateurs de la religion chrétienne, seront exilés à *Y-ly* en Tartarie, conformément à la sentence portée contre eux par le tribunal suprême de justice; mais auparavant ils porteront pendant trois mois une cangue pesante. La femme nommée Tcheng-yang-che, qui a eu la présomption d'enseigner la doctrine des chrétiens dans des assemblées de son sexe, sera aussi exilée à *Y-ly*, et réduite à être esclave des soldats, sans qu'elle puisse jamais racheter sa liberté avec de l'argent. Kien-heng-sen et Ton-heng-chan porteront aussi une forte cangue pendant trois mois, et seront ensuite envoyés esclaves à *Y-ly*; le premier, pour avoir porté des lettres par lesquelles on appelloit des propagateurs de la religion chrétienne; le second, pour n'avoir point voulu renoncer à cette religion qu'il a eu la folie d'embrasser. Tcheou-ping-te, Ouang-mou-te et Tong-heng-chan, qui se sont égarés jusqu'à embrasser

volontairement la doctrine européenne, sont indignes d'être regardés comme des hommes ; ainsi leurs noms seront rayés de la liste de ceux qui servent sous nos bannières tartares. Ouang-su-ning et six autres individus, qui se sont repentis, et ont abandonné la secte des Européens, seront mis en liberté ; cependant, comme ils n'y ont peut-être pas renoncé sincèrement, mais seulement de bouche, à l'extérieur, par la crainte des châtimens, les mandarins, sous la juridiction desquels se trouveront ces individus, les surveilleront avec soin ; et s'ils s'aperçoivent qu'ils pratiquent encore la religion chrétienne, ils les puniront doublement.

« Quant à l'Européen *Te-tien-tse*, qui, étant employé au service de notre cour, a enfreint les lois, et oublié son devoir au point de faire imprimer des livres et de propager sa religion, le tribunal de justice nous a proposé de le renvoyer dans sa maison (la maison des missionnaires de la propagande), ou en Europe sa patrie ; mais cette punition ne seroit point proportionnée à son crime. Ainsi nous ordonnons au tribunal militaire de députer un officier pour le conduire à *Ge-hol*, où il sera renfermé dans le quartier des soldats tartares, et remis au mandarin Ching-chi, qui veillera continuellement sur lui. Nous défendons qu'il y ait aucune communication ni aucune correspondance avec les Tartares du voisinage, afin d'empêcher qu'il ne change et ne trouble le cœur humain en propageant sa religion.

« Le mandarin chargé de gouverner les établissemens des Européens, sera livré au tribunal de l'intérieur de l'état, pour y être jugé comme ne s'étant point aperçu que *Te-tien-tse* avoit envoyé des lettres, qu'il avoit fait imprimer des livres, et qu'il répandoit sa religion. Nous ordonnons que les ministres nomment des commissaires chargés d'examiner tous les livres de la religion euro-

péenne, et de les faire brûler. Nous ne voulons pas qu'il existe aucun de ces livres. Ils feront rechercher toutes les planches qui ont servi à imprimer ces livres, afin de les livrer aux flammes, et de les réduire en cendres. Ils publieront partout des édits pour prohiber ladite secte, afin que tous les habitans de notre empire sachent que si dorénavant ils ont avec les Européens quelque communication et correspondance dont l'objet soit la pratique et la propagation de leur religion, ces transgresseurs de nos lois seront sévèrement punis, sans aucun espoir d'indulgence.»

Le jour que le P. *Adéodat* partit pour *Ge-hol*, après la sentence rendue, on proposa de le mettre à la question pour avoir quelque chose de clair ; il y eut ordre de préparer les instrumens de supplice, mais cela n'eut pas lieu. Ce qui jeta de l'obscurité dans l'affaire, ce fut l'attention qu'eut le P. *Adéodat* d'en cacher une partie pour ne pas compromettre plusieurs personnes. « Ils se disputent ce pays, disoient les mandarins, tandis qu'il appartient à notre empereur. » Quel moyen de faire entendre à de tels hommes ce que c'est qu'une juridiction spirituelle ! Cependant un bon chrétien, à qui ils faisoient ce reproche, leur répondit d'une manière assez satisfaisante : « Les porteurs d'eau, dit-il, se divisent entre eux les rues et les quartiers de Pékin ; qui a jamais imaginé que ce soit attenter aux droits de l'empire ? Notre religion consiste à prier, jeûner, faire des bonnes œuvres, etc ; ainsi, quand nous nous divisons pour l'exercer, nous ne sommes pas plus rebelles que les porteurs d'eau de la ville. » Nos confesseurs partirent pour *Y-ly*. Leur départ fut un vrai triomphe. Nos confrères chinois passèrent la nuit à les confesser et à les communier. Tout se passa dans une sainte joie. Ils furent traités également dans la route ; le jour, chargés de chaînes, la nuit, jetés dans des cachots, ils n'en conservoient pas moins toute la liberté de saint Paul.

Ils avoient vaincu , et n'avoient plus rien à craindre. Tandis qu'on forçoit tous les autres chrétiens à se cacher, ceux - ci chantoient publiquement leurs prières, selon l'usage des chrétiens de la Chine, et prêchoient tous ceux qu'ils rencontroient.

Pendant la persécution, il a été publié un *réglement sur la police des églises de Pékin*, dont voici le considérant et les principales dispositions :

« Nous avons jugé, après un mûr examen, que la religion des Européens porte beaucoup de préjudice aux coutumes nationales et aux bonnes mœurs; nous avons observé qu'un grand nombre d'individus se sont laissés tromper et séduire, ce qui doit être attribué à la négligence des mandarins, qui n'ont pas mis d'obstacle aux progrès du mal, en punissant sévèrement les coupables. C'est pourquoi, encore que nous soyons d'avis qu'il ne faut pas punir les chrétiens selon toute la rigueur des lois, néanmoins nous jugeons nécessaire de ne pas laisser les choses aller plus loin, et, après avoir délibéré et consulté, nous avons arrêté le présent règlement.

« Chacun des grands ministres préposés à l'administration des églises Européens nommera deux substituts qui les surveilleront par eux-mêmes, et quatre inspecteurs qui iront fréquemment examiner ce qui s'y passe. Deux capitaines, avec cinq soldats sous leurs ordres, monteront la garde aux portes des églises, et examineront ce qui y entre.

« Les Européens étant venus à Pékin pour le service de l'empereur, il fut nécessaire de leur donner des maisons pour se loger. Mais, de leur propre autorité, ils placèrent sur leurs églises cette inscription : *Église du Seigneur du ciel, construite avec la permission de l'empereur* : ce qui fait voir qu'ils se promettoient de propager leur religion. Or, cela induisoit en erreur les ignorans, qui concluoient

de cette inscription que la religion chrétienne n'étoit pas défendue. Ainsi, il faut effacer cette inscription et faire disparaître les autres signes de cette nature, afin que les Européens ne puissent plus afficher de semblables faussetés.

« Les Européens ont, suivant les préceptes de leur religion, des jours destinés à la prière; mais les Tartares et les Chinois ne doivent point entrer dans leurs églises; les Européens ne doivent point entrer dans les maisons des Tartares et des Chinois, ni avoir avec eux aucune communication. Comme quelques-uns des Européens sont mandarins du tribunal des mathématiques, on leur permettra de sortir pour aller à leur service; mais il faudra qu'ils en donnent avis à leur gouverneur respectif, qui enverra un officier pour les accompagner. Les autres Européens qui ne sont point décorés de la même dignité pourront aller dans les autres maisons de leurs compatriotes; mais auparavant ils le feront savoir à leurs préposés, et on les fera accompagner par des soldats; s'ils entrent furtivement dans les maisons des Tartares, ou communiquent avec eux, ceux qui sont chargés de leur surveillance devront les faire arrêter, et ils seront punis; et ceux des officiers qui ne veilleront pas sur ces points seront privés de leur emploi et châtiés sévèrement.

« Il y a, auprès des quatre églises, des chapelles où se rassemblent les personnes du sexe; ces femmes, ayant reconnu leur faute, ont pris la fuite. Ces maisons doivent être fermées et scellées. On demandera aux Européens s'ils veulent les louer ou les vendre en en recevant la juste valeur. Ils ont à Hai-tien quatre maisons de campagne, où aucun d'eux ne demeure pour enseigner la religion ni pour prier. Il n'y a dans chacune que deux domestiques qui les gardent. Ces domestiques doivent être renvoyés. Quant aux maisons, on charge les mandarins du lieu de

les visiter fréquemment, et de ne permettre à aucun Tartare ni à aucun Chinois d'y entrer sans permission. Si les Européens veulent y aller pour quelque affaire légitime, on pourra, après avoir vérifié les motifs par eux allégués, leur permettre d'y aller et d'y rester.

« Si les Européens veulent envoyer des lettres en Europe, ils en donneront d'abord avis aux mandarins qui les gouvernent. Ceux-ci feront traduire ces lettres en chinois par les Russes, et, après les avoir lues et cachetées, on les enverra au vice-roi de Canton, qui les remettra à qui il faut. S'il vient des lettres d'Europe pour les Européens, le même vice-roi les fera traduire en chinois, et enverra les lettres et la traduction à Pékin, aux gouverneurs des églises, qui remettront les lettres aux Européens. Qui-conque sera trouvé portant des lettres en cachette, sera très-rigoureusement puni, et on défendra aux Européens de faire passer aucune lettre dans quelque province que ce soit. Par là on coupera tout lien d'amitié, de prétention et de correspondance.

« Le nombre des Tartares qui ont embrassé la religion est considérable, parce que, jusqu'à présent, il n'y avoit pas une défense très-rigoureuse d'aller prier dans les églises, et d'enseigner la religion. C'est pourquoi beaucoup de gens grossiers ont été trompés, et le nombre en croît tous les jours, si on ne défendoit pas cette religion sous des peines. Beaucoup obéiront à l'extérieur, mais non lorsqu'ils ne seront point vus. Il faut donc publier maintenant, et afficher sur les portes des quatre églises et en d'autres endroits, les dispositions suivantes : Si les sectaires du christianisme sont officiers, ils seront déposés ; s'ils sont Tartares, ils seront punis doublement ; les autres seront exilés.

« Durant l'été, les Européens sont dans l'usage d'envoyer chercher certaines plantes médicinales qui se trouvent à

Pékin. Peut-être en usent-ils ainsi pour donner aux gens du peuple un sortilège qui les fascine et les séduise ; ainsi, il sera dorénavant défendu aux Européens d'acheter des herbes médicinales. Par là on leur ôtera tout moyen de tromper le peuple. »

---

LETTRE (EXTRAIT) DE M. RICHENET,

PROGUREUR DES MISSIONNAIRES LAZARISTES EN CHINE,

A M. CHAUMONT.

Macao, le 25 mars 1812.

MONSIEUR, le censeur *Kan-kia-ping* présenta à l'empereur, dans le mois de juin, un *libelle diffamatoire* contre la religion chrétienne et contre les missionnaires. Ce libelle est horrible ; il renouvelle les anciennes et absurdes inculpations d'arracher les yeux des mourans pour servir à leurs tableaux, et d'employer des paroles de magie pour corrompre les femmes. Lorsque les missionnaires eurent connoissance de ce libelle, ils firent un petit mémoire pour se plaindre des calomnies inventées contre eux, et de l'infamie dont on les couvroit. Ils le présentèrent à un de leurs gouverneurs et au régulo, neveu de l'empereur et président du tribunal des mathématiques, qui leur a toujours montré de la bonne volonté. Ni l'un ni l'autre ne jugea à propos de le remettre à l'empereur, comme on les en prioit ; ils promirent seulement d'en parler à S. M., lorsqu'ils en trouveroient l'occasion. Il paroît qu'ils n'en ont rien fait ; du moins l'empereur n'en a pas moins sanctionné la délibération du tribunal des crimes, contraire à la religion, auquel il avoit envoyé le libelle d'accusation, pour avoir son avis sur les peines qu'il devoit décerner.

D'après ce *décret*, il ne devoit rester d'Européens à Pékin que les trois employés au tribunal des mathématiques, et peut-être M. Lamiot, comme interprète de la cour. En conséquence, les deux grands mandarins, gouverneurs des missionnaires, les convoquèrent tous, pour leur intimer les ordres de S. M. Ils leur témoignèrent être fâchés de ce que le censeur avoit fait, et dirent qu'au reste personne n'ajoutoit foi à toutes les calomnies qu'il avoit débitées. Ils leur déclarèrent que l'empereur ne renvoyoit aucun d'eux, mais qu'il ne vouloit pas qu'ils prêchassent leur religion; qu'à si quelques-uns vouloient s'en retourner, ils pouvoient parler librement. Les missionnaires répondirent qu'ils ne pouvoient se dispenser de prêcher la religion, au moins à ceux qui les interrogeroient à son sujet; que d'ailleurs, diffamés comme ils l'étoient, ainsi que leur religion, ils ne pouvoient rester couverts d'une telle ignominie. Les mandarins répliquèrent, et à la fin il n'y eut que les quatre missionnaires italiens et l'évêque de Nan-kin ( M<sup>sr</sup> Perez, lazarisite portugais ) qui témoignèrent le désir de s'en aller, si l'empereur le leur permettoit. Les mandarins ne voulurent rien statuer pour le moment; ils dirent qu'ils vouloient donner aux missionnaires le temps de réfléchir. Un mois après, ils demandèrent si les Européens qui avoient témoigné le désir de s'en retourner persistoient dans leurs dispositions; les cinq répondirent affirmativement. L'évêque de Nan-kin, sollicité par ceux qui restoient, envoya dès le lendemain sa rétractation, qu'il accompagna de quelques présens, et son nom fut effacé. Ce fut alors que les mandarins firent leur rapport de la visite qu'ils avoient faite chez les Européens. Ils y déclarèrent que *quatre* devoient être renvoyés, parce qu'ils étoient inutiles. C'est une tournure chinoise; ils auroient été bien aises qu'aucun missionnaire ne demandât à s'en aller; mais ils n'eurent garde d'avouer que

ces messieurs ne s'en alloient que parce qu'ils ne se soucioient pas de rester. Ces rapports et ces décrets ont tous été rendus publics. Quelques jours après le dernier rapport, deux des quatre missionnaires qui devoient partir, cédant aux sollicitations de ceux qui restoient, demandèrent à rester aussi; mais on répondit qu'il n'étoit plus temps, que l'affaire avoit été communiquée à l'empereur. Il étoit bien décidé que sept des missionnaires resteroient; mais il n'étoit pas certain qu'ils pussent demeurer dans leurs maisons respectives: il étoit à craindre qu'on ne les obligèât de se réunir tous dans une salle, comme le tribunal des causes criminelles avoit insinué à l'empereur de l'ordonner. Les missionnaires firent quelques démarches pour parer le coup, et, par le moyen de quelques présens, ils obtinrent aisément que leurs trois maisons fussent conservées.

Malgré les entraves qu'on met aux fonctions spirituelles des missionnaires, malgré les corps-de-garde qu'on place à leurs portes, ils n'ont pas cru devoir abandonner la partie. Ils ont considéré que, quoiqu'ils pussent peu faire par eux-mêmes, ils pouvoient au moins diriger les prêtres du pays, ce qui, comme vous le savez, est un point très-essentiel. Ils ont aussi été émus par les prières et les larmes attendrissantes des chrétiens, qui sont allés se jeter à leurs pieds. « Votre simple présence, disoient ces néophytes, nous soutient et nous anime. Tandis que nous voyons les églises sur pied et habitées par des Européens, quoique nous ne puissions pas y entrer, il nous reste quelque espérance que la tempête s'apaisera, et que les choses reviendront à leur ancien état. » En dépit des défenses, les chrétiens viennent souvent à bout d'entrer dans les églises, moyennant quelque monnoie qu'ils donnent aux gardes. Les missionnaires italiens, n'ayant ni élèves ni prêtres du pays, ni le moyen de supporter les dépenses que les cir-

constances rendent plus onéreuses qu'auparavant , n'ont pas eu les mêmes raisons de rester que les autres. Au reste, la situation de ceux qui sont restés est très-précaire. Lorsqu'il n'y aura qu'un Européen dans une maison , ne l'obligera-t-on de se réunir à ceux d'une autre maison? Le plan du gouvernement est manifestement de laisser les Européens s'éteindre , et de n'en admettre qu'autant qu'ils seront nécessaires pour l'astronomie. Il faut dire pourtant que les Chinois , en parlant de supprimer les églises de Pékin et de renvoyer les Européens , ont déclaré qu'on n'avoit point l'intention de s'emparer des *biens* qu'ils possédoient en maisons , terres , etc. ; qu'ils pourroient en disposer comme bon leur sembleroit. On n'a mis aucun obstacle à ce que les Italiens vendissent ce qu'ils avoient , et en emportassent le produit. Comme on n'a trouvé personne pour acheter leur maison , l'empereur l'a prise et en a payé la valeur.

Les quatre missionnaires italiens revenus de Pékin ont été bien traités sur toute la route , et aux frais du gouvernement. L'ordre étoit qu'ils s'embarquassent pour l'Europe , lorsqu'il y auroit quelques vaisseaux de leur pays à Canton. Messieurs de la compagnie angloise leur offrirent le passage ; mais les missionnaires demandèrent à aller à Manille. Le gouvernement de Canton y consentit aisément , parce que , en bons géographes , les mandarins jugèrent qu'à Manille les missionnaires seroient plus près de leur pays qu'en Angleterre. Les quatre missionnaires vinrent à Macao pour y attendre quelque vaisseau qui allât aux îles Philippines ; trois d'entre eux voyant qu'ils pouvoient travailler plus utilement , ailleurs qu'à Manille , à l'œuvre à laquelle ils s'étoient consacrés , l'un resta au collège de Saint-Joseph à Macao , pour se livrer à l'éducation de quelques *jeunes Chinois* qu'on y dispose à la prêtrise ; deux autres se rendirent à l'île du

*Prince-de-Galles*, pour y travailler à la même fin, dans un collège que M. Létondal vient d'y établir sous la protection du gouvernement anglois, pour y élever de jeunes Chinois. Je suis, etc.

---

LETTRE (EXTRAIT) DE M. ESCODECA,

PROVICAIRE APOSTOLIQUE DU SU-TCHUEN,

A M. CHAUMONT.

Le 20 septembre 1815.

MONSIEUR, outre le traître qui avoit dénoncé les chrétiens de Lo-jang-keou et l'Européen qui y enseignoit, il y avoit, dans la partie où demuroit M<sup>sr</sup> l'évêque de Tabraca, deux autres *mauvais sujets* plus à craindre. L'un étoit un mandarin militaire disgracié, baptisé depuis peu. Lorsqu'il connut le décret contre la religion, il alla promettre de livrer quelque Européen. Le gouverneur l'assura qu'il lui donneroit une place s'il accomplissoit sa promesse; il lui en donna même une, quoique aucun Européen n'eût été pris. Ce faux frère vouloit à toute force voir M<sup>sr</sup> l'évêque de Tabraca. Pour tromper les chrétiens, il se plaignoit beaucoup du gouverneur devant eux; quelquefois il feignoit de vouloir se confesser. L'autre espion chrétien étoit barbier de profession, pauvre, mais très-instruit, et surtout très-hypocrite et très-rusé. Ayant obtenu quelque argent du gouverneur, il alloit dans les marchés et dans les auberges, surtout dans celles des chrétiens. Il se donnoit pour un homme riche qui avoit souffert et beaucoup perdu dans cette persécution; il leur témoignoit la crainte qu'il avoit que la persécution ne les atteignît aussi, et les exhortoit à être fermes dans la foi, et à ne dénoncer au-

cun prêtre, surtout aucun Européen, disant qu'il valoit mieux que cent chrétiens souffrissent que d'exposer un seul prêtre. Il trompa beaucoup de chrétiens simples, un entre autres, qui lui déclara être dépositaire de malles contenant des ornemens sacrés; le traître alla dénoncer ce chrétien au prétoire de Tsong-kin-tcheou; et, le lendemain matin, deux mandarins vinrent, avec plus de deux cents satellites et une multitude de païens, investir la maison, et en surprirent les maîtres et plusieurs chrétiens qui s'y trouvoient, entre autres mon servent. Tout étoit alors en feu dans le district. Un grand nombre de chrétiens furent arrêtés; d'autres prirent la fuite, et se cachèrent dans les montagnes; quelques-uns se redimèrent, les uns en apostasiant extérieurement, les autres en donnant de l'argent.

M<sup>sr</sup> l'évêque de *Tabraca* étoit alors bien caché, dans un réduit entre deux murailles; les satellites entrèrent plusieurs fois dans la maison sans le découvrir. Il avoit dans ce réduit les effets les plus précieux de la mission, et les titres d'achats ou de donations. Quelque bien cachés qu'ils fussent, la crainte porta les chrétiens à les enfouir. A peine le furent-ils, que les satellites les découvrirent. M<sup>sr</sup> de *Tabraca*, qui ne doutoit pas que tous ces effets ne fussent portés au prétoire, et qui étoit affligé au dernier point des tourmens qu'on faisoit souffrir aux chrétiens à son occasion, vouloit se livrer. Quelques chrétiens étoient de cet avis; d'autres s'y opposèrent. Après avoir souvent changé de domicile, et couru beaucoup de dangers, il trouva enfin un endroit qui paroisoit fort sûr, chez un chrétien dont la maison étoit située sur les limites de trois districts différens, et qui, n'étant dans cet endroit que depuis un an, étoit peu connu.

Je fus aussi dans la nécessité de changer souvent de demeure. Je vins enfin me réfugier sur des montagnes es-

carpées, au milieu des neiges et des glaçons ; pendant que j'y étois , les satellites allèrent sur une montagne opposée, extrêmement haute, sur laquelle est une célèbre pagode. Ils y entrèrent , et enjoignirent aux bonzes de leur livrer l'Européen qui s'étoit réfugié chez eux. Les bonzes, fort surpris, répondirent qu'ils ne connoissoient aucun Européen , et qu'il n'en étoit jamais venu dans leur maison. Rien de plus vrai , et les mandarins n'en doutoient pas ; mais ils insistèrent à me demander , et menacèrent les *bonzes* de les faire frapper , s'ils ne livroient de suite l'Européen. Les bonzes eurent beau s'excuser, les mandarins feignirent de ne pas les croire , les firent *fustiger*, puis se retirèrent. Cette conduite semble prouver que ces mandarins n'avoient aucune envie de m'arrêter.

Après Pâques, je changeai de domicile pour divers motifs, et en particulier pour me rapprocher de M<sup>r</sup> de Tabraca, avec lequel je désirois avoir une entrevue, et qui paroissoit la désirer aussi. Dans ma nouvelle demeure, je reçus la visite de M. *Paul Tchang*, prêtre chinois, qui me dit qu'il avoit un endroit sûr, où il vouloit me conduire. C'étoit chez un de mes chrétiens, qui avoit fabriqué lui-même un réduit entre deux murailles. Je partis de nuit avec ce prêtre et son *servant*. Arrivés au passage d'une petite rivière, sur un pont de planches assez étroit, je tombai dans l'eau, et marchai jusqu'au bord, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture. Je perdis mon chapeau et une *pipe* que je voulois abandonner. Le prêtre chinois s'étant procuré de la lumière avec son briquet pour chercher, plusieurs mauvais sujets commencèrent à s'attrouper ; nous fûmes obligés, le servant et moi, de marcher dans l'obscurité, et de le laisser seul ; il étoit inquiet sur notre compte, et nous sur le sien. Il prit le bon parti, et se rendit au lieu déterminé. Comme nous passions à une porte

du bourg, un satellite, qui faisoit sentinelle, demanda qui nous étions. Le *servant* eut assez de présence d'esprit pour lui répondre : « C'est moi ; est-ce que tu ne me connois pas ? — Ah ! c'est toi , » dit la sentinelle, sans faire d'autre question. Arrivé chez mon nouvel hôte, je me procurai la consolation d'aller voir M<sup>sr</sup> de Tabraca ; je ne passai qu'une journée avec lui ; elle me parut bien courte. Je le trouvai fort maigre ; il étoit mal nourri. Ce qu'on lui servoit étoit si mal préparé, que je ne mangeai que très-peu et à contre-cœur. Je lui dis que dans la maison où j'étois, il y avoit un réduit où il pourroit être plus en sûreté ; qu'il pouvoit y venir ; que je trouverois aisément un autre endroit. Ce prélat craignoit de m'exposer ; il me demanda si nous y pourrions loger tous les deux ; j'osai l'assurer ; et en effet, en ayant parlé à mon hôte, il répondit que non-seulement il y consentoit, mais qu'il en étoit bien aise. J'avertis les personnes qui géroient les affaires de monseigneur de l'y amener ; mais, croyant trouver un endroit plus sûr, elles le détournèrent d'accepter ma proposition.

Sur ces entrefaites, le mandarin de Siu-tsin-hien, averti qu'il y avoit des personnes qui savoient la retraite de M<sup>sr</sup> de Tabraca, fit appeler le maître de la maison, un de ses neveux et un de ses petits-fils, nommé Mathieu Hoang, ancien écolier de notre collège. On leur demanda s'ils savoient la retraite de M<sup>sr</sup> l'évêque de Tabraca, et où demeuroit un jeune homme qui avoit porté le prélat sur ses épaules pour passer une rivière. Le vieillard et son neveu se déchargèrent sur l'écolier, et dirent qu'étant jeune, il étoit ami du jeune homme sur lequel on les questionnoit. Le mandarin ordonna à Mathieu de conduire les satellites chez le jeune homme. Il répondit d'abord qu'il ne savoit pas où étoit sa maison ; mais à peine eut-on commencé à le frapper, qu'il avoua la connoître, et y conduisit les satellites. Dès qu'ils y furent arrivés, ils frappèrent le jeune

homme, son père et sa mère. Tous nièrent savoir la retraite de monseigneur. Les satellites enchaînèrent le jeune homme et son père, et les emmenèrent. Dans la route, ils frappèrent de nouveau le fils, et conduisirent le père au prétoire. Le fils fut si rudement frappé, qu'il ne put résister aux tourmens ; il déclara le lieu de la retraite de monseigneur, et y conduisit la troupe prétorienne. En arrivant, il fit des excuses au prélat, lui disant que c'étoit bien malgré lui qu'il venoit. Monseigneur se contenta de lui dire : « Si vous vouliez me livrer, il falloit prendre des moyens pour me livrer hors de la maison, et ne pas exposer les personnes qui m'ont donné l'hospitalité. » Ce fut le 18 mai que ce prélat fut arrêté. Lorsqu'il fut arrivé au prétoire, les mandarins le reçurent avec civilité, lui firent ôter ses chaînes, lui firent préparer à manger, se mirent à table avec lui, et le firent asseoir à la première place. Le lendemain, ils lui procurèrent une chaise à porteurs, et le firent conduire au prétoire de la capitale.

Aussitôt après la détention de monseigneur, j'avisai au moyen d'obtenir sa délivrance. Je m'adressai à un bachelier, ancien prétorien, homme que je croyois très-propre à la ménager. Je l'engageai à se transporter à la capitale. Il m'obéit ; mais il ne lui fut pas possible de voir les chrétiens riches, capables de l'aider dans cette affaire ; ils demeuroient tous cachés, ou avoient pris la fuite. Un païen, qui suit le prétoire, lui dit qu'il étoit venu trop tard, la prise de l'Européen ayant été annoncée au gouverneur. L'arrestation de M<sup>sr</sup> de Tabraca occasiona, dans le district de Kiong-tcheou, une *persécution* beaucoup plus violente qu'auparavant. Tous les chefs de famille furent appelés et contraints de donner des billets d'apostasie, plusieurs foulèrent aux pieds la croix et affichèrent la tablette superstitieuse. Néanmoins tous ces chrétiens ne sont apostats que de bouche ; ils récitent encore leurs

prières, observent le dimanche et les autres exercices du christianisme. J'ai l'honneur, etc.

P. S. M<sup>gr</sup> de Tabraca a été sacrifié le 14 de ce mois à la rage du gouverneur de la province, auquel les noms de chrétien et d'Européen sont également odieux. Le vice-roi, en présence de toute sa cour, le condamna à être *décapité*. Le prélat, dépouillé de ses habits, sans être lié, fut conduit au lieu du supplice. Il ne portoit point, comme il est d'usage, l'affiche ou inscription qu'on fait porter aux criminels, pour faire connoître leur nom et la cause du supplice auquel ils sont condamnés. Le vice-roi fit tirer des prisons *trente-trois chrétiens* qui, malgré la violence des tourmens, étoient demeurés inébranlables dans la foi, et ordonna qu'ils fussent conduits, avec l'évêque, sur la place publique, accompagnés de bourreaux portant des cordes et autres instrumens de supplices. Le saint pasteur étoit donc suivi de cette petite portion de ses ouailles, l'élite de son troupeau, qui se croyoient destinées à être immolées avec lui. Arrivés sur la place où étoit accouru un peuple immense, les mandarins qui présidoient à cette exécution, ordonnèrent aux chrétiens de renoncer à la foi, sous peine d'être étranglés. Ces généreux chrétiens se montrèrent disposés à souffrir la mort, et, se prosternant aux pieds du pasteur, lui demandèrent l'absolution et sa bénédiction. Il la leur donna, après leur avoir fait une courte exhortation pour les animer à suivre son exemple. Un seul d'entre eux demeura immobile. Interrogé par les mandarins pour quel motif il ne se prosternoit pas comme les autres pour demander la bénédiction, il fit entendre qu'il chanceloit dans la foi, et n'étoit pas disposé à répandre son sang pour Jésus-Christ. Le saint prélat présenta ensuite sa tête au bourreau, avec une présence d'esprit et un visage serein et gai, qui remplirent d'admiration tous les assistans. Sa tête fut détachée du tronc d'un seul coup,

et sa belle âme s'envola au ciel pour y recevoir la couronne immortelle. Les chrétiens furent reconduits dans les prisons, pour être de là envoyés en exil. La tête du saint évêque fut placée sur une colonne hors de la porte orientale de la ville, avec l'inscription suivante : « *Su* (nom chinois de monseigneur), Européen, prédicateur et chef de la religion chrétienne. » Les chrétiens recueillirent son sang avec soin ; ils ont gardé nuit et jour le cadavre, qui est resté exposé sur la place publique pendant trois jours : ils l'ont ensuite enterré dans un lieu peu éloigné de celui où il a été décapité.

---

### LETTRE (INÉDITE) DE M. CLET,

MISSIONNAIRE LAZARISTE,

ADRESSÉE A M. RICHENET,

PROCUREUR DE LA MISSION DE PÉKIN A PARIS.

Des prisons de Out-chang-fou, le 28 décembre 1819.

MONSIEUR ET TRÈS-CHER CONFRÈRE, l'endroit d'où je vous écris vous indique au premier abord que c'est avec raison que j'emploie ces paroles du prophète : *Deus adjutor in tribulationibus quæ invenerunt nos nimis*. Au mois de décembre 1818, une maladie de sept à huit jours nous a ravi M. *Dumazel*. La Providence a voulu, je crois, épargner à son âme très-sensible le regret de la désolation des chrétientés des montagnes Cou-tching. Dans le mois de février 1819, M. *Chen* a été vendu aux prétoriens par un nouveau Judas 20,000 deniers, dont il a été dépouillé par un aussi mauvais sujet que lui. Il a été conduit à Cou-tching, d'où, après avoir été honoré d'une soixantaine de soufflets, il a été traduit à la métropole Out-chang-fou. *Pour moi*, j'ai été pris, le 6 juin 1819, au voisinage de

Nan-yang-fou, dans le Ho-nan, où, après avoir été honoré, à diverses reprises, d'une trentaine de soufflets et d'un agenouillement à nu pendant trois ou quatre heures sur des chaînes de fer, j'ai été conduit à Out-chang-fou, par une route de vingt jours, les fers aux pieds, les menottes aux mains et les chaînes au cou, n'ayant pour auberge que les prisons qui se rencontroient. L'intention du mandarin étoit de m'envoyer dans une prison où j'aurois été seul chrétien, où j'aurois peut-être péri faute de secours, mon séjour dans la prison du Ho-nan et ma longue route ayant fort altéré ma santé. Mais la bonne Providence a permis que les geoliers de ces prisons n'ont pas voulu me recevoir. J'étois alors dans un pauvre état : une grande maigreur, une longue barbe qui fourmilloit de poux, une chemise (1) assez malpropre, sur une culotte du même calibre, tout cela annonçoit un homme pauvre, qui n'avoit point d'argent. Ce refus a été cause que l'on m'a conduit dans une prison voisine, où j'ai eu la consolation de trouver M. Chen et dix bons chrétiens réunis seuls dans une chambre, où nous faisons sans gêne en commun les prières du matin et du soir, et les fêtes, sans être inquiétés, soit par les geoliers, soit par une multitude de païens prisonniers qui occupent d'autres chambres qui donnent sur une vaste cour, où chacun a la liberté de se promener depuis l'aurore jusqu'à la nuit. A cette vue, je vous avoue que je ne pus m'empêcher de verser des larmes de consolation et de joie, en voyant le soin paternel du bon Dieu à l'égard de son indigne serviteur, et à l'égard de ses enfans fidèles, qui ne pouvoient être confessés que par moi. Nous avons

---

(1) La chemise chinoise tombe sur la culotte, qui est un long et large caleçon ou pantalon. Comme c'étoit l'été, M. Clet n'avoit probablement aucun autre vêtement. Au moins c'est l'usage en pareil cas.

tous fait la confession, et M. *Tching*, qui continue en secret la visite des chrétiens dans les lieux circonvoisins de cette ville, a célébré la messe dans une maison peu éloignée, et nous a apporté la sainte communion, à l'insu de tous nos co-habitans. Il y a bien d'autres prisons en cette ville, où il y a aussi de bons chrétiens ; mais la nôtre est la seule où l'on ait la liberté de recevoir la visite de ses amis, moyennant 100 sapecs (environ 20 sous) par tête. Il y a cinq mois et demi que je suis dans cette prison, attendant avec patience et résignation, de la part de l'empereur, la décision de mon sort pour la vie ou pour la mort. Si ma destinée dépendoit des seuls mandarins d'ici, je n'aurois d'autre peine que d'être renvoyé dans ma patrie ; mais l'empereur, qui craint, je ne sais pourquoi, les Européens, a décrété peine de mort contre les missionnaires qui entrent à son insu dans son empire. Trois autres prêtres, plus ou moins heureux que moi, ont pris la fuite au loin, et je ne sais où. J'ai trouvé dans le Ho-nan des mandarins assez durs à mon égard, mais les mandarins d'ici sont fort doux ; ils ont compassion de nous, nous font asseoir lorsque l'audience est longue. Trois fois ils nous ont fait dîner, s'étant informés de nous si nous avions pris notre repas ; et une fois, s'étant enquis de nous si c'étoit jour d'abstinence, sur notre négative, ils nous ont fait donner de la viande.

Je ne sais quel est l'état des prisons de France. Vous pourrez en faire comparaison avec les *prisons* de la capitale du *Hon-pe*. Douze tael environ (le tael vaut environ 7 livres 10 sous) ont fait tomber de notre cou, de nos mains et de nos pieds, les chaînes, les menottes et les entraves, en latin *compedes*, si je ne me trompe. Pour cela chaque prisonnier donne plus ou moins, à raison de ses facultés. Dans la cour assez vaste, il y a plusieurs potagers où chacun fait cuire son riz, qui est en suffisante quantité

pour un homme qui n'est pas gros mangeur. On donne en bois, combustible et en deniers, suffisamment pour la cuisson de ce riz ; mais on ne donne ni huile ni sel, de façon que les très-pauvres font une bien maigre chère. Mais la plupart ont de chez eux quelques deniers (5 ou 6 sous de France par jour) pour avoir de l'huile, du sel, et des plantes potagères. Ceux qui sont plus riches vivent comme les familles honnêtes d'Europe. Pour nous, nous vivons en commun ; nous avons un commissionnaire gagé qui va tous les jours au marché pour nous acheter ce dont nous avons besoin en plantes potagères, *teon-fok*, quelquefois viande, poisson, etc. Les chrétiens des lieux circonvoisins nous offrent assez souvent viande, poisson, fruits de divers genres, etc. Vous voyez par là que nous ne sommes pas beaucoup à plaindre. Mais nous ne sommes pas toutefois sans quelques souffrances. Dès que la nuit arrive, grands et petits jours, il faut se coucher et mettre une des jambes dans une entrave, jusqu'à l'aurore du lendemain ; cette entrave est formée de deux planches de deux pouces d'épaisseur, que le geolier réunit ensemble et ferme par un cadenas, après que chaque prisonnier a mis une des jambes dans un trou formé en rond, d'où il ne peut sortir que le lendemain à l'ouverture du cadenas. Ce n'est pas la jambe entravée qui souffre, excepté du froid pour ceux qui ne sont pas nantis de bons bas ; c'est l'autre jambe, que l'on ne peut étendre à volonté ; ce qui, je vous avoue, est fort incommode. Dans la prison de Honan, où j'ai demeuré un mois, il y a une autre incommodité, non douloureuse, mais très-gênante : c'est une chaîne de fer, qui nous lie sur notre chevet et nous empêche de lever la tête ; nous pouvons seulement, avec bien des efforts, nous tourner sur le côté et sur le dos.

Je reviens sur mes pas, pour vous décrire l'origine et les progrès de cette persécution. Un païen, pour se venger

d'un chrétien qu'il haïssoit, a brûlé lui-même sa maison et est allé l'accuser d'avoir fait cet incendie à mon instigation. Cette accusation d'*incendiaire* est tombée; mais le mandarin civil et le mandarin militaire, ce dernier surtout, se sont mis à la recherche de cet Européen; 3 ou 400 hommes, soldats, prétoriens, païens, ont envahi nos montagnes, alléchés par une promesse de 1000 tael à celui qui me prendroit; ils ont parcouru toutes les cavernes, tous les antres; mais ils n'y arrivoient que lorsque j'en étois sorti pour me réfugier dans un autre. Une fois surtout, il y avoit onze jours que j'étois dans une caverne profonde de dix pieds, lorsque sur le soir un passant dit à haute voix à son compagnon: « La pierre de cette ouverture a été dérangée, il y a peut-être là quelqu'un de caché. » Cette parole nous parut une voix du ciel. Nous sortîmes la nuit, et le lendemain elle fut visitée en vain. Enfin, las de parcourir les grottes, dont plusieurs périlleuses, je pris la fuite la nuit et me rendis au Ho-nan, où, me croyant en sûreté, j'ai été pris, comme je l'ai dit précédemment. A la même époque, toutes les maisons des chrétiens ont été ravagées, dévastées, pillées, avec une atrocité inconcevable. On ne leur a laissé, pour ainsi dire, que les yeux pour pleurer . . . M. Lamiot a été compromis à mon occasion. Il est arrivé ici. Il paroît que son affaire s'accommodera; pour la mienne, la voilà à peu près finie; on vient de m'annoncer que dans peu, peut-être demain, je serai supplicié; peut-être aussi M. Chen. . .

Je suis, etc.

*P. S.* Aujourd'hui, 26 janvier, je suis encore en vie. Hier, fête de la conversion de saint Paul, jour mémorable par l'institution de notre congrégation, M. Chen et moi avons reçu la sainte communion des mains de M. Tching, et à midi nous avons fait un petit festin, où nous étions trois prêtres et six laïques, dont deux de la prison et quatre

du dehors. Il ne nous manquoit que M. Lamiot, qui a payé les frais du repas; mais, quoiqu'il ne soit pas en prison comme nous, il n'a pas la liberté de nous visiter. M. Lamiot, M. Chen, moi et un bon nombre de chrétiens, nous avons été jugés définitivement par le grand mandarin, le 1<sup>er</sup> de janvier, qui tomboit un samedi. D'abord on a présenté aux apostats de la viande de porc, ce qui est dans ces circonstances un signe d'apostasie; ils en ont tous mangé, ensuite de quoi on les a tous renvoyés chez eux, avec une double apostasie sur le corps. Ensuite on a fait comparoître vingt-trois chrétiens fidèles, qui, persévérant dans la profession de notre sainte foi, ont été renvoyés en prison pour y attendre la décision de l'empereur. Enfin ont comparu MM. *Lamiot, Chen* et moi. Après deux ou trois interrogations à nous faites, le *ta-gin* a déclaré M. Lamiot déchargé de toute accusation, et il a eu ordre de se lever. Enfin, M. Chen et moi demeurant à genoux, le *ta-gin* a exhorté M. Chen à apostasier. Sur son refus, il a été déclaré sujet à peine. Enfin ledit *ta-gin* a dit quelques mots pour m'excuser sur mon séjour en Chine, ce qui a été confirmé par un mandarin inférieur. M. Lamiot est retourné en chaise à porteurs à son logis, et M. Chen et moi, avec nos chaînes aux pieds, aux mains et au cou, nous sommes retournés en prison, où nous avons aussitôt déposé ces instrumens, dont nous ne sommes décorés que lorsqu'il faut comparoître devant le mandarin. Nous attendons à présent la décision de l'empereur, qu'on conjecture devoir arriver dans cinq ou six jours. Quoique le *ta-gin* ait écrit quelques mots à ma décharge, on doute fort que l'empereur consente à me laisser vivre. Je me prépare donc à la mort, disant souvent avec saint Paul : *Mihi vivere Christus est et mori lucrum.*

J'ajoute, avant que de finir, que nos chrétiens des montagnes, à l'instigation d'un mandarin voisin, indigné des

atrocités commises contre eux, ont accusé le *chef des prétoriens*, auteur de ces brigandages, et ses adhérens, au tribunal des crimes, dont le chef a titre de *ngan-tcha-sse*. Ce procès au criminel, qui d'abord sembloit devoir se perdre, commence à prendre une bonne tournure, par la faveur de quelques mandarins indignés; et ce chef des prétoriens, qui auparavant alloit la tête levée, commence à craindre pour lui-même; il a osé proposer un accommodement frauduleux; mais le mandarin l'a rejeté avec mépris, et le *ngan-tcha-sse* a déclaré par écrit qu'un procès au criminel ne pouvoit finir que par un jugement. Ce procès a été intenté à mon insu; cependant nous prions, nous jeûnons pour son heureuse issue; car si les chrétiens des montagnes le gagnent, ils pourront espérer de jouir désormais de la paix; si au contraire ils le perdent, ils perdront tout, et seront probablement réduits à transmigration je ne sais où. Ce qui rend la cause de cet accusé plus mauvaise, c'est que ses principaux adhérens, justement intimidés, ont pris la fuite; pour lui, il ne peut fuir. Le procès a été porté d'emblée à la capitale du Hou-pé, c'est-à-dire à cent lieues de distance de nos montagnes.

*Nota.* On lit ce qui suit dans une lettre de M. *Lamiot* (Janv. 1820).

La première fois que je parus en jugement avec M. *Clet*, je savois que c'étoit lui; mais je ne le reconnus pas, quoi qu'aux autres entrevues il m'ait paru absolument tel que je l'ai connu il y a 30 ans. Seulement il avoit la peau moins délicate, et un air un peu rustique, qu'il n'avoit pas autrefois, comme vous savez, et qu'il a contracté en courant les montagnes. Je ne le reconnus pas à la première entrevue, parce qu'aussitôt qu'il me vit, il tourna la tête de mon côté, et chaque fois que je voulois le regarder, il avoit toujours les yeux fixes et immobiles sur moi, tellement que je crus qu'il avoit perdu la tête; mais je fus

bientôt détrompé par la sagesse de ses réponses. Lorsqu'on me fit mettre à genoux à son côté, il se mit à pleurer. Comme on vouloit frapper M. Chen, M. Clet s'écria : « Pourquoi le frapper ? c'est moi qu'il faut frapper; j'ai fait seul la faute. » Le mandarin lui dit : « Vieille machine (grosse injure chinoise), tu as corrompu (c'est-à-dire converti) trop de nos gens; l'empereur veut ta vie. » Il répondit : Bien volontiers. » J'admirois sa sensibilité extrême pour M. Chen et pour moi, son intrépidité pour le martyr, sa présence d'esprit admirable, ce qui me fit une impression qui ne s'effacera jamais de mon âme. Un autre jour qu'on frappa réellement M. Chen (on avoit pourvu à tout, et promis un peu d'argent, afin qu'il n'eût pas beaucoup à souffrir), M. Clet s'écria encore : « Pourquoi le frapper et non pas moi ? etc. » Le mandarin président, ému, se retira les larmes aux yeux : « Je n'ai jamais vu, dit-il, de telles gens; je serois un malheureux si je faisois du mal à un tel homme. » Quand M. Clet à genoux (genoux nus) sur des chaînes, pendant tant d'heures, fut frappé si cruellement, tout son habit fut teint de son sang. J'ai recommandé que cet habit vous fût envoyé.

*Nota.* Cet habit, et le cordon avec lequel M. Clet a été étranglé le 17 avril 1820, sont arrivés à Paris, ainsi que les vêtemens dont il étoit couvert lors du supplice.

---

## TABLEAU

### DE LA TARTARIE CHINOISE.



La Tartarie chinoise est bornée au nord par la Sibérie, au levant par le golfe de Kamtschatka et par la mer orientale, au midi par la Chine, et au couchant par les Tartares kalmouks. Au treizième siècle, les Tartares s'emparèrent de la Chine. Après y avoir régné cent ans, ils en furent chassés, et allèrent s'établir les uns vers l'orient, les autres à l'occident de la Chine. Ces derniers s'appellent Tartares mougales ou mougous ; les autres, Tartares mantcheoux.

Les *Tartares orientaux* ou *mantcheoux*, expulsés de la Chine, bâtirent des villes, des bourgs, des villages, et cultivèrent les terres ; ils ont des demeures fixes, et sont civilisés. Ils avoient pour chefs des *kans* particuliers, indépendans les uns des autres ; mais depuis que celui de *Ningouta*, le plus puissant d'entre eux, s'est emparé de la Chine en 1644, l'empereur, qui est encore un de ses descendans, a soumis tous les autres kans de cette partie de la Tartarie. Leur pays se divise en trois grands départemens.

Le premier de ces départemens est celui de *Cheng-yang*, dont la capitale est *Cheng-yang* ou *Moug-den*, ville bâtie sur une hauteur ; le pays qui l'environne est fertilisé par plusieurs rivières. Cette ville en forme deux dont l'une est renfermée dans l'autre. La ville intérieure contient le palais impérial, et les autres établissemens.

Le peuple et les artisans habitent la ville extérieure ; les murailles qui enferment les deux villes ont plus de trois lieues de tour. Près des portes, on voit les sépultures des premiers empereurs de la famille régnante, bâties à la chinoise, et enfermées de murailles. Là, dans des temps marqués, les mandarins mantcheoux pratiquent certaines cérémonies en témoignage de respect et de vénération. La province ne compte d'autre ville un peu considérable que *Fong-hoang-tching*, sur la frontière de Corée; elle sert de passage et d'entrepôt. Entre ce royaume et la Chine, beaucoup de négocians chinois habitent les montagnes du *Cheng-yang*, qui produisent des métaux et des bois propres à bâtir. Les plaines y sont fertiles en blé, millet, légumes et coton; elles engraisent d'immenses troupeaux de bœufs et de moutons; la plupart des fruits de l'Europe y viennent en abondance.

Le second département est *Kirin*, pays que ses nombreuses forêts rendent extrêmement froid et presque désert. On n'y compte que trois ou quatre villes mal bâties, murées de terre. C'est dans les forêts de cette province que croit le *gin-seng*. La ville de *Kirin*, qui donne son nom au département, est la résidence d'un vice-roi. *Pétouné*, ville moins considérable, est un lieu d'exil pour les Tartares et les Chinois. *Ningouta* est regardée comme le berceau de la famille impériale régnante; elle est percée de quatre portes, qui correspondent aux quatre points cardinaux.

Le général mantcheou, qui commande à *Ningouta*, étend son pouvoir sur tous les villages des *Yupi-tase*, Tartares lourds et grossiers, sans aucune teinture des lettres, et sans aucun culte. Ils ne cultivent que le tabac, et ne se nourrissent que de poissons, dont les peaux servent à leur faire des habits. Ils savent travailler ces peaux, les teindre, les découper et les unir à l'aide de

courroies fines comme de la soie , formées aussi de peau de poisson. La forme de leurs habits est la même que celle des autres Mantcheoux. Pour parure, leurs femmes garnissent le bas de leurs manteaux de pièces de monnoie et de grelots, comme elles attachent de petits miroirs aux tresses de leurs cheveux qu'elles laissent flotter sur leurs épaules. Les Yupi-tase se servent de dards pour percer les gros poissons. Leurs canôts sont faits d'écorces d'arbres, si bien cousues, que l'eau n'y pénètre pas. Ils font de l'huile avec une partie du poisson qu'ils pêchent ; ils séchent au soleil ce qu'ils réservent pour l'hiver, temps où les glaces leur interdisent la pêche. Ils ont d'autant plus besoin de faire provision de poissons, que, chose singulière, la chair des animaux du pays est d'un goût qui n'est pas supportable. Leurs chiens sont dressés à tirer les traîneaux sur les rivières glacées. Celui qui est le plus fait à la route va devant ; ceux qui sont attelés le suivent sans se détourner, et s'arrêtent à des lieux de relais, où on les remplace par ceux de la troupe qui sont venus en laisse.

Sur les bords du Saghalien-oula, plus loin que les Tartares yupi-tase, sont d'autres Tartares appelés *Ketcheng-tase*, leur langue n'est point celle des Mantcheoux ; on la croit celle des autres Tartares plus septentrionaux ; ils ne se font point raser la tête comme les autres Tartares chinois ; leurs cheveux sont attachés par un nœud de ruban, ou enfermés dans une espèce de bourse. Ils font la chasse aux martres, dont ils donnent un certain nombre de peaux en tribut.

Le troisième département de la Tartarie chinoise orientale est celui de *Tçitcicar*, ville nouvelle, bâtie par les Chinois, pour assurer leurs frontières contre les Moscovites. Cette ville a deux enceintes, la première occupée par les tribunaux et le général tartare ; la seconde par la

garnison et par des marchands et des artisans chinois, attirés par le commerce ou exilés. Le général de Tçitcicar commande aux villes de *Merguen* et de *Saghalien - oulahotun* (ville du fleuve Noir); cette dernière peuplée, et riche, et très-importante par sa situation, puisqu'elle assure aux Tartares manchoux la possession des déserts où l'on trouve en très-grande quantité les martres zibelines. Les chasseurs tartares sont des plus robustes, des plus braves et des plus adroits; leurs femmes montent à cheval, manient l'arc et la flèche, et font la chasse aux cerfs et autres bêtes fauves. C'est ordinairement en octobre qu'à lieu la *chasse des martres zibelines*; les chasseurs sont vêtus d'une robe de peau de loup, la tête couverte d'une calotte de même peau. Ils se munissent encore de longs manteaux de peaux de renard ou de tigre, pour se défendre du froid de la nuit. Leurs chiens connoissent toutes les ruses des martres. Les peaux de martres sont très-estimées; mais que de dangers et de fatigues elles coûtent aux chasseurs! Outre des froids si rigoureux qu'ils gèlent les plus grandes rivières, ils ont encore à braver les tigres qu'il leur faut combattre. Les plus belles peaux sont réservées à l'empereur, qui en paie un certain nombre à un prix fixé.

On *pêche des perles* dans quelques-unes des rivières qui se jettent dans le Saghalien - oula; cette pêche appartient à l'empereur; mais les perles sont petites et n'ont point une belle eau. Les autres rivières de la Tartarie, qui se jettent dans la mer orientale, en fournissent de plus belles et en plus grande quantité. Ce sont des Tartares choisis dans les huit bannières, que l'empereur envoie tous les ans à cette pêche; ils sont accompagnés de marchands qui se connoissent en perles. Chaque bannière doit donner en tribut à l'empereur un nombre fixé de perles bien nettes et sans défaut. Si la pêche n'est pas assez abondante, on punit les officiers tartares.

Les *Tartares occidentaux* ou *mongous* habitent le pays qui est borné au nord par la Sibérie, au levant par la Tartarie chinoise orientale, au midi par la grande muraille et le *Leao-tong*, et au couchant par la Tartarie indépendante. Les Mongous se divisent en différentes peuplades qui forment des hordes errantes, et n'habitent que sous des tentes, qu'ils transportent suivant les saisons, ou les besoins de leurs troupeaux. Chaque horde a ses limites respectées des hordes voisines. Les Mongous sont grossiers, malpropres dans leurs habits et sous leurs tentes, où ils vivent au milieu des ordures de leurs troupeaux : paresseux, ils aiment mieux vivre de leurs troupeaux que de cultiver la terre. Lorsqu'on leur demande pourquoi ils ne cultivent pas au moins quelques jardins, ils répondent que l'herbe est pour les bêtes, et les bêtes pour l'homme. Ils ne vivent donc que de laitage. Ils boivent de l'eau chaude, dans laquelle ils font infuser des feuilles de thé commun ; ils mêlent à cette infusion du beurre ou du lait. Ils fabriquent une espèce d'eau-de-vie de lait de cavale ; quelques-uns, avant de distiller ce lait aigri, y mêlent de la chair de mouton fermentée ; ce qui rend cette eau-de-vie plus forte et très-nourrissante. Ils s'enivrent de cette liqueur avec volupté.

Les Mongous sont francs, droits, sincères. Ils sont habiles à tirer de l'arc, à monter à cheval, à chasser les bêtes fauves. La polygamie leur est permise, mais ils n'ont ordinairement qu'une femme. Ils brûlent le corps des morts, et portent les cendres sur des hauteurs où ils les enterrent ; ils chargent la fosse de pierres, sur lesquelles ils plantent de petits étendards. Ils ne connoissent point l'usage de la monnoie, et commercent par échange. Ils s'habillent de peaux de moutons, la laine en dedans ; ils savent les préparer et blanchir. Les plus riches se servent de peaux de cerfs et autres bêtes sauvages ; ils s'en font des

habits de printemps. Quelque préparation qu'ils fassent subir à ces peaux, elles exhalent encore une odeur forte, qui leur a fait donner par les Chinois le nom de *Tsao-ta-tsé*, *Tartares puans*. Leurs tentes ont aussi une odeur de brebis très-désagréable. Ces tentes forment comme des cônes tronqués. Une ouverture, à l'extrémité supérieure, donne passage à la fumée du brasier placé au milieu de la tente. Tant que le feu dure, ces tentes sont assez chaudes ; mais elles se refroidissent aisément ; si l'on n'y veille, il arrive que pendant la nuit surtout on s'y trouve gelé ; l'été, la chaleur qui s'y concentre les rend insupportables, l'humidité des pluies et de la fange dont elles sont environnées les rendent malsaines ; mais telle est la force de l'habitude et de l'éducation, que ces peuples les préfèrent aux maisons qui les priveroient du plaisir de changer de demeure à chaque saison.

Les chefs de ces Mongous s'appellent *kans* ; ils sont indépendans les uns des autres, sous l'autorité souveraine de l'empereur de la Chine, qu'ils regardent comme le grand kan des Tartares. La religion des Tartares mongous, ainsi que celle des Tartares mantcheoux, est un composé des superstitions des lamas et des bonzes. Il en est parmi eux qui n'ont ni temples ni idoles, et qui suivent la loi de Confucius, adorant *l'empereur du ciel*. Le vrai Dieu ne compte dans les deux Tartaries chinoises que peu d'adorateurs, aussi les lettres des missionnaires qui vont suivre ce tableau n'ont-elles pas été écrites de la Tartarie où il n'y a pas de missions ; ces lettres concernent uniquement ou la Tartarie, ou la famille impériale de Chine, qui est d'origine tartare et qui conserve les mœurs et usages tartares, c'est pour cela que nous avons distingué ces lettres, et que nous les avons fait précéder du tableau qu'on vient de lire.

.....

LETTRE (EXTRAIT) DU PÈRE D'ENTRECOLLES  
AU P. PROCUREUR GÉNÉRAL DES MISSIONS.

A Jao-tcheou, ce 17 juillet 1707.

MON RÉVÉREND PÈRE, je profite de quelques momens de loisir pour vous apprendre un événement des plus singuliers qu'on ait peut-être vus à la Chine. Pendant le voyage de Tartarie, on a trouvé moyen de rendre suspecte à l'empereur la fidélité du *prince héritier*, et les soupçons dont on a prévenu son esprit lui ont paru si bien fondés, qu'à son retour il a fait arrêter ce malheureux prince. Ce fut un spectacle bien triste de voir chargé de fers celui qui peu auparavant marchoit presque de pair avec l'empereur. Ses enfans, ses principaux officiers, tout fut enveloppé dans sa disgrâce. Un faiseur d'*horoscopes*, qui avoit prédit au prince qu'il ne seroit jamais empereur s'il ne l'étoit à une certaine année qu'il lui marquoit, fut condamné à être coupé en mille pièces; ce qui est parmi les Chinois le dernier supplice. Rien n'étant plus extraordinaire à la Chine que la déposition d'un prince héritier, l'empereur crut devoir informer ses sujets des raisons qui l'avoient porté à faire un si grand éclat.

Le fils aîné de l'empereur, que nous nommons *premier régulo*, étoit le seul de tous ses enfans qui fût dans ses bonnes grâces; il se flattoit déjà de se voir bientôt élevé sur la ruine de son frère, par le choix que son père seroit de lui pour succéder au trône; mais de nouvelles lumières qu'eut l'empereur lui découvrirent l'innocence du prince déposé, et les artifices qui avoient été employés pour le perdre. Il sut que pour y réussir, le régulo avoit eu recours

à la magie et à divers prestiges, et que, par l'instigation de certains *lamas* (prêtres tartares) fort expérimentés dans l'usage des sortilèges, il avoit fait enterrer une statue en Tartarie, en accompagnant cette cérémonie de plusieurs opérations magiques. L'empereur envoya sur-le-champ saisir ces *lamas* et déterrer la statue. Le régulo eut son palais pour prison, et fut condamné à un châtiment qui marquoit assez l'indignation de l'empereur.

Le chagrin que causèrent à l'empereur ces dissensions domestiques, le plongea dans une mélancolie profonde, accompagnée de palpitations de cœur si violentes, qu'on eut tout à craindre pour sa vie. Dans cette extrémité, il voulut voir le prince déposé. On le tira de prison, et il fut conduit chez l'empereur, mais toujours dans l'équipage de criminel. Les cris que jeta ce prince infortuné attendrirent le cœur du père jusqu'à lui tirer des larmes; il demanda plusieurs fois aux grands de l'empire s'il n'avoit pas le pouvoir de rendre la liberté à un fils dont l'innocence venoit d'être reconnue. La plupart répondirent assez froidement qu'il étoit le maître; quelques-uns, prévoyant la mort prochaine de l'empereur, lui insinuèrent de mettre ordre au repos de l'état, en se nommant un successeur, et ils lui proposèrent son *huitième fils*, pour qui ils témoignoi-ent beaucoup d'estime; c'étoit donner l'exclusion au prince héritier, dans la crainte, sans doute, qu'ayant contribué de leurs conseils à sa déposition, il ne fit éclater son juste ressentiment quand il seroit une fois rétabli. Cette résistance leur coûta cher. L'empereur, outré du peu de déférence que ses ministres avoient à ses volontés, cassa les principaux d'entre eux, et éloigna les favoris qui avoient été le plus opposés au rétablissement du prince. Le prince fut rétabli dans sa dignité avec toutes les formalités qu'on a coutume d'observer dans l'empire. Partout on donna des marques de l'allégresse publique. L'empereur accorda

une indulgence impériale, c'est-à-dire qu'il a remis toutes les tailles dont les particuliers étoient en arrière, et pour lesquelles ils ont ici beaucoup à souffrir. Cette indulgence portoit encore diminution des peines imposées aux criminels, en sorte que les moins coupables furent renvoyés sans châtement.

La punition du *régulo* suivit de près le rétablissement du prince héritier. Il fut condamné à une prison perpétuelle, et on fit mourir les *lamas* avec sept des officiers du *régulo* qui l'avoient aidé dans ses prestiges; et ainsi, ce prince est tombé dans le précipice qu'il avoit creusé à un frère, que sa qualité de fils d'une impératrice légitime mettoit au-dessus de lui, quoiqu'il fût l'aîné. L'empereur appela ceux à qui il avoit confié l'éducation des princes, et se plaignit amèrement de ce qu'ils avoient souffert que ses enfans s'adonnassent à la magie et à des superstitions qui avoient mis le trouble et la division dans sa famille.

Cependant la *maladie de l'empereur*, qui s'étoit augmentée chaque jour, l'avoit réduit dans un état de foiblesse qui ne laissoit plus d'espérance aux médecins chinois. Ils étoient au bout de leur art, lorsqu'ils eurent recours aux Européens; ils avoient ouï dire que le F. *Rhodès* entendoit bien la pharmacie, et ils jugèrent qu'il pourroit soulager l'empereur. Ce frère employa l'alkermès, qui fit d'abord cesser ses palpitations du cœur; il conseilla ensuite l'usage du vin de Canarie, que les missionnaires, à qui on en envoie tous les ans de Manille pour leurs messes, eurent soin de fournir. En peu de temps les forces du malade se rétablirent, et l'empereur jouit bientôt d'une santé parfaite. Il en a voulu convaincre ses sujets, en paroissant pour la seconde fois de son règne dans les rues sans faire retirer le peuple, comme c'est la coutume de l'empire; coutume qui inspire pour la majesté royale un respect presque religieux; et à cette occasion, il fit connoître, par

un acte authentique, l'idée qu'il avoit des missionnaires. L'éloge qu'il y fait de leur conduite et de leur attachement à sa personne, est conçu en ces termes : « Vous, Européens, que j'emploie dans l'intérieur de mon palais, vous m'avez toujours servi avec zèle et affection, sans qu'on ait eu jusqu'ici le moindre reproche à vous faire. Bien des Chinois se défont de vous; mais pour moi, qui ai fait soigneusement observer toutes vos démarches, et qui n'y ai jamais rien trouvé qui ne fût dans l'ordre, je suis si convaincu de votre droiture et de votre bonne foi, que je dis hautement qu'il faut se fier à vous et vous croire. » Il y parle ensuite de la manière dont sa santé a été rétablie par le soin des Européens. Je suis, etc.

---

### LETTRE (EXTRAIT) DU PÈRE JARTOUX

AU PÈRE PROCUREUR-GÉNÉRAL DES MISSIONS.

A Pékin, le 12 avril 1711.

MON RÉVÉREND PÈRE, la carte de Tartarie, que nous faisons par ordre de l'empereur de la Chine, nous a procuré l'occasion de voir la fameuse plante de *gin-seng*, si estimée à la Chine, et peu connue en Europe. Les plus habiles médecins de la Chine ont fait des volumes entiers sur les propriétés de cette plante; ils prétendent que c'est un remède souverain pour les épuisemens de corps ou d'esprit; qu'elle dissout les flegmes, guérit la foiblesse des poumons et la pleurésie, arrête les vomissemens, fortifie l'estomac et ouvre l'appétit; qu'elle dissipe les vapeurs, fortifie les esprits vitaux, et qu'elle prolonge la vie aux vieillards; aussi les Chinois et les Tartares qui se portent bien, en usent pour se rendre plus robustes.

Ce qui est certain, c'est que cette plante subtilise lesang, qu'elle le met en mouvement, qu'elle l'échauffe, qu'elle aide la digestion, et qu'elle fortifie d'une manière sensible. Avant d'en faire l'essai, je me tâtai le pouls pour savoir en quelle situation il étoit ; je pris ensuite la moitié de cette racine toute crue, sans aucune préparation, et une heure après je me trouvai le pouls beaucoup plus plein et plus vif ; j'eus de l'appétit ; je me sentis beaucoup plus de vigueur, et une facilité pour le travail que je n'avois pas auparavant. Quatre jours après, me trouvant fatigué et épuisé de travail, j'en pris sur-le-champ, et une heure après, je ne ressentis plus de foiblesse. J'en ai usé ainsi plusieurs fois depuis ce temps-là, et toujours avec le même succès. Nous nous sommes souvent servis de feuilles de *gin-seng* à la place de thé, ainsi que font les Tartares, et je m'en trouvois si bien, que je préférerois, sans difficulté, cette feuille à celle du meilleur thé. Quant à la racine, il faut la faire bouillir un peu plus que le thé, afin de donner le temps aux esprits de sortir. Voici de quelle manière on la prépare : on coupe une racine en petites tranches qu'on met dans un pot de terre bien vernissé, où l'on a versé un demi-setier d'eau. Il faut avoir soin que le pot soit bien fermé ; on fait cuire le tout à petit feu, et quand, de l'eau qu'on y a mis, il ne reste que la valeur d'un gobelet, il faut y jeter un peu de sucre, et la boire sur-le-champ. On remet ensuite autant d'eau sur le marc ; on le fait cuire de la même manière, pour achever de tirer tout le suc, et ce qui reste des parties spiritueuses de la racine. Ces deux doses se prennent, l'une le matin, et l'autre le soir.

C'est sur le penchant des montagnes et dans des forêts épaisses, sur le bord des ravines ou autour des rochers, au pied des arbres et au milieu de toutes sortes d'herbes, que se trouve la plante de *gin-seng*. On ne la trouve

point dans les plaines, dans les vallées, ni dans les lieux trop découverts; ennemie de la chaleur, elle se cache du soleil; les lieux où elle croit sont gardés. Cependant, quelque vigilance qu'on apporte, l'avidité du gain inspire aux Chinois le secret de se glisser dans ces déserts, quelquefois jusqu'au nombre de deux ou trois mille, au risque de perdre la liberté et le fruit de leurs peines, s'ils sont surpris. L'empereur en fait faire la *récolte* par dix mille Tartares; chacun d'eux donne à sa majesté deux onces du meilleur, et le reste est payé au poids d'argent fin. Voici l'ordre que garde cette armée d'herboristes: après s'être partagé le terrain, chaque troupe s'étend sur une même ligne jusqu'à un terme marqué, en gardant de dix en dix une certaine distance; ils cherchent ensuite avec soin la plante dont il s'agit, en avançant insensiblement sur un même air de vent; les mandarins veillent sur chaque troupe, et vérifient si le nombre est complet. En cas que quelqu'un manque, comme il arrive assez souvent, ou pour s'être égaré, ou pour avoir été dévoré par les bêtes, on le cherche un jour ou deux. Ces pauvres gens ont beaucoup à souffrir dans cette expédition; ils ne portent ni tentes ni lits, chacun d'eux étant assez chargé de sa provision de millet rôti au four, dont il se doit nourrir tout le temps du voyage. Ainsi ils sont contraints de prendre leur sommeil sous quelque arbre, se couvrant de branches, ou de quelques écorces qu'ils trouvent. Les mandarins leur envoient de temps en temps quelques pièces de bœuf ou de gibier qu'ils dévorent, après les avoir montrées un moment au feu. C'est ainsi que ces dix mille hommes passent six mois de l'année; ils ne laissent pas, malgré ces fatigues, d'être robustes, et de paroître bons soldats.

J'ai l'honneur d'être, etc.

## LETTRE (EXTRAIT) DU PÈRE PARENIN

A MM. DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES.

A Pékin, le 1<sup>er</sup> mai 1723.

MESSIEURS, vous serez peut-être surpris que je vous envoie de si loin un traité d'anatomie, un corps de médecine, et des questions de physique écrites en une langue qui, sans doute, vous est inconnue; mais votre surprise cessera quand vous verrez que ce sont vos propres ouvrages que je vous envoie habillés à la *tartare*. C'est l'empereur de la Chine qui m'a donné le soin de rendre en sa langue naturelle ces fruits de vos profonds et immortels travaux. Ce prince, qui mourut le 20 décembre 1722, étoit un de ces hommes extraordinaires qu'on ne trouve qu'une fois dans plusieurs siècles. Il ne donnoit nulles bornes à ses connoissances, et de tous les princes d'Asie, il n'y en a aucun qui ait jamais eu tant de goût que lui pour les sciences et les arts. C'étoit lui faire sa cour que de lui communiquer de nouvelles découvertes, surtout celles qui venoient d'Europe; et comme il ne s'en est fait nulle part en aussi grand nombre que dans votre illustre académie, c'est aussi d'elle que les missionnaires jésuites ont le plus souvent entretenu ce grand monarque.

Quand j'arrivai ici, il y a vingt-cinq ans, on lui avoit déjà inspiré une grande estime de l'astronomie et de la géométrie perfectionnées par vos soins; on lui avoit même présenté plusieurs beaux instrumens faits sous votre direction. Vos observations sur la physique ne furent pas oubliées. Pour ce qui est de l'anatomie et des maladies du corps humain, elles n'avoient encore été qu'entamées. Ce

grand prince, qui possédoit déjà les livres de médecine chinoise, comprit bien que cette connoissance étoit imparfaite, si l'on n'y joignoit celle de l'anatomie, pour diriger le médecin dans ses ordonnances, et conduire la main du chirurgien dans ses opérations; c'est pourquoi il m'ordonna de traduire en langue tartare (la langue des *Man-theoux* qui règnent à la Chine depuis quatre-vingts ans) une anatomie complète et un corps de médecine. L'empereur voulut corriger lui-même les mots et le style, sans toucher au fond de la doctrine; et c'est ce qu'il a fait constamment jusqu'à la fin de l'ouvrage. Ce sage prince prévint une difficulté qui regardoit l'exécution. « Je vois bien, me dit-il, qu'il y aura à traiter des matières peu honnêtes, et qu'étant religieux, vous pourriez les omettre, ou n'en parler qu'en termes impropres, et dès-lors inutiles; c'est pour cela que je vous ai associé deux médecins habiles qui traiteront les matières que vous trouverez être moins convenables à votre profession; car je prétends que l'on n'omette rien, puisque le public doit retirer un grand avantage de ce livre, et qu'il doit contribuer à sauver, ou du moins à prolonger la vie. »

Tels furent les ordres que l'empereur me donna; il ne s'agissoit plus que de les exécuter. Pour m'aider, S. M. mit à ma disposition trois mandarins des plus habiles, deux écrivains dont la main étoit excellente, deux peintres capables de tracer les figures, des tireurs de lignes, des cartonniers, etc. Voilà bien de l'équipage. Je sais, messieurs, qu'il ne vous en a pas tant fallu pour composer ce que je n'ai fait que traduire; mais chaque pays a ses modes, et dans cette cour on ne fait rien à petit bruit. Au reste, je n'ai pas cru devoir m'assujettir en esclave à une traduction purement littérale. Notre langue eût perdu beaucoup de sa beauté si j'en eusse rendu servilement les expressions, les tours et les arrangemens. L'empereur en

eût été dégoûté dès les premières feuilles, et il n'auroit pas eu la patience d'attendre cinq années entières la fin de cet ouvrage; car il a duré autant de temps. Mais la langue tartare des Man-tcheoux fournit-elle assez de mots pour s'expliquer clairement sur des matières d'anatomie et de médecine, et pour faire de semblables traductions? La principale raison qui fait naître ce doute, vient de cette prévention dans laquelle sont presque toutes les nations, que leur langue est la plus belle et la plus abondante qui soit au monde. Cette idée croît à mesure du peu de rapport qu'elle a avec d'autres langues. C'est une erreur dont j'ai eu bien de la peine à guérir le *fils aîné de l'empereur*, qui est homme de lettres. Vous en jugerez par *l'entretien* que j'eus avec lui, lorsque nous étions à la suite de son père en Tartarie. Il s'étoit persuadé qu'on ne pouvoit bien rendre le sens de sa langue naturelle, et encore moins la majesté de son style, en aucune de ces langues barbares (ainsi appelloit-il nos langues d'Europe); et pour s'en convaincre, sans que je m'en aperçusse, il me fit appeler un jour dans sa tente, et me dit qu'il avoit à écrire au P. Suarès, jésuite portugais, pour lui recommander une affaire importante. « Mais, ajouta-t-il, comme il n'entend point le tartare, je vous dicterai ce que j'ai à lui mander, et vous le traduirez en latin, qui est, comme vous me l'avez dit, une langue commune en Europe à tous les gens de lettres. » Le prince commença d'abord une longue période qu'il n'acheva pas tout-à-fait, et me dit de traduire. Je le priai de dire tout de suite ce qu'il vouloit mander, après quoi je le mettrois en latin. Il le fit en souriant, comme s'il eût cru que je cherchois à éviter la difficulté. La *traduction* fut bientôt faite. Je lui demandai quelle suscription il vouloit que je misse à la lettre. « Mettez celle-ci : Paroles du fils aîné de l'empereur à *Soulin* (c'est le nom chinois du P. Suarès). » Je le fis, et lui présentai la lettre,

affectant de ne pas la relire. « Que sais-je, me dit-il, ce que vous avez écrit? Est-ce ma pensée? est-ce la vôtre? N'avez-vous rien oublié, changé ou ajouté? N'est-ce pas quelque pièce que la mémoire vous a fournie? Car j'ai remarqué qu'en écrivant vous n'avez fait aucune rature, et que vous ne transcrivez pas, comme nous faisons nous autres. Dites-moi en chinois ce que je vous ai dicté en tartare, et que vous dites avoir mis en latin. » Je le fis aussitôt, et il en fut surpris. « Cela n'est pas mal, ajouta-t-il, et si la réponse qui viendra est conforme à ce que vous venez de dire, je serai un peu détrompé; mais il faut que le père me réponde en chinois; car s'il répondoit en langue européenne, vous pourriez me donner une réponse de votre façon. » Je l'assurai qu'il seroit obéi, et que la réponse seroit conforme à sa lettre. « Je vous avoue, répliqua le prince, que je vous ai fait appeler plutôt dans le dessein d'éprouver ce que vous saviez faire que par le besoin que j'eusse d'écrire à *Pékin*. Quand je considère vos *livres d'Europe*, je trouve que la couverture en est bien travaillée, et que les figures en sont bien gravées; mais les caractères me déplaisent fort; ils sont petits, en petit nombre, mal distingués les uns des autres; ils sont semblables aux vestiges que les mouches laissent sur les tables de vernis couvertes de poussière. Comment peut-on avec cela exprimer tant de pensées et d'actions différentes, tant de choses mortes et vivantes? Au contraire nos caractères, et même ceux des Chinois, sont beaux, nets, bien distingués. Ils sont en grand nombre, et l'on peut choisir; ils se présentent bien au lecteur, et réjouissent la vue. Enfin notre langue est ferme et majestueuse; les mots frappent agréablement l'oreille, au lieu que quand vous parlez les uns avec les autres, je n'entends qu'un gazouillement perpétuel. »

Ce prince ne trouve pas mauvais qu'on le contredise :

chose rare parmi les personnes de son rang ; ainsi je saisis cette occasion de défendre nos langues européennes. Je commençai cependant, selon la coutume du pays, par avouer qu'il avoit raison ; ce mot plaît aux princes orientaux ; il flatte leur vanité, et les dispose à écouter les raisons par lesquelles on leur prouve insensiblement qu'ils ont tort. Je ne doute pas que ces ménagemens ne soient pareillement en usage dans les cours d'occident, car il me semble que partout c'est un mauvais métier que celui de disputer avec les princes. J'accordai au prince que la langue tartare étoit assez majestueuse ; qu'elle étoit propre à décrire les hauts faits de guerres, à louer les grands, à faire des pièces sérieuses, à composer l'histoire ; qu'elle ne manquoit pas de termes et d'expressions pour toutes les choses dont leurs ancêtres avoient eu connoissance, mais qu'aussi on devoit prendre garde de ne pas trop se prévenir en faveur de sa langue. « Vous préférez votre langue, lui ajoutai-je, à celle des Chinois, et je crois que vous avez raison ; mais les Chinois qui savent les deux langues n'en conviennent pas. Vous dites que les Chinois, avec tant de milliers de caractères, ne peuvent exprimer les sons, les paroles, les termes de votre langue sans les défigurer, de manière qu'un mot tartare n'est plus reconnoissable ni intelligible, dès qu'il est écrit en chinois ; et de là vous concluez avec raison que vos lettres sont meilleures que les lettres chinoises, quoiqu'en plus petit nombre, parce qu'elles expriment fort bien les mots chinois. Mais la même raison devoit vous faire convenir que les *caractères d'Europe* valent mieux que les caractères tartares, quoiqu'en plus petit nombre, puisque par leur moyen nous pouvons exprimer aisément les mots tartares et chinois, et beaucoup d'autres encore que vous ne sauriez bien écrire. Ceux qui ont inventé les caractères européens n'ont pas prétendu faire des peintures propres

à réjouir la vue ; ils ont voulu seulement faire des signes pour représenter leurs pensées, et exprimer tous les sons que la bouche peut former ; et c'est le dessin qu'ont eu toutes les nations, lorsqu'elles ont inventé l'écriture. Or, plus ces signes sont simples, et leur nombre petit, pourvu qu'il suffise, plus sont-ils admirables et aisés à apprendre. L'abondance en ce point est un défaut, et c'est par là que la langue chinoise est plus pauvre que la vôtre, et que la vôtre l'est plus que les langues d'Europe. »

Le prince ne goûtoit pas trop ce discours ; il me dit cependant de continuer mes remarques. Je lui dis que la langue tartare n'étoit pas commode pour le style concis et coupé, que plusieurs mots étoient trop longs, et que je croyois que c'étoit une des raisons qui la rendoient inutile pour la poésie ; que je n'avois pas vu de docteur faire des vers, ni même traduire autrement qu'en prose les vers chinois. J'ajoutai qu'il y avoit peu de transitions dans la langue tartare ; qu'elles étoient très-fines et difficiles à attraper ; que c'étoit l'écueil où échouoient les plus habiles gens ; qu'on en voyoit quelquefois demeurer assez longtemps le pinceau en l'air, pour passer d'une phrase à l'autre, et qu'après avoir rêvé, ils étoient obligés d'effacer ce qu'ils avoient écrit ; que quand on leur en demandoit la raison, ils n'en apportoient point d'autres que celles-ci : Cela sonne mal, cela est dur, cela ne se peut dire, il faut une autre liaison, etc.

Le prince m'arrêta et me dit en souriant que la partie n'étoit pas égale entre nous deux, parce que j'étois dans son pays, et que lui n'étoit jamais allé en Europe. « Si j'y avois fait un voyage, dit-il agréablement, j'en serois revenu chargé de tous les défauts de votre langue, et j'aurois de quoi vous confondre. — Vous n'auriez pas été aussi chargé que vous le pensez, lui répondis-je ; on y a soin du langage ; il n'est pas abandonné au caprice du public ;

il y a, de même que pour les sciences et les beaux-arts, un tribunal établi pour réformer et perfectionner la langue. — Arrêtez là, dit le prince, je vous tiens ; car s'il y a des réformateurs pour votre langue, elle doit avoir des défauts, et beaucoup : on n'établit pas un tribunal pour une bagatelle. — Je me suis mal expliqué, lui dis-je : on ne l'a pas tant établi pour réformer notre langue que pour la contenir dans ses limites ; en cela elle ressemble à vos grands fleuves ; quoiqu'ils roulent majestueusement leurs eaux, vous ne laissez pas de commettre des officiers pour y veiller, de peur qu'ils ne débordent, ou que ces eaux ne s'enflent par le mélange des eaux étrangères, et ne deviennent moins pures et moins utiles. — Mais, poursuivit le prince, votre langue n'a-t-elle rien emprunté des autres ? Ne s'y est-il point introduit des termes et des expressions des royaumes voisins ? S'est-elle toujours conservée dans la pureté de son origine ? » Je lui répondis que le commerce réciproque des différentes nations avoit introduit des mots communs, surtout dans les sciences et les arts, selon le langage des nations qui les avoient inventés les premières. Ces paroles furent un sujet de triomphe pour le régulo : il s'écria qu'il avoit l'avantage. « Nous n'avons pris, dit-il, que fort peu de mots des Mongols et encore moins des Chinois ; encore les avons-nous dépaysés en leur donnant une terminaison tartare. Mais vous autres, vous vous êtes enrichis des dépouilles de vos voisins. Vous avez bonne grâce après cela de venir chicaner la langue tartare sur des bagatelles ! »

Je ne crois pas devoir vous fatiguer par un plus long récit de ce dialogue, ni m'étendre sur la manière dont il fallut mettre au fait ce prince, sur la différence des langues vivantes et des langues mortes ; car il n'avoit jamais ouï parler de ces dernières. Il suffit de vous dire que notre dispute dura jusqu'à ce qu'il eût reçu la réponse

que lui fit le père Suarès ; il en fut content , et commença à avoir meilleure opinion des langues d'Europe ; c'est-à-dire qu'il les plaça immédiatement au-dessous de la sienne , encore vouloit-il mettre la chinoise entre deux ; mais je protestai contre cette injustice , alléguant la multitude des équivoques qui se trouvent dans la langue chinoise. « Eh bien , je vous l'abandonne , dit-il en riant ; les Chinois , qui n'aiment pas à être contredits sur cet article , sauront bien se défendre. » Telle est donc la prévention générale où sont tous les peuples ; chacun pense bien de soi , de son pays , de sa langue , de son mérite. Encores'ils en demeuroient là ; mais de plus , ils se persuadent que les autres nations n'ont pas les mêmes avantages , et sans façon ils se donnent mutuellement le nom de barbares ; c'est qu'aux uns et aux autres il en coûteroit trop de voyages et d'étude pour se mettre en état de se rendre plus de justice.

Il n'est pas nécessaire , messieurs , de vous donner ici les règles de la langue tartare , car je ne m' imagine pas qu'aucun de vous soit tenté de l'apprendre. Je vous en rapporterai seulement quelques *singularités* qui peut-être ne vous déplairont pas. Comparée avec la langue françoise , elle a cela de particulier , que si , par exemple , l'on use du verbe *faire* , il faut le changer presque autant de fois que change le substantif qui suit le verbe. Nous disons *faire une maison* , *faire un ouvrage* , *faire un personnage* , *faire le modeste* , *faire croire* , etc. Les Tartares ont des verbes différens autant de fois que les substantifs régis par le verbe *faire* sont différens entre eux. Le retour du même mot dans deux lignes voisines leur choque l'oreille ; ils se mettent à rire , lorsqu'on leur lit dans nos livres , *que* , *qu'ils* , *qu'eux* , *quand* , *quoi* , etc. , souvent répétés : ils se passent de ces pronoms ; le seul arrangement des termes y supplée , sans qu'il y ait jamais ni obscurité ni équivoque ; aussi n'ont-ils point de jeux

de mots , ni de fades allusions. Ils ont quantité de termes pour abrégér, et n'ont pas besoin de périphrases ni de circonlocutions ; des mots assez courts expriment nettement les choses ; un seul exemple me fera comprendre : Le *chien* est celui de tous les animaux domestiques qui fournit le moins de termes dans leur langue , et ils en ont cependant beaucoup plus que nous. Outre les noms communs de grands et de petits chiens , de mâtins , de lévriers , de barbets , etc. , ils en ont qui marquent leur âge , leur poil , leurs qualités bonnes ou mauvaises. Voulez-vous dire qu'un chien a le poil des oreilles et de la queue fort long et bien fourni ? le mot *taiha* suffit ; qu'il a le museau long et gros , la queue de même , les oreilles grandes , les lèvres pendantes ? le seul mot *yolo* dit tout cela. S'il a la taille basse , les jambes courtes , le corps épais , la tête levée , c'est *capari* , etc. *Indagon* est le nom générique du chien ; *nieguen* , celui de la femelle. Leurs petits s'appellent *naha* jusqu'à l'âge de sept mois , et de là jusqu'à onze mois *nouquere* : à seize mois ils prennent le nom générique d'*indagon*. Il en est de même pour leurs bonnes et mauvaises qualités , un seul mot en explique deux ou trois. Pour le *cheval* ; les Tartares , par une espèce de prédilection pour cet animal , qui leur est si utile , ont multiplié les mots à l'infini ; non-seulement ils ont des mots propres pour ses différentes couleurs , son âge , ses qualités ; ils en ont encore pour les différens mouvemens qu'il se donne : si , étant attaché , il ne peut demeurer en repos ; s'il se détache et court en toute liberté ; s'il cherche compagnie ; s'il est épouvanté de la chute du cavalier , ou de la rencontre subite d'une bête sauvage ; s'il est monté , de combien de sortes de pas il marche , combien de secousses différentes il fait éprouver au cavalier ; pour tout cela et pour beaucoup d'autres choses , les Tartares ont des mots uniquement destinés à

les exprimer. Cette abondance est-elle bonne? est-elle mauvaise ou inutile? C'est à vous, messieurs, d'en décider. Ce que je puis vous dire, c'est que si elle charge la mémoire de ceux qui l'apprennent, surtout dans un âge avancé, elle leur fait beaucoup d'honneur dans la conversation; et est absolument nécessaire dans la composition. Sans cette multiplicité de noms pour toutes les parties externes ou internes des animaux, je n'eusse jamais pu faire les huit volumes que j'ai l'honneur de vous présenter.

Après la conquête de la Chine, les Tartares man-tcheoux craignirent que leur langue ne s'appauvrit ou ne se perdit tout-à-fait, plutôt par l'oubli des termes que par le mélange de la langue chinoise avec la leur; car ces deux langues sont inalliables. Les vieux Tartares mouroient peu à peu, et leurs enfans apprennoient plus aisément la langue du pays conquis que celle de leurs pères, parce que les mères et les domestiques étoient presque tous Chinois. Pour parer à cet inconvénient, sous le premier empereur (*Chun-tchi*), on commença à traduire les livres classiques de la Chine, et à faire des dictionnaires. L'empereur *Cang-hi* érigea un tribunal des plus habiles gens dans les deux langues tartare et chinoise à qui il fit composer un *trésor de la langue tartare*, où les mots sont distribués par classes: la première classe parle du ciel; la seconde du temps; la troisième de la terre; la quatrième de l'empereur, du gouvernement, des mandarins, des cérémonies, des coutumes, de la musique, des livres, de la guerre, de la chasse, de l'homme, des terres, des soies, des habits, des instrumens, du travail, des ouvriers, des barques, du boire, du manger, des grains, des herbes, des oiseaux, des animaux domestiques et sauvages, des poissons, des vers, etc. Chacune de ces classes est divisée en chapitres et en articles. Tous

les mots ainsi rangés et écrits en lettres majuscules , on met sous chacun , en plus petit caractère , la définition , l'explication et l'usage du mot. Les explications sont nettes , élégantes , d'un style aisé , et c'est en les imitant qu'on apprend à bien écrire. Ce livre , écrit en langue et en caractères tartares , ne peut servir qu'à ceux qui , sachant déjà la langue , veulent s'y perfectionner , ou composer quelque ouvrage. Le dessein principal a été d'avoir une espèce d'assortiment de toute la langue , de sorte qu'elle ne puisse périr.

De tous les anatomistes que j'avois , j'ai fait choix de M. Dionis , qui m'a paru le plus clair et le plus exact. Quand je vins à la *circulation du sang* dans le corps humain , je m'appliquai à la décrire et à imiter la netteté et la clarté de mon auteur ; mais je fus un peu plus diffus que lui , parce que l'empereur manquoit des connoissances nécessaires pour comprendre aisément ce que j'avois à lui dire. Il me fallut donc faire une préface à cette leçon. Il la lut plusieurs fois , et dit que la théorie étoit admirable , le style net et clair , les expressions bien choisies. Il ajouta qu'il se souvenoit d'avoir vu dans les garde-meubles une *statue de cuivre* , haute d'environ trois pieds , qui étoit *couverte de veines* et de lignes ; il la fit tirer , afin que j'examinasse s'il y avoit quelque rapport avec ce que disoient nos livres. Cet ordre me fit plaisir , dans la persuasion où j'étois que , les Chinois ayant toujours supposé la circulation du sang , je pourrois faire quelque découverte. On m'apporta donc la statue. Les lignes qui la couvroient étoient toutes parallèles entre elles , et presque toutes de la même longueur. Elles n'avoient nulle forme de veines ni d'artères , et ne répondoient pas même aux endroits où il y en a. Deux des plus habiles médecins du palais , l'ayant considérée assez long-temps , furent de mon avis. Leur pensée fut que par ces lignes on avoit voulu

indiquer les endroits où l'on doit enfoncer les *aiguilles* dans les *sciaticques*, ou dans les *douleurs podagriques*. Ces aiguilles ne sont autre chose que de petites broches de fer, que les femmes emploient à tricoter des bas; les Chinois les enfoncent entre les muscles, dans les parties charnues et même ailleurs, jusqu'à deux ou trois pouces de profondeur. Il est certain que les Chinois ont connu de tout temps la circulation du sang et de la lymphe; mais ils ne savent comment elle se fait, et leurs livres n'en disent pas plus que les médecins qui vivent aujourd'hui. Je fis mon rapport à l'empereur, et il convint que les lignes de cette statue ne ressembloient en rien aux veines du corps et aux autres vaisseaux; il me dit qu'il se souvenoit que sous la dynastie précédente des *Ming*, on avoit fait l'ouverture d'un cadavre, mais qu'il ne croyoit pas qu'avant ce temps-là on en eût jamais fait. « J'avoue, m'ajouta-t-il, qu'on peut retirer de grands avantages de la *dissection* des criminels, surtout si, comme vous me le dites, elle se fait dans des lieux retirés, et seulement en présence des médecins et des chirurgiens. Il faut bien que ces malheureux, qui ont fait tant de mal au public pendant leur vie, lui soient de quelque utilité après leur mort. » Je n'eus garde de lui dire qu'en Europe un père faisoit quelquefois ouvrir le corps de son fils, et le fils celui du père. J'aurois eu beau lui en apporter les raisons, jamais l'empereur n'eût pu accorder cette conduite avec le respect du fils pour le père, et la tendresse du père pour son fils. Il y a des préventions qu'il est inutile et même dangereux de combattre; celle-ci en est une, surtout à la Chine.

Je ne finirois point, si je rapportois toutes les questions que me faisoit l'empereur à chaque leçon que je lui présentois; il m'interrogeoit sans cesse, et souvent, passant d'une chose à l'autre, il me conduisoit bien loin de l'anatomie, J'eus à lui répondre sur la chimie et ses principes,

sur l'action subite des poisons , et sur la lenteur ordinaire des remèdes. Ces différentes questions, qui se multiplioient, ont fourni la matière d'un tome séparé de ceux qui concernent l'anatomic, lesquels ne comportoient pas tant de matières disparates. Au reste, mes traductions n'ont point été imprimées. et il y a de l'apparence qu'elles ne le seront jamais. « Ce livre est singulier, dit l'empereur, et ne doit pas être traité comme les livres ordinaires, ni abandonné à la discrétion des ignorans. » Il ordonna qu'on écrivit trois exemplaires avec respect, c'est-à-dire, en caractères semblables à ceux qui se gravent sur la pierre et sur le bois, pour les palais de Pékin et de Gehol en Tartarie.

Quoique les Tartares n'aient qu'une sorte de caractères, ils les écrivent cependant de *quatre façons* ; la première est celle dont je viens de parler, qui demande beaucoup de temps. Un écrivain ne fait pas plus de vingt ou vingt-cinq lignes dans un jour, lorsqu'elles doivent paroître devant l'empereur. Si un coup de pinceau d'une main trop pesante forme le trait plus large ou plus grossier qu'il ne doit être, si par le défaut du papier il n'est pas net, si les mots sont pressés et inégaux, si on en a oublié un seul, il faut recommencer. Il n'est pas permis d'user de renvois, ni de suppléer à la marge ; ce seroit manquer de respect au prince. La seconde façon d'écrire, fort belle et peu différente de la première, donne beaucoup moins de peine. Il n'est pas nécessaire de former à traits doubles les finales de chaque mot, ni de retoucher ce qu'on a fait pour un trait plus maigre ou baveux. C'est de cette sorte de caractères que sont écrits les livres que je vous envoie ; quoi- qu'ils ne soient pas tous d'une même main, ils sont sans faute et sans rature. La troisième façon est l'écriture courante ; elle va vite, et l'on a bientôt rempli la page et le revers ; comme le pinceau retient mieux la liqueur que nos plumes, on perd peu de temps à l'imbiber d'encre ; et

quand on dicte à l'écrivain, on voit son pinceau courir sur le papier d'un mouvement très-rapide, et sans qu'il s'arrête le moindre instant. C'est le caractère le plus d'usage pour écrire les registres des tribunaux, les procès et les autres choses ordinaires. Ces trois manières d'écrire sont également lisibles, mais moins belles les unes que les autres. La quatrième façon est plus grossière, mais c'est aussi la plus abrégée et la plus commode pour ceux qui composent, ou qui font la minute ou l'extrait d'un livre. Pour mieux m'entendre, jetez les yeux sur un des livres que je vous envoie; vous verrez que dans l'écriture tartare, il y a toujours un maître-trait qui tombe perpendiculairement de la tête du mot jusqu'à la fin; et qu'à gauche de ce trait, on ajoute comme les dents d'une scie, qui font les voyelles *a e i o*, distinguées l'une de l'autre par des points qui se mettent à la droite de cette perpendiculaire. Si l'on met un point à l'opposite d'une dent, c'est la voyelle *e*; si on l'omet, c'est la voyelle *a*; si l'on met un point à gauche du mot près de la dent, ce point pour lors tient lieu de la lettre *n*, et il faut lire *ne*; s'il y avoit un point opposé à droite, il faudroit lire *na*. De plus, si à la droite du mot, au lieu d'un point, on voit un *o*, c'est signe que la voyelle est aspirée, et il faut lire *ha he*, en l'aspirant, comme il se pratique dans la langue espagnole.

Un homme qui veut s'exprimer poliment en tartare, ne trouve pas d'abord les mots qu'il cherche; il rêve, il se frotte le front, il s'échauffe l'imagination, et quand une fois il s'est mis en humeur, il voudroit répandre sa pensée sur le papier, sans presque l'écrire. Il forme la tête du caractère en tirant la perpendiculaire jusqu'en bas; c'est beaucoup s'il met un ou deux points; il continue de même jusqu'à ce qu'il ait exprimé sa pensée. Si une autre la suit de près, il continue ses lignes jusqu'à ce qu'il arrive à une transition difficile, et alors il s'arrête tout court; il relit

ses perpendiculaires, et y ajoute quelques traits dans les endroits où un autre que lui ne pourroit deviner ce qu'il a écrit. Si en relisant, il voit qu'il ait omis un mot, il l'ajoute à côté, en faisant un signe à l'endroit où il devoit être placé; s'il y en a un de trop, ou s'il est mal placé, il ne l'efface pas, il l'enveloppe d'un trait ovale. Enfin, si on lui fait remarquer ou s'il juge lui-même que le mot est bon, il ajoute à côté deux *oo*. Ce signe le fait revivre, et avertit le lecteur de cette résurrection.

Les Tartares qui travailloient avec moi se servoient de la quatrième façon d'écrire. Voici comment on s'y prenoit : celui qui tenoit le pinceau jetoit sur le papier ce que je dictois en tartare, sans y chercher que la vérité et l'exactitude; après quoi c'étoit à lui à travailler et à composer sur l'ouvrage; et quoique pendant ce temps-là les autres s'entreinssent ensemble, son travail n'étoit nullement interrompu; il n'entendoit même rien de ce qui se disoit. On est accoutumé ici dès la jeunesse à cette application. Il composoit donc tranquillement au milieu du bruit, et cherchoit des expressions dignes de la réputation qu'il s'étoit acquise par d'autres ouvrages. Quand il étoit content, il m'apportoit sa feuille; si je trouvois que le choix des plus beaux termes l'eût rendu moins exact, je ne faisois point de quartier, il falloit recommencer et prendre un autre tour; car dans cette langue, comme dans les autres, il n'y a rien qu'on ne puisse dire d'un style poli, clair et net. Il en coûtoit un peu plus à celui qui tenoit le pinceau; mais il en falloit passer par là, c'étoit l'ordre. Quand j'étois content, la feuille passoit dans les mains de deux autres associés : c'étoit leur tour d'être attentifs et appliqués. Le pinceau à la main, ils examinoient scrupuleusement les termes, l'expression, la brièveté, la netteté, l'ordre du discours, etc.

Quelquefois ces reviseurs n'avoient rien ou très-peu de

chose à réformer; d'autres fois ils ne s'accordoient ni entre eux ni avec celui qui avoit tenu le pinceau; il falloit alors se rassembler tous, disputer ensemble, mais avec modestie et sans contention. Quand on étoit convenu des termes et de l'expression, c'étoit l'affaire des écrivains de mettre la feuille au net. Il leur étoit permis de n'employer que l'écriture du second ordre, parce qu'elle n'étoit présentée à l'empereur qu'afin qu'il la retouchât. En effet, il ne passoit guère quatre leçons de suite sans ajouter ou retrancher quelques mots. Il ne négligeoit pas même un point, quoiqu'il fit cette lecture avec une rapidité incroyable; mais il ne faisoit ces corrections que lorsque nous étions absens; car si nous étions présens, il ne prenoit point le pinceau. S'il remarquoit quelque terme impropre, après quelques paroles obligeantes, il demandoit, par manière de doute, s'il n'y en avoit pas un autre plus expressif; et quoiqu'il le sût, au lieu de nous le dire, il nous avertissoit de le chercher. Son intention étoit sans doute de nous exercer plutôt que de nous donner de la peine. Il en falloit pourtant prendre beaucoup; on refeuilletoit le trésor de la langue, qui est en vingt tomes, et l'on trouvoit enfin ce terme, qui n'étoit que dans l'explication d'un mot écrit en lettres majuscules. Il falloit transcrire une seconde fois, et porter de nouveau la feuille à l'empereur, qui la relisoit encore. S'il la rendoit sans y rien changer, elle étoit censée avoir son approbation, et se gardoit jusqu'à la fin de l'ouvrage, pour être décrite avec les autres en caractères du premier ordre, ainsi que je l'ai dit.

Enfin, messieurs, pour finir tout ce que j'ai à vous dire sur la langue tartare, les caractères sont de telle nature, qu'étant renversés, on les lit également, c'est-à-dire, que si un Tartare vous présente un livre ouvert dans le sens ordinaire, et si vous le lisez lentement, lui, qui ne voit les

lettres qu'à rebours , lira plus vite que vous , et vous préviendra lorsque vous hésiterez. De là vient qu'on ne sauroit écrire en tartare , que ceux qui se trouvent dans la même salle , et dont la vue peut s'étendre jusque sur l'écriture , en quelque sens que ce soit , ne puissent lire ce que vous écrivez , sur tout si ce sont de grandes lettres.

J'ai l'honneur , etc.

*P. S.* En vous envoyant mes traductions , j'y ai joint quelques *racines particulières à la Tartarie* et à la Chine.

La première se nomme *hia-tsao-tom-chom* , ce qui signifie , qu'en été cette plante est une *herbe* , mais qu'en hiver elle devient un *ver*. Vous verrez que ce nom ne lui a pas été donné sans raison. Rien ne représente mieux un ver long de neuf lignes et de couleur jaunâtre. On voit bien formés la tête , le corps , les yeux , les pieds des deux côtés du ventre , et les divers plis qu'il a sur le dos. Cette plante est très-rare , aussi n'en voit-on guère qu'au palais ; je n'ai pu connoître ni la figure de ses feuilles , ni la couleur de ses fleurs , ni la hauteur de sa tige ; sa vertu est de fortifier.

Le *sant-si* est plus facile à trouver : c'est une plante qui croît sans culture dans les montagnes de quelques provinces ; son nom de *sant-si* veut dire trois et sept , parce qu'ayant huit tiges , celle du milieu n'a que trois feuilles , et les sept autres tiges n'en ont en tout que sept. Toutes ces tiges sortent d'une grosse racine ronde , qui en jette quantité d'autres petites oblongues , qu'on emploie particulièrement dans la médecine. Les Chinois les pilent pour en exprimer le jus , qu'ils mêlent avec de la chaux commune en farine , en font une masse , qu'ils séchent à l'ombre , et s'en servent pour guérir les plaies. Ils usent de ce même jus mêlé avec le vin , pour arrêter les crachemens de sang.

Le *tai-hoam* ou la *rhubarbe* croît en plusieurs endroits de la Chine. Sa tige est semblable aux petits bambous ; elle

est vide et très-cassante ; sa hauteur est de trois ou quatre pieds, et sa couleur d'un violet obscur. Au mois de mars, elle pousse des feuilles longues et épaisses, qui sont quatre à quatre sur une même queue, se regardant et formant un calice ; ses fleurs sont jaunes, et quelquefois violettes ; sa racine est grosse et longue ; la plus pesante et la plus marbrée en dedans est la meilleure et la plus estimée. Les Chinois, après l'avoir arrachée et nettoyée, la coupent en morceaux et la font sécher sur de grandes tables de pierre, sous lesquelles ils allument du feu. Ils tournent et retournent ces tronçons jusqu'à ce qu'ils soient bien secs ; s'ils avoient des fours tels que ceux d'Europe, ils ne se serviroient pas de ces tables. Comme cette opération ne suffit pas pour en chasser toute l'humidité, ils font un trou à chaque morceau, puis ils enfilent tous ces morceaux en forme de chapelet, pour les suspendre à la plus forte ardeur du soleil, jusqu'à ce qu'ils soient en état d'être conservés sans danger de se corrompre. Pour l'usage de la rhubarbe, les Chinois pensent à peu près comme les Européens ; néanmoins il est rare qu'ils s'en servent crue et en substance. Elle déchire les boyaux, disent-ils ; cela veut dire qu'elle cause des tranchées ; et comme les Chinois aiment mieux d'ordinaire ne pas guérir que d'être secourus avec de grandes douleurs, ils prennent plus volontiers la rhubarbe en décoction, avec beaucoup d'autres simples qu'ils allient selon les règles de leur art.

J'ai ajouté une quatrième racine très-aromatique, et qui m'a paru mériter une attention particulière. Les médecins chinois n'en connoissent pas tous les usages, parce qu'ils ne savent pas en faire l'analyse. Ils l'appellent *tam-coué* ; elle est toujours humide, parce qu'elle est huileuse. Sa vertu, disent-ils, est de nourrir le sang, d'aider à la circulation, de fortifier, etc.

Une cinquième drogue que je vous envoie, messieurs,

s'appelle *ngo-kiao* : voici comme elle se prépare. Il y a dans la province de Chan-tong une ville appelée *Ngo-hien* ; près de cette ville est un puits naturel, ou un trou en forme de puits, de 70 pieds de profondeur ; l'eau qu'on en tire est très-claire, et plus pesante que l'eau commune ; si on la mêle avec de l'eau trouble, elle l'éclaircit d'abord en précipitant les saletés au fond du vase. C'est de l'eau de ce puits qu'on se sert pour faire le *ngo-kiao*, qui n'est autre chose qu'une *colle de peau d'âne noir*. On prend la peau de cet animal tué tout récemment, on la fait tremper cinq jours de suite dans l'eau tirée de ce puits, après quoi on la retire pour la râcler et la nettoyer en dedans et en dehors ; on la coupe ensuite en petits morceaux, et on la fait bouillir à petit feu dans l'eau de ce même puits jusqu'à ce que les morceaux soient réduits en colle, qu'on passe toute chaude par une toile, pour en jeter les parties les plus grossières qui n'ont pu être fondues ; puis on en dissipe l'humidité, et chacun lui donne la forme qu'il lui plaît. Les Chinois la jettent en moule avec des caractères, des cachets, ou les enseignes de leurs boutiques.

Ce *puits* est unique à la Chine ; il est fermé et scellé du sceau du gouverneur du lieu, jusqu'au temps qu'on a coutume de faire la colle pour l'empereur. En attendant, les peuples voisins traitent avec les gardes du puits et avec les ouvriers qui sont chargés de faire la colle de sa majesté. Ils en font le plus qu'ils peuvent, avec cette différence qu'elle est moins propre, et qu'ils n'examinent point, avec une attention si scrupuleuse, si l'âne est gras et d'une couleur bien noire. Cependant toute la colle qui se fait en cet endroit est aussi estimée à Pékin que celle qui est envoyée par les mandarins du lieu à la cour et à leurs amis. Comme cette drogue est en réputation, et que ce qui s'en fait à Ngo-hien ne suffit pas pour tout

l'empire, on ne manque pas d'en faire ailleurs quantité de fausse avec de la peau de mule, de cheval, de chameau, et quelquefois avec de vieilles bottes; on lui donne, tant qu'on peut, la même forme et le même cachet; on l'étale avec un peu de véritable pour la montre dans de belles et grandes boutiques; et parce qu'il se trouve presque autant de sots et de dupes qui l'achètent qu'il y a de fourbes et de fripons qui la vendent, il s'en fait un grand débit dans les provinces. Il est cependant assez aisé de distinguer la véritable d'avec la fausse. La véritable n'a ni mauvaise odeur ni mauvais goût. Elle est cassante et friable; il n'y en a que de deux couleurs, ou tout-à-fait noire, ou d'un noir rougeâtre, comme est le baume du Pérou. La fausse est de mauvaise odeur et de mauvais goût, même celle qui est faite de cuir de cochon; et qui approche le plus de la véritable; d'ailleurs elle n'est pas cassante, et n'est jamais bien semblable à l'autre.

Les Chinois attribuent beaucoup de *vertus* à ce remède: ils assurent qu'il dissout les flegmes; qu'il est ami de la poitrine; qu'il facilite les mouvemens des lobes du poumon; qu'il arrête l'oppression, et rend la respiration plus libre à ceux qui ont l'haleine courte; qu'il rétablit le sang, et tient les boyaux en état de faire leurs fonctions; qu'il affermit l'enfant dans le sein de sa mère; qu'il dissipe les vents et la chaleur; qu'il arrête le flux de sang, et provoque l'urine, etc. Je ne voudrois pas être le garant de tant d'effets admirables. Je sais seulement que cette drogue, prise à jeun, est bonne pour les maladies du poumon; l'expérience l'a confirmé plusieurs fois, et des missionnaires, attaqués de ce mal, s'en sont bien trouvés.

---

 LETTRE (EXTRAIT) DU PÈRE PARENIN.

Pékin, le 20 août 1724.

PARMI les *régulos* (princes du sang), il y en a un du troisième ordre, nommé *Sounou*, âgé de 77 ans. Il descend de l'aîné des empereurs qui ont régné jusqu'ici. Il a eu treize fils, dont onze vivent encore, et ont tous des enfans; et seize filles, qui presque toutes ont été mariées à des princes mongols ou à des mandarins de Pékin; car, selon la loi des *Man-tcheoux*, ils ne peuvent s'unir par le mariage avec des princes du même sang. Le *troisième des fils* de ce régulo, signalé dans les emplois militaires et dans la connoissance des livres chinois et tartares, naturellement ennemi de tout amusement frivole, s'occupoit à la lecture, et ce fut la voie dont Dieu se servit pour l'attirer à la connoissance des vérités chrétiennes. Il y a environ douze ans qu'il suivit l'empereur en Tartarie pour la grande chasse d'automne; il sut que j'étois du voyage; il ordonna à ses gens de dresser ses tentes près de la mienne, sans néanmoins faire paroître aucune affectation. Il avoit lu alors presque tous les livres composés en langue chinoise sur la loi de Dieu, et il s'en étoit souvent entretenu avec ceux qu'il avoit cru être au fait de ces matières. Il vint un jour dans ma tente avec le douzième de ses frères, jeune homme de dix-sept ans; il me déclara d'abord que s'il entroit en dispute, c'étoit uniquement pour dissiper ses doutes et s'éclaircir des vérités qu'il avoit peine à comprendre; que pour cela il me prioit de ne pas perdre le temps à lui prouver des choses dont il étoit persuadé, comme, par exemple, l'existence de Dieu, créateur de toutes choses, etc. Mais voici m'a-

jouta-t-il, ce qui me révolte, et à quoi j'ai de la peine à me rendre. Sur cela il me proposa ses difficultés sur l'incarnation du verbe, sur l'inégalité des conditions, sur les afflictions des justes et la prospérité des méchants, et sur d'autres articles, qui me firent dès-lors espérer que sa conversion n'étoit pas éloignée. Il est inutile de vous rapporter les réponses que je lui fis, conformément à ce que la théologie enseigne.

Quand il fut de retour de la Tartarie, il entretint souvent le régulo son père et ses frères de l'excellence de la religion chrétienne; mais ses discours ne faisoient que des impressions légères sur leur esprit. Voyant pour lors qu'il ne feroit que peu de progrès par la voie de la dispute, il composa un livre des motifs de sa foi. Dieu y donna sa bénédiction; on le lut avec attention; on disputa encore, mais ce fut avec moins d'entêtement et d'opiniâtreté. Enfin la grâce triompha; trois ou quatre d'entre eux se sentirent persuadés; mais il leur restoit à vaincre certains obstacles, parmi lesquels un des plus grands étoit celui du *Tiao-Chin*, culte que les Man-tcheoux rendent presque tous les mois à leurs ancêtres, depuis la conquête de l'empire. Quelques-uns d'eux ont mêlé à ce culte diverses cérémonies des sectes de *Fo* et de *Tao*; et comme ni le prince ni ses frères n'étoient pas chefs de famille, puisque leur père vivoit encore, il ne leur étoit pas libre de faire aucun changement dans ces sortes de cérémonies, ni de s'en absenter: autrement ils auroient été regardés comme des fils dénaturés. C'est parmi les Tartares un crime égal au crime de rebellion, et qui se punit avec une égale sévérité. Un autre obstacle venoit du régulo leur père; quoiqu'il estimât la religion chrétienne, il ne vouloit pas permettre qu'aucun de ses fils l'embrassât; il les menaçoit même de les déferer à l'empereur; la crainte de déplaire à S. M., et d'être en butte aux railleries des autres princes

du sang, le faisoit agir ainsi contre ses propres lumières.

En 1719, l'empereur *Cang-hi*, qui étoit en guerre avec les Éléutes, prit la résolution d'y envoyer son quatorzième fils; plusieurs princes du sang s'offrirent de l'accompagner dans cette expédition. Le dixième fils du régulo avoit la réputation d'un officier fort instruit dans le métier de la guerre; il s'offrit, et l'on accepta ses offres. Il y avoit déjà quelque temps que sa vie étoit toute chrétienne; il avoit souvent pressé le P. Suarès de lui accorder la grâce du baptême; se voyant sur le point de partir pour un voyage de six cents lieues, il renouvela ses instances. Le père n'eut garde de se refuser plus long-temps à ce saint empressement; il le baptisa, et le nomma *Paul*, ainsi qu'il souhaitoit, à cause de la dévotion particulière qu'il avoit pour ce saint apôtre. De l'armée, il écrivit au régulo son père et à la princesse sa mère, pour les exhorter à embrasser le christianisme avec toute leur famille; il écrivit une autre lettre à la princesse son épouse, qui, étant déjà instruite, demanda aussitôt le baptême; on le lui accorda, et elle fut nommée *Marie*. Le prince Paul annonçoit les vérités chrétiennes aux princes et aux seigneurs de l'armée. Ayant appris qu'il y avoit dans les troupes huit ou dix soldats chrétiens, il les fit venir en sa présence, et les traita avec tant de bonté et de familiarité qu'ils en furent confus; il fit parmi eux les fonctions de missionnaire, prêchant encore plus efficacement par les grands exemples de vertu qu'il leur donnoit que par les fervens discours qu'il leur tenoit.

Le troisième prince, instruit de la conduite de son frère, se reprochoit à lui-même de s'être laissé prévenir par celui à qui il avoit donné les premières connoissances de la loi chrétienne; il résolut d'effectuer bientôt ses saintes résolutions; la Providence lui en ouvrit la voie. D'une foible complexion et d'une santé altérée, ce prince s'ah-

sétoit souvent du palais, où d'ailleurs il ne prenoit plus de goût ; et déjà, par principe de conscience, il refusoit de se trouver à certaines assemblées où sa charge l'obligeoit d'assister. L'empereur Cang-hi l'en destitua pour le punir de sa négligence ; il lui laissa néanmoins une dignité inférieure à la première, avec des appointemens proportionnés ; mais ce prince y renonça peu après, afin d'être tout-à-fait libre, et de ne plus servir que Dieu. Il ne tarda pas à demander le baptême. Il fut nommé *Jean* ; son fils unique, qui fut baptisé en même temps, s'appela *Ignace*. Peu après toute sa famille, bien instruite, imita son exemple, savoir, la princesse *Cécile* sa femme, qui a été l'instructrice des autres dames ses belles-sœurs, sa belle-fille *Agnès* que son directeur appelle une héroïne chrétienne, ses deux petits-fils *Thomas* et *Mathieu*, l'un âgé de six ans et l'autre de sept, et deux petites-filles. L'esprit de ferveur animoit toute cette famille ; les domestiques furent si frappés de tant d'exemples, et surtout du zèle avec lequel ce prince les instruisoit, qu'ils vinrent en foule demander le baptême ; il avoit bâti dans son hôtel une chapelle isolée, où deux fois le jour il assembloit sa famille pour y réciter les prières de l'église et instruire ses domestiques, qu'il traitoit également bien, soit qu'ils profitassent de ses instructions, soit qu'ils négligeassent de les suivre.

Mais le *régulo* n'eut pas plus tôt appris la démarche qu'avoit faite son troisième fils, le prince Jean, qu'il ne put contenir sa colère ; elle alla jusqu'à lui interdire l'entrée de son palais, de même qu'à ceux de ses autres fils qui s'étoient faits chrétiens, à leur défendre de paroître désormais en sa présence, et même à les menacer qu'il les déféreroit lui-même à l'empereur. Cet éclat n'empêcha pas le *onzième* prince de demander aussi le baptême. Il prit le nom de *François* ; et d'abord, à l'exemple du prince Jean

son frère, il éleva une chapelle dans son palais, où la princesse son épouse, sa fille et leurs suivantes, qu'il avoit instruites, pussent être baptisées, et recevoir dans la suite les autres sacremens ; car il ne convient point en ce pays-ci que des personnes de ce rang aillent à l'église, où le commun des femmes chrétiennes se rendent deux fois l'année. Un semblable éclat ne pourroit être que très-préjudiciable à la religion. Cette nouvelle conversion ne put être long-temps cachée au régulo. Il estimoit la religion chrétienne, mais il craignoit moins Dieu que l'empereur ; il appréhendoit surtout la décadence de son crédit et de sa fortune. Il avoit été général de toutes les troupes de la Tartarie orientale, et en même temps gouverneur de la province de *Leao-tong* ; il avoit exercé cette charge pendant dix ans avec tant de probité et de satisfaction de la part de l'empereur, qu'à son retour il fut employé aux affaires du gouvernement de l'empire, et devint le chef d'une des huit bannières, c'est-à-dire, qu'il gouvernoit plus de trente mille personnes dans Pékin, dont il rapportoit toutes les affaires à sa majesté. De plus, il avoit deux de ses fils, le *sixième* et le *douzième*, qui étoient continuellement à la suite de l'empereur ; le sixième, qu'on appelloit *Lessilin*, étoit l'homme de la cour qui s'expliquoit le mieux dans l'une et l'autre langue, tartare et chinoise, et qui y brilloit le plus par la beauté de son esprit. Il étoit entré si avant dans les bonnes grâces de l'empereur, qu'il fut honoré coup sur coup de cinq ou six charges, possédées auparavant par autant de grands seigneurs ; il en remplissoit les différentes fonctions avec tant d'exactitude, qu'on étoit surpris qu'il pût suffire à tant d'occupations ; en sorte qu'on ne cessoit d'admirer l'étendue et la supériorité de son génie. Le régulo son père croyoit que ce sixième fils seroit infailliblement choisi par l'empereur à l'exclusion de ses autres frères, pour succéder

à sa dignité de régulo. Il n'avoit garde de soupçonner que lui et son frère, qui étoit officier des gardes-du-corps, eussent aussi conçu le dessein d'embrasser le christianisme ; cependant l'un et l'autre en étudioient continuellement les principes ; à la vérité celui-ci s'instruisoit plus secrètement. Mais son aîné parloit partout avec éloge de la religion chrétienne, et jusqu'à la porte de l'empereur, assis avec les grands, il ne souffroit point qu'on l'attaquât sans prendre aussitôt sa défense ; il tournoit en ridicule les différentes sectes de la Chine ; il poussa si loin son zèle, que, quelque difficulté qu'il y ait d'accuser un favori, il se trouva un prince qui en porta ses plaintes à l'empereur ; mais S. M. n'y fit qu'une médiocre attention, et sa réponse fut en termes si généraux, qu'elle ne signifioit rien.

Le prince *Lessihin* ne cessa pas pour cela de combattre les ennemis de la foi. Mais la mort lui ayant enlevé assez subitement son *fils unique* qui étoit âgé de deux ans, cette perte inattendue ralentit son courage ; il s'échappa même en des plaintes et des murmures contre la divine Providence ; m'ayant rencontré un jour dans le fort de sa douleur, il ne put retenir ses larmes ni ses murmures. « Où est donc la justice de Dieu, me dit-il, qui fait prospérer les *méchans*, tandis qu'il nourrit de pleurs et d'amertume ceux qui croient en lui ? Faut-il que les ennemis de son nom insultent à ma disgrâce ? » Je l'interrompis en lui témoignant la surprise où j'étois de lui entendre tenir un pareil langage : « Ne dites-vous pas tous les jours, lui ajoutai-je, que l'empereur n'est responsable à personne de sa conduite ? que nul de ses sujets n'a droit de lui demander compte de ses actions ? qu'on doit se soumettre à ses volontés avec respect et sans murmure ? qu'on doit croire qu'il ne fait rien sans de bonnes raisons ? cependant vous ne le regardez pas comme une divinité. Vous savez

que c'est un homme sujet à l'erreur comme les autres, et capable d'être maîtrisé par ses passions. Que prétendez-vous donc ? Voulez-vous avilir la majesté de Dieu, et la mettre au-dessous d'un homme ? Mais je veux, lui ajoutai-je, que vous ayez raison de faire consister la prospérité dans les honneurs, dans les grands emplois et dans les richesses ; si c'est là votre idée, je vois peu de princes à la cour qui y soient autant honorés que vous, ou qui y aient des emplois aussi considérables que ceux dont vous êtes revêtu : vous avez d'ailleurs des biens proportionnés à vos emplois ; vous voilà donc, selon vous, du nombre de ces *méchans* à qui tout prospère ? Et vous vous plaignez de Dieu ! etc. » Il sourit à ces dernières paroles, et il m'avoua qu'à la vérité il auroit de la peine à se faire chrétien avec cet attirail d'emplois et de dignités, et l'assiduité au service qui ne lui laissoit presque aucun moment de libre ; mais que si une fois il pouvoit s'en dégager, sa conversion seroit sincère et durable. On verra dans la suite de quelle manière Dieu l'attira tout-à-fait à lui.

Environ deux ans après son départ, le grand général, étant venu passer le nouvel an à la cour, ramena avec lui le prince *Paul*, qu'il estimoit fort à cause de sa valeur et de son expérience à la guerre ; il rendit de lui un témoignage si favorable à l'empereur que S. M. l'éleva à de nouveaux honneurs ; mais le prince Paul avait pris la résolution de ne plus servir d'autre maître que Jésus-Christ, et de ne plus combattre d'autres ennemis que ceux de son nom. Il ne fut pas long-temps sans présenter un mémoire au tribunal des princes, où, entre autres choses, il disoit qu'une incommodité qui lui étoit survenue aux genoux le mettoit hors d'état de monter à cheval ; que, devenant par là inutile pour le service, il n'étoit pas juste qu'il possédât les dignités ni qu'il jouît des appointemens dont l'empereur l'avoit gratifié, et qu'il supplioit S. M. de vou-

loir bien agréer sa démission. Le régulo, président de ce tribunal, ami du prince Paul, fit son rapport de telle manière, que l'empereur consentit à sa retraite. Il lui laissa néanmoins un titre d'honneur, qui ne l'engageoit à aucune fonction. Le prince Paul, au comble de sa joie de se voir libre et dégagé des embarras du siècle, s'adonna tout entier aux œuvres de piété.

Ce prince et ses deux frères chrétiens, Jean et François, s'assembloient tous les jours pour conférer sur les moyens les plus propres à avancer l'œuvre de Dieu. Ils convenoient qu'ils ne feroient que de médiocres progrès si le régulo leur père demeurait dans son infidélité ; mais sa présence leur étoit interdite à tous trois, et il falloit chercher d'autres gens capables de toucher son cœur. Ils jugèrent que personne n'étoit plus propre à ce dessein que l'ainé de leurs frères. Ses talens naturels, son éloquence modeste et persuasive, son habileté dans la langue tartare, que le régulo préféroit de beaucoup à la langue chinoise, toutes ces qualités lui avoient gagné le cœur du bon vieillard. Ce prince étoit d'un jugement sain, homme de conseil, et son père l'avoit souvent employé avec succès dans les affaires de sa maison les plus épineuses. Ce *filz aîné* n'étoit encore que catéchumène ; mais, parfaitement instruit de la loi chrétienne, il l'observoit aussi exactement que ses frères chrétiens. Il accepta volontiers la commission dont ses cadets le chargèrent, et il s'y porta avec un zèle sage et discret, avançant peu à peu, et se servant de toutes sortes d'industries pour s'insinuer dans son cœur, et lui inspirer le désir d'embrasser une religion dont il connoissoit la vérité, et de laquelle il n'étoit éloigné que par des vues d'intérêt et de politique. Pendant ce temps-là les trois princes chrétiens, qui ne pouvoient rien par le ministère de la parole, imploroient la miséricorde de Dieu avec leurs familles. Ils pratiquoient diverses austérités ;

dont on auroit peine à croire que des personnes de ce rang fussent capables ; ils faisoient des aumônes considérables ; ils fréquentoient les sacremens ; ils prioient les missionnaires d'offrir souvent le saint sacrifice de la messe pour obtenir de Dieu la conversion d'un père qu'ils aimoient tendrement. Tant de pieux efforts n'eurent pas l'effet qu'ils espéroient ; ils mirent quelques favorables dispositions dans son cœur , mais ils ne le changèrent point.

Tandis que le troupeau de Jésus-Christ croissoit dans cette illustre famille , la mort enleva de ce monde l'empereur Cang-hi , le 20 décembre 1722. Le même jour son quatrième fils monta sur le trône. On sait les agitations et les changemens qui accompagnent d'ordinaire un nouveau règne. Cependant la famille Sounou n'eut pas d'abord sujet d'être mécontente ; le vieux régulo fut avancé d'un degré , en considération des services qu'il avoit rendus à l'empereur défunt. Mais le prince *Lessihin* connut bientôt combien il est difficile d'être le favori de deux maîtres qui se succèdent l'un à l'autre ; on se fait sous le premier des ennemis , dont on a d'ordinaire à souffrir sous le second. L'empereur régnant étoit mécontent de son neuvième frère , que nous appellerons le neuvième *ago* ; il le condamna à rendre de grosses sommes d'argent qu'il prétendoit avoir été mal acquises , et à partir ensuite pour l'armée ; et comme il n'étoit guère plus content du prince *Lessihin* , et qu'il cherchoit à l'éloigner , il le chargea de poursuivre la restitution. Le prince *Lessihin* s'aperçut bien qu'on lui tendoit un piège auquel il ne pourroit échapper. Effectivement , l'*ago* ne se pressant pas de rendre l'argent ni de partir , l'empereur accusa le prince *Lessihin* de ces lenteurs ; il lui reprocha d'avoir de plus grands égards pour l'*ago* que pour lui qui étoit son maître ; il lui fit un crime des anciennes liaisons qu'il avoit avec ce prince , et enfin il lui ordonna de le suivre à l'armée. Le prince *Lessihin*

sentit bien qu'on ne vouloit point de justification ; aussi ne se mit-il pas en devoir de faire son apologie ; il se contenta de frapper la terre du front, selon la coutume de l'empire, et il se retira pour se préparer à suivre l'ago. Cependant il crut de son devoir d'aller saluer S. M., et de lui demander ses instructions selon l'usage. Il se rendit donc au palais la veille de son départ, et il s'y fit accompagner par son douzième frère, qui étoit devenu *tai-tou-ambam*, c'est-à-dire, grand-maître des équipages soit pour la guerre, soit pour la chasse. Mais l'empereur, averti que le prince *Lessihin* demandoit ses ordres, entra dans une grande colère, et lui fit dire qu'il le trouvoit bien hardi d'être venu au palais. Le prince répondit à genoux qu'il venoit avec son frère, le *tai-tou-ambam*, prendre les derniers ordres de S. M. « Les voici, répliqua l'empereur : partez demain, vous et votre frère. » Un ordre si sévère fut un coup de foudre qui fit trembler tous les grands ; mais ce fut véritablement un coup de prédestination pour ces deux princes, qui acheva de rompre tout-à-fait les liens qui les tenoient encore attachés aux honneurs du siècle.

Le douzième prince devoit naturellement être frappé de se voir enveloppé dans la disgrâce de son frère. Cependant il ne se troubla point ; il sortit sans se plaindre ; et, au lieu de songer à mettre ordre à ses affaires domestiques, son premier soin fut d'aller à l'église demander le baptême. Il fut nommé *Joseph*. Le prince *Lessihin*, qui étoit tombé d'un rang bien plus élevé, ressentit aussi plus vivement cette disgrâce, il n'avoit pas encore les dispositions nécessaires pour recevoir le baptême mais pendant le voyage ; il eut le temps de réfléchir sur l'inconstance de la fortune et l'instabilité des choses humaines, sur l'injustice des hommes et la vanité de tout ce qu'il y a de plus grand dans le monde. Il résolut de se faire chrétien, regardant cet état comme le seul où l'on puisse trouver une paix solide. Ces

deux princes étant arrivés avec le neuvième ago à *Sinim*, ville située sur les limites de la Chine, ce fut là que le prince Lessihin acheva de s'instruire par les soins du père Jean Mouram, jésuite portugais, qui avoit suivi le neuvième ago, et il fut baptisé le jour de Noël; on le nomma *Louis*.

Cependant le prince aîné s'appliquoit de toutes ses forces à la conversion du vieux *régulo*; mais, voyant qu'il n'avançoit que fort lentement, il s'avisa de s'associer un autre prince son oncle qui avoit été baptisé secrètement; il s'appeloit Joseph: l'âge et la parenté devoient lui donner plus d'autorité. Il inspira à son père la curiosité de voir et d'entendre le prince Joseph; l'entrevue eut lieu à l'église, un jour de fête; la conversation fut longue, et roula principalement sur les points qui révoltoient le plus l'esprit du *régulo*. Il parut satisfait de ce premier entretien. Il voulut entendre les prières des chrétiens, et depuis ce temps-là il vint assez souvent à l'église pour s'y prosterner devant l'autel, et y adorer Jésus-Christ; il vit volontiers les missionnaires, et les traita toujours avec politesse et amitié, jusqu'à leur faire des présens.

Cependant la persécution venoit de s'élever dans le *Fo-kien*, et l'accusation des deux premiers mandarins de cette province avoit été portée à l'empereur, qui l'avoit remise au tribunal des rites pour en délibérer. Cette nouvelle, qui devoit naturellement plus ébranler les princes Sounou que les autres chrétiens, parce qu'ils avoient beaucoup plus à perdre, ne ralentit point leur ferveur. Ils aidèrent les missionnaires de tout leur pouvoir; mais leurs efforts et les nôtres furent inutiles, et le 12 janvier de cette année 1724, la sentence fut publiée contre la religion. Ce triste événement fit faire au vieux *régulo* des réflexions qui l'intimidèrent, et il renouvela ses *menaces* aux princes ses enfans. Cependant quand il vit que les missionnaires

n'étoient pas renvoyés de Pékin, ses frayeurs se dissipèrent, et il se tranquillisa. Ses enfans chrétiens continuoient toujours d'aller à l'église et d'y fréquenter les sacremens ; mais l'empereur ayant défendu toutes sortes d'assemblées, soit dans les pagodes, soit ailleurs, les pères prièrent ces seigneurs de modérer leur zèle, et de venir un peu plus rarement à l'église, jusqu'à ce qu'on eût vu quel tour prendroit l'affaire. Tout ce qu'on put obtenir d'eux, ce fut qu'ils s'y rendroient sans équipage, et de grand matin, pour entendre la première messe. Rien de plus édifiant que la piété avec laquelle ils y assistoient ; loin de chercher dans l'église, comme on fait en Europe, les places les plus distinguées et les plus commodes, ils se mettoient à genoux parmi le peuple. Après avoir commencé si saintement la journée, ils en sanctifioient le reste dans leurs palais par la lecture des livres de piété, que chacun d'eux faisoit dans sa famille ; et comme parmi les princesses chrétiennes et les autres dames, il y en avoit peu qui connussent les caractères chinois, et qu'elles souhaitoient de comprendre le sens des prières vocales de l'église, elles prièrent leur confesseur de leur en procurer une traduction en langue tartare. Le P. Suarez m'engagea dans ce travail, dont je me chargeai volontiers. Quand je l'eus achevé, je l'envoyai au prince Jean et au prince Paul.

A cette occasion, les princes me renouvelèrent leurs instances de les aller voir ; je le leur promis, et me rendis bientôt à l'hôtel du prince Jean, où je trouvai presque tous les autres frères rassemblés. Il me fallut essayer toutes les civilités dont ils m'accabloient ; après quoi ils me firent une infinité de questions auxquelles je répondis bien volontiers, croyant ne pouvoir rien faire de plus utile que d'instruire à fond de tels catéchistes, qui peuvent pénétrer et porter la lumière de l'Évangile dans des lieux où nous n'avons nul accès, et où ils sont toujours

mieux venus et écoutés avec plus d'attention que les plus habiles missionnaires; je retournai souvent les voir. Je ne raconterai pas tout ce qui se passoit d'édifiant dans nos conversations; ils les finissoient toujours par me prier d'offrir le saint sacrifice de la messe pour obtenir de Dieu la conversion de leur père. « Il faut, me dirent-ils un jour, vous donner la peine de l'aller visiter vous-même avec le père Suarez, qui l'a déjà vu plusieurs fois; il vous a connu en Tartarie; vous lui parlerez *man-tcheou*, et vous lui ferez plaisir. » J'acceptai volontiers cette offre, et l'ainé des princes en fit bientôt naître l'occasion, afin qu'il ne parût rien d'affecté dans notre visite. Le *régulo* nous reçut avec l'air aisé et familier si naturel à tous ceux de sa famille; il me fit d'abord quelques questions sur la géographie, auxquelles je répondis; mais quand je faisais tomber le discours sur la religion, il le détournait adroitement sur des matières de pure curiosité, et il terminoit la conversation par les complimens ordinaires. Deux choses surtout retiennent ce prince: la crainte de l'empereur, et la persuasion où il est qu'ayant toujours vécu en homme d'honneur, Dieu est trop bon pour vouloir le damner.

Un jour, comme je sortois, le prince *Paul* m'invita à venir voir sa *chapelle*, parce qu'il avoit à me consulter sur la disposition des tableaux. Je ne crains point d'exagérer en disant que je vis la plus belle chapelle qui soit à la Chine; je pourrois même ajouter qu'elle ne dépareroit pas le palais d'un prince en Europe. Tout y brille d'or, de vernis et de peintures; le pavé même est si luisant qu'il faut le couvrir de tapis de peur d'y glisser. Vous jugez assez du plaisir que je ressentis, en voyant l'autel que ce prince avoit dressé au Seigneur. Comme il me demanda s'il y manquoit quelque chose: « Non, lui dis-je; il n'y manque plus qu'un bon nombre d'adorateurs du

vrai Dieu ; puisque vous avez commencé à le sanctifier , vous ne devez plus y laisser aucun serviteur du démon , mais il faut les gagner tous à Jésus-Christ. » Il me répondit qu'il y avoit plusieurs personnes , tant dans sa famille que dans celle de ses frères et de ses neveux , qui n'attendoient que la bénédiction de cette chapelle , les uns pour y être baptisés , les autres pour y faire leurs dévotions ; qu'il me prioit de presser le père *Suarez*. Le jour fut bientôt arrêté pour cette cérémonie ; elle se fit avec beaucoup d'appareil. Six missionnaires y furent invités. Nous trouvâmes à notre arrivée que le prince avoit déjà rassemblé dans son hôtel ses frères , ses neveux et ses arrière-neveux , les uns déjà chrétiens , les autres catéchumènes , avec d'autres chrétiens lettrés de ses amis. *La chapelle fut bénite* avec solennité ; quand nous fûmes sur le point d'en sortir , tous les princes petits et grands fléchirent les genoux , et battirent la terre du front pour nous remercier ; nous leur readimes le salut à la manière du pays. De la chapelle nous fûmes conduits dans une grande salle préparée pour prendre le thé ; ce fut alors que la princesse Marie , qui de son côté avoit rassemblé les dames ses belles-sœurs , ses nièces , etc. , les conduisit dans la chapelle nouvellement bénite , pour y faire leurs prières ; après quoi elle les ramena dans son appartement pour les y traiter , tandis que son mari le prince Paul nous traitoit dans la grande salle. Tous les conviés furent régelés splendidement. Le prince Paul faisoit les honneurs , et tout se passa sans la moindre confusion. Si la musique et la comédie ne s'y trouvèrent pas comme aux autres festins des Chinois , la joie et la piété y régèrent. A la fin du repas , les princesses envoyèrent un eunuque , qui , un genou en terre , demanda , de leur part , si les pères se portoient bien. Ici la coutume est de se lever , de répondre qu'on est en bonne santé , et de demander pareil-

lement si les princesses se portent bien, après quoi l'envoyé se retire ; c'est une manière de saluer qui se pratique chez tous les gens de qualité par les dames, lorsqu'on va visiter leur mari ou leurs enfans, et qu'on est ami particulier de la famille. Avant que de nous laisser sortir, le prince Paul pressa le père Suarez de venir dire la messe dans sa chapelle pour les femmes chrétiennes qui ne pouvoient pas sortir ; ce père le lui promit pour le jour de la Sainte-Trinité, à laquelle sa chapelle est dédiée. Il y donna la communion à 59 personnes du sexe qu'il avoit auparavant disposées, et en baptisa plusieurs autres ; ce furent là les premiers fruits qu'on recueillit dans ce saint lieu.

De si belles espérances ne pouvoient manquer d'être traversées, selon la destinée de toutes les œuvres qui tendent à la gloire de Dieu et au salut des âmes. En exécution des ordres de l'empereur, on avoit signifié aux missionnaires des provinces de partir pour Macao. Nous tentâmes un dernier effort pour obtenir de S. M. que du moins elle nous fit la grâce de les laisser à Canton ; nous en obtînmes une *audience*. Mais, avant que d'être admis, l'oncle maternel de l'empereur, ami des missionnaires, l'un des quatre gouverneurs de l'empire, me tira à quartier pour me donner un avis : « Prenez garde à vous, me dit-il, et au temps où nous sommes ; prêchez un peu moins votre religion ; vous renversez les coutumes de l'empire, vous troublez la paix des familles, vous brouillez les fils avec les pères. » Je fus d'abord surpris d'entendre ainsi parler un homme qui, d'ailleurs, étoit instruit des vérités chrétiennes, et de la morale que nous enseignons aux peuples. Comme je voulois lui répondre, il m'interrompit brusquement, et me dit : « Ne sais-je pas ce qui se passe dans la famille du vieux *Sounou*, dont les fils ont embrassé votre loi ? L'empereur l'ignore-t-il ? Je vous le

répète, faites attention à l'avis que je vous donne. » Le même jour, arrivoit un mémorial secret du grand-général, accusant les princes *Louis* et *Joseph* de s'être faits chrétiens, d'avoir contribué de leur argent à la construction d'une église, et de parler souvent en secret au père Mouram. Le fils de l'accusateur donna secrètement avis de ce mémorial à un des fils du vieux régulo Sounou, qui étoit son allié et son ami. Celui-ci en avertit ses autres frères. Dans leur impatience de savoir ce qui s'étoit passé à notre audience, le *prince aîné*, qui n'étoit que catéchumène, vint me trouver. Je lui en fis un détail exact ; sur quoi il fit les réflexions d'un homme d'esprit, et qui avoit une connoissance parfaite de la disposition de la cour, et de tous les acteurs qui y jouent actuellement leurs rôles. Je m'aperçus qu'il voyoit venir la tempête, et que, loin d'appréhender d'en être submergé, il s'assuroit qu'elle alloit le jeter dans le port du salut. Ces pensées le remplissoient de la plus douce consolation ; sa joie éclatoit jusque sur son visage, et causoit un saint épanouissement. Hélas ! je ne savois pas que je l'entretenois pour la dernière fois, et qu'il n'y auroit plus que l'éternité bienheureuse qui devoit un jour nous rejoindre. Je le quittai pour aller visiter le prince *Jean*, qui me demanda s'il étoit vrai que deux jésuites et neuf chrétiens eussent souffert tout récemment le martyre dans le Tanquin. Je répondis que nous en avions reçu avis de Canton, et que nous en attendions le détail. Il prit de là occasion de parler du bonheur des martyrs, et de la grâce singulière que Dieu leur fait de les conduire au ciel par une voie si courte. « Mais qui oseroit espérer une telle grâce ? » ajouta-t-il. Puis se tournant vers ses frères qui étoient tous là, il leur dit d'un air riant : « Oh ! que nous sommes entrés bien à propos dans le bercail de Jésus-Christ ! un peu plus tard la porte en étoit fermée. » Lorsque je pris

congé, le prince Jean me dit que le régulo leur père étoit parti le matin pour aller à la sépulture de ses ancêtres, et que peu après son départ l'empereur avoit ordonné qu'on le fit venir au palais; qu'à l'instant on avoit couru après lui pour le faire retourner; qu'il seroit sans doute arrivé au palais; que, selon les apparences, l'empereur n'étoit pas content, et qu'ils étoient tous rassemblés pour en savoir des nouvelles à son retour. Je me retirai la tristesse dans le cœur; car je n'espérois rien de consolant de l'ordre qui étoit venu au régulo.

Le lendemain nous apprîmes ce qui s'étoit passé au palais. Dès que le régulo parut à la porte où est la garde intérieure, et où sont assis les grands, un des quatre gouverneurs, président du tribunal des princes, fit mettre à genoux ce vieillard de 77 ans, et, par ordre de S. M., il lui lut une longue liste des fautes qu'avoient commises ses ancêtres; il lui reprocha que ceux de sa branche avoient été de tous temps les ennemis secrets de la branche régnante. Venant ensuite à ses *fautes personnelles*, on avoit qu'il s'étoit bien comporté pendant les dix années qu'il exerçoit la charge de général dans la province de Leao-tong; mais qu'ayant été fait chef de bannière, il étoit tombé dans plusieurs fautes qu'on lui détailla; entre autres, que quand l'empereur défunt déposa le prince héritier, et demanda aux grands leurs suffrages pour en élire un autre, il avoit donné le sien au huitième ago; que, quoiqu'il fût du conseil d'état, il se dispensoit d'y assister, et que tout récemment, ayant appris la mort du beau-père du neuvième ago, il avoit soupiré, levé les yeux au ciel, et envoyé des officiers faire des complimens de condoléance à sa famille, quoiqu'il ne pût ignorer que ce seigneur étoit mort dans la disgrâce de l'empereur; que pour toutes ces fautes, on le destituoit de sa dignité, on le privoit de ses appointemens, et on lui ordonnoit de partir dans dix jours

avec toute sa famille, ses femmes, ses enfans et ses petits-fils, pour aller au-delà de la *grande muraille*. Les courtisans virent clairement que toutes ces fautes, qu'on faisoit revivre depuis tant d'années, n'étoient qu'un prétexte pour couvrir le véritable motif d'un traitement si dur; car, nonobstant toutes ces prétendues fautes, qu'on n'ignoroit pas il y a deux ans, on n'avoit pas laissé de l'élever à un nouveau degré d'honneur. Le régulo souffrit impatiemment des reproches si peu mérités. Il se justifia d'une manière un peu vive, et il lui échappa même certaines expressions où il entroit du dépit; mais le président, qui étoit son ami, et qui devoit porter sa réponse à l'empereur, ne fit extrait que de ce qu'il avoit dit de plus raisonnable. S. M. ne décida rien; ainsi le vieillard, après avoir attendu long-temps, fut obligé de se retirer dans sa maison, où l'on étoit déjà informé de ce qui venoit de lui arriver. Ses fils le reçurent d'un air gai et content; ils le prièrent de ne point s'affliger et de conserver sa santé, l'assurant qu'ils le suivroient partout avec *joie*, et qu'ils feroient en sorte qu'il ne manquât jamais de rien. Ensuite le prince aîné lui demanda en grâce qu'il permit à ses autres frères, qu'il n'avoit point vus depuis qu'ils étoient chrétiens, de paroître en sa présence: « Allez, répondit le régulo, appelez-les vous-même; » ils ne furent pas long-temps sans paroître. Cette entrevue donna quelques instans de joie, et dissipa la tristesse que causoit l'exil.

Le lendemain, le régulo étant retourné au palais, avec un mémoire apologétique qu'il avoit fait faire, son fils aîné, qui portoit déjà le nom de *François-Xavier*, vint à l'église demander avec empressement le baptême: « Il est à craindre, dit-il, que l'empereur, touché des longs services et du grand âge de mon père, ne lui remette la peine de l'exil; si cela étoit, je désespérerois presque de ma conversion; il reviendrait du palais chargé de tant d'ordres

pour arrêter les progrès de la religion dans notre famille, que mes autres frères et moi serions liés par de nouvelles chaînes bien plus difficiles à rompre. Il n'y a plus à déli-berer ; je veux désormais vivre et mourir chrétien, et ne pas abuser davantage de la bonté et de la patience de Dieu, qui m'attend depuis si long-temps. » Il reçut donc cette grâce, de même que *son neveu*, fils du huitième frère, et chef de famille. Il y a long-temps qu'il imitoit ses oncles dans leurs pratiques de zèle. Il avoit instruit tous ceux de sa maison, et plusieurs avoient déjà été baptisés. Après ces deux princes, trois domestiques du second fils, qui devoient accompagner leur maître dans son exil, furent aussi régénérés dans les eaux du baptême.

Pendant ce temps-là le régulo présentoit son *mémoire* au président du tribunal des princes ; mais il fut fort surpris d'entendre les nouveaux reproches que ce président lui fit de la part de l'empereur. « Le sixième et le douzième de vos enfans, lui dit-il ( ce sont les princes Louis et Joseph ), ont embrassé la loi chrétienne, et ont fourni de l'argent pour bâtir une église ; vous en avez encore d'autres qui ont imité leur exemple ; que n'employiez-vous votre autorité pour les en détourner, ou que ne les défériez-vous à l'empereur ? On saura les ranger à leur devoir, puisque vous ne savez pas les gouverner. » Le régulo répondit qu'à la vérité le troisième, le dixième et le onzième de ses enfans s'étoient faits chrétiens, mais qu'il avoit ignoré leur dessein ; et qu'aussitôt qu'il en avoit été informé, il les avoit chassés de sa présence, et que pendant trois ans entiers il avoit refusé de les voir ; que s'il ne s'étoit pas fait leur délateur, c'est qu'il n'avoit ni assez d'esprit ni assez de capacité pour discerner si cette loi est vraie ou fausse. Ces excuses furent inutiles : on lui tourna le dos, et on le laissa là jusqu'au soir. Il retourna encore au palais le lendemain, et il y demeura presque tout le jour aussi

inutilement que la veille : « Allez , partez , lui disoit-on , corrigez - vous , et l'empereur vous fera grâce ; » mais on ne lui disoit pas de quoi il devoit se corriger.

Le même jour j'allai dès le matin à l'église des pères portugais , pour m'instruire de l'état où étoient les choses. J'y trouvai les princes Jean , François , Paul et Jean-Baptiste , avec le fils unique du prince Paul , âgé de dix-sept ans , qui attendoit qu'on lui conférât le saint baptême. Quoiqu'il l'eût demandé plusieurs fois et avec de grandes instances , on le lui avoit toujours différé , parce qu'il demeurait chez le régulo son grand-père , qui , l'ayant élevé , l'aimoit tendrement , et qui eût porté les choses à quelque éclat s'il eût su qu'il étoit chrétien. Pendant qu'on disposoit toutes choses pour la cérémonie , le bruit se répandit que l'empereur remettait la peine de l'exil au régulo , et qu'il se contentoit de le dépouiller de sa dignité. Quoique cette nouvelle se trouvât fautive dans la suite , elle devoit , ce semble , causer un mouvement de joie ; cependant les princes l'écoutèrent froidement , et y parurent peu sensibles. Celui qui étoit prêt à être baptisé craignoit qu'on ne prit de là occasion de différer encore son baptême : « Tout va bien aujourd'hui , dit-il , et demain tout ira mal ; je ne veux pas courir le risque de sortir de Pékin sans avoir reçu le baptême ; peut-être que je n'en trouverois plus l'occasion. » Il fallut donc le satisfaire au plus tôt. Le prince Jean fut le parrain , et donna au jeune prince le nom de *Michel*.

Le régulo , qui s'attendoit toujours à quelque favorable retour du côté de l'empereur , alla au tribunal des princes pour s'informer si sa majesté ne s'étoit point radoucie. Il eût pour toute réponse que l'empereur avoit vu son mémoire , et qu'il n'avoit qu'à *partir sans délai* ; sur cela le régulo , ne prenant plus conseil que de son désespoir , crut qu'il devoit sévir lui-même. C'est une cou-

tume chez les *Man-tcheoux*, de livrer leurs enfans à l'empereur, quand il se plaint de leur conduite. Aussitôt qu'il fut de retour à son hôtel, il envoya chercher ses fils et ses officiers; il fit apporter des chaînes, et d'un signe de main, il ordonna qu'on les mît au prince *Jean*, qui les reçut sans dire un seul mot; il indiqua de même le prince *Paul*, l'officier s'approcha pour le lier; mais ce prince, repoussant de la main les chaînes, dit d'un ton ferme qu'il n'avoit offensé ni le ciel, ni la terre, ni l'empereur, ni son père, et qu'il prioit du moins qu'on lui dît pour quelle raison on vouloit l'enchaîner. Son père ne répondit rien, et se contenta de baisser les yeux; sur quoi le prince *Jean* dit: «Ne voyez-vous pas que tout notre crime est d'avoir embrassé la religion chrétienne?—C'est cela même, reprit le prince *Paul*, que je voulois qu'on me fit savoir clairement; je recevrai volontiers ces chaînes pour une si bonne cause.» Et de la même main qu'il les avoit rejetées, il les reprit, et aida à se les mettre. Le prince *François* n'attendit pas qu'on vînt à lui; il se présenta aux officiers, qui, sans autre ordre, le lièrent comme ses deux frères. A la fin de cette scène, le régulo se leva, et retourna au palais de l'empereur pour y rendre compte de ce qu'il venoit de faire. Les trois princes chrétiens, qui restèrent avec leurs gardes, ne doutoient pas qu'on ne les conduisît bientôt au tribunal des princes pour y subir l'interrogatoire. Ils se félicitoient de ce que le temps étoit venu pour eux de rendre un témoignage public aux vérités de la religion. Le régulo ne fut pas reçu au palais comme il l'espéroit. Le président, l'ayant entendu, ne parut pas content de sa démarche; il ne voulut jamais se charger d'en faire le rapport à sa majesté: «Tout est fini, lui dit-il; vous êtes instruit de la sentence qui a été portée; il ne vous reste plus d'autre parti à prendre que celui d'obéir, et de vous corriger vous et vos en-

fans. » Le régulo , ne se voyant pas plus avancé par une démarche qui avoit tant coûté à sa tendresse , retourna à son hôtel , et fit ôter les chaînes à ses enfans sans leur dire un seul mot. Le prince *Xavier*, son aimé , animé qu'il étoit de ce feu divin qu'il venoit de recevoir au baptême , lui dit : « A ce trait , mon père , ne reconnoissez-vous pas le monde qui a été jusqu'ici votre idole ? Quoi de plus ingrat ! il oublie les plus longs et les plus importans services. Quoi de plus injuste ! ce n'est nullement la raison qui le conduit. Quoi enfin de plus trompeur ! il n'a que des apparences qui éblouissent. Mais , nous donnât-il des biens réels , quelle en est la solidité ? Tout ce qu'il a , et ce qu'il peut donner , n'est qu'une vapeur qui se dissipe à l'instant , et dont à la fin il ne reste qu'un souvenir inutile. Dieu , au contraire , est grand , libéral dans ses dons , magnifique dans ses promesses , et fidèle à les exécuter. Voulez-vous tout à coup goûter une paix que rien ne puisse altérer , et vous remplir d'une force supérieure à tous les événemens ? attachez-vous uniquement à Dieu ; adorez-le , servez-le de la manière dont il veut être adoré et servi ; en un mot , *faites-vous chrétien*, vous avez avoué tant de fois que cette religion est bonne. Dites-moi , y en a-t-il quelque autre qui soit capable de donner ce zèle et cette ardeur que vous nous voyez , qui nous fait pleurer et gémir depuis si long-temps sur le danger où vous êtes de vous perdre éternellement ? Eh ! que vous servira-t-il d'avoir eu ce grand nombre d'enfans que vous aimez avec tant de tendresse , s'il arrive que vous soyez éternellement séparé d'eux , pour n'avoir pas voulu reconnoître et servir le même maître ? » Le régulo , se voyant ainsi assailli de tous côtés , porta les deux mains à la tête , et , s'appuyant contre la muraille , il y demeura attaché sans répondre un seul mot. Cette posture fit connoître à ses enfans qu'il ne les écoutoit pas

volontiers , et que le temps de sa conversion n'étoit pas encore venu , ce qui les obligea de se retirer.

Le régulo partit bientôt pour se rendre au lieu de son *exil*, avec ses enfans , ses petits-fils , ses arrière-petits-fils , au nombre de 37 , sans compter les princesses , femmes ou filles , qui égaloient presque ce nombre , et environ 300 domestiques de l'un et de l'autre sexe , dont la plus grande partie avoit reçu le baptême ; plusieurs autres n'étoient encore que catéchumènes ; faute de temps , ils ont été obligés d'attendre qu'ils fussent arrivés au terme de leur voyage pour se faire baptiser. Les dames chrétiennes ne cédoient en rien aux princes leurs époux , pour la vivacité de leur foi et pour l'ardeur de leur zèle. Enfin , les domestiques , les princes et princesses , se monroient en tout dignes de leurs maitres. Le jour même que ces illustres , exilés arrivèrent au terme qui leur étoit marqué , le prince *François-Xavier* passa à une meilleure vie. La nouvelle de cette mort nous causa plus de joie que de douleur , parce qu'il nous parut qu'elle devoit être très-précieuse aux yeux de Dieu.

---

LETTRE (EXTRAIT) DU MÊME : 24 AOUT 1726.

VERS les fêtes de Noël 1724 , six mois après le départ des princes chrétiens , je reçus la visite d'un nommé *Marc-Ki*, chef de cinq ou six familles chrétiennes établies à *Fourdane*. Il m'apprit que nos illustres *exilés* , à peine établis dans cette forteresse , ont été envoyés plus loin et confinés à *Sin-pou-tse* , nouveau hameau dans le désert au milieu des sables , où de pauvres gens ont bâti sept ou huit cabanes sur un petit tertre qu'ils cultivent , et que le général de *Fourdane* avoit fait défense d'aller à *Sin-pou-tse*,

sous peine d'être livré au tribunal des crimes. Cet ordre arrêta ceux qui étoient portés à assister les princes, en sorte qu'ils n'étoient secourus que par quelques domestiques qui venoient secrètement à la ville pour acheter les choses les plus nécessaires. Cependant Marc-Ki étoit parvenu à s'introduire près des exilés, qui l'envoyoient à Pékin pour nous assurer de leur résignation et de leur satisfaction dans leurs maux. Le tribunal des princes avoit eu ordre de dresser un état des biens du régulo et de ses enfans, et l'on crut que ces biens alloient être adjugés au fisc. Ceux de leurs domestiques qui avoient fait paroître peu de bonne volonté, en devinrent plus insolens. Ce fut dans de si fâcheuses circonstances que Marc-Ki arriva. Il n'en trouva presque aucun qui fût disposé à fournir aux besoins de leurs maîtres, et le pouvoir manquoit à d'autres qui avoient encore pour eux quelque reste d'affection. Les premiers firent courir le bruit parmi les chrétiens qu'il y avoit ordre d'arrêter Marc-Ki. Aux premières nouvelles qui lui vinrent, il fut saisi d'une telle frayeur, qu'il prit aussitôt la fuite, laissant à Pékin le peu qu'on lui avoit donné pour les princes.

Nous apprîmes bientôt que le *régulo étoit mort* d'ennui et de misère. Le président du tribunal des princes différa, on ne sait pour quelle raison, d'en informer l'empereur par un mémorial; c'est un usage auquel on ne manque point; alors S. M. marque elle-même sur le mémorial et la somme qu'elle destine aux funérailles, et les personnes qui doivent y assister de sa part. L'empereur parut indigné de cette négligence. « Est-ce donc, dit-il, pour m'empêcher de faire du bien à ce défunt qu'on ne m'a pas présenté de mémorial? » Ce reproche fit croire que la colère de l'empereur finiroit avec la vie de l'infortuné vicillard, et que ses enfans étoient sur le point de recouvrer leur liberté; mais on fut bientôt désabusé. En effet,

l'empereur donna différens ordres au général de Fourdane, entre autres d'ôter les chaînes au neuvième fils, et de les lui remettre aussitôt que les cent jours du deuil de son père seroient écoulés; de rappeler les trois frères qui étoient à la guerre, afin que tous trois allassent porter le deuil de leur père à Sin-pou-tse; et enfin de dégrader tous les fils du régulo de la *qualité de princes du sang*, en leur ôtant la ceinture jaune, qui en est la marque, et les mettant au rang du simple peuple. Voici ce que j'ai appris touchant la mort du régulo et la dégradation de ses fils, par un chrétien de Pékin, nommé *Thomas Tem*, à qui sa profession de médecin donna la facilité d'aller à Sin-pou-tse. « Quand je vis les princes dans leurs habits de grand deuil, me dit *Thomas Tem*, je ne doutai point que leur père ne fût mort. Je leur demandai s'il avoit enfin ouvert les yeux à la vérité. Hélas! me répondirent-ils, notre père est mort entre les bras d'un domestique infidèle. Que de larmes nous répandîmes! que nous poussâmes de cris et de gémissemens inutiles! » Quant à la dégradation des princes, le médecin me dit que des mandarins venus exprès de la cour les avoient rassemblés tous à Fourdane, et que, les ayant fait mettre à genoux, ils leur signifièrent l'ordre de l'empereur qui les dépouilloit du rang et des prérogatives de princes du sang; qu'aussitôt après on leur ôta la ceinture jaune, et qu'on les renvoya à leur village confondus avec le simple peuple; que les princes chrétiens témoignèrent beaucoup de joie de se voir débarrassés d'une dignité qui leur devenoit onéreuse, et qui les gênoit dans la pratique des devoirs du christianisme. En effet, depuis leur dégradation, ils jouissent d'une plus grande liberté. Comme ils sont au rang du peuple, le général se croit déchargé de toute inspection sur leurs démarches; personne ne les inquiète maintenant. Il leur est seulement défendu de sortir du désert où ils sont relégués.

Le même Thomas Tem, quelques mois après, vint m'apprendre que pendant un nouveau séjour à Sin-pou-tse il y étoit arrivé un officier de la part du général, qui enjoignit aux princes venus récemment de la guerre de se rendre à Fourdané, pour y recevoir les ordres de l'empereur ; que ces *trois seigneurs* étant entrés dans le tribunal, le général les avoit fait mettre à genoux, et portant d'abord la parole au quatrième prince. » Vous avez eu permission, lui a-t-il dit, de revenir de la guerre pour porter le deuil de votre père ; pourquoi n'y êtes-vous pas retourné aussitôt que le deuil a été fini ? Partez incessamment, et ne revenez pas que la guerre ne soit terminée ; pour lors vous vous rendrez à Sin-pou-tse : « Puis s'adressant aux princes *Louis* et *Joseph* : « J'ai ordre de vous mettre à chacun neuf chaînes, et de vous envoyer à Pékin pour y être enfermés et confiés à la garde du *troisième régulo, frère de l'empereur*. » Il exécuta cet ordre aussitôt, et le 7 juin 1725 les deux prisonniers arrivèrent au tribunal des princes. On ne leur fit point subir d'interrogatoire, mais on les livra sur-le-champ au troisième régulo pour les enfermer et les garder séparément.

Au mois d'avril de cette année (1726), l'empereur donna un ordre qui faisoit espérer qu'on alloit fixer l'état des illustres exilés ; il dit au président du tribunal des princes que puisque Sounou leur père étoit mort, il falloit délibérer sur le traitement qu'on devoit faire à ses enfans, et il ne s'expliqua pas davantage. C'est la coutume des tribunaux de prononcer des sentences sévères, afin de donner lieu à l'empereur d'user de clémence. Les juges décidèrent qu'il falloit envoyer ces princes disgraciés auprès de la quatrième sœur de S. M., qui est mariée à un prince Kalka, au pays des Montgoux. L'empereur, qui ne fut pas de cet avis, prononça qu'il falloit les distribuer parmi les *soldats des huit bannières* qui sont à Fourdané, et leur

donner des places de cavaliers à mesure qu'elles vaueroient. L'ordre en fut envoyé au général de Fourdane, qui le fit signifier aux exilés à Sin - pou - tse, et leur assigna dans les casernes autant de bâtimens qu'il étoit nécessaire pour loger commodément chaque chef de famille avec toute sa maison. Ce changement de fortune fit croire à ces infortunés princes que la colère de l'empereur commençoit à se radoucir. Les chrétiens en remercièrent Dieu ; les infidèles ne parurent pas même être mécontents ; car, bien que ce poste soit beaucoup au-dessous de leur naissance, ils se consolioient en se disant les uns aux autres que tout Man-tcheou naît soldat ; mais ce nouvel état, qu'ils regardoient comme fixe et arrêté, ne fut que de peu de durée.

Au même temps qu'on les distribuoit dans les bannières, l'empereur faisoit faire le procès à quatre de ses frères. *Tsi-ché*, beau-père de l'un d'eux (le neuvième), s'y trouva mêlé sans qu'il fût coupable d'autre faute que d'être allié à un prince disgracié. Il fut exilé. Étant mort en chemin de maladie et de vieillesse, on donna ordre de déterrer ses os, de les brûler et de les jeter au vent ; on confisqua ses biens, on emprisonna ses enfans ; et parce qu'il y en avoit deux qui avoient épousé les filles du *régulo Sounou*, on prétendit que ce dernier avoit été lié d'une amitié étroite avec *Tsi-ché* ; sur quoi il y eut ordre de lui faire aussi son procès, quoiqu'il fût déjà mort. La décision du tribunal des princes fut que les os de *Sounou* seroient pareillement déterrés, brûlés et jetés au vent ; que ses *fils* et ses *petits-fils*, au-dessus de l'âge de quinze ans, seroient mis à mort, et que les autres, qui n'avoient pas encore atteint l'âge de quinze ans, seroient dispersés dans les provinces. L'empereur confirma le premier article de la sentence. Pour ce qui est du second article, il prononça qu'il falloit en choisir quelques-uns pour les mettre à mort, et disperser les autres. Il fallut délibérer sur le choix de ceux qu'on

feroit mourir. On dépêcha l'ordre de l'empereur au général de Fourdane, lequel envoya un officier appeler ces seigneurs qui étoient fort tranquilles dans les casernes, et qui ne s'attendoient à rien de semblable. Ils crurent que quelque courrier étoit venu de l'armée, et que le dессein étoit de les y envoyer. Mais quand ils surent qu'on appelloit aussi tous leurs enfans mâles, quand même ils seroient à la mamelle, ce fut pour lors qu'ils ne doutèrent point qu'on ne voulût éteindre leur famille. L'ordre pressoit, et il fallut se rendre brusquement au tribunal du général. Ils n'y furent pas plus tôt arrivés, au nombre de trente-six, qu'on leur fit mettre neuf chaînes à chacun, et même aux plus petits enfans, pour qui on en avoit de conformes à leur âge; en même temps le tribunal des princes délibéroit sur le choix de ceux qui devoient être punis de mort. Il désigna le second prince, le quatrième, le neuvième, le dixième, le treizième, le fils aîné du prince Xavier, et à la tête de tous, les deux princes qui sont détenus dans la prison de Pékin depuis plus d'un an, savoir, le prince Joseph et le prince Louis. Lorsqu'on présenta la liste de ces huit princes à l'empereur, il répondit que les princes Louis et Joseph attendroient dans leur prison la sentence qu'on devoit porter contre les régulos leurs frères, et qu'elle leur seroit commune; que les cinq autres princes seroient exilés dans les provinces, et séparés les uns des autres et de leur famille; que pour les autres, ils resteroient à Fourdane en qualité de simples cavaliers.

Lorsque le général de Fourdane reçut cette sentence, il fit ôter les chaînes aux prisonniers qui étoient absous, et les renvoya libres aux casernes; à l'égard des cinq autres, on leur laissa les chaînes, et on leur donna vingt-quatre heures pour se disposer à partir, et à se rendre aux *prisons de Pékin*, d'où ils devoient être conduits au lieu de leur exil. Cette peine parut à quelques-uns d'eux plus

difficile à supporter qu'un arrêt de mort, lequel, en terminant leur vie, eût mis fin à leurs disgrâces. Rien en effet n'étoit plus cruel pour ces princes que de se voir à jamais séparés de leurs femmes, de leurs enfans, et même de leurs domestiques; car on ne leur permit pas d'en prendre un seul avec eux. On les mit sur de méchantes charrettes louées à leurs dépens, et deux mandarins, à la tête d'une troupe de soldats, les accompagnèrent à Pékin, et les jetèrent dans les prisons du tribunal des crimes.

C'est le 13 du mois d'août que le département de nos prisonniers fut réglé. Le prince Jean fut exilé à *Tsinan-fou*, dans la province de *Chang-tong*; le neuvième prince, à *Tay-ycen-fou*, dans la province de *Cham-si*; le prince Paul, à *Nankin*; le prince Stanislas, à *Soutcheou*, dans la province de *Kiang-nang*; le fils aîné du prince Xavier, à *Hang-tcheou*, dans la province de *Tchekiang*; et quand le quatrième arrivera de la guerre, il doit aller à *Cai-fong-fou*, dans la province de *Honan*. L'ordre donné aux mandarins de ces provinces porte qu'on les renferme avec leurs chaînes, sans leur permettre la moindre communication au dehors. Il en est de même à Pékin pour les princes *Louis* et *Joseph*; il n'a jamais été permis aux domestiques qui leur préparent à manger au dehors, d'avoir avec eux le moindre entretien. Ainsi nous n'avons pu rien apprendre de l'état où ils se trouvent. Tout ce que j'ai pu savoir, c'est que le prince Joseph dit une fois à ses gardes qu'il falloit avertir le troisième régulo, qui est préposé à leur garde, qu'un anneau d'une des trois chaînes qu'il avoit au cou étoit rompu. Le régulo se mit à sourire; et, sans faire d'autre réponse, il entra seul chez chacun de ses prisonniers. On n'a rien appris de ce qui s'étoit passé dans cette entrevue; on sait seulement qu'il a permis aux domestiques de leur apporter des habits propres à la saison.

.....

LETTRE (EXTRAIT) DU MÊME : 15 SEPTEMBRE 1728.

LORSQUE les six princes chrétiens partirent de Pékin pour leur exil dans les différentes provinces, en août 1726, il y eut des défenses expresses de permettre à leurs domestiques de les y accompagner; quelques-uns cependant les suivirent, ce qui fut découvert et donna lieu à une information. La faute retomba sur le général qui commandoit alors Fourdane. Il étoit revenu à Pékin pour exercer une autre charge; on le cita, ce qui l'obligea à dépêcher courrier sur courrier à la forteresse. Ces courriers ayant jeté l'alarme parmi les officiers de la garnison, ils décidèrent de prévenir quelques plaintes contre eux, en accusant les princes sur leur religion, qu'ils regardoient comme l'unique cause de tous ces mouvemens. Ils composèrent une dénonciation pour le nouveau général de la forteresse, appelé *Ché-moute*, lequel est prince du sang, et par conséquent de la famille des princes accusés. Il savoit que les princes étoient chrétiens, et il faisoit semblant de l'ignorer. Mais quand ils lui eurent été déferés comme tels, il craignit de se rendre lui-même coupable, s'il ne se donnoit pas quelque mouvement; en conséquence, il résolut de les faire renoncer à leur religion, chose à laquelle il ne voyoit nulle difficulté. Mais il s'étoit singulièrement trompé, il ne put vaincre la résistance de ces fervens chrétiens; et alors, assemblant son conseil de guerre, il en fit condamner deux à être décapités (les princes *Jean et François*), et les autres à être emprisonnés. Il envoya ensuite un mémorial à l'empereur, par lequel il le supplioit de ratifier sa sentence.

Dans le même temps (janvier 1727), il arriva à Pé-

kin un autre mémorial du général d'armes de *Mougden*, autrefois la cour des Tartares man-tcheoux. Ce général représentoit à l'empereur que les soldats de sa garnison n'avoient ni maison dans la ville ni caserne au dehors, et qu'étant obligés de demeurer dans des villages aux environs, ils étoient trop éloignés, et que le service en souffroit. L'empereur n'ignoroit pas que ce nouveau général se plaignoit d'une chose aussi ancienne que l'établissement des Man-tcheoux. Cependant il éclata contre les anciens commandans qui n'avoient pas donné cet avis. Les deux qui avoient précédé immédiatement celui-ci, sont à Pékin pleins de vie. L'un s'appelle *Sunjou*, l'un des quatre ministres d'état, et l'autre *Tang-pao-chou*; mais, en remontant plus haut, on trouvoit le régulo *Sounou* qui étoit mort, et qui avoit en effet gouverné cette province pendant dix ans, avec un applaudissement général. Aucun d'eux n'avoit averti que les soldats manquassent de logement; on ne s'en prit néanmoins qu'à *Sounou*. L'ordre de l'empereur portoit qu'on *confisquât ses biens*, et qu'ils fussent employés à bâtir des logemens pour les soldats de *Mougden*; que les deux commandans qui l'avoient suivi fussent chargés de l'exécution, et que s'ils ne trouvoient pas dans la confiscation l'argent qui étoit nécessaire, ils le fournissent du leur. Aussitôt ces deux mandarins, trop intéressés dans cette affaire pour ne pas agir avec la dernière rigueur, allèrent apposer les sceaux dans l'hôtel de *Sounou*, et dans tous les hôtels des princes ses enfans.

Cependant les régulos et les grands des neuf tribunaux, à qui l'empereur avoit renvoyé la sentence du général de *Fourdane*, lui présentèrent leur réponse. Ils confirmoient la sentence qu'avoit porté ce général contre *Sourghien* et *Courtchen* (les princes Jean et François), ajoutant qu'il falloit les décapiter à *Fourdane*. Pour ce qui est des fils, des petits-fils de *Sounou*, et des autres qui

ont, disoient-ils, embrassé une fausse loi, il est difficile de leur pardonner; il faut les punir et les livrer au général, pour les faire étrangler en automne. L'empereur fit la réponse suivante: « Cette délibération est faite avec peu de soin et d'attention. On s'en est tenu à l'accusation du général *Ché-moute*, qui rapporte que *Sourghien* et *Courtchen* ont répondu qu'ils avoient embrassé cette loi depuis long-temps, et que quand il s'agiroit de perdre la vie, ils ne l'abandonneront jamais. On devoit me représenter qu'il étoit à propos d'envoyer à *Fourdane* un régulo et des grands pour les interroger, et que si *Sourghien* et *Courtchen*, après avoir entendu mes ordres, continuent à dire qu'ils mourront plutôt que de changer, il faut les faire mourir. Mais s'ils venoient à changer, ce seroit autre chose, et il faudroit conclure d'une autre manière. Que l'on délibère donc une seconde fois. » Les régulos et les grands se rassemblèrent de nouveau, non pas pour délibérer, mais pour se conformer entièrement à la volonté de l'empereur, qui est l'unique règle qu'on ose suivre. L'empereur envoya à *Fourdane* le prince *Tomoro-congo*, son cinquième frère, et un chef de bannière. On ne fut pas peu surpris de ce choix, puisqu'il s'agissoit de princes dégradés, qu'il avoit mis au rang du simple peuple; mais il n'y eut personne qui ne jugeât que l'intention de l'empereur étoit d'engager plus efficacement ces seigneurs à abandonner leur religion.

A Pékin, *Sunjou*, ministre d'état, l'un des deux intéressés à la confiscation des biens des seigneurs chrétiens, étoit continuellement occupé à questionner leurs *domestiques*, et à leur faire rendre compte des sommes qu'il prétendoit que leurs maîtres leur avoient laissées entre les mains. Dans la visite qu'il fit de leurs hôtels, ayant vu des chapelles, il leur demanda, leurs maîtres étant chrétiens, si eux-mêmes l'étoient aussi. Quatre répondirent

qu'ils étoient chrétiens. Alors Sunjou, croyant les intimider, leur fit de grandes menaces; mais, concluant toujours qu'il lui falloit remettre ce qu'ils avoient retenu de l'argent, des papiers et des meubles de leurs maîtres: « Je vais vous livrer au tribunal, et vous accuser à l'empereur; remettez-moi tout ce que vous avez caché.—Nous n'avons rien caché, répondirent les chrétiens; vous pouvez nous accuser à l'empereur, nous vous suivrons jusqu'à la porte du palais, pour y attendre la réponse de sa majesté. » Sunjou les fit enchaîner tous quatre, et présenta à l'empereur l'accusation suivante: « Nous, vos sujets, nous avons visité les maisons de Sounou, et nous avons trouvé que deux de ses fils, Sourghien, Tchourtchen, avoient orné dans leurs maisons des endroits particuliers, pour y placer l'image du seigneur du ciel, et pour l'honorer. Ayant interrogé les domestiques d'Ourtchen (le prince *Joseph*), ils ont répondu que leur maître, qui est actuellement à Pékin, étoit chrétien, et qu'ils l'étoient pareillement. En conséquence, nous demandons à votre majesté un ordre pour les livrer au tribunal des crimes, afin qu'ils y soient jugés dans la dernière rigueur. » La réponse de l'empereur ne fut pas entièrement conforme aux désirs de Sunjou; mais elle frappa sur le prince *Joseph*. « Vous me demandez, dit sa majesté, de livrer au tribunal les domestiques d'Ourtchen, parce qu'ils suivent la loi du Seigneur du ciel. En cela les domestiques n'ont fait que se conformer à la conduite de leur maître. Que le régulo Ounenguy, mon troisième frère, accompagné des grands de la même bannière, aille interroger Ourtchen; s'il reconnoît sa faute et s'il s'en repent, tout est fini; mais s'il ne veut pas changer, qu'on en délibère, et qu'on me fasse le rapport de ce qu'on aura déterminé. A l'égard des domestiques, qu'on les mette en liberté; je leur pardonne. »

Le prince *Joseph* eut bientôt à soutenir les plus fré-

quentes et les plus vives attaques. Promesses, menaces, reproches, tout fut mis en œuvre ; mais il y fut insensible ; et toute la réponse qu'on put tirer de lui , c'est qu'il étoit chrétien , et qu'il continueroit de l'être jusqu'à l'effusion de tout son sang. Le compte que le régulo rendit à l'empereur se terminoit ainsi : « Ourtchen est obstiné dans sa désobéissance ; son parti est pris , et il ne changera jamais. C'est pourquoi nous jugeons que sur-le-champ il doit être *coupé en pièces* ; c'est le moyen de faire observer exactement les lois. » Il sembloit qu'on devoit perdre toute espérance d'ébranler cet illustre néophyte. Cependant l'empereur ne désespéra pas d'y réussir , et il se flatta que ses promesses ou ses menaces auroient enfin leur effet. Il ordonna que le régulo , tous les chefs des bannières man-tcheoux et tous les présidens des tribunaux iroient encore interroger Ourtchen , et feroient un nouveau rapport. Tous les juges furent bientôt convaincus qu'ils perdoient leur temps et leurs peines. L'empereur fut outré de cette résistance. Il dissimula néanmoins son chagrin , et , faisant semblant qu'on n'avoit pas compris sa pensée , il fit appeler les juges , et leur dit : « Ourtchen se moque de vous , et il a raison , parce que vous avez mal interrogé , faute d'avoir compris ma pensée ; écoutez bien ceci : quand on fait attention aux réponses d'Ourtchen , on voit qu'il se fâche , comme si l'on vouloit qu'il cessât d'honorer le ciel. Ce n'est pas là ce que j'ai prétendu lui défendre ; mais j'ai dit que chacun avoit sa manière de l'honorer , et que lui , étant Man-tcheou , devoit suivre le rite des Man-tcheoux. Son père et lui méritoient la mort. Vous autres , grands , vous me présentâtes un mémorial par lequel vous me suppliez de les traiter en *rebelle* ; je n'ai pas encore répondu à ce mémorial. Mais Ourtchen n'en fait pas moins ce raisonnement : C'est fait de moi , je dois mourir ; si , en m'attachant opiniâtement à la loi du seigneur du ciel ,

l'empereur me condamne à la mort, je rendrai sa personne odieuse, et il aura la mauvaise réputation de m'avoir fait mourir, parce que j'honore le seigneur du ciel. Si je voulois le faire mourir, ce seroit pour les crimes de rebellion, dont son père et lui sont coupables, et non pas parce qu'il honore le seigneur du ciel. » Les grands mirent par écrit ces paroles de l'empereur, et allèrent pour la troisième fois attaquer le généreux néophyte. Ils redoublèrent leurs efforts, le flattèrent, lui firent les plus belles promesses, en vinrent ensuite aux reproches, aux menaces, aux invectives. Mais Joseph fut inébranlable, et finissoit toujours par dire : « Je ne puis changer. » Les juges se retirèrent interdits et confus après avoir écrit et leurs interrogations, et quelques-unes des réponses d'Ourtchen, qu'ils présentèrent à S. M. Ils concluoient ainsi : « Les réponses d'Ourtchen prouvent évidemment qu'il a pris son parti, et qu'il raisonne de cette manière : Je ne puis éviter la mort que méritent mes crimes et ceux de mon père ; selon les lois de l'empire on ne peut les pardonner. Si maintenant l'on me fait mourir, parce que je fais profession de la loi chrétienne, et que j'honore le seigneur du ciel, à la bonne heure, je mourrai content. C'est ce qui n'a pas échappé aux lumières et à la pénétration de votre majesté. Si donc on le faisoit mourir, parce qu'il a suivi une fausse loi, on ne feroit que ce qu'il souhaite. Il est plus à propos, conformément à la délibération des grands, présentée à votre majesté, de le traiter en rebelle et de l'exécuter à mort sans aucun délai. » L'empereur ne parla plus de cette affaire qu'à l'occasion d'une cérémonie tartare après laquelle il dit que les fils de Sounou étoient des rebelles, que c'étoient des esprits brouillons et désobéissans, et qu'on ne devoit pas les laisser vivre.

Pendant que ces choses se passaient à Pékin, le cinquième régulo envoyé à Fourdane, homme d'un caractère doux et naturellement équitable, avoit interrogé plusieurs

fois les princes *Jean et François*; bien qu'il eût ordre de les faire mourir s'ils refusoient de renoncer à Jésus-Christ; il avoit été frappé de leurs réponses, et n'avoit pu se résoudre à condamner à la mort des gens qu'il ne trouvoit coupables d'aucun crime; il avoit pris le parti de recevoir par écrit leurs dépositions et tous leurs moyens de défense, avec les livres de la sainte loi, qu'ils lui présentèrent, et avoit envoyé le tout à l'empereur, lequel avoit donné l'ordre suivant: « Ces gens-là veulent disputer; eh bien! qu'on les amène chargés de chaînes pour disputer à *Pékin*. » Le régulo les y amena aussitôt, et les conduisit au quartier oriental de la ville, où ils furent enfermés dans des prisons séparées. Deux jours après, le même régulo, accompagné des grands mandarins, fut envoyé vers ces princes pour les interroger. Voici la fin du *rappor*t qu'ils firent de leur interrogatoire: « Nous nous sommes d'abord adressés à Sourghien, et nous lui avons dit: « Vous avez abandonné la religion de vos pères, pour vous livrer à une loi funeste et proscrite.—La religion chrétienne, a répondu Sourghien, enseigne des choses véritablement merveilleuses. Si l'on veut que j'en parle, je prie le prince et les grands de m'introduire en présence de l'empereur, afin de lui expliquer la loi du seigneur du ciel; rien ne sera plus utile à S. M. — Comment osez-vous parler de la sorte? nous écriâmes-nous. L'empereur n'a-t-il pas lu tous les livres d'Europe? N'en a-t-il pas pénétré le sens le plus caché? En parlant comme vous venez de faire, vous vous rendez coupable d'un crime plus grand que celui de rebellion. Ne vous avisez jamais de rien dire de semblable; mais répondez-nous nettement; voulez-vous changer, ne le voulez-vous pas? » Sourghien a répondu: « Si je dis de bouche que je change, et que dans le cœur je ne change pas, je trompe l'empereur. — C'est-à-dire, reprîmes-nous, que vous ne voulez pas changer. » Pour lors Sourghien a déclaré

nettement qu'il persévérera jusqu'à la mort dans la religion qu'il a embrassée. Nous interrogeâmes ensuite Courtchen ; il nous a fait à peu près les mêmes réponses que son frère et avec une égale opiniâtreté. Sur quoi nous jugeons qu'il faut traiter l'un et l'autre comme on a traité *Ourtchen* (le prince Joseph), et leur faire leur procès pour d'autres crimes que celui de leur religion. »

Après des démarches si éclatantes et si inutiles, l'empereur ne put dissimuler son *chagrin* ; il le témoigna d'abord par paroles, et ensuite par des effets de sa colère. Les juges ne doutoient pas que dès qu'ils auroient rapporté cette affaire, les princes ne fussent exécutés à mort le même jour. C'est pourquoi, comme ils devoient la rapporter le 8 de juin 1727, ils firent préparer ce qui étoit nécessaire pour cette *exécution* ; on dressa les poteaux dans la place publique ; les soldats avec leurs officiers furent postés dans les rues où devoient passer les prétendus criminels. Tout ce fracas remua le peuple ; chacun s'arrêtoit et demandoit de quoi il s'agissoit ; les soldats répondoient qu'on alloit couper en pièces les fils de Sounou, parce qu'ils étoient chrétiens. Les domestiques et les esclaves de ces seigneurs, hommes et femmes, ceux même qui étoient encore infidèles, accoururent et environnèrent les portes de leurs prisons, pour leur rendre les derniers devoirs. Grand nombre de chrétiens se préparoient à voir ce qu'ils avoient souvent admiré en lisant la vie des anciens martyrs ; mais on fut trompé. L'empereur ne ratifia pas la sentence ; il donna au gouverneur de Pékin des ordres qui prouvent assez qu'on ne leur laissoit la vie que pour les faire souffrir plus long-temps. Ce gouverneur fit préparer deux *prisons* de six pieds de large sur dix de profondeur, n'y laissant d'ouverture que la porte et une petite fenêtre à côté. Il fit élever une muraille à la hauteur du toit, où l'on plaça un tour pour faire passer le boire et le manger,

Tout étant prêt, il renferma *Jean* et *François* dans ces sombres cachots pour y passer l'été brûlant de ce pays-ci; il prescrivit qu'on leur donneroit chaque jour la troisième partie de ce qu'un homme mange communément de riz, vingt deniers pour des herbes, et de l'eau à discrétion.

Le 15 d'août suivant, nous apprîmes que Dieu venoit d'appeler à lui le prince *Joseph*, mort d'un flux de sang. Depuis trois jours il ne venoit plus recevoir au tour ce qu'on lui portoit à manger; on le trouva couché à la porte de son cachot, demi-nu, et sans mouvement. Le troisième régulo, à la garde duquel il étoit, avertit l'empereur de cette mort, et l'ordre fut donné aux mandarins d'aller visiter le corps; ils le firent placer dans un méchant cercueil, et porter hors de la ville. Ils mirent ensuite le feu sous le cercueil. Quand le corps fut à peu près consumé, ils brisèrent les restes et les jetèrent dans la boue; on donna ordre aux soldats chinois de faire souvent la ronde en cet endroit, et de ne permettre à personne de s'y arrêter; mais on espère bien, avec le temps, tromper leur vigilance et recueillir les os de ce saint martyr.

Le prince *Jean*, également prisonnier à Pékin, est mort le 13 novembre suivant, victime, comme le prince *Joseph*, des mauvais traitemens que son attachement au christianisme lui a procurés. Aussitôt le troisième régulo ordonna qu'on mît le corps dans un cercueil, et qu'on le transportât dans une pagode hors de la porte occidentale, où il seroit gardé jusqu'à ce qu'on pût être informé des volontés de l'empereur. Le 13 décembre, il fit appeler les anciens domestiques du prince, et leur permit de transporter le corps de leur ancien maître à la sépulture de ses ancêtres. Ces domestiques étoient extrêmement pauvres depuis la confiscation générale des biens de leurs maîtres; ils ne laissèrent pas néanmoins de prendre des habits de deuil, et de faire convenablement les choses. L'enterre-

ment se fait de deux manières parmi les Tartares manchoux : chez les uns , on enterre le corps avec le cercueil ; les autres brûlent l'un et l'autre , ramassent les cendres , et les renferment dans une urne qu'ils mettent en terre , et ils élèvent ensuite au-dessus un monument. C'est cette dernière manière qui est en usage dans la famille du prince Jean.

Le prince *Louis* et le prince *François* sont toujours renfermés dans des prisons séparées , sous la garde du même régulo. A l'égard des princes relégués dans les diverses provinces , le prince *Paul* est le seul dont nous ayons entendu parler. Nous savons que l'un des soldats de sa garde , également touché et de la patience de son prisonnier , et de ses entretiens sur les vérités chrétiennes , embrassa la foi , et reçut le baptême. Nos dernières nouvelles de Fourdane sont du 15 août de cette année (1728). Plusieurs princesses et dames chrétiennes sont mortes en prison , sans avoir pu obtenir la permission de faire venir un médecin ; ce qui est néanmoins permis dans l'empire à tous les prisonniers qui ne sont point condamnés à la mort. Il est difficile que les princes résistent encore longtemps ; ils sont logés fort à l'étroit , ils couchent sur la terre , ils n'ont pour toute nourriture qu'un peu de riz et des herbes salées ; et sous un climat très-froid , à peine ont-ils chacun une couverture pour s'échauffer.

---

LETTRE (EXTRAIT) DU MÊME ; 22 OCTOBRE 1736.

EN 1733 , le premier ministre , qui avoit été envoyé en Tartarie pour passer les troupes en revue , revint par Fourdane. Témoin du triste état où étoient réduits les princes prisonniers , il crut que l'indécence avec laquelle

on les traitoit rejaillissoit sur la famille impériale. Arrivé à Pékin , il entretint l'empereur des indignes traitemens dont on usoit à leur égard. Bientôt il y eut ordre de renvoyer à Fourdane les *princes exilés dans les provinces*. Des six princes que cet ordre concernoit , il n'en restoit plus que quatre ; deux avoient déjà passé à une meilleure vie , savoir le second prince nommé Jean Lou , et le dixième nommé Paul Chou. Il n'y en avoit donc plus que quatre qui devoient retourner à Fourdane , savoir le neuvième prince , encore infidèle , les princes chrétiens Jean Ho , Stanislas Mou , et le prince fils aîné du prince Xavier , qui mourut saintement en arrivant à Fourdane.

Les princes , qui étoient restés prisonniers à Fourdane , crurent toucher enfin au moment où l'on alloit rendre leur captivité plus douce ; mais le général , ne recevant aucune instruction , craignit de se compromettre en se relâchant de sa sévérité. Il demanda des ordres au tribunal des troupes , qui le renvoya à l'empereur. Il se détermina enfin à envoyer un mémorial à S. M. On ne sait en quels termes il étoit conçu ; mais voici quelle fut la réponse , qu'il ne reçut qu'en avril 1734 : « Disposez de ces gens-là de la manière que vous jugerez la plus convenable : falloit-il pour si peu de chose avoir recours à moi ? » Cette réponse équivoque abandonna les princes à la *discretion du général* , et c'est ce qui lui causoit une nouvelle inquiétude. Il craignoit également d'être trop sévère ou trop indulgent. Dieu voulut qu'il prit le parti que lui suggéra la compassion , et qui d'ailleurs pouvoit lui faire le plus d'honneur dans le public , et dans l'esprit des princes sortis tous de la même tige , qui sont en grand nombre à Pékin. Il commença par ôter les chaînes aux princes , et il leur permit de se faire raser , ce qui est pour des Tartares une consolation presque aussi grande que celle de se voir délivrés de leurs fers ; et les dames eu-

rent permission d'aller voir , les unes leurs époux , les autres leurs fils, leurs filles, leurs pères. Les princes et princesses étoient alors au nombre de soixante-douze , n'ayant pas un seul domestique pour les servir. Trop heureux encore , si on leur eût fourni le nécessaire pour leur nourriture et pour leurs vêtemens ! Mais le général ne leur faisoit distribuer tous les mois qu'une quantité insuffisante de riz pour leur subsistance. Il est vrai qu'il faisoit espérer à ceux qui étoient en âge de porter les armes , qu'il leur procureroit des places de soldats quand il y en auroit de vacantes : espérance qui ne remédioit pas aux besoins du moment. Ces seigneurs eurent soin de nous informer du triste état où ils se trouvoient. Nous avons tâché de les assister , non pas selon l'étendue de nos désirs , mais à proportion de nos facultés et des secours venus d'Europe.

En octobre de l'année dernière , à l'avènement de *Kien-long* , prince d'un caractère doux et bienfaisant , des ordres furent donnés au tribunal des princes , de faire la recherche des *princes du sang, dégradés et exilés* depuis long-temps en divers lieux. Il fallut du temps pour faire cette recherche , où les princes de *Fourdane* n'entrèrent que par occasion, sans qu'on eût fait d'eux aucune mention particulière. On ne doutoit pas que le dessein de l'empereur ne fût de rétablir dans leur première splendeur, les illustres et nombreuses victimes de la tyrannie de *Yong-tching*, et de leur rendre la *ceinture jaune*, cette marque d'honneur , qui ne s'accorde qu'aux descendants du fondateur de la dynastie et de ses frères , qui lui aidèrent à conquérir l'empire. Mais , quand l'empereur donna cet ordre , un *censeur* de l'empire lui représenta qu'il ne convenoit pas que des gens dégradés et mis au rang du peuple fussent tout à coup rétablis ; que *S. M.* devoit premièrement leur faire porter la ceinture rouge,

et que dans la suite, s'ils se comportoient bien, elle pourroit leur rendre la ceinture jaune, et même, si elle les en jugeoit dignes, les faire comtes ou régulos. Ce censeur appuyoit sa remontrance de plusieurs raisons et de divers exemples. L'empereur trouva que le censeur avoit raison; c'est pourquoi ayant vu la liste des exilés, parmi lesquels étoient les fils et petits-fils de *Sounou*, il leur accorda la *ceinture rouge*, et ordonna qu'on écrivit leurs noms dans le registre de la famille impériale, après ceux qui portoient la ceinture jaune; qu'on y ajoutât les fautes pour lesquelles eux et leurs pères avoient été punis, et qu'on les laissât où ils étoient. Quand on en apporta la nouvelle à Fourdane, quelques-uns de ces princes la reçurent assez froidement. « On nous donne des ceintures rouges, dirent-ils; mais nous donne-t-on de quoi en soutenir le rang? Nous n'avons ni maisons ni terres; une ceinture de soie rouge s'accorde-t-elle avec cette toile grossière dont nous sommes vêtus? Ne valoit-il pas mieux nous laisser simples cavaliers, comme nous étions la plupart? » Effectivement ceux de ces princes qui n'ont point à Pékin de parens riches du côté de leurs épouses, sont fort à plaindre. L'empereur ne donne rien à ceux qui sont au-dessous de 20 ans; et à ceux qui ont atteint cet âge, il ne donne par mois pour leur entretien que trois taëls, et du riz à proportion, ce qui ne fait en tout que 45 livres monnoie de France. Il ne leur reste donc que l'espérance de devenir mandarins, ou d'être rappelés à Pékin, où ils trouveroient pour le corps et pour l'âme plus de secours qu'à Fourdane (1).

---

(1) Ici finit l'histoire des princes chrétiens de la famille Sounou.

.....

LETTRE (EXTRAIT) DU PÈRE AMIOT  
AU PÈRE DE LA TOUR.

Pékin, le 17 octobre 1754.

MON RÉVÉREND PÈRE, j'ai à vous parler du voyage du F. Attiret en Tartarie à la suite de l'empereur, de sa nomination au mandarinat, et de son généreux refus d'une dignité qui, en lui donnant un rang dans l'empire, auroit pu lui faire oublier l'état d'humilité auquel il s'étoit consacré.

Dix mille *Kalkas* avoient quitté leur pays pour venir s'établir dans la Tartarie chinoise, et l'empereur avoit fait dire à leurs chefs de se rendre à *Gé-hol*, où il va chaque année pour prendre le divertissement de la chasse, et où il a des palais presque aussi beaux que ceux qui sont aux environs de Pékin. L'intention de S. M. étoit de recevoir là les chefs en cérémonie au nombre de ses sujets, de leur donner le grand repas déterminé par les rites pour ces sortes d'occasions, et de leur accorder des dignités suivant leur naissance et leur rang. Lorsqu'ils y furent arrivés, l'empereur partit accompagné de toute sa cour. C'est uniquement lorsque S. M. est absente que les personnes qui travaillent sous ses yeux ont un peu de liberté. Le F. Attiret vouloit profiter de la sienne pour reprendre dans les exercices de piété les forces spirituelles dont on a autant et même plus de besoin ici que partout ailleurs. Mais le comte, *grand échanson*, lui intima l'ordre de partir avec lui sans délai; que l'empereur vouloit que dans trois jours au plus tard il fût auprès de sa personne. « Ne vous embarrassez de rien, ajouta le comte; voilà cinquante taëls que l'empereur m'a ordonné de vous compter. J'ai

ordre de fournir tout ce qui sera nécessaire pour vous et pour vos domestiques ; je vous donnerai mon propre cheval, et parmi mes habits vous choisirez ceux qui vous iront le mieux, et vous vous en servirez. » Il faut remarquer qu'il y a ici des habits de ville et des habits de voyage, déterminés pour la longueur, pour la forme, et pour tout l'assortiment, et qu'il seroit de la dernière indécence de se montrer à la cour sous d'autres habillemens que ceux des circonstances, des lieux et de la saison.

Le comte et le F. Attiret rejoignirent la cour à Léang-kien-fang, où elle avoit fait halte pour prendre quelques jours de repos. L'empereur fit remettre le F. Attiret entre les mains du *comte ministre*, dont il fut reçu avec toutes les démonstrations de politesse et de bienveillance que ces messieurs savent si bien donner, lorsqu'ils croient se conformer aux intentions de leur maître. Il lui fit dresser une tente au voisinage de la sienne ; car le long de la route il n'y a ni hôtel ni maison pour qui que ce soit ; les palais qui se trouvent de distance en distance sont seulement pour l'empereur et ses femmes. Il ne lui arriva rien de particulier pendant le voyage ; mais la marche du prince réveilla ses idées pittoresques, et il a avoué que s'il avoit eu à peindre une armée en déroute, il s'en seroit tenu à ce qu'il avoit sous les yeux. Ce n'étoit pas cette majesté, cette économie, cet ordre qui caractérisent toutes les cérémonies chinoises, mais un amas confus de gens de tous les étages qui alloient et venoient, se pressoient à l'envi, se heurtoient et courroient, les uns pour porter des ordres, les autres pour les exécuter ; ceux-ci pour chercher leurs maîtres, qu'ils ne distinguoient pas dans la foule ; ceux-là pour trouver leur quartier, ou pour aller joindre celui de l'empereur dont ils s'étoient écartés. Tout ce qu'il vit lui parut tumulte, confusion, embarras ; c'étoient des chariots renversés, qu'on tentoit vainement de redresser, des cha-

meaux étendus avec toutes leurs charges, des ponts abattus, des chevaux crevés, des hommes foulés aux pieds des chevaux, ou écrasés sous des charrettes; telles sont les images qui, sorties de son pinceau, auroient fait un tout qu'il n'auroit jamais osé intituler : *marche de l'empereur de Chine*. Il est vrai que jamais peut-être ce prince n'avoit eu tant de monde à sa suite. Il vouloit donner aux étrangers qui s'étoient livrés à lui une idée de sa puissance et de sa grandeur, qui leur inspirât une juste crainte de l'irriter, ou les attirât sous son obéissance; artifice qui lui a parfaitement réussi; car, depuis peu, dix mille hommes sont encore venus se ranger sous ses étendards.

A Gé-hol, le ministre logea le F. Attiret dans son propre hôtel. Il lui fit les offres les plus obligeantes, et particulièrement celle de lui faire servir du maigre les jours réservés. Bientôt le frère reçut ordre de se rendre au palais, où on lui dit que l'intention de S. M. étoit qu'il peignît, ou du moins qu'il dessinât tout ce qui se passeroit dans la *cérémonie* qu'on alloit faire. On lui recommanda fort de se mettre à portée de bien voir tout, afin que rien ne manquât à son dessin, et que l'empereur pût être content. Vous savez qu'ici il ne faut faire que ce qu'on vous dit, et faire de point en point tout ce qu'on vous dit. Il n'y a génie qui tienne : les plus belles lueurs doivent être étouffées dès qu'elles se montrent, si elles tendent à quelque chose qu'on ne vous a pas positivement demandé. Le F. Attiret, ayant tendu toutes ses fibres, se rendit au lieu de la cérémonie, regarda de tous ses yeux, et, malgré tout cela, il ne sut au bout à quoi se fixer. Il n'y avoit que confusion dans ses idées et qu'embaras pour le choix qu'il devoit en faire. Il voyoit tout et il ne voyoit rien. Un dessin devant être livré le soir même à S. M., il n'y avoit point à reculer; le F. Attiret se retira pour se mettre à l'ouvrage. Il tailla plusieurs crayons en homme qui cherche à gagner du

temps, et rien ne lui venoit encore. Enfin il saisit son point. Ce fut le moment de l'entrée de l'empereur au lieu de la cérémonie; point flatteur pour ce prince, qu'on y voit du premier coup d'œil dans tout l'appareil de sa grandeur. Il crayonne rapidement tout ce qui s'offre, et quelques centaines de figures, sans compter les assortimens, se trouvent ébauchées. Le temps s'écouloit; il fallut livrer son dessin. Il se rendit au palais. L'empereur lui fit dire que tout étoit *hen hao*, c'est-à-dire, très-bien.

Le lendemain, le F. Attiret s'étoit mis à le retoucher, lorsqu'on lui intima l'ordre de se transporter au palais, où S. M. venoit de décorer des titres de régulos, comtes et grands seigneurs, onze des principaux transfuges. C'étoit pour faire les *portraits* de ces onze seigneurs qu'on avoit mandé le peintre. Un de ces portraits fut achevé ce jour-là même et montré tout de suite à l'empereur. Il fut trouvé à merveille. S. M. fit dire au F. Attiret que la fête devant être terminée dans l'espace de six jours, il falloit que tous les autres portraits fussent finis pour ce temps-là. Le pauvre cher frère étoit attaqué d'un rhume de poitrine, accompagné d'un cours de ventre, et d'une fièvre assez violente; il lui fallut, malgré cette triple incommodité, qui dura quelque temps, aller chaque jour au palais, y travailler du matin au soir, dans un lieu qui étoit comme public, puisque c'étoit la salle où les courtisans s'assembloient; ils étoient tout le jour sur ses épaules, à lui faire mille interrogations, toutes disparates, et auxquelles il falloit répondre, et faire l'ouvrage en même temps. Il est vrai que ces seigneurs n'en agissoient ainsi que pour lui faire honneur, la plupart de leurs demandes roulant sur la France, ou sur des choses qu'ils croyoient lui être agréables; mais quant aux *Tartares*, peu accoutumés à se voir reproduire, ils étoient émerveillés. Ils rioient les uns des autres, lorsque après quelques coups de pinceau, ils apercevoient

un peu de ressemblance ; mais quand elle étoit entière, ils étoient comme extasiés. Ils ne pouvoient guère comprendre comment cela pouvoit se faire ; ils ne se lassoient point de regarder la palette et le pinceau ; aucune des actions du peintre ne leur échappoit. Les seigneurs chinois et man-tcheoux qui étoient présens rioient aussi de tout leur cœur, non pas des copies, mais des originaux eux-mêmes, dont la figure, la contenance et toutes les façons avoient si peu de rapport avec la politesse et les manières chinoises. Il est vraisemblable que de tous ceux qui étoient là, il n'y avoit que le peintre qui ne fût pas tenté de rire. A mesure qu'un portrait étoit achevé, on le portoit à l'empereur, qui prononçoit son jugement. Comme tous furent flatteurs et honorables pour le peintre, ils lui attirèrent toutes sortes de complimens et de caresses affectées de la part de tous les grands qui s'amusoient à le voir peindre. Ce qui augmenta encore leur espèce de considération pour sa personne, c'est que chaque jour un mandarin, en habit de cérémonie, lui apportoit des mets de la table de S. M., et les lui livroit devant tout ce monde, dont la plupart se seroient estimés fort heureux s'ils avoient eu le même honneur.

Après que les onze portraits eurent été achevés, le F. Attiret reçut ordre de mettre en grand le *dessin de la cérémonie* qu'il n'avoit fait d'abord qu'en petit. Il l'avoit à peine commencé qu'un mandarin de la présence lui apporta deux pièces de soie de la part de l'empereur. Un moment après l'empereur vint lui-même dans l'appartement où travailloit le F. Attiret, et, d'un air plein de bonté, lui adressa plusieurs questions obligeantes ; après quoi il se retira ; mais en sortant il dit que le F. Attiret n'étoit pas bien là, et qu'il falloit le placer sur-le-champ dans le *tatien*, c'est-à-dire, dans la salle du trône. Lorsqu'il y fut, un mandarin lui apporta un papier d'une espèce particu-

lière, et dont l'empereur se sert quelquefois pour peindre, et lui dit que l'intention de S. M. étoit qu'il dessinât un seigneur tartare, qu'il lui nomma, à cheval, courant après un tigre, l'arc bandé, et sur le point de décocher la flèche, ajoutant que l'empereur vouloit lui-même en faire la peinture. Le F. Attiret fit ce qu'on exigeoit de lui. Le lendemain il reçut ordre de préparer quatre pièces de cette soie fine et gommée dont les Chinois se servent pour peindre à l'eau, et de se transporter ensuite au jardin pour prendre les sites et les lieux qui devoient servir de fond aux peintures qu'il alloit faire pour représenter les jeux et les divertissemens de la fête présente. Arrivé au jardin, il jeta sur le papier quelques-unes de ses idées, et crayonna tout ce qu'il crut pouvoir servir à son dessin. L'empereur vint à lui, examina ce qu'il venoit de faire, lui fit corriger ce qui n'étoit pas de son goût, et fit ajouter ce qu'il jugea à propos. Au bout de trois jours, l'empereur voulut voir tout ce qui étoit fait, et trouva que sa *personne* qui avoit été dessinée à cheval dans un endroit, et portée en chaise dans un autre, étoit, dans l'une et dans l'autre position, un peu trop renversée de l'arrière. Il voulut qu'on corrigeât sur-le-champ ce défaut, et pour cela il s'assit sur son trône, et s'y composa à sa fantaisie. Comme il faisoit fort chaud, il eut la bonté d'ordonner au F. Attiret d'ôter son bonnet et de s'asseoir, faveur singulière qu'il ne fait à aucun de ses sujets, qui ne doivent jamais être en sa présence qu'à genoux ou debout, lors même qu'ils sont obligés de travailler. Un eunuque tenoit entre ses mains la peinture que S. M. avoit faite elle-même sur le dessin du Tartare à cheval dont j'ai parlé; il la déploya devant le F. Attiret, auquel l'empereur ordonna de l'achever: il ne restoit à faire que le carquois, la queue du cheval et la botte du cavalier.

Outre ces dessins, le F. Attiret avoit encore à faire

tous les *portraits des principaux seigneurs* qui devoient figurer dans la cérémonie, et il falloit que tous ces portraits eussent l'approbation de S. M., ce qui n'en augmentoit pas peu la difficulté. Il y en eut deux auxquels on revint plusieurs fois, l'empereur ne les trouvant pas à son goût; celui du *comte-ministre* fut entièrement manqué par le trop d'envie qu'on avoit qu'il ressemblât. L'empereur vouloit qu'il eût les yeux d'une certaine façon, celle apparemment qui lui plaisoit le plus dans son favori; qu'il eût la tête plus ou moins avancée; qu'il fût dans telle attitude; et tout cela n'étoit pas l'idée du peintre, qui faisoit tous ses efforts pour se conformer à celle du prince. Aussi fut-il tellement dérouté par toutes ces difficultés qu'il ne put plus saisir son modèle, quelque soin qu'il se donnât pour en venir à bout. Le ministre lui en fit des reproches badins, en lui faisant entendre néanmoins qu'il étoit persuadé qu'il n'y avoit pas de sa faute. Tous les autres portraits furent trouvés à merveille; S. M. les loua beaucoup, et par conséquent toute la cour leur prodigua des éloges. Mais ce n'étoit encore là, pour ainsi dire, que le coup d'essai du peintre. *L'empereur* voulut se faire peindre en grand. Le F. Attiret n'avoit pas encore eu cet honneur. Les autres portraits avoient été trouvés bons par l'empereur et par toute sa cour, il falloit que celui-ci fût trouvé excellent. Aussi le peintre se surpassa-t-il. Comme il fut pris à l'improviste, l'imagination n'en eut que plus de jeu. Il n'y eut aucun coup de pinceau qui ne portât, et la première ébauche en fut à peine finie que l'empereur s'écria, en se levant : *Cela est très-bien, cela est très-bien*. Ce que ce prince trouva de plus *flatteur* pour lui dans ce portrait, c'est de s'y voir avec une grosse tête et avec l'apparence d'une taille au-dessus de l'ordinaire. Il avoit insinué plus d'une fois qu'il vouloit être ainsi peint. Dans

le temps même que le F. Attiret prenoit la palette et les pinceaux , un eunuque qui étoit vis-à-vis , portant les deux mains sur sa tête , les écarta considérablement l'une de l'autre , et montra ensuite du doigt l'empereur dont il n'étoit pas vu , comme s'il eût voulu dire au frère que l'intention de S. M. étoit qu'il lui peignît la tête fort grosse ; un autre eunuque le lui déclara en propres termes d'un ton de voix assez haut pour que l'empereur pût l'entendre , et S. M. confirma , par un signe d'approbation , ce que celui-ci venoit d'avancer. Le peintre n'en voulut pas davantage ; il se tint la chose pour dite , se conduisit en conséquence , et réussit à merveille dans tous les sens. Au bout de quelques jours , S. M. , ayant vu son portrait , le trouva encore plus de son goût que la première fois ; elle en fit des complimens au peintre , et le combla de caresses. L'envie d'être reproduit par les couleurs augmentoit en lui à mesure qu'elles lui représentoient sa personne telle qu'il le souhaitoit. Il ordonna au frère d'aller au jardin pour y prendre l'idée du fond d'un tableau où il vouloit être peint tirant de la flèche. Après que le F. Attiret eut crayonné son site et tout ce qu'il crut devoir servir à l'ornement de son tableau , le mandarin qui a inspection sur ces sortes d'ouvrages porta celui-ci à S. M. , qui l'approuva avec éloge.

Cependant le *grand échanson* venoit d'être chargé de porter au loin des ordres de l'empereur. Avant son départ , le F. Attiret courut au devant de lui pour lui souhaiter un bon voyage. Il ne répondit à ses souhaits que par des complimens réitérés de félicitation. Le frère ne douta en aucune façon que tous ces complimens ne tombassent sur ce qu'il avoit bien réussi dans les portraits de l'empereur. Il ne répliqua à son tour que par les réponses ordinaires ; mais quelques momens après , un mandarin inférieur l'ayant félicité à peu près dans les mêmes termes , et d'une manière qui lui parut avoir

quelque chose de singulier, il eut la curiosité de lui demander quel étoit l'objet en particulier sur quoi tomboient ses félicitations. Le complimenteur, fort étonné, lui dit tout simplement qu'il se réjouissoit avec lui de ce que l'empereur l'avoit *fait mandarin*. « Moi, mandarin ! reprit le F. Attiret. — Oui, vous, mandarin, lui répliqua-t-on froidement. Eh quoi ! toute la cour le sait, et vous n'en êtes pas encore instruit ! etc. » Le pauvre frère fut un peu consterné à cette nouvelle ; mais comme il s'y étoit préparé de longue main, il ne pensa plus qu'aux moyens de parer le coup sans offenser l'empereur. Le F. Attiret attendit en paix que l'ordre de l'empereur lui fût signifié juridiquement pour pouvoir se conduire en conséquence. Il travailla toute la journée à l'ordinaire, comme s'il n'eût rien su de ce qui le concernoit. Ce ne fut que le soir que le *comte-ministre* fit appeler le F. Attiret, et dès qu'il l'aperçut, il alla au devant, lui tendit les deux mains à la manière tartare, et le félicita de la manière la plus obligeante. Il lui dit ensuite, de la part de l'empereur, que S. M., étant satisfaite de ses services, et en particulier ayant été charmée de son portrait en grand, avoit voulu lui donner des marques de sa bienveillance et de son affection ; qu'elle l'avoit créé mandarin du quatrième ordre, et lui avoit accordé toutes les prérogatives attachées à ce grade ; qu'ainsi lui, F. Attiret, porteroit désormais toutes les marques de son degré de mandarinat, et jouiroit des revenus qui y sont attachés. Mais le F. Attiret se jeta aux pieds du ministre, et le conjura de vouloir bien être son protecteur auprès de S. M. « Je suis religieux, lui dit-il, et, comme tel, j'ai renoncé à tous honneurs de ce monde ; ainsi je ne saurois accepter le bienfait de l'empereur, sans manquer aux devoirs les plus essentiels de mon état. Je vous prie de vouloir le représenter à S. M., et je vous conjure d'employer tout votre crédit pour qu'elle ne me force point à accepter

un emploi qui me feroit passer le reste de mes jours dans l'amertume.—Cependant, reprit le ministre, le F. Castiglione, et les autres Européens qui sont mandarins du tribunal d'astronomie, sont bien religieux comme vous? —Oui, répliqua le F. Attiret, ils sont religieux; mais s'ils sont mandarins, ce n'est que par force qu'ils le sont. —Eh bien, répondit le ministre, vous le serez aussi par force. » Le frère le conjura de nouveau de vouloir bien intercéder pour lui. « Cela suffit, interrompit le ministre, nous en parlerons encore demain, et si vous vous obstinez à ne vouloir pas absolument des marques d'honneur attachées au mandarinat, on vous dispensera de les porter; mais cela n'empêchera pas que vous ne jouissiez des revenus; de cette sorte, l'empereur sera content et vous aussi; je me charge de le faire trouver bon à S. M. —Non, seigneur, reprit le F. Attiret, je ne puis pas plus accepter les revenus que les honneurs, et je vous supplie d'empêcher, autant que vous le pourrez, que je ne sois contraint ni aux uns ni aux autres. —A demain, à demain, » dit le ministre en s'en allant.

Le F. Attiret se retira dans son appartement, où il s'en faut bien qu'il prît le repos dont il avoit besoin; il passa la plus grande partie de la nuit en prières. Un peu avant la pointe du jour, il alla attendre le ministre à sa porte, se mit à genoux devant lui, et lui réitéra avec les mêmes instances les sollicitations qu'il lui avoit faites la veille; le ministre comprit que ce seroit lui rendre un véritable service que de le délivrer d'une chose à laquelle il voyoit bien qu'il ne se soumettroit qu'avec une extrême répugnance; il lui promit de parler efficacement à l'empereur, et d'employer toute l'autorité qu'il pouvoit avoir sur son esprit, pour lui obtenir ce qu'il paroisoit souhaiter avec tant d'ardeur. Le F. Attiret se rendit ensuite au palais pour y travailler à ses dessins et à ses peintures. Il y fut

à peine arrivé, qu'il reçut ordre d'aller au jardin, où l'empereur devoit faire lui-même l'*exercice de la flèche*. S. M., l'ayant aperçu, lui dit d'un air ouvert et extrêmement gracieux : « Viens, viens, approche-toi, viens me voir tirer de la flèche, et reste ici pour tout voir. » Ses fils, toute la cour et tous les grands étoient présens à cette cérémonie. Après avoir tiré quelques flèches, l'empereur jeta par hasard les yeux sur le F. Attiret, et, ne lui ayant point vu sur le haut du bonnet le petit globe de verre bleu qui est la distinction du degré de mandarinat dont il l'avoit honoré, il s'adressa au comte-ministre, et lui demanda s'il avoit exécuté ses ordres. Le ministre, fléchissant les genoux, lui répondit que oui, mais que le F. Attiret refusoit d'être décoré d'aucun titre d'honneur. Il fit valoir, en homme qui veut rendre service, toutes les raisons que le frère lui avoit alléguées pour refuser le mandarinat. L'empereur ne répliqua pas un seul mot. L'exercice fini, le F. Attiret alla se rendre au travail. S. M. ne fut pas long-temps sans aller voir elle-même des peintures qu'elle paroissoit avoir si fort à cœur. Elle examina tout avec la dernière attention, et loua le peintre sur un de ses portraits en petit qu'elle trouva fort ressemblant. Elle lui fit plusieurs questions qui avoient rapport à la peinture, et, descendant ensuite dans une espèce d'*entretien familier*, elle lui dit : « J'ai appris que tu ne voulois point être mandarin ; pourquoi cela ? — V. M. en sait la raison, lui répondit le F. Attiret ; je suis religieux, et comme tel je ne puis pas jouir de ces sortes d'honneurs, qui ne s'accordent pas avec mon état. — Mais le F. Castiglione est bien mandarin, il est cependant religieux comme toi. — Il est vrai, dit le F. Attiret ; mais V. M. sait qu'il avoit plusieurs fois refusé cet honneur, et qu'il ne l'a accepté enfin que par les ordres absolus de V. M. — Et le P. Hallerstein n'est-il pas religieux ? reprit l'empereur. — Oui,

il l'est, répondit le F. Attiret, et ce n'est que malgré lui qu'il porte les marques du degré de mandarinat auquel V. M. l'a élevé; il est à la tête du tribunal des mathématiques, il faut qu'il fasse les fonctions de sa charge... — Eh bien, interrompit l'empereur, tu serois aussi dans un tribunal pour y faire les fonctions de la tienne. — Je ne sais pas parler ni n'entends assez bien le chinois, » reprit le F. Attiret. L'empereur parut satisfait de ces réponses, et parla d'autres choses.

Le soir du même jour, dès que le *comte-ministre* fut de retour à son hôtel, le F. Attiret alla lui faire ses très-humbles remerciemens du service qu'il lui avoit rendu auprès de S. M. Le ministre lui fit mille reproches obligans sur ce qu'il n'avoit pas voulu accepter le bienfait de l'empereur. Après une courte conversation, le F. Attiret se retira. Il fut à peine arrivé dans sa chambre, que le ministre vint lui-même l'y visiter. Il lui fit l'honneur de l'entretenir avec beaucoup de familiarité sur la religion, sur l'état religieux, et sur tous les *Européens* qui étoient à la cour. Il lui parla du royaume de France, et lui fit connoître toute l'estime qu'il en faisoit; il affecta en particulier de lui faire l'éloge de tous ceux qui avoient été au service de l'empereur jusqu'ici, répétant plusieurs fois que tous les *Européens* qui venoient à la cour étoient tous gens choisis, honnêtes gens, gens d'honneur et de mérite, auxquels il se feroit toujours un vrai plaisir de rendre service quand il en trouveroit les occasions. Il lui fit mille autres complimens, auxquels le frère répondit de son mieux. En le remerciant de ses offres obligantes, le F. Attiret lui rappela que dans son illustre famille on avoit toujours aimé et protégé les *François* en particulier, et le pria de vouloir bien continuer lui-même à nous honorer de sa protection. Le ministre le lui promit dans les termes les plus gracieux. Il lui parla encore de la

France, et lui demanda si le roi seroit instruit que l'empereur avoit voulu faire mandarin un de ses sujets, si nous recevions quelquefois de ses nouvelles, et s'il nous faisoit des présens. Le F. Attiret satisfit à toutes ses questions, et n'oublia pas de lui dire que c'étoit à la libéralité de nos rois que nous étions redevables de nôtre établissement à Pékin.

Après le dénouement de l'affaire du mandarinat, le F. Attiret fut un peu plus tranquille qu'il ne l'avoit été jusqu'alors. Il continua à peindre ou à dessiner, suivant les ordres qu'il recevoit de l'empereur, qu'il voyoit presque tous les jours. Il ne fut en Tartarie qu'une cinquantaine de jours, parmi lesquels quarante seulement furent employés à l'ouvrage; et durant ce court espace de temps, il fit vingt-deux portraits à l'huile, quatre grands dessins, tant de la cérémonie que des autres exercices, et quantité d'autres choses, dont chacune en particulier auroit, dans des circonstances plus favorables, demandé un ou plusieurs jours de travail. Il faut être en Chine, et y être pour la gloire de Dieu, pour venir à bout d'exécuter tout ce qu'on y fait. Ceux, parmi nos habiles *artistes d'Europe*, qui ont des fantaisies, et qui ne veulent travailler qu'à leur manière, et dans le temps qu'il leur plaît, devroient venir passer ici quelque temps. Ils seroient, à coup sûr, guéris radicalement de tous leurs caprices, après quelques mois de noviciat à la cour de Pékin. J'ai l'honneur, etc.

---

---

## TABLEAU DE LA CORÉE.



La Corée est une péninsule dont l'étendue peut égaler celle de l'Italie. Elle est située entre le trente-quatrième et le quarante-troisième degré de latitude nord, et elle s'étend en largeur du 122<sup>ème</sup> au 129<sup>ème</sup> degré de longitude au nord; l'entrée de la péninsule est très-resserrée, et n'occupe guère que trois degrés et demi. Ce pays tient par le nord à celui des Man-tcheoux; à l'est, à la mer du Japon; à l'ouest, à la mer Jaune ou le Hoang-hay des Chinois; au sud, au bras de l'océan oriental. Il est séparé des îles du Japon par un détroit de trente lieues de largeur. Ses principales rivières sont la Ya-lou et la Tu-men. Les rochers et les bancs de sable qui bordent ses côtes en rendent l'accès difficile et dangereux.

Les provinces de la Corée sont au nombre de huit; elles renferment quarante grandes cités, trente-trois villes ou communes du premier ordre, cinquante-huit du second, et soixante-dix du troisième. *King-ki-tao*, dans la province de King-ki, est la capitale et la résidence du roi. L'aspect des villes coréennes est le même que celui des villes chinoises. Les maisons y sont construites en terre, sans art, sans commodité. Seulement les maisons des seigneurs offrent un aspect plus brillant, et sont entourées de vastes jardins. La grande muraille que les Coréens avoient élevée pour se défendre des invasions tombe en ruine. Le climat de la Corée est froid, à cause des montagnes qu'elle renferme; cependant le sol est très-fertile et très-bien cultivé. Les montagnes du nord, couvertes de vastes forêts, produisent de l'orge, et la racine de *gin-seng*,

si estimée des Chinois. Les provinces méridionales abondent en riz , millet , et panis ( espèce de blé , duquel on tire une sorte de vin ). Elles produisent du chanvre , du tabac , le citron et la soie. Un arbre semblable au palmier produit une gomme qui donne au vernis un ton de dorure. On compte parmi les animaux les plus communs les sangliers , les ours , les zibelines ( au nord ) , les martres , les castors et les cerfs. Les fleuves abondent en poissons. On y trouve des *kaimans* , espèce de crocodiles , dont quelques-uns atteignent une longueur de trente à quarante pieds. On nomme parmi les minéraux de la Corée l'or , l'argent , le plomb , le fer et le sel fossile. Les païemens se font tous en petits lingots d'argent ; il n'y a de monnaie qu'en cuivre. Les Coréens fabriquent un papier très-blanc et très-fort , c'est la seule industrie qu'on leur connoisse. ( Voyez sur ce papier notre tome 2 , page 510. )

*L'origine des Coréens* est fort obscure , et , comme chez la plupart des autres peuples , l'obscurité de cette origine a donné lieu à beaucoup de fables ridicules. Les Coréens regardent aussi leurs anciens chefs comme autant de héros issus de quelques divinités. Tout porte à croire qu'ils sont d'origine tartare ; mais ce qu'il y a de certain dans leur histoire , c'est que les Man-tcheoux , les Japonois et les Chinois ont tour à tour soumis la Corée. Les derniers sont restés les maîtres du pays , ce qui n'empêche pas que la Corée ait son roi particulier , que ce roi ait une armée assez forte et une flotte considérable , et qu'il ait sur ses sujets une autorité absolue ; mais il reste *vassal et tributaire de l'empereur chinois* , dont il reçoit l'investiture à genoux , et à qui il envoie tous les ans des ambassadeurs pour le saluer en son nom , et lui offrir le tribut (1). Ces

---

(1) La princesse épouse du roi ne peut elle-même prendre le titre de *reine* qu'avec l'agrément de l'empereur. A l'appui de cet

ambassadeurs , choisis parmi les grands seigneurs de la cour, se rendent à Pékin, accompagnés de plusieurs man-

---

usage, nous citons comme curieuse la *requête* suivante présentée, en 1694, par le roi de Corée à l'empereur Cang-hi : « Moi, votre sujet, je suis un homme dont la destinée est peu fortunée. J'ai été long-temps sans avoir de successeur; enfin j'ai un enfant mâle d'une concubine. Sa naissance m'a causé une joie incroyable; j'ai pris aussitôt la résolution d'élever la mère qui l'a engendré; mais je fis en cela une faute. J'obligeai la reine, mon épouse, de se retirer dans une maison particulière, et je fis ma seconde femme reine en sa place. J'informai alors en détail V. M. de cette affaire. Maintenant je fais réflexion que mon épouse a reçu les patentes de création de V. M., qu'elle a gouverné ma maison, qu'elle m'a aidé aux sacrifices, qu'elle a servi la reine ma bisaïeule et la reine ma mère, qu'elle a porté le deuil de trois ans avec moi. Suivant les lois de la nature et de l'équité, je devois la traiter avec honneur; mais je me suis laissé emporter à mon imprudence. Après que la chose fut faite, j'en eus un extrême regret. Maintenant, pour me conformer aux désirs des peuples de mon royaume, j'ai dessein de rendre à mon épouse la dignité de reine, et de remettre ma concubine dans son premier état; par ce moyen-là, le gouvernement de la famille sera dans l'ordre, et le fondement de l'état et des bonnes mœurs sera rectifié.

« Moi, votre sujet, quoique je déshonore par mon ignorance et ma stupidité le titre que j'ai hérité de mes ancêtres, il y a pour tant vingt ans que je sers V. M. suprême, et je dois tout ce que je suis à ses bienfaits, qui me couvrent et me protègent comme le ciel. Il n'y a aucune affaire, soit domestique ou publique, de quelque nature qu'elle soit, que j'ose lui cacher : c'est ce qui me donne la hardiesse d'importuner deux ou trois fois V. M. sur cette affaire. A la vérité, je suis honteux de passer ainsi les bornes du devoir; mais comme c'est une affaire qui touche l'ordre qui doit se garder dans la famille, et qu'il s'agit de faire entendre les désirs du peuple, la raison veut que je le fasse savoir avec respect à V. M. »

L'empereur renvoya cette requête à la cour des rites, laquelle conclut à ce que la demande du roi de Corée lui fût accordée; l'empereur ratifia cette conclusion, et envoya des officiers porter à la reine des lettres de réhabilitation.

darins subalternes et d'un grand nombre de domestiques; ce qui forme une suite d'environ deux cents personnes.

Les *Coréens* sont bien faits, d'une physionomie agréable, et ont des mœurs très-polies. D'ailleurs peu guerriers, et courbés sous un joug étranger, ils ont pris les vices de la servitude; ils sont si accoutumés et si habiles à tromper, à mentir et à voler, que les Chinois eux-mêmes en sont souvent les dupes. Les maladies qui présentent un caractère épidémique leur inspirent une telle crainte, qu'ils transportent inhumainement leurs malades dans les champs, et les y abandonnent sans leur donner aucun secours. Les tombeaux sont sur les hauteurs, et l'on place à côté les armes, les ustensiles, et tout ce qui étoit à l'usage du défunt. Les corps des personnages distingués sont souvent gardés pendant les trois ans que dure le deuil, dans un cercueil, avant d'être enterrés.

Les Chinois ont porté en Corée leurs arts, leurs sciences et leur langue. Les caractères ou lettres des Coréens sont les mêmes que ceux des Chinois, mais la prononciation en est différente. Les missionnaires, et tous les Chinois qui connoissent les caractères de la langue chinoise, peuvent communiquer par écrit avec les Coréens qui se servent des mêmes caractères. Par là, les Coréens sont en état de lire et de comprendre les livres de religion écrits en lettres chinoises par les missionnaires. On écrit avec des pinceaux, et on imprime les livres au moyen de figures en bois. Les lettrés de Corée forment un ordre d'état à part, et on les distingue par deux plumes qu'ils ont seuls le privilège d'attacher à leurs bonnets. Ils subissent, comme à la Chine, plusieurs examens, mais leur savoir se borne à la morale de Confucius. La religion de ce philosophe est, comme à la Chine, la religion du gouvernement. Le peuple ressemble au peuple chinois dans les pratiques superstitieuses et idolâtriques de la religion de *Foe*. Les

bonzes ont un grand ascendant sur l'esprit du peuple , quoiqu'en général ils vivent dans l'abjection et le mépris. Ils forment des associations religieuses, dont les membres mènent une vie austère, et observent un culte bizarre qui se compose d'une foule de cérémonies superstitieuses. Ce sont des espèces de moines auxquels leur règle prescrit de se raser la tête, de s'interdire l'usage de la viande, et de fuir le commerce des femmes. En général, les Coréens ont les mêmes mœurs, les mêmes usages, et, à peu de chose près, la même forme de gouvernement que les Chinois ; cependant leurs femmes sont moins resserrées qu'à la Chine, et leurs enfans suivent leur choix dans le mariage, sans que les parens puissent s'opposer à leur union. Ils adorent les mêmes fausses divinités ; ils suivent les mêmes docteurs dans leurs opinions religieuses. On ne remarque quelque différence entre ce peuple et la nation chinoise, que dans un petit nombre de pratiques que les Chinois modernes ont introduites sous la dynastie tartarochinoise actuellement dominante.



RELATION (EXTRAIT) DE L'ÉTABLISSEMENT  
DU CHRISTIANISME DANS LE ROYAUME DE CORÉE,  
RÉDIGÉE PAR M. DE GOVEA, ÉVÊQUE DE PÉKIN EN 1797.

LA nouvelle église de Corée doit son origine à la conversion d'un jeune homme, fils d'un ambassadeur du roi de Corée, appelé *Ly*, qui vint à Pékin en 1784. Grand amateur des mathématiques, il s'adressa aux Européens pour leur demander des livres de cette science, et en recevoir des leçons. Les missionnaires profitèrent de l'occasion pour lui prêter aussi des livres de la religion. La grâce agissant sur le cœur du jeune *Ly*, les conversations qu'il

cut avec les missionnaires lui firent une vive impression ; il se convertit à la foi, et fut baptisé sous le nom de *Pierre*. Retourné la même année dans sa patrie, ce nouveau disciple de Jésus-Christ fit part à ses parens et à ses amis des principes de la vraie foi. Il leur distribua les livres que nous lui avons donnés. Cette lecture et les prédications vives du néophyte amenèrent bientôt plusieurs Coréens à la connoissance du vrai Dieu ; en peu de temps, un grand nombre crurent en Jésus-Christ. Quelques-uns même devinrent plus savans, plus zélés prédicateurs et promoteurs que Pierre Ly. Il en baptisa beaucoup, et beaucoup d'autres furent baptisés par de nouveaux chrétiens qu'il avoit établis catéchistes ; dans l'espace de cinq ans, le nombre des chrétiens s'accrut jusqu'à environ quatre mille.

La propagation de la nouvelle religion ne put être longtemps cachée aux ministres du roi de Corée. Plusieurs, tant de la noblesse que du peuple, la prêchoient avec la même sincérité qu'ils l'avoient embrassée, et Dieu donnoit de l'efficacité à leurs paroles. Le gouverneur de la ville royale fit arrêter, en 1788, *Thomas King*, zélé chrétien, sous prétexte qu'il enseignoit une religion et une doctrine étrangère à laquelle il attiroit ses concitoyens. A cette nouvelle, plusieurs néophytes se présentèrent devant ce gouverneur, et déclarèrent qu'ils étoient aussi chrétiens et prédicateurs. Étonné de leur nombre, ne connoissant pas d'ailleurs les intentions du roi touchant les partisans de la nouvelle religion, le gouverneur n'osa rien faire ; il renvoya les chrétiens dans leurs maisons, et condamna à l'*exil* le seul *Thomas King*, comme perturbateur du repos public, et enseignant des doctrines étrangères. Ce prédicateur de Jésus-Christ mourut glorieusement dans son exil la même année. Les autres chrétiens n'en devinrent que plus hardis ; ils annoncèrent le christianisme avec beau-

coup de succès dans la ville royale et dans les provinces. Ils conduisoient à Pierre Ly et aux autres catéchistes ceux qu'ils jugeoient dignes de la grâce du baptême. Cependant comme il y avoit dans la religion plusieurs choses qu'ils ne pouvoient comprendre, et d'autres qu'il leur paroissoit impossible de pratiquer, ils résolurent d'envoyer demander à l'église de Pékin les instructions et les autres moyens d'entretenir et d'augmenter la foi parmi eux.

L'an 1790, *Paul Yu* vint à Pékin à la suite des ambassadeurs coréens. Après avoir lu les lettres qu'il apportoit et l'avoir entendu, je vis qu'il y avoit de l'ignorance, même sur des points essentiels, parmi les nouveaux chrétiens. Je leur traçai ce qu'ils devoient croire et pratiquer pour être vraiment chrétiens, et mériter d'être regardés comme tels. Paul Yu, après avoir reçu les sacremens de confirmation et d'eucharistie, partit plein de joie avec ma lettre pastorale écrite sur de la soie, afin qu'il pût la cacher avec plus de facilité. De retour en Corée, Paul Yu parla des églises qu'il avoit vues à Pékin, des missionnaires européens venus des extrémités les plus éloignées de la terre pour propager l'Évangile, des entretiens qu'il avoit eus avec eux, des sacremens qu'il avoit reçus, etc. Enflammés d'un nouvel amour, les néophytes coréens déposèrent toute crainte et méprisèrent tout danger. Ils résolurent unanimement de demander des missionnaires, et ils m'envoyèrent, dans la même année 1790, le même Paul Yu, et un catéchumène nommé *U*, officier du roi de Corée, qu'il avoit chargé de faire quelques emplettes à Pékin; ils me remirent les lettres de leur église. Les chrétiens m'y prioient instamment de leur envoyer des missionnaires pour prendre soin de leurs âmes; il me faisoient aussi plusieurs questions sur les usages, les superstitions de leur pays, etc. Après avoir pris l'avis de missionnaires savans et zélés, je répondis aux questions et je promis d'en-

voyer un prêtre, en convenant du temps, de la manière et des moyens propres à faire réussir son voyage. Le catéchumène U fut baptisé et reçut le nom de *Jean-Baptiste* ; je lui remis un calice, un missel, une pierre sacrée, des ornemens et les autres choses nécessaires pour célébrer le saint sacrifice de la messe. Je lui appris aussi à faire du vin avec des raisins, afin que tout fut prêt à l'arrivée du missionnaire.

*Jean A*, prêtre séculier de Macao, que j'avois nommé missionnaire pour la Corée, partit de Pékin, au mois de février 1791. Après vingt jours de marche, il arriva au lieu convenu, où il demeura dix jours. Des chrétiens de Corée, que le missionnaire et ses conducteurs chinois auroient reconnus à certains signes, devoient s'y trouver pour le recevoir et le conduire dans leur pays. Personne ne parut. Le missionnaire revint à Pékin. L'année suivante, 1792, nous ne reçûmes ni lettres ni nouvelles de Corée. Cependant certains bruits sinistres se répandirent. Nous ne pûmes les vérifier qu'à la fin de 1793, époque à laquelle arrivèrent à Pékin *Sabbas Chi*, chrétien, et *Jean Po*, catéchumène, avec des lettres de l'église de Corée. Les chrétiens y rendoient compte d'une cruelle persécution excitée en 1791 et 1792, laquelle les avoit mis dans l'impossibilité d'aller recevoir le missionnaire.

Voici quelle fut la cause de la persécution. Deux frères, *Paul Yn* et *Jacques Kuan*, avoient refusé de faire les funérailles de leur mère chrétienne selon les cérémonies du paganisme. Ils étoient d'une famille noble, d'une piété exemplaire et d'un zèle ardent, à l'exemple de leur mère, qui leur avoit recommandé, à l'article de la mort, de ne point souffrir qu'on fit à ses obsèques des cérémonies superstitieuses et païennes. Selon l'usage, les enfans, à la mort de leurs parens, doivent ériger des *tablettes* portant les noms des défunts, que l'on place et conserve très-religieu-

sement dans un lieu dit le temple des ancêtres. Les descendants d'une famille sont obligés de s'y rendre à certains temps de l'année pour brûler des parfums, offrir des mets préparés, et pour faire plusieurs autres cérémonies superstitieuses. Entre autres questions. l'église de Corée avoit demandé s'il étoit permis *d'ériger les tablettes des ancêtres et de conserver celles qui l'étoient déjà*. Je répondis, conformément aux décisions très-formelles du Saint-Siège, dans la bulle de Benoît XIV, *ex quo*, et dans celle de Clément XI, *ex illâ dic*, que cela n'étoit point permis. Cette réponse fut une pierre de scandale pour plusieurs nobles coréens ; ils aimèrent mieux renoncer à une religion dont ils avoient reconnu la vérité, qu'aux mauvais usages de leur pays. Mais, au contraire, Paul Yn et Jacques Kuan brûlèrent celles qu'ils avoient chez eux. A la mort de leur mère, leurs parens et alliés, presque tous païens, appelés aux funérailles, ne trouvant plus les tablettes des ancêtres, entrèrent en fureur, se répandirent en injures contre la religion chrétienne et contre les deux néophytes, et exigèrent avec menaces qu'ils produisissent et remissent en place les tablettes qu'ils croyoient seulement cachées. Les deux frères ne se laissèrent point effrayer : « Nous sommes chrétiens, répondirent-ils avec franchise, notre mère étoit ; il ne nous est point permis d'allier le culte du vrai Dieu avec le culte faussement religieux des morts. Notre mère nous a défendu de souffrir qu'on fit à ses funérailles aucune cérémonie superstitieuse et contraire à la loi de Dieu ; les tablettes ne sont point cachées ; nous les avons, de son avis, jetées au feu. Nous sommes prêts à souffrir toutes sortes de tourmens, la mort même, plutôt que de violer la loi de Dieu en érigeant ou en conservant des tablettes qu'elle défend. » Ces paroles et autres semblables que Paul Yn, regardé parmi les siens comme un célèbre docteur, prononça avec force, mirent ses parens païens en fureur. Ils

allèrent dénoncer les deux frères au gouverneur de la ville, comme coupables d'impiété filiale, et de professer une religion étrangère.

Les deux frères, interrogés par le gouverneur, confessèrent Jésus-Christ avec une noble sincérité. Paul Yn démontra la vérité de sa religion ; il ne nia point qu'il eût brûlé les tablettes ; il prouva l'inutilité et l'injustice du culte superstitieux rendu aux défunts. Le gouverneur, ennemi de la famille de Paul Yn, saisit cette occasion de l'opprimer. Il écrivit aux ministres, en exagérant le danger dont il prétendoit que la religion menaçoit le roi et le royaume ; il lui reprochoit de détourner les hommes du culte envers les esprits protecteurs du pays, de la vénération envers les ancêtres, de l'obéissance aux lois de l'état. Le roi, d'ailleurs ami de la paix, fut saisi de crainte ; il établit un des grands du royaume inquisiteur contre les partisans de la religion chrétienne.

Pour s'acquitter des fonctions de sa charge, ce *grand inquisiteur* excita une persécution générale. Il ordonna aux gouverneurs des villes de mettre en prison tous les chrétiens qu'ils découvroient, et de ne les en laisser sortir qu'après qu'ils auroient renoncé à leur foi de vive voix et par écrit. Il fit amener les deux frères chargés de chaînes pour leur faire subir leur jugement. Aux différentes questions qu'on leur fit, ils répondirent : « Nous professons la religion chrétienne, parce que nous en avons reconnu la vérité ; nous avons jeté au feu les tablettes des ancêtres, parce que nous les regardons comme des choses inutiles et exécrables devant Dieu ; nous voulons vivre et mourir chrétiens selon qu'il plaira à Dieu. Au reste, nous sommes prêts à obéir au roi et aux lois de l'état en tout ce qui n'est pas contraire à la loi de Dieu. » Cette réponse courte, mais pleine de force, déplut à l'inquisiteur. Il donna ordre qu'on appliquât les deux frères à la torture

jusqu'à ce qu'ils eussent renoncé à Jésus-Christ. Ces deux athlètes du christianisme ne devinrent, au milieu des tourmens, que plus fermes dans la foi. Après les tourmens, on employa les caresses avec aussi peu de succès; alors l'inquisiteur irrité prononça la sentence de mort, et les condamna comme partisans d'une religion étrangère, contempteurs de celle de leur pays, et comme coupables d'impiété envers leurs ancêtres. La sentence fut, selon l'usage du royaume, présentée au roi pour qu'il la confirmât. Ce prince en fut attristé; il avoit reconnu le génie et les belles qualités de Paul Yn, et il aimoit sa famille; il envoya quelques personnes à la prison pour exhorter les deux frères à renoncer au christianisme, et à ériger la tablette en l'honneur de leur mère et de leurs ancêtres, avec l'autorisation, s'ils y consentoient, de leur remettre la peine de mort. Ce fut inutilement; irrité de cette résistance; le roi ordonna l'*exécution de la sentence*. Ces généreux confesseurs furent aussitôt transportés de la prison au lieu du supplice, suivis d'une foule immense de païens et de chrétiens. Jacques Kuan, demi-mort des tourmens cruels qu'on lui avoit fait souffrir, pouvoit à peine prononcer quelquefois les saints noms de Jésus et de Marie; mais Paul Yn s'avançoit avec un air d'allégresse vers le lieu du supplice, comme vers un festin céleste; il annonçoit Jésus-Christ avec tant de dignité, que les chrétiens et les païens étoient ravis d'admiration. Au lieu du supplice, on leur demanda encore s'ils vouloient rendre le culte aux ancêtres, et renoncer à la religion étrangère. Sur leur réponse négative, l'officier commanda à Paul Yn de lire la sentence de mort confirmée par le roi, et écrite sur une planche, suivant l'usage du royaume. Paul Yn la prend, la lit à haute voix, ravi de joie; aussitôt après l'avoir lue, il pose sa tête sur un gros billot de bois, prononce plusieurs fois les saints noms de Jésus et de Marie, et;

d'un grand sang-froid, il fait signe au bourreau de faire son devoir. Le bourreau lui tranche la tête, et ensuite à Jacques Kuan, qui prononçoit les mêmes noms, quoiqu'à demi mort. Ceci arriva le 7 décembre 1791; Paul Yn avoit 33 ans, et Jaques Kuan 41.

Le roi se repentit d'avoir confirmé la sentence de mort, et dépêcha l'ordre de les envoyer en exil; mais lorsque le message arriva, la sentence étoit exécutée. Les corps des deux martyrs restèrent neuf jours sans sépulture. Pour intimider les chrétiens, on mit des gardes sur la place. Le neuvième jour, les parens, qui avoient obtenu du roi la permission de les ensevelir, et leurs amis, qui étoient venus à leurs funérailles, furent très-étonnés de voir les deux corps sans aucune marque de corruption, vermeils et flexibles comme s'ils eussent été décapités le même jour. Leur étonnement redoubla lorsqu'ils virent le billot sur lequel ils avoient eu la tête tranchée, et la planche où la sentence de mort étoit écrite, arrosés d'un sang liquide et aussi frais que s'ils eussent été mis à mort un moment auparavant. Ces circonstances parurent d'autant plus surprenantes, qu'au mois de décembre les froids étoient si grands que tous les liquides et fluides se geloient, disent les Coréens, même dans les vases. Les païens, pleins d'admiration, se récrièrent contre l'injustice des juges, et proclamèrent l'innocence des deux frères; quelques-uns, touchés du *prodige* qu'ils avoient examiné avec soin, se convertirent à la foi. Les chrétiens, dans leur admiration, louoient et invoquoient Dieu. Le sang de ces deux martyrs fut une semence de chrétiens.

Après un tel exemple de fermeté, le grand inquisiteur recommanda d'employer contre les fidèles les exhortations et les menaces, plutôt que les tourmens et la peine de mort. « Il est certain, disoit-il, que les chrétiens aiment à mourir pour leur religion, dans laquelle on leur

rend ensuite gloire et honneur comme à des saints. On lit dans leurs livres que plus on en fait mourir, plus il y a de personnes qui embrassent leur foi. » Les caresses, les promesses de richesses et d'honneurs lui réussirent auprès de plusieurs. Mais si nous avons à gémir sur quelques apostats, nous avons à nous réjouir de la persévérance d'un bien plus grand nombre de chrétiens, qui sacrifièrent à leur foi les honneurs, les biens et la paix de ce monde. Instruit que le peuple murmuroit de ce qu'on emprisonnoit et tourmentoit tant de personnes à cause de la religion chrétienne, le roi ordonna au grand inquisiteur, la seconde année de la persécution, de mettre en liberté les chrétiens prisonniers, en les exhortant à quitter la religion d'Europe, et à observer les coutumes et la religion de leur pays. Il enjoignit toutefois de veiller avec soin à ce que les chrétiens n'allassent point en Chine, d'où leur étoit venue leur religion. Ce décret mit fin à la première persécution générale contre les fidèles de Corée; les chrétiens furent renvoyés chez eux, et les gouverneurs des villes cessèrent de les molester.

C'est après cette persécution que les plus fervens chrétiens m'envoyèrent *Sabbas Chi* et *Jean Po*, pour en rendre compte et demander des missionnaires. Je conférai avec ces deux néophytes des moyens de faire parvenir un prêtre en Corée. Le prêtre Jean A, que j'avois d'abord destiné à cette mission, étant mort, je choisis *Jacques Velloz*, prêtre chinois, le premier élève du séminaire épiscopal de Pékin, âgé de 24 ans, qui à la piété et aux lumières joint une connoissance profonde des lettres et des sciences chinoises, et qui d'ailleurs a la physionomie assez semblable à celle des Coréens. Ce missionnaire partit de Pékin en février 1794, muni de tous les pouvoirs ordinaires et extraordinaires, pour exercer le ministère apostolique. Après vingt jours de marche, il arriva aux confins des

deux royaumes, et y trouva des chrétiens de Corée avec lesquels il délibéra sur le temps, la manière et la route à prendre pour entrer dans leur patrie. Mais comme les gouverneurs coréens redoubloient alors de vigilance sur les frontières, ils convinrent que l'entrée seroit différée jusqu'au mois de décembre. En attendant, il visita et parcourut les missions que nous avons en Tartarie. Revenu en décembre aux portes de la Corée, il trouva Sabbas Chi et d'autres chrétiens disposés à l'introduire. Il quitta son costume chinois, prit celui de Coréen, et entra dans le royaume; après douze jours de marche il arriva dans la capitale. Son arrivée causa une joie et une consolation inexprimables; on le reçut et on l'honora comme un ange descendu du ciel. Il se livra tout entier à l'étude de la langue coréenne, afin de commencer le plus tôt possible à exercer le saint ministère. Le samedi saint 1795, il administra le baptême à quelques adultes, suppléa les cérémonies de ce sacrement à quelques autres, et reçut quelques confessions par écrit; le jour de Pâques, il célébra la sainte messe, et donna la communion aux personnes qui s'y étoient préparées. Jamais jusque-là le sacrifice de la loi évangélique n'avoit été offert dans ce royaume.

Le missionnaire ne fut point troublé jusqu'au mois de juin. Mais alors une femme qui venoit de recevoir les sacremens, avertit son frère de l'arrivée et de la prédication du missionnaire. Cet homme, qui, dans la persécution précédente, avoit renoncé à Jésus-Christ, feignit un désir ardent de faire pénitence et de recevoir le baptême; il courut à la maison du prêtre; il lui fit beaucoup de questions sur la religion et sur son arrivée dans le pays. Après cette conversation, il alla droit au palais du roi informer les ministres de l'arrivée d'un étranger, de sa demeure, de ceux qui l'avoient amené, etc. A cette *dénon-*  
*ciation* étoit présent un gouverneur militaire, chrétien

apostat, qui détestoit sincèrement son crime, et désiroit ardemment un prêtre pour se confesser; mais les autres chrétiens ne lui avoient point fait part de l'arrivée du missionnaire, dans la crainte qu'il ne le trahit. Instruit par la dénonciation de la demeure du prêtre, il court l'avertir du danger qui le menace, lui conseille de sortir au plus tôt, s'offrant de le conduire ailleurs; et il le conduisit en effet dans la maison d'une veuve chrétienne, riche et noble, qui le reçut et le garda chez elle jusqu'à ce que l'orage fût passé. Le missionnaire y étoit en sûreté; car, selon l'usage du royaume, il n'étoit permis à personne d'entrer dans cette maison, parce qu'il n'y avoit point d'hommes. Le même jour, les ministres envoyèrent deux bandes de soldats, l'une à la maison de Matthias Xu, où le missionnaire avoit demeuré, l'autre à la poursuite des conducteurs de l'étranger, avec ordre de les amener tous au tribunal criminel souverain. Les soldats amenèrent *Matthias Xu*, *Sabbas Chi* et *Paul Yn* devant le tribunal. Par leur silence, leur patience et leur constance, ils fatiguèrent et déconcertèrent la méchanceté, la cruauté et les ruses des juges. On les frappa, on leur donna des soufflets et on leur écrasa les genoux: ce fut sans succès; ces trois hommes persévérèrent unanimement dans la foi, sans hésiter ni montrer aucune foiblesse. Interrogés sur les noms, la qualité et la patrie de l'étranger, ils gardèrent un profond silence sur toutes les questions. Alors s'imaginant que ces hommes se moquoient d'eux, et désespérant de leur arracher un seul mot sur l'arrivée de l'étranger, les juges entrèrent en fureur, et ordonnèrent qu'on leur fit souffrir toutes les espèces de *tourmens* jusqu'à ce qu'ils mourussent. L'ordre fut exécuté, et les trois confesseurs de Jésus-Christ rendirent l'esprit à peu près dans le même instant; ils avoient un visage serein, indice de la douceur spirituelle dont ils jouissoient au milieu des tourmens. Ce

martyre arriva le 28 juin 1795. Sabbas Chi étoit âgé de 29 ans, Paul Yn de 36 et Matthias de 31.

Après la mort de ces trois martyrs, on sollicita le roi d'ordonner par un décret des recherches contre la religion chrétienne. Ce prince, naturellement pacifique, n'étant pas trop ennemi de la religion chrétienne, et craignant d'ailleurs une sédition populaire, ne voulut point exciter, par un édit public, une persécution générale contre le christianisme; mais il ôta leurs charges à quelques officiers militaires et civils; il en dégrada quelques autres seulement en partie, parce qu'ils étoient chrétiens. *Pierre Ly* fut envoyé en exil, après avoir été dépouillé de sa charge. Ensuite le roi enjoignit très-fortement à tous les gouverneurs de ne point laisser propager la religion d'Europe, d'exhorter le peuple à ne point abandonner celle du pays pour en embrasser une étrangère. Ce prince recommanda surtout aux gouverneurs placés sur les frontières et aux ambassadeurs qu'on enverroit désormais à Pékin, de veiller à ce qu'aucun chrétien ne sortît du royaume, et qu'aucun Chinois n'y entrât. Si cette ordonnance empêcha une persécution générale, elle donna occasion aux gouverneurs des villes de vexer les chrétiens par des recherches rigoureuses. La seule différence qu'on aperçoit entre cette inquisition et une persécution ouverte, c'est que la plupart des gouverneurs ne faisoient point mourir les chrétiens, et ne leur faisoient point souffrir les plus cruels tourmens. Il y en eut cependant qui, sous le prétexte de la vigilance recommandée par le roi, les firent tourmenter jusqu'à la mort. Un grand nombre de néophytes abandonnèrent leurs demeures, et se sauvèrent dans les déserts et sur les montagnes pour se soustraire à leur tyrannie; beaucoup d'autres périrent de faim et de misère dans les prisons; il y en eut aussi beaucoup qui, foibles dans la foi, préférèrent les biens périssables

de ce monde à ceux du ciel , et tergiversèrent au lieu de confesser leur foi d'une manière claire et ouverte.

Cependant, grâce à la divine Providence , au milieu de dangers si grands et si multipliés , le missionnaire fut conservé sain et sauf pour le salut de plusieurs. Nous étions convenus qu'au printemps après son arrivée, il enverroit aux frontières un courrier coréen pour remettre ses lettres à un Chinois que j'enverrois de mon côté. Le retour à Pékin de mon chrétien chinois, sans lettres, nous jeta dans une grande inquiétude sur le missionnaire et sur la mission de Corée. Elle s'augmenta beaucoup, lorsque mon courrier de l'année suivante, au lieu de lettres, nous rapporta qu'un païen du pays avoit appris qu'on y avoit fait mourir des hommes à cause de la religion chrétienne; il y avoit bien lieu de craindre que le missionnaire n'eût été pris et mis à mort. Enfin , au bout de deux ans , le missionnaire put envoyer à Pékin un chrétien porter ses lettres, et donner des détails sur la nouvelle église. Ce pieux et fervent chrétien s'appelle *Thomas Vang*. Quoique de famille noble , il feignit d'être un homme du peuple, pour venir à Pékin, comme domestique de l'ambassadeur. Il avoit acheté à prix d'argent cette fonction humiliante d'un véritable domestique. Son arrivée à Pékin, le 28 janvier de cette année 1797, nous a comblés d'une joie d'autant plus vive que nous ne l'espérions plus. Les lettres du missionnaire sont en latin; celles des chrétiens sont en caractères chinois. Elles ont été écrites sur de la soie , et le porteur les avoit cachées dans ses habits pour échapper à la vigilance et aux recherches des officiers. J'y ai vu que le missionnaire a couru, en 1795, les dangers les plus pressans, et qu'il en est encore environné, à cause des recherches continuelles que font les gouverneurs; il m'informe que le culte superstitieux que les Coréens rendent aux morts et aux tablettes

des ancêtres, est un grand obstacle aux progrès de l'Évangile, et que la défense de ce culte, que j'avois signifiée dans ma lettre pastorale, a fait retourner en arrière un grand nombre de nobles chrétiens et catéchumènes. Parmi les moyens que le missionnaire et les chrétiens du pays proposent pour y conserver et augmenter la religion chrétienne, voici celui qui leur paroît le meilleur et préférable à tous les autres ; ce seroit de supplier très-instamment le souverain du *Portugal* d'envoyer au roi de Corée un *ambassadeur*, accompagné de missionnaires instruits dans les mathématiques et la médecine, pour saluer ce prince, et lui proposer un traité d'alliance. Il arriveroit, disent les Coréens, que le roi de Corée, naturellement bon, passionné pour les mathématiques et la médecine, point ennemi du christianisme, flatté d'ailleurs et reconnoissant de l'envoi d'un grand ambassadeur européen, honorerait la religion de cet ambassadeur, la permettroit dans son royaume, traiteroit favorablement les missionnaires et les souffriroit auprès de lui, au grand profit et à la grande sûreté de la religion chrétienne.

Voilà l'histoire abrégée de l'église naissante dans le royaume de Corée, sur lequel Dieu, infiniment bon, a jeté des yeux de miséricorde dans ces derniers temps, en éclairant des hommes assis dans les ténèbres, et les conduisant dans la voie de la paix et du salut par des moyens d'autant plus admirables qu'ils paroissent moins efficaces aux yeux des hommes. Quand on pense à la conversion extraordinaire d'une partie de cette nation, aux moyens par lesquels environ quatre mille hommes sont parvenus à la connoissance de la vérité ; quand on réfléchit à la vertu courageuse, à la constance héroïque avec laquelle ces hommes ont embrassé et conservé leur religion au milieu de tant de secousses violentes, l'esprit se rappelle aussitôt ces paroles de l'Exode : *Le doigt de Dieu est ici ;*

et ces autres de l'apôtre : *O profondeur des richesses de la sagesse et de la science de Dieu !*

*Nota.* Les deux lettres qui vont suivre ont été extraites du recueil des *Nouvelles Lettres édifiantes*, chez Leclere, quai des Grands-Augustins, à Paris.

---

### LETTRE (EXTRAIT) DE M<sup>GR</sup> DE GOVÉA.

Pékin, le 23 juillet 1801.

EN 1800, il s'éleva dans la Corée une nouvelle persécution ; elle donna environ trente martyrs. Effrayée du grand nombre des chrétiens, la cour de Corée en ordonna une recherche générale. Plusieurs centaines de fidèles furent arrêtés ; M. *Jacques Velloz*, missionnaire, étoit du nombre. Il avoit été trahi par un officier qui, feignant d'être converti, demanda le baptême. Conduit devant les tribunaux, on lui demanda son nom, sa patrie, par qui il avoit été introduit, etc. M. Velloz ne répondit pas un mot aux questions dont l'éclaircissement auroit pu porter préjudice à la religion et aux chrétiens. Quelques tourmens que lui fissent endurer ses juges, il demeura ferme dans la confession de la foi. Il eut le courage de prêcher ses juges, et ne cessa d'exhorter les néophytes, ses compagnons de prison, à rester inébranlables. Dans les interrogatoires, ceux-ci se référoient aux réponses du missionnaire, dont ils vouloient imiter la foi et subir le sort. Un des quatre *ministres* du roi osa plaider en faveur de la religion chrétienne : cette diversité d'opinions occasiona beaucoup de troubles dans le palais. Enfin on rendit une sentence contre la religion chrétienne et ceux qui l'observent. Le *ministre défenseur* de la religion, qui probablement étoit un chrétien ca-

ché, un néophyte de la ville royale, et d'autres grands mandarins furent *pendus* avec un cordon de soie. Le *missionnaire* et vingt et quelques des principaux chrétiens eurent la *tête tranchée*; un autre mourut au milieu des tourmens; beaucoup de chrétiens du peuple furent exilés. Ceci arriva au mois d'avril 1801.

La persécution ne cessa pas pour cela, et la ferveur des néophytes ne se ralentit point. Ils envoyèrent un chrétien pour me porter des lettres qui contenoient le récit de la persécution, et pour me demander un prêtre. Mais, arrivé aux frontières, il fut pris par les gouverneurs et envoyé à la cour. Il demeura ferme dans la foi, et eut la tête tranchée avec deux autres chrétiens qui l'accompagnoient. On trouva des *lettres* cousues dans ses habits, et on connut par là tous les détails relatifs à l'église de Corée. Le roi écrivit à l'empereur de la Chine: il représentoit les chrétiens comme des rebelles, qui avoient pour but de changer la religion de Confucius et d'en introduire une européenne. Il affirmoit que cette religion étoit entrée dans la Corée par le canal des Européens de Pékin. Enfin il assuroit que cent vaisseaux européens devoient venir pour s'emparer de la Corée, et il prioit l'empereur de lui porter secours dans le cas que ces vaisseaux vinsent. L'empereur, par une providence bien spéciale, répondit au roi que les *Européens de Pékin* étoient incapables de former aucun complot contre la Corée; que, depuis près de deux cents ans qu'il y en avoit à Pékin, ils n'avoient jamais rien fait de répréhensible; il lui persuada de ne point croire aux paroles de gens déjà morts, et lui recommanda de faire bien garder ses frontières par ses gouverneurs.

---

LETTRE (EXTRAIT) DES CHRÉTIENS DE CORÉE  
A L'ÉVÊQUE DE PÉKIN.

18 décembre 1811.

Nous allons exposer, en quelques articles, tout ce qui nous regarde, ainsi que les supplications que nous adressons à notre église de Pékin. Dans l'été de 1800, la persécution commença à la campagne. Elle prit bientôt un aspect effrayant. Yu-tsien-lou, qui étoit chargé des dépêches du missionnaire, fut arrêté pendant l'hiver. Il demeura inébranlable dans la foi, et mourut martyr. Le roi mourut dans l'été de la même année. Les mandarins, chargés de l'administration du royaume, commencèrent par persécuter les chrétiens de la campagne. L'hiver suivant, la persécution étendit ses ravages jusqu'à la capitale. En 1801, on arrêta des chrétiens en plus grand nombre que jamais on n'avoit fait. Un tribunal spécial fut établi pour juger cette affaire. Parmi les chrétiens qui furent arrêtés se trouvèrent des ministres et des lettrés de la cour; savoir, Ly-kia-houen, Tsing-yo-yung, Hung-ki-meng, Ly-tchang-siun, *Pierre Ly*, qui fut baptisé à Pékin, et qui, de retour en Corée, y fit connoître le premier la religion chrétienne, et d'autres lettrés célèbres. Tous furent renfermés dans la prison royale; tous moururent sous les coups, ou par suite des supplices qu'on leur fit endurer. Les tribunaux siégeoient jour et nuit, et examinoient tout avec la plus grande rigueur. On arrêtoit même ceux qui, sans connoître la religion, l'avoient entendu prêcher une seule fois. L'entrée des prisons ressembloit à un marché. On employa, pour vaincre la constance des chrétiens, les tourmens

les plus affreux ; on en inventa qui jusqu'alors étoient inconnus , et pour lesquels on ne sauroit trouver de nom. Nos communications les plus secrètes furent découvertes ; tout ce qui en étoit l'objet fut mis au grand jour ; tous ceux qui étoient employés aux affaires de la religion furent exécutés ; après quoi le tribunal chargé de cette affaire fut congédié pour quelque temps. Mais *Alexis Hoang-sse-yung*, qui avoit fui , ayant été arrêté , alors les procédures recommencèrent , et furent plus longues et plus compliquées que par le passé. *Alexis* souffrit le martyre , tous ceux qui étoient dans les prisons furent décapités , et le tribunal préposé à cette affaire fut de nouveau congédié. Pendant un an que durèrent les procédures contre les chrétiens , on fit mourir et on tourmenta tant de personnes qu'au jugement de tout le monde , depuis que ce royaume existe , on n'avoit jamais rien vu de semblable : ministres , lettrés , courtisans , nobles , bourgeois , artisans , laboureurs , négocians , petits marchands , femmes , enfans , en un mot des personnes de tous les rangs , de toutes les conditions , furent compromises pour être entrées dans la religion. Aussi tout le monde murmuroit ; tous étoient dans l'affliction , et se plaignoient d'une si cruelle oppression , dont on ne prévoyoit pas le terme.

Voici ce qui regarde en particulier notre père spirituel *Jacques*. Il vint en l'année 1794. Quoiqu'il ne sût pas parfaitement la langue , il pouvoit exercer le saint ministère. Dans l'été de 1795 , un chrétien , traître à sa religion , qui avoit pénétré à fond tous nos secrets , fit naître une persécution. *Matthias Tsoui* et deux autres chrétiens remportèrent la couronne du martyre. Il résulta de cet événement une infinité d'autres maux. Peu s'en fallut que notre père spirituel ne fût arrêté. Colombe Kiang , préposéé aux assemblées des femmes , le cacha dans une muraille.

Si Kiang elle-même ne fut pas arrêtée, ce fut uniquement par égard pour son sexe et sa naissance. Le prêtre resta ainsi caché très - secrètement pendant trois ans. En l'année 1797, il sortit de sa retraite pour faire mission; il exerçoit le saint ministère la nuit; le jour il s'occupoit à traduire des livres. Infatigable au travail, il ne lui restoit presque point de temps pour manger et pour dormir. Il jeûnoit, se mortifioit et se sacrifioit tout entier à la mission; il excelloit par sa prudence, ses talens et ses vertus. Quoique environné de dangers, néanmoins il put, à force de précautions et d'expédiens, se conserver en paix. La religion sainte ne faisoit encore que paroître dans le royaume; les hommes étoient grossiers; c'étoit pour la première fois que le saint ministère y étoit exercé; il régnoit encore une grande ignorance de la doctrine. Le prêtre composa des livres pour répandre l'instruction; il développa ce que les auteurs qui l'avoient précédé n'avoient point assez éclairci; en instruisant les ignorans, fortifiant les foibles, excitant les paresseux, encourageant les fervens, il parvint à faire observer avec fidélité les préceptes de la religion, et à répandre sur nous ses bienfaits. Conformément aux usages de cette religion sainte, il établit la confrérie des personnes éclairées dans la doctrine; il en régla les assemblées dans la ville, nomma les chefs qui devoient y présider, statua que les hommes y assisteroient séparés des femmes; en un mot, il mit tout en bon ordre, n'ayant d'autre but que de convertir les hommes et de les porter à la vertu. Tous s'empressoient de venir recevoir le nom d'un saint patron; chaque mois les bonnes œuvres se multiplioient. On imita en beaucoup d'endroits de la campagne ce qui se pratiquoit à la ville. Comme tout devoit se faire en secret, le saint ministère n'avoit point encore été exercé dans les endroits éloignés. Cependant on comptoit près de dix mille personnes qui, à différentes époques,

avoient été converties solidement. On se dispoisoit à faire mission dans les montagnes; mais des circonstances imprévues suscitérent des obstacles qui ont jusqu'ici empêché l'exécution de ce projet.

Le roi mourut l'année 1800; son successeur étant jeune, la reine - mère tint les rênes du gouvernement pendant sa minorité. Les intrigans regardèrent cette occasion comme favorable à leurs perfides complots; ils s'en saisirent pour exécuter leurs désastreux projets. On réunit les trois grands tribunaux, qui examinèrent les chrétiens avec la dernière rigueur, et leur firent souffrir les supplices les plus affreux. Beaucoup d'entre eux, cédant à la violence des tourmens, décelèrent les traces du missionnaire. Il étoit tellement à découvert qu'il lui étoit impossible de rester caché; il se présenta seul et plein de courage au tribunal. Il fut interrogé sur son origine et sa conduite; il répondit à tout selon la vérité. Ayant demandé du papier et des pinceaux, il exposa clairement par écrit les principes généraux de la religion et les motifs qui l'avoient déterminé à venir la prêcher, attestant qu'il n'étoit venu que pour la gloire de Dieu et l'amour des hommes. Il fit une longue pièce d'éloquence pour prouver tout ce qu'il avançoit. On délibéra long - temps à la cour sur ce qu'il y avoit à faire; s'il falloit le conduire de suite à Pékin, ou écrire pour demander une décision. On jugea ensuite que, puisqu'il avoit quitté la Chine furtivement, rien ne devoit arrêter et empêcher de le *mettre à mort*. Cet avis prévalut. Le dimanche de la Sainte - Trinité, on mit le missionnaire sur un lit de paille; on le porta, escorté par des soldats, à la plaine de sable située à une lieue de la ville, où l'on expose les cadavres des criminels mis à mort. Pour en imposer à la multitude, on avoit mis les troupes sous les armes. Le missionnaire, s'adressant à la foule qui l'environnoit, s'écria à haute voix : « Je meurs ici pour la re-

ligion du Seigneur du ciel. Dans dix ans, votre royaume essuiera une grande calamité : alors on se souviendra de moi. » Ces paroles, qui furent entendues de tous les idolâtres, firent une grande sensation dans le public. On fit faire au missionnaire trois fois le tour de l'enceinte, pour le montrer à la multitude et imprimer la terreur. On lui coupa ensuite la tête. Il reçut le coup de mort à genoux, les mains jointes, et dans un grand calme. Pendant qu'on faisoit les préparatifs pour l'exécution, le ciel, qui étoit serein, se couvrit tout à coup de nuages épais ; il s'éleva un vent si impétueux, qu'il faisoit voler le sable et agitoit même les pierres ; la pluie tomboit en même temps à torrents, et le temps étoit si obscur qu'on ne distinguoit rien à huit pieds de distance. L'exécution finie, le soleil reparut, on vit l'arc-en-ciel, le ciel redevint serein et brillant. Le peuple et l'armée reconnurent à ces signes qu'on avoit mis à mort un innocent. Le corps du missionnaire resta exposé trois jours, gardé par des soldats qui l'enterrèrent ensuite, seulement pour cacher aux chrétiens le lieu de sa sépulture.

---

---

## MISSIONS DU TUNQUIN.

---

### TABLEAU HISTORIQUE DU TUNQUIN.

---

LES royaumes de *Tunquin* et de la *Cochinchine* étoient anciennement une des plus grandes provinces de la Chine, qu'on appelloit *Ngan-nan*, c'est-à-dire *repos austral*. Son éloignement de la cour ne permettoit point aux peuples d'y porter leurs plaintes contre le gouvernement tyrannique des vice-rois, qui avoient une pleine autorité. Les Tunquinois, las d'un tel joug, s'en affranchirent en tuant le vice-roi, et en se choisissant un souverain de leur nation. Ce soulèvement leur attira une guerre cruelle de la part des Chinois ; ils la soutinrent long-temps avec une valeur extraordinaire. Enfin la paix se conclut, et leur roi demeura paisible possesseur du trône, à cette condition néanmoins qu'il enverroit tous les trois ans une ambassade solennelle à l'empereur de la Chine, avec un tribut.

Cette guerre étant heureusement terminée, le roi de *Ngan-nan* ne songea plus qu'à goûter les douceurs de la paix. Il se retira dans ses maisons de plaisance, pour s'y livrer à toutes les délices d'une vie oisive et voluptueuse, et, pour qu'on ne troublât pas son repos, il confia le gouvernement de l'état à un des grands de sa cour. Ce seigneur, également adroit et ambitieux, profita de l'indolence de son souverain pour s'emparer du trône. Il se rendit maître des principales provinces ; il en chassa le roi légitime, et l'obligea de se retirer dans les parties méridio-

nales, où il le laissa tranquille. Le prince fugitif, désespérant de réduire le rebelle, se contenta de la portion de son état qui lui étoit abandonnée, et y forma un royaume particulier, qu'on nomme maintenant la Cochinchine. Le Tunquin fut dès-lors entièrement soumis à l'usurpateur, lequel, pour assurer sa couronne, se reconnut tributaire de l'empereur de la Chine.

Cette dynastie fut détruite l'an 907. Alors les grands tunquinois songèrent à établir un roi qui fût indépendant de la *Chine*. Les plus illustres familles, rivales les unes des autres, aspiroient toutes à l'autorité suprême, et ces prétentions opposées allumèrent une guerre civile, qui ne fut terminée que par la supériorité d'un seigneur de la famille des *Ting*, qui gouverna le Tunquin en maître absolu, et affecta, pour plaire à ses peuples, une entière indépendance de l'empire. Il n'en fut pas de même de son fils *Tinglien*, qui lui succéda. Croyant que l'appui de l'empereur lui étoit nécessaire, il lui envoya des ambassadeurs. Cette politique lui réussit; son troisième successeur fut détrôné par *Lyoan*, dont la famille étoit puissante; mais le troisième successeur de celui-ci fut aussi renversé du trône par *Ly-kong-yun*, issu d'une autre famille illustre. Ces divers princes cultivèrent avec soin l'amitié des empereurs chinois, qui, moyennant tributs, consacrèrent ces diverses usurpations.

Vers l'an 1075, *Lykiente*, alors prince de Tunquin, voulut enfin *affranchir* son peuple; il arma contre la Chine, et ses troupes allèrent assiéger la forte place appelée aujourd'hui Nannin-fou, dans la province de Kouangsi. Le gouverneur se défendit vaillamment; mais, faute de secours, la place fut prise, et cet intrépide guerrier, avec sa famille, se jeta dans un feu qu'il avoit fait allumer exprès, aimant mieux périr que de tomber vif entre les mains des ennemis. Les Tunquinois eurent la

cruauté de passer les habitans au fil de l'épée. L'empereur ne tarda pas à se venger : une armée de 80,000 combattans , commandée par le général *Kota* , joignit les Tunquinois près du fleuve Fou-leang-kiang , et les tailla en pièces ; le fils héritier de leur souverain y perdit la vie. *Kota* pénétra dans le Tunquin et s'empara de plusieurs villes. Alors on entra en négociation. *Lykiente* envoya des ambassadeurs à l'empereur , paya tribut et rendit les prisonniers chinois. De son côté , l'empereur fit grâce à *Lykiente* , et rendit les places du Tunquin prises par *Kota* ; on régla en même temps les limites de ce royaume et de la Chine.

Jusqu'ici les souverains tunquinois n'avoient porté que le titre de princes du Tunquin. *Ly-tien-tso* , l'an 1164 , après avoir payé tribut à l'empereur *Hiao-tsonc* , obtint de lui le titre de roi. Son petit-fils , n'ayant point d'enfans mâles , laissa le royaume à sa fille *Tchao-ching* , laquelle avoit épousé un seigneur appelé *Tching-king* . Elle gouverna d'abord ses états par elle-même ; mais l'an 1230 elle remit à son mari les rênes du gouvernement. Il fut reconnu roi et reçut l'investiture de l'empereur. C'est ainsi que la couronne du Tunquin , après 222 ans de possession , passa de la famille *Ly* à la famille *Tchin* .

C'est vers ce temps-là qu'arriva la grande révolution qui mit sur le trône de la Chine les Tartares mongous , et qui ébranla celui du Tunquin. Ce fut le général *Hou-leang-hotay* qui , en 1257 , s'avança dans le royaume. Il envoya trois députés au roi pour le sommer de reconnoître *Mengko* pour son souverain , et de lui payer le tribut qu'il payoit aux Chinois. L'invasion des Tartares répandit partout la consternation. Les Tunquinois parurent cependant résolus à se bien défendre ; mais leur armée fut défaite. Le général tartare entra dans la ville royale qu'il trouva abandonnée , le roi *Tching-king* s'étant retiré dans une île pour se

mettre en sûreté. Ce prince avoit juste raison de craindre, car il avoit traité avec cruauté les trois députés mongous ; il les avoit fait arrêter et lier si fortement avec des pièces de bambou, qu'elles étoient profondément entrées dans les chairs. Le général tartare n'apprit cette barbarie que lorsqu'il fut maître de la capitale. Il délivra ces malheureux ; mais au moment qu'on les délioit, un d'entre eux expira de douleur. Alors le général, outré de colère, fit passer au fil de l'épée tous les habitans, et ruina la ville de fond en comble. Il employa neuf jours à cette terrible exécution, après lesquels la crainte des chaleurs et des maladies l'engagea à décamper ; mais, avant de quitter le Tunquin, il fit une nouvelle tentative auprès du roi : il crut qu'après l'éclatante vengeance qu'il venoit d'exercer, de nouveaux députés seroient autrement reçus ; il en fit partir deux avec ordre de sommer une seconde fois le prince de se soumettre aux Mongous. Mais le roi, irrité de la destruction de sa capitale, fit garrotter les deux députés et les renvoya ainsi au général tartare. Comprenant ensuite que sa conduite rendroit ses ennemis irréconciliables, et que ses états seroient ravagés, il prit le parti de céder sa couronne à son fils. Le nouveau roi s'empessa de réparer les torts de son père : il envoya des présens au général, et sa soumission et son tribut à l'empereur Meng-ko ; mais, pour conserver la paix avec les deux cours, il envoya aussi un pareil tribut à l'empereur chinois.

Meng-ko mourut, et Koublay son frère lui succéda. Celui-ci confirma *Tchin-koang-ping* roi, avec obligation de lui payer tribut de trois ans en trois ans. Il détermina même que ce tribut consisteroit en or, argent, pierres précieuses, remèdes, ivoire, cornes de rhinocéros. De plus, il demanda qu'on envoyât à sa cour d'habiles médecins, de bons astronomes ou astrologues, des gens savans dans les livres chinois, et une carte du royaume. Koublay

vouloit aussi qu'un seigneur mongou résidât à la cour du Tunquin en qualité de commissaire impérial, avec un sceau pour les grandes affaires. Ces diverses demandes jetèrent le roi dans l'embarras. Espérant les éluder, il envoya de nouveaux présens à l'empereur, et lui répondit qu'il acceptoit le commissaire. Comme les députés de Koublay avoient proposé au roi d'aller en personne rendre hommage à l'empereur, il exposa les raisons qui l'en empêchoient; mais, à cette occasion, il lui arriva de traiter les envoyés impériaux avec trop de hauteur. Koublay déclara que le roi, pour être exempt du voyage, devoit donner une certaine quantité d'or. Tchîn-koang-ping se vit donc obligé de faire des excuses et de payer.

Ce prince mourut en 1277. Son fils *Tchîn-ge-hyven* lui succéda; mais, ayant pris possession de ses états sans avoir eu l'agrément de l'empereur, on le somma de satisfaire à toutes les demandes qui avoient été faites à son prédécesseur. Tchîn-ge-hyven plia en apparence, bien résolu, quand l'occasion se présenteroit, de rendre à l'empereur tous les désagrémens qu'il en recevoit; et c'est en effet ce qu'il ne manqua pas de faire. Koublay étoit en guerre avec la Cochinchine. Il demanda au roi du Tunquin passage par ses états pour une de ses armées, commandée par son fils *Tohoan*. Celui-ci, arrivé sur les frontières du Tunquin, renouvela au roi la demande du passage pour ses troupes. Il s'aperçut bientôt que les réponses du roi étoient équivoques. Ce prince représentoit à *Tohoan* les difficultés de son entreprise, et sous divers prétextes éludoit toutes ses demandes. Le général chinois comprit aisément que tant d'excuses artificieuses n'étoient qu'un honnête refus. Il résolut donc de passer par force et dissipa les troupes tunquinoises. Mais bientôt il trouva une armée tunquinoise rangée en bataille. Le combat fut sanglant, et les Tunquinois furent entièrement défaits

Mais le roi vaincu reparut peu après avec une nouvelle armée, dont l'attaque fut si vive et si bien conduite, que les Tartares, malgré leur bravoure et leur résistance, furent battus et obligés de se retirer. Koublay donna promptement ses ordres pour réparer une si grande perte, et rétablir la gloire de ses armes. Il fit attaquer le Tunquin par terre et par mer. Le roi s'y attendoit. Il se disposa, de son côté, à parer les coups qu'on alloit lui porter, et à bien recevoir l'ennemi. Tohoan, à la tête d'une bonne armée, rentra dans le Tunquin, et la flotte impériale débarqua beaucoup de troupes chinoises et tartares. Cette fois les Mongous furent vainqueurs: ils firent un horrible carnage des Tunquinois; ils prirent et pillèrent la capitale et la plupart des autres villes, et firent un butin inestimable; mais ces revers ne déconcertèrent point le roi. Tohoan ignoroit encore où son ennemi s'étoit réfugié, et croyoit tout le pays soumis et tranquille, lorsqu'il apprit que Tchinge-hyven entroit en campagne avec une troisième armée, grossie par les troupes des montagnes, où le roi avoit, à l'insu des Tartares, de grands magasins d'armes et de toutes sortes de provisions. Dans cette conjoncture, Tohoan voulut joindre la ruse à la force. Il envoya des officiers à Tohoan l'assurer que c'étoit sincèrement qu'il vouloit enfin obéir aux volontés de l'empereur.<sup>21</sup> Tohoan et ses généraux souffroient beaucoup des chaleurs du pays, insupportables pour des Tartares du nord, et ils souhaitoient tous passionnément la fin de la guerre. Ils crurent sincères les dispositions du roi, et attendirent sans assez de précaution l'effet de ses promesses. Mais ils apprirent bientôt que le prince avoit près de trois cent mille hommes armés sur divers points, et qu'il s'étoit rendu maître des défilés. Les peuples prenoient partout les armes et faisoient main basse sur les Tartares dispersés. Alors Tohoan, de l'avis de ses généraux, prit le parti de se retirer.

Son armée, harcelée par les Tunquinois, dont les flèches étoient empoisonnées, perdit beaucoup de monde. Cependant les Tartares, quoique blessés ou malades, ou fatigués et vivement poursuivis, combattirent vaillamment. Tchinge-hyven, tout vainqueur qu'il étoit, envoya des députés au prince Tohoan pour lui faire des excuses de tout ce qui s'étoit passé; il s'avoua coupable; il offrit une statue d'or pour tribut, et déclara qu'il reconnoissoit l'empereur pour son souverain; il traita bien les malades mongous, et renvoya les prisonniers avec leurs équipages et leurs armes. Malgré ces actes de soumission, l'empereur Koublay s'en prit à son fils Tohoan du désastre de son armée, et l'exila pour toujours de la cour. De leur côté, les grands représentoient à l'empereur les malheurs causés par tant de guerres, et l'exhortoient à la paix.

Cependant celui qui occupoit le trône du Tunquin depuis plus de vingt ans, et qui s'y étoit si fort distingué, le roi Tchinge-hyven, mourut. Son fils *Tchin-ge-tsin*, qui lui succéda, envoya sur-le-champ des ambassadeurs à Koublay, lui paya tribut et fit tous ses efforts pour obtenir de lui l'investiture; mais on exigeoit qu'il vint à la cour de l'empereur pour rendre hommage. D'abord il y consentit; ensuite, sous divers prétextes, il s'excusa. A de nouvelles instances, il opposoit de nouvelles excuses. Enfin l'empereur, dont le cœur étoit aigri, et qui conservoit un vif ressentiment de la retraite de son armée, résolut de se venger. Il ordonna d'équiper une flotte, et de faire marcher une grande armée. Mais tous ces préparatifs devinrent inutiles par sa mort, arrivée le 23 février 1294. *Timour*, son petit-fils, reconnu empereur, fit suspendre les armemens contre le Tunquin, déclara qu'il oublioit tout ce qui s'étoit passé, reçut les ambassadeurs et le tribut de Tchinge-tsin, et le reconnut roi, tributaire de l'empire. Depuis lors et pendant

long-temps , les empereurs tartares vécutrent en paix avec les rois du Tunquin.

L'année 1368 fut la première du règne de Hongou , fondateur de la dynastie chinoise Tay-ming. *Tchin-ge-touey* , alors roi du Tunquin , en reçut la patente impériale , qui fut accompagnée de présens considérables. L'empereur lui envoya en outre l'astronomie chinoise , corrigée et publiée par le tribunal d'astronomie. Le roi *Tchin-ge-touey* étant mort , *Tchin-ge-tien* , son neveu , lui succéda ; il fit notifier à la cour impériale la mort du roi son oncle. L'empereur lui adressa des complimens de condoléance , envoya des grands seigneurs de sa cour pour faire les cérémonies chinoises au roi défunt , et y ajouta de magnifiques présens. Ayant ensuite appris que les rois de Cochinchine et de Tunquin se préparoient à se faire la guerre , il les exhorta à mettre bas les armes , et ces princes suivirent son conseil , ou , selon l'expression de l'histoire chinoise , obéirent aux ordres de l'empereur , qui leur ordonnoit de vivre en paix. En 1375 , *Tchin-ge-kien* périt par la *perfidie* de *Tchin-chou-ming* , son oncle. Ce prince ambitieux fit entendre à l'empereur que le roi étoit mort de maladie. L'empereur le crut , et envoya au Tunquin faire les cérémonies accoutumées , ordonnant aux peuples de porter le deuil du feu-roi. Il permit en même temps à *Tchin-chou-ming* de gouverner le royaume , mais sans lui donner le titre de roi. Alors ce prince , se voyant trompé dans son ambition , prétexta sa vieillesse , et pria l'empereur de donner le soin du gouvernement à *Tchin-touan* , son frère , ce à quoi l'empereur consentit.

Sous le règne de *Tchin-ouey* , successeur de *Tchin-touan* , le Tunquin devint la proie d'un fameux usurpateur , nommé *Lykili* , ministre d'état. D'abord il déposa *Tchin-ouey* , et mit à sa place *Chou-ming* , frère du roi

détrôné ; ensuite il fit mourir secrètement Tchîn-ouey , et cependant , sous le nom de ce prince , il envoya le tribut à l'empereur , qui , instruit de l'assassinat , défendit l'entrée de la Chine aux envoyés de Lykili . Mais celui-ci usa de tant d'artifices , qu'il vint à bout de faire accepter ses présens par l'empereur . Bientôt Chou-ming subit le même sort que son frère , et son meurtrier envoya à la cour de la Chine annoncer cette mort , et faire savoir que *Tchin-ge-koen* , fils du feu roi , en occupoit la place . Le malheureux Tchîn-ge-koen ne porta pas long-temps la couronne . Lykili la lui ôta avec la vie , et mit sur le trône successivement deux fils de Tchîn-ge-koen , qu'il fit aussi mourir l'un après l'autre . Enfin , après s'être ainsi baigné dans le sang de ses rois , il fit égorger tous ceux qu'il put trouver de la famille royale Tchîn , et les principaux de toutes les familles considérables attachés à cette maison . Le seul prince du sang qui restoit encore , Tchîn-tien-ping , trouva le moyen de se réfugier au pays de Laos . Quelques seigneurs , ses alliés , se cachèrent aussi dans les montagnes . Alors , plus audacieux que jamais , Lykili prit le titre de roi , faisant publier qu'il étoit descendant de l'empereur chinois Chun . Il prit encore le titre d'empereur , de père , et fit gouverner le royaume par son fils . En 1403 , *Yenglo* étant monté sur le trône de la Chine , Lykili fit tant par ses créatures , qu'il lui fit croire que la famille Tchîn étoit éteinte , et qu'il n'en restoit plus d'héritiers , ce qui lui valut l'*investiture et la patente de roi* . Mais peu à peu l'empereur entra dans de justes défiances ; et les choses en étoient là , lorsqu'un grand du Tunquin , allié à la famille royale Tchîn , eut le bonheur d'arriver à la cour . Il présenta à l'empereur un placet , où il exposa avec énergie le détail des crimes de Lykili et de son fils , et de la manière odieuse et cruelle dont ils avoient usurpé l'autorité royale . En même temps

le prince *Tchin-tien-ping*, réfugié au pays de Laos, faisoit tenir à l'empereur un autre placet, dans lequel il représentoit qu'il étoit seul prince de la famille royale ; que tous les autres ayant été mis à mort par les usurpateurs, il supplioit l'empereur de le prendre sous sa puissante protection. L'empereur, également ému de compassion et de colère, jura qu'il ne laisseroit point sans vengeance des crimes si énormes. Il envoya au pays de Laos de l'argent, des habits et des provisions, pour amener à sa cour le prince *Tchin-tien-ping*. Il y fut traité en roi, et l'empereur lui promit de le mettre incessamment sur le trône de ses maîtres. Quant à *Lykili*, se voyant découvert, il prit le parti de témoigner du repentir, et promit de reconnoître *Tchin-tien-ping* pour son roi, et de le faire installer. L'empereur parut croire qu'il parloit enfin sincèrement ; il lui donna même un titre honorable, et des terres dans le Tunquin, pour y vivre avec distinction. Alors le prince *Tchin-tien-ping*, comblé d'honneurs et de présens, partit de la cour. Le général *Hoan-tchong*, à la tête d'une petite armée de 5,000 hommes, le reçut sur la frontière, et le prince avec cette escorte entra dans son royaume. Dès que *Lykili* eut appris son arrivée, il envoya par divers chemins un grand nombre de troupes, au milieu desquelles *Hoan-tchong*, qui s'avançoit dans la plus grande sécurité, se vit tout à coup enveloppé. A peine eut-il le temps de se reconnoître : le prince *Tchin-tien-ping* fut tué, l'escorte battue et obligée de rebrousser chemin ; et, quoique le général chinois combattit avec beaucoup de courage et d'intelligence, il fallut céder au grand nombre et se retirer.

L'empereur, à cette nouvelle, fit assembler une armée formidable et mit *Tchang-pou* à sa tête comme généralissime. Entré dans le Tunquin avec toute son armée, ce général habile offrit des sacrifices aux esprits des mon-

tagnes , des fleuves et des forêts. Il fit publier à haute voix la liste des crimes de *Lykili* et de son fils , et proclama qu'il venoit placer sur le trône quelqu'un de la famille royale de Tchîn. Ensuite il pénétra dans le cœur du royaume. De son côté , *Lykili* et son fils avoient formé près de *Hing-hoa-fou* des retranchemens qu'ils jugeoient d'autant plus imprenables , que pour y arriver il y avoit à passer une gorge de montagnes facile à défendre. Mais *Tchang-pou* pénétra cette gorge et attaqua les retranchemens de *Hing-hoa-fou* avec tant de vigueur , qu'il les força et se rendit maître de la ville. Bientôt il arriva à la vue de la capitale du *Tunquin* qu'il trouva abandonnée. Presque toutes les autres villes se soumirent d'elles-mêmes , et l'on força celles qui voulurent faire résistance. Cependant les *Lykili* reparurent en campagne ; il y eut une première bataille qu'ils perdirent. Trois mois après , ils parurent de nouveau à la tête d'une nouvelle armée. Les généraux chinois leur livrèrent une seconde bataille qui fut décisive. Les rebelles furent entièrement défaits et prirent la fuite. On poursuivit les deux *Lykili* ; tous les deux furent pris le 16 juin 1407 sur la montagne *Tinckin* où ils s'étoient cachés , et ils furent conduits à la cour impériale. La prise de ces deux chefs des rebelles mit fin à la guerre , et tout le royaume fut soumis.

Malgré les plus exactes recherches , on n'avoit trouvé aucun prince de la famille des *Tchin*. C'est ce qui engagea l'empereur à faire du *Tunquin* une *province chinoise*. Il nomma donc un gouverneur général de cette province , un trésorier , un grand juge pour le criminel ; des mandarins de divers tribunaux pour les affaires ; des gouverneurs des provinces , des villes du premier , second et troisième ordres ; des commandans pour les troupes et pour les villes de guerre ; des intendans pour le commerce , les grands chemins , les bâtimens publics et la marine ; un

tribunal pour les collèges et les écoles ; de plus il ordonna de faire un choix d'habiles ouvriers , de bons astronomes , de bons médecins , de gens lettrés , de personnes savantes dans l'art militaire , dans l'histoire et dans la marine , de jeunes gens forts et de bonne mine , pour être formés aux sciences ou à la guerre. Cet ordre particulier fut bientôt exécuté , et *Tchang-pou* fit partir pour la cour de la Chine neuf mille Tunquinois qu'il crut tels que l'empereur les souhaitoit. L'empereur , prince sage et bien-faisant , pourvut libéralement à la subsistance des veuves , des orphelins et des pauvres. Il établit des hôpitaux , fit réparer et embellir les sépultures des princes de la famille royale *Tchin* , accorda de grandes largesses aux soldats , aux veuves et aux parens de ceux qui étoient morts à la guerre ; il fit dédommager les familles que *Lykili* avoit ruinées injustement , laissa dans les emplois ceux qui n'étoient pas suspects , et beaucoup de Tunquinois en obtinrent dans les armées ou dans les tribunaux ; il fit rechercher avec soin les personnes habiles et de probité , qui , se trouvant sans protecteurs , s'étoient retirées dans les montagnes et dans des lieux déserts ; enfin il n'omit rien de ce qui pouvoit faire aimer sa nouvelle domination.

Tout étant ainsi réglé , les généraux ramenèrent à la Chine les meilleures troupes ; ce fut une faute : on compta un peu trop sur la fidélité des soldats , des officiers et des mandarins tunquinois qui s'étoient soumis. En effet , il vint à plusieurs d'entre eux la pensée de se *soustraire à la domination chinoise* ; il s'éleva des chefs de parti , et il parut de tous côtés de petits corps d'armée. Ils s'emparèrent d'une bonne partie des places maritimes , et devinrent maîtres de la navigation sur les rivières. Les rebelles firent d'abord des pertes ; mais les Chinois en firent de plus grandes , et ils avoient bien de la peine à se maintenir dans la ville capitale et dans les autres places importantes.

L'empereur renvoya promptement dans le Tunquin *Tchang-pou* avec une bonne armée. Dans cette nouvelle guerre, il eut à surmonter beaucoup plus de difficultés que dans la précédente. Après avoir pris et mis à mort plusieurs chefs de parti, il paroissoit de nouveaux rebelles, qui, sous main, étoient soutenus par le prince du pays de *Laos*, et par les peuples à demi sauvages qui habitoient les montagnes. Le principal chef des rebelles s'appeloit *Tching-ki-kouang*. Celui-là avoit été secouru en argent et en éléphants par le roi de la Cochinchine ; mais la valeur et l'habileté des généraux chinois avoient détruit toutes ses ressources. Réduit à la dernière extrémité, il fuyoit vers le pays des *Laos* ; *Tchang-pou* le poursuivit, et fit savoir au prince de *Laos* qu'il entreroit dans ses états avec l'armée chinoise s'il continuoit à protéger *Tchin-ki-kouang*. Ce prince connoissoit trop le général pour douter de l'exécution de sa menace ; il abandonna à son sort le malheureux *Tchin-ki-kouang*. Celui-ci, trompé dans ses espérances, et ne trouvant pas dans *Laos* l'appui dont il s'étoit flatté, chercha une autre retraite, mais inutilement. Il fut pris avec quelques autres chefs des rebelles, le 30 mars 1414. L'empereur, persuadé que la révolte étoit finie, rappela près de lui *Tchang-pou* ; et *Lypin*, officier de réputation, fut nommé général en chef dans le Tunquin. On croyoit ce royaume soumis, et il ne l'étoit pas ; les peuples sentent qu'un pays est avili et dégradé lorsque, de royaume qu'il étoit, il devient province d'une puissance étrangère. Tels étoient les sentimens des Tunquinois dans l'état de dépendance où ils se trouvoient réduits. Aussi, dès que les généraux chinois furent retournés à la Chine, la révolte recommença, et continua avec assez de succès pour ne finir que par le rétablissement de la royauté.

Un mandarin de guerre, habile dans les livres chinois, bon officier, nommé *Lyli*, fut la cause de ce nouveau

soulèvement. Il se donna le titre de prince, et à son frère le titre de général. Ces deux hommes se saisirent de plusieurs villes, et massacrèrent les soldats chinois. Le général Lypin prit et fit mourir un grand nombre de rebelles; mais leur chef se réfugia au pays de Laos, pour rentrer ensuite dans le Tunquin quand l'occasion s'en présenteroit. Lypin étant mort, *Tchi* fut mis à sa place. Ce nouveau général en vint aux mains avec Lyli, dont l'armée fut taillée en pièces. Dans ce même temps, l'empereur Yonglo mourut en Tartarie l'an 1424. Suen-song, son petit-fils, lui succéda, et Lyli s'appliqua à se le rendre propice. Avant sa révolte, il avoit contracté des liaisons étroites avec les principaux officiers chinois, et depuis il n'avoit pas tout-à-fait interrompu ce commerce. Il en amusoit plusieurs par des promesses de se soumettre; il s'étoit d'ailleurs aperçu que les mandarins chinois étoient las de la guerre dans un pays dont le climat occasionoit des maladies continuelles aux troupes, et qu'ils pensoient à proposer à l'empereur d'abandonner le Tunquin. Il savoit de plus que *Ouang-Tong* étoit très-porté à donner ce conseil à son maître. Il prit donc le parti de négocier secrètement avec lui. Pendant cette négociation clandestine, Lyli eut de grands avantages, et faillit se rendre maître de la capitale du royaume. Ouang-tong, qui étoit redevenu généralissime, survint et battit son armée. Lyli parut alors saisi de crainte; mais Ouang-tong ne le poursuivit pas, et refusa de se donner à cet égard aucun mouvement. Lyli, informé de la désunion que cette inaction mettoit entre les généraux chinois, en profita habilement. Il poussa si loin ses négociations avec Ouang-tong, qu'ils se promirent de s'accorder ensemble, et en firent serment: en conséquence, plusieurs postes importants, occupés par les Chinois, furent pris faute de secours. Un autre artifice de Lyli, fut de faire croire à

l'empereur qu'un certain Tchîn-hao, qu'il avoit près de lui, étoit de la famille royale Tchîn; on ajouta même qu'on l'avoit vérifié, et que rien n'étoit plus constant que cette descendance. L'empereur, qui cherchoit un prétexte pour finir une guerre onéreuse, fit sur-le-champ proclamer Tchîn-hao roi de Tunquin; l'amnistie fut accordée à Lyli, et tous les Chinois eurent ordre de sortir du royaume. Tchîn-hao, qui n'étoit roi que de nom, mourut sans postérité l'an 1428, et ainsi Lyli se trouva maître absolu du royaume.

L'empereur, après qu'on l'eut assuré que la famille Tchîn étoit entièrement éteinte, déclara Lyli *gouverneur héréditaire* du Tunquin, et reçut honorablement ses députés, ses présens, et un acte solennel par lequel il se reconnoissoit tributaire et vassal de l'empereur. Lyli prit le titre de *Ty*, qui signifie maître souverain, et que les Chinois ne donnent qu'à l'empereur, n'osant pas s'en servir pour désigner les rois des pays étrangers; il mourut l'an 1432, après avoir fait fleurir dans son pays les sciences chinoises. Il eut pour successeur son fils *Lylin*, que l'empereur déclara roi. Celui-ci mourut en 1442. Après lui, son fils *Lysun* hérita du trône, et reçut aussi l'investiture. Ce prince déclara la guerre à la Cochinchine, et dans différentes courses fit esclaves 33,000 Cochinchinois. Il y eut ensuite un combat très-vif, où Mahopenkai, roi de la Cochinchine, eut le malheur d'être fait prisonnier, malheur qui ne finit qu'avec sa vie. L'an 1459, Lysun, plus malheureux encore que son prisonnier, périt par la perfidie de *Ly-hong*, son frère, qui se fit ensuite déclarer roi. Mais neuf mois après l'usurpateur fut déposé, et *Lyhao*, autre frère du roi défunt, prit sa place et reçut de l'empereur la patente de roi. Ce prince a été un roi guerrier, ambitieux et redoutable à ses voisins. En 1471, il fit prisonnier le roi de la *Cochinchine*, et ajouta ce royaume

à ses états. Il ne se contenta pas de cette conquête. A la tête de 80,000 âmes, il entra dans le pays de *Laos* qu'il ravagea, et dont il fit mourir le prince. Il attaqua ensuite le souverain de *Papé*; mais celui-ci se mit en marche avec beaucoup de troupes et coupa le retour à l'armée tunquinoise. Lyhao fut donc obligé de reprendre à la hâte le chemin de Tunquin; mais il resta en possession de la Cochinchine, où sa puissance prit de nouveaux accroissements. Il mourut en 1497, laissant les deux couronnes à son fils *Hoey*, qui les légua également à *Ly-kien*.

Après *Ly-kien*, *Lyli*, second du nom, régna. Mais ce prince confia le gouvernement de ses états à des seigneurs de la famille de sa mère, gens avides et cruels, qui firent mourir plusieurs princes de la famille royale, qui attentèrent à la vie du roi, et qui l'obligèrent à se donner la mort. C'est sous le règne de ce prince qu'il faut placer le rétablissement du trône de *Cochinchine*, au profit du vice-roi ou régent que lui avoit donné la cour du Tunquin. Quant à ce royaume, un grand seigneur, nommé *Ly-koang*, vint à bout de chasser les mauvais ministres de *Lyli*, et de les faire périr tous. Il mit ensuite sur le trône *Lytcheou*, prince peu habile, qui gouverna si mal, qu'il donna occasion à des troubles, qu'excita contre lui un certain *Tchinkao*. Ce rebelle, qui se disoit issu de la famille royale Tchîn, secondé de ses deux fils, souleva les peuples, fit assassiner le roi *Lytcheou*, et usurpa l'autorité royale. Un autre rebelle, nommé *Moteng-yong*, attaqua *Tchinkao*, le défit et le tua. Ensuite il fit reconnoître pour roi le prince *Lyhoey*, neveu du roi *Lytcheou*. Ce nouveau roi, trop reconnoissant, donna à *Moteng-yong* toute autorité pour gouverner, et le fit généralissime, élévation excessive qui fit naître en lui la pensée d'être seul le maître. Il prit le titre de prince, et se mit en mesure de faire mourir le roi *Lyhoey*. Mais la

princesse, mère du foible monarque, instruite du complot, se réfugia, avec son fils et quelques grands de confiance, à Tsing-hoa-fou. Ils se fortifièrent dans la partie occidentale, tandis que Moteng-yong gouvernoit la partie orientale. On peut aisément imaginer quelle confusion tous ces mouvemens causèrent dans le royaume. L'année 1530 fut la dernière de la vie du roi Lyhoey.

Son frère *Lyning* lui succéda. Ce prince envoya des députés à la cour de la Chine; mais Moteng-yong, qui entretenoit des espions sur la frontière, les fit arrêter; quelques-uns même perdirent la vie. Cependant un d'eux, qui s'étoit échappé, arriva à la cour. L'empereur apprit les événemens du Tunquin, et fut d'abord porté à favoriser Lyning. Il envoya des grands s'informer de la vraie cause des troubles, et ordonna à ses généraux de rassembler des troupes. Mais, de son côté, *Moteng-yong* ne restoit pas dans l'inaction. Il envoya aussi des députés à l'empereur; paraissant disposé à obéir sans délai à ses ordres, il n'épargna rien pour avoir des protecteurs, et en effet il en eut de si puissans, qu'ils déterminèrent l'empereur à faire examiner l'affaire et à le traiter avec douceur. Des commissaires chinois s'étant rendus sur la frontière du Tunquin, Moteng-yong leur envoya par un de ses fils, avec 42 de ses principaux mandarins, l'acte par lequel lui et son fils se soumettoient aux ordres de l'empereur, et se déclaroient ses fidèles sujets. Les commissaires lurent à haute voix le rescrit de sa majesté qui leur accordoit l'amnistie et le pouvoir de conserver les états qu'ils possédoient actuellement, à condition de payer de trois en trois ans le tribut déterminé. Le rescrit accordoit en outre à Moteng le titre de seigneur héréditaire du Tunquin oriental et un sceau d'argent; le titre de prince héréditaire du Tunquin occidental fut donné au prince Lyning, et dans les deux états on eut ordre de suivre le calendrier de la cour. En-

suite on renvoya le fils de Moteng-yong et les 42 mandarins qui avoient écouté à genoux les ordres de l'empereur ; et comme Lying n'étoit pas accusé de révolte ou de désobéissance, on le dispensa de venir ou d'envoyer des députés au tribunal des commissaires, et l'on se contenta de lui faire savoir ce que l'empereur avoit fait pour finir les troubles du pays, et pour éviter les maux que le Tunquin auroit soufferts par l'entrée d'une armée impériale dans ce royaume.

Moteng-yong mourut en 1542. Son héritier Mo-fang-yong étoit mort avant lui, et avoit laissé un fils nommé Souhay, qui eut la patente impériale de gouverneur et de seigneur héréditaire. Mais la *division* se mit dans la famille de *Mo*. Ses états, partagés entre plusieurs chefs, se firent une guerre si vive, qu'ils s'affoiblirent mutuellement, et qu'en 1577 cette famille se trouva entièrement déchuë de sa puissance et de son autorité. La famille de *Ly* sut profiter de ces divisions. *Lyouey-tan*, son chef, attaqua le plus puissant seigneur de *Mo*, le vainquit, et reprit la capitale du Tunquin et bientôt après tout le royaume ; il paya tribut à l'empereur, offrit une statue d'or et eut la patente de gouverneur héréditaire, mais non pas celle de roi. Les seigneurs *Mo* cherchèrent une retraite sur les frontières chinoises, conservant à la cour de l'empereur le même rang que la famille *Ly*. Dans la suite plusieurs d'entre eux, qui s'étoient cantonnés dans des montagnes, firent, à la tête d'une troupe de brigands, beaucoup de ravages dans le Tunquin. *Mo-king*, chef de leur famille, ne se borna point à une guerre de cette nature ; il prit les armes contre le roi *Lyouey-ki*. Celui-ci alla à sa rencontre, le défit, tua son fils aîné dans le combat, et fit prisonniers sa femme, ses concubines et son troisième fils ; de sorte que *Mo-king*, avec son second fils, put à peine regagner les montagnes, où il resta sous la protection de

l'empereur. Cependant c'est à la famille Ly que resta le Tunquin. En 1661, le vice-roi de la province de Kouang-si assura la cour de Pékin que Lyouey-ki, chef et héritier de cette famille, se comportoit en fidèle sujet de l'empire; et le tribunal des rites représenta à l'empereur Kang-hi que la famille de Ly étoit digne de recevoir de S. M. de grands honneurs et de grands privilèges. En 1683, l'empereur envoya un grand à la cour du Tunquin avec un diplôme qui déclaroit roi le prince *Lyouey-tching*. A ce diplôme, l'empereur ajouta des caractères chinois, écrits de sa main; à la louange du prince. En 1725, l'empereur Yong-tching, fils de Kang-hi, écrivit quatre caractères chinois à la louange du roi Lyouey-tao, qui avoit demandé l'investiture et payé tribut. Sous l'empereur Kieng-long, la famille Ly vécut aussi en bonne intelligence avec la cour de Pékin; mais des troubles affreux, survenus dans les dernières années du 18<sup>me</sup> siècle, ont fait disparaître la famille Ly. Le *Tunquin*, qui avoit long-temps exercé un droit de suzeraineté sur la Cochinchine, est devenu la *conquête des Cochinchinois*. Dans le tableau historique que nous donnerons de la Cochinchine, on trouvera quelques-unes des circonstances de cette révolution.

---

## LETTRES (EXTRAITS DE TROIS) DU PÈRE LE ROYER.

PREMIÈRE LETTRE.

Du 10 juin 1700.

Le Tunquin a été long-temps une de nos plus florissantes missions de l'Orient. Les PP. Alexandre de *Rhodes* et Antoine *Marquès*, de notre compagnie, furent les premiers qui la fondèrent en 1627; en moins de trois ans ils baptisèrent près de six mille personnes. *Trois bonzes*, qui avoient beaucoup de crédit parmi ces peuples, furent

de ce nombre ; ils devinrent trois excellens catéchistes , qui rendirent des services infinis dans la prédication de l'Évangile. Mais les prêtres des idoles , alarmés de voir que leurs disciples embrassoient comme à l'envi la religion chrétienne , firent tous leurs efforts pour la décréditer , et pour rendre les missionnaires suspects au roi. Ils y réussirent , on ne sait pas comment ; mais enfin les pères furent chassés du royaume , après y avoir demeuré trois ans. Les trois bonzes convertis eurent soin de la nouvelle chrétienté , et ils la cultivèrent avec tant de zèle , que les pères étant revenus l'année suivante au Tunquin , ils trouvèrent leur troupeau augmenté de quatre mille néophytes. Dieu ne permit pas que l'éloignement des missionnaires durât plus long-temps. Le roi , qui reconnut presque d'abord l'imposture des prêtres des idoles , vit revenir le P. Alexandre de Rhodes et ses compagnons avec plaisir , et leur accorda la permission de prêcher l'Évangile dans tous ses états. Ils le firent avec un si grand succès , qu'on compta dans le Tunquin jusqu'à deux cent mille chrétiens. Alors les grands du royaume se plaignirent au roi des progrès que faisoit la nouvelle religion , et lui remontrèrent avec tant de force les maux inévitables qu'ils prévoyoiient de l'établissement des étrangers dans le royaume , que l'on proscrivit le christianisme , et que l'on chassa les missionnaires une seconde fois. Depuis ce temps on a persécuté les chrétiens , et les prédicateurs de l'Évangile ont été obligés de se tenir cachés ; cependant le nombre des néophytes n'a pas diminué.

Les *peuples du Tunquin* ont de l'esprit , de la politesse et de la docilité. Ils ont peu d'attachement pour leurs pagodes , et moins encore d'estime pour leurs prêtres. Leurs *mœurs* sont d'ailleurs assez innocentes , et ils ne connoissent point les vices grossiers auxquels les autres nations de l'Orient se livrent avec fureur. Il n'y a parmi eux que

la *pluralité des femmes*, le droit de répudiation, et la barbare coutume de faire des eunuques, qui soient des obstacles à l'établissement de la religion chrétienne. La pluralité des femmes et la coutume de faire des eunuques ne regardent guère que les personnes de qualité ; mais le droit de répudier sa femme et d'en prendre une autre ; quand on n'en a pas d'enfans ou qu'on la trouve d'une humeur fâcheuse, est un usage établi même parmi le peuple. Cependant la religion ne laisse pas d'être très-florissante. La plupart des grands l'estiment, et plusieurs l'embrasseroient si la crainte de perdre leurs charges et leurs biens ne les retenoit. On trouve dans les campagnes, et au milieu des bois, des bourgades qui sont toutes chrétiennes ; si la persécution venoit à cesser tout-à-fait, et s'il venoit ici autant de missionnaires qu'il seroit nécessaire pour la grandeur de l'ouvrage, le christianisme seroit en peu d'années la religion dominante.

En 1696, il s'éleva une nouvelle *persécution contre les chrétiens*. Le roi fit un édit par lequel il défendoit à ses sujets d'embrasser la religion des Portugais (c'est le nom qu'on donne au Tunquin à la religion chrétienne), et ordonna à tous ceux qui en faisoient profession de ne plus s'assembler pour prier, et de ne plus porter d'images ni de médailles. Il voulut aussi qu'on arrêât les étrangers partout où l'on pourroit les trouver. Le chef de nos catéchistes fut emprisonné et chargé de fers ; les PP. Vidal et Séguéyra, auxquels le roi avoit donné une permission particulière de demeurer dans le Tunquin, eurent ordre, comme tous les autres, d'en sortir incessamment ; ils furent même traités avec plus de rigueur. L'édit du roi alarma d'abord tous les chrétiens, et jeta les missionnaires dans une terrible consternation ; ils ne trouvoient personne qui osât les recevoir. On abattit presque toutes les églises et les maisons des catéchistes dans la province du

nord, et l'on maltraita même les chrétiens en quelques endroits; mais dans la plupart des autres provinces les gouverneurs furent beaucoup plus modérés: ils se contentèrent d'envoyer l'édit du roi aux chefs des villages, afin que les chrétiens se tinsent sur leurs gardes, et qu'ils n'irritassent pas le prince par une conduite d'éclat contraire à ses intentions. On assure même que celui de la province de *Nhean*, où il y a beaucoup de chrétiens, a osé représenter au roi que depuis long-temps qu'il connoissoit les chrétiens, jamais il n'avoit rien remarqué en eux qui fût contraire à son service; qu'il avoit dans ses troupes plus de trois mille soldats qui faisoient profession de cette religion; qu'il n'en connoissoit point de plus braves ni de plus affectionnés à sa personne. On dit que le roi lui répondit simplement qu'il ne pouvoit pas révoquer l'édit qu'il avoit porté, mais que c'étoit aux gouverneurs à voir ce qui convenoit au bien de l'état, et à en user dans les rencontres particulières selon qu'ils le jugeroient à propos. Ainsi cette persécution n'a pas eu les suites fâcheuses qu'on avoit sujet d'appréhender.

## SECONDE LETTRE.

Du 15 décembre 1707.

EN 1705, un *apostat* a présenté une requête au roi contre les missionnaires dans laquelle il faisoit de moi une mention expresse, y marquant le temps de mon entrée dans le pays, les provinces que j'avois parcourues, et celles que je parcourois actuellement. Cette affaire se termina en 1706 par une sentence qui a coûté quelque argent aux évêques, aux missionnaires et à quelques villages accusés de les avoir reçus. L'*apostat* n'avoit point parlé du lieu de ma retraite, qu'il n'avoit pu découvrir; il est vrai que depuis quatre ou cinq ans je n'ai point de demeure fixe, passant tout mon temps dans mon bateau à parcourir mon district qui est fort étendu. Maintenant

tout est assez paisible. Il n'y a eu depuis peu que quelques accusations intentées contre des villages chrétiens d'une province dont le gouverneur, tout récemment nommé, écoute volontiers les dénonciations parce qu'elles lui procurent de l'argent moyennant des amendes : il ne contraint personne de renoncer au christianisme ni d'adorer les idoles ; il ordonne seulement de tenir les assemblées plus secrètes, et de cacher avec plus de soin les marques extérieures de religion. Ces *amendes*, qu'on impose dans d'autres provinces encore, ne laissent pas d'être un grand obstacle à la propagation de l'Évangile. De pauvres gens s'exposent difficilement à être long-temps en prison ; car on les y retient jusqu'à ce qu'ils aient payé et l'amende et les autres frais de justice ; et quand ils sont insolubles, ils y languissent plusieurs années. Ceci détourne un grand nombre d'idolâtres d'embrasser le christianisme, et fait que plusieurs chrétiens n'osent en faire une profession ouverte.

Au mois de juillet dernier, j'ai couru un *nouveau danger*. J'allois entrer dans un village où des officiers étoient alors pour lever le tribut ; averti de cette circonstance, je restai dans mon bateau. Mais un païen, ayant reconnu un de mes catéchistes, avertit l'officier du gouverneur qu'il y avoit près du village un missionnaire étranger. L'officier posta des gardes aux environs de mon bateau pour observer mes démarches. Je fus appelé pour donner les sacremens à une personne dangereusement malade, qui étoit dans une barque voisine. J'entrai dans cette barque ; mais l'officier, croyant que je voulois m'évader, fit ramer les gens de son bateau pour me joindre. Le maître de la barque que je montois rama aussi de son côté pour me dérober à leur poursuite ; et tandis que l'officier me poursuivoit, les catéchistes eurent le temps de faire avancer mon bateau et de le mettre en lieu de

sûreté. Ils confièrent à quelques pêcheurs chrétiens les meubles de ma chapelle et les livres ; après quoi ils se dispersèrent en différens bateaux de néophytes , pour voir ce que je deviendrois , et les mesures qu'il y auroit à prendre. Cependant l'officier eut bientôt atteint la barque où j'étois. Il me demanda où étoit mon bateau , combien j'avois de disciples , et où étoient mes meubles et mes livres. Comme je ne lui faisois aucune réponse , une *bonne chrétienne* prit la parole : « Ne voyez-vous pas , lui dit-elle , que vous perdez votre temps à interroger un pauvre étranger , qui ne sait qu'imparfaitement notre langue , et qui apparemment ne comprend rien à ce que vous lui dites ? » L'officier , après quelques discours , alloit me faire passer dans son bateau pour me conduire au gouverneur. Je crus alors devoir parler , et , m'étant approché de lui , je lui dis à l'oreille que j'étois fort pauvre , qu'il ne gagneroit rien à m'arrêter , et que s'il vouloit , sans faire de bruit , recevoir quelque petite somme , les chrétiens ne seroient nulle difficulté de la fournir pour me tirer du mauvais pas où je me trouvois. Il goûta la proposition , et se contenta de *huit taëls* , qui lui furent livrés sur-le-champ , et que j'ai rendus depuis à ceux qui les avoient avancés , ne voulant être à charge à personne. C'est pour la seconde fois que j'ai été arrêté depuis que je suis au Tunquin. Dieu n'a pas permis qu'il me soit arrivé rien de plus fâcheux.

CETTE chrétienté jouissoit d'une paix profonde ; mais un *édit du roi* , publié en 1712 , l'a mise dans une agitation extrême. Les missionnaires ont été obligés de se tenir cachés , sans pouvoir visiter leurs néophytes. Plusieurs de nos catéchistes furent arrêtés ; ils ont été bâtonnés plusieurs fois , et ils ont reçu de grands coups de massue

sur les genoux ; ils sont encore en prison , et il y a bien de l'apparence qu'on les y laissera jusqu'à leur mort. On assure que le roi a été engagé à porter cet édit par les pressantes sollicitations de sa mère, qui est dévouée aux pagodes, et d'un mandarin lettré, qui a beaucoup de crédit. Le plus grand éclat qu'ait produit ce nouvel édit, a été la sortie de MM. les évêques d'*Auren* et de *Basilée*. Ces messieurs demeuroient ici publiquement en qualité de facteurs de la compagnie du commerce de France. On savoit qu'ils étoient chefs des chrétiens, et l'on n'avoit jamais parlé d'eux dans les édits précédens ; mais dans celui-ci on les a désignés nommément, et il y a eu ordre de les faire sortir du royaume sans qu'il leur soit jamais permis d'y rentrer. Ils ont fait de grands présens à des personnes considérables, qui leur promettoient de les servir, mais inutilement. Le gouverneur devoit à ces prélats sept cents taëls, qu'il leur avoit empruntés dans un besoin. Cette dette, qu'il étoit ravi de ne pas payer, l'aura sans doute porté à exécuter promptement les ordres de la cour. Nous nous persuadions qu'on ne voudroit pas exposer aux tempêtes de la mer M. l'évêque d'*Auren*, qui a plus de 80 ans, et qu'on le laisseroit finir ici tranquillement ses jours ; mais on n'a eu nul égard à son âge. Les prélats ont été embarqués à *Hien*, et de là ils ont dû être conduits à *Siam*. D'après l'édit, les chrétiens qui seront découverts seront condamnés à payer soixante taëls au profit de l'accusateur. Cette récompense rendra les païens très-attentifs à surprendre les chrétiens et les missionnaires. Chacun se cache où il peut. Pour moi, je demeure dans des forêts de mon district avec quelques catéchistes, en attendant un temps plus favorable. Les chrétiens viennent m'y trouver. Comme tous les édits n'ont jamais nommé la loi chrétienne *loi du Dieu ou du maître du ciel*, mais qu'ils l'ont défendue sous le nom de loi *Hoalang*, ou loi

*portugaise*, les mandarins ont fait la distinction de ces deux lois quand ils ont voulu nous favoriser. Ainsi une dame fort riche ayant assemblé plus de deux cents chrétiens pour accompagner le corps de sa mère au lieu de sa sépulture, le chef du village alla aussitôt trouver le gouverneur de la province, et l'accusa de suivre la loi *Hoalang*, que le roi venoit de défendre. Cette dame, étant citée au tribunal, répondit qu'on ne prouveroit jamais qu'elle eût suivi d'autre loi que celle du Dieu du ciel. Le gouverneur se contenta de cette réponse, et il fit fustiger l'accusateur, qui ne pouvoit donner aucune preuve qu'elle eût embrassé la loi *Hoalang*. Mais la plupart des ministres païens ne reçoivent pas cette distinction, qu'ils regardent comme une subtilité dont on se sert pour éluder l'édit du roi. Tel est l'état présent de cette mission affligée.

---

RELATION (EXTRAIT) DE LA PERSÉCUTION DE 1721.

LA mission de Tunquin paroissoit assez paisible depuis quelques années; une infinité d'âmes étoient enlevées au démon; mais cet esprit de ténèbres ne voyoit pas d'un oeil tranquille tant de conquêtes arrachées à l'enfer. L'instrument dont il se servit pour troubler le calme fut une *chrétienne* de *Kesat*, dont la foi étoit altérée par la corruption de son cœur. Le dérèglement de sa vie causoit un énorme scandale. Les avis, les reproches, dont on usa tour à tour pour la faire rentrer dans la voie du salut, furent inutiles. Enfin, ses désordres montèrent à un tel excès, que les chrétiens ne voulurent plus avoir de communication avec elle, et que les missionnaires la privèrent de l'usage des sacremens. Cette malheureuse mit le comble à ses crimes par l'apostasie, et par la résolution qu'elle prit

de tout entreprendre pour détruire absolument le christianisme. Elle communiqua son dessein à un *apostat* et à un autre de ses amis infidèle, qui présentèrent une requête au régent contenant plusieurs dénonciations. Le père *Buccharelli*, qui résidoit à *Kesat*, ayant appris qu'on y envoyoit des soldats, en donna avis aux chrétiens; mais la frayeur ne leur laissa pas la liberté de prendre les mesures convenables. Le père et ses catéchistes n'eurent que le temps de quitter la bourgade; ils en étoient à peine sortis quand les soldats arrivèrent. Ils allèrent tout saccager dans l'église et dans les maisons des chrétiens. Ils arrêtrèrent six néophytes, plus particulièrement dénoncés; ils les conduisirent à la cour, et de là au tribunal. On étala à leurs yeux des chaînes d'une pesanteur énorme, et tous les instrumens des plus cruels supplices. Le mandarin jeta par terre un crucifix, et leur déclara que le seul moyen de sauver leur vie et leur liberté étoit de le fouler aux pieds. Trois néophytes effrayés se rachetèrent par une lâcheté criminelle; les autres s'offrirent généreusement aux tortures et à la mort. Aussitôt on les enchaina et on les emprisonna. Les mandarins allèrent faire leur rapport au régent de l'expédition de *Kesat*, et lui présentèrent tout ce qu'ils y avoient trouvé qui servoit au culte divin. A cette vue, le régent, entrant dans une espèce de rage, ordonna un nouveau pillage de *Kesat* et la destruction des églises.

Un autre *apostat*, cherchant à se venger d'un gentil qui favorisoit notre sainte religion, et dont la femme et les enfans étoient chrétiens, dénonça les chrétiens de *Koumay*, où le père *de Chaves* faisoit sa résidence. Averti de l'arrivée des soldats, il se sauva. Il étoit à demi nu, sans nulle provision pour subsister, et souvent obligé de s'enfoncer jusqu'au cou dans les rivières ou dans la fange des marais, pour n'être point aperçu des infidèles. Les

soldats entrèrent dans sa maison, et prirent quatre néophytes qui l'accompagnoient ordinairement dans ses courses apostoliques, et qui n'avoient pas eu le temps de s'évader. Ils y pillèrent tout ce qui n'avoit pu être caché, se saisirent de quelques autres chrétiens, et les conduisirent aux prisons de la cour.

Dans la province de *Ngheyein*, un chrétien appelé *Thadée Tho*, poussé d'un zèle indiscret, entra dans la salle de *Confucius*, renversa sa statue et la foula aux pieds. Quelques gentils se jetèrent sur lui, l'accablèrent de coups, et le traînèrent au tribunal du gouverneur, auquel ils demandèrent justice de l'outrage fait à leur maître. Ils accusèrent aussi les chrétiens d'avoir été les instigateurs de cette action, qui déshonorait le premier de leurs sages. Le gouverneur fit arrêter ceux qu'on lui déféroit comme coupables, mais il ne punit que légèrement le néophyte, qu'il regarda comme un esprit foible, et relâcha les chrétiens, dont il reconnut l'innocence. Indignés de cette indulgence, les fidèles en portèrent leurs plaintes au régent, qui entra dans ses accès ordinaires de fureur, et ordonna que sans délai on amenât dans les prisons de la cour tous les chrétiens dont on lui avoit donné la liste. L'ordre s'exécuta avec une extrême diligence. En même temps il porta un nouvel édit qui fut comme le signal de la persécution générale. Dans chaque province on renversa les églises; les chrétiens eux-mêmes en ruinèrent quelques-unes, pour ne les pas exposer à la profanation des infidèles. Les ministres de l'Évangile fuyoient de tous côtés sans trouver nulle part ni repos ni sûreté. Les néophytes consternés étoient poursuivis, et s'ils échappoient aux recherches des mandarins, ils tomboient entre les mains des soldats et des gentils, qui entroient à main armée dans leurs maisons, et y mettoient tout au pillage. Grand nombre de chrétiens chargés de chaînes étoient envoyés aux prisons de la cour;

enfin on n'épargnoit ni la réputation, ni les biens, ni la vie de ceux qui avoient embrassé la foi.

Quelques mois s'étant écoulés, on fit comparoître les prisonniers devant les juges, qui leur donnèrent le choix ou de la *mort*, ou de renoncer à leur foi et de *fouler aux pieds le crucifix*. La vue des tortures et des supplices ébranla la constance de quelques-uns ; mais plusieurs autres considérèrent d'un œil intrépide ce formidable appareil, et protestèrent qu'ils préféreroient toujours leur foi à la conservation d'une vie fragile. Un d'eux se distingua ; c'étoit un bon vieillard appelé *Luc Thu*. Lorsqu'on lui demanda de fouler aux pieds l'image du Sauveur, il se prosterna aussitôt devant elle ; il la prit entre les mains, puis la serrant étroitement sur son sein : « Mon Seigneur et mon Dieu, dit-il d'un ton de voix ferme et affectueux, vous qui sondez les cœurs, vous connoissez les sentimens du mien ; mais ce n'est pas assez, je veux les manifester à ceux qui croient m'épouvanter par leurs menaces ; qu'ils sachent donc que ni les plus affreux tourmens ni la mort la plus cruelle ne pourront jamais me séparer de votre amour. » La fermeté de ce vieillard imposa aux mandarins ; ils le renvoyèrent en prison sans le questionner davantage. Là il mit par écrit sa *profession de foi*, qui fut portée au tribunal des mandarins ; ils la lurent, et ne purent s'empêcher d'avouer qu'elle ne contenoit rien que de conforme à la droite raison ; ils jugèrent même que ce bon vieillard devoit être traité avec moins de rigueur. En effet, sa vertu et son zèle le rendoient respectable jusque dans les fers ; et, quoique accablé du poids de ses infirmités et des incommodités d'une affreuse prison, se soutenant toujours par son courage, il ne cessoit de consoler ses compagnons et d'animer leur ferveur. A l'égard des autres chrétiens, qu'il n'étoit pas à portée d'entretenir, il leur écrivoit des lettres remplies de l'esprit de Dieu, pour les exhorter à

la constance dans les tourmens, et à la persévérance dans la foi.

Le tyran n'étoit qu'à demi satisfait, parce qu'on n'avoit pu encore se saisir d'aucun missionnaire. Enfin il eut lieu d'être content : le P. *Buccharelli* et le P. *Messari* furent arrêtés sur les confins de la Chine, et avec eux trois catéchistes et un jeune enfant qui leur servoit de guide ; on les traîna à la cour, chargés de fer ; et de là dans des prisons séparées, où, entre les durs traitemens qu'ils essayèrent, on les laissa manquer des choses les plus nécessaires. Ces exécutions tyranniques émurent de compassion jusqu'aux infidèles mêmes. Un *président de tribunal*, traitant de quelque affaire d'état avec le régent, fit tomber adroitement le discours sur la persécution, et se servant à propos de la liberté qu'il paroisoit lui donner : « Seigneur, lui dit-il, l'édit que V. A. a publié contre la loi chrétienne, apporte un grand préjudice au royaume ; il sert de prétexte aux plus violentes extorsions ; les petits comme les grands s'en prévalent pour opprimer un peuple nombreux. Je connois à fond ces chrétiens qu'on vexé d'une manière si étrange ; ce sont des esprits doux, paisibles, ennemis de toute dissension, exacts à payer le tribut : que leur demandez-vous davantage ? » Ce raisonnement si plausible ne fit qu'effleurer l'esprit du tyran, et il n'y répondit que par un silence affecté. Il eut à essayer de pareilles remontrances de la part de son *gendre*, général des troupes. « Je ne puis vous dissimuler, seigneur, lui dit ce mandarin, que tout est en confusion, et qu'on trouve de l'embarras à percevoir les tributs. Des officiers parcourent les maisons comme des furieux et mettent tout au pillage ; la crainte de tomber en des mains si barbares, disperse de tous côtés ce pauvre peuple ; vous m'avouerez que c'est un triste spectacle de voir des vieillards, des femmes, des enfans, errer comme des étrangers dans le

sein même de leur patrie. Pour se soustraire à une si cruelle oppression, les uns se font des demeures souterraines, où ils s'enterrent tout vivans avec leurs effets; les autres courent chercher un asile dans le fond des forêts parmi les bêtes sauvages. Des familles entières fugitives, et dépouillées de tout ce qu'elles possédoient, sont réduites à périr de faim et de misère. Les prisons de la cour et des provinces sont remplies de chrétiens; ceux qui ont pu échapper aux plus exactes perquisitions, n'osent paroître dans les marchés publics, et le commerce dépérit insensiblement. Ah! seigneur, laissez attendre votre cœur à tant de calamités! un mot de votre bouche arrêtera le cours de ces injustices, et rétablira le calme dans nos provinces. Après tout, ces chrétiens qu'on opprime sont irréprochables dans leur conduite; ils sont fidèles au roi, zélés pour son service, et des plus exacts à fournir aux dépenses de l'état. » Le régent répondit que ce n'étoit pas de son propre mouvement qu'il avoit entrepris d'abolir le christianisme, qu'il y avoit été forcé par les plaintes des tribunaux, et que ces plaintes étoient de nature à ne pouvoir le dispenser d'user de sévérité.]

Il y avoit déjà plus de six mois que les deux pères languissoient dans les fers; les incommodités du lieu, la disette, et les autres misères inséparables de leurs prisons étoient devenues extrêmes. Les mandarins, qui les appeloient souvent à leur tribunal, où on les traînoit les fers aux pieds parmi les huées de la populace, ne pouvoient ignorer leurs souffrances; elles étoient peintes sur leur visage hâve et exténué; mais ces juges barbares, qui regardoient les ministres de Jésus-Christ comme des victimes destinées à la mort, se mettoient peu en peine de leur procurer du soulagement. Cependant il s'en falloit bien que les forces du corps égalassent leur courage; à la fin ils furent attaqués l'un et l'autre d'une maladie violente

qui enleva le père *Messari*. L'heure étoit venue où il plut à Dieu de couronner son invincible patience, et son zèle infatigable pour la conversion des infidèles. Le régent ordonna que son corps fût porté hors de la ville et enterré avec ses fers ; quant au P. *Buccharelli*, qui alloit aussi succomber, on le tira de sa prison pour le mettre dans une autre moins incommode, et on fit venir un médecin pour le soigner, ou plutôt pour empêcher que la mort ne le dérobat au supplice qui lui étoit préparé.

Enfin, après une année de la plus douloureuse détention, le père et les néophytes prisonniers apprirent que le tribunal venoit de les juger et de les condamner à mort. Le 11 octobre fut le jour de leur triomphe ; les prisonniers furent conduits dans une place vis-à-vis le palais du tyran. On les rangea sur une même ligne, le P. *Buccharelli* à la tête ; suivoient les chrétiens, puis des gentils accusés de divers crimes. Un officier de la cour publia à haute voix que S. A., par un effet de sa haute piété, faisoit grâce à ceux qui, étant fils uniques, pourroient racheter leur vie par une somme d'argent. Puis s'adressant au P. *Buccharelli* : « Vous, étranger, lui dit-il, parce que vous avez prêché aux peuples la loi chrétienne, qui est proscrite dans ce royaume, S. A. vous condamne à avoir la tête tranchée. » Le père se baissa modestement, et dit d'un air content : « Dieu soit béni. » L'officier dit cependant à *Thadée Tho* : « Vous êtes condamné au même supplice, parce que vous êtes disciple de cet étranger, et que vous suivez la loi de Jésus-Christ, et de plus, votre tête sera pendant trois jours exposée sur un pieu aux yeux du public. » Il continua de lire à tous les autres leur sentence, qui étoit conçue et motivée de la même manière. Il lut aussi aux gentils leur condamnation, et les différens crimes pour lesquels ils devoient perdre la vie, et il finit par la lecture de la sentence qui condamnoit plusieurs

autres chrétiens à avoir soin des *éléphants*, les uns pendant toute leur vie, les autres pendant un certain nombre d'années, alléguant toujours pour cause de leur condamnation la profession qu'ils faisoient du christianisme. On ramena dans les prisons ceux qui s'étoient engagés à fournir de l'argent, et aussi ceux qui devoient prendre soin des *éléphants*. A l'égard des condamnés à mort, on les conduisit sur-le-champ au lieu du supplice, éloigné d'une grande lieue de la ville ; le P. Buccharelli marchoit à la tête de ses néophytes. Jusqu'au terme, ils ne cessèrent de chanter les louanges de Dieu ; elles n'étoient interrompues que par de courtes exhortations de leur cher pasteur, qui, pour soutenir et animer leur constance, leur disoit de temps en temps : « Encore quelques heures, nous serons délivrés de ce malheureux exil, et nous posséderons Dieu dans le ciel. » C'est ainsi qu'ils sanctifioient cette marche pénible et ignominieuse. Mais le père, qui n'étoit pas rétabli de sa maladie, et qui marchoit à jeun, et sous la pesanteur de ses chaînes, ne put résister à cette fatigue ; il tomba en défaillance, et il fallut le soutenir le reste du voyage. Arrivé au lieu du supplice, le P. Buccharelli se prosterna plusieurs fois, baisant avec respect cette terre qui alloit être arrosée de son sang, et offrant à Dieu sa vie en sacrifice. Les bourreaux se saisirent des prisonniers, et les attachèrent chacun à un poteau, les mains liées derrière le dos. La tête du missionnaire tomba la première ; il n'étoit âgé que de 37 ans. Pierre *Prieu*, Ambroise *Das*, Emmanuel *Dien*, Philippe *Mi*, Luc *Thu*, Luc *Mai*, Thadée *Tho*, Paul *Noi* et François *Kam*, tous les neuf zélés catéchistes, reçurent avec lui la palme du martyre.

## RELATION (EXTRAIT) DE LA PERSÉCUTION DE 1737.

DEPUIS plusieurs années les chrétiens du Tunquin demandoient de nouveaux missionnaires, les anciens étant accablés par l'âge et les travaux. Plusieurs jésuites pleins de zèle étoient venus à Macao, dans le dessein d'aller à leur secours ; mais la difficulté étoit de les introduire, le passage par la Chine étant absolument fermé, et la voie de la mer étant aussi peu praticable. Enfin, après bien des mouvemens, on trouva dans la petite ville d'Ançau un maître de barque, qui s'offrit à mener *six missionnaires au Tunquin*, mais à un prix excessif, à cause du péril auquel il s'exposoit. C'est le 18 avril 1735 que nos pères s'embarquèrent, accompagnés de trois Tunquinois. Quoique avec des vents contraires, ils arrivèrent en assez peu de jours dans un parage voisin des terres du Tunquin. Ils y demeurèrent quelque temps pour attendre un vent favorable, au moyen duquel ils pussent passer rapidement un petit détroit, et tromper la vigilance des gardes qui y sont postés pour faire la visite des barques. Mais le temps restant le même, le maître de la barque se lassa d'attendre, se flattant d'ailleurs que, moyennant une petite somme, les soldats ne feroient leur visite que superficiellement, et qu'ils le laisseroient continuer sa route. Malheureusement il se trompa : les soldats arrêtèrent la barque au passage ; et, sans égard aux offres qui leur furent faites, ils procédèrent à la visite avec tant d'exactitude, qu'ils eurent bientôt découvert les missionnaires. On les conduisit aux mandarins de *Hui-ciuen*, qui les enfermèrent dans un petit fort, jusqu'à ce qu'on eût pu connoître les intentions des premiers mandarins de la province. La réponse qui vint

de Canton fut un ordre de renvoyer à *Macao* les Européens et les Tunquinois, et de remettre le maître de la barque à son mandarin, afin qu'il le fit châtier. Ainsi nos pères, après plus de six mois d'inquiétudes et de fatigues, eurent la douleur de revenir au même lieu d'où ils étoient partis.

Un si mauvais succès, loin de ralentir leur zèle, ne servit qu'à le rendre plus vif. Ils songeoient continuellement aux moyens de vaincre les obstacles qui les écartoient d'une mission ardemment désirée. Un jour qu'ils s'en entretenoient avec plus de vivacité que jamais, en présence d'un *Chinois* de confiance, celui-ci leur fit part d'un projet qu'il avoit imaginé, et qu'ils agréèrent, bien qu'ils doutassent fort du succès. Il s'offrit d'aller à *Canton*, où il espéroit gagner quelques officiers des tribunaux, pour en obtenir un *passé-port*, à l'aide duquel il les conduiroit lui-même jusqu'à *Lofeou*, ville frontière du Tunquin. Il partit aussitôt et se conduisit avec tant de dextérité, qu'il obtint un écrit signé des premiers mandarins, qui permettoit aux trois Tunquinois de traverser la province de *Quang-tong*, pour retourner dans leur patrie avec les Européens qui les accompagnoient. Muni de cette permission, il se rendit à *Ançau*, où il loua une barque, sur laquelle les missionnaires, au nombre de six, s'embarquèrent le 10 mars 1736.

Arrivés à *Muyloc*, district où ils avoient été arrêtés l'année précédente, et où par conséquent tout étoit à craindre pour eux, leur *guide* eut recours à une *ruse* qui lui réussit. Il fit sonner bien haut sa qualité d'envoyé des mandarins de Canton, et l'honneur qu'ils lui avoient fait de lui confier la conduite de ces Européens. On le laissa passer avec de grands égards et beaucoup de politesse. Mais il falloit encore traverser *Hui-ciuen*, où on les avoit fait comparoître devant le mandarin, et d'où ils avoient

été conduits à Macao. Ce passage dans un lieu si critique leur donna de l'inquiétude ; mais ils furent véritablement alarmés lorsqu'ils virent approcher d'eux un *vieillard, officier du tribunal*, qui, jetant sur eux un regard menaçant, s'écria : « Quoi ! ces marauds d'étrangers, qui furent chassés d'ici il y a peu de mois, et renvoyés ignominieusement à Macao, ont le front d'y revenir encore, et même d'y paroître avec honneur ! Où est leur interprète ? » Le guide, non moins alarmé que les pères, sut pourtant payer de résolution ; et prenant un ton d'autorité : « Misérable, lui dit-il, comment as-tu l'audace d'insulter d'honnêtes gens, dont je suis chargé par les plus grands mandarins de la province ? Si je n'avois pitié de ton grand âge, je te ferois châtier sur l'heure même, comme tu le mérites. » Le vieillard, étonné de ce discours, rabattit de ses hauteurs : « Seigneur, répondit-il d'un air radouci, ne me sachez pas mauvais gré si je fais le devoir de ma charge ; je suis posté ici pour examiner ceux qui vont et qui viennent, et pour en rendre un compte exact ; j'y suis d'autant plus obligé, dans la conjoncture présente, qu'il n'y a que deux mois que ces étrangers ont passé par ce pays-ci, et qu'ils en ont été chassés par ordre des premiers mandarins de Canton, avec défense expresse d'y jamais reparoître. » Le *guide chinois* dissimula encore son embarras, et répliqua sur le même ton : « Je m'embarrasse peu, dit-il, des ordres que tu as, et du compte que tu dois en rendre ; ce que j'ai à te dire, c'est que, pour un homme de ton âge, tu es fort mal instruit, et que je t'apprendrai à avoir des manières plus civiles et plus affables. » Le vieillard ne répondit rien, mais défendit de laisser passer les étrangers sans un ordre exprès de son chef, qu'il alloit informer. Le guide, plus inquiet que jamais, soutint toujours son caractère : « Fais ce qu'il te plaira ; mais je t'avertis que ces Européens me sont confiés par

les grands mandarins de la province, et que je dois les conduire en toute diligence à Lien-tcheou. Tu retardes leur marche, c'est ton affaire; je veux qu'à l'heure même tu me donnes un écrit, signé de ta main, qui fasse foi que tu les as arrêtés, et que tu te rends responsable de tout ce qui en arrivera. » Ces paroles intimidèrent le vieillard, qui, n'osant signer, demanda si les Européens avoient un passe-port, et si on vouloit bien le lui communiquer. Le guide le lui montra sans peine, en lui ajoutant qu'à l'égard des ordres particuliers qu'il avoit, il ne les feroit voir qu'à ceux qui devoient en être instruits. La vue du passe-port calma le vieillard. « Je ne m'oppose plus, lui dit-il, au départ de ces étrangers, et je suis très-fâché de les avoir traités avec si peu d'égards et de modération; pardonnez-moi, je vous prie, des emportemens qui sont si peu séans à mon âge, et obligez-moi de m'assurer que vous les avez tout-à-fait oubliés. » Le Chinois loua l'officier du sage parti qu'il venoit de prendre, et l'assura qu'en lui pardonnant, comme il faisoit, tout ce qui s'étoit passé, il n'avoit rien à craindre de sa part. Ainsi se termina une affaire qui tint les missionnaires dans des transes continues; car si le mandarin eût été informé de leur passage, ils ne pouvoient douter qu'au moins ils ne fussent renvoyés encore une fois à Macao; ils partirent donc avec beaucoup de joie.

Après avoir essuyé une furieuse tempête, qui fut plusieurs fois sur le point de les submerger, les pères pénétrèrent dans la rivière qui conduit à *Lo-feou*, frontière du Tunquin; ils n'y entrèrent qu'à nuit close, pour n'être point aperçus des infidèles, et arrivèrent à la maison d'un chrétien, où ils se devoient tenir cachés, jusqu'à ce qu'ils pussent pénétrer dans l'intérieur du royaume. Après avoir remercié leur guide, qui les avoit conduits avec tant d'affection et de zèle, ils le congédièrent. Cependant

quelques *Tunquinois vagabonds* pressentirent, on ne sait comment, qu'il y avoit des étrangers dans la bourgade, et que leur dessein étoit d'avancer dans le royaume. Ils conçurent la pensée d'aller les attendre à l'autre bord d'une rivière, que les pères devoient absolument passer pour se rendre à leurs missions respectives; le 12 d'avril, les pères gagnèrent le rivage. Aussitôt ces vagabonds, feignant d'avoir un ordre des mandarins, sautent en furieux dans la barque, se saisissent de quatre missionnaires (les deux autres étoient restés à la bourgade), de leurs catéchistes, et du batelier qui étoit chrétien, les chargent chacun d'une cangue, et pillent leur bagage. Le chef de ces bandits, ayant trouvé un crucifix, l'éleva en l'air, et le montrant à la populace: « Je savois bien, s'écria-t-il, que ces étrangers étoient des prédicateurs de la loi chrétienne. » Le peuple acclabla les missionnaires des plus sanglans outrages; les uns leur arrachèrent la barbe, d'autres leur crachèrent au visage. On les fit sortir de la barque, et on les conduisit à terre, où ils demeurèrent quatre jours exposés aux ardeurs du soleil le plus brûlant, et aux cruelles morsures des moustiques, environnés d'une foule d'infidèles, qui se relevoient les uns les autres pour les garder, et qui nuit et jour ne leur laissèrent pas le moindre repos. Les soldats du gouverneur étant arrivés, ils attachèrent les cangues des prisonniers les unes aux autres, et les firent marcher ainsi liés, les escortant au son du tambour; ce qui rassembloit dans tout le chemin une foule innombrable de peuple, qui leur faisoit toutes sortes d'insultes.

Cependant un mandarin chrétien, qu'on avoit averti de la détention des missionnaires, alla trouver un des grands de la cour, protecteur d'un catéchiste, nommé *Marc*. Seigneur, lui dit-il, votre serviteur Marc, à qui vous aviez donné un passe-port pour la Chine, en revenoit

avec quelques curiosités qu'il vous apportoit ; ayant rencontré des Européens, munis d'un passe-port des mandarins de Canton, lesquels venoient dans ce royaume pour visiter la sépulture de leurs frères qui y sont décédés, il s'est joint à eux. Mais ils ont été arrêtés par une troupe de bandits qui ont pillé tout ce que ces Européens apportoit pour présenter au roi, et ce que votre serviteur Marc vouloit vous offrir à vous-même. Ils les ont livrés ensuite au gouverneur de la province de l'est, qui les retient dans ses prisons. » Le mandarin écrivit à l'instant à ce gouverneur de lui renvoyer les prisonniers avec tout leur bagage. Celui-ci, qui avoit eu part au butin, s'en excusa sous divers prétextes ; et, pour mieux se mettre à couvert du ressentiment d'un si puissant seigneur, il fit partir aussitôt les prisonniers pour la *cour*. On les avoit mis dans des cages semblables à celles où l'on enferme les bêtes féroces, et on ne peut exprimer ce qu'ils eurent à souffrir de la faim, de la soif, des ardeurs d'un climat brûlant, et des mauvais traitemens que leur firent les soldats.

Enfin ils arrivèrent à la cour, et furent conduits dans une salle intérieure du palais, où le roi se tint caché pour voir sans être vu. On apporta un *crucifix* que l'on posa à terre, et on ordonna aux missionnaires de le *fouler aux pieds*. A cet ordre, ils répondirent qu'on leur couperoit plutôt les pieds, les mains et la tête que de commettre une pareille impiété ; ils se mirent à genoux devant ce signe de notre rédemption, le prirent entre les mains, se le donnèrent les uns aux autres à baiser, et l'élevèrent au-dessus de leurs têtes ; ce qui est, selon l'usage de ces peuples, la marque de la plus profonde vénération. Les deux catéchistes firent paraître la même fermeté ; mais le *jeune batelier* témoigna de la faiblesse. Il en fut puni par les railleries amères de quelques eunuques : « Le scélérat, s'écrièrent-ils, qui marche sur celui-là même qu'il regardoit,

il n'y a qu'un moment, et qu'il respectoit comme son Dieu ! » On revint à *Marc*, et on lui demanda si les Européens avoient déjà demeuré dans le royaume. Il répondit négativement. « Comment cela se peut-il faire, reprirent les mandarins, puisqu'il y en a parmi eux qui parlent notre langue ? — C'est, dit le catéchiste, qu'en chemin je leur en ai appris quelques mots, et qu'ayant plus de mémoire que les autres, ils les ont retenus plus aisément. » Ils demandèrent ensuite si ces étrangers avoient un passe-port des mandarins de la Chine : les missionnaires le leur présentèrent. Ils le prirent, et allèrent le porter au roi.

La cour remettoit au *tribunal des lettrés* le jugement de l'affaire ; les prisonniers furent donc traînés à ce tribunal. Les catéchistes ne firent que les réponses qu'ils avoient déjà faites. Les juges, irrités, les condamnèrent à la martelade : supplice qui consiste à recevoir de grands coups de marteau sur les genoux. *Vincent* demanda la permission de parler, et l'ayant obtenue : « Je suis chrétien, dit-il, depuis mon enfance, et je fais gloire de l'être ; puisque c'est là tout mon crime, je souffrirai avec joie pour une si bonne cause. » Les juges firent signe aux bourreaux, et ils exécutèrent aussitôt l'ordre qu'on leur donnoit de la manière la plus barbare. Le jour suivant, on les tourmenta encore avec plus d'inhumanité ; mais comme leur constance étoit à l'épreuve des plus vives douleurs, un des juges fit cesser les bourreaux, en disant qu'un plus long supplice étoit inutile, puisqu'il sembloit qu'on frappât sur la terre. On transporta les prisonniers dans une prison qu'on nomme *Ngue-Dom*, c'est-à-dire l'enfer de l'est, où l'on enferme tous les malfaiteurs, et d'où ils ne sortent que pour être conduits au lieu du supplice. Le catéchiste *Vincent Ngien* y succomba bientôt : affoibli par les tortures, il finit saintement sa vie le 31 juin. Les autres confesseurs languirent dans les fers pendant plus de neuf mois.

La *sentence de mort* étoit portée depuis long-temps, mais ce ne fut que le 21 décembre 1736 qu'elle fut confirmée. Le 7 janvier suivant, un *secrétaire* du tribunal des crimes se transporta à la prison, et fit venir les prisonniers dans une chambre particulière, pour les reconnoître, et bien imprimer leur physionomie dans son idée. C'est un usage qui se pratique dans le Tunquin à l'égard de ceux qui sont condamnés à mort, afin d'éviter toute supercherie, et de s'assurer qu'on n'a pas substitué un innocent à la place du criminel. Le secrétaire les envisagea long-temps dans un grand silence; après quoi, s'étant approché de plus près de leurs personnés, il parut dans les diverses attitudes d'un homme qui prenoit la mesure de leur taille, et qui traçoit les traits de leur visage. Cette cérémonie fit juger aux missionnaires que l'heureux moment après lequel ils soupairoient n'étoit pas éloigné; et en effet, le 12, un mandarin de la cour lut aux prisonniers leur sentence; après quoi il fit entrer les bourreaux dans la prison, et assigna à chacun d'eux celui qu'il devoit exécuter. Ces bourreaux tiroient de temps en temps leur sabre comme pour s'exercer à leur fonction prochaine; prélude de supplice qui donna lieu aux pères de renouveler autant de fois le sacrifice de leur vie. Après la lecture de la sentence, l'entrée de la prison étant devenue libre, elle fut bientôt remplie de chrétiens. Les pères, qui ne savoient pas assez bien la langue tunquinoise, chargèrent le catéchiste *Marc* de parler en leur nom à ces bons néophytes. Le catéchiste prenant donc la parole: « Écoutez, chers enfans en Jésus-Christ, les dernières paroles de vos pères, dont je suis le fidèle interprète. Nous avons appris vos besoins pour la sanctification de vos âmes; nous avons aussitôt quitté notre patrie, et nous sommes venus vous chercher dans cette terre qui nous est étrangère. Nous avons entrepris deux voyages pénibles et difficiles, sans nous effrayer des dan-

gers auxquels nous nous exposions : le premier a été infructueux, parce que nous avons été arrêtés et renvoyés à Macao. Le second a été plus heureux ; mais à peine avons-nous mis le pied sur vos terres, qu'on s'est saisi de nos personnes, et qu'on nous a traités comme on fait de scélérats convaincus des plus grands crimes. Vous avez vu ce que nous avons eu à souffrir dans cette prison ; notre sang va bientôt couler pour rendre un témoignage public à la foi ; qu'elle vous soit comme à nous plus chère que votre propre vie, et soyez toujours fidèles à remplir les obligations qu'elle impose. » A ces paroles, les chrétiens fondirent en larmes ; ils se prosternèrent jusqu'à terre, embrassèrent les genoux des pères, et baisèrent plusieurs fois les chaînes dont ils étoient chargés.

Bientôt des soldats entrèrent, l'épée nue, chassèrent tous les chrétiens, et mirent de nouvelles chaînes de fer aux bras des missionnaires ; ils les tirèrent de la prison avec le catéchiste *Marc*, pour les conduire aux portes du palais, qui en étoit éloigné d'une lieue. Les pères marchaient pieds nus, traînant leurs fers avec bien de la peine. Une gaieté modeste, peinte sur leur visage, marquoit assez la joie qu'ils goûtoient intérieurement. Chacun d'eux étoit accompagné d'un soldat et d'un bourreau, celui-ci tenant son sabre nu, et celui-là portant la lance haute. L'escorte, arrivée aux portes du palais, fit halte. Pendant ce temps les prisonniers devinrent le jouet de la populace, dont ils eurent à souffrir toutes sortes d'injures et d'opprobres. Un secrétaire du tribunal suprême vint lire la sentence du catéchiste *Marc* : elle le condamnoit seulement à l'*exil*. Il demanda alors à prendre congé des pères, ce qui lui fut accordé. Il avoit mis en usage prières, supplications, instances même, pour être enveloppé avec eux dans le même jugement ; mais on l'épargna par considération pour le grand de la cour qui le protégeoit. Le même secré-

taire lut ensuite la sentence des missionnaires, qui avoit été traduite en langue portugaise, afin qu'elle fût entendue d'eux. Elle étoit conçue en ces termes : « Pour vous quatre, qui êtes étrangers, le roi ordonne que vous ayez la tête tranchée, parce que vous êtes venus prêcher la loi chrétienne qu'il a proscrite dans son royaume. »

Après la lecture de cette sentence, les deux mandarins nommés pour présider à l'exécution, firent partir les prisonniers pour le lieu du supplice, qui est éloigné de deux lieues du palais. La *marche* se fit dans le même ordre qu'on étoit venu de la prison. Suivoient derrière les deux mandarins, portés chacun dans sa chaise, et accompagnés d'un grand nombre d'eunuques et de mandarins subalternes. A une certaine distance marchoit une multitude innombrable, tant de chrétiens que d'infidèles. Pour n'être pas surpris par la nuit avant l'exécution, on pressoit le pas. Les efforts des pères, affoiblis par les souffrances, ne répondoient point à l'activité des soldats ; aussi ces barbares les pousoient-ils rudement du bout de leurs lances, en les menaçant de leur en décharger de grands coups sur le corps s'ils n'avançoient pas plus vite. Aussitôt que les pères eurent mis le pied sur la terre qui alloit être arrosée de leur sang, ils se jetèrent à genoux, levèrent les yeux au ciel, et demeurèrent en prières environ une heure, qu'on employa à tout disposer pour leur supplice. Tout étant prêt, ils s'approchèrent chacun du poteau qui leur étoit destiné ; les bourreaux les y attachèrent et leur coupèrent les cheveux ; puis, se tenant le sabre nu, les yeux tournés vers le premier mandarin, aussitôt que celui-ci eut donné le signal, ils frappèrent tous ensemble. Le P. *Alvarez* et le P. *Cratz* eurent la tête abattue d'un seul coup ; il en fut à peu près de même du P. *d'Abreu*, dont la tête demeura suspendue sur sa poitrine, jusqu'à ce que le bourreau l'eût coupée tout-à-fait ; mais le

P. *Da Cunha* n'eut la tête tranchée qu'au troisième coup.

Aussitôt que l'exécution fut finie, les mandarins, les soldats et tout le peuple se retirèrent, à la réserve des chrétiens, qui ne pouvoient se lasser de considérer les corps morts de leurs maîtres et de leurs pères en Jésus-Christ, et de baiser la terre arrosée de leur sang. Ils dépouillèrent les corps de leurs vêtemens ensanglantés, qu'ils s'approprièrent; et, après les avoir revêtus d'habits neufs, ils les mirent chacun dans un cercueil, et les transportèrent, pendant la nuit, dans des maisons chrétiennes, où ils leur ont donné une sépulture honorable, jusqu'à ce qu'on ait quelque occasion de les transporter dans notre église de Macao.

---

#### LETTRES (EXTRAITS DE QUELQUES) DE 1737 A 1751.

LE Tunquin commença vers 1737 d'être agité par des guerres civiles. Le roi, s'imaginant que c'étoient les chrétiens qui les avoient suscitées, il attendoit la pacification de ses états pour faire rechercher tous ceux qui professoient le christianisme. L'oncle de ce prince, qui avoit à son service des chrétiens qu'il estimoit, fit paroître devant lui un dominicain espagnol qui étoit prisonnier à la cour. Il lui demanda pourquoi, depuis quelques années, le royaume étoit affligé de *guerres* et d'autres *calamités*. Le missionnaire répondit que Dieu vengeoit la mort des quatre martyrs à qui l'on avoit tranché la tête pour avoir prêché la véritable loi. Cette réponse fut sue des juges de la cour, et un d'entre eux, parlant aussi des calamités du royaume, ne craignit pas de les attribuer hautement aux persécutions contre les Européens; et il prouva par des faits que tous ceux qui avoient persécuté la religion avoient péri misérablement.

Malgré ces dispositions favorables à la religion dans les premières personnes de l'état, la *persécution continua*, et mit à l'épreuve la constance de bien des fidèles ; elle procura entre autres à deux chrétiens l'occasion précieuse de sceller de leur sang leur amour pour Jésus-Christ. L'un étoit un *vieillard*, et l'autre son *petit-fils*, habitant seuls une pauvre chaumière, contens de passer leurs jours dans la misère, pour mériter une vie plus heureuse en gardant la loi de Dieu. La Providence voulut qu'un grand mandarin passât près de leur cabane, et qu'une grosse pluie l'obligeât d'y entrer. Il n'eut pas plus tôt aperçu l'image de Jésus-Christ en croix, qu'il s'écria : « Ces gens-ci sont chrétiens ; il faut les forcer à renoncer à leur religion. » En même temps il fait mettre la croix à terre, et ordonne au vieillard chrétien de la fouler aux pieds, sous peine d'avoir sur-le-champ la tête tranchée ; le religieux vieillard dit qu'il ne fouleroit jamais aux pieds son Dieu, et qu'il étoit prêt à donner plutôt sa vie. Le mandarin fait la même menace au jeune chrétien, et en reçoit la même réponse ; puis, sans délibérer, il les fait *décapiter*. Les chrétiens célébrèrent leur triomphe, et se préparoient à suivre leur exemple, lorsque tout à coup il se fit à la cour une espèce de révolution en faveur de notre sainte religion.

Le roi, tout occupé des guerres civiles, visitoit, sur la fin de 1748, un arsenal où il y avoit plusieurs *pièces de canons*. Les inscriptions piquèrent sa curiosité ; mais comme les caractères étoient européens, personne ne pouvoit la satisfaire. Ce prince demanda si on ne pourroit pas découvrir quelqu'un des Européens qui viennent prêcher en secret leur religion dans le royaume ; la réponse fut que la chose étoit difficile. « Mais, dit le roi, que sont devenus les *Européens* que nous avons eus dans notre capitale ? » On lui dit qu'ils avoient été exécutés à mort. A ces paroles, le monarque croisa ses mains sur sa poitrine, et puis les

éleva en s'écriant : « O ciel ! comment les ministres osent-ils faire de pareilles choses sans mes ordres ? Sûrement ils nous auroient expliqué les inscriptions des canons, et nous aurions appris à en user. Je veux qu'on trouve un Européen , et je promets une somme considérable à celui qui ira en chercher un , quelque part que ce soit. » Un chrétien s'offrit à en faire trouver un , sans vouloir pour cela de récompense. Il fut présenté au roi , et lui découvrit qu'il étoit chrétien, et qu'il connoissoit un Européen qui pourroit expliquer les inscriptions des canons. On lui donna une empreinte des inscriptions, et il la fit passer au P. Vincelas *Paleceuk*, supérieur de la mission des jésuites. L'explication qu'en donna ce père fut envoyée à la cour , et y répandit la joie. Le roi, extrêmement satisfait, dépêcha plusieurs mandarins pour aller chercher le père, et il fut traité avec distinction dans le voyage qu'il lui fallut faire pour se rendre à la cour ; en même temps le roi ordonna qu'on mît hors des prisons *sept chrétiens* qui y souffroient pour la cause de Jésus-Christ. « Il ne convient pas, dit-il, qu'ils languissent dans les fers lorsque nous avons recours au maître de leur loi. » Le père fut conduit au palais , et, après un court entretien qu'il eut avec le monarque, il fut mené dans l'arsenal, où il expliqua de nouveau les inscriptions qui étoient en hollandois , et marquoient le nom du fondeur, le calibre des canons, le lieu où ils avoient été fondus. Le prince voyoit et entendoit tout sans se montrer. On demanda au père comment il falloit user de ces canons : il dit ce qu'il en savoit, ajoutant que les docteurs de la loi, comme lui, ne se mêloient pas en Europe des choses de cette nature. Le prince demanda un mathématicien et un canonnier, et dit qu'il les verroit volontiers arriver en habits européens. Il déclara de plus qu'il souhaitoit qu'un vaisseau de Macao vint faire commerce dans ses ports, avec assurance qu'il ne paieroit

aucun droit. Il voulut mettre entre les mains du P. Paleceuk une somme d'argent pour faire acheter à Macao différentes choses venues d'Europe ; mais le père s'excusa de la recevoir jusqu'à l'arrivée des divers effets que le monarque désiroit.

Pendant qu'à Macao on se préparoit à satisfaire le roi, le P. Paleceuk, qui étoit resté à Ketcho, eut le bonheur de conférer le baptême à la femme du mandarin chez qui il étoit logé. Beaucoup de gentils demandèrent aussi à le recevoir. Alors les *bonzes*, voyant l'empire de Jésus-Christ s'accroître notablement, essayèrent d'y mettre obstacle. Un d'entre eux engagea un eunuque à aller demander au roi la tête du missionnaire : « C'est un méchant homme, dit cet eunuque à S. M., qui n'a en vue que la ruine du royaume. Il va déterrer les morts pour avoir leurs os, qu'il pile ensuite dans un mortier, et dont il compose une poudre qui tue les vivans ; il vaut mieux le faire mourir lui-même, et que sa mort nous délivre d'un tel scélérat. » A ce discours extravagant, le roi répondit : « Cet Européen est d'un naturel pacifique, et ne veut faire de mal ni aux morts ni aux vivans ; retirez-vous. » Cependant la requête fit du bruit, et on parloit diversement du P. Paleceuk. Les *bonzes* ne cessoient d'irriter les esprits contre lui. Les choses allèrent si loin, que le père ne se crut plus en sûreté. Le roi, informé, fit appeler l'eunuque, le força de lui déclarer à l'instigation de qui il étoit venu accuser l'Européen, et fit mettre en prison le bonze qui lui fut nommé, avec ordre de faire son procès. Les juges portèrent contre lui une sentence de mort ; mais le P. Paleceuk demanda sa grâce, et il l'obtint. Le roi fit publier que quiconque oseroit parler, dans la suite, contre l'Européen, auroit la langue coupée.

Cette conduite du roi donna aux missionnaires les plus grandes espérances ; mais les effets ne répondirent pas à

une si douce attente. Il avoit fallu du temps pour se mettre en état de satisfaire aux demandes du monarque. Aussitôt qu'on eut des mathématiciens, et toutes les choses nécessaires pour l'expédition, le P. *Simonelli* et quatre autres jésuites partirent de *Macao*. Le P. *Simonelli* étoit l'homme du monde le plus propre à faire réussir une entreprise de cette nature. Sa science, son zèle, son expérience, tout sembloit promettre les plus heureux succès; mais Dieu, dont les jugemens sont impénétrables, permit que les choses changeassent de face, lors même qu'il y avoit moins lieu de s'y attendre. Les missionnaires, parvenus au Tunquin, donnèrent à la cour avis de leur arrivée. Ils espéroient que le roi, qui les avoit demandés avec tant d'ardeur, les recevoit avec plaisir; mais ils reçurent ordre de ne pas quitter le rivage. Ils envoyèrent cependant les présens dont ils étoient chargés pour S. M. tunquinoise; ils furent acceptés, mais les missionnaires obtinrent pour toute faveur la permission de se bâtir une maison sur le bord de la mer. Le roi parut avoir oublié que c'étoit à sa demande que les missionnaires mathématiciens étoient venus. On attribue le peu de réussite de cette affaire à la jalousie des ministres, que le P. *Paleceuk* avoit négligé de consulter avant que d'appeler ses confrères. Quoi qu'il en soit, le P. *Simonelli*, vieillard de plus de 70 ans, s'en retourna à *Macao*. Ses quatre compagnons, dans la force de l'âge, se glissèrent furtivement dans les provinces, où ils exercent aujourd'hui les fonctions de leur ministère envers les simples et les pauvres, avec beaucoup plus de consolation et de succès qu'ils n'en auroient eu sans doute auprès des riches et dans le séjour des grands.

---

 LETTRE (EXTRAIT) AU R. P. CIBOT, A PÉKIN.

LES Tunquinois adorent trois idoles principales : celle de la cuisine ; le maître-ès-arts ; et le seigneur de la demeure. L'idole de la cuisine a cette origine : Une femme, s'étant séparée de son mari, passa à de secondes noces ; ce qui causa tant de douleur à son premier époux, que cet infortuné se jeta dans un brasier ardent. Le bruit ne s'en fut pas plus tôt répandu, que l'épouse infidèle, touchée de repentir, alla mourir dans le feu qui avoit consumé son mari. Le second époux y courut aussitôt, trouva sa femme réduite en cendres ; pénétré de douleur, il se précipita dans le même brasier, où il fut brûlé à l'instant. L'esprit de l'idole anime trois pierres, dont les Tunquinois se servent pour faire leur cuisine, et ils adorent ces pierres le premier jour de l'an. L'idole maître-ès-arts est l'image d'un Chinois, qui passe pour avoir été le plus ingénieux, le plus sage et le plus savant des hommes. Les marchands l'invoquent avant de vendre et d'acheter, les pêcheurs avant de jeter leurs filets, les courtisans avant d'aller à la cour, les artisans avant de commencer leur ouvrage, etc. Quant au seigneur de la demeure, voici la manière dont on lui rend hommage. Celui qui veut faire bâtir une maison fait appeler un magicien, qui, au bruit du tambour, invite l'âme de l'ancien maître du terrain à venir demeurer sous un petit toit qu'on lui prépare, et où on lui présente du papier doré, des odeurs et de petites tables couvertes de mets, le tout pour l'engager à souffrir le nouvel hôte dans son champ.

Outre ces trois idoles, les Tunquinois adorent le ciel, la lune et les étoiles. Quelques-uns partagent le monde

en six portions égales et prennent , pour les adorer , des couleurs particulières. Pour le septentrion , ils s'habillent de noir , et ne se servent dans leurs sacrifices que d'instrumens noirs ; pour le midi , ils se revêtent de rouge ; pour l'orient , ils ont des habits verts ; pour l'occident , la couleur est blanche ; enfin pour la partie du milieu , ils lui rendent hommage en habits jaunes. La superstition des Tunquinois va encore plus loin : on dit qu'ils révèrent des *animaux* , tels que les éléphans , les chevaux , les oiseaux , les singes , les serpens ; les arbres ; les vices même , et les créatures les plus infâmes. Lorsqu'un infidèle veut bâtir une maison , ou marier un enfant , ou faire quelque voyage , il va consulter un *devin* ; celui-ci feint d'être aveugle , pour donner à entendre qu'il ne voit et n'écoute que la vérité. Après avoir demandé l'âge du consultant , il jette en l'air deux petites pièces de cuivre , où sont gravés , d'un côté seulement , certains signes mystérieux. Si les signes se trouvent renversés , c'est un mauvais présage ; s'ils sont tournés vers le ciel , l'augure est favorable. Il y a aussi des *magiciennes* qui font connoître l'état des âmes dans l'autre monde , en frappant à coups inégaux sur un tambour comme pour appeler l'âme du défunt ; cet état est plus ou moins heureux , selon qu'on paie plus ou moins généreusement. On consulte une autre sorte d'imposteurs pour la guérison des maladies. S'ils disent que la maladie vient des *génies malfaisans* , ils les invitent à un grand festin , qui se donne aux dépens de la famille du malade ; on lui donne la place la plus honorable ; on le prie , on le caresse , on lui fait des présens ; et si le mal ne finit point , on l'accable d'injures , et on lui tire des coups de mousquet pour le chasser de la maison. Si c'est le *dieu des mers* qui a causé la maladie , on se transporte au bord d'une rivière ; là on lui offre des sacrifices pour l'apaiser , et l'engager à quitter la chambre du ma-

lade et à retourner dans les eaux. Cependant la maladie ne cesse pas ; le malade reste sans argent et sans remède dans sa maison , et les magiciens en sortent chargés d'or et de présens. On voit des Tunquinois si superstitieux , qu'avant d'entreprendre un voyage , ils ne manquent jamais de regarder les *pieds d'une poule* ; d'autres qui , s'étant mis en route , rebroussent chemin , parce qu'ils ont *éternué* une fois. S'ils éternuent deux fois , ils se croient obligés de doubler le pas et d'aller le plus vite qu'ils peuvent. Quand il y a *éclipse de lune* , le peuple s'imagine qu'un dragon fait la guerre à cet astre et qu'il veut le dévorer. Aussitôt on s'assemble pour le secourir ; on arme les troupes , on pousse des cris épouvantables ; et quand l'éclipse cesse , on s'en retourne aussi satisfait que si l'on avoit remporté une grande victoire.

On compte dans le *Tunquin* plus de vingt mille villages , tous plus peuplés les uns que les autres. On diroit que le printemps y règne toujours , et l'on n'y sent du froid que quand le vent du nord y souffle avec violence. On n'a jamais vu ici ni glace ni neige ; jamais les arbres n'y ont perdu leur verdure ; jamais l'air n'y est infecté de vapeurs contagieuses ; le ciel y est ordinairement si serein et si pur , qu'on ignore ce que c'est que la peste , La goutte , la pierre , les fièvres malignes et mille autres maladies , si communes en Europe , sont ici entièrement inconnues. Le riz est la nourriture ordinaire du pays ; on en fait même un vin dont la force égale celle de l'eau-de-vie. Les meilleurs fruits du Tunquin sont les oranges et une espèce de figue rouge très-délicate ; les citrons sont assez malsains , et ne servent guère que pour teindre les étoffes. On voit ici de grands arbres dont les branches ne portent ni feuilles ni fruits ; ils ne produisent que des fleurs. Il y en a une autre espèce dont les branches se courbent jusqu'à terre , où elles jettent des racines d'où naissent d'autres arbres ;

les branchés de ces derniers, se courbant de même, poussent à leur tour de semblables racines ; et ces arbres, à la longue, occupent un espace de terrain immense.

Les *chevaux* sont ici d'une rare beauté et en très-grand nombre ; on en admire la vivacité, la légèreté et la vigueur ; cependant ils sont petits et peu propres à l'attelage. Les *éléphants* n'y sont pas moins communs ; on en nourrit plus de cinq cents pour le service du roi. On prétend que leur chair est bonne, et que le prince en mange quelquefois avec délices. On ne voit dans ce royaume ni lions ni agneaux ; mais on y trouve une quantité prodigieuse de cerfs, d'ours, de tigres et de singes. Ces derniers sont remarquables par leur grosseur et leur hardiesse. Il n'est pas rare de les voir au nombre de deux ou trois mille entrer comme des ennemis dans les champs des laboureurs, s'y rassasier, se faire ensuite de larges ceintures de paille qu'ils roulent autour de leur corps, après les avoir remplies de riz, et s'en retourner chargés de butin à la vue des paysans, sans que personne ose les attaquer.

Parmi les *oiseaux rares* et curieux de ce pays, est une espèce de chardonneret, dont le chant est si doux et si mélodieux, qu'on lui a donné le nom d'*oiseau céleste* ; ses yeux ont l'éclat du rubis le plus étincelant ; son bec est rond et affilé ; un petit cordon d'azur règne autour de son cou, et sur sa tête s'élève une petite aigrette de diverses couleurs ; ses ailes, lorsqu'il est perché, offrent un mélange admirable de couleurs jaune, bleue et verte ; mais quand il vole, elles perdent tout leur éclat. Il se tient caché pendant les pluies, et aux premiers rayons du soleil il va voltiger sur les haies, et par un ramage des plus agréables il annonce aux laboureurs le retour du beau temps. Cet oiseau est ennemi mortel du *ho-kien* ; à sa vue son duvet se hérissé, ses ailes s'étendent et tremblent, son bec

s'ouvre, et il en sort un bruit semblable au sifflement d'un serpent ; en un mot, tout son corps annonce une espèce d'épouvante mêlée de fureur ; mais il se contente de regarder son ennemi d'un œil fixe, et ne l'attaque jamais. Le *ho-kien* a les ailes, le dos et la queue d'une blancheur éblouissante ; sa tête est couverte d'un duvet rougeâtre, et son ventre est ordinairement d'un jaune clair, semé de taches grises et noires. Cet oiseau, qui est à peu près de la grosseur d'une caille, ne fait son nid que dans les roseaux, et ne multiplie qu'une fois par an.

Il y a ici des *médecins* aussi habiles qu'en France, bien qu'ils fassent entrer la superstition dans leur art ; mais c'est pour plaire au peuple, qui ne s'en serviroit pas sans cela. Quand l'un d'eux visite un malade, il ne l'accable pas, comme en Europe, de son jargon scientifique, il se contente seulement de lui tâter le pouls ; après quoi il dit la nature et les effets de la maladie. En tâtant le pouls de la main droite, il le touche en trois endroits différens : au poumon, au ventricule, et aux reins du côté droit. S'il tâte le pouls de la main gauche, il le touche également en trois endroits : au cœur, au foie, et aux reins du côté gauche. Le médecin fait attention surtout au nombre des battemens du pouls durant une respiration ; et, selon les diverses pulsations, il prétend connoître la cause de la maladie, et voir si le cœur, le foie ou le poumon est en mauvais état, ou si le mal vient de chaleur, de froid, de joie, de tristesse ou de colère, et combien de temps il doit durer. Les médecins tunquinois ne se servent que d'herbes et de racines dans la composition de leurs remèdes. Cependant, pour les migraines, les fièvres chaudes et les dysenteries, ils emploient communément le suc d'un fruit qui s'appelle *miengou*. L'arbre qui le porte croît dans les haies, à la hauteur du figuier, dont il a la figure. Dans les temps humides, il en sort un sucre âcre et laiteux, que les paysans re-

cueillent avec beaucoup de soin dans de petits vases de porcelaine, où il se durcit à la longue, et sert dans les maladies causées par une trop grande chaleur. Pour le fruit, qui ressemble à une grenade, lorsqu'il est parvenu à maturité, on le cueille, et l'on en fait une espèce de cidre sans aucun mélange d'eau. Cette liqueur se conserve parfaitement bien, et l'on en use dans les maladies que j'ai nommées avec un très-grand succès. Le *tcha*, ce simple si estimé à la Chine, est ici d'un grand secours contre la colique, le défaut de sommeil, le mal de tête, la pierre et les catarrhes. Pour se guérir du *pourpre*, maladie fort dangereuse en Europe, les Tunquinois prennent une moelle de jonc, la trempent dans l'huile, l'allument, et l'appliquent successivement sur toutes les marques du pourpre; la chair alors se fend avec bruit; aussitôt on en exprime le sang corrompu, et l'on finit par frotter les plaies avec un peu de gingembre. Ce remède doit être fort douloureux, mais il est efficace. Les morsures de serpens, ici fort communes, sont faciles à guérir avec une petite pierre semblable à une châtaigne, que l'on nomme *pierre de serpent*. Quand on a été mordu, on exprime le sang de la plaie, et l'on y applique la pierre, qui s'attache à la blessure; peu à peu elle en attire le poison. Lorsqu'elle en est imprégnée, elle tombe, et on la lave dans du lait ou dans de l'eau où l'on a soin de délayer un peu de chaux, puis on l'applique de nouveau sur la plaie, dont elle se détache d'elle-même, après en avoir bu tout le venin. Les *saignées* ne sont guère en usage dans le Tunquin; elles sont la dernière ressource des gens de l'art; encore, avant d'y avoir recours, faut-il être bien assuré que les autres remèdes ne peuvent être au malade d'aucune utilité. Quand les Tunquinois se sentent oppressés ou engourdis, ils se servent d'une espèce de *cancro*, dont la vertu est de purifier la masse du sang. Cet animal, jeté par les flots sur le rivage, s'y pétrifie à la

longue, sans rien perdre de sa figure naturelle ; et lorsqu'il est parvenu à la dureté de la pierre, on le réduit en poudre, et on le fait prendre au malade avec de l'eau, du vin ou de l'huile, suivant les cas plus ou moins pressans où il se trouve. J'ai l'honneur, etc.

---

## LETTRE (EXTRAIT) DU PÈRE HORTA

A MADAME LA COMTESSE DE.....

A l'île de France, 1766.

MADAME, pour satisfaire aux diverses questions que vous me faites, je répondrai par ordre à tous les articles de votre lettre, mais je n'y répondrai qu'en peu de mots ; il me faudroit faire un volume si j'entreprendois d'expliquer en détail tout ce qui concerne la religion et les usages du Tunquin.

Un des *usages* les plus singuliers de ce pays, qui ne vous surprendra pas moins par sa bizarrerie que par l'exactitude plus bizarre encore avec laquelle on l'observe, est celui-ci : quand un Tunquinois rend *visite* à un autre, il s'arrête à la porte, et donne au portier un cahier de huit à dix pages, dans lequel il a écrit en gros caractères son nom, ses titres et le motif de sa visite. Ces cahiers sont de plusieurs sortes, selon le rang des personnes. Si celui qu'on veut visiter est absent, on laisse et on recommande le cahier au portier, et la visite est censée faite et reçue. Un magistrat, dans ses visites, doit être vêtu de sa robe de cérémonie. Ceux qui n'ont aucune charge, mais qui sont en considération parmi le peuple, ont aussi des habits destinés aux visites, et ne peuvent se dispenser de le mettre sans manquer à la civilité. Celui que l'on visite va recevoir le visiteur à la porte ; ils joignent tous deux

les mains en s'abordant, et se font quantité de politesses muettes. Le maître de la maison invite l'autre à entrer. S'il y a plusieurs personnes, la plus distinguée, ou par son âge ou par sa dignité, occupe la place d'honneur; mais elle la cède toujours à l'étranger. La première place est celle qui se trouve la plus voisine de la porte, ce qui est directement opposé à nos usages. Après que chacun est assis, l'arrivant expose le motif de sa visite. Le maître de la maison l'écoute gravement et s'incline de temps en temps, selon qu'il est marqué dans le cérémonial. Ensuite les premiers serviteurs de la maison, vêtus d'un habit de cérémonie, apportent une table triangulaire, sur laquelle il y a deux fois autant de tasses de thé qu'il y a de personnes; au milieu se trouvent deux boîtes de bétel, des pipes et du tabac. La visite finie, le maître reconduit son hôte jusqu'au milieu de la rue, et là recommencent les révérences, les inclinations, les élévations de mains et les complimens; enfin, lorsque l'étranger est parti, et qu'il est déjà un peu loin, le maître de la maison lui envoie un valet pour lui faire un nouveau compliment de sa part; et, quelque temps après, celui-ci en envoie un à son tour pour le remercier; ainsi finit la visite.

Ce n'est pas seulement dans leurs visites que brille cette politesse gênante, elle éclate encore dans toutes les actions qui ont quelque rapport à la société. Les Tunquinois mangent fort souvent ensemble, et c'est pendant leurs *repas* qu'ils traitent ordinairement de leurs affaires. Ils se servent pour fourchettes de certains petits bâtons d'ivoire ou d'ébène, dont les extrémités sont d'or ou d'argent. Ils ne touchent jamais rien avec les doigts; de là vient qu'ils ne se lavent jamais les mains, ni avant ni après le repas. Je ne puis mieux comparer les Tunquinois à table qu'aux musiciens d'un orchestre: il semble qu'ils mangent en cadence et par mesure, et que le mou-

vement de leurs mains et de leurs mâchoires dépend de quelques règles particulières. Leurs tables sont nues, sans nappes et sans serviettes, mais entourées de longs tapis brodés qui pendent jusqu'à terre. Chacun a sa table, à moins que le grand nombre des convives ne les oblige de s'asseoir deux à la même. On les sert toutes également et en même temps, et on les couvre de plusieurs petits plats, les Tunquinois préférant la variété à une abondance superflue. Celui qui veut inviter quelqu'un à un festin lui envoie la veille un petit cahier d'invitation où se trouve l'ordonnance du festin. J'en ai vu un qui étoit conçu en ces termes : « *Tchio-ting* a préparé un repas de quelques herbes, a nettoyé ses verres, et rendu sa maison propre, afin que *Se-tong* vienne le récréer par les charmes de sa conversation et par l'éloquence de sa doctrine, et il le prie de lui accorder cette divine satisfaction. » Sur la première feuille du cahier on écrit, en forme d'adresse, le nom le plus honorable de celui qu'on invite, et on lui donne les titres convenables au rang qu'il occupe. On observe les mêmes formalités avec tous les convives. Le jour du festin, le maître de la maison envoie dès le matin un second cahier, semblable au premier, pour rappeler aux convives la prière qu'il leur a faite. Vers l'heure du repas, il leur envoie un troisième cahier et un serviteur pour les accompagner, et pour leur marquer l'impatience qu'il a de les voir. Lorsque les convives sont arrivés, et qu'on est sur le point de se mettre à table, le maître de la maison prend une coupe d'or ou d'argent, et, l'élevant avec les deux mains, il salue celui des convives qui tient le premier rang par son emploi; ensuite il sort de la salle et va dans la cour, où, après s'être tourné vers le midi, et avoir offert le vin aux esprits tutélaires de sa maison, il le verse en forme de sacrifice. Après cette cérémonie, chacun s'approche de la table qui lui est destinée. Les convives, avant de s'asseoir,

sont plus d'une heure à se faire des complimens, et le maître de la maison n'a pas plus tôt fini avec l'un qu'il recommence avec l'autre. Lorsqu'il s'agit de boire, on redouble les complimens ; le convive le plus distingué boit le premier, les autres boivent ensuite, et tous saluent le maître de la maison. Quoique leurs tasses soient fort petites, et qu'elles n'aient pas plus de profondeur que la coquille d'une noix, cependant ils boivent lentement et à plusieurs reprises, et lorsque leurs fronts sont déridés, ils agitent plusieurs questions plaisantes, et ils ont de petits jeux où celui qui perd est condamné à boire.

Il arrive souvent que l'on joue la *comédie* pendant le repas : ce spectacle mérite bien que je vous en fasse une courte description. C'est un divertissement mêlé de la plus effroyable musique qu'on puisse jamais entendre. Les instrumens sont des bassins d'airain ou d'acier, dont le son est aigu ou perçant, un tambour fait de peau de buffle, qu'ils battent tantôt avec le pied, tantôt avec des bâtons semblables à ceux dont se servent les trivelins d'Italie, et enfin des flûtes dont le son est plus lugubre que touchant. Les voix des musiciens ont à peu près la même harmonie. Les acteurs de ces comédies sont de jeunes garçons, depuis l'âge de douze jusqu'à quinze ans. Les conducteurs les mènent de province en province, et on les regarde partout comme la lie du peuple. Je ne saurois vous dire, madame, si leurs pièces de théâtre sont bonnes ou mauvaises, ni quelles en sont les règles. La scène m'a paru toujours tragique ; j'en juge par les pleurs continuels des acteurs, et par les meurtres feints qui s'y commettent. La mémoire de ces enfans m'a surpris : ils savent par cœur jusqu'à quarante et cinquante comédies, dont la plus courte dure ordinairement cinq heures. Ils traînent partout leur théâtre ; quand ils sont appelés, ils présentent le volume de leurs comédies, et sitôt qu'on a choisi la pièce qu'on veut voir,

ils la jouent sur-le-champ sans autre préparation. Vers le milieu du repas un des comédiens fait le tour des tables, et demande à chacun quelque petite récompense. Les valets de la maison font la même chose, et portent au maître l'argent qu'ils ont reçu. On étale ensuite aux yeux des conviés un nouveau repas qui est destiné pour leurs domestiques. La fin du repas répond au commencement. Les convives louent en détail l'excellence des mets, la politesse et la générosité de leur hôte; celui-ci s'humilie et leur demande pardon, en s'inclinant profondément, de ne les avoir pas traités selon leur mérite.

Quant à la *religion* du pays, il seroit difficile, madame, de vous en donner une idée nette et précise. Ce n'est qu'un tissu de fables entremêlé de quelques histoires que les peuples de Tunquin ont tirées des Chinois; mais les savans suivent à la lettre la doctrine de *Confucius*, et se conforment au peuple pour toutes les autres cérémonies religieuses. Il est peu de villes où l'on ne trouve au moins un temple élevé à Confucius. On y voit dans l'endroit le plus éminent la statue de ce philosophe environnée de celles de ses disciples. Les magistrats de la ville s'y assemblent aux jours de la nouvelle et pleine lune, et ils font un petit sacrifice, qui consiste à offrir des présens sur l'autel, à brûler des parfums, et à faire quantité de genuflexions qui n'ont rien que de ridicule et de grotesque. Mais il y a tous les ans, aux deux équinoxes, des sacrifices solennels, auxquels tous les lettrés doivent assister. Le sacrificateur, qui est ordinairement un savant, se dispose à cette cérémonie par le jeûne et par l'abstinence. Il prépare la veille le riz et les fruits qui doivent être offerts, et il arrange sur des tables tout ce qu'on doit brûler en l'honneur de Confucius. On orne son autel des plus riches étoffes de soie, et l'on y met sa statue et plusieurs tablettes sur lesquelles son nom est gravé en caractères d'or. Le sacrificateur éprouve les

animaux qu'on doit immoler, en répandant du vin chaud dans leurs oreilles; si ces animaux remuent la tête, on les juge propres aux sacrifices, et on les rejette s'ils ne font aucun mouvement. Avant de les immoler, le sacrificateur fait une profonde inclination; après quoi il les égorge, et conserve pour le lendemain leur sang et le poil de leurs oreilles. Le jour suivant, le sacrificateur se rend, dès le matin, au temple, où, après plusieurs génuflexions, il invite l'esprit de Confucius à venir recevoir les hommages et les offrandes des lettrés, tandis que les autres ministres allument des bougies, et jettent des parfums dans les brasiers qu'on a préparés à la porte du temple. Lorsque le sacrificateur est arrivé près de l'autel, un maître de cérémonie dit à haute voix : « Qu'on offre les poils et le sang des bêtes immolées. » Alors le prêtre élève avec ses deux mains le vase où ce sang et ces poils sont renfermés, et immédiatement après le maître de cérémonie dit : « Qu'on ensevelisse ces poils et ce sang. » A ces mots tous les assistants se lèvent; le prêtre, suivi de ses ministres, porte le vase avec beaucoup de modestie et de gravité dans une espèce de cour qui est devant le temple, et là il enterre le sang et les poils des animaux. Après cette cérémonie, on découvre la chair des victimes, et le maître de cérémonies dit : « Que l'esprit du grand Confucius descende. » Aussitôt le prêtre élève un vase plein d'une liqueur forte, et le répand sur une figure humaine faite de paille, et prononce ces paroles : « Vos vertus sont grandes, admirables, excellentes, ô Confucius! Si les rois gouvernent leurs sujets avec équité, ce n'est que par le secours de vos lois et de votre doctrine incomparable. Nous vous offrons ce sacrifice; notre offrande est pure. Que votre esprit vienne donc vers nous, et nous réjouisse par sa présence. » Après ce discours le prêtre prend une pièce de soie, l'offre à l'esprit de Confucius, et la brûle ensuite

dans une urne de bronze, en disant à haute voix : « Depuis que les hommes ont commencé à naître jusqu'à ce jour, quel est celui d'entre eux qui a pu surpasser ou même égaler les perfections et les vertus de Confucius ? O Confucius ! tout ce que nous vous offrons est peu digne de vous ; le goût et l'odeur de ces mets n'ont rien d'exquis ; mais nous vous les offrons afin que votre esprit nous écoute. » Ce discours étant fini, le prêtre boit la liqueur, tandis qu'un de ses ministres adresse cette prière à Confucius : « Nous vous avons fait ces offrandes avec plaisir, et nous nous persuadons que vous nous accorderez toutes sortes de biens, de grâces et d'honneurs. » Alors le prêtre distribue aux assistants les viandes immolées, et ceux qui en mangent croient que Confucius les comblera de bienfaits et les préservera de tous maux. Enfin on termine le sacrifice en reconduisant l'esprit du philosophe au lieu d'où l'on suppose qu'il est descendu.

Le caractère des habitans du Tunquin est assez franc, quoique parmi eux une tromperie faite avec adresse passe ordinairement pour un trait de prudence. Ils sont généreux, mais leur générosité ne se règle que sur leur intérêt ; quand ils n'ont rien à espérer, ils ne se déterminent que difficilement à donner, et dans ces sortes d'occasions, ils ont un grand soin de cacher ce qu'ils ont pour n'être pas importunés. En général, ils sont braves, laborieux, adroits, et prodigues dans leurs dépenses d'éclat, comme leurs mariages, leurs enterremens, leurs fêtes et leurs alliances. Ils n'aiment point les Européens, et leur plus grand plaisir est d'en faire des dupes.

La culture la plus importante pour les Tunquinois après celle du riz, qu'ils cultivent comme à la Chine, est celle de la *canne à sucre*. D'abord ils remuent la terre à deux pieds, ensuite ils plantent deux ou trois des boutons de canne dans un sens couché ; les boutures sont enfoncées à 18

pouces en terre, et plantées en échiquier, à 6 pieds de distance les unes des autres. On choisit pour cette opération la fin de la saison des pluies. Quinze mois après on fait la première récolte ; quand le suc de la canne est exprimé, on le fait bouillir pour faire évaporer l'eau ; puis on le transporte au marché le plus voisin pour le vendre en cet état. Ici finissent l'industrie et les profits du cultivateur tunquinois. Des marchands achètent ce sucre ; ils le font cuire de nouveau, et jettent dans les chaudières quelques matières alcalines qui occasionnent une écume considérable que le raffineur a soin d'enlever. A force d'ébullitions, on réduit le suc en consistance de sirop, et dès que ce sirop commence à perler, on le décante dans un grand vaisseau de terre. Bientôt le sirop se couvre d'une petite croûte molle de couleur jaunâtre ; alors on le vide dans un vase conique. Aussitôt que le sirop paroît avoir pris la consistance du sel, dans toute la capacité du vase, on l'en tire pour le blanchir et le purifier. Les autres opérations sont à peu près les mêmes que dans nos colonies américaines. Les Tunquinois cultivent encore le *cotonnier*, le *nûtrier*, le *poivrier*, l'arbre de *verniss*, le *thé*, l'*indigo*, le *safran*, et une plante nommée *tsai*, qui, étant mise en fermentation, fournit une fleur d'une couleur verte, qui donne en teinture un vert d'émeraude très-solide. Je crois que cette plante ne se trouve qu'au Tunquin et dans la Cochinchine.

Le pays est plein de *gibier*, comme cerfs, gazelles, chèvres sauvages, paons, faisans, etc. La chasse est libre, mais dangereuse, à cause de la grande quantité de tigres, d'éléphants, de rhinocéros, et d'autres animaux carnassiers qui peuplent les forêts. Les *animaux domestiques* qu'on y élève sont, le cheval pour les voyages, le buffle pour les labours, le bœuf, le cochon, la chèvre, la poule, l'oie et le canard. Les Tunquinois ont peu de bons fruits ; l'ananas et les orangers de différentes sortes sont les meil-

leurs. Ils ne cultivent pas la vigne, quoiqu'elle soit une production naturelle de leur terre. Ils ne sont pas riches en légumes, et il ne paroît pas qu'ils soient jaloux d'en avoir.

Parmi les occupations des Tunquinois, celle de se bien former à la guerre est une des principales. Pour *soldats*, on prend les plus robustes, et l'on a un soin extrême de les employer continuellement, tant à leurs exercices qu'aux autres ouvrages publics et particuliers du royaume. Les compagnies sont divisées par quartiers, et chaque soldat a sa maison. Tous sont habillés de même, c'est-à-dire, d'un justaucorps de soie, d'un caleçon de même étoffe, et d'un bonnet de crin renversé par le haut. Leur épée est une espèce de sabre; mais il y en a qui ne portent que le mousquet, d'autres que des lances, et d'autres encore des arcs et des carquois. Ils ne passent presque aucun jour sans s'escrimer en présence de leurs chefs; ceux qui réussissent le mieux remportent toujours quelques faveurs, soit en argent, soit en robe, soit en riz, et ceux qui sont assez maladroits pour faire quelque lourde faute sont mis à l'amende, et quelquefois déchus de leur poste. Ainsi un officier qui manquera notablement, deviendra simple soldat.

Les Tunquinois ne sont pas moins jaloux de rendre *justice* que de s'exercer dans le métier des armes. Il n'y a peut-être aucun crime qui n'ait son châtiment particulier; mais le supplice le plus ordinaire consiste à trancher la tête. Le criminel est toujours présent dans la discussion de son affaire; il peut réclamer s'il a des preuves convaincantes qu'on l'a jugé iniquement, et pour lors les juges subissent la même peine. Comme l'on n'y plaide ni par procureur ni par avocat, mais par soi-même, et toujours en présence des parties, qui n'oseroient sortir du respect qu'elles doivent aux juges, il se vide une infinité de causes, dont cependant l'on tient un registre extrêmement exact.

Je crois avoir satisfait, madame, à toutes vos questions. J'ai l'honneur d'être, etc.

(1) NOTA. Les sept lettres qui vont suivre sont extraites du recueil des *Nouvelles Lettres édifiantes*, publiées à Paris, chez A. Leclerc, quai des Augustins.

---

LETTRE (EXTRAIT) DE M<sup>OR</sup> DE GABALE : 7 MAI 1766 (1).

Il faut vous dire quelque chose de moi et du pays où je suis. Je sens que je deviens vieux. Je n'ai ni pain, ni vin, ni soupe, qu'on ne connoît point dans ce pays-ci ; le lait, le beurre et le fromage n'y sont pas d'usage : c'est toujours du riz chaud à manger, et de l'eau chaude à boire (du thé), même dans les plus grandes chaleurs. Le bouillon, c'est de l'eau pure cuite-avec quelques herbes ; le poisson et la viande, également cuites à l'eau, sont les *mets* ordinaires. En guise de beurre, d'huile, de sel et de poivre, on sert sur la table une eau salée, extraite de la sardine, qui est l'assaisonnement ordinaire de toutes les sauces. Pour manger on se sert de petites tables portatives de la hauteur d'un tambour ; on s'y assied quatre, *in plano*, les jambes croisées et repliées, de façon que les deux plantes des pieds se trouvent sous les deux genoux, à la manière de nos

---

(1) Les détails de géographie, de mœurs, etc., que donnent cette lettre et quelques-unes de celles qui la suivent, diffèrent assez sensiblement de ceux que l'on a lus dans les lettres précédentes. Cependant on ne sauroit douter de la véracité des auteurs des unes et des autres ; mais, placés sur des points divers, les choses n'étoient point les mêmes. En effet, quel est le pays tant soit peu étendu qui n'offre des contrastes frappans, dans tout ce qui se rapporte au sol comme aux habitans ? Le seul reproche qu'il soit permis de faire à nos voyageurs apostoliques, c'est d'avoir présenté pour des généralités ce qu'ils ne devoient offrir que comme des faits particuliers à la contrée dans laquelle chacun d'eux se trouvoit placé.

tailleurs d'Europe. Chaque personne prend une écuelle de riz de la main gauche, et de la main droite deux petits bâtonnets, pour faire entrer le riz petit à petit dans sa bouche, en approchant l'écuelle; ces bâtonnets servent de fourchettes pour prendre les mets dans les plats. On ne boit point en mangeant; à la fin du repas, on boit d'un seul trait de l'eau chaude à grandes écuellées. La *cuisine* se fait sur la terre, dans la maison ou dans la cour; les riches ont quelques ustensiles de cuivre; chez les pauvres, tout est en terre. Trois morceaux de terre glaise ou trois pierres servent de trépied et de crémaillère: ni tournebroche, ni fourneau, ni cheminée; les mets sentent la fumée ou le traîné sur les cendres, et ils ne sont cuits qu'à demi pour ne pas leur ôter la vertu nutritive et confortative; le pot n'est point écumé de peur d'enlever ce qu'il y a de meilleur.

Les *maisons* n'ont que le rez-de-chaussée, et sont fort basses. On les couvre avec de la paille ou avec une espèce de jonc. Les murailles sont faites avec quelques roseaux, et plâtrées de terre; quand elles se séchent, cette terre se crevasse et se fend partout. Le jour, les portes fermées, sans aucune fenêtre, on voit clair dans sa chambre; quand il fait du vent, on a bien de la peine à y conserver une lampe allumée. Il y a peu de maisons où l'on pratique quelques fenêtres. En tout ceci, le riche et le pauvre ne diffèrent pas beaucoup l'un de l'autre. Les caves sous terre ne sont point praticables, parce que le pays est bas; à peine a-t-on creusé deux pieds que l'eau sourd. Aussi l'air n'est pas sain; il engendre beaucoup de *maladies*, comme scorbut, goutte sciatique, fièvres de différentes espèces, érysipèle, rhumatismes, paralysie, enflure des pieds. Les femmes à leurs premières couches sont sujettes à mourir, à cause de cette trop grande humidité. Les livres, les habits et autres meubles, dans la maison, se

moisissent et se pourrissent bien vite; il faut souvent les mettre au soleil. Ce mauvais air engendre aussi une grande quantité d'*insectes*, qui mangent et gâtent tout, surtout le papier et nos livres d'Europe; parmi ces insectes, les plus à craindre sont les *fourmis blanches*, qui en une seule nuit mangent un coffre entier d'effets. Le lit sur lequel on couche est un plancher; on étend une claie de bambou avec une natte de jonc par-dessus. Ceux qui veulent avoir un oreiller roulent une natte qu'ils mettent sous leur tête. En été, plusieurs couchent sur la terre afin d'être plus fraîchement; en hiver, ils mettent une litière de paille par-dessous la natte. Le mobilier et les maisons sentent la pauvreté.

Ce royaume est situé sur le bord de la mer; il est plein de rivières, d'étangs et de ruisseaux sans nombre. Les pays éloignés de la mer sont des montagnes et des forêts. Dans ces montagnes, on trouve quelques *peuplades sauvages* fort éloignées les unes des autres, et qui n'ont aucun rapport entre elles; elles ont chacune leur chef ou capitaine. Ces sauvages sont des Tunquinois qui, autrefois, pressés par la faim et par la misère, se sont retirés dans les montagnes et s'y perpétuent. Ces peuples adorent le soleil, la lune et leurs ancêtres. Jusqu'ici aucun missionnaire n'a pénétré chez eux. Le plat pays est fort *peuplé*, et par là assez misérable, parce que la terre ne suffit pas pour nourrir ses habitans. Outre cela, il y a grand nombre de fainéans, dont tout le métier est d'aller piller les moissons et voler dans les maisons par force ou par ruse. Aussi les riches ne dorment point la nuit et sont obligés de faire sentinelle. Ce qui fait que le pays est si *peuplé*, c'est que tous se marient, et même de bonne heure; tous veulent devenir pères d'une famille nombreuse. Celui dont la femme est stérile la quitte bien vite pour en prendre une ou plusieurs autres en même temps. On trouve des Tun-

quinois qui ont chacun 70 enfans vivans ; ces enfans ont d'autres ; de sorte que le bisaïeul ou trisaïeul peut voir sa lignée multipliée jusqu'à plusieurs centaines de personnes. Que ces enfans soient pauvres, ce n'est pas ce dont il s'embarrasse le plus ; il leur laisse à chacun le soin de se produire, comme il a été obligé de le faire lui-même.

Il y a deux langues dans ce pays : l'une que tout le monde parle et entend ; l'autre celle des lettrés, qui n'est entendue que des savans, lesquels sont estimés et considérés, et occupent exclusivement tous les postes du royaume. Toute la nation aime fort la *politesse* : le dernier du peuple s'étudie à se montrer poli. C'est une maxime universelle qu'il faut être humble. Si quelqu'un osoit se vanter, il seroit moqué et raillé par les autres ; de sorte que, sans être humble de cœur, on l'est à l'extérieur ; et ainsi un riche se dit pauvre, et un savant se dit ignorant. Les *vicelards* sont fort respectés. A 50 ans, ils sont exempts de impôts et des corvées publiques. Un vieillard pris en faute sera repris et grondé, mais non puni : les lois lui pardonnent. Les Tunquinois ont aussi un très-grand respect pour leurs *pères et mères*. Les lois punissent sévèrement tout enfant qui leur a manqué ; il en est de même des disciples envers leur maître, qu'ils doivent honorer pendant sa vie et adorer après sa mort. De là vient le culte superstitieux des ancêtres, que les missionnaires ont tant de peine à déraciner, même parmi les chrétiens. Les pères et mères à 50 ans sont censés dispensés de travailler ; ils distribuent leurs biens entre leurs enfans, qui doivent les nourrir tour à tour chacun un mois ; quand le tour est fini, ils recommencent, et continuent ainsi jusqu'à la mort du père et de la mère.

La cérémonie de l'*enterrement* demande de grands préparatifs et de grandes dépenses. On habille le mort de ses plus beaux habits, et l'on met dans le cercueil beau

coup de provisions pour l'autre monde. On fait le cercueil de quatre grosses planches vernissées, dont une seule fait la charge de deux hommes ; les jointures sont bien bouchées, de peur que la mauvaise odeur du mort n'infecte les vivans. Pour avoir le temps de faire tout avec pompe, on diffère l'enterrement jusqu'à des six mois, quelquefois un an. Les parens et les amis viennent rendre leurs derniers devoirs au défunt, et personne ne manque à cette cérémonie, de peur de perdre un bon repas. A l'enterrement, ils battent toutes sortes d'instrumens. Il faut jusqu'à 30 personnes pour porter le corps ; on met sur le cercueil une écuelle pleine d'eau, qui sert comme de boussole pour juger si les porteurs gardent l'équilibre, ou n'inclinent point de côté et d'autre. Pour que la cérémonie dure plus long-temps, on marche fort lentement et on fait différentes pauses ; à chaque station on fait un sacrifice au mort. Le *deuil* des pères et mères est de trois ans ; celui des autres parens est plus court à mesure que le degré de parenté est plus reculé. L'habit de deuil est blanc, sans ourlet, et de la toile la plus simple et la plus grossière. Ceux qui sont en *deuil* ne peuvent assister à aucun spectacle, ni se trouver à aucune assemblée, ni se marier, etc. ; les lois le défendent, et punissent ceux qui violent le deuil des défunts.

---

RELATION (EXTRAIT) DU MARTYRE DE DEUX RELIGIEUX.

Le 5 août 1773, le P. *Castaneda*, Espagnol, allant en plein jour chez un malade, parce qu'il n'étoit qu'à quelques pas, fut aperçu par un païen, qui le fit saisir avec ses effets de religion. Le gouverneur se le fit amener et le retint prisonnier. Ce mandarin est un eunuque adonné aux plaisirs, et que sa vie déréglée entraîne dans de grandes

dépenses. Il exigea une somme exorbitante pour la rançon du missionnaire. Comme les chrétiens ne se présentèrent point, le mandarin baissa le prix par degrés ; mais en vain, personne ne parut. Le mandarin, outré de colère, fit enfermer le père dans une cage, où il pouvoit à peine se remuer, et le fit exposer aux ardeurs du soleil, qui sont excessives. Il espéroit exciter les chrétiens à se cotiser ; mais on ne trouva pas convenable de favoriser la *cupidité* des persécuteurs. Le mandarin, ainsi frustré, fit faire d'autres recherches, et le 3 octobre on prit un missionnaire tunquinois, nommé *Vincent Liém*, qu'il enferma aussi dans une cage.

Cependant le mandarin, courroucé de ne point recevoir d'argent des chrétiens, porta ses plaintes au roi, et accusa les pères d'être des *chefs de rebelles*, ayant des armes, et méditant une révolte générale. Le roi entra dans une grande fureur, et ordonna qu'on les lui amenât. Le 27 octobre, les deux missionnaires, plus doux que des agneaux, furent portés à la ville royale, toujours enfermés dans leurs cages. Le roi interrogea lui-même le missionnaire espagnol, mais sur la religion seulement, et ne parla ni de révolte ni de complot contre le gouvernement. Les deux confesseurs furent conduits ensuite à l'audience de la *reine-mère*, qui s'adressa au père tunquinois, et lui demanda quel seroit dans l'autre vie le sort de ceux qui n'auroient pas cru la doctrine qu'il enseignoit. Le père Vincent lui répondit, avec la sainte liberté de l'Évangile, qu'ils ne pourroient éviter les supplices éternels de l'enfer. La reine, qui est fort attachée à ses idoles, irritée de cette réponse, ordonna de renfermer les deux missionnaires dans leurs cages, et de leur mettre des entraves aux pieds. On les ramena dans la prison, où ils continuèrent de prêcher l'Évangile avec encore plus de zèle qu'auparavant. Le roi prononça lui-même la *sentence*

*de mort* contre eux. Il l'écrivit de sa propre main et l'envoya à son conseil, avec ordre de la signer et de la faire exécuter sur-le-champ. Trois grands mandarins, dont deux étoient chrétiens, voyant que la condamnation n'étoit motivée que sur le prétendu crime de rébellion, dont on ne donnoit aucune preuve, refusèrent d'y souscrire. Ce refus courageux occasiona dans le conseil une discussion qui dura trois jours. Si cet examen ne put sauver la vie aux deux accusés, il servit à prouver qu'ils n'étoient point des chefs de rebelles, mais des prédicateurs de la religion chrétienne ; ce qu'ils avouoient.

Le 7 novembre, le juge criminel, les officiers et les soldats, tenant leurs armes nues, suivis d'une foule innombrable de monde, tant chrétiens que païens, se rendent à la prison. On en tire les deux cages, et on les transporte à une grande place hors de la ville. Là, le juge étant assis sur son siège, placé sur un éléphant, les soldats se rangent pour contenir la multitude. On fait sortir les missionnaires de leurs cages, on les fait asseoir à terre, on leur attache les genoux à deux piquets, et on les déshabille jusqu'à la ceinture ; on leur coupe les cheveux, et on leur fait tenir la tête et les épaules droites. Enfin, on leur lit la sentence, et, au signal donné, les bourreaux leur *tranchent la tête*. A l'instant les chrétiens, dépouillant toute crainte, rompent la foule, ramassent avec respect les têtes des deux martyrs, arrosent de leurs larmes les deux corps, et transportent ces précieuses reliques dans un village éloigné, où les *obsèques* de ces glorieux athlètes de J.-C. furent célébrées avec toute la solennité que pouvoit le permettre une aussi triste conjoncture. Le mandarin qui avoit présidé à l'exécution, s'étant aperçu que sa suite étoit diminuée, revint au lieu du supplice, et remarqua, parmi les chrétiens occupés aux obsèques, des riches et des hommes en dignité : trois étoient porte-parasols du

roi. Il rendit compte au roi de ce qu'il avoit vu. Celui-transporté de *furor*, fit arrêter tous ceux qui avoient honoré les corps des martyrs; puis il ordonna de rechercher tous les prêtres tunquinois et européens, voulant qu'ils fussent tous pris et mis à mort; il enjoignit aussi à tous les chrétiens d'abjurer leur foi, d'abattre les églises, de livrer leurs effets de religion, promettant des récompenses et des privilèges à ceux qui dénonceroient ou livreroient des missionnaires et des chrétiens.

---

LETTRE (EXTRAIT) DE M. GUERARD : 21 AVRIL 179

JE parle la langue du peuple au milieu duquel je suis avec autant et peut-être plus de facilité que je ne parle la françoise. C'est une musique qui vous feroit rire, si vous m'entendiez prêcher seulement une fois. Il y a presque un langage particulier pour chaque village. Leurs *caractères d'écriture* sont une invention diabolique; je n'ai pas encore pu leur persuader de les abandonner pour se servir des nôtres. Ils ne sauroient comprendre comment on peut écrire sans une multitude innombrable de signes. Au point de l'ignorance est ici à un point dont vous avez peu d'idée et avec cela les docteurs, qui en savent à peine autant que nos bergers de France, se croient des savans tels qu'il y en a peu dans l'univers.

Il y a dans ces contrées une espèce de *devins* qui persuadent au peuple ignare que leurs *maladies* viennent de quelque *démon* qu'ils ont dans le corps et qui les tourmente. Pour les guérir, ils font un bruit épouvantable autour du moribond, afin de faire peur à ce prétendu démon; quelquefois ils frappent le malade jusqu'à le tuer; d'autres fois ils lui percent la peau pour faciliter l'évasion du malin esprit. Ils ont dernièrement

coupé la gorge à une pauvre femme qui en est morte trois jours après. Si dans ces opérations le malade crie, ils attribuent ses cris au démon, qui ne veut pas sortir. Ils adorent toutes sortes d'idoles, sous le nom d'*esprit* : le chien et le tigre ont aussi leurs autels. Ce qui est incompréhensible, ils ne rougissoient pas, jusqu'à il y a environ six ou sept ans, d'offrir en sacrifice au chien des excréments d'homme, et au tigre de la chair humaine. Ils croient à la *métempsy-cose*. Quand un *petit enfant* meurt, les parens coupent son corps par morceaux, qu'ils portent de côté et d'autre, de peur qu'il ne revienne dans le sein de la mère lorsqu'elle concevra une autre fois. Ils s'imaginent aussi que, s'ils donnoient un *beau nom* à leur enfant, le diable le rechercheroit : ils lui donnent en conséquence le plus vilain qu'ils peuvent trouver. Quand ces enfans sont parvenus à un certain âge, on leur en donne un autre ; et les appeler ensuite de celui qu'ils avoient en premier lieu, ce seroit leur faire l'outrage le plus sensible. Si quelqu'un s'avise de leur dire que leur enfant est joli, ils s'en fâchent, dans la persuasion que le diable, entendant ce compliment, l'enlèvera. Ils ont mille et mille autres superstitions. Mais, au milieu de toutes ces erreurs, les Tunquinois sont polis, honnêtes, et portés à rendre service. Les chrétiens surtout se feroient couper la tête pour leurs prêtres, et se priveroient du nécessaire pour ne pas les laisser manquer. Je les gronde continuellement sur cet article, sans pouvoir les faire changer. Si je veux les bien punir, c'est de ne pas recevoir quelques herbes ou quelques fruits qu'ils m'apportent. Je ne mange pas autre chose depuis plus d'un an, et je me porte bien.

---

 ÉTAT (EXTRAIT) DE LA RELIGION, DE 1798 A 1802.

LA persécution qui éclata en août 1798 se ralentit vers le mois de juin 1799. Mais, comme il y avoit toujours une multitude d'espions, l'on étoit obligé de prendre beaucoup de précautions. Les prêtres du pays pouvoient aller assez librement exercer leurs fonctions à petit bruit et sans éclat, et même hors de la ville royale ; les Européens, quoique cachés, pouvoient administrer les sacremens aux chrétiens qui venoient secrètement les trouver dans leur asile, et même aller visiter les chrétientés qui avoient le courage de les recevoir ; mais en marchant la nuit, et avec beaucoup de précautions. Cependant les évêques et les missionnaires se hasardèrent, par l'entremise de personnages puissans, à faire quelques tentatives pour obtenir la *révocation de l'édit de persécution* ; mais elles furent inutiles. Le tyran ne voulut même pas lire une requête apologétique qui lui fut présentée au nom des principaux personnages chrétiens de sa cour. Une *victoire* qu'il venoit de remporter lui avoit enflé le cœur au point qu'il regardoit ce succès comme la récompense de ses efforts pour extirper le christianisme, et de la mort qu'il avoit fait subir à deux prêtres. Il se flattoit de pouvoir terrasser le roi légitime de Cochinchine, s'il pouvoit faire mourir quelque missionnaire européen.

La persécution se faisoit toujours sentir dans le *Nghé-an*. Le gouverneur continuoît à forcer les chrétiens à planter devant leurs maisons un piquet avec l'étendard de l'idole du pays, et ceux qui refusoient étoient mis à l'amende et si inhumainement frappés, que plusieurs restèrent presque morts sous les coups. Les soldats n'avoient

égard ni au sexe ni à l'âge. Au mois de mai 1801, le même gouverneur fit *décapiter deux néophytes*, frères, dont le crime étoit d'avoir donné avis de la persécution à M<sup>r</sup> de Castorie, de l'avoir soustrait aux recherches et conduit en lieu sûr. Il fit écraser les deux poignets au jeune, et fendre le gras de la jambe à l'ainé jusqu'à l'os ; il les fit ensuite coucher sur le dos, les pieds attachés en l'air, et on leur versa de l'eau dans la bouche et sur tout le visage. Ces pauvres patients vomissoient le sang, à force de se contraindre, pour ne pas être suffoqués par l'abondance de l'eau. Pendant qu'ils étoient dans cet état, le gouverneur leur adressoit ces paroles : « Où avez-vous conduit l'Européen ? où est-il caché ? Si vous le déclarez, je vous donnerai la liberté. » Ils le savoient, mais ils ne voulurent rien déclarer. « Si vous voulez abandonner votre religion, continuoit le gouverneur, vous aurez votre grâce ; si vous refusez, je vous ferai trancher la tête.—Notre religion est la véritable, répondirent les deux généreux athlètes ; nos parens nous l'ont laissée, nous l'avons gravée dans le cœur : plutôt mourir que d'y renoncer jamais ! » D'après leur refus, d'apostasier, ils eurent la tête tranchée sur la place publique.

M. *Lepavec* a été sur le point d'être noyé. Il alloit, dans une petite barque de bambou, pour administrer des malades : une vague renversa cette barque légère. Heureusement il avoit saisi une traverse de bois attachée à l'intérieur du bateau. Dieu lui donna la force de tenir cette traverse, et de ne point perdre la respiration ; enfin, les néophytes le joignirent. Quelle fut leur joie, quand ils virent que le bon pasteur n'avoit point péri ! Sorti de ce danger, il en a couru un autre. Aux approches de Noël (1801), des païens s'attroupèrent, et vinrent pendant la nuit, armés de piques, bloquer sa maison ; ils le saisirent et l'accablèrent de coups et d'injures. A la corde qui le tenoit lié les mains derrière le dos, ils en avoient attaché une

autre , par laquelle un satellite le traînoit derrière lui ; un autre le pousoit avec une pique ; un troisième ne cessoit de lui donner des coups de plat de sabre pour le faire avancer. Il ne resta que trois heures entre leurs mains, les chrétiens des environs, armés de bâtons, l'ayant délivré, et porté dans une maison de religieuses, située dans le bois. « Si j'étois resté long-temps entre les mains de ces satellites furieux, dit ce missionnaire dans une de ses lettres, vu le traitement qu'ils me faisoient endurer, j'aurois eu le bonheur de mourir pour la foi. » Quelques mois après, un père espagnol et trois prêtres du pays furent aussi arrêtés ; mais les persécuteurs consentirent à les relâcher, moyennant des sommes très-considérables. L'un d'eux avoit été cruellement tourmenté : ils le laissoient exposé à toute l'ardeur d'un soleil brûlant ; et, pendant la nuit, ils le tenoient enfermé dans un coffre où il ne pouvoit respirer faute d'air, ayant en outre les jambes serrées dans des ceps qui lui causoient de très-grandes douleurs. Pendant cette cruelle persécution, un grand nombre de chrétiens se distinguèrent par des traits frappans de courage et de fermeté.

Dieu, après avoir fait passer les missionnaires et les chrétiens du Tunquin par cette cruelle épreuve, eut enfin pitié d'eux, et leur rendit la paix au mois de juillet 1802, époque à laquelle il exerça contre les ennemis de son nom une vengeance éclatante. Le *tyran*, qui attribuoit ses succès contre le roi de Cochinchine à son zèle persécuteur, ne tarda pas à éprouver les effets de la vengeance céleste. Cependant son plan étoit bien formé, son armée formidable ; mais son adversaire connut, par une lettre interceptée, les projets de son ennemi. Il le défit, et, en moins d'un mois, il fit la conquête du Tunquin. Le peuple, las des vexations qu'il éprouvoit, soupiroit après le roi de la Cochinchine comme après son libérateur ; beaucoup de mi-

litaires même étoient dans son parti. On se souleva de tous côtés ; les troupes du tyran se dispersèrent ; il prit lui-même la fuite avec ses frères , emportant une partie de ses trésors , dans le dessein de passer en Chine ; mais le peuple les arrêta et les livra. L'armée cochinchinoise entra à la ville royale le 18 juillet 1802. Le roi , avant d'entrer au Tunquin , avoit témoigné le désir de voir des *missionnaires*. Lorsqu'il passa par la province de Nghè-au, M<sup>r</sup> de *Castorie* et M. de *La Bissachère* furent admis à son audience , et il les traita avec distinction. Dès le jour de son arrivée à la ville royale , M<sup>r</sup> de *Gortyne* lui envoya quelques petits présens , auxquels il témoigna être sensible. Ce prélat et M. *Eyot* lui furent ensuite présentés ; il leur fit un accueil très-honorable , et il leur promit de donner un édit favorable à la religion. Peu de jours après , il publia en effet une *ordonnance* qui défendoit aux païens de forcer les chrétiens à faire des actes d'idolâtrie.

Pendant que les missionnaires et les chrétiens se voyoient délivrés du terrible fléau qui , depuis quatre ans , affligeoit l'église du Tunquin , et recouroient la liberté , les uns de prêcher , les autres de pratiquer l'Évangile , le bras vengeur de Dieu s'appesantissoit de la manière la plus épouvantable sur ceux qui avoient persécuté avec tant de violence ses ministres et ses serviteurs. Le *tyran et ses frères* , tous les grands mandarins et plusieurs gouverneurs de provinces furent chargés de chaînes. Les autres mandarins furent dépouillés de leurs dignités , et condamnés aux travaux les plus pénibles et les plus humilians , comme de couper et de porter de l'herbe aux chevaux , aux éléphants , et de balayer leurs écuries. Le roi fit mettre à *mort* le tyran du Tunquin et ses frères , plusieurs femmes et enfans de leurs familles , et plusieurs grands mandarins. Le prince fut écartelé par cinq éléphants ; ses frères et les mandarins eurent la tête tranchée.

.....  
LETTRE (EXTRAIT) DE M. LANGLOIS : 14 AVRIL 1804.

Nos dernières lettres vous ont appris la fin de la persécution et la liberté dont jouissent les chrétiens. Elles vous ont dépeint le *roi* actuellement régnant comme un prince duquel nous espérions un grand appui contre les vexations des païens ; c'est au moins ce que nous avons tout lieu d'attendre de lui , d'après les services signalés qu'il a reçus tant de monseigneur l'évêque d'Adran que des chrétiens de la Cochinchine et du Tunquin , et d'après les promesses qu'il avoit faites aux évêques de donner un édit solennel pour défendre aux païens de vexer les chrétiens à l'occasion de leur refus de coopérer à de certaines superstitions. Deux mois après la conquête du Tunquin , il donna à la vérité une *déclaration* qui défendoit aux païens d'inquiéter les chrétiens au sujet du culte des idoles ; mais cette déclaration étoit conçue en termes si équivoques , que la plupart des païens et ceux des mandarins qui étoient ennemis de la religion chrétienne l'interprétoient en mauvaise part , et elle ne fut publiée de manière à être bien connue que dans une province. Les gouverneurs des autres provinces refusèrent aux chrétiens une nouvelle publication. Toutes ces circonstances déterminèrent monseigneur de *Veren*, vicaire apostolique de Cochinchine, monseigneur de *Castorie* (M. Lamothe), coadjuteur du Tunquin occidental, et M. *Liot*, missionnaire de Cochinchine, à présenter au roi une supplique, pour en obtenir un édit plus clair et plus solennel. Ce prince, après avoir tantôt gardé le silence, tantôt répondu d'une manière équivoque, dit enfin à M. Liot, qui faisoit une dernière instance, que le grand conseil avoit jugé qu'il n'étoit pas à propos d'accorder un édit tel que nous le demandions. La plupart des grands

mandarins formant ce conseil manifestèrent dans cette occasion leur haine contre la religion par toutes sortes de propos injurieux contre elle, contre ses ministres et contre les chrétiens. Quelques-uns conseillèrent même d'inviter les missionnaires à un festin, au milieu duquel on se saisiroit de leurs personnes et on les renverroit en Europe. Le roi n'a pas acquiescé à ce conseil perfide.

Dans le voyage qu'il a fait au Tunquin l'année dernière, pour y recevoir la couronne royale de la main de l'ambassadeur chinois, il a fait voir combien il est refroidi à notre égard : il a donné un *édit de police* dans lequel il est question de la religion chrétienne ; il ne la proscrit pas, mais il en parle d'un ton fort méprisant, et assujettit les chrétiens à des mesures gênantes. Cet édit règle d'abord les fêtes et réjouissances publiques qui se célèbrent annuellement dans les villages, les redevances que les villages exigent à l'occasion des mariages ou des enterremens, et les amendes qu'ils infligent. Le dernier article traite du culte des idoles et aussi de la religion chrétienne. S'il ne parle pas avantageusement de celle-ci, il ne traite pas mieux le culte païen. Il défend de faire de grandes dépenses pour la construction des pagodes et pour les fêtes que les villages célèbrent en l'honneur de leurs génies tutélaires. « Quant à la *religion des chrétiens*, d'après l'édit, c'est originairement la doctrine d'un pays étranger qui s'est introduite et maintenue jusqu'à présent dans le royaume. L'enfer, dont cette religion menace, est un mot terrible dont elle se sert pour épouvanter ; le paradis qu'elle promet est une expression magnifique qu'elle emploie pour amorce. Cette doctrine s'est insinuée peu à peu parmi des hommes grossiers et ignorans qui l'embrassent et la suivent comme des insensés. Un grand nombre de sujets sont déjà infectés de cette doctrine, et tout-à-fait accoutumés à en observer les pratiques et les lois, qu'ils suivent comme

des gens ivres , sans réfléchir à rien , et comme des aveugles que rien ne peut ramener de leur égarement. Dorénavant nous ordonnons , pour les églises qui tombent en décadence , que ceux qui voudront les réparer aient à s'adresser au gouverneur de la province , pour en obtenir la permission ( permission qui , bien entendu , ne s'obtiendra point *gratis* ; car les mandarins de ce pays n'accordent de grâces qu'à ceux qui les paient grassement ) ; et quant à construire de nouvelles églises , nous le défendons absolument. » Voilà comme ce roi est reconnoissant envers Dieu pour les bienfaits et les marques visibles de protection qu'il en a reçus , et envers les chrétiens qui se sont dévoués à mille dangers pour lui rendre service ; voilà comme il est fidèle à ses promesses. Au reste , le roi s'est attiré par cet édit plus d'indignation encore de la part des païens que de la part des chrétiens , à cause des retranchemens qu'il ordonne dans le culte des idoles ; ce qui fait que beaucoup de païens croient que le roi est chrétien , et qu'il n'a parlé comme il a fait de la religion chrétienne que pour ne pas paroître trop favorable aux chrétiens. Mais la vérité est que ce prince , toute sa cour et ses officiers sont bien éloignés d'embrasser le christianisme. Si ce monarque n'aime pas l'idole Foë , sa propre sœur et grand nombre des femmes de sa cour y sont follement attachées. S'il ne témoigne pas grande estime pour le culte des esprits ou génies tutélaires , il est on ne peut plus attaché au culte de Confucius et à celui des ancêtres ; il en autorise toutes les pratiques , qui ne sont pas moins superstitieuses que celles du culte des génies tutélaires.

.....

LETTRE (EXTRAIT) DE M. EYOT : 17 AVRIL 1817.

ON nous annonce des *lettres* d'Europe, mais le porteur a été bien malavisé; il les a remises au mandarin qui gouverne en dehors de la ville royale du Tunquin, et celui-ci les a fait porter au roi. Heureusement, quand elles ont été apportées à la cour, M. Vannier y étoit présent. Le roi lui a demandé à qui ces lettres étoient adressées; il a répondu qu'elles étoient à l'adresse de M. Chaigneau (1). Le roi a ordonné de les ouvrir; il y avoit dans ces lettres un paquet pour M<sup>sr</sup> de Véren et un billet de M. Marchini, procureur de la propagande à Macao, donnant avis qu'il envoyoit deux missionnaires à la Chine. On n'a point lu cet avis, et le roi a ordonné de faire porter les lettres à M<sup>sr</sup> de Véren, demandant seulement que, s'il y avoit quelques nouvelles d'Europe, on lui en donnât connoissance. Le bâtiment qui portoit les effets des missions est arrivé. Il s'y trouvoit un *missionnaire* de la propagande et deux de nos *domestiques* qui revenoient de Macao. Cela pouvoit nous attirer une affaire fâcheuse; mais la divine Providence a permis que le roi prît lui-même notre défense contre ses mandarins. « Ces deux hommes, a-t-il dit, sont des gens que les missionnaires ont envoyés porter des lettres à Macao, ce qu'ils font tous les ans; ils s'en reviennent. Nous-mêmes nous avons profité de cette occasion, et envoyé de nos gens avec eux. » Il paroît que l'af-

---

(1) MM. Chaigneau et Vannier sont deux officiers français, qui sont depuis plus de vingt-cinq ans au service du roi de Cochinchine, et y ont la dignité de mandarin. Ils se sont fixés en Cochinchine, et s'y sont mariés. M. Chaigneau revint en France en 1820, et fut renvoyé en Cochinchine par le gouvernement français avec les pouvoirs de consul.

faire en restera là. Le roi paroît très-bien disposé en notre faveur ; il a dit que , des cinq religions connues dans le pays , savoir : celles de Confucius , des idoles , des magiciens , de Mahomet et du Seigneur du ciel , cette dernière étoit la seule qui fût conforme à la raison , mais qu'elle est bien stricte sur la pluralité des femmes , et qu'il étoit trop foible pour l'observer. C'est un hommage qu'il rend à la vérité ; mais quel profit en retire-t-il ?

---

LETTRE (EXTRAIT) DE M<sup>ca</sup> DE CASTORIE : 15 NOV. 1820.

Le roi *Gia-laong* est entré dans son éternité. Son fils , *Chi-dam* , maintenant appelé *Minh-ménh* , règne glorieusement et pacifiquement en sa place. Jusqu'à ce moment , on n'a encore rien à lui reprocher , et il a déjà fait beaucoup d'actions très-louables. On dit qu'il se dispose à venir au Tounquin , pour connoître l'état de son peuple. Malheureusement il n'y verra que de la misère. Cependant celle qui y étoit causée par les brigands est beaucoup diminuée : presque tous les chefs ont été condamnés au dernier supplice , et ont subi cette sentence.

Depuis la mi-septembre jusque vers la fin d'octobre , il y a eu au Tounquin et en Cochinchine une mortalité telle qu'on n'en avoit jamais vu de semblable : c'étoit le *choléra-morbus*. La province de Xu-nghé en est pour plus de vingt-deux mille personnes. Cette peste n'est pas encore entièrement cessée , mais seulement fort diminuée. Il est vrai qu'un très-grand nombre sont morts par leur faute , sans compter ceux que l'impéritie des médecins a tués. Le roi a fait distribuer des remèdes ; mais , outre que c'étoit souvent , comme on dit , *après la mort le médecin* , le pauvre peuple ne pouvoit guère arracher ces remèdes des mains des mandarins chargés de les distribuer : vous

connoissez cette race. Le roi a ensuite fait donner à toutes les familles des morts, sans distinction d'hommes ou de femmes, trois *ligatures* (environ 8 fr.) par chaque mort. Aux soldats, on ajoutoit une pièce de toile. Ceci s'est mieux exécuté. Cette largesse par tout le royaume se monte à des sommes immenses.

Notre collège de Saint-Jacques a beaucoup souffert de la faim, mais point de la peste. Notre Seigneur l'a gardé et protégé. Seulement le bon père *Ly*, comme tous les autres prêtres, a été obligé de courir aux malades, jour et nuit, sans relâche. Je me dispose à partir pour une assez longue course dans les montagnes qui confinent au royaume du Laos, qui est aussi de notre mission, et qui est encore tout païen, faute de missionnaires. Il y a environ quinze ans que je fus choisi par notre vicaire apostolique pour en être l'apôtre; mais, sans doute parce que j'en étois indigne, il révoqua presque aussitôt la mission qu'il m'avoit donnée..... *Maneat nostros ea cura nepotes* (que ce soin reste à nos descendans).

---

## MISSIONS DE LA COCHINCHINE.

---

### TABLEAU HISTORIQUE DE LA COCHINCHINE.

---

LA Cochinchine et le Tunquin, trois cents ans avant l'ère chrétienne, étoient encore des pays incultes, et leurs habitans de vrais sauvages ; ils n'avoient ni livres ni caractères, et ne connoissoient de lois fixes ni pour le gouvernement ni pour le mariage. Ce fut l'an 214 avant J.-C. que ces contrées commencèrent à changer de face. L'empereur de la Chine, *Tsinchi-hoang*, ayant nouvellement conquis le Tunquin et la Cochinchine, tira de son empire plus de cinq cent mille familles, et les envoya peupler ses nouvelles conquêtes. Ces *Chinois* expatriés se multiplièrent dans les deux royaumes, et par là les caractères, le gouvernement et la religion des Chinois s'y introduisirent peu à peu.

Après la mort de *Tsinchi-hoang*, un seigneur chinois nommé *Tchaoto*, gouverneur de la province de Canton, d'où dépendoient la Cochinchine et le Tunquin, se fit déclarer roi, et rompit toute communication avec la Chine. L'empereur *Venti* entreprit de soumettre *Tchaoto*. Pour y réussir, il prit la voie de la négociation ; et ce qu'il auroit eu peine à emporter par la force, il l'obtint par une douce politique ; il amena ce prince à lui payer tribut. Mais bientôt la mort de *Tchaoto* jeta sa cour et ses états dans un trouble et dans une confusion dont l'empereur *Vouti* sut habilement profiter. Il fit marcher des troupes,

et se rendit maître du Tunquin et de la Cochinchine.

Sous le règne de l'empereur *Koangouti*, les Cochinchinois se liguèrent avec les peuples du Tunquin, et secoururent le joug des Chinois. Deux dames, nommées *Tching-Tze* et *Tching-Eul*, se mirent à la tête des révoltés; elles étoient sœurs, et avoient toutes deux des inclinations guerrières et des qualités véritablement héroïques. On les voyoit nuit et jour à cheval, armées, faisant l'office de général. Elles fortifièrent les frontières, disciplinèrent des troupes nombreuses, et les animèrent à la défense de la patrie. L'empereur envoya une armée pour réduire les rebelles. Il en donna le commandement à *Mayven*, qui eut besoin de toute son expérience dans l'art militaire et de toute sa bravoure pour attaquer avec succès l'armée indépendante; et si les dames belliqueuses qui la commandoient avoient été mieux secondées par leurs officiers et leurs soldats, il est à présumer que *Mayven* auroit échoué dans cette périlleuse entreprise. On lui disputa pied à pied le terrain; il ne put avancer qu'à force de combats, et dans toutes ces actions les deux héroïnes firent admirer également leur courage et leur prudence. Mais enfin, auprès du lac *Syhou*, il y eut une bataille sanglante; *Mayven* remporta une victoire complète, et les deux sœurs guerrières périrent en combattant. Après leur mort le Tunquin et la Cochinchine rentrèrent sous l'obéissance chinoise.

Le rétablissement de l'autorité impériale se soutint jusqu'en 263. Alors il se fit une nouvelle révolution. Un grand seigneur cochinchinois, nommé *Kulien*, entreprit de délivrer son pays de toute domination étrangère. Il se défit du gouverneur chinois, et, par ce coup hardi, il échauffa tellement les esprits qu'il se trouva partout le maître, et se fit reconnoître roi. Personne ne lui disputa la couronne, et il mourut paisible possesseur du royaume qu'il avoit usurpé. Sans héritier par les

mâles, le seigneur *Fan-hiong*, son allié par les femmes, fut élu roi. *Fan-y*, fils et successeur de *Fan-hiong*, adopta un esclave appelé *Ouen*, à qui il donna le nom de *Fan-ouen*. Ce vil étranger parvint bientôt à un crédit sans bornes. Il trouva le moyen de rendre odieux le fils de son bienfaiteur, et, après la mort de ce prince, il se saisit sans peine de la couronne. Pour signaler le commencement de son règne, et s'attirer par quelque exploit glorieux l'estime de ses sujets, il entra à la tête d'une armée dans le Tunquin, et proposa au gouverneur chinois de fixer de nouvelles limites aux deux états; mais sa proposition fut rejetée, et sa mort, qui suivit de près, délivra le Tunquin d'un si dangereux voisin. Son fils *Fan-fou* lui succéda : il n'avoit ni l'habileté ni l'expérience de son père. Le règne de *Fan-ouenti*, petit-fils de *Fan-fou*, a été si agité, que ce prince fut tué par le fils du roi de Camboge; mais *Fan-tchou-nong*, prince de la famille royale, rétablit le calme, et se fit reconnoître roi. Après sa mort, son fils *Fan-yang-may* le remplaça, et eut lui-même son fils *Fan-tcho* pour successeur. On ne sait rien de toute cette famille, sinon qu'elle paya exactement le tribut aux empereurs chinois.

En 605, *Yang-ti*, empereur de la Chine, fit éclater d'une manière révoltante son excessive avidité et son ambition démesurée. Il avoit ouï dire que dans la Cochinchine il se trouvoit une infinité de choses rares et précieuses; il résolut de s'emparer de ces trésors. Les prétextes manquent rarement aux entreprises les plus injustes; il publia ce qu'il put imaginer de plus spécieux pour colorer l'invasion qu'il méditoit; et, sans perdre de temps, il envoya le général *Lieou-fang* à la tête d'une puissante armée pour attaquer *Fan-fantchi*, alors roi; celui-ci étoit sur ses gardes; mais il avoit dans son armée, selon l'usage de la Cochinchine, un grand nombre d'élé-

*phans*. Ces terribles animaux, qui sont d'un grand secours dans une bataille rangée, nuisent souvent plus à ceux qui les emploient qu'aux ennemis mêmes contre lesquels on les irrite. Le général chinois, qui ne l'ignoroit pas, eut l'adresse de les effaroucher ; en conséquence ils prennent la fuite, renversent, écrasent tout ce qui se trouve sur leur passage, et jettent une confusion si étrange dans toute l'armée cochinchinoise, qu'elle est dissipée et taillée en pièces. Le vainqueur marcha droit sur la capitale, y entra, mit au pillage la ville et tout le pays, et enleva dix-huit tablettes d'or massif de la salle où le roi alloit honorer la mémoire de ses prédécesseurs ; le général chinois, chargé d'un si riche butin, reprit avec son armée la route du Tunquin. Après sa retraite, le roi *Fan-fantchi* rentra dans sa capitale, et s'appliqua à réparer le dégât qu'y avoient fait ses ennemis.

Les siècles suivans, dans l'histoire chinoise de la Cochinchine, offrent peu de connoissances sûres, et l'on n'y trouve presque aucun détail. On sait seulement que vers l'an 639, le roi *Fan-teouly* envoya à l'empereur *Tay-tsong* beaucoup de raretés de son pays ; que son fils et son successeur *Fan-tching-long* fut assassiné, et qu'en lui finit la famille royale *Fan* ; qu'après cette mort, les grands proclamèrent *Tchou-coti*, fils d'une tante paternelle du roi *Fan-teouli*, et que ce prince envoya pour tribut des présens à l'empereur *Kaotsong* ; que 150 ans après, vers 806, la Cochinchine déclara la guerre au Tunquin, et que l'expédition ne fut pas heureuse ; qu'en 956, le roi s'appeloit *Cheleynteman* ; et que son successeur, en 965, se nommoit *Syleyntopan* ; que deux siècles après, entre les années 1166 et 1170, le roi *Tseouyana* voulut enrichir ses états par le commerce, en envoyant des Cochinchinois dans l'île de *Flaynan* ; que ces Cochinchinois, qui n'étoient que des brigands, pillèrent le

pays, ce qui fit échouer l'entreprise ; qu'il chercha un dédommagement dans une guerre avec le Camboge, où il entra à la tête d'une armée, l'an 1179, et y fit de grands ravages, mais sans aucune conquête ; que le roi de Camboge, en 1197, vint fondre sur le roi de la Cochinchine, le détrôna, le fit prisonnier, saccagea ses états, et, en se retirant, mit sur le trône de la Cochinchine un seigneur cambogien ; que ce changement de domination ne subsista que peu de temps, mais que la guerre entre les deux états fut longue, et que les Cochinchinois se tinrent presque toujours sur la défensive.

Le prince qui régnoit sur eux en 1280 s'appeloit *Poye-oupouletcheou*. Dès qu'il eut appris que Koublay, empereur des Tartares mongous, étoit maître de la Chine, il lui envoya des députés avec des présens pour lui faire hommage comme prince tributaire. Ces députés furent traités avec distinction ; mais l'empereur ne se contenta pas du tribut ; il résolut de faire partir pour la Cochinchine des grands de sa cour, et d'y ériger un *tribunal* pour gouverner ce royaume. L'entreprise étoit grande et pleine de difficultés, cependant elle s'exécuta. Mais deux ans après *Pouti*, fils du roi, indigné qu'un tribunal étranger donnât des lois à la Cochinchine, porta son père à faire arrêter les membres de ce tribunal.

L'empereur, irrité, ordonna d'équiper une flotte considérable, avec un grand nombre de troupes tartares et chinoises, dont *Sotou* fut nommé général. La flotte mit à la voile ; *Sotou* se rendit maître de la capitale. Le roi et son fils se retirèrent dans les montagnes, en donnant des ordres pour rassembler de bonnes troupes. Ils firent mourir en secret les grands du tribunal, et travaillèrent à amuser *Sotou*, en lui envoyant de riches présens pour lui et pour ses troupes, et lui promettant de se conformer aux ordres de l'empereur. *Sotou* se laissa d'abord tromper ;

mais bientôt après un transfuge lui apprit le massacre des grands tartares et chinois, les intrigues du roi et de son fils, et la marche d'une armée formidable pour lui couper les vivres et le retour. Il comprit alors qu'il n'avoit plus de temps à perdre : il marcha à l'ennemi et l'attaqua avec vigueur. Si l'attaque fut vive, la défense ne le fut pas moins. Enfin, la difficulté du terrain et la résistance des montagnards lui ayant fait perdre beaucoup de monde, il fut obligé de se retirer. Le roi et son fils ne doutèrent pas qu'un pareil échec ne rendit l'empereur plus traitable. Ils députèrent quelques grands pour lui faire leurs soumissions. Ils espéroient l'adoucir, ils se trompèrent; le mauvais succès n'avoit fait qu'augmenter sa colère. Sans vouloir admettre les ambassadeurs cochinchinois, il ordonna de faire marcher une nouvelle armée en Cochinchine; mais cette *seconde invasion* ne réussit pas plus que la première. *Koublay* finit ses jours sans avoir pu se venger de la Cochinchine, et les rois de ce pays en furent quittes pour le tribut ordinaire qu'ils continuèrent de payer à la Chine.

Lorsque la dynastie des Tartares mongous fut détruite par un prince de la dynastie *Ming*, en 1368, *Itataha* régnoit en Cochinchine. Le nouvel empereur lui notifia son avènement au trône chinois; et, ce qui n'avoit pas encore eu d'exemple, il fit faire dans la Cochinchine des sacrifices pour honorer les esprits des forêts, des montagnes et des rivières; ensuite il reçut l'hommage et le tribut d'*Itataha*, à qui il fit de magnifiques présens. *Itataha* de son côté envoya à l'empereur 70,000 livres pesant d'un bois très-précieux, pris sur des pirates. Cette bonne intelligence ne dura pas, *Itataha*, malgré les avis et les ordres de l'empereur, ayant déclaré la guerre au Tounquin, Mais ce qui acheva d'irriter l'empereur, c'est qu'en 1387 *Itataha* fit enlever une partie des *éléphants* que le roi de

Camboge envoyoit en Chine. Cette action révolta également les deux souverains. Itataha gouvernoit mal, et s'étoit rendu odieux ; *Itocheng*, un des grands de sa cour, profita de ces conjonctures pour le faire assassiner, et, ne trouvant plus aucun obstacle à son ambition, il s'empara du trône en 1390. Dès qu'il s'y fut affermi, il envoya des ambassadeurs à *Itongou* pour lui payer tribut et pour lui demander l'investiture. L'empereur reçut l'un et refusa l'autre, et l'usurpateur ne put conserver le trône.

*Tchenpatilay* paya le tribut accoutumé. Ce prince n'avoit garde de se dispenser de cet acte de dépendance. Il avoit trop besoin du secours de l'empereur dans la guerre qu'il avoit à soutenir contre le roi du *Tunquin* ; on avoit vu souvent ces deux royaumes aux prises ; mais ils étoient plus acharnés que jamais. *Tchenpatilay* pria l'empereur d'interposer son autorité pour faire la paix. *Yonglo* le promit et tint parole ; mais ses exhortations et ses ordres furent inutiles ; la guerre continua. Alors les dispositions du roi changèrent tout à coup. Il se ligua contre l'empereur avec un rebelle, à qui il donna de l'argent et des éléphants. *Yonglo* auroit pu tirer raison de cette trahison par la force des armes ; mais il se contenta de faire des reproches à *Tchenpatilay*. Celui-ci mourut en 1441 ; *Mahopenkai* lui succéda. Il eut, comme son aïeul, de grands démêlés avec le roi du *Tunquin*. Cependant l'empereur exhortoit les deux rois à vivre en paix et à s'en tenir aux frontières déterminées ; mais la guerre continua, et *Mahopenkai* tomba entre les mains de son ennemi. On cut beau solliciter sa liberté, le roi du *Tunquin* fut inflexible. Alors les grands cochinchinois (en 1447) reconnurent pour leur roi *Mohokoueylay*, neveu de *Tchenpatilay*, et l'élection fut approuvée et confirmée par l'empereur. *Mohokoueylay* régna, et son frère *Molokoueyyeou* lui succéda ; mais ces deux règnes ne furent pas de longue durée,

puisqu'en 1458 le roi de la Cochinchine étoit *Molopanloyve*, qui mourut en 1460, et qui eut pour successeur son frère *Panlotchatsuen*. C'est en 1471 qu'une bataille décisive termina ces anciennes guerres entre la Cochinchine et le Tunquin, et rendit le roi du Tunquin *Lyhao* maître absolu de la Cochinchine. Son ennemi s'étoit trop exposé dans le combat; *Panlotchatsuen* fut fait prisonnier, et le prince *Panlotchayve*, qui seul pouvoit soutenir l'état chancelant, ayant eu le même sort, les Cochinois se virent obligés de subir le joug du vainqueur, et de reconnoître le roi du Tunquin pour leur souverain. Les princes de la famille royale de Cochinchine agirent auprès des grands chinois et de l'empereur, pour procurer la liberté à leur roi captif, ou pour se donner un nouveau roi; mais la cour chinoise ferma l'oreille à toutes leurs sollicitations, laissa faire le roi *Lyhao*, et refusa d'armer contre lui.

Depuis cette conquête de la Cochinchine par *Lyhao*, l'histoire chinoise de la dynastie Ming ne dit presque rien sur la Cochinchine; et, ni dans cette histoire, ni dans la nouvelle notice chinoise sur les pays étrangers, on ne trouve ni quand ni comment la Cochinchine s'est affranchie de la servitude, et a eu de nouveau un roi particulier. Nous avons dit dans le tableau du Tunquin qu'il falloit placer cet affranchissement au règne de *Lyli*, second du nom, prince qui abandonna les rênes de l'état à ses ministres, et nous avons ajouté que le trône de Cochinchine fut sans doute relevé au profit du vice-roi ou régent du pays. Nous allons emprunter aux *Nouvelles Lettres édifiantes* les faits historiques qui doivent terminer ce tableau de la Cochinchine, mais sans que nous puissions nous flatter d'établir une concordance bien exacte des temps, des lieux et des hommes. Voici au reste (en extrait) ce qui, dans les *Nouvelles Lettres édifiantes*, fait suite

aux anciennes , quant à l'histoire de la Cochinchine :

Pendant tout le 17<sup>e</sup> siècle et une grande partie du 18<sup>e</sup> ; le Tunquin et la Cochinchine formèrent deux états distincts , quoique sous un même roi , dans la personne des princes de la famille qui résidoient au Tunquin. Ces rois fainéans n'avoient qu'une ombre de royauté ; et l'on ne connoissoit réellement en Cochinchine d'autre maître que le régent que nous appellerons roi , puisqu'il en avoit toute l'autorité et faisoit même la guerre au roi du Tunquin , son suzerain.

Vers l'an 1765 , le roi de Cochinchine voulut laisser son trône au *fil*s d'une concubine , au préjudice de son fils légitime. Celui de ses ministres qu'il fit entrer dans ses projets gardoit à vue le prince héritier ; et , le roi étant mort la même année , il fit proclamer le fils de la concubine , encore en bas âge , et se fit déclarer régent du royaume. Le prince légitime , détenu dans une espèce de prison , y finit ses jours la même année , laissant deux jeunes héritiers. L'intrus s'adonna aux plaisirs , et laissa le régent maître absolu de la destinée de ses sujets. Ce régent opprima et vexa tellement tous les ordres de l'état ; que les principaux officiers prirent le parti de s'en défaire. Ils offrirent au roi du Tunquin de lui ouvrir les portes du royaume , s'il vouloit les délivrer de la cruelle oppression sous laquelle ils gémissaient. Le roi du Tunquin pénétra avec une armée formidable. Il fit écrire au prince qu'il n'est venu que pour le délivrer d'une tutelle dont il auroit dû rougir ; que s'il veut lui livrer son ministre mort ou vif , il sortira sur-le-champ de Cochinchine. Le prince assemble son conseil ; tout le monde est d'avis de livrer le régent aux *Tunquinois*. A peine ceux-ci l'ont-ils entre leurs mains , qu'ils avancent dans le pays et arrivent jusqu'à la province de la cour. L'intrus veut assembler une armée ; mais la division se met parmi ses officiers ,

son armée se débande, et il est obligé de fuir dans les provinces méridionales.

Pendant ces troubles, un homme du peuple, nommé *Nhac*, collecteur et joueur de profession, s'annonce comme voulant remettre sur le trône le prince légitime. Il ramasse une troupe de brigands, auxquels il réunit des Chinois; le peuple, trompé par ses promesses, se rassemble sous ses étendards. Il compose en peu de temps une armée nombreuse, arrête les Tunquinois et les chasse. Telle est l'origine des rebelles cochinchinois connus sous le nom de *Tây-son*, mots qui signifient *montagnes de l'occident*, parce que leurs chefs étoient sortis des montagnes occidentales de la province de Qui-nhon. Un neveu du roi légitime, nommé *Hoang-tôn*, fut pris par les *Tây-son*. Ceux-ci, voulant profiter de son nom, disent à tout le peuple que ce prince est le seul qui doit régner, et *Nhac* lui donne sa fille en mariage. Le prince resta avec son beau-père pendant quelques années; mais, s'étant aperçu que les rebelles ne travailloient que pour eux, il s'évade, et vient trouver le roi dans la basse Cochinchine. Là, une partie des mandarins force le roi à lui céder la couronne; les autres continuent à suivre leur ancien maître, qui s'enfuit à Can-cao et tombe entre les mains des *Tây-son*, qui le mettent à mort. *Hoang-tôn* se renferme dans des retranchemens, et s'y défend pendant six mois. Enfin, trahi par ceux qui gardoient le fort, il est contraint de se rendre à discrétion. Les ennemis, qui craignoient le peuple, le traitent en apparence avec beaucoup d'égards; mais ils le font mourir secrètement. *Nguyèn-anh*, son frère, restoit seul de toute la famille royale. Les *Tây-son* s'étant retirés en basse Cochinchine, *Nguyèn-anh* sort de sa retraite, et rassemble quelques soldats; son parti grossit de jour en jour. Il se rend maître de presque toute la basse Cochinchine, et est proclamé roi, en 1779, par les

peuples de cette contrée. De son côté, Nhac, qui s'étoit déclaré *roi et empereur*, et avoit pris le nom de *Thai-duc*, pénétra de nouveau dans les provinces les plus méridionales; le roi légitime fut obligé de s'enfuir dans des îles désertes.

Le *roi de Siam* avoit offert du secours à ce roi fugitif, et envoya en basse Cochinchine une armée qui pillà ces provinces, et y commit tant d'excès et d'horreurs en tous genres, que les habitans, par le conseil même du roi légitime, appelèrent les rebelles pour chasser ces étrangers. Le roi, ramené à Siam, s'en échappa bientôt; et, ayant rencontré dans les îles du golfe M<sup>sr</sup> *Pigneaux*, évêque d'Adran, il confia à ce prélat ce qu'il avoit de plus précieux, son fils aîné, fils de la reine, héritier présomptif de la couronne, âgé seulement de cinq ans. Cet évêque s'étoit concilié, par ses rares qualités, par l'éclat de sa vertu, par les services signalés qu'il avoit rendus à la famille du roi légitime, l'amitié et la confiance de ce prince, l'estime et la vénération de presque tous ceux qui le connoissoient, tant païens que chrétiens. Il passa en France avec son royal élève, en 1786, afin d'implorer la protection de *Louis XVI* en faveur du roi légitime de Cochinchine. Louis XVI, qui ne prévoyoit pas les malheurs qui l'attendoient prochainement, non content de faire au jeune prince cochinchinois un accueil distingué, promit d'envoyer des secours à son père; mais les ordres donnés par ce prince généreux et bienfaisant ne furent point exécutés. Cependant le roi de Cochinchine, pendant l'absence de son fils et de l'évêque d'Adran, étoit rentré, dès 1785 ou 1786, en possession des provinces qu'on appelle la basse Cochinchine, et s'y étoit maintenu à la faveur de la division survenue entre les chefs des rebelles Tày-son.

Le *Tunquin* étoit, depuis plusieurs années, en proie aux plus terribles fléaux et à l'*anarchie* la plus complète. Le roi, qui avoit cruellement persécuté les chrétiens, se

voyant attaqué d'une affreuse maladie qui le faisoit tomber en pourriture, choisit pour son successeur un jeune enfant, fils d'une de ses concubines, au préjudice d'un autre de ses fils plus âgé, qu'il avoit eu de la reine. Il nomma sa concubine favorite régente du royaume, et lui donna un premier ministre. Il mourut, rongé de vers, en 1782. Aussitôt les mandarins attaquèrent le palais, tuèrent le premier ministre, et placèrent sur le trône l'héritier légitime. Ce jeune prince, pour les récompenser, leur conféra des dignités et des titres; ceux-ci, devenus fiers et insolens, portèrent le trouble partout, et firent bientôt trembler le jeune prince qu'ils avoient placé sur le trône. Ils se répandirent ensuite dans les provinces, où tout ne fut que pillage et désolation. Un grand mandarin tunquinois étoit entré en Cochinchine pour appeler du secours. Le prince cochinchinois étoit en fuite. *Nhac*, chef des rebelles, crut cette occasion favorable pour satisfaire son ambition : il ne demanda pas mieux que de marcher sur le Tunquin. Cet usurpateur avoit deux frères qui commandoient ses armées, et prenoient le titre de *duc-ong*, qui est le titre qu'on donne aux princes du sang royal. Le plus jeune, nommé *Long-nhung*, étoit le plus actif, le plus entreprenant et le plus habile dans le métier de la guerre. *Nhac* avoit établi sa cour à *Qui-phu*, ville capitale de la province de *Qui-nhon*, parce que la ville de *Phu-xuân*, résidence ordinaire des rois de Cochinchine, étoit encore sous la domination tunquinoise. Le second des trois frères commandoit les armées qui occupoient la basse Cochinchine. *Long-nhung* fut envoyé vers le Tunquin. Dans l'été de 1786, il s'empara de toute la Cochinchine septentrionale, et traversa, avec la rapidité de l'éclair, tout le Tunquin.

Après de tels succès, les deux frères de *Nhac* voulurent avoir des états à gouverner. *Long-nhung* se déclara souverain de la haute Cochinchine; le second des frères garda

pour sa part la basse Cochinchine, et Nhac ou Thai-duc, l'aîné, fut réduit aux provinces du milieu. En 1787, il fut assiégé dans sa ville capitale par ses frères, et fut obligé de reconnoître leur souveraineté. Mais celui qui avoit eu la basse Cochinchine en partage mourut peu de temps après, et le roi légitime *Nguyên-anh* avoit profité de ces circonstances pour rentrer dans cette portion de ses états.

Cependant le Tunquin resta pendant plus de deux ans plongé dans l'anarchie, et fut horriblement ravagé par toutes sortes de fléaux. Les *Tây-son*, en se retirant, portèrent partout le fer et la flamme, pillèrent et saccagèrent tout le royaume. Des factions se formèrent, l'une pour soutenir l'indépendance du jeune roi *Chiêu-thông*, l'autre pour le forcer de reconnoître un régent. Ces deux partis se firent une guerre d'autant plus cruelle qu'il n'y avoit plus nulle forme de gouvernement, plus d'armée disciplinée : ce n'étoit, de tous côtés, que meurtres, pillages et incendies. La famine et la peste furent les résultats de ce désordre convulsif. La mortalité enleva près de la moitié des habitans du royaume. Des cantons restèrent presque entièrement dépeuplés, des communes tout-à-fait désertes. *Long-nhung*, après avoir dicté la loi à son frère, accourut de nouveau (1788), répandit partout la terreur par ses cruautés, se déclara roi du Tunquin, et prit le nom de *Quang-trung*. Le prétendant à la dignité de régent avoit été tué par la faction qui lui étoit opposée. Le jeune roi *Chiêu-thông* s'enfuit en Chine, et l'empereur envoya, en 1789, une nombreuse armée de Chinois, pour le replacer sur le trône; mais *Quang-trung*, qui, après sa conquête, étoit retourné à la ville royale de Cochinchine, vint à marches forcées fondre sur l'armée chinoise, et la défît si complètement que fort peu échappèrent au carnage. Après cette victoire, il resta paisible possesseur de tout le Tunquin et de la haute Cochinchine. Cet usurpa-

teur ne jouit pas long-temps du fruit de ses conquêtes ; il mourut au mois de septembre 1792, et laissa ses états à un de ses fils, encore en bas âge, qui fut reconnu roi, sous le nom de *Canh-thinh*, auquel, en 1801, il substitua celui de *Bao-hung*. Un conseil de régence, composé de grands mandarins, administra le royaume en son nom, et fut occupé à soutenir la guerre.

Le roi légitime de *Cochinchine*, *Nguyén-anh*, depuis le retour de M<sup>r</sup> l'évêque d'*Adran*, aidé par les conseils de ce prélat et par les services signalés que lui rendirent plusieurs officiers françois qui s'étoient attachés à son service, avoit obtenu de grands succès sur ses ennemis, et étoit venu, en 1793, assiéger *Thai-duc* dans *Qui-phu*, sa capitale. L'usurpateur, dans cette extrémité, appela son neveu *Canh-thinh* à son secours. Celui-ci envoya une armée qui fit lever le siège de la place, mais qui força ensuite *Thai-duc* à abdiquer l'empire, lui laissant à peine une honnête subsistance. Ce tyran mourut la même année, accablé de honte et de chagrin. La guerre continua, avec un succès varié, entre le roi légitime, qui avoit reconquis plusieurs provinces, et le fils de *Quang-trung*, qui étoit maître de tout le *Tunquin* et de plus de la moitié de la *Cochinchine*. Le roi légitime remportoit chaque année des avantages sur ses ennemis, mais il n'en tiroit point tout le parti qu'il auroit pu. Il brûla plusieurs fois leur flotte dans le port même de *Qui-nhon* ; et comme il avoit plusieurs vaisseaux de construction européenne, commandés par des officiers françois, sa marine étoit de beaucoup supérieure à celle des *Tây-son* ; mais, sur terre, ceux-ci avoient l'avantage. Cependant, en 1799, le roi conduisit sa flotte à *Phu-xuân*, capitale de la haute *Cochinchine*, et se rendit maître de tout le pays. Il ne poussa pas sa conquête plus loin cette année, craignant que l'armée ennemie, composée de l'élite des troupes des *Tây-son*, et

commandée par leurs plus habiles généraux, ne reprit d'abord Phu-xuân, et ensuite tout le reste de la Cochinchine. Il se borna donc à se fortifier de son côté. Le jeune roi des Tày-son, qui s'étoit enfui précipitamment au Tunquin, fit des levées de troupes; et, en 1802, il alla en personne attaquer la muraille qui ferme la Cochinchine; mais son armée fut mise en déroute. Le roi légitime de Cochinchine entra au *Tunquin* sans presque aucune résistance. Le jeune roi Tày-son, tous ses frères, tous les membres de sa famille, et tous les grands mandarins qui étoient à son service, tombèrent entre les mains du vainqueur, et furent mis à mort. Ainsi finit cette race cruelle des Tày-son, après trente ans continus de troubles et de guerres.

Depuis ce temps, le roi légitime de Cochinchine, de la famille *Nguyên*, règne seul en souverain absolu sur toute la Cochinchine et sur tout le Tunquin. Les Tunquinois s'étoient flattés qu'après avoir anéanti les Tày-son, il se contenteroit de régner sur la Cochinchine, et relèveroit le trône du Tunquin. Il avoit souvent témoigné qu'il faisoit la guerre pour soutenir aussi bien les droits de cette famille que les siens propres; mais, en partant de Phu-xuân pour la conquête du Tunquin, il s'étoit déclaré souverain indépendant des deux royaumes. Il donna à son règne le nom de *Gia-laong*. En 1804, il fut reconnu roi par l'empereur de Chine. La conduite de ce prince envers la famille Ly, la pesanteur des impositions et des corvées, et les vexations exercées par ses officiers, lui aliénèrent le cœur des Tunquinois. Aussi se forma-t-il des factions pour faire valoir les droits de divers prétendants, qui étoient ou se disoient descendans de quelqu'une des anciennes dynasties; elles ont été étouffées. Le roi *Gia-laong* est mort le 25 janvier 1820. Son successeur a nommé les années de son règne *Minh-ménh*, c'est-à-dire, *destin brillant*.

Ce nouveau souverain , fils du précédent , est né d'une concubine. Il avoit été désigné par son père pour héritier de la couronne, préférablement aux fils du prince qui vint en France avec M<sup>sr</sup> l'évêque d'Adran. Ce jeune prince, mort de la petite vérole en 1801, étoit fils de la reine légitime ; mais ses enfans sont nés de concubines.

---

### LETTRE (EXTRAIT) DU PÈRE ARNEDO.

De la Cochinchine, le 31 juillet 1700.

Dès le 14 mai 1698, la tempête commença à s'élever dans cette cour contre nos églises. Le roi, encore jeune, est extrêmement superstitieux et dévoué aux bonzes chinois qu'il a appelés dans son royaume. On abattit plusieurs églises. J'avois heureusement prédit, en ce temps-là, une éclipse d'une manière dont on parut satisfait ; ce qui porta la cour à me laisser mon église, et à traiter doucement les missionnaires. L'année royale, qui revient de douze en douze ans, suivit bientôt après. Comme on donne au peuple durant cette année une grande liberté, les chrétiens en jouirent comme les autres ; en sorte que nous faisons tous les exercices de la religion aussi publiquement qu'avant la persécution. Au commencement de cette année 1700, quelques ennemis des chrétiens, pour leur attirer des affaires, mirent en pièces les *idoles* de la campagne. Le roi, ne doutant point que nous ne fussions les auteurs de cette action, donna ordre qu'à notre première assemblée on fit main-basse sur tous les chrétiens qu'on trouveroit. J'en fus averti ; j'empêchai les chrétiens de se réunir. Nous étions alors cinq missionnaires d'Europe dans cette capitale ; savoir, MM. *Pierre Langlois* et *Jean Cappon*, ecclésiastiques français ; les PP. *Pierre Belmonte* et *Joseph Candonne*, jé-

suites italiens, et moi. Le 12 mars, on vint à main armée dans nos églises, on arrêta nos domestiques, on pilla ce qu'on trouva dans nos maisons, et les missionnaires furent menés dans les prisons publiques. J'étois du nombre; mais, dès le lendemain, on me mit en liberté, à cause de ma qualité de mathématicien.

On publia l'*édit du roi* qui ordonnoit qu'on abattit toutes les églises des chrétiens, qu'on brûlât les livres de religion, qu'on arrêta tous les missionnaires, que tous ceux qui avoient embrassé le christianisme reprissent la religion du pays, et que, pour marque d'obéissance, chrétiens et idolâtres, hommes et femmes, jeunes et vieux, tous généralement foulassent aux pieds la sainte image du Sauveur. Cet ordre s'exécuta d'abord dans le palais, dans les maisons des mandarins, dans les rues et dans les places publiques de cette ville. Nous vîmes plusieurs lâches chrétiens obéir; d'autres se cachèrent; d'autres furent assez généreux pour refuser, et méritèrent la couronne du martyr. On brûla presque tous les livres saints; mais on me rendit ceux qui étoient à mon usage, et plusieurs autres qu'on croyoit à moi, sous prétexte que ces livres pouvoient servir aux mathématiques. J'avois fait avertir les missionnaires du dehors, qui se cachèrent; mais ils furent découverts, arrêtés et menés ici. Un bon vieillard, nommé *M. Jean*, qui avoit bâti à ses frais une petite église dans les montagnes, et qui y faisoit l'emploi de catéchiste, fut assommé de coups pour n'avoir pas voulu donner les livres saints, ni fouler aux pieds la sainte image.

Le roi avoit ordonné de laisser au pillage des soldats tout ce qui appartenoit aux chrétiens, à la réserve des choses que nous regardons comme sacrées, qu'il voulut qu'on lui apportât. On lui remit, entre autres choses, plusieurs *reliques*, dont quelques-unes étoient des *os entiers*. Les montrant aux gens de sa cour : « Voilà, dit-il,

jusqu'où les chrétiens portent leur impiété, de tirer des tombeaux les ossemens des morts, ce qui nous doit faire horreur. Ils font plus, ajouta-t-il ; car, après les avoir réduits en poudre, ils en mettent dans des breuvages, ou ils en font des *pâtes* qu'ils donnent aux peuples, et les ensorcèlent par là si fort, qu'ils courent aveuglément à eux et embrassent leur doctrine. » Le roi, voyant que ce discours animoit toute sa cour contre nous, ordonna qu'on exposât ces ossemens dans la place publique, et qu'on fit entendre au peuple l'usage que nous en faisons.

On se soumit dans les provinces à l'édit du roi ; cependant un nommé *Paul Kien*, mandarin considérable vers le pays du nord, refusa de fouler aux pieds la sainte image. On le conduisit prisonnier à la cour. « Il faut, lui dit le roi, fouler aux pieds cette image, ou perdre la vie ; lequel voulez-vous ? — Perdre la vie mille fois, sire, s'il est besoin, répondit le mandarin. Tout prêt à obéir à V. M. dans tout le reste, je ne puis le faire en ce qui regarde ma religion. Lorsque j'étois encore jeune, ajouta-t-il, mon père me mena à l'église : Sache, me dit-il, que le Créateur nous a envoyé son fils unique, appelé Jésus-Christ, dont voilà l'image, afin que, souffrant la mort sur une croix pour l'amour de nous, il nous délivrât de la mort éternelle dont nous étions tous menacés. Je te laisse sa sainte loi pour mon testament ; c'est un héritage plus précieux que toutes les richesses du monde. » Les mandarins qui étoient présents, voulant faire leur cour, parurent si indignés de cette réponse, qu'ils prièrent le roi de leur permettre de mettre le chrétien en pièces. Le roi, plus modéré, ordonna qu'il fût renvoyé en son pays pour y être *décapité*. Dès qu'il y fut arrivé, plusieurs de ses parens, encore gentils, vinrent se jeter à ses pieds dans la prison, le conjurant d'obéir au roi, ou du moins d'en faire semblant, en approchant tant soit peu le pied de la

sainte image, ce qui suffiroit au général des troupes, qui, étant son ami particulier, vouloit le sauver; que s'il ne se soucioit pas de sa propre perte, il fût du moins sensible à celle d'une famille désolée qui lui étoit chère, puisqu'ils alloient tous être enveloppés dans sa ruine. Chose étrange! celui qui avoit montré tant de courage devant le roi, n'eut pas la force de résister aux prières et aux larmes de ses parens. Il fit semblant de fouler l'image, protestant néanmoins qu'il le faisoit plutôt pour se délivrer de leur importunité que pour renoncer à sa religion. Le général, étant content, écrivit au roi que *Paul Kien* avoit enfin exécuté ses ordres. Mais le roi, irrité qu'un autre eût mieux su se faire obéir que lui, commanda qu'on ne laissât pas de trancher la tête du coupable. Paul reçut cette seconde sentence avec une intrépidité merveilleuse. Il reconnut la main de Dieu qui le punissoit visiblement de sa lâcheté. Il la pleura à chaudes larmes jusqu'au dernier moment, et mourut dans les sentimens d'une véritable pénitence.

Le 23 d'avril, on présenta au roi les quatre missionnaires avec lesquels j'avois été arrêté. Il ordonna qu'on leur mit au cou une cangue plus pesante, de gros fers aux pieds, et qu'on les menât dans une prison plus rude, où il paroît vouloir les laisser tous mourir de misère. Trois dames furent conduites en même temps en la présence du roi : *Élisabeth Mau*, veuve d'un grand mandarin; *Marie Son*, âgée de 60 ans, d'une innocence et d'une candeur admirables, et *Paule Don*, qui a eu son mari martyr. Le roi les condamna à la bastonnade, à être rasées, et à avoir les bouts des oreilles et des doigts coupés. Pour les hommes cochinchinois qui ne voulurent pas obéir, le roi les condamna tous à la mort, et la plupart à mourir de faim. On donna commission d'exécuter la sentence, à l'égard des trois dames chrétiennes, un à capitaine, parent d'*Élisabeth*. Cet officier conjura sa parente d'obéir au roi; mais, voyant

qu'elle étoit inébranlable, il lui dit qu'il craignoit fort qu'après le supplice on ne l'obligeât à passer le reste de sa vie dans quelque emploi bas et humiliant. « Mon cher parent, lui répondit cette vertueuse dame, je suis femme et déjà sur l'âge, et par conséquent fort craintive; aussi ne puis-je assez vous exprimer la crainte et l'horreur que j'ai de voir sous mes pieds la sacrée image de mon Sauveur et de mon Dieu : j'en tremble de tout mon corps seulement en vous parlant. Ainsi, s'il n'y a point d'autre voie pour me garantir du supplice que de fouler aux pieds la sainte image, j'aime beaucoup mieux mourir. » L'officier, qui connoissoit sa fermeté, trouva un autre moyen de la sauver : il recommanda aux soldats d'épargner sa parente. Ceux-ci, après avoir traité les autres dames avec la dernière rigueur, approchèrent seulement leurs couteaux, encore tout ensanglantés, des oreilles et des doigts d'Élisabeth, et firent semblant de les lui couper. On jeta ensuite les trois chrétiennes dans une barque. Comme j'y entendis de grands cris, je m'en approchai avec quelques remèdes que je tenois prêts. Je crus que ces cris étoient causés par la douleur du tourment qu'elles avoient souffert; mais je fus fort surpris de voir qu'il n'y avoit que la seule Élisabeth qui se plaignit et qui fût inconsolable de n'avoir pas été mutilée pour la foi de Jésus-Christ, pendant que ses compagnes avoient été traitées avec une extrême cruauté.

On a conduit dans une île voisine de cette capitale, quatre chrétiens condamnés à y mourir de faim. Le premier s'appeloit *Paul So*, habile lettré, et savant dans la médecine, dont il se servoit utilement pour porter ses compatriotes à embrasser notre sainte loi. On l'avoit d'abord condamné à avoir chaque jour trois coups de bâton sous la plante des pieds, jusqu'à ce qu'on l'eût obligé de se soumettre à l'édit du roi, ce qui ne l'empêcha pas de persister dans sa sainte résolution. Le second

étoit *Vincent Don*, mari de l'héroïque *Paule*; le troisième, *Thadée Oïen*; il étoit dans une barque avec cinq autres personnes qui firent naufrage; il fut le seul qui se sauva, Dieu le réservant pour le martyr. Le quatrième étoit mon catéchiste, *Antoine Ky*; quoiqu'il eût près de soixante ans, plus robuste que ses autres compagnons, il est mort le dernier, après avoir souffert la faim pendant dix-huit jours, sans qu'on lui ait jamais rien donné, nous pas même une seule feuille de bétel pour mâcher. Après leur mort on a mis leurs corps en pièces, et on les a jetés dans la rivière par ordre du roi, afin qu'on ne ramassât pas leurs reliques.

Je ne saurois dire ce que le père *Candonne* âgé de 63 ans, et fort incommodé, souffre sous la cangue et aux fers. Il résiste pourtant courageusement aussi bien que *M. Cappon*; mais les incommodités de la prison ont causé la mort du P. *Belmonte*. Sa douceur admirable et sa grande charité le rendoient aimable à tout le monde, et particulièrement aux pauvres, dont il étoit le protecteur et le père. Le roi m'a permis de le faire enterrer, je l'ai placé de nuit dans un lieu où étoit, il y a peu de jours, une très-belle église. *M. Langlois* est mort aussi de misère dans sa prison, comme le P. *Belmonte*, et il est aussi enterré au lieu où peu auparavant étoit son église. Il savoit beaucoup de médecine, ce qui lui avoit donné un grand crédit. Les néophytes l'aimoient beaucoup, et il leur faisoit de grandes aumônes. *M. Cappon*, le P. *Candonne*, *MM. Semenot, Fonseca*, et les deux missionnaires du dehors qui furent arrêtés après nous, sont encore en prison. Pour moi, je loge dans un petit jardin qu'on m'a donné auprès du palais. Le titre de mathématicien me met en état d'aller librement partout, de visiter nos pauvres prisonniers, et de dire tous les jours la sainte messe.

## LETTRE (EXTRAIT) DU PÈRE JACQUES

A M. L'ABBÉ RAPHAELIS.

Le 1<sup>er</sup> novembre 1722.

MONSIEUR, *Poulo-Condore*, où j'ai séjourné un an avant d'arriver en Chine, est un petit archipel au sud de Camboge, formé de huit ou dix îles dont la plus grande n'a pas plus de quatre lieues. C'est la seule qui soit habitée, encore n'y a-t-il qu'un village dans presque l'unique plaine qu'on y trouve. Les *maisons* des insulaires ne sont qu'un assemblage assez informe de bambous, couverts d'une herbe fort longue, qu'ils coupent sur le bord de leurs ruisseaux; il n'y a dans ces cabanes ni porte ni fenêtre; pour y entrer, et pour y avoir du jour, ils laissent un des côtés ouvert, et font déborder le toit de ce côté-là; ils les élèvent de terre de quelques pieds; par là ils évitent l'humidité, et ont où loger leurs animaux domestiques pendant la nuit; la mauvaise odeur ne les inquiète point. Le plancher de distance en distance est rehaussé de quatre ou cinq pouces. Ils reçoivent les étrangers dans le fond sur des nattes; leur réception est douce et affable, et ils leur présentent de l'arec, du bétel, et une pipe. Ils sont fort basanés, presque entièrement nus, excepté dans les cérémonies, où ils s'habillent, et quelques-uns même assez proprement. Les dents les plus noires sont chez eux les plus belles; aussi n'oublient-ils rien pour se les noircir. Ils laissent croître leurs cheveux, qui leur viennent communément fort longs; j'en ai vu à qui ils descendoient plus bas que les genoux. Comme ces insulaires sont la

plupart des réfugiés de la terre ferme, où il y a des missionnaires, plusieurs me parurent avoir été instruits dans la religion. J'en ai trouvé souvent qui, me voyant un habit d'ecclésiastique (car les missionnaires ne sont pas obligés d'en changer à la Cochinchine), venoient à moi faisant le signe de la croix, et récitant des prières, où je ne comprenois il est vrai que les noms de Jésus et de Marie. Je tâchois de me faire entendre par signes; j'élevois les mains au ciel, je me prosternois ensuite pour leur marquer qu'ils devoient adorer le Créateur; j'étendois les bras en forme de croix, pour rappeler dans leur souvenir la mort de l'adorable Rédempteur; je me frappois la poitrine pour leur faire connoître qu'ils devoient détester leurs péchés. J'aurois souhaité en pouvoir faire davantage; mais la langue est difficile, et il n'est pas possible, sans le secours d'un interprète, d'apprendre les termes qui signifient les choses intérieures, lesquelles ne peuvent s'expliquer par des signes sensibles et extérieurs.

Il ne croît dans l'île que très-peu de riz, des patates, et quelques ananas assez bons. Les montagnes sont presque partout couvertes de beaux arbres propres à toutes sortes d'ouvrages, et même à mâter des vaisseaux. Il y en a un fort commun, d'où découle une *résine* que les habitans emploient à faire leurs *flambeaux*. Pour l'extraire, ils creusent le tronc de l'arbre, et y font une large et profonde ouverture, dont le bas représente une espèce de récipient. En certaine saison, ils allument du feu dans cette concavité; la chaleur détermine la liqueur à couler dans le récipient. De cette résine ils enduisent des copeaux de bois fort minces, et ils les enveloppent dans de longues feuilles d'arbres. Quand le tout est sec, ces copeaux éclairent parfaitement une chambre; mais aussi ils la remplissent bientôt de fumée. Rien de plus commun que la noix d'*arec* et la feuille de *bétel*. Les insulaires en

portent toujours dans de petits paquets qu'ils mâchent continuellement. On n'y a trouvé aucune sorte de gibier, à la réserve des poules sauvages et des ramiers; mais on y voit beaucoup de serpens et de lézards d'une grandeur monstrueuse. On a tué un serpent long de 22 pieds, et plusieurs lézards de sept à huit. Ce qui est encore plus curieux, c'est le *lézard* et l'*écureuil volans*. Le lézard n'a pas plus de sept à huit pouces; l'écureuil est de la grandeur de ceux qu'on voit en France. L'un et l'autre ont des ailes fort courtes, qui leur prennent le long du dos, depuis les pattes de devant jusqu'à celles de derrière. L'écureuil les a couvertes d'un poil fort ras et très-fin; celles du lézard ne sont qu'une pellicule tout unie; on les voit voler d'arbre en arbre à la distance de vingt à trente pas. Peuvent-ils voler plus loin? c'est ce que je ne puis vous dire. Le lézard a encore de particulier au-dessous de la tête une bourse assez longue et pointue par le bas, qui s'enfle de temps en temps, surtout lorsqu'il vole.

L'île de Poulo-Condore est sous la domination des Cambogiens, nation tributaire de la Cochinchine. Les royaumes de la Cochinchine et de Camboge sont très-peu policés. Ces nations n'ont presque aucun commerce avec leurs voisins, et ont très-peu d'ordre et d'union entre elles. Les grands, comme autant de petits tyrans, pillent les peuples à toute main. Les rois exercent encore une tyrannie plus cruelle sur les grands pour leur faire rendre gorge. Nous avons été témoins de cette dureté. Le mandarin de qui dépend Poulo-Condore, ayant appris que les étrangers avoient répandu quelque argent dans l'île, y a envoyé à diverses fois des *collecteurs* cruels, qui, à force de tortures, se faisoient apporter tout ce que ces malheureux insulaires avoient gagné à la sueur de leur front. C'est un malheur que d'être dans la nécessité d'aborder ces côtes. Un *vaisseau françois* fut obligé d'y relâ-

cher en 1721 pour acheter des vivres. Les officiers furent d'abord assez bien reçus ; on tâcha même, par des invitations, d'engager le capitaine à sortir de son bord. Les habitans avoient formé le dessein d'enlever le vaisseau ; ils envoyèrent plusieurs fois l'examiner ; mais , ne se trouvant pas assez forts, ils se vengèrent sur ceux qu'ils tenoient à terre ; ils les lièrent et les maltraitèrent ; et ce ne fut qu'aux instances des missionnaires, avertis de ce barbare procédé, qu'ils leur laissèrent la vie sauve ; mais on fut obligé de payer une somme considérable pour les racheter.

Les villes de ces royaumes ne sont qu'un amas sans ordre de misérables cases de bois. Le palais même du roi n'a presque rien qui le distingue des cabanes des particuliers. Les *mœurs* et les *coutumes* des Cambogiens et des Cochinchinois approchent en certaines choses des coutumes indiennes, et en beaucoup d'autres de celles des Chinois. Ils croient à la métempsycose comme les Indiens ; ce qui ne les empêche pas de manger toutes sortes d'animaux. Ils sont pleins de vénération pour le cheval et pour l'éléphant, et ils en ont des peintures dans leurs maisons. La plus belle récompense, selon eux, que puisse avoir un grand homme après sa mort, c'est que son âme passe dans le corps d'une de ces bêtes. Ils regardent Confucius comme le premier docteur de l'univers. Ils rendent de grands honneurs à leurs ancêtres morts, et à ceux de leur nation qui se sont distingués durant leur vie. Ils ont pour cela chez eux et hors de chez eux plusieurs petits oratoires où ils brûlent des pastilles. Mais le lieu le plus sacré parmi eux, est une place publique, au milieu de laquelle est élevée une longue poutre, qui a vers le haut un traversier tant soit peu incliné ; apparemment qu'ils y arborent un pavillon. Ils l'appellent *touvo*. Autour sont placés plusieurs oratoires ; c'est là qu'ils vont faire leurs profondes

inclinations, qu'ils brûlent quantité de petites chandelles, qu'ils offrent du riz, qu'ils immolent des victimes, et surtout des chèvres. Aux fêtes publiques suit un grand repas, où l'on ne manque pas de s'enivrer de rack (c'est une eau-de-vie faite de riz). Viennent ensuite les danses, la comédie, souvent les querelles et les coups.

J'eus à Poulo-Condore la curiosité d'aller chez le *bonze* que je rencontrai par hasard, et qui me conduisit fort civilement dans sa maison. Il y a pratiqué un petit *temple*, et dans le fond du temple un *autel*. Sur cet autel sont rangées trois petites statues. Celle du milieu, qui représente un vieillard, est assise et a sur sa tête une espèce de tiare. L'une des deux autres est pareillement assise, et représente une personne plus jeune; la troisième est si informe qu'on n'y peut rien connoître. Les noms de ces trois figures sont *Mat-loi*, *Bot-loi*, *Con-loi*; c'est-à-dire, le *tour du ciel*, le *roi du ciel*, le *filz du ciel*. Le bonze me fit sur cela un grand discours. Sa femme (car ce bonze-ci est marié) voulut aussi se mêler de prêcher; mais je ne compris rien à ce qu'ils me dirent l'un et l'autre. A la vue des trois statues, je me rappelai ce qu'on rapporte des brachmanes indiens, qu'ils ont quelques idées confuses de la trinité et de l'incarnation, et je m'imaginai que ce bonze auroit peut-être les mêmes idées. Je lui présentai trois doigts bien distingués; je les réunis ensuite pour marquer l'unité. Il fit comme moi, paroissant comprendre ce que je lui représentois. J'étendis les bras en forme de croix, en faisant de la tête quelques signes d'un homme qui souffre et qui meurt. Il fit aussi de même. Je conclus de là qu'il auroit bien pu avoir quelque connoissance de nos mystères à la terre-ferme. En sortant de chez lui, et envisageant le soleil, il me parut avoir de la vénération pour cet astre. Je sais d'ailleurs que ces peuples révèrent la lune, la terre, des esprits, qui, selon qu'ils se l'imaginent, pré-

sident au feu, à l'air, aux campagnes, aux mers, aux rivières, et qu'ils ont plusieurs sortes d'idoles qui leur sont venues des Indes et de la Chine. C'est là tout ce que j'ai pu apprendre de la religion et des mœurs de ces nations, où les missionnaires ont pénétré depuis assez longtemps. Je suis, etc.

---

### LETTRE (EXTRAIT) DU PÈRE CHANSEAUME.

A Macao, le 5 décembre 1750.

LA Cochinchine offre cette année de tristes événemens à décrire. Une persécution s'y est tout à coup élevée contre la foi chrétienne, et a ruiné en peu de mois les abondantes moissons que donnoit ce champ du père de famille. Plusieurs causes ont contribué à un si funeste événement ; mais la principale est l'exemple que vient de donner la Chine. Pourtant le roi, à la première nouvelle de cette autre persécution, dit : « L'empereur de la Chine fait ce qu'il juge à propos, et moi, je gouverne aussi comme bon me semble. » Mais il n'a pas résisté long-temps aux conseils de son confident *Kai-an-tin*, homme de fortune, qui, dans son bas âge, fut disciple et serviteur des bonzes. Le bonze le plus passionné contre la foi peut à peine lui être comparé. Il avoit plusieurs fois proposé au roi de faire mourir tous les chrétiens qui refuseroient de fouler aux pieds les saintes images, en signe d'apostasie. Un autre personnage avoit aussi travaillé à rendre odieux les missionnaires, sinon comme ministres de la religion, du moins comme Européens : c'est un Cochinchinois chrétien, appelé *Michel Kuong*. Ce jeune homme, ayant passé plusieurs années à Pondichéry, à Madras et à Macao, s'en retourna dans sa patrie il y a près de trois ans. Le roi le

questionna beaucoup sur les coutumes, la puissance et l'ambition des Européens. Kuong, pour faire sa cour, les dépeignit comme des hommes entreprenans, qui ne pensent qu'à s'assujettir toujours de nouvelles contrées. Tout cela confirma de plus en plus le roi dans la pensée que les missionnaires pourroient bien avoir des desseins de rébellion. Bientôt ce Michel Kuong eut occasion de servir d'interprète pour un bâtiment françois, dont il trahit les intérêts. Persuadé que sa perfidie étoit restée secrète, il eut la confiance téméraire d'aller à bord du bâtiment prêt à partir. Le vaisseau mit à la voile et emmena le traître, généralement regardé comme le fléau des Européens, et par là même de la religion. Ses parens le réclamèrent auprès du roi; alors Kai-an-tin ne manqua pas cette occasion de signaler sa haine. On fit arrêter prisonniers trois missionnaires françois, comme s'ils eussent été responsables de cet enlèvement. On eut bien de la peine à accommoder l'affaire. Il en coûta environ sept cents francs pour faire cesser les cris des parens de Michel Kuong, et pour payer d'autres frais de justice. Enfin les missionnaires furent remis en liberté, et le calme parut rétabli.

Sur ces entrefaites, il arriva de Macao des *lettres* pour les missionnaires. Il n'y avoit aucun ordre de les intercepter; cependant elles furent portées au roi, qui ordonna qu'on les fit interpréter, voulant savoir si les missionnaires pensoient à exciter quelque rébellion. Les seuls missionnaires pouvoient être choisis pour interprètes; les commissaires que l'on proposa les appelèrent l'un après l'autre, pour faire répéter à chacun en particulier le contenu des mêmes lettres. Il n'étoit pas à craindre qu'on y trouvât quelque indice de révolte. Tout ce que les missionnaires de la Chine écrivoient, touchant la persécution qui s'étoit élevée dans l'empire, rouloit sur l'aveuglement des idolâtres, et sur les châtimens dont le ciel venoit de

punir les principaux auteurs de la persécution. Il ne se pouvoit rien de plus à propos. Les commissaires protestèrent qu'ils ne vouloient rien faire contre la religion, et qu'au sujet des lettres, ils rendroient le témoignage le plus favorable. Ce qui prouve qu'ils le firent, comme ils l'avoient promis, c'est que le roi ordonna de les remettre aux missionnaires à qui elles étoient adressées.

Cependant le même jour (24 avril) on assembla un *grand conseil*; on y délibéra s'il falloit laisser aux missionnaires la liberté d'enseigner publiquement leur religion, ou s'il étoit convenable de les mettre hors du royaume. Leurs ennemis dirent qu'il n'étoit pas raisonnable de souffrir que des étrangers enseignassent et établissent leur loi dans la Cochinchine; qu'ils n'étoient ni nécessaires ni utiles au royaume, et qu'ainsi la seule crainte de quelques mauvais desseins de leur part étoit une raison suffisante pour les en chasser; que les chrétiens étoient trop attachés aux missionnaires; qu'ils respectoient plus leurs volontés que les ordres des mandarins; que, pour peu qu'on laissât croître leur nombre, ils se trouveroient les plus forts, et pourroient donner la loi, sans qu'il fût possible au reste du royaume de leur résister; que les missionnaires s'étoient distribués dans tous les coins des provinces; qu'ils savoient tout ce qui s'y passoit, jusqu'aux moindres minuties, et que par eux on le savoit dans tout le reste du monde; qu'il n'étoit pas glorieux à la nation de se relâcher de plusieurs de ses usages, les plus anciens et les plus sacrés, parce que des étrangers venoient en enseigner de contraires. Ces raisons n'auroient pas entraîné tous les suffrages, parce que dans ce conseil il ne laissoit pas d'y avoir un certain nombre de mandarins affectionnés à la religion chrétienne, et en particulier l'*oncle du roi*, la personne la plus respectable de l'assemblée; mais la manière foible ou équivoque dont il s'enonça occa-

siona la ruine de la bonne cause. « Chassez, dit-il, les missionnaires puisque vous le voulez, mais vous verrez quels malheurs viendront aussitôt fondre sur l'état. » Les plus passionnés, prenant aussitôt la parole, dirent qu'ils étoient également d'avis qu'on les chassât, et les autres se déclarèrent aussi pour le même sentiment, chacun craignant de devenir suspect s'il s'opposoit à l'exil des missionnaires.

Le roi montra une grande joie lorsqu'il apprit que le prince son oncle avoit opiné le premier à exiler les Européens, et nomma son confident pour présider à l'exécution de la sentence. *Kai-an-tin*, sachant que les *lettres interprétées* n'avoient pas encore été remises aux missionnaires, demanda d'en être fait examinateur. Il dit que les commissaires s'étoient sûrement laissé tromper par les Européens, trop intéressés à ne pas traduire fidèlement, et promit de les forcer à en rendre le véritable sens. Il disposa tout pour faire arrêter les missionnaires, qui étoient au nombre de vingt-neuf dans l'étendue du royaume. Le 1<sup>er</sup> mai, on alla prendre ceux qui se trouvoient dans la capitale ou dans son voisinage, au nombre de neuf. De ce nombre il faut ôter le père *Kofler*, jésuite allemand, qui fut excepté comme médecin, et qui, en cette qualité, réside encore à la cour. On commença tout de nouveau à faire interpréter les lettres. Les pères qui les traduisoient étoient gardés chacun dans une prison différente, et les soldats ne les perdoient point de vue ni jour ni nuit, pour qu'ils ne pussent communiquer par écrit les uns avec les autres, ni même parler à qui que ce fût. Chacun étoit appelé à son tour, et avoit à répondre, plusieurs jours de suite, à toutes les chicanes, à tous les doutes, à tous les soupçons. Les examinateurs sortoient de la matière des lettres. « Pourquoi, demandoient-ils, les *princes d'Europe* ont-ils des établissemens et des forte-

resses dans les Indes ? Que veulent dire tant de guerres qu'ils ont entre eux ? Pourquoi font-ils la guerre aux Indiens ? Ne viendroient-ils pas la porter ici, s'ils croyoient pouvoir se rendre maîtres de la Cochinchine ? » Ensuite ils vouloient savoir ce que les missionnaires avoient fait dans la Chine pour mériter d'en être chassés ; s'il y avoit aussi des missionnaires dans le Tunquin et dans les autres parties du monde. Sur ce qu'un père avoit écrit de Pékin : « Votre tour d'être persécutés viendra bien aussi, » ils vouloient qu'on leur expliquât comment ce père avoit pu le savoir et le prédire. « Certainement, concluoient-ils, il savoit que vous pensiez à un soulèvement qui donneroit occasion de vous punir comme rebelles. » D'autres fois ils supposoient, ils assuroient même que tel missionnaire avoit avoué le dessein de révolte. Ils cherchoient à surprendre par toutes sortes de questions captieuses ; à intimider par l'appareil des instrumens de la torture, qu'ils faisoient étaler avec fracas ; à étourdir par des éclats de rire, des cris, des injures ; à accabler de lassitude, en tenant nuit et jour le missionnaire dans une posture gênante ; les juges se relevant, et ne laissant prendre au patient aucun repos ni presque aucune nourriture, et continuant à son égard ce cruel traitement jusqu'à ce qu'il fût hors d'état de répondre. Mais rien de tout cela ne réussit : la candeur, l'innocence, la vérité, la patience triomphèrent. Plus on avoit fait d'efforts pour trouver du crime, plus la vertu paroissoit clairement et à découvert. Kai-an-tin n'en devint que plus furieux, et voulut essayer de faire passer les missionnaires pour *complices d'une révolte* que des Chinois venoient de faire éclater. Chose étrange ! deux chrétiens, qu'on avoit voulu faire entrer dans cette révolte, l'avoient dénoncée ; mais grâce aux suggestions de Kai-an-tin, un des conjurés chinois chargea les chrétiens, et alla jusqu'à déposer que les missionnaires étoient

les chefs de la rebellion. Il est vrai que hors de la torture il rétracta toutes ses dépositions, et que d'autres conjurés, qui subirent des interrogatoires pour la même fin, répondirent que ni les missionnaires ni les chrétiens n'avoient pris part au projet de révolte; mais, nonobstant ces preuves d'innocence, Kai-an-tin rendit un compte au roi dont le résultat fut que non-seulement les missionnaires devoient être exilés et leur religion proscrite, mais encore que toutes les églises devoient être rasées, et les effets des missionnaires confisqués.

Aussitôt des soldats furent envoyés où il y avoit des églises à démolir et des missionnaires à faire prisonniers. L'assaut fut général; les demeures de ceux qui étoient déjà dans les prisons furent investies, et l'on envoya au palais du roi les meubles des missionnaires, leurs livres, leurs ornemens d'église, les vases sacrés, etc. On ordonna la démolition de leurs églises, laissant pour salaire du travail les matériaux que chacun pourroit emporter. La populace courut tumultuairement à la proie qu'on lui livroit. Dans le désordre, on se disputoit une planche, une colonne; on en venoit aux coups; les uns tombaient du toit ou du haut des murailles; d'autres, blessés par la chute des matériaux, criaient au milieu des débris. Combien ont été écrasés et suffoqués! Malgré ces accidens, le désir d'enlever quelque pièce faisoit qu'on ne discontinuoit pas jusqu'à ce que tout fût abattu et emporté. Les missionnaires des provinces, quoique prévenus, n'avoient point jugé à propos de se cacher ni de fuir; ils comprirent qu'ils ne pourroient échapper long-temps aux recherches, et ils craignirent d'irriter davantage le roi, qu'ils croyoient moins résolu que son ministre à les chasser de la Cochinchine. Ils étoient tous connus, et l'on savoit leurs demeures et leurs églises, parce que la religion, depuis bien des années, se professoit et se prêchoit publiquement.

Ainsi on les trouva et on les arrêta sans difficulté. On procéda sous leurs yeux au pillage de leurs maisons et à la démolition de leurs églises. Les *soldats* les enchainèrent et leur firent porter le butin qu'ils avoient fait sur eux. Ils les firent marcher ainsi vers le port d'embarquement. Dans chaque village les chrétiens venoient secourir les missionnaires, et les soldats ne manquoient pas de leur demander ce qu'ils avoient reçu, et de se plaindre de ce qu'ils ne s'étoient pas fait donner davantage. Sans résistance, sans plaintes, sans aucun signe de regret, d'un air gai, content et libéral, les pères livroient tout. Les gardes, peu accoutumés à traiter avec des prisonniers si accommodans, en étoient dans l'admiration, mais pourtant sans rien relâcher de leur importunité; et ils n'en vouloient pas moins obliger les missionnaires à trouver des ressources pour leur payer le loyer des prisons, les cordes et les chaînes qui les tenoient captifs, et le transport de leurs meubles confisqués. Tout prisonnier, quel qu'il soit, est obligé, dans la Cochinchine, à tous ces frais, si injustes qu'ils passent la vraisemblance. De là il arrivoit que les ministres de J.-C. manquoient des alimens nécessaires; ce qui, joint aux incommodités du voyage, et à tant d'autres peines, épuisa entièrement leurs forces. La plupart tombèrent malades avant que de parvenir au terme, et on jugeoit de quelques-uns qu'ils finiroient leur vie en chemin; mais un seul, le P. *Michel*, céda à la force du mal près du grand port, et alla recevoir la récompense de ses souffrances pour la foi et de ses rares vertus. L'embarquement eut lieu dans la nuit du 26 au 27 août. Ainsi a été ravagée cette belle mission. Je suis, etc.

## LETTRE (EXTRAIT) DE MACAO : 14 SEPTEMBRE 1754.

LA religion étoit assez libre ici depuis vingt-cinq ans , et l'on célébroit l'office divin aussi publiquement que dans les états les plus catholiques. Mais le roi , conduit par les conseils de ses ministres et de sa propre avarice , s'est laissé persuader que les chrétiens possédoient des biens immenses. Dans le dessein de s'en emparer , il a ordonné à tous les mandarins de faire comparoître devant eux les peuples de leurs districts , afin de leur faire fouler aux pieds l'*image de la croix*. Les missionnaires , à qui on a proposé les premiers de marcher sur le crucifix , ayant refusé de le faire , on les a dépouillés de tout , ainsi que leurs églises , et on les a renvoyés à Macao , après deux mois de la plus dure prison. Les *Cochinchinois* , tant chrétiens qu'idolâtres , ont ensuite été cités. Vous comprenez que les gentils n'ont point balancé. Pour les chrétiens , les uns ont rejeté avec horreur l'affreuse proposition qu'on leur a faite , et c'est heureusement le plus grand nombre ; les autres ont succombé à la tentation , et sont devenus apostats. Les premiers ont été condamnés aux éléphants , punition qui consiste à couper tous les jours , quelque temps qu'il fasse , de l'herbe pour ces animaux : voilà la peine des hommes. Pour les femmes , on leur a donné à chacune un certain nombre de coups de bâton sur le dos , après quoi on les a renvoyées libres.

Parmi ces confesseurs se trouvoit un *Cochinchinois riche* , qu'avant sa conversion on regardoit comme le plus *avare* du royaume. En commerce avec des chrétiens , il remarqua dans leur conduite tant de désintéressement et de générosité , qu'il fut curieux de connoître notre religion. En

conséquence, il se fit instruire. La pureté, la sagesse et la sublimité de nos préceptes le touchèrent, et les discours des missionnaires, secondés par la force de la grâce, le convertirent; de sorte qu'il est devenu un véritable modèle de vertu. Lorsqu'on lui ordonna de fouler le crucifix sous peine de perdre tous ses biens: « Prenez-les, dit-il à ses juges, ils sont fragiles et périssables; mais j'en attends d'autres qui sont éternels, et que personne ne m'enlèvera. » Ses biens furent en effet confisqués au profit du roi. Il fut chargé de chaînes et condamné à couper de l'herbe pour les éléphants. Parmi les *apostats*, il y eut un *mandarin* qui, à la première proposition, marcha sur le crucifix. Le roi, étonné de cette prompte obéissance, lui dit d'un air menaçant: « Vous êtes un méchant, et vous méritez doublement ma colère. Si je vous regarde comme chrétien, vous êtes un infâme qui outragez basement le Dieu que vous adorez, et je ne trouverois point de supplice assez long pour vous, si vous traitiez ainsi les dieux de mon royaume. Si je vous regarde comme sujet, vous avez désobéi à votre prince, en embrassant une religion qu'il a proscrite. Ainsi, de quelque côté que je vous envisage, vous ne méritez que châtimens. Allez subir la peine à laquelle je vous condamne. » Ce lâche mandarin fut chargé de fers, et tous ses biens ont été confisqués. Ce trait donne une idée du roi de Cochinchine, qui n'est pas aussi persuadé qu'on le croit de l'existence de ses dieux: si la soif de l'or ne le dominoit point, notre sainte religion fleuriroit encore dans son royaume.

Les mandarins avoient oublié d'appeler quelques *familles chrétiennes de pêcheurs*, qui n'avoient pour tout bien que leurs barques et leurs filets. Les idolâtres les dénoncèrent aux gouverneurs, qui les firent venir, et leur proposèrent ou de fouler aux pieds l'image de Jésus-Christ, ou de se faire soldats. Il est à remarquer que c'est la plus

vile et la plus misérable profession du royaume. « Nous nous ferons soldats, s'écrièrent-ils tous ensemble, nous mourrons même s'il le faut. » Les mandarins, surpris d'une réponse à laquelle ils ne s'attendoient pas, furent quelque temps indécis. Ils ne vouloient ni les condamner aux éléphants, parce qu'on n'auroit pu les occuper, vu le grand nombre de ceux qui subissoient déjà la même peine ; ni en faire des soldats, parce qu'on n'en avoit aucun besoin ; ni les retenir dans les cachots, parce qu'on n'avoit pas d'ordre. Ainsi le parti qu'ils prirent fut de les renvoyer libres.

Rien n'est capable de ralentir le zèle que Dieu inspire à ses *apôtres*. Quelque temps après le bannissement des missionnaires, deux d'entre eux tâchèrent de rentrer dans leur chère mission. Ils s'embarquèrent donc dans un petit vaisseau chinois qui alloit à Camboge, royaume limitrophe de la Cochinchine ; mais à peine furent-ils en mer, qu'ils se virent attaqués par des *pirates*, contre lesquels ils soutinrent avec beaucoup de courage un combat de deux heures ; mais le feu prit à leur bâtiment ; alors ceux qui le montoient jetèrent à l'eau deux petits bateaux, et chacun chercha son salut dans la fuite, excepté les deux missionnaires. Les pirates, qui n'en vouloient pas tant aux hommes qu'à l'argent qu'ils pouvoient avoir, laissèrent aller les bateaux et s'emparèrent du navire. Le premier homme qu'ils y trouvèrent fut un des missionnaires : ils le massacrèrent ; l'autre, voyant son cher compagnon égorgé, s'étendit sur le tillac pour recevoir le coup de la mort. Les barbares alloient en effet l'immoler ; mais le chef des brigands, touché de compassion, défendit de lui faire aucun mal. Dès que les pirates se furent emparés de ce qu'ils avoient trouvé dans le vaisseau, ils se retirèrent à la hâte, dans la crainte d'être enveloppés dans l'incendie, et laissèrent le missionnaire au milieu des flammes. Le

Seigneur a toujours soin de ses élus : il inspira aux pirates de revenir prendre le missionnaire ; ils le conduisirent sur le rivage, et l'abandonnèrent sur cette terre inconnue, où, accablé de douleur et de foiblesse, il fut obligé de rester plusieurs heures sans savoir quelle route il tiendrait. Tandis qu'il déplorait son sort, deux petites barques s'offrirent de loin à sa vue : c'étoient celles qui portoient ses compagnons de voyage et d'infortune. Il ramassa ce qui lui restoit de forces pour les appeler et leur tendre les bras. Elles s'approchèrent à force de rames, le prirent dans un de leurs bateaux, et le débarquèrent dans un bourg chrétien de Camboge, où il attendit une occasion favorable pour rentrer en Cochinchine.

NOTA. Les huit Lettres qui vont suivre appartiennent au recueil des *Nouvelles Lettres édifiantes*, publiées à Paris, chez A. Leclere, quai des Augustins.

---

### LETTRE (EXTRAIT) DE M. LEVAVASSEUR.

Au Camboge, le 12 juillet 1769.

MACAO étoit le lieu où il devoit être décidé de ma mission. Je fus destiné pour la Cochinchine et le *Camboge*. J'eus le temps de me retourner ; car ce ne fut qu'au bout de huit mois qu'il se présenta un bâtiment chinois qui me prit à son bord jusqu'à Bassac, au Camboge, d'où je me rendis à *Pam-bry-chom*, village habité par les descendans des Portugais dont ils retiennent la religion et la langue, et où M<sup>sr</sup> Piguél, évêque de Canathe, vicaire apostolique de Cochinchine et du Camboge, fait sa résidence. Depuis long - temps M<sup>sr</sup> de Canathe désiroit faire prêcher l'Évangile aux habitans du Camboge ; or, à mon arrivée, la porte de Cochinchine se trouvant fermée, il falloit ou me laisser oisif ou me charger de cette œuvre

importante : mais , encore jeune pour l'âge , la science et la vertu , comment me faire commencer une mission !.... Cependant il n'y avoit point à choisir. J'ai donc reçu ordre de m'appliquer à l'étude de la langue et des caractères cambogiens ; et , après avoir demeuré quelque temps avec notre respectable prélat , je partis pour la province la plus septentrionale du royaume. Je n'y fus pas plus tôt arrivé , que divers bruits coururent , parmi les infidèles , à mon sujet. Les uns disoient : « Jamais aucun prêtre européen n'est venu demeurer avec nous : que vient faire celui - ci ? Il sera cause que le diable nous fera souffrir quelque horrible famine. » D'autres publioient que j'étois un chef de voleurs , venu pour surprendre les hommes , les tuer , et en prendre le fiel et le sang. Enfin un *talapoin* , ou religieux du pays , assura comme article de foi que j'étois de la race des *géans* , et que dans trois ou quatre ans , étant devenu vrai géant , je mangerois tous les Cambogiens , sans en épargner un seul. Presque tous , hommes et femmes , grands et petits , fuyoient devant moi. Les chrétiens chez qui je demourois allèrent se plaindre au gouverneur de la province. Sa réponse ferma la bouche à tous mes ennemis , et changea leur terreur panique en une crainte plus sérieuse. En effet , ce mandarin dit qu'il connoissoit les prêtres européens , qu'ils étoient pleins de droiture , qu'il étoit charmé qu'un d'eux vint s'établir dans son gouvernement ; et il ajouta que si on lui amenoit quelqu'un de ceux qui avoient parlé contre moi , il le mettroit à mort.

Les Cambogiens adorent non-seulement le soleil et la lune , mais encore la *terre*. De là , quand quelqu'un veut *acheter un champ* , il n'en peut venir à bout. Tous ceux à qui je fis des propositions me répondirent qu'ils vouloient bien échanger un champ pour un autre champ ; mais que la terre étant une chose sacrée , on ne peut la vendre sans

péché. J'étois ainsi fort embarrassé, ne trouvant point de lieu où bâtir une église et une résidence. Sur ces entrefaites, le *talapoin* qui me disoit géant me tira d'embarras. Il étoit venu voir le chrétien chez qui je demurois ; je m'y rencontrai avec lui, et l'écoutai proférer ses oracles. Il annonça, entre autres choses, que le monde finiroit dans trois ou quatre mois, et ajouta qu'un dieu étoit descendu du ciel sous la figure d'une couleuvre. Les Cambogiens présens, remplis de frayeur, me demandèrent mon avis. Il n'étoit difficile ni à donner ni à comprendre. Je n'avois affaire qu'à un insensé qui, étonné de ce que je sais un peu lire les livres cambogiens, déclara publiquement que j'avois une mémoire de *pra-en* (ange que les Cambogiens disent créateur de la terre), et que j'étois envoyé par lui. Il me dit qu'il me feroit avoir un champ, et il me tint parole, se servant, à mon insu, de ses fourberies ordinaires. En effet, étant allé trouver un homme qui n'osoit me vendre le sien, il lui dit d'un ton menaçant : « Malheureux, à quoi pensez-vous ? Ne savez-vous pas que cet Européen deviendra géant ? Si vous ne tâchez maintenant de gagner son amitié, c'en est fait de vous : il vous mangera sans quartier, vous et toute votre famille. » Il n'en fallut pas davantage pour déterminer cet homme ; et, avant que je susse ce qui s'étoit passé, il vint, avec ses parens, me faire présent de son *champ*, n'attendant que ce que je voudrois bien lui donner. L'affaire fut bientôt terminée, au contentement des deux parties. Ainsi les propres oracles du démon m'ont procuré un emplacement où j'ai bâti une église et arboré le saint étendard de la croix, et où je vais pouvoir exercer le saint ministère. Nos prières et les principaux articles de notre catéchisme sont traduits en cambogien ; il ne me reste plus qu'à me mettre entièrement au fait de la religion des habitans en lisant leurs livres et conversant avec leurs talapoins. Dans mes

entretiens avec les personnes de ces environs, je découvre en elles une grande simplicité ; mais malheureusement la corruption générale des mœurs, parmi les Cambogiens, n'annonce que trop l'ange de ténèbres qu'ils adorent. Si Dieu me fait la grâce d'en pouvoir faire des hommes, j'aurai grande espérance d'en faire des chrétiens.

---

### LETTRE (EXTRAIT) DE M<sup>CR</sup> D'ADRAN

A MM. DU SÉMINAIRE DES MISSIONS ÉTRANGÈRES.

Pondichéry, le 20 mars 1785.

MESSEIERS, au mois de mars 1782, obligé d'abandonner la Cochinchine, je me retirai au *Camboge* avec le collège. La famine y étoit alors très-grande; et, si je n'avois eu la précaution d'y envoyer des vivres, nous n'aurions jamais pu y subsister. A peine y fûmes nous, que le chef des rebelles cochinchinois y détacha des troupes. J'allai me cacher avec mes écoliers et le reste de mes gens dans les plus affreux déserts, où je restai deux mois. Alors le roi de Cochinchine étant rentré dans ses états, je revins près de lui avec tout mon monde; mais ce ne fut, hélas! que pour nous préparer à une nouvelle fuite. Nous n'avions d'autre refuge à chercher que dans les îles du golfe de Siam; mais pour cela il falloit des matelots, des pilotes et des provisions de bouche. Je fis tous les préparatifs nécessaires; et, à la première nouvelle de l'approche des rebelles, nous partîmes. Jamais, depuis mon arrivée dans l'Inde, je n'avois joui d'une aussi grande tranquillité que j'en trouvais dans l'île où nous nous arrêtàmes; nous nous y occupâmes uniquement de notre salut et de celui de nos gens, qui tous étoient bien résignés à supporter les épreuves que la divine Providence paroissoit nous réserver. En effet,

on vint bientôt nous annoncer que le roi n'étoit plus qu'à une demi-journée de nous, et que les rebelles étoient à le poursuivre. Le roi leur livra une bataille, qu'il perdit avec presque toute l'armée navale qui lui restoit. N'ayant donc plus alors aucune espérance de retourner en Cochinchine, je fis voile pour *Siam*, où j'arrivai avec le collège, le 21 août 1783. Mon dessein, en allant à *Siam*, étoit d'y placer le collège et de me rendre ensuite dans la haute Cochinchine; mais comme le roi de *Siam* envoyoit une armée contre les Cochinchinois, je devois cacher mon intention de retourner en Cochinchine. En conséquence, dans la première visite que je fis au ministre, quand il me demanda si j'étois venu pour rester à *Siam*, je lui répondis qu'ayant perdu presque tous mes effets, j'espérois obtenir du roi la permission de retourner à Macao ou à la côte de Coromandel, pour réparer mes pertes; qu'en attendant je le priois de prendre sous sa protection mon collège, que je laisserois à *Siam*. Le *ministre*, sans me faire aucune difficulté, me demanda seulement si je pouvois procurer au roi quelques pièces de soie fine, de toiles peintes et d'or faux dont il me fit voir la montre. Je répondis que je ferois tout mon possible pour satisfaire le roi, et que je le priois seulement de vouloir se souvenir du collège, et de me faire expédier un *passé-port*. Cet homme avide me le promit, et me tint parole.

Je partis donc, me félicitant d'échapper aux Siamois; mais j'étois bien loin de voir la fin de mes malheurs. Lorsque nous étions au milieu des îles, j'appris que le *roi de Cochinchine* n'étoit qu'à une portée de canon. Je me rendis aussitôt près de lui; je trouvai ce pauvre prince dans le plus pitoyable état: il n'avoit plus avec lui que six ou sept cents hommes, un vaisseau et une quinzaine de bateaux; mais c'étoit encore beaucoup trop, puisqu'il n'avoit pas de quoi les nourrir, et que les soldats mangeoient

déjà des racines. Je fus obligé de lui offrir une partie de mes provisions. Le roi me retint avec lui près de quinze jours. Je partis enfin, et nous arrivâmes à l'île de *Pulo-punjan* le 6 février 1784. Nous essayâmes là un calme de sept jours ; le huitième, un petit vent s'étant élevé, nous tentâmes de passer le golfe de Siam ; mais, après avoir couru pendant dix jours tantôt sur un bord tantôt sur l'autre, nous fûmes obligés d'aborder à l'île de *Pulo-ubi*, pour y prendre de l'eau. Pendant que mes gens étoient à terre avec la chaloupe, arriva subitement une armée de 70 à 80 voiles, qui venoient aussi faire de l'eau. La Providence permit qu'ils ne nous aperçussent pas d'abord ; mais à peine eûmes-nous levé l'ancre et mis à la voile, qu'ils nous poursuivirent. Cependant, voyant leurs efforts inutiles, et le soleil allant se coucher, ils revinrent à *Pulo-ubi*, et nous, nous retournâmes à l'île de *Pulo-punjan*. Nous tinmes alors conseil sur le parti que nous avions à prendre. La mousson étoit passée ; il n'y avoit plus aucune espérance de pouvoir arriver à Malaque. Retourner à Siam, c'étoit donner des soupçons au roi ; passer à Macao avec tant de monde, quel embarras pour le procureur ! et comment nous tirer des mains des Chinois ! Aller à la haute Cochinchine, qui est sous la domination des Tunquinois ennemis des Cochinchinois, c'étoit une entreprise impraticable avec un bateau de Cochinchine. Après avoir tout bien pesé, nous résolûmes de nous arrêter, jusqu'au retour de la mousson, dans les îles les plus éloignées de la terre ferme. L'embarras étoit d'y trouver de quoi subsister. La Providence ne tarda pas à nous le procurer ; nous rencontrâmes un bateau de gens connus ; et, par leur entremise, nous nous procurâmes tout ce dont nous pouvions avoir besoin.

Nous nous retirâmes à *Pulo-way* ; et, après y avoir fait des cabanes, nous mimés notre bateau à sec pour le ra-

douber. Ce fut là que , délivrés de tous autres soins , nous pensâmes à procurer à notre mission , par nos écrits , ce que le malheur des temps nous empêchoit de faire par nous-mêmes. Je commençai avec M. Paul , prêtre cochinchinois , compagnon de tous mes travaux , des instructions familières sur tous les Évangiles des dimanches et des principales fêtes de l'année ; nous y revîmes le *Traité des quatre fins de l'homme* , nouvellement traduit , et les *Méditations* de Dupont , à l'usage du collège particulier et des prêtres du pays. Nous restâmes dans cette île déserte , située à plus de soixante lieues de la terre ferme , depuis mars 1784 jusqu'en décembre. Notre solitude pendant ces neuf mois fut parfaite , puisque nous n'eûmes pour compagnie que quelques pigeons ramiers et quelques autres oiseaux inconnus. Cette île a environ une lieue de long sur une demi-lieue de large , et on peut la regarder à tous égards comme un endroit enchanté. Si je ne me croyois destiné à beaucoup d'autres travaux pour l'expiation de mes péchés , je serois trop heureux d'y passer le reste d'une vie qui , après tant de traverses , aura vraisemblablement un triste dénouement. Après avoir radoubé notre petit bâtiment , nous quittâmes notre chère solitude avec les plus grands regrets ; nous fîmes voile vers Pulo-punjan , pour de là traverser le golfe de Siam. Nous y vîmes une deuxième fois le *roi de Cochinchine* , qui me raconta la manière dont il avoit été emmené à Siam , et s'étendit particulièrement sur la duplicité des Siamois , qui , sous le prétexte de le rétablir dans ses états , n'avoient cherché qu'à se servir de son nom pour piller son peuple. Ce fut alors qu'il me confia son *fils* , âgé de six ans , que j'ai amené ici.

Je passai aussitôt le golfe de Siam , et touchai à Malaque. Je continuai aussitôt ma route pour Quéda , et de là pour Nicobar. J'arrivai à *Pondichéry* vers la fin de fé-

vrier 1785. J'ai avec moi plus de trente *Cochinchinois* qui ont tout quitté pour nous tirer des dangers auxquels la guerre de Cochinchine nous exposoit tous, les missionnaires et le collège. Ces pauvres chrétiens ne m'ont pas suivi dans l'espérance d'un gain temporel, mais uniquement pour l'amour de Dieu ; ils ont souffert, depuis trois ans, tous les maux qu'on peut imaginer ; ils ont toujours montré une si grande résignation, que leur courage a été souvent pour moi une leçon. Je les recommande à votre charité.

Une autre chose pour laquelle j'ai encore besoin de votre secours, c'est pour procurer l'éducation du jeune prince dont je me suis chargé... Je voudrois, de quelque manière que les choses vinssent à tourner, le faire élever dans la religion chrétienne, et le dédommager de la couronne temporelle qu'il vient de perdre par l'espérance d'une autre beaucoup plus précieuse et plus durable ; il n'y a que vous qui puissiez me rendre ce service, et veiller surtout à le préserver de la contagion qui, aujourd'hui, est presque universelle. Si, dans la suite, son père vient à passer chez les Anglois ou chez les Hollandois, qui ne manqueront pas de le rétablir dans ses états, vous sentez combien il sera utile d'avoir fait au moins ce qu'on aura pu pour son enfant. Il n'a que six ans, et sait déjà les prières. Il est rempli d'esprit et a une grande ardeur pour tout ce qui touche la religion. Une chose qui paroît inconcevable à bien du monde, c'est qu'il se soit attaché à moi, sans regretter son père, sa mère, sa grand'mère, ses nourrices, et plus de cinq cents hommes qui fondoient tous en larmes quand il les quitta. Les chrétiens l'attribuoient à une grâce particulière de Dieu, et en tiroient des conjectures très-favorables à la religion. Les gentils, qui n'en savoient pas tant, disoient que je l'avois ensorcelé. Les deux mandarins gouverneurs de cet enfant, et six autres soldats qui sont pour sa garde, sont déjà bien

instruits et seront baptisés la veille de la Pentecôte. J'ai l'honneur, etc.

---

LETTRE (EXTRAIT) DE M. BOISSERAND

A M. MERCIER.

A Sai-Gon, en Cochinchine, 20 février 1792.

Je vais, mon cher Mercier, satisfaire à la fois vos désirs et les miens, en vous donnant des détails sur la Cochinchine, le climat, etc., et tout ce qui me concerne.

*Climat.* Nous sommes dans la zone torride par les onze degrés de latitude nord; ainsi le soleil passe sur nos têtes deux fois par an. Mais le pays est rafraîchi par les rivières dont il est coupé, et par la mer dont il est proche. Les nuits sont presque égales aux jours, et le soleil par conséquent échauffe moins long-temps l'horizon que chez nous en été. De plus, nous avons deux moussons, ou saisons: dans l'une (c'est notre été), le soleil est presque perpendiculaire sur nos têtes; mais c'est le temps des pluies; dans l'autre, le ciel est pur et serein, mais le soleil darde plus obliquement ses rayons (c'est notre hiver); ainsi, comme vous voyez, nous sommes dans une température assez uniforme, et l'on pourroit presque dire pour nous:

L'été n'a point de feux, l'hiver n'a point de glaces.

*Productions.* La principale, c'est le riz. On n'y connoît de froment que celui que les Européens y apportent. Les Cochinchinois l'estiment beaucoup, et lui attribuent la force que nous avons au-dessus d'eux. J'en ai semé; mais il croit trop vite, et ne fructifie presque pas. J'ai vu de la vigne serpenter fort loin, et s'élever fort haut dans les forêts; les grappes en sont extrêmement grosses; mais on ne peut les manger ni en faire du vin; la culture

je crois, pourroit la bonifier. Le maïs, ou blé de Turquie, n'y est pas rare. Nous avons tous les fruits de l'Inde, mais il seroit trop long de vous en faire la description : l'orange est le seul qui nous soit commun avec vous. Nous avons des cochons, des chèvres, des poules, des canards, des pigeons, comme en France. Il y a des chevaux, quelques bœufs et beaucoup de buffles; ce sont eux qui servent au labourage. Le poisson et les légumes sont en abondance. Le pays peut fournir, pour le commerce, de la soie, du coton, du fil d'ananas, du cardamome, de la cannelle, de la gomme laque, de la cire, de l'ivoire, des cornes de rhinocéros, du poivre, du riz, du sucre, un peu d'indigo, de bois de teinture, de l'arêque, de l'huile de bois, mais surtout les plus beaux bois de construction navale. Les Chinois, les Portugais et quelques François y commercent.

*Habillement.* L'habit de cérémonie des mandarins est de soie, long et ample, ordinairement noir, semé de fleurs, orné d'oiseaux ou de dragons brodés en or; aux pieds, des bottines de soie, et sur la tête une couronne assez élégante. L'habit de guerre est simple : un pantalon, une veste, une ceinture et un turban. Maintenant l'habit ordinaire est léger, ample et long, avec un grand pantalon et un turban; le tout communément en soie, ce qui n'est pas un luxe. Les femmes ont à peu près le même habit que les hommes. Maintenant représentez-vous un Européen, maigre et fluet, en grand pantalon et grand habit de soie, nu-pieds comme un chien, portant la barbe comme un capucin, un turban comme un Turc, une longue pipe à la main comme un grenadier : voilà mon portrait. Si vous venez nous voir, et que je ne rie pas, je parie que vous ne me reconnoîtrez point.

*Nourriture.* Le riz cuit à l'eau en fait le fondement; les pauvres y ajoutent du poisson sec ou des herbes salées.

La table des gens aisés est garnie de toutes sortes de petits plats : œufs, poissons, volaille, cochon, etc., le tout sans luxe. Ils boivent au commencement du repas un peu de vin de riz, et à la fin de l'eau ou du thé. Ils ne mangent point à la cuillère, comme les Européens, ni à la main, comme les Malabares, mais avec deux petits bâtons, qui leur tiennent lieu de cuillère et de fourchette.

*Caractère.* Assez bon et simple, mais moins que dans les provinces supérieures. Ils sont curieux à l'excès, et jaloux de leurs petites connoissances; point inventeurs, mais imitateurs; aimant à se vanter : c'est l'usage. N'allez pas vous humilier devant eux, et dire que vous ne savez pas, parce qu'ils vous croiroient. Admirant ce qu'ils n'entendent pas, et le méprisant quand ils le connoissent, combien de fois ne les ai-je pas étonnés en faisant des expériences simples, mais mettant du mystère où il n'y en avoit pas!

*Usages.* Ils sont bien différens des nôtres. Un inférieur ne passe jamais devant un supérieur sans s'incliner profondément; il ne l'aborde point en face, mais par le côté; il ne s'assied point sur la même natte, mais sur une autre assez éloignée. Le supérieur mange seul et le premier, et les égaux ensemble à la seconde table. On ne doit jamais avoir la tête nue; mais il seroit très-impoli d'entrer dans un appartement autrement que nu-pieds. On s'assied, comme la plupart des Orientaux, les jambes croisées sur une natte étendue par terre, ou élevée sur une estrade. On salue en se prosternant la face jusqu'à terre, et, si on demande une grâce à un homme bien supérieur, trois saluts, au roi quatre. On ne se présente guère les mains vides, n'eût-on qu'un léger présent de quelques fruits; surtout jamais en habit blanc: c'est l'habit de deuil. Vous ne pouvez pas recevoir quelqu'un avec politesse sans lui présenter la pipe, le tabac, le thé, l'arêque et le bétel. (L'arêque est un fruit âpre, qu'on mange coupé

par morceaux ; le bétel est une feuille aromatique enduite d'un peu de chaux ; cela fait cracher rouge comme du sang, et rend les dents noires ; voilà le grand ton.) Vous ne donnez rien à un supérieur ou à un égal, ni n'en recevez rien, que des deux mains. Pour sortir décemment, vous devez avoir au moins un ou deux jeunes gens qui portent votre pipe, votre bourse à bétel, votre éventail et votre parasol. Si vous rencontrez un homme de condition, que vous soyez censé connoître, vous descendez de cheval ou de palanquin, ou vous ôtez votre chapeau ; mais vous ne saluez point un inférieur. Voilà quelques-uns de leurs usages ; j'en ometts beaucoup, qui ne me viennent point à l'esprit dans le moment.

*Langue.* Elle n'est composée que de monosyllabes ; elle n'a ni conjugaisons ni déclinaisons ; la construction en est simple, mais les tons la rendent extrêmement difficile. Le même mot, prononcé sur six tons différens, a six différens sens, souvent opposés. Deux missionnaires disputant ensemble, l'un disoit que c'étoit le diable qui l'avoit inventée pour empêcher la propagation de l'Évangile. « Non, disoit l'autre, je défie le diable de la parler. » Cependant, vous qui avez l'oreille et la voix justes, vous vous en tireriez assez bien. Leurs lettres leur paroissent un chef-d'œuvre ; mais ce n'est qu'un chef-d'œuvre de difficulté, et un amas confus de quatre-vingt mille caractères arbitraires, qui en feront toujours un peuple ignorant, parce qu'ils apprendront à lire toute leur vie, avant de pouvoir étudier les sciences. Quand on leur dit qu'avec nos vingt-quatre lettres nous écrivons tous les mots de toutes les langues, ils les admirent sans les comprendre ni les adopter. Ils opposent pour raisons deux sottises : la première, qu'on ne sauroit à quoi occuper la jeunesse ; la seconde, que les jeunes gens seroient bientôt aussi savans que les vieillards.

*Manière de se battre.* Elle n'est pas fameuse. Leur arme principale est une longue lance, dont ils se servent pourtant assez bien ; quelques sabres, lances à feu, fusils, canons, et quelquefois des éléphants. Ils ont beaucoup d'étendards, pour faire un grand étalage ; ils écartent les rangs, afin, disent-ils, de laisser passer les balles et les boulets ; ils chargent l'ennemi avec de grands cris, et, quand ils ont fait leur décharge, ils se couchent. Si l'un des deux partis soutient le choc, l'autre s'enfuit en désordre, et celui-là le poursuit avec arrogance. Leurs forts sont un entourage de perches avec quelques pieds de terre, et la ruse fait toute leur valeur. Le roi, qui a plus d'esprit qu'eux tous, saisit assez bien les idées européennes. M. Olivier, officier du génie, lui a fait ôter cette foule d'étendards, a formé un corps de fusiliers, a fait serrer les rangs, et les a exercés à notre manière. Le même M. Olivier, et M. Lebrun, autre officier françois, qui vient de retourner à l'île de France, ont construit au roi un bon fort, avec bastions, fossés, ponts-levis, chemins couverts, glacis, demi-lunes ; le tout à l'euro-péenne. Ce fort leur donne de la confiance, mais peut-être un peu trop.

*État actuel de la guerre.* Représentez-vous un long royaume étroit, placé sur le bord de la mer, et divisé en trois : la partie inférieure, occupée par le roi, qui cherche à s'y maintenir ; le cadet des rebelles, homme hardi et entreprenant, occupant la partie nord, et cherchant à s'étendre du côté du Tunquin ; l'ainé au milieu, entre deux feux. Représentez-vous un roi tantôt triomphant et tantôt fugitif, depuis dix-huit ans ; tantôt vainqueur avec une poignée de monde, tantôt vaincu avec une armée florissante ; vif, courageux, sans cesse en action, n'étant bien qu'où il n'est pas, allant de sa ville à ses chemins, de ses chemins à ses forts, de ses forts à ses chantiers,

de ses chantiers à ses arsenaux ; construisant sans cesse des galères , et les laissant à sec ; faisant à grands frais de petites expéditions , et manquant souvent les occasions les plus belles. Représentez - vous l'ennemi sans cesse à nos portes , et n'entrant jamais ; les trois partis voulant se détruire , et se craignant réciproquement : voilà l'état de la guerre. Depuis quatre ans , je n'ai vu rien faire qui pût être décisif. Cependant , à la longue , les rebelles se font détester ; leur empire , nous écrit - on , penche vers sa ruine ; peut - être en effet est - ce là l'ordre de la Providence ; mais peut - être aussi les rebelles viendront - ils un beau jour à l'improviste , et le roi sera pris. En général , celui qui attaquera sera le vainqueur.

*Conduite envers nous.* Je ne vous parlerai point de la manière honorable dont nous avons été reçus à notre arrivée. Il n'y a rien d'étonnant : nous ramenions le fils du roi , et nous rendions la confiance à un peuple consterné ; c'étoit pour nous une espèce de triomphe. Mais , même depuis ce temps , nous n'avons qu'à nous louer de leur conduite à notre égard. Ce n'est point comme en Chine , où les Européens sont obligés de se cacher ; ce n'est point non plus comme à Siam , où les Européens sont bien reçus , parce qu'on y a un très - grand respect pour les bonzes , et qu'on regarde les missionnaires comme des bonzes d'Europe ; mais ici les Cochinchinois ont une grande idée des lumières et des talens des Européens. Ils savent tout ce que nous avons fait ou voulu faire pour eux ; ils voient notre désintéressement , nous estiment , et nous reçoivent bien. J'ai vu des gouverneurs de province nous traiter avec la plus grande politesse , beaucoup de mandarins venir nous rendre visite , et se trouver honorés des nôtres. Un missionnaire est regardé comme un homme juste , et , quand il parle , on est sûr qu'il ne ment point. Le roi lui - même surpasse peut - être les

autres en ce point. Je sais que je ne l'ai peut-être jamais rencontré qu'il ne m'ait fait une inclination de tête et un sourire d'amitié; jamais je n'ai été au palais qu'il ne m'ait fait asseoir, servir du thé et des rafraichissemens. Je l'ai même vu, obligé de rentrer dans l'intérieur de son palais, me laisser son fils pour me servir d'interprète auprès de ses mandarins. Il est vrai qu'alors je travaillois pour lui; mais, à l'égard de tout autre missionnaire, ce seroit la même chose, et pour quelques-uns peut-être davantage. C'est lui qui a demandé le retour du collège qui étoit à Siam, et à son retour il lui a fourni de l'argent et des vivres. Il a exempté tous ceux qui appartiennent au collège de la milice et des travaux publics. Ce sont là de grands égards. Votre sincère ami, etc.



#### LETTRE (EXTRAIT) DE M<sup>CR</sup> D'ADRAN : 30 MAI 1795.

DIX-NEUF grands du royaume se sont réunis pour représenter au roi que la prudence ne permettoit pas de me laisser plus long-temps chargé de l'éducation du prince; qu'étant étranger et d'une religion différente, il étoit impossible que je ne lui donnasse pas mes principes; qu'ils supplioient S. M. de le remettre entre les mains de mandarins lettrés, qui lui donneroient une éducation conforme à celle qu'avoient reçue tous ses ancêtres. Le roi, indigné, jeta les remontrances par terre; il rappela tous les services que j'avois rendus à l'état, à lui en particulier, à sa mère, à sa femme, à son fils, à toute sa famille, et ajouta: « Il est bien étonnant qu'après avoir si peu fait pour reconnoître tant de bienfaits, vous osiez encore me porter à l'ingratitude la plus monstrueuse! » Il menaça de punir sévèrement les auteurs de cette cabale. Il fit part à

la reine de la conduite de ses mandarins , et prit avec elle la résolution de me la laisser ignorer. Mais quelques jours après , voyant que je n'allois plus chez le prince , il comprit bien que j'étois instruit de tout ce qui s'étoit passé. Il m'envoya l'écrit des mandarins et me fit dire le parti qu'il avoit pris d'en châtier les auteurs. Je fis remercier S. M. de la confiance qu'elle vouloit bien me témoigner , et lui représentai que le remède qu'elle vouloit appliquer ne feroit qu'irriter le mal ; qu'il valoit mieux consentir à ma retraite que de mettre sa cour contre lui et contre son fils. Le roi consentit à dissimuler ; mais il exigea de moi la promesse que je continuerois à prendre soin de son fils.

Il n'y avoit pas un mois que tout cela étoit arrivé , lorsque deux généraux , du nombre des dix-neuf grands , furent condamnés à avoir la tête tranchée ; la sentence étoit confirmée par le roi. Toute la cour , persuadée que je pouvois seul obtenir leur grâce , croyoit que l'écrit qu'ils avoient signé m'empêcheroit de la demander. Mais comme leur faute étoit gracieuse , j'obtins qu'on leur accorderoit la vie , et qu'on les remettroit à la tête de leurs troupes.

Ce qui a le plus contribué à faire craindre pour la religion du prince , c'est la *conversion du premier mandarin lettré* , qui jusqu'alors avoit été le plus opposé au christianisme. Cet homme étoit si prévenu en faveur de la doctrine de Confucius et du culte des païens , qu'il ne pouvoit supporter personne qui n'eût pas les mêmes sentimens que lui. Ayant eu occasion d'en conférer souvent avec moi , au lieu de me convertir , comme il en avoit le projet , il se trouva lui-même si changé , qu'il osa exhorter le roi à abandonner plusieurs superstitions d'étiquette à la cour. J'espérois que ce changement auroit d'heureuses suites ; mais Dieu vient d'arranger les choses autrement. Ce mandarin étoit à la suite du prince , dans une ville où

nous fûmes assiégés. Après le siège levé, il tomba dange-reusement malade, et ne put revenir avec nous à la ville royale. Pendant sa maladie il ne cessoit de demander à venir me trouver; et ses gens, vaincus par ses impor-tunités, malgré le danger de la mort où il étoit, se mirent en devoir de le contenter. Mais il ne put supporter le voyage; il mourut dans son palanquin, au tiers du chemin. Quoiqu'il n'ait pas reçu le baptême, j'ai confiance que le désir qu'il en avoit y aura suppléé, et qu'il a reçu la récompense de tout ce qu'il a dit et fait en faveur de la religion depuis le moment de sa conversion. Il étoit grave, sérieux, appliqué, et montrait en tout une noble simpli-cité. Quoique pendant sa vie il ait possédé les plus grandes charges, il est mort pauvre et avec la plus grande répu-tation d'intégrité. Il étoit, par sa place et par ses lumières, le premier de tous les lettrés. Le roi avoit en lui une entière confiance, et ne faisoit rien sans l'avoir consulté. Mais plus on avoit grande idée de lui, plus on étoit étonné de sa conversion. On disoit partout: « Si cet homme n'a pu tenir aux raisonnemens de l'évêque européen, et en est venu à abandonner la doctrine des anciens, que sera-ce du roi et du prince? » Je ne suis surpris ni des inquiétudes que témoignent les mandarins de me voir chargé de l'édu-cation du prince et jouir de la confiance du roi, ni des efforts qu'ils font pour m'éloigner de la cour. Notre reli-gion les effraie, parce qu'elle contrarie leurs passions, et qu'il faudroit abandonner tout ce qu'ils recherchent avec le plus d'ardeur, si elle venoit à régner dans leur pays.

---

### RELATION (EXTRAIT) DU MARTYRE

DU R. P. EMMANUEL TRIËU.

EMMANUEL TRIËU naquit à Phu-xuân, où réside la cour du roi de Cochinchine, de parens chrétiens et d'une extrac-

tion noble. Il servoit dans les *gardes du corps*, lorsque le roi fut obligé de fuir à Dong-nai avec toute sa famille et les principaux mandarins. Très-peu de soldats suivirent le roi. Le plus grand nombre abandonna ce prince, et resta dans la partie de Huè, dont les Tunquinois s'emparèrent peu après : Emmanuel fut de ce nombre. Il s'attacha au service d'un grand tunquinois qui l'emmena au *Tunquin* : là, il commença à faire de sérieuses réflexions sur le néant des choses d'ici-bas, et, touché de la grâce, il prit la résolution de quitter le monde. Il se mit sous la conduite du vicaire apostolique, qui, ayant reconnu en lui d'assez bonnes dispositions, lui fit étudier la théologie, et l'ordonna prêtre au bout de six ans. Aussitôt après, son évêque l'envoya prendre soin de plusieurs chrétientés. Après six ans de ministère, il obtint la permission de venir à Phu-xuàn visiter sa mère, qui étoit fort âgée, infirme, et si pauvre, qu'elle demuroit chez une personne qui la logeoit comme par charité. Il résolut de lui bâtir une petite maison où elle pût demeurer tranquille, avec quelques nièces qui l'auroient aidée.

Alors l'usurpateur de la Cochinchine donna ordre de rechercher les chrétiens, et on envoya des soldats dans trois chrétientés voisines de la résidence royale, espérant y découvrir un missionnaire. Les soldats ne trouvèrent aucun Européen, mais seulement le P. *Emmanuel*, dont ils se saisirent sans savoir qui il étoit. Rien ne lui étoit plus facile que de cacher sa qualité de prêtre ; son extérieur n'indiquoit nullement qu'il le fût ; mais il ne voulut rien taire, et dit tout naïvement aux satellites qu'il étoit prêtre de la religion chrétienne. Ceux-ci eurent d'abord de la peine à ajouter foi à ce qu'il disoit ; mais, comme il persistoit, ils le crurent, le fouettèrent rudement à deux reprises, et le garottèrent, ainsi que deux élèves qui l'accompagnoient, et plusieurs catéchistes des chrétientés

voisines. Ils furent tous conduits au palais du roi, et mis en prison. Le grand mandarin, chargé de l'instruction de cette affaire, fit venir devant lui le P. Emmanuel, et lui dit, avec un ton de mépris et de menaces : « On dit que tu es un Tunquinois, que tu es venu ici pour ensorceler le peuple, et lui enseigner la religion chrétienne. Cela est-il vrai ? » Le P. Emmanuel répondit : « Je ne suis point Tunquinois, mais bien Cochinchinois, natif de Phu-xuân. Mon père étoit mandarin au service de l'ancien roi. Il est vrai que j'ai quitté ma patrie pour aller au Tunquin. J'y étudiai sous un maître de la religion chrétienne, qui m'ordonna prêtre, et m'envoya prêcher cette même religion. Je suis revenu ici pour visiter ma mère, qui est très-avancée en âge. » Le mandarin lui demanda d'un ton moqueur : « As-tu femme et enfans ? sont-ils ici ou au Tunquin ? — Je n'ai jamais eu ni femme ni enfans, répondit le P. Emmanuel, parce que, dès ma jeunesse, j'ai pris le parti d'abandonner le monde et de garder la virginité toute ma vie. » Alors le mandarin ordonna qu'on lui mît une cangue au cou et les fers aux pieds. Il fut détenu en prison pendant quarante jours, durant lesquels il fut encore flagellé trois fois très-rudemment, et reçut vingt coups de bâton sur les os.

Le jour fatal, il fut amené devant le grand conseil. Le premier mandarin lui dit : « Eh bien ! maître, voulez-vous renoncer à prêcher la religion, et rentrer dans le monde, pour y exercer quelque autre profession à votre choix ? Si vous le promettez, nous allons supplier S. M. de vous pardonner. » Le père répondit d'un ton hardi, mais respectueux, qu'il aimoit mieux mourir ; et aussitôt il fut condamné à mort sans autre formalité, et livré aux soldats. Lorsqu'il fut sorti du palais, on permit aux chrétiens de s'approcher de lui et de le conduire jusqu'au lieu du supplice. Il marchoit d'un pas grave et majestueux,

ayant la joie peinte sur son visage. Un soldat marchoit derrière lui, portant une tablette sur laquelle étoit l'inscription suivante, en gros caractères : « Il faut que le public sache qu'un individu, appelé Trièu, fait profession d'enseigner la religion chrétienne, et d'exhorter le peuple à embrasser cette religion, qui est la plus détestable qu'on puisse imaginer : c'est pourquoi son crime mérite qu'il ait la tête coupée. » Arrivés au lieu du supplice, les soldats lui ôtèrent les fers qu'il avoit aux pieds ; et aussitôt le père se mit à genoux pour prier. Alors le mandarin qui présidoit à l'exécution lui remit, au nom du roi, une *ligature de deniers*, qui vaut environ une demi-piastre, afin qu'il pût, ainsi que cela est d'usage au Tunquin pour tous les condamnés, se procurer quelque boisson enivrante, propre à lui faire braver la mort. Le père refusa cet argent, disant qu'il étoit reconnoissant envers le roi, mais qu'il n'en avoit pas besoin, puisqu'il alloit mourir. Le mandarin insista ; alors le père dit : « Qu'on le prenne, à la bonne heure, et qu'on le donne aux pauvres. » En ce moment un soldat s'approcha, le menaçant de son sabre. Un autre soldat lui donna un grand coup de poing sur le visage. Le mandarin gronda beaucoup ce soldat et lui dit : « Comment ! l'heure n'est pas encore venue, et tu maltraites ainsi le maître ? » Puis se tournant du côté du père : « Maître, lui dit-il, asseyez-vous ; l'heure n'est pas encore venue. » Alors le P. Emmanuel s'abaissa, se tenant toujours sur ses deux genoux, ayant les yeux fixés vers le ciel, et priant continuellement. Vers midi, le mandarin s'approche et lui dit d'un ton respectueux : « Maître, l'heure est venue. » Aussitôt le père se relève sur ses genoux pour s'offrir à Dieu. Au même instant un soldat s'avance, et, d'un seul coup de sabre, lui met la tête à bas. Alors les chrétiens accoururent en très-grand nombre pour enlever son corps et sa tête. Ils emportèrent ce précieux dépôt

en cachette, et l'enterrèrent, sans aucune cérémonie ecclésiastique, dans un lieu inconnu aux païens, en attendant un temps plus tranquille, qui permît de l'ensevelir avec les honneurs qui lui étoient dus. C'est le 17 septembre 1798 que le R. P. Emmanuel Triêu rendit son âme à son créateur : il étoit dans sa 42<sup>me</sup> année.

---

LETTRE (EXTRAIT) DE M. LELABOUSSE : 1<sup>er</sup> MAI 1800.

LA lumière de Cochinchine est éteinte ; la colonne du royaume est renversée ; la désolation est partout ; le deuil est général ; *M<sup>sr</sup> d'Adran* est tombé malade vers le commencement d'août, dans la province de Qui-nhon. Il y étoit allé pour accompagner son royal élève, qui ne marchoit jamais sans son sage mentor. Le roi a envoyé ses médecins, et employé tous les moyens possibles pour conserver la vie à celui qui lui sauva si souvent la sienne. Il est venu lui-même avec son fils pour le visiter. Que de larmes il a versées de voir tous ses soins inutiles ! *M<sup>sr</sup> d'Adran* a vu arriver sa dernière heure avec une tranquillité dont on trouve peu d'exemples. Il n'a jamais paru si gai, si content. Enfin, le 9 octobre, après nous avoir édifiés par sa patience insurmontable, par sa ferveur extraordinaire, par sa fermeté héroïque, il expira entre mes bras, âgé de cinquante-sept ans et dix mois.

Aussitôt après sa mort, nous en portâmes la triste nouvelle au roi. Ce prince envoya sur-le-champ une belle bière, avec des pièces de damas et autres soieries pour l'ensevelir. Le 10 octobre, nous le mîmes à bord d'un grand bateau, et le transportâmes à Dong-nai, où nous arrivâmes le 16. Le soir, le cercueil fut porté, à la lueur des flambeaux et avec beaucoup d'appareil, dans la maison épiscopale. Nous le plaçâmes dans une grande salle,

pour y être exposé, et satisfaire au désir des fidèles, en attendant le retour du roi. Le fils du roi fit ériger une grande maison dans la cour, pour y recevoir les mandarins et tous ceux qui viendroient rendre à son illustre maître les *honneurs funèbres*. Les chrétiens de toute la province y accouroient en foule pour verser des larmes d'amour et de reconnoissance. L'enterrement s'est fait le 16 décembre. La religion et le trône se sont réunis pour rendre à M<sup>sr</sup> d'Adran tous les honneurs dus au rang qu'il tenoit dans l'Église et dans le royaume. Le roi avoit chargé le prince son fils de diriger le convoi. On se mit en marche vers les deux heures après minuit. Le cercueil, enveloppé d'un damas superbe et enchâssé dans un cadre à deux degrés avec chacun vingt-cinq cierges allumés, étoit placé sur un beau brancard d'environ vingt pieds de long, porté par quatre-vingts hommes choisis; un baldaquin brodé en or couvroit le tout. Une grande croix, formée avec des fanaux artistement disposés, étoit à la tête du convoi. Elle étoit suivie de six niches bien sculptées, posées sur des tables et portées chacune par quatre hommes. Dans la première étoient écrites quatre lettres en or, qui signifient : *au souverain Seigneur du ciel*; la seconde renfermoit l'image de saint Paul, la troisième celle de saint Pierre, la quatrième l'ange gardien, la cinquième la sainte Vierge; ensuite venoit un étendard de damas d'environ quinze pieds de long, où étoient brodés en caractères d'or les titres qu'avoient donnés à M<sup>sr</sup> l'évêque d'Adran le roi de France et celui de Cochinchine, avec ceux qui lui appartenoient en qualité d'évêque. La crosse et la mitre étoient dans la sixième niche : on la portoit aussi sur un brancard immédiatement devant le cercueil. Une nombreuse jeunesse chrétienne, en couronnes et des cierges à la main, avec les catéchistes les plus respectables de chaque église, accompagnoient les brancards et les niches,

Toute la garde du roi, composée de plus de douze mille hommes, sans compter celle du prince son fils, étoit sous les armes et rangée sur deux lignes, les canons de campagne à la tête; cent vingt éléphants, avec leur escorte et leurs cornettes, marchaient des deux côtés. Tambours, trompettes, musique militaire, cochinchinoise et cambogienne, fusées, feux d'artifices, etc., rien n'y manquoit. Plus de deux cents fanaux de différentes formes, outre un nombre prodigieux de flambeaux et de cierges, éclairaient cette marche lugubre. Au moins quarante mille hommes, tant chrétiens que païens, suivoient le convoi. Le roi s'y trouvoit avec tous les mandarins des différens corps; et, chose étrange, sa mère même, sa sœur, la reine, ses concubines, ses enfans, toutes les dames de la cour, crurent que, pour un homme si au-dessus du commun, il falloit passer par-dessus toutes les lois communes; elles y virent toutes, et allèrent jusqu'au tombeau.

Monseigneur avoit choisi pour lieu de sa *sépulture* un jardin champêtre fort agréable, qu'il avoit cultivé de ses mains, à cinq quarts de lieue de la ville. C'est là que le prélat conduisoit de temps en temps son royal élève, pour le distraire des embarras de la cour et des dégoûts d'une étude ennuyeuse; c'est là qu'il alloit avec les missionnaires pour les délasser, par un peu de repos, de leurs travaux pénibles. Il y trouvoit lui-même le remède à ses maux, et disoit qu'il les oublioit tous dès qu'il y entroit. Quand le convoi fut arrivé à ce jardin, autrefois de délices, et aujourd'hui de deuil, on déposa le cercueil sur le bord du tombeau; le roi fit écarter tout le monde, pour nous laisser la facilité d'en faire la bénédiction et les prières accoutumées. Quand M. Liot vint à jeter un peu de terre dans la fosse, pour donner le signal de la remplir, le roi s'approcha et y en jeta aussi. Comme les chrétiens s'avançoient en foule,

poussant les hauts cris , les mandarins voulurent leur imposer silence et les éloigner, pour ne pas incommoder ce prince : « Laissez-les faire , leur dit-il , et ne les empêchez pas. » Nos cérémonies achevées , nous nous retirâmes , rendant grâces à Dieu de ce que le roi nous avoit laissé le corps de notre prélat pour l'ensevelir avec tous les honneurs de la religion , sans qu'il nous troublât par les superstitions usitées en Cochinchine en pareil cas. Ensuite le roi s'avança d'un pas grave et majestueux , la douleur peinte sur le visage , et fit ses *derniers adieux au prélat*. Ses larmes couloient avec tant d'abondance , qu'un grand mandarin , qui ne pleura jamais , en fut pénétré jusqu'au vif , et dit tout haut : « Quand nous ne pleurerions pas en voyant l'évêque , il faudroit pleurer en voyant le roi. »

Ce jour fut un jour de deuil pour toute la Cochinchine : chrétiens et païens , grands et petits , riches et pauvres , tous regrettoient , tous pleuroient celui qui , sans distinction de religion et d'état , étoit le bienfaiteur de tous. Quand tout fut fini , le roi fit servir , sous des tentes préparées pour cela , un repas somptueux aux mandarins , aux troupes et à tous ceux qui avoient suivi le convoi. Pour lui , il se retira avec la reine dans une chambre à part , pour satisfaire à sa douleur. Là ils parlèrent du prélat dans les termes les plus attendrissans. Ce prince s'est comporté , à la mort de M<sup>sr</sup> d'Adran , d'une manière qui prouve bien son estime et son affection pour lui. Entre autres témoignages glorieux pour monseigneur , en voici un que les mandarins ont regardé comme le plus grand. Le roi a cinq drapeaux particuliers qu'on porte toujours à ses côtés quand il est à la guerre : c'est la marque distinctive à laquelle on le reconnoît. Le jour de l'enterrement , il les envoya pour être portés à la suite du cercueil. Tout le monde en étoit étonné. Actuellement ce prince fait élever un *tombeau* superbe , monument digne de monseigneur et de lui. Il est placé sur

une plate-forme de neuf toises carrées, sur une demi-toise de hauteur, sur laquelle s'élèvera une belle maison couverte en tuiles ; une muraille de briques à hauteur d'appui, avec différentes décorations, en fera le contour. Le roi laisse à M. Liot la maison de monseigneur, avec sa garde ; et, pour donner à la famille de ce prélat une marque éternelle de sa reconnaissance, il a fait délivrer un brevet sur un damas brodé, pour lui être envoyé par la première occasion. Ce brevet, dont je vous adresse la traduction, est un éloge de monseigneur, et contient les titres sous lesquels il est reconnu en Cochinchine.

Je ne dois pas omettre ici un beau trait de ce prince, qui prouve bien sa vénération et son tendre attachement pour le grand Louis XVI, d'immortelle mémoire, et pour M<sup>sr</sup> d'Adran. Ce prélat avoit recommandé d'offrir, après sa mort, au roi et au jeune prince, tout ce qu'il avoit de plus précieux, avec le *portrait de Louis XVI*, et la tabatière qu'il reçut de ce monarque lors de son voyage en France. Quand on eut porté devant le roi ces riches présens divisés par portions, suivant les dispositions de monseigneur, il fut d'abord stupéfait de voir tant de choses, et ému jusqu'au vif de ce que, dans une maladie si cruelle, et au moment de mourir, il se fût encore occupé de lui, de sa mère, de la reine, et eût pensé à leur laisser un dernier gage de son attachement. Ensuite, apercevant le portrait de Louis XVI, il le prit entre ses mains, et le regarda d'un air affectueux. M. Liot eut beau lui présenter cette magnifique tabatière d'or, enrichie de diamans, avec le chiffre de ce prince ; il eut beau lui faire remarquer le prix de l'ouvrage, fait de main de maître ; ses yeux humides se portoient, malgré lui, sur ce bon roi dont il se rappeloit en ce moment les grandes vertus et le malheureux sort. Il ne se lassoit point de le contempler. Enfin, après l'avoir bien examiné, et fait voir à la reine et aux

dames de la cour, il dit à M. Liot, en montrant la tabatière, les plats d'argent travaillés suivant le bon goût, les verreries, deux superbes lunettes astronomiques, etc. : « Voilà, maître, de bien belles choses, et d'autant plus précieuses qu'elles viennent d'une main bien chère ; mais tout cela ne me tente pas. Après le portrait du grand Louis XVI, mon cœur ne désire plus rien que celui du maître (monseigneur) ; si vous pouvez m'en procurer un de la même grandeur, pour le porter toujours sur moi, je suis content. » Nous n'en avions à lui donner qu'un grand sur toile, qu'il a fait encadrer et suspendre dans son palais. La tabatière d'or a été donnée au jeune prince.

*Traduction du brevet.* Je possédois un sage, l'intime confident de tous mes secrets, qui, malgré la distance de mille et mille lieues, étoit venu dans mes états, et ne me quitta jamais, lors même que la fortune me tournoit le dos. Pourquoi faut-il qu'aujourd'hui qu'elle a repassé sous mes drapeaux, au moment où nous sommes le plus unis, une mort prématurée vienne nous séparer tout à coup ? Je parle de Pierre Pigneaux, décoré de la dignité épiscopale, et du glorieux titre de plénipotentiaire du roi de France. Ayant toujours présent à l'esprit le souvenir de ses anciennes vertus, je veux lui en donner un nouveau témoignage. Je le dois à ses rares mérites. Si en Europe il passoit pour un homme au-dessus du commun, ici on le regardoit comme le plus illustre étranger qui ait paru à la cour de Cochinchine. Dès ma plus tendre jeunesse, j'eus le bonheur de rencontrer ce précieux ami, dont le caractère cadroit si bien avec le mien. Quand je fis les premières démarches pour monter sur le trône de mes ancêtres, je l'avois à mes côtés. C'étoit pour moi un riche trésor, où je pouvois puiser tous les conseils dont j'avois besoin pour me diriger. Mais tout à coup mille malheurs vinrent fondre sur le royaume, et mes pieds devinrent chancelans. Alors il nous fallut prendre un parti, qui nous sépara comme le ciel et la mer. Je lui remis entre les mains le prince héritier (et véritablement il étoit digne qu'on lui confiât un si cher dépôt), pour aller intéresser en ma faveur le grand monarque qui régnoit dans sa patrie. Il réussit à m'obtenir des secours ; ils étoient déjà rendus à moitié chemin, lorsque ses projets trouvèrent des obstacles, et n'allèrent

plus au gré de ses désirs. Mais , à l'exemple d'un ancien , regardant mes ennemis comme les siens , il vint , par attachement pour ma personne , se réunir à moi , pour chercher les moyens et l'occasion de les combattre. L'année que je rentrai dans mes anciens états , j'attendois avec impatience quelque heureux bruit qui m'annonçât aussi son retour. L'année suivante , il arriva au temps qu'il avoit promis. A la manière insinuante et pleine de douceur avec laquelle il formoit le prince mon fils , qu'il avoit ramené , on voyoit qu'il avoit un talent unique pour élever la jeunesse. Mon estime et mon affection pour lui croissoient de jour en jour. Dans les temps de détresse , il nous fournissoit des moyens que lui seul pouvoit trouver. La sagesse de ses conseils , et sa vertu , qui brilloit jusque dans l'enjouement de la conversation , nous rapprochoient de plus en plus. Nous étions si amis et si familiers ensemble , que , lorsque mes affaires m'appeloient hors de mon palais , nos chevaux marchoient de front. Nous n'avons jamais eu qu'un même cœur. Depuis le jour que , par le plus heureux hasard , nous nous sommes rencontrés , rien n'a pu refroidir notre amitié , ni nous causer un instant de déplaisir. Je comptois que cette santé florissante me feroit goûter encore long-temps les doux fruits d'une si étroite union mais voilà que la terre vient de couvrir ce bel et précieux arbre. Que j'en ai de regrets ! Pour manifester à tout le monde les grands mérites de cet illustre étranger , et répandre enfin au dehors la bonne odeur de ses vertus , qu'il cacha toujours , je lui donne ce *brevet d'instituteur du prince héritier* , avec la première dignité après la royauté , et le surnom d'*accompli*. Hélas ! quand le corps est tombé et que l'âme s'envole au ciel , qui pourroit la retenir ? Je finis ce petit éloge ; mais les regrets de la cour ne finiront jamais..... O belle âme du maître , recevez cette faveur !

---

LETTRE (EXTRAIT) DE M<sup>CR</sup> DE VÉREN : 10 JUILLET 1802.

• DEPUIS trois mois le roi légitime est paisible possesseur de son royaume , et son armée occupe déjà les deux tiers du Tunquin. Les rebelles ne sont nullement en état de lui résister ; ils sont trop foibles et trop ruinés. Quant aux *dispositions* actuelles du roi en faveur de notre sainte religion , elles ne peuvent pas être plus désirables. Il est

si pénétré de reconnaissance des services rendus à sa personne et à toute sa famille par M<sup>sr</sup> l'évêque d'Adran, que toutes les fois qu'il en parle, aussitôt les larmes lui viennent aux yeux. C'est par un effet de cette reconnaissance qu'il a voulu, l'an passé, aussitôt après son arrivée triomphante à la capitale de la Cochinchine, me *visiter* en personne dans les endroits où je me tenois caché depuis plus de trois ans; faveur signalée, qu'il n'accorde jamais, même au premier mandarin du royaume; aussi cela a bien étonné tout le monde. Quelques jours auparavant, sous la domination des rebelles, nous étions comme l'opprobre des hommes; tout le monde nous cherchoit pour nous mettre à mort, et voilà que dans un moment la scène a changé, à la grande admiration de tous, soit ici, soit au Tunquin. Il faut avouer que le roi pétille d'esprit; il sait tout et il a une mémoire admirable.

---

LETTRE (EXTRAIT) DE M. GAGELIN : 4 OCTOBRE 1821.

ME voici enfin arrivé dans la mission pour laquelle la divine Providence semble m'avoir destiné. Notre voyage a été d'environ six mois. Nous avons été un peu contrariés par les vents et les calmes, pour nous rendre à Batavia. Nous avons eu la consolation d'y trouver un curé catholique hollandais, M. Wedding, qui nous a reçus très-amicalement, et a voulu nous nourrir et nous loger pendant notre séjour. Notre voyage de Batavia jusqu'en Cochinchine n'a eu rien de particulier. Nous sommes entrés dans la mer de Chine par le détroit de Gaspard, qui sépare l'île de Banca de l'île de Billeton. Comme c'étoit de jour, et que nous avions bon vent, nous n'avons point eu affaire avec les pirates, qui sont si redoutés dans ces

parages, et dont on a cru voir un certain nombre rôder autour des petites îles. En cas d'attaque, toutes les armes étaient préparées, et les pièces de canon chargées.

Arrivés au port de Huè (en haute Cochinchine), l'on a fait une salve d'une vingtaine de coups de canon, et de suite le mandarin du fort a envoyé reconnoître le navire. Le même jour, M. Chaigneau est descendu pour aller se présenter à l'empereur, et lui annoncer la lettre et les présens que lui envoyoit le roi de France. Ce n'étoit plus l'ancien empereur qui régnoit; c'étoit le prince *Chi-dam*. Il passe pour être très-superstitieux, et ennemi juré de la religion chrétienne. Quoiqu'il eût menacé, avant de monter sur le trône, de la persécuter, il ne se presse pas d'en venir à l'exécution; on prétend qu'il en est empêché par des vues politiques. Les Tunquinois sont toujours prêts à se révolter; il y a même en Cochinchine bien des mécontents, et en général ce prince n'est pas aimé. Le surlendemain, l'empereur envoya chercher avec grande pompe la lettre et les présens de *Louis XVIII*. Le colonel de la garde, qui se trouvoit en tête, se mit à genoux pour recevoir très-respectueusement la lettre de sa majesté, et l'on fit au départ une salve de sept coups de canon; le fort répondit de même. Les présens furent emportés sur d'autres barques. C'étoient de belles glaces, des fusils, des épées, des longues-vues, dont l'empereur a paru satisfait. Trois jours après; nous sommes descendus chez M. Vannier, pour nous rendre de là chez M<sup>sr</sup> l'évêque de Véren, habillés en Cochinchinois, et enfermés soigneusement dans une barque.

---

---

## MISSIONS DE SIAM.

---

### TABLEAU DU ROYAUME DE SIAM (1).

—

CE royaume est borné au nord par la province d'Ava et par la Chine, à l'est par le Camboge et le Laos, au sud par le golfe de Siam, à l'ouest par le Pégou. Il s'étend sur 220 lieues de long du nord au sud, et il a 100 lieues dans sa plus grande largeur. Tout entier sous la zone torride, le sol est si brûlant, qu'il n'est guère habitable qu'auprès des rivières. Ses principales productions consistent en riz, en fruits et en coton. L'écorce de l'arbre *tonki* sert à faire du papier. L'or et l'argent, que l'on trouve abondamment dans les montagnes, y sont mêlés avec le cuivre. Les mines de fer et de kaolin sont des objets bien plus importans. On rencontre aussi dans ce royaume du salpêtre, du soufre, des aimans, et quelques pierres précieuses. Les forêts sont peuplées d'animaux féroces et gigantesques : de rhinocéros, de tigres, d'oiseaux et d'insectes d'une grandeur démesurée ; d'*éléphans*, qui sont les plus grands et les plus beaux de l'Asie après ceux de Ceylan. Les scorpions, les serpens, les lézards d'eau,

---

(1) A l'exception des lettres des PP. de Fontaney et Coudé, toutes celles dont se compose la mission de Siam ont été extraites du recueil des *Nouvelles Lettres édifiantes* publiées par A. Leclere, quai des Grands-Augustins, à Paris.

dont la blessure est mortelle, les mille-pieds, souvent de la longueur de dix à douze pouces, fourmillent dans les vastes marais et dans des forêts immenses. On trouve des crocodiles qui ont jusqu'à 50 pieds de long.

Les *Siamois* sont d'une taille médiocre et assez régulière. La forme du visage, tant des hommes que des femmes, tient moins de l'ovale que du losange; il est large et élevé par le haut des joues, et tout d'un coup le front se rétrécit et se termine autant en pointe que le menton; le nez court et arrondi par le bout, de grandes oreilles, les yeux petits, ternes et fendus un peu haut, le blanc en est jaunâtre; les joues creuses, la bouche grande, les lèvres grosses et pâles, les dents noircies, le teint grossier et d'un brun mêlé de rouge, tel est le signalement commun aux *Siamois*. Les individus des deux sexes y sont presque nus, plus modestes cependant que beaucoup des peuples voisins. Simples dans leurs logemens, les meubles, les habits, la nourriture, on ne voit chez eux ni nappes, ni serviettes, ni cuillères, ni fourchettes, ni couteaux; une table n'est pour eux qu'un plateau à bords relevés et sans pieds; point de sièges que des nattes de jonc plus ou moins fines; les riches ont des coussins pour s'appuyer. Leur vaisselle est de porcelaine et d'argile; le bois simple ou le bambou leur fournit tout le reste. Les meubles du roi ne sont guère plus magnifiques; ce sont les mêmes à peu près que ceux dont les particuliers font usage; ils sont seulement plus riches et mieux travaillés. L'usage de fumer le tabac est commun aux deux sexes. Quant à leur *caractère*, on les dit en général bons, paisibles, naturellement sobres; ils regardent la mendicité comme une infamie. Les hommes se montrent jaloux plutôt par vanité que par passion. L'hospitalité est chez eux une vertu inconnue, à cause du soin que chacun prend de tenir ses femmes renfermées et invisibles; aussi n'y a-t-il point d'hôtelleries

dans ce pays, les bateaux des voyageurs en tiennent lieu.

Leur *religion* est bizarre et absurde. Ils ont des temples, et ils ont érigé des statues à une idole, qu'ils nomment *Sommonacodom*; ils lui rendent un culte public, et ils le regardent comme le fils d'un dieu. Ce *Sommonacodom* est leur prophète et leur législateur suprême. Les *talapoins* sont les dépositaires de sa doctrine; ce sont des espèces de bonzes qui vivent d'aumônes, et habitent des réduits où chacun a deux loges, l'une pour soi, l'autre pour les passans qui leur demandent l'asile. Les Siamois brûlent leurs morts, et déposent les cendres avec un respect religieux dans de petits mausolées qu'ils élèvent en leur honneur. Ce sont les talapoins qui marient les époux, en répandant sur eux de l'eau sur laquelle ils ont récité quelques prières. Le divorce est toléré, mais regardé comme nuisible et funeste aux mœurs et à l'état des enfans; aussi la législation y a mis des entraves qui le rendent peu fréquent.

Le *gouvernement* est absolu, et même despotique. Il y a six ordres ou dignités dans l'état, dont les principales décorations consistent dans les titres fastueux que prennent ceux qui en sont honorés. Tous les hommes sont nés soldats, et enrôlés dans la milice. Pour habituer les Siamois au joug, on leur fait observer un cérémonial et des prosternations jusque dans les occasions les plus indifférentes. Les serviteurs paroissent à genoux devant leurs maîtres; tous, jusqu'aux mandarins, se prosternent devant le roi. C'est peu qu'à Siam les hommes soient esclaves d'autres hommes, ils le sont même des bêtes. Le roi, sans utilité et par des idées de pur faste, entretient un grand nombre d'*éléphans*. Il en est qui ont jusqu'à quinze esclaves attachés à leur service. Les éléphans du palais sont traités avec des honneurs et des soins extraordinaires. Personne n'oseroit fermer son champ aux éléphans du roi, dont plusieurs sont décorés de titres, et, pour em-

ployer les expressions des voyageurs, élevés aux premières dignités de l'état.

Quoique la *religion chrétienne* ait été prêchée à Siam depuis plus de 150 ans, elle y a fait assez peu de progrès. Le nombre des chrétiens répandus dans le royaume ne se monte pas à trois mille; encore la plupart sont ou des Portugais d'origine, établis dans ces contrées depuis le seizième siècle, ou des Cochinchinois, transportés à Siam dans des temps de troubles. Le roi permet aux étrangers chrétiens le libre et public exercice de leur culte, mais il défend à ses sujets de l'embrasser. La grande influence des talapoins sur l'éducation des Siamois de toutes les conditions, et l'indolence naturelle à ce peuple, contribuent beaucoup à son éloignement du christianisme. La mission de Siam a été, pendant plus de cent ans, très-intéressante, à cause d'un *séminaire* et d'un *collège* qui y furent établis par les premiers vicaires apostoliques françois, MM. de *La Mothe-Lambert*, évêque de *Bérithe*, et *Pallu*, évêque d'*Héliopolis*, envoyés, en 1658, pour travailler à former dans la Chine, le Tunquin, la Cochinchine, etc., un clergé de naturels du pays. Ces deux établissemens essuyèrent de temps en temps des persécutions violentes, et furent enfin entièrement renversés, en 1767, par les Barmas du Pégu, qui ravagèrent alors le royaume de Siam, et détruisirent sa ville capitale.

---

LETTRE (EXTRAIT) DU PÈRE DE FONTANEY  
AU PÈRE DE LA CHAISE.

15 février 1703.

Nous arrivâmes à Siam à la fin de septembre 1685, après une navigation fort heureuse. On ne peut être

mieux reçu que nous le fûmes du roi et de son ministre, M. *Constance*. Pendant notre séjour, nous tâchâmes de n'être pas inutiles ; les PP. Gerbillon et de Visdelou prêchèrent l'avent et le carême, et nous entendions les confessions.

Avant que de partir de Paris, j'avois pris des mesures avec M. Cassini, pour observer une *éclipse de lune* qui devoit arriver à Paris le 10 décembre 1685, sur les neuf heures du soir, et dans le royaume de Siam, le 11, sur les trois à quatre heures du matin. Comme elle devoit être totale, et qu'on la pouvoit voir en même temps à Paris et à Siam, elle étoit fort propre pour déterminer au vrai la différence des longitudes de ces deux méridiens, et c'est ce qui nous porta à faire avec soin cette observation. Le *roi de Siam*, averti de notre dessein, voulut que ce fût en sa présence. Nous avions préparé pour lui une excellente lunette de cinq pieds, par laquelle ce prince regardoit l'éclipse, pendant que nous l'observions avec M. *Constance*, qui l'entretenoit, et qui lui servoit d'interprète quand il nous faisoit quelques questions. Le roi, ayant vu la veille un des types de la lune qu'on a gravés à l'observatoire de Paris, s'écria d'abord en regardant la lune par la lunette : « *Voilà justement ce que vous me faites voir hier dans le type.* » La lune s'étant éclipsée notablement, il nous demanda pourquoi elle paroissoit renversée dans la lunette ; et, après l'immersion totale, pourquoi le corps de la lune paroissoit encore, puisqu'elle ne recevoit plus aucune lumière du soleil. Ces questions judicieuses font voir quelle étoit la solidité d'esprit de ce prince, qui nous témoigna en cette occasion une bonté particulière, dont il nous auroit donné plus de marques, si sa mort, qui arriva peu de temps après, n'eût renversé tous ses grands desseins.

Ce fut en juillet 1686 que nous partîmes de Siam pour

aller à la Chine, par Macao. Le vaisseau sur lequel nous nous embarquâmes passoit pour être bon, et ne valoit rien en effet. Dès le cinquième jour il fit eau de toutes parts. Notre pilote, qui ne craignoit rien tant que de ne pas arriver à *Macao*, s'obstinoit à tenir le vent quoiqu'il nous fût contraire, et qu'il augmentât à chaque moment. Nous ne faisons que dériver, et aurions péri misérablement, si notre capitaine n'eût forcé le pilote d'aller vent arrière chercher le premier asile qu'on pourroit trouver. Le danger où nous fûmes en cette occasion est un des plus grands que j'aie courus sur toutes ces mers. Dans l'espérance de gagner la barre de Siam assez à temps pour nous embarquer dans un autre vaisseau, et arriver encore à la Chine cette même année, nous prîmes des guides. Mais, après un mois de détours dans les forêts, ils nous ramenèrent épuisés de fatigues à notre vaisseau, qui se rendit à petites voiles dans la rivière de Siam, au mois de septembre, lorsque la mousson pour aller à la Chine étoit entièrement passée. Nous trouvâmes sur notre chemin les galères du roi de Siam, que ce prince nous avoit envoyées, dès qu'il eut appris le mauvais succès de notre voyage. Notre retour donna de la joie à M. Constance, qui ne nous avoit laissés partir qu'avec peine. L'année suivante, nous nous abandonnâmes entièrement à ses conseils.

Ce ministre nous honora toujours d'une protection et d'une amitié particulières. Ce que nous estimions davantage en lui, c'étoit un fond de piété et de religion qui le portoit à former de grands projets pour la propagation de la foi. Il protégeoit tous les missionnaires, et les aidoit à passer dans le lieu de leurs missions. Il leur distribuoit à tous des charités considérables. Il a rebâti les églises des jésuites et des dominicains de Siam. Messieurs nos ecclésiastiques françois pourront dire eux-mêmes tous les biens

qu'il leur a faits. Nous avons souvent déploré sa *mort tragique* (1), et nous y avons été d'autant plus sensibles, qu'il ne lui a pas été impossible de l'éviter ; mais Dieu, qui l'attendoit en ce moment, lui avoit donné un courage capable de soutenir une si rude épreuve.

---

### LETTRE (EXTRAIT) DE M<sup>GR</sup> DE TABRACA.

Du séminaire de Saint-Joseph, à Siam, le 15 décembre 1762.

ON diroit que la *religion chrétienne* est sur le point de se retirer de toutes ces vastes régions de l'Orient, à cause des guerres, des persécutions, et de la disette de missionnaires. Il y a 74 ans que le christianisme fut sur le point d'expirer à Siam, dans son berceau, après la mort de M. Constance. Le calme étant rétabli, on en ramassa les tristes restes. Le collège des vicaires apostoliques fran-

---

(1) Constantin *Faulkon*, connu sous le nom de M Constance, étoit Grec de nation, né à Céphalonie vers 1648. Il passa en Angleterre dès 1660. Après y avoir passé quelques années, il s'embarqua pour les Indes, arriva à Siam, et y resta plusieurs années chez un gros marchand anglois. Ayant amassé quelque argent, il entreprit de commercer pour son propre compte ; il acheta un vaisseau, et se mit en mer. Mais, après un triple naufrage, il revint à Siam, s'y fit connoître du barcalon, ou premier ministre du royaume, dont il gagna la confiance et l'estime, et devint lui-même par la suite premier ministre du roi de Siam. Il s'attira la haine et la jalousie des grands de la cour. En 1688, pendant que le roi son protecteur étoit à la dernière extrémité, M. Constance fut arrêté et mis à mort par ordre d'un ministre du roi, qui s'étoit mis à la tête d'un parti, pour placer sur le trône, lorsqu'il seroit vacant, un autre prince que celui que le roi avoit désigné pour son successeur. Il y eut à cette occasion une cruelle persécution contre les missionnaires et les chrétiens.

çois, dissipé par la tempête précédente, se remonta peu à peu; on commençoit à goûter quelque paix, lorsqu'elle fut de nouveau troublée, en 1728, par les talapoins, qui regardent l'établissement du christianisme comme le plus grand mal qui puisse arriver à leur secte; en quoi ils ne se trompent pas. Une requête, présentée au roi par feu M. Lemaire, suspendit en partie les mauvais desseins qu'il méditoient contre nous. Mais cette bonace ne dura pas long-temps. La religion retomba, en 1730, dans un plus grand péril que jamais, par l'apostasie d'un ecclésiastique siamois, et l'apposition d'une maudite pierre à la porte principale de notre église, sur laquelle étoient gravées plusieurs inscriptions contre notre sainte religion et contre feu M<sup>sr</sup> de Rosalie (1). Cette pierre fut renouvelée en 1749, parce que feu M<sup>sr</sup> de Juliopolis avoit empêché les chrétiens d'assister à une procession faite en l'honneur d'une idole, à laquelle le roi vouloit les obliger d'aller. Cependant le collège et la chrétienté ne souffrirent presque rien dans cette nouvelle circonstance. Enfin, feu M. Sirou, emporté par un zèle extraordinaire, cassa lui seul cette pierre, au commencement de 1760. Comme l'invasion des Barmas survint, on ne pensa point à nous dénoncer, et notre quartier à Siam fut préservé, comme par miracle, de l'incendie. Il n'en fut pas de

---

(1) Cette pierre fut placée le 9 octobre 1731. Le roi et son ministre avoient voulu contraindre M<sup>sr</sup> l'évêque de Rosalie et les missionnaires à désigner eux-mêmes la place où seroit posée cette pierre. Sur leur refus constant de se prêter à cet acte d'impunité, elle fut placée à la porte de l'église. L'inscription gravée sur cette pierre renfermoit une défense intimée à l'évêque vicaire apostolique, savoir 1<sup>o</sup> d'écrire des livres de sa religion en siamois et en bali; 2<sup>o</sup> de prêcher la religion chrétienne aux Siamois, aux Péguaux et aux Laos; 3<sup>o</sup> de les exhorter à se faire chrétiens; 4<sup>o</sup> de blâmer la religion des Siamois.

même de notre beau collège de Mahapram, où tout fut brûlé; il ne resta que les pierres. Une partie de notre chrétienté se dispersa au lieu de venir chercher asile dans notre église, et tomba au pouvoir de l'ennemi.

---

LETTRE (EXTRAIT) DE M. ALARY : 17 MARS 1765.

JE me sers d'un morceau de papier que j'ai trouvé après l'embrasement de l'église et du presbytère, pour vous apprendre la ruine de *Merguy*, et l'esclavage où j'ai été réduit. M. *Andrieu*, mon confrère, se préparoit à partir pour Siam, et moi à le remplacer à *Merguy*, lorsqu'il plut à la Providence de nous marquer une autre destination, bien différente de la première.

Le 10 janvier dernier au soir, on annonce que les *Barmas* avoient paru vers l'embouchure de la rivière. A cette première alerte, les chrétiens commencèrent à entrer dans leurs barques. Les autres habitans avoient déjà vidé leurs maisons, et s'étoient retirés dans les bois. Nous allâmes nous coucher, sans être bien instruits de ce qui se passoit; mais bientôt après il fallut se lever. Vers quatre heures du matin, on entendit des clameurs, et de plus, des coups de canon, ce qui annonçoit que nous étions pris. M. *Andrieu* se leva, et descendit à l'église, où je le suivis. Quelques chrétiens, qui étoient restés chez eux, vinrent nous y joindre. M. *Andrieu* les exhorta à faire à Dieu le sacrifice de leur vie, les disposa à recevoir l'absolution qu'il leur donna, et se retira avec moi, pour nous confesser mutuellement, autant que le temps pouvoit nous le permettre. Il fallut abréger; car le feu, que les ennemis avoient mis aux maisons, voisines étoit déjà assez près de nous. Je pris le peu d'argent que j'avois; je le plaçai à côté d'un arbre

un peu à l'écart, pour l'y retrouver après l'incendie. J'appelai un domestique, et lui dis de me suivre dans les bois, et de prendre son fusil pour se défendre contre le tigre. Je tournois la tête vers la porte d'entrée, lorsque j'aperçus les ennemis qui s'avançoient vers moi avec des lances et des flambeaux, car il n'étoit pas encore jour. Je renonçai pour lors à la retraite, et me rendis dans le presbytère, où ils y trouvèrent mon confrère, qui leur donna les clefs de ses coffres : ils se saisirent de tout. Je leur ouvris aussi ma malle qui fut pillée. Je m'attendois à sauver au moins les habits que j'avois sur le corps ; mais, dans le moment même, je fus dépouillé depuis la tête jusqu'aux-pieds ; on me laissa seulement la chemise et la calotte. J'eus beau représenter que la pudeur étoit offensée, que je ne pouvois paroître en cet état : toutes mes représentations furent inutiles ; il me fallut sortir en chemise, sans caleçon, sans souliers, et avec la seule calotte que j'avois sur la tête, portant quelques livres que j'avois sauvés entre mes mains. Cependant, chemin faisant, je rencontrai un soldat qui portoit une vieille soutane de M. Andrieu ; je la lui demandai pour couvrir ma nudité, lui représentant que cet habit ne pouvoit lui servir à lui-même pour aucun usage. A force de prières, il me la céda. On nous conduisit au rivage. Comme la mer s'étoit alors retirée, il nous fallut marcher dans la boue jusqu'aux genoux, pour aller joindre le bateau qu'on nous avoit assigné. A peine y étions-nous qu'on nous rappela du bord de la rivière, nous ordonnant de venir parler au *général d'armée*. Il nous fallut, pour y aller, essayer la même peine que nous avions eue pour arriver au bateau. Revenus au rivage, on nous fit asseoir par terre, par respect pour le mandarin. Comme on ne nous avoit pas expliqué la manière dont il falloit placer les jambes, il n'est pas étonnant que je rencontrasse mal la situation qu'il falloit leur donner ; cela me procura un

coup de canne que le général lui-même me donna pour me les faire abaisser. J'avois déjà eu le bonheur de recevoir auparavant un coup de poing sur le visage. Ce général nous interrogea au sujet des navires qui étoient mouillés à peu de distance, et qui, n'ayant pas eu le temps de lever l'ancre, avoient coupé leurs câbles pour fuir plus promptement. Après que nous eûmes répondu à toutes les questions qu'on nous fit, on me désigna pour aller les combattre, avec les soldats barmas. Je répondis que je ne savois pas faire la guerre; et quelqu'un ayant ajouté que j'étois un *pongui*, c'est-à-dire un *père des chrétiens*, on n'insista pas. Ensuite on nous conduisit à l'autre extrémité de la rue, toujours au bord de la rivière, pour être prêts à nous embarquer. Je trouvai sous mes pieds un vieux caleçon que quelqu'un avoit jeté ou laissé tomber; je remerciai Dieu de cette précieuse découverte, et je me trouvai pour lors un peu plus conforme à la modestie.

On nous laissa au milieu du bazar, les pieds dans la boue, sans chapeaux, exposés aux ardeurs du soleil. Vers les dix heures, on nous fit entrer dans un ballon couvert. Nous étions entre la vie et la mort, et n'attendions plus rien du côté des hommes, lorsque nous entendîmes un jeune homme demander où étoit le père. Comme il parloit portugais, je lui adressai la parole, et lui demandai s'il étoit chrétien. Il répondit qu'il l'étoit, et que les *chrétiens de Digon*, n'ayant point de prêtre depuis quelques années, et désirant beaucoup en avoir, nous envoyoient chercher. « Venez avec moi, ajouta-t-il, je m'en vais vous conduire au général, qui vous livrera à moi pour vous emmener. » Nous suivîmes ce jeune homme, bénissant les secrets admirables de la Providence. Il fallut se prosterner de nouveau devant le général; nous évitions pourtant de nous mettre à genoux comme les autres; mais nous restions assis à terre. Le général accorda la permission.

alors nous suivîmes notre libérateur, qui se nommoit le *pilote Joseph*, et nous le priâmes de passer du côté de notre église brûlée, où nous ramassâmes quelques livres épars qui avoient échappé à l'incendie. J'y trouvai aussi le peu d'argent que j'avois laissé au pied d'un arbre ; je le remis entre les mains du pilote. Hélas ! j'eusse livré cet argent au pillage comme le reste de mes effets, si j'avois pressenti les interrogations que l'on devoit me faire à son sujet.

*Joseph* nous mit sous la juridiction d'un capitaine de sa connoissance ; et, ayant fait attention que nous étions à jeun, il alla chercher du riz. Nous l'acceptâmes avec reconnaissance ; mais, nous souvenant qu'il y avoit auprès de nous plusieurs chrétiens dans un besoin non moins pressant que le nôtre, nous partageâmes avec eux notre repas. Ils découvrirent le lieu où nous étions, et vinrent se jeter à nos pieds, employant toute l'éloquence que donne une pareille nécessité pour nous faire sentir leur misère. Nous priâmes *Joseph* de travailler à les rassembler tous. Il chercha pour cela une des maisons que le feu avoit épargnées ; et, en quelques jours, il réussit à en réunir un bon nombre, mais non les personnes qui nous intéressoient le plus, à cause du plus grand danger auquel elles étoient exposées : je veux dire les filles dont ces barbares s'étoient saisis, et qu'il ne fut pas possible de leur faire rendre. Je ne pourrois exprimer quelle fut notre douleur, voyant toutes ces vierges violées, entendant leurs pleurs et leurs gémissemens, et nous trouvant dans l'impuissance de leur donner aucun secours pour les tirer du danger où elles étoient de perdre leur âme, et peut-être dans la suite leur foi. Nous restâmes quinze jours à attendre l'armée que nous devons suivre ; pendant ce temps, l'on mit deux fois en délibération si l'on nous tueroit. On se décida à nous emmener, sur ce qu'il y avoit un navire qui

n'étoit point chargé, et qu'il étoit bon de remplir d'esclaves pour S. M. Enfin l'armée arriva ; on donna le signal du départ : ce fut l'embrasement du reste des maisons qu'on avoit conservées pour loger les soldats et les captifs. Nous fûmes conduits à *Thavai* avec les chrétiens que nous avions pu rassembler. Pendant ce voyage, qui ne dura que six jours, nous fûmes chaque jour exposés à être massacrés ; car, comme notre ballon étoit chargé des effets pillés pour le roi, on menaçoit de tuer tout le monde s'il venoit à nous arriver quelque accident qui causât quelque perte. A peine mouillés dans la rivière de *Thavai*, il vint à notre bord deux chrétiens de *Digon*, nous dire que nous étions là en sûreté ; que le *nacoda* du vaisseau dont ils étoient pilotes avoit appris qu'il y avoit deux pères et plusieurs chrétiens qu'on emmenoit de *Merguy* ; qu'il avoit demandé et obtenu du vice-roi de la ville la permission de prendre les uns et les autres à son bord. Ils ajoutèrent que ce *nacoda*, quoique *mahométan*, avoit beaucoup de crédit auprès du roi des *Barmas*, et beaucoup de compassion pour les malheureux ; qu'il avoit fait déjà de grands présents pour obtenir leur délivrance, et qu'il nous verroit arriver avec plaisir. Ils nous quittèrent aussitôt pour aller dire à ce *Maure* que nous étions arrivés ; et, vers le soir, cet homme plein d'humanité, nommé *Momosadec*, nous ayant fait appeler, nous témoigna beaucoup de sensibilité sur notre état, nous fit donner des bonnets et des souliers, et nous promit de retirer les *filles* d'entre les mains de ceux qui s'en étoient emparés ; et en effet, dès le lendemain, on nous les amena pour être réunies aux autres chrétiens. Le crédit que ce *Maure* nous parut avoir nous rassura entièrement. Nous commençâmes alors à respirer, oubliant déjà nos maux passés ; mais nous aurions dû plutôt nous souvenir que le bonheur des vrais chrétiens est dans la tribulation. Si c'eût été là notre disposition, nous

aurions été moins surpris de ce qui arriva bientôt après.

A peine avions-nous commencé à prendre un peu de repos qu'on nous appela par ordre du *vice-roi*. On nous fit avancer et asscoir à terre auprès de lui. Il tenoit entre ses mains une croix de l'église, avoit à son côté le calice, et à quelque distance d'autres vases sacrés et quelques ornemens. Nous voyant à ses pieds, il nous présenta la croix, en nous mandant si nous la reconnoissions, et si elle nous appartenoit. Lui ayant répondu que nous la reconnoissions, et qu'on l'avoit prise chez nous, il continua à nous demander si l'on avoit pris autre chose, et en particulier combien d'*argent* on avoit trouvé chez nous. Mon confrère, qui ne vouloit point nuire à ceux qui nous avoient pillé, se contenta de répondre que nous ne savions pas assez la langue des *Barmas* pour nous expliquer. Cette réponse ne satisfit pas le *vice-roi*, qui lui demanda s'il avoit caché de l'*argent*. M. Andrieu, avant de répondre, mit la main dans sa poche pour en tirer un brin de fil d'*archal*, et lui montrer que c'étoit tout ce qu'il avoit sauvé. Le *vice-roi*, voyant qu'il fouilloit dans ses poches, dit tout haut : « Il a de l'*argent*, qu'on le présente à la question. » Il y avoit là une chaudière, avec du calin et du plomb fondu, où l'on faisoit mettre la main à ceux dont on vouloit tirer quelque aveu. On prit un instrument pour remuer la matière, afin de nous épouvanter; ensuite un soldat prit la main de M. Andrieu, et, la tenant sur la chaudière, attendoit l'ordre du *vice-roi*. M. Andrieu, se tournant de son côté, protesta tout de nouveau qu'il n'avoit rien caché. « Qu'il dise donc, dit le *vice-roi*, ce qu'on lui a pris. » Alors M. Andrieu se détermina à répondre article par article, sur ce qu'on lui avoit volé. On se contenta de sa déposition, et on n'alla pas plus loin. Je m'attendois à subir de suite mon interrogatoire; mais il fut différé de quelques jours. Je remerciai le Seigneur de ce qu'il m'avoit épargué la dou-

leur que j'aurois eue de compromettre le pilote Joseph, qui avoit entre ses mains l'argent dont j'ai parlé, et dont il avoit distribué une partie à nos chrétiens. Lorsque le danger fut passé, je le pris en particulier pour lui marquer mon embarras. Je lui dis que je ne voulois point mentir, quoi qu'il m'en dût coûter, et que cependant il se trouveroit enveloppé si l'on me questionnoit sur l'argent qui me manquoit. Sentant lui-même la conséquence, il trouva tout l'argent, et me le remit; bien entendu que je devois lui rendre ce qu'il avoit dépensé. Après nous avoir seulement présentés à la question, on nous fit approcher de nouveau du vice-roi, qui pour lors nous fit présenter du thé; il nous fit montrer plusieurs effets pillés, pour savoir si on les avoit pris chez nous. Nous reconnûmes la boîte des saintes huiles, la petite custode pour le saint sacrement, le calice, quelques ornemens. « Regardez maintenant, nous dit-il, tous ces soldats qui sont là à genoux devant vous, et voyez si vous reconnoissez ceux qui ont pris cette petite boîte. » Nous répondîmes que les soldats étant venus chez nous pendant la nuit, il nous étoit impossible d'en reconnoître aucun. On ne nous pressa pas davantage. Le vice-roi s'étoit adouci, et j'eus, dans le même moment, l'occasion de l'adoucir encore. Une mauvaise montre qu'on m'avoit volée s'étant trouvée parmi les autres effets, on la présenta au vice-roi qui, essayant de l'ouvrir, n'en pouvoit venir à bout. Je la lui ouvris, et lui en montrai le rouage. Il ne faut pas oublier ici une circonstance qui nous perça le cœur : on présenta au vice-roi la petite custode du saint sacrement, et l'on fut chercher en même temps une petite pagode ou idole qu'on enferma dans ce vase sacré qui avoit si souvent contenu le corps de Jésus-Christ. Le mal étoit sans remède; nous nous contentâmes de baisser les yeux et de garder le silence. Le vice-roi nous remit la croix seulement; et, quelques heures après, il nous

fut permis de nous retirer pour aller rassurer les chrétiens qui étoient en peine, à cause du bruit qui s'étoit répandu qu'on nous avoit décollés.

Le jour du second interrogatoire arriva. Quelques personnes malintentionnées dirent au vice-roi que les *ponguis* avoient encore de l'argent ; et, au lieu de lui expliquer qu'on n'avoit pas encore interrogé le second pongui, lequel étoit prêt à remettre son argent, quoiqu'il fût destiné à secourir les chrétiens, on laissa penser à ce général que nous l'avions trompé dans le premier interrogatoire. Il se sentit piqué, et nous envoya l'ordre de lui porter cet argent. Ce fut pour lors que nous nous trouvâmes, comme le jour de notre prise, destitués de tout secours humain. Il falloit une personne qui expliquât les choses au vice-roi, dont nous ne savions pas la langue, et nous n'avions d'autre interprète que la seule personne que nous soupçonnions de nous avoir vendus. Hélas ! c'étoit ce même *pilote* qui nous avoit fait tant de bien à Merguy, qui venoit de nous rendre cet office, si différent du premier. Nous ne lui étions plus si chers depuis que Momosadec nous avoit retirés d'entre ses mains, pour nous prendre dans son navire. Ainsi la jalousie s'en mêla, et l'indisposa à notre égard : tant il est vrai qu'il faut peu compter sur les hommes. Nous entrâmes, avec ce seul interprète, où étoit le vice-roi. Nous ayant fait mettre à ses pieds, on présenta l'argent, disant que les *ponguis* l'avoient apporté. Je m'adressai pour lors à Joseph, le priant d'expliquer que c'étoit moi qui apportois cet argent, et qu'on ne m'avoit encore rien demandé ; que j'attendois mon interrogatoire pour dire la vérité comme mon confrère l'avoit dite quelques jours auparavant. Ma prière fut inutile ; je ne pus jamais obtenir qu'aucune de mes paroles parvint jusqu'aux oreilles du vice-roi, que je voyois fort en colère. Il ne nous fit aucune question, mais il ordonna la peine, sans autre exa-

men. On apporta une corde pour m'attacher le premier ; on me l'avoit déjà passée au bras gauche , lorsque le vice-roi nous ordonna d'aller nous prosterner vis-à-vis de son trône. On alla chercher quatre ou cinq lances qu'on plaça devant nous , attendant l'ordre du vice-roi. M. Andrieu , voyant ce préparatif , me demanda de lui donner l'absolution. Je le rassurai un peu , lui disant qu'il ne me paroissoit pas qu'il y eût un danger assez grand. Dans le moment , un soldat prit une de ces lances , et , me l'approchant trois ou quatre fois de la poitrine , avec des yeux pleins de colère , me dit d'avouer si j'avois de l'argent , ou bien qu'il alloit me percer. Je lui répondis à chaque fois que je n'en avois plus. M. Andricu répondit de même à de semblables menaces ; alors le vice-roi prit un autre moyen , et ordonna de donner le *chabouc*. Un soldat alla chercher un *bâton* de sept à huit pieds de long , et gros à proportion. Nous étions toujours prosternés la face contre terre ; il prit ce bâton avec les deux mains , et nous en donna assez rudement , mais trois coups seulement à chacun. Cependant le vice-roi fit signe à l'interprète , qui nous avoit si mal servi , de nous faire lever et de nous emmener. Nous nous retirâmes pour aller prendre un peu de nourriture que les chrétiens nous avoient préparée , et nous les consolâmes de la douleur que leur causoit notre situation. Notre interprète en parut un peu confus. Nous recommandâmes fortement aux chrétiens de ne lui rien témoigner qui pût lui reprocher son action. Il continua à rester avec nous , tout comme auparavant , et nous ne le quittâmes que pour nous embarquer avec Mamosadec , qui nous conduisit à *Digon* , ville du Pégou.

---

 RELATION (EXTRAIT) DE L'EMPRISONNEMENT

DE MM. ARTAUD ET PIGNEAUX, EN 1768.

UN prince fugitif de Siam ayant passé par Hondât, où notre collège de Siam a été transféré, MM. Artaud et Pigneaux furent accusés d'avoir donné l'hospitalité à ce prince, et de l'avoir fait passer auprès du roi de Camboge. Le gouverneur de Cancao fit saisir les deux missionnaires qui, d'un air tranquille et content, marchèrent où on les menoit. Les soldats, accoutumés à ne voir que des larmes et à n'entendre que des gémissemens en de pareilles circonstances, laissoient éclater l'étonnement où les jetoient le contentement et la joie de leurs prisonniers. Alors un de ces soldats, plus hardi, voulut connoître la cause d'un phénomène qu'il ne comprenoit pas. « Je prends la liberté, dit-il, de demander aux pères pourquoi ils sont si contents, puisque c'est en prison que nous les conduisons ? » On leur en donna la véritable raison ; mais on ne fut pas compris. A la nouvelle de l'enlèvement, les chrétiens accoururent au devant des prisonniers, se jetant à leurs pieds, les baisant respectueusement, et les arrosant de leurs larmes. On fit servir à manger aux soldats dans les maisons des chrétiens. Le supérieur du collège, M. Pigneaux, profita de ce temps pour donner différens avis, afin que le bon ordre se maintint toujours pendant son absence, et que la règle, servant de supérieur, fût respectée et exactement observée comme auparavant. On s'embarqua bientôt après pour *Cancao*.

A quelque distance, les missionnaires virent une galère qui venoit droit à eux. Le fils du vice-roi, impatient de

savoir la vérité de la bouche des pères , envoyoit au devant d'eux un *mandarin* pour les *interroger*. M. Artaud prit la parole , et dit à l'envoyé : « Monsieur, si vous désirez savoir ce qui s'est passé, le voici clairement et en peu de mots : le prince siamois arriva à Hondat, il y a environ un mois. Il me fit prier successivement de consentir qu'il vînt au collège, je n'y consentis pas; d'aller lui parler dans son bateau, je ne voulus pas y aller; de convenir au moins d'un endroit où nous aurions ensemble une entrevue, je m'y refusai. Je me suis comporté ainsi, parce que je ne voulois point offenser le vice-roi, et parce que m'étant voué à la solitude et à la retraite, ma profession ne me permet pas de me mêler des affaires du monde, bien moins de celles des princes. Ayez la bonté de rapporter au vice-roi et au grand prince son fils, qu'il n'y a nulle raison, nul prétexte de nous accuser. » L'envoyé dit qu'il feroit son rapport selon ce qu'on venoit de lui exposer. Les missionnaires arrivèrent aux portes de Cancao le matin, à l'heure du marché; la populace accourut de toutes parts : des prêtres, habillés de soutanes noires et accompagnés de soldats, étoient un spectacle nouveau. Il leur fallut ainsi traverser les faubourgs et toute la ville, pour arriver à la prison.

La cour fut informée de la réponse que le missionnaire avoit faite au premier interrogatoire. On le fit bientôt après interroger de nouveau. Les officiers interrogateurs, voyant qu'il n'en pouvoient tirer autre chose que ce qu'il avoit dit la première fois, tâchèrent de l'intimider par la terreur de la question. Mais, sans s'effrayer de leurs menaces ni de tous leurs préparatifs : « J'ai rendu témoignage à la vérité, leur dit-il, et toutes les tortures ne m'arracheront pas un mensonge; je l'espère ainsi de la grâce du Tout-Puissant qui est ma force et mon appui. » On conduisit les prisonniers chez le *premier juge*, lequel, après

un long préambule , leur dit qu'on avoit entendu les accusateurs , qu'on savoit tout ce qui s'étoit passé , et qu'ils n'avoient qu'à l'avouer ingénument , afin d'éprouver la miséricorde du vice-roi , et de ne pas le mettre dans la nécessité d'en venir aux dernières extrémités. Le père , qu'on regardoit comme le plus intéressé dans l'affaire , répondit : « Notre religion défend le plus petit mensonge : toutes les richesses du vice-roi , tous les tourmens imaginables ne sont pas capables de m'en faire dire un seul. Pour ce qui regarde le prince siamois , je ne répéterai que ce que j'ai déjà dit. » Les soldats ramenèrent les pères en prison , et le premier juge fit son rapport au vice-roi.

Au bout de quelques jours les missionnaires furent conduits chez le préfet , qui déclara que le vice-roi l'avoit chargé de dire , en son nom , qu'il étoit plein d'estime pour les pères , dont il connoissoit la droiture ; qu'il les déclaroit innocens et doués de toutes sortes de vertus ; qu'il savoit que les missionnaires quittoient leurs familles , leurs biens , leurs amis , leur patrie , pour venir dans ces pays , uniquement pour y annoncer la vérité , etc. ; qu'il prioit le missionnaire qui avoit répondu dans cette affaire , d'aller au *Camboge* , et de faire son possible pour ramener le *prince siamois* , etc. M. *Artaud* accepta la commission , mais aux conditions suivantes : 1° Qu'avant son départ , on élargiroit M. *Pigneaux* ; 2° que le gouverneur promettrait de ne faire aucun mal au prince siamois ; 3° qu'il ne s'engageoit qu'à rapporter fidèlement la réponse de ce prince ; 4° qu'il feroit cette commission sans aucune qualité d'ambassadeur ou d'envoyé. Ces conditions acceptées , les missionnaires furent élargis et déclarés , par sentence publique , non-seulement innocens , mais encore recommandables par leur vertu et leur charité.

Lors du départ de M. *Artaud* pour le *Camboge* , le grand prince le traita avec honneur , et le pria de ne point

s'offenser de ce qu'on l'avoit emprisonné. Le missionnaire répondit qu'il n'en avoit pas moins de respect et d'attachement pour le vice-roi et pour le grand prince; que d'ailleurs il ne falloit pas penser qu'il eût été comme ceux qui adorent de fausses divinités, et qui, dans leur adversité, n'en reçoivent aucun secours : que le vrai Dieu qu'il adoroit l'avoit non-seulement fortifié et consolé dans cette occasion, mais qu'il lui avoit même fait trouver un vrai bonheur là où les autres ne trouvent que de l'amertume, de la peine et le désespoir. Le grand prince, qui écoutoit avec admiration, s'écria, en levant les mains et les yeux au ciel : « Le Dieu des chrétiens est le Dieu tout-puissant, le Dieu du ciel. » M. Artaud revint au bout de quelque temps, mais sans ramener le prince siamois. Il vit venir à lui un soldat qui le salua, et lui dit : « Père, donnez-vous la peine de me suivre. Le vice-roi a dit de vous remettre en *prison* et à *la cangue*. » M. Pigneaux subit le même sort. Un si grand exemple de résignation à la volonté de Dieu augmenta la ferveur des chrétiens, et quelques gentils se convertirent. Après trois mois de prison, le gouverneur remit les missionnaires en liberté, en publiant de nouveau leur innocence.

---

LETTRE (EXTRAIT) DE M. CORRE : 7 JUIN 1770.

LES *pagodes* de Siam, les plus beaux monumens d'architecture qu'il y eût dans l'Inde, sont entièrement ruinées; le nombre en étoit prodigieux : on n'a épargné que celles où les talapoins résident. Les *idoles* d'étain, de bronze, ont changé de forme; mais leur métamorphose n'est pas merveilleuse; et je doute fort que les Chinois, chez qui elles sont allées chercher fortune, leur érigent

des autels. Les alcorans , ou pyramides , ont été démolis et réduits en cendre. L'or qui les couvroit n'a pu les garantir de la destruction. Les bonzes ont abandonné leurs casernes ; la plupart ont pris congé de leurs dieux. La *panne jaune* qui les décore n'est plus en honneur ; elle a presque perdu sa vertu lucrative. Ces heureux changemens sont arrivés partout où le nouveau roi a porté ses armes.

Il paroît que nous touchons à l'heureux temps où la grâce triomphera dans ces pays infidèles. Les *Siamois* , naturellement souples , bas , timides , peu sincères , flatteurs , hypocrites , se corrigent sensiblement de ces vices. Plusieurs parmi eux demandent à être instruits , et leur conduite rassure notre défiante prudence sur la bonté de leurs dispositions. Ils sont assidus à la prière du soir et à celle du matin ; ils se moquent du *qu'en dira-t-on*. Sans cesse on leur a répété qu'il ne faut rougir que de faire le mal , qu'il n'y a rien que d'honorable à être chrétien ; qu'être frère de Jésus-Christ vaut mieux que toutes les dignités mondaines ; et il semble que l'esprit saint leur a fait entendre cette vérité. Un néophyte me disoit un jour : « On se fait un devoir de ne pas se mésallier , et de perpétuer sa famille. Un chrétien qui veut se marier avec une païenne méconnoît la noblesse de son origine : il allie du fer avec de l'argent , et le résultat n'en peut être heureux. » Les anciens chrétiens sont aussi meilleurs , et ils apprécient mieux le glorieux titre qu'ils portent. Une jeune fille , recherchée en mariage par un mandarin , a généreusement refusé cette alliance , parce que , disoit-elle , son rang étoit plus noble que celui d'un mandarin , et qu'un chrétien , même pauvre , étoit plus grand à ses yeux qu'un roi gentil. Les prières publiques de nos néophytes éveillent la curiosité des païens ; ce qu'ils voient , ce qu'ils entendent , leur donne occasion de discourir : ils s'enquièreient de notre sainte reli-

gion, ils en raisonnent. Le roi lui-même a dit publiquement, et en présence des talapoins, qu'il n'y a point de religion comparable à celle des chrétiens, ni de *pères* comme les leurs.

Ce *monarque* m'a honoré d'une *visite*, ce qui n'est jamais arrivé aux missionnaires depuis l'établissement de la religion à Siam. Les mandarins n'étoient jamais entrés dans le séminaire, par considération pour l'évêque lui-même. Après plusieurs témoignages de bienveillance pour nous, et d'estime pour la religion, il me demanda pourquoi nous permettions de tuer les animaux. Je lui répondis que le Seigneur, souverain maître de tout, les avoit créés pour l'usage de l'homme; que telle étoit la persuasion de tous les peuples; que, sans cette destruction partielle et successive, la terre seroit bientôt remplie d'animaux, qui enfin parviendroient à exterminer l'homme de ce lieu fait pour lui seul. Cette réponse parut satisfaire le roi. Après les dispositions du roi et du peuple, seroit-il possible qu'on abandonnât la mission de Siam? Elle étoit autrefois la gloire de notre œuvre; mais, toute chétive qu'elle est aujourd'hui, le champ est défriché, et il promet des fruits aux mains qui s'emploieront à le cultiver. Des ouvriers! des ouvriers! mais des ouvriers zélés, courageux et constants; des ouvriers que l'esprit de Dieu anime, qui n'aspirent qu'à procurer sa gloire, et qui soient également morts à eux-mêmes et à toutes les vanités du monde. Il faut ensuite, pour assurer nos succès, les moyens de faire quelques présens au nouveau roi, aux mandarins: telle est la nécessité de ces moyens, qu'un grand du pays, fût-il de vos plus intimes amis, ne feroit pas la moindre démarche pour vous obliger, si auparavant il n'avoit reçu un cadeau.

---

 LETTRE (EXTRAIT) DE M<sup>re</sup> DE MITÉLOPOLIS.

Siam, le 1<sup>er</sup> mai 1772.

J'ARRIVAI à Bancok, résidence du nouveau roi, le 25 mars dernier. La lettre de M. Law, *gouverneur de Pondichéry*, et le petit présent que j'avois apporté de là pour S. M., furent d'abord remis au barcalon, et nous fûmes appelés à l'audience de S. M. Le roi nous demanda des nouvelles de M. Law ; il nous fit offrir du bétel, et quelques pièces d'étoffe avec quelques pièces d'argent, selon l'usage, et il donna ordre au ministre d'ajouter un nouveau terrain à celui qu'il avoit déjà accordé pour les chrétiens. Puis il nous fit demander combien il falloit payer à M. Law pour les *présens* que nous avions apportés de sa part. Nous répondîmes que M. Law ne les avoit point envoyés pour être payés, mais seulement pour supplier le roi d'accorder sa protection à l'évêque, aux missionnaires et aux chrétiens de son royaume, ainsi qu'aux vaisseaux français qui pourroient aller commercer dans le port de Siam. « Si cela est ainsi, dit alors le roi, je pourrai bien faire expédier un vaisseau pour Pondichéry, qui portera cinq éléphants de ma part pour M. Law. »

Le 2 avril, nous fûmes appelés de nouveau à la cour ; le roi avoit fait appeler aussi les principaux talapoins et le bonze des Chinois ; c'étoit un jour de fête dans tout le royaume, à l'occasion du renouvellement de l'année siamoise. Le roi étoit de bonne humeur ; il s'assit ce jour-là simplement sur une natte à terre, comme nous, à la façon du pays ; il se mit à parler de différentes choses ; il nous demanda si, ayant embrassé une fois notre état de prêtre et de célibataire, nous y restions toute la vie. Nous

lui répondimes que, nous étant une fois dévoués et consacrés à Dieu, c'étoit pour toujours et sans rappel. « Mon intention, dit le roi, est qu'il en soit de même de nos *talapoins*; je veux désormais qu'ils soient fixes dans leur état, et qu'ils s'obligent à garder le *célibat*. » Ainsi, dans le prince idolâtre, la seule lumière de la raison lui fait sentir la convenance et la décence du célibat pour les personnes consacrées à la religion. On parla assez au long, devant le roi, de la *spiritualité et de l'unité de Dieu*, et de l'unité de la religion, qui en est une suite, etc. Le roi écoutoit volontiers; il convenoit qu'il n'y avoit qu'un seul grand Dieu, et disoit que tous les autres n'étoient que comme des mandarins subalternes; il faisoit quelquefois de petites objections. Par exemple: « Si Dieu, dit-il, n'a point de corps, comment a-t-il pu parler aux hommes? » Nous n'eûmes pas de peine à répondre, en disant que celui qui a formé la langue, l'oreille et les sons, doit pouvoir parler et se faire entendre, sans avoir de corps. Jamais à Siam on n'avoit vu personne parler ainsi au roi; toute l'assemblée étoit également surprise, et de la confiance des missionnaires, qui entretenoient ainsi le roi publiquement sur la religion, et de la bonté avec laquelle le roi écoutoit et répondoit. Comme le roi est ici le chef de la religion, il ordonna encore aux talapoins d'apprendre la langue baly, qui est par rapport à eux ce qu'est la langue latine par rapport à nous, afin, dit-il, qu'ils puissent entendre eux-mêmes leurs livres; et il ajouta qu'ils eussent à retrancher de ces livres certaines fables qu'il leur cita, et qu'il dit lui-même être des choses ridicules. A la fin de l'audience, le ministre eut ordre de faire faire deux ballons, c'est-à-dire, deux de ces bateaux longs dont on a coutume de se servir ici, pour nous en faire présent de sa part.

*Phaié-thác*, quoique tout le monde lui donne le nom

de roi, ne prend cependant lui-même que le titre modeste de conservateur du royaume ; il ne goûte point le système des rois précédens de Siam, et de presque tous les rois orientaux de ces pays-ci, de se rendre inaccessibles et presque invisibles à leurs sujets pour en être plus respectés ; comme il a du mérite et des talens supérieurs, il ne craint point de rien perdre de son autorité en se montrant et se communiquant : il veut tout voir et tout entendre ; c'est un esprit entreprenant et de prompt exécution ; c'est un brave guerrier. Si dans l'action il voit reculer quelqu'un de ses officiers, il court à lui le bras levé : « Tu crains donc le sabre des ennemis, lui dit-il, et tu ne crains pas le mien ? » En même temps il lui fend lui-même la tête. Il a principalement confiance dans les chrétiens, il en a toujours à la guerre autour de lui : ce sont ses braves ; il en fait ses gardes du corps ; il leur accorde beaucoup de privilèges, et les exempte des corvées. Pendant l'hivernage, il fait ouvrir des chemins dans le royaume, ce qui est contre la politique des règnes précédens, et il bâtit de nouvelles forteresses.

*P. S. Du 22 juin.* Malgré le bon accueil que le roi m'a fait, j'apprehende que nous ne venions à nous *brouiller*. Nos chrétiens étant regardés ici comme plus capables et plus entendus que les païens, le roi les fait appeler de préférence pour les ouvrages qu'il entreprend ; et comme, parmi ces ouvrages, il y en a qui sont destinés pour le culte des idoles et pour des cérémonies de superstition, je suis obligé d'empêcher nos chrétiens de se prêter en rien pour ces derniers. Ces jours-ci même, quelques-uns d'entre eux, sans y faire attention, s'étant mis à y travailler, je les envoyai avertir de se retirer ; ce qu'ils firent sur-le-champ, à la vue du ministre du roi qui présidoit à l'ouvrage, et à qui l'on dit que c'étoit par l'ordre de l'évêque que ces ouvriers chrétiens se retiroient. Je ne sais si cela aura des

suites ; mais Dieu par-dessus tout. Notre vie même est bien au service du roi pour tout ce qui n'intéresse point la conscience, et ne blesse point la religion ; mais, dans tout ce qui est contre ce que nous devons à Dieu, qui est le roi des rois, mille vies plutôt doivent lui être sacrifiées que d'y prendre part.

---

### LETTRE (EXTRAIT) DE M. COUDÉ.

Siam, le 19 juin 1779.

C'EST une loi du royaume que de faire *serment de fidélité au roi*. Le jour marqué, tous les mandarins reçoivent ordre de se rendre à une pagode pleine d'idoles et de talapoins. Ceux-ci prennent de l'eau naturelle qu'ils préparent par des prières et des cérémonies sacrilèges ; ensuite on y trempe le sabre et les armes du roi. Cela fait, les mandarins, prenant à témoin l'idole et leurs autres dieux, boivent un peu de cette eau qui, devenue efficace par la prière des talapoins, a la vertu, à ce qu'ils disent, de faire mourir ceux qui seroient traîtres au roi.

Parmi les chrétiens, nous avons plusieurs mandarins que la crainte du roi, qui est terrible quand on s'oppose à ses volontés, avoit engagés à se joindre aux autres. Sans avoir bu l'eau superstitieuse, ils passoient pour l'avoir fait ; mais notre religion n'admet point les dissimulations, et nous ne cessons de leur répéter que leur feinte suffisoit pour qu'ils fussent coupables devant Dieu. En septembre 1775, trois de ces mandarins résolurent de sacrifier leur vie plutôt que de manquer à leur devoir de chrétiens. Ils ne furent point à l'eau du serment ; mais on les accusa au tribunal, comme n'ayant pas voulu jurer fidélité au roi. Ils persistèrent à dire qu'ils ne pouvoient le faire à la

manière des gentils, que cela étoit contraire à notre religion, et qu'ils l'avoient prêté sur l'Évangile des chrétiens; et cela étoit vrai. L'affaire fut présentée au roi d'une façon bien envenimée. Il donna ordre que, si les mandarins chrétiens étoient traîtres, on les mît à mort. Ils furent jetés en prison. Nous ne manquâmes pas de les visiter; nous avions la consolation de les voir fermes, contens et disposés à tout.

Le jour auquel on devoit rapporter l'affaire, le chef du tribunal nous envoya chercher, M<sup>sr</sup> de *Mitélopolis*, mon confrère M. *Garnault* et moi; nous nous attendions bien à avoir part aux souffrances de nos chrétiens. On nous conduisit devant le roi comme des criminels, et non comme nous avons coutume d'aller à l'audience dans d'autres occasions. Nos mandarins parurent enchaînés, bonheur que nous n'avions pas encore. Le roi, fort en colère, nous fit plusieurs questions auxquelles nous répondîmes; mais la disposition où il étoit l'empêchoit de comprendre. Nous lui dîmes que nos chrétiens lui avoient prêté serment de fidélité, qu'ils l'avoient fait en notre présence; mais que notre sainte religion défendoit à ses enfans de participer aux superstitions des païens; que nos chrétiens ne rendoient aucun culte à l'idole, qu'ils n'y avoient aucune confiance, et ne pouvoient conséquemment jurer par elle. Nous voulions parler plus au long; mais le roi ne put attendre. Il donna ordre de nous saisir, de nous dépouiller à nu, et de nous amarrer pour nous donner du rotin. L'ordre donné, les *fouetteurs* nous traînèrent en nous arrachant la soutane et la chemise. Je ne puis vous dire ce qui se passoit dans mon cœur en ce moment. Nous reçûmes la bénédiction de monseigneur. A peine eut-il le temps de nous la donner; on se jeta sur lui, et on le renversa sur le dos pour le traîner hors de la présence du roi; c'est tout ce que je vis. On nous

conduisit chacun à notre colonne; cela se fit sur le bord de la rivière, en présence de tout le public et de toute la cour. Nous étions assis à terre, une cangue longue de dix à douze pieds au cou, dont les bouts étoient attachés à une colonne de bois; nous avions les deux pieds liés par une corde qu'on amarra ensuite à la colonne que nous avions aux pieds; une autre corde nous prenoit par le ventre, et étoit attachée avec force à une colonne qui étoit derrière nous; nos mains étoient liées à la cangue que nous avions au cou, de manière que nous ne pouvions bouger. Nos trois mandarins étoient dans la même situation. Le roi donna ordre de leur donner à chacun 50 *coups de rotin*; ce qui fut exécuté dans le moment. Nous les entendions crier à côté de nous, sans savoir ce qui nous arriveroit; car on ne nous frappoit pas: on ne sut à quoi attribuer cela, et tout le monde en fut surpris. On nous démarra tous les six, et, après avoir mis aussi des fers à tous les trois, on nous conduisit à la salle du barcalon, où l'on nous mit en outre la cangue au cou et les ceps aux pieds et aux mains. On nous interrogea toute la nuit, sans vouloir écouter nos réponses. Le lendemain matin on nous traîna au palais. Le roi nous fit les mêmes questions que la veille, et nous lui répondîmes avec la même assurance. Il se fâcha, et dit qu'il nous feroit mettre à mort. Il ordonna de nous saisir; on nous dépouilla comme la veille; on nous amarra de la même manière, et on nous appliqua à chacun sur le dos à nu 100 *coups de rotin*. On comptoit tout haut, et le roi étoit présent. Je sentis du premier coup le sang couler; j'attendois le moment où je rendrois le dernier soupir. Mon crucifix, que j'avois le bonheur d'avoir sous les yeux, étoit mon soutien. Nous gardions tous trois le silence; on ne nous entendoit ni crier ni nous plaindre. Le roi étant surpris, les bourreaux frappoient de toutes leurs forces,

dans la crainte que le roi ne les accusât de nous ménager. Enfin, le corps tout déchiré et trempé de sang, on nous conduisit en prison, où nous trouvâmes de nos chrétiens qui nous donnèrent tous leurs soins.

Nous sommes demeurés près d'un an dans les fers. Plusieurs mandarins s'intéressoient pour nous ; le roi promettoit de nous relâcher, mais le moment ne venoit point. Il partit contre les *Barmas*, nous laissant en prison. Sa présence, autrefois si propre à animer ses troupes, ne fit rien. Lorsqu'on apprit le traitement qu'il nous avoit fait, les plus grands mandarins disoient que c'en étoit fait du royaume, et les païens mêmes murmuroient hautement. Enfin, le roi dit un jour aux soldats chrétiens qu'il avoit emmenés de n'être point chagrin au sujet de leurs pères, qu'à son retour il nous mettroit en liberté. Pendant tout ce temps, on nous traitoit avec ménagement en prison, sans cependant nous ôter les fers, ni la chaîne par laquelle nous étions liés à une colonne. Nous étions toujours assis, ou debout, sans pouvoir marcher. A son retour de l'armée, le roi parut fort confus et triste de ses revers. Nos protecteurs cherchoient une occasion favorable pour lui parler de nous ; elle ne se présentoit pas, et l'on ne savoit comment s'y prendre. Il nous falloit demander pardon au roi, reconnoître notre faute : on n'attendoit que cela de notre part ; mais nous persistions à dire que nous n'étions coupables en rien, et que nous ne pouvions manquer à notre sainte religion.

Enfin, le 14 août 1776, on nous vint délivrer. On nous conduisit en chemise, les fers aux pieds et une chaîne au cou, devant les mandarins. Ils nous dirent que le roi nous pardonnoit, mais qu'il falloit faire un écrit par lequel nous reconnoissions notre faute, et une promesse de ne plus y retomber. Nous refusâmes et dîmes : « On peut nous remettre en prison, nous chasser du royaume, ou

nous mettre à mort ; mais nous ne changerons pas. » Le grand mandarin donna ordre de nous reconduire en prison. Le lendemain matin on vint nous tirer les fers des pieds et les chaînes, et l'on nous assuroit que nous allions retourner à notre église. Nous attendions ce moment ; mais nous vîmes bientôt rapporter nos fers et nos chaînes, avec ordre de nous les remettre. Enfin, le 30 août, les mandarins, grands et petits, se réunirent. Le premier de tous, qui estime notre religion, commença par décider qu'il falloit nous *élargir* au plus tôt, et chacun en passa par là ; mais on n'osa pas cependant en parler encore au roi, craignant qu'il n'accusât le jugement de partialité. Ce ne fut que le 1<sup>er</sup> septembre qu'on dit au roi que tous les mandarins étoient d'avis de nous élargir. S. M. donna ordre de le faire. Il ne fut plus question de promesse ; on n'exigea rien de nous : seulement on obligea tous les chrétiens à répondre que nous ne sortirions point du royaume ; de manière qu'après avoir été plusieurs fois sur le point d'en être renvoyés ou chassés, nous nous y trouvions plus attachés que jamais. Après notre élargissement, le roi nous fit prier d'aller à l'*audience*. Il nous fit toutes sortes d'amitiés, et nous témoigna bien de l'affection. Il se plaça au-dessous de nous, nous fit présenter du thé (ce qu'il ne fait pas même à ses plus grands mandarins), et nous invita, par des prières réitérées, à en boire. Il parut en ce jour vouloir réparer la manière avec laquelle il nous avoit traités pendant un an.

*P. S.* Il y a sept à huit mois que nous courûmes un grand danger. Le roi travailloit depuis long-temps à composer un nouveau *code de superstitions siamoises* ; après qu'il l'eut achevé, il en voulut faire la dédicace, par une *procession solennelle* sur la rivière. La fête devoit durer trois jours. Toutes les nations reçurent l'ordre de s'y trouver, Siamois, Chinois, Cochinchinois, Laos, Maures,

chrétiens, etc. Le roi se rendit à une salle bâtie sur le bord de la rivière, pour voir la procession ; mais, n'y ayant aperçu aucun *chrétien*, il se fâcha et dit, en colère, qu'il ne lui étoit plus libre de disposer d'eux à sa volonté, que l'évêque et les missionnaires s'y opposoient toujours. Il menaça de nous faire mourir : « Mais, ajouta-t-il, ils se laisseroient tuer, et mourroient comme des bêtes. » Le grand mandarin de la cour prit notre défense, en disant que, dans le temps passé, les chrétiens n'avoient jamais participé à aucune cérémonie siamoise ; que les anciens rois les laissoient jouir d'une pleine liberté à cet égard ; que si S. M. sévissoit contre nous, elle perdrait sa réputation jusqu'en Europe, et empêcheroit par là les Européens de venir à Siam. Le roi parut se rendre à cette raison, et se contenta de dire le lendemain à son audience : « Je voudrais conduire le monde dans le bon chemin ; les chrétiens ne veulent pas me suivre, ils se perdront ; c'est leur affaire. »

*Nota.* Le calme rendu aux missionnaires de Siam n'a pas été de longue durée. Vers la fin de cette année 1779, M<sup>gr</sup> *Le Bon*, évêque de Mitéopolis, et MM. *Coudé* et *Garnault*, ses missionnaires, furent de nouveau cités devant les tribunaux, interrogés, chargés d'opprobres, accablés de mauvais traitemens, emprisonnés, et enfin déportés hors du royaume. Dénués de tout en sortant de Siam, et obligés d'errer en divers lieux avant de pouvoir parvenir dans quelqu'une des autres missions françaises, les trois confesseurs exilés eurent à essayer beaucoup de fatigues et de privations. M<sup>gr</sup> *de Mitéopolis*, déjà courbé sous le poids des années, et épuisé par les travaux de son ministère, par les fatigues de ses fréquens et longs voyages, et par les persécutions, succomba à tant de misères, et mourut à Goa, le 27 octobre 1780. Ses deux compagnons d'exil se retirèrent à Pondichéry, et rentrèrent dans leur mission de Siam en 1782.

---

 LETTRE (EXTRAIT) DE SIAM : 1782.

DEPUIS plusieurs années, le roi de Siam vexoit extraordinairement ses sujets et les étrangers. L'année passée, les Chinois qui avoient coutume d'y faire leur commerce s'étoient vus obligés d'y renoncer presque tous. Cette année, les *vexations de ce roi*, plus qu'à demi fou, furent encore plus fréquentes et plus cruelles qu'auparavant : il faisoit emprisonner, mettre aux fers, rouer de coups, suivant son caprice, tantôt sa femme, tantôt son fils, héritier présomptif, tantôt ses premiers officiers. Il vouloit obliger les uns à avouer des crimes dont ils étoient innocens, afin de les condamner ensuite à lui payer une amende qui étoit au-dessus de leurs moyens ; il vouloit forcer d'autres à accuser injustement tels ou tels qui étoient riches, afin de pouvoir aussi les condamner à de grosses amendes à son profit. Deux mandarins chrétiens ont cruellement souffert de la sorte, et l'un d'eux est mort sous les coups. Tout cela faisoit haïr le roi de son peuple et de ses propres officiers. Quelques-uns de ceux-ci, ayant reçu des ordres pour exercer des vexations, se dirent entre eux : « Que devons-nous faire ? Si nous n'exécutons pas les ordres du roi, il nous fera mourir ; si nous les exécutons, le peuple nous haïra autant qu'il haït le roi, et nous n'échapperons pas à sa fureur. » Là-dessus ils prirent le parti d'ameuter eux-mêmes le peuple. Ils allèrent droit au palais vers minuit, et l'assiégèrent ; mais les trente-six chrétiens de garde firent si bien résistance, qu'ils empêchèrent les rebelles d'y entrer jusqu'au jour. Alors ils se contentèrent de tenir le palais bloqué. Le lendemain, le roi, prévoyant qu'il ne pourroit plus résister long-temps, demanda à se faire *talapoin* ; à quoi consentit volontiers le chef

principal des rebelles. Le roi se coupa donc les cheveux , se revêtit des habits de talapoin , et laissa entrer dans son palais ceux qui l'assiégeoient. On donna avis de cet événement aux deux principaux mandarins du royaume, qui étoient alors à faire la guerre. Ils envoyèrent sur-le-champ des officiers et des soldats qui, arrivés à Siam, dépouillèrent le roi de ses habits de talapoin, et le chargèrent de chaînes. Peu de jours après, ces premiers mandarins arrivèrent eux-mêmes à Siam. Ce sont deux frères, dont l'aîné, qui étoit le *premier ministre*, fut aussitôt *proclamé roi* par tout le peuple. L'*ancien roi* fut mis à mort, aussi bien que son fils, ses frères et leurs enfans, et ses principaux mandarins, le 7 avril 1782. Avant l'arrivée du nouveau roi, les chefs qui conduisoient le peuple, mécontents de la résistance qu'avoient faite les chrétiens pour défendre le palais, en firent mettre plusieurs en prison. Le roi talapoin plaida en leur faveur; mais cela n'a pas empêché que le camp des chrétiens n'ait été pillé par le peuple. L'église a été entièrement dépouillée. On a enlevé tout ce qu'on y a trouvé, vases sacrés, ornemens, etc. Voilà ce qu'a valu aux *chrétiens leur fidélité* envers leur roi, dont ils avoient plus de sujets de mécontentement que qui que ce soit. Le nouveau roi les a fait mettre en liberté, et a exempté les soldats du serment superstitieux qui a donné lieu aux dernières persécutions; mais il n'en a pas exempté également les mandarins chrétiens.

---

LETTRE (EXTRAIT) DE M. GARNAULT : 8 JUILLET 1798.

Le roi avoit le dessein d'élever en dignité un *mandarin nouvellement converti* et dont la famille étoit chrétienne; le frère du roi, sous prétexte que ce mandarin fréquentoit notre église, l'accusa de félonie. Alors le roi, plein de

colère, ordonna que la *fenime*, les *filis* et les *filles* de l'accusé, ramenés par force au culte siamois, lui garantissent désormais sa fidélité. L'épouse fut conduite devant les juges; ses réponses furent pleines de fermeté. On lui fit envisager tous les maux qu'elle se préparait, si elle persistait dans les mêmes sentimens; mais elle refusa de se rétracter; on la jeta dans les fers. Cette mère avoit deux fils et deux filles qui furent aussi présentés au tribunal et interrogés. Telle fut leur fermeté, que le juge en frémit de rage. On leur coupa les cheveux, selon l'usage du pays. Cependant le frère aîné fut chargé de fers, et on se mit en devoir de le frapper de verges; mais bientôt on le délia, on le traîna, on le porta au pied d'une idole. Sa mère alors, de toute sa force, lui cria de lever les yeux au ciel, et de regarder la récompense qui l'y attendoit. Le jeune homme ne montra que de l'horreur pour l'inférieure divinité. Il fut conduit en prison. On dit au jeune frère, qui étoit élève de notre collège et qu'on interrogea séparément: « Déjà toute ta famille est redevenue siamoise; ne l'imiteras-tu pas? — Que les miens soient ou ne soient pas ce que vous dites, je ne m'en informe point, répondit-il; pour moi, je resterai chrétien. » En vain on le menace de lui faire subir des tourmens; il témoigne être prêt à les souffrir, et semble, par son assurance, les provoquer comme sa famille. Il fut aussi mis en prison, et l'on étala devant ses yeux les instrumens de divers supplices dont on l'avoit menacé. Toutefois on se contenta de tâcher d'ébranler sa constance par la terreur de ce spectacle, par de nouvelles menaces et par des promesses; mais il resta toujours inébranlable. Les sœurs furent garrottées et exposées à un soleil brûlant. Telle étoit la force de la chaleur, que l'officier envoyé pour questionner ces captives étoit forcé de se retirer promptement à l'ombre. Cependant leur frère aîné étoit mis à

d'autres épreuves : on lui enferma la tête dans une machine de bois, espèce d'étau qui saisit le patient par les deux tempes, et dont l'étreinte est si forte que d'ordinaire elle fait sortir les yeux de leurs orbites. Trop foible cette fois, elle ne produisoit pas ce lamentable effet. Le juge, mécontent, gourmande alors le bourreau, et lui reproche sa mollesse. Celui-ci redouble ses efforts; mais l'instrument du supplice se brise entre ses mains. Trois fois on enfonce des coins de bois sous les ongles de ce jeune chrétien, et trois fois on les retire; il se pâme dans ce tourment. On le délire; et, après avoir repris ses esprits : « Allons, geolier, dit-il, je suis mieux; redonne-moi mes chaînes. » Le geolier, ne comprenant point le sens de ces paroles, s'excusa sur le triste sort qui le devoit à être le bourreau de ses semblables. « Tu ne m'as point entendu, reprit le jeune chrétien; j'ai craint que ta compassion ne te fût funeste. » Le geolier resta plein d'admiration pour une religion qui donne à ses sectateurs tant de force et tant de charité.

Voilà l'héroïsme de nos chrétiens; heureux si un trait de foiblesse n'étoit venu pour un moment obscurcir leur gloire! *La mère et les filles* avoient reçu chacune seulement trois coups de verges; elles avoient souffert avec constance, on pansoit leurs plaies; les officiers eux-mêmes s'empressoient de leur donner des soins, et cherchoient surtout à les séduire par de flatteuses paroles : « Nous ne vous demandons qu'un mot, disoient-ils : confessez que vous êtes *Siamoisés*, et à l'instant même il vous sera permis de retourner dans votre quartier. » Hélas ! ces infortunées succombèrent; l'enfant seul qui avoit eu l'assurance de dire : « Quoi qu'il en soit de mes parens, pour moi je ne changerai point, » resta fidèle à sa religion. Cependant le Seigneur ne permit pas que cette chute fût une ruine. Dès que nous apprîmes ce triste événement, deux jeunes chrétiennes, *prenant*, selon l'expression de l'esprit saint, *leur âme entre leurs mains*,

se dévouèrent au salut des coupables. Malgré les défenses rigoureuses qui avoient été faites aux chrétiens d'approcher des prisonniers, elles s'embarquèrent dans une nacelle, et se rendirent droit au lieu de la chute, pour relever ceux qui étoient tombés. Dieu bénit leur zèle ; les coupables reconnurent leur faute, et promirent de rétracter au plus tôt le mot apostatique qu'ils avoient prononcé. En effet, ce jour-là même on les traîna au pied d'une idole ; on les pressa de courber la tête devant cette fausse divinité, on voulut même les y contraindre ; mais ils se roidirent contre les efforts des impies, et s'écrièrent constamment qu'ils n'étoient point *Siamois*. La mère étoit grièvement malade, et il sembloit que sa dernière heure n'étoit pas éloignée ; on la transporta hors des murailles, et on lui donna son fils aîné pour la soigner ; le plus jeune fut enlevé par ses parens, et envoyé au loin pour le soustraire aux recherches des officiers gentils, qui brûloient de corrompre sa foi. Cependant la tempête se calma ; et, après quelques mois d'absence, la mère et son fils aîné revinrent au quartier des chrétiens, et l'autre rentra au collège ; mais les deux sœurs furent retenues dans le palais du roi : le prince se flattoit qu'à force d'artifices, il triompheroit de leur résolution. Désespérant enfin de vaincre leur générosité, et voyant croître l'admiration qu'inspiroit leur constante fermeté, il les fit élargir. Le premier usage qu'elles firent de leur liberté fut de se transporter dans le lieu saint ; et, le 22 mai 1797, jour anniversaire de leur arrestation, elles se retirèrent dans la maison de nos religieuses, où jusqu'à présent elles expient leurs péchés par les larmes et les austerités de la vie la plus pénitente et la plus laborieuse.

---

**LETTRE (EXTRAIT) DE M. RECTINWALD.**

De Poulo-Pinang, le 25 octobre 1810.

VERS la fin de novembre dernier, les Barmas s'emparèrent de l'île de *Joucsélam*, et y exercèrent de grandes cruautés. M. *Rabeau*, missionnaire françois qui venoit d'arriver dans l'île, est resté au milieu des Barmas avec une partie des chrétiens. Il eut d'abord beaucoup à souffrir ; mais, par la protection d'officiers qui sont favorables aux chrétiens, il obtint une certaine liberté. Ce fut en se présentant aux barbares avec les images du crucifix et de la sainte Vierge entre les mains qu'il les désarma ; en sorte qu'on peut dire de lui qu'il a apaisé des monstres par sa foi et sa douceur, et que, comme Tobie au milieu de la captivité, il a triomphé, et même avec encore plus de gloire, puisqu'il a eu celle de baptiser même des bonzes. Mais, hélas ! la suite a été pour nous un sujet de douleur inexprimable. Les Barmas, après avoir tout saccagé à Joucsélam, s'embarquèrent. M. *Rabeau*, qui étoit un peu malade, monta un des meilleurs vaisseaux, dont le capitaine étoit chrétien et son ami. Les matelots, qui étoient des Maures, saisirent le capitaine, et le lièrent pour le jeter dans la mer. M. *Rabeau* voulut les détourner de cet homicide ; ils le lièrent aussi, et les y jetèrent tous les deux. Ainsi il est mort victime de sa charité. Les Barmas boivent à longs traits dans le calice dont boiront tous les pécheurs de la terre. La ville de Rangon, ou Pégu, a été réduite en cendres. L'église des chrétiens, la maison des orphelines et le presbytère sont les seuls bâtimens qui aient échappé aux flammes.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

# TABLE

## DES MATIÈRES

### CONTENUES DANS CE VOLUME.

( Les Morceaux et Lettres marqués d'un astérisque (\*) ne sont point dans la première édition de cet ouvrage.)

	Pages
AVERTISSEMENT. . . . .	j
<b>MISSIONS DE LA CHINE (SUITE).</b>	
<b>ÉTAT DE LA RELIGION DANS L'EMPIRE DE LA CHINE</b>	
en l'année 1758. . . . .	1
Arrestation du catéchiste <i>Lieou-eul</i> . — Sentence. . . . .	<i>ib.</i>
Mémorial des missionnaires à l'empereur. . . . .	3
Renvoi de l'affaire au tribunal des crimes. — Rapport du président <i>In-ki-chan</i> . . . . .	6
Discours du P. <i>Parennin</i> au grand maître <i>Hay-ouang</i> . . . . .	8
Le F. <i>Castiglione</i> à genoux devant l'empereur. — Le seizième prince explique les intentions de S. M. — Ordre de ne plus mettre d'affiches contre la religion. . . . .	10
Les pères obtiennent du tsong-tou de Pe-tehe-li l'insertion dans les gazettes publiques de l'ordre de l'empereur, favorable aux chrétiens. . . . .	14
Persécution dans les provinces. — Le P. <i>Gabriel</i> . — Le P. <i>Antoine</i> . — Le P. <i>Ferrayo</i> . — M. <i>Concas</i> , évêque de Lorinc. — Apostasie des chrétiens de <i>Mou-pan-chan</i> . — Leur rétractation. . . . .	15
<b>LETTRE DU FRÈRE ATTIRET A M. D'ASSAUT, 1<sup>er</sup> novembre 1743.</b> . . . .	16
Poste aux lettres en Chine . . . . .	17
Voyage de <i>Macao</i> à <i>Pékin</i> . — Barques. — Litières. — Miaos. . . . .	<i>ib.</i>
Palais de l'empereur à Pékin. . . . .	18
Description des maisons de plaisance. . . . .	<i>ib.</i>
Petites villes bâties dans l'enceinte des maisons de plaisance. — Foires. . . . .	22

	Pages
Fête des lanternes. . . . .	25
Opinion des Chinois sur l'architecture européenne. — Prix d'une des maisons de plaisance de l'empereur. . . . .	<i>ib.</i>
Manière de vivre des Européens (missionnaires) dans les maisons de plaisance. . . . .	27
Position particulière du F. Attiret, comme peintre de l'empereur. . . . .	28
Religion et églises à Pékin. . . . .	29
<b>RELATION D'UNE PERSÉCUTION GÉNÉRALE en 1746.</b>	<b>31</b>
Le vice-roi de <i>Fo-kien</i> dresse sept chefs d'accusation contre le christianisme. . . . .	<i>ib.</i>
Arrestation de plusieurs chrétiens. — Question donnée à la chrétienne <i>Marie</i> . — Prise du P. <i>Alcober</i> . . . . .	33
Prise des PP. <i>Serrano</i> et <i>Diaz</i> . — Supplice des soufflets. — L'évêque de <i>Mauricastre</i> et le P. <i>Royo</i> se livrent eux-mêmes. . . . .	34
La chrétienne <i>Thérèse</i> mise à la torture. — Interrogatoire des pères. . . . .	35
Les chrétiens, transférés dans la capitale de la province, comparaissent devant le vice-roi et le tribunal des gouverneurs. — Réponses de plusieurs prisonniers. . . . .	36
Accusation d'impudicité et de magie. — Enquête relative à une caisse d'ossements. . . . .	38
L'officier <i>Fan</i> accuse les juges de s'être laissé corrompre. — Nouveaux juges. — Nouvelles tortures. . . . .	40
Arrêt contre les missionnaires et les autres chrétiens. . . . .	41
Destruction des églises dans les provinces. — Fuite des pasteurs à Macao. . . . .	45
Mauvais traitemens que le mandarin de Hyang-chan fait éprouver au P. <i>Beuth</i> . — Ses cruautés envers le P. <i>Abormio</i> — Mort de plusieurs missionnaires. . . . .	46
Le mandarin de Hyang-chan veut faire fermer l'église de Macao. . . . .	50
Conduite des chrétiens de la capitale. — Le P. <i>Da-Rocha</i> cité devant le gouverneur. — Deux grands de la cour chargés de protéger les Européens. — Leur conférence avec les missionnaires. . . . .	51
Le F. Castiglione s'adresse directement à l'empereur. — Son entretien avec S. M. à l'occasion de la maladie du P. Chaliér. . . . .	52
Confirmation de la sentence de mort contre les missionnaires	

	Pages
du Fo-kien. — Martyre de Mgr l'évêque de Mauricastre et de ses compagnons. . . . .	54
* MÉMOIRE DU PÈRE CHANSEAUME SUR LA CIRE D'ARBRE, 1752. . . . .	56
LETTRE DU PÈRE AMIOT AU PÈRE ALLART, 28 oct. 1752.	59
Voyage du P. Amiot de <i>Macao</i> à <i>Canton</i> , de <i>Canton</i> à <i>Nan-tchang</i> , de <i>Nan-tchang</i> à <i>Pékin</i> . . . . .	60
Présentation à l'empereur au palais de Hai-tien. . . . .	62
Célébration de la soixantième année de la mère de l'empereur. — Préparatifs et détails de la cérémonie. . . . .	63
Présent d'un théâtre fait à l'empereur par les Européens. . . . .	67
LETTRE ÉCRITE DE MACAO, 14 septembre 1754. . . . .	69
Jeune Chinois élevé pour le sacerdoce. . . . .	<i>ib.</i>
Martyre d'un prêtre chinois. . . . .	70
* LETTRE DU PÈRE B*** A M <sup>me</sup> LA COMTESSE DE FORBEN, 9 septembre 1765. . . . .	75
Mariages chinois. — Adoptions. — Fins du mariage en Chine. — Ages de l'homme. . . . .	<i>ib.</i>
Mariages entre enfans à naître. — Entremetteurs et entremetteuses. . . . .	75
Femmes légitimes et concubines. — Enfans de concubines. — De l'impératrice et des concubines de l'empereur. — Polygamie. . . . .	76
Divorce. — Lois contre les femmes. — Secondes noces. — Cas qui annullent le mariage. . . . .	78
Effets du deuil des père et mère quant aux mariages. . . . .	80
Les six cérémonies du mariage. — Lettre de demande. — Avis donné aux aïeux défunts. — Réponse à la demande de mariage. . . . .	81
Présens. — Le sort consulté. — Nouvelles lettres. — Les futures au temple domestique. . . . .	85
Célébration du mariage. — Repas nuptial. . . . .	87
LETTRE DU PÈRE DE VENTAVON AU PÈRE DE BRASSAUD, 15 septembre 1769. . . . .	89
Maladie du fils de l'empereur. — Le frère <i>Basin</i> , apothicaire et chirurgien. . . . .	<i>ib.</i>

	Pages
Le P. <i>Ventavon</i> attaché à la cour en qualité d'horloger. — Ses occupations. — Sa faveur. . . . .	90
Scrupule à l'occasion d'un vase d'acier. . . . .	95
LETTRE DU PÈRE BOURGEOIS A MADAME DE ***, 15 octobre 1769. . . . .	94
L'église de Pékin visitée par un grand de l'empire. — Accusation contre la religion. — Requête des missionnaires. . .	<i>ib.</i>
Vingt-deux mandarins accusés de religion. — Arrêt du simpou. . . . .	96
Procès du mandarin <i>Ma</i> . . . . .	98
Persécution dans les huit bannières. — Torture des chrétiens <i>Laurent et Jean</i> . . . . .	101
Les chrétiens <i>Ouang, Tchon et Ly</i> . — Mère qui fait apostasier ses fils. . . . .	104
* LETTRE DU RÉVÉREND PÈRE... A M. D'AUBERT, 16 avril 1770. . . . .	105
Langue chinoise. — Caractères d'écriture, etc. . . . .	<i>ib.</i>
Études. — Livres. — Degrés dans les lettres. — Degrés militaires. — Abus dans les examens. . . . .	107
LETTRE DU PÈRE GIBOT AU RÉVÉREND PÈRE D..., 3 novembre 1771. . . . .	113
Attachement de l'empereur aux missionnaires. — Leur faveur auprès des fils et frères de l'empereur. . . . .	<i>ib.</i>
La religion tolérée d'un côté, et persécutée de l'autre. . . . .	116
* LETTRE DU PÈRE BENOIT A M..., 4 novembre 1773. . . . .	117
Télescope et machine pneumatique offerts en présent à l'empereur. . . . .	118
Le F. <i>Pansi</i> fait le portrait d'un page. — L'empereur se fait peindre. — Comment il veut que son portrait soit fait. . . . .	119
Entretien de l'empereur avec le P. Benoît sur l'état de religieux, et sur les arts et les sciences professés par les missionnaires. — Sa sollicitude pour être peint ressemblant. — Il veut être peint en pied. . . . .	122
Questions de l'empereur sur l'Europe, sur la guerre, sur la Moscovie, sur les langues française, latine et tartare, sur divers pays et sur les cartes géographiques, sur la philosophie, la création et les astres. . . . .	126
Classe supérieure où s'instruisent les fils de l'empereur. — Éducation qu'ils y reçoivent. . . . .	132

Questions de l'empereur sur les Chinois qui servent les missionnaires, sur le supérieur de la mission, sur les présens faits aux pères, sur le vin d'Europe et le vin chinois. . . .	153
Expériences de la machine pneumatique en présence de l'empereur. . . . .	157
Description des repas de l'empereur. . . . .	139
<b>LETTRE D'UN MISSIONNAIRE DE CHINE A M. ***. Année 1777.</b> . . . . .	141
Guerre contre les <i>Mia-ot-sée</i> . . . . .	<i>ib.</i>
Réception à Pékin du général victorieux. — Cérémonies de la présentation des captifs. — Sort de ces captifs. . . . .	144
<b>LETTRE D'UN MISSIONNAIRE DE CHINE. 51 juillet 1778.</b>	148
Procès de <i>Ouang-si-heou</i> , philosophe. . . . .	<i>ib.</i>
Collection des bons livres chinois, dans laquelle l'empereur fait entrer trois ouvrages des missionnaires. . . . .	151
<b>LETTRE D'UN MISSIONNAIRE DE CHINE. 1778.</b> . . . .	152
Grâce d'éclat accordée aux missionnaires dans la personne du P. <i>Sikelpart</i> . — Cérémonie publique pour la célébration de la 70 <sup>e</sup> année de ce père. . . . .	<i>ib.</i>
<b>RELATION DE LA PERSÉCUTION ET DE LA DÉLIVRANCE DE M. GLEYO. 1779.</b> . . . . .	158
Conversion d'un ouvrier en cuivre et de sa famille. — Arrestation de M. Gleyo, de l'ouvrier et de plusieurs autres chrétiens. — Interrogatoire. . . . .	<i>ib.</i>
Le missionnaire accusé d'être de la secte des <i>pe-lién-kiao</i> . — Le jeune catéchiste <i>André Yang</i> . . . . .	161
Le missionnaire et ses compagnons reconnus chrétiens. — Tortures. . . . .	162
Prison de <i>Tching-tou</i> . — Prison de <i>Fun-tchang</i> . . . . .	164
Cruautés du mandarin <i>Tchang</i> . — Arrestation de la famille <i>Kieou</i> . — M. Gleyo injurié. — Persécution domestique. . . .	168
Intervention des missionnaires de Pékin pour la délivrance de M. Gleyo. . . . .	175
<b>LETTRE DE M<sup>SR</sup> D'AGATHOPOLIS A M. TESSIER DE SAINTE-MARIE. 18 octobre 1782.</b> . . . . .	175
Emploi des aumônes. — Écoles de garçons et de filles. — Livres. — Catéchistes sédentaires et ambulans. — Service de ces derniers. . . . .	176
3.	36

	Pages
Insuffisance des secours du séminaire des missions étrangères de Paris. — Clergé chinois. . . . .	178
Résidence de l'évêque vicaire apostolique. — Maison épiscopale. . . . .	179
Enfants du pays. — Femmes. — Médecins. — Soins à prendre des confesseurs et des chrétiens exilés. — Filles chrétiennes à pourvoir. — Chapelle à fournir aux missionnaires. . . . .	181
RELATION DE M <sup>sr</sup> DE CARADRE A MM. DU SÉMINAIRE DES MISSIONS ÉTRANGÈRES. 21 novembre 1785. . . . .	185
Arrestation de vingt-deux chrétiens à <i>Tchin-tou</i> , capitale du Su-tchuen. — Affaire du calendrier chinois. . . . .	<i>ib.</i>
M <sup>sr</sup> de Caradre, poursuivi dans les montagnes, est obligé de se livrer. — Conduite des mandarins. — Le vol de sa chapelle tourne à son avantage. . . . .	187
Interrogatoire devant le tribunal de <i>Ya-tcheou</i> . — Le prélat transféré à <i>Tchin-tou</i> . — Son entretien avec le bonze d'une pagode. . . . .	191
Comparution devant le lieutenant criminel. — Confrontation avec <i>Tchang</i> . — MM. <i>Dufresse</i> , <i>Delpon</i> et <i>Devaut</i> se constituent prisonniers. — Arrestation de M. <i>André Yang</i> , prêtre chinois. . . . .	193
L'évêque et M. <i>Dufresse</i> à Pékin. — Jugement de sept missionnaires mourant d'inanition et de misère. — Intervention des missionnaires de Pékin. — Les Européens mis en liberté. . . . .	196
RELATION DE M. DUFRESSE A MM. DU SÉMINAIRE DES MISSIONS ÉTRANGÈRES. 21 novembre 1785. . . . .	198
M. <i>Dufresse</i> en contradiction avec M <sup>sr</sup> de Caradre devant le lieutenant criminel du Su-tchuen à l'occasion de leurs passeports. — Circonstances de leur transport à Pékin. — Régime de la prison dite des mandarins. . . . .	199
Rencontre au prétoire avec MM. <i>Devaut</i> et <i>Delpon</i> et le P. <i>Emmanuel</i> . — Souffrances de ces trois confesseurs. — Députés des missionnaires de Pékin, chargés de secourir les missionnaires prisonniers. . . . .	202
<i>Te Deum</i> à l'église de Pékin. — Visite aux tombeaux de MM. <i>Devaut</i> et <i>Delpon</i> et autres martyrs. — Les missionnaires mis en liberté forcés d'opter entre Pékin et Macao. — Choix de MM. de Caradre et <i>Dufresse</i> . . . . .	203

LETTRE DE M. DUFRESSE A M. ALARY. 30 août 1789. . . . .	205
Adiieux des missionnaires qui ont opté pour la déportation. — Ordre de route. — Manière de voyager. — Barques. — Hos- pices. — Mandarins commandant l'escorte. . . . .	<i>ib.</i>
Arrivée à Canton. — M. de Grammont. — Les hannistes. — Dé- part de Canton. — Mouillage à Macao. — Arrivée à Manille. — Bon accueil. — Embarquement pour Macao. . . . .	208
Courriers de chrétiens du Su-tchuen. — Départ ajourné. — Second et troisième courriers chrétiens. — Rentrée des mis- sionnaires en Chine. . . . .	213
* LETTRE DE M <sup>SR</sup> DE CARADRE A MM. DU SÉMINAIRE DES MISSIONS ÉTRANGÈRES. 30 septembre 1791. . . . .	215
Complot de deux bonzes. — Catéchumène qui entre dans le complot. — Arrestation du faux empereur. . . . .	<i>ib.</i>
Les chrétiens accusés de révolte. — Les deux chefs des révoltés arrêtés. — Arrestation du catéchumène et de plusieurs chrétiens. — Catéchistes et prêtres chinois conduits au palais et bâtonnés. — Onze autres chrétiens récitant les prières du dimanche. — Grand mandarin favorable. . . . .	217
Rebelles païens qui se déclarent chrétiens. — Apostasie du catéchumène. — Principaux révoltés coupés par morceaux. . . . .	221
* LETTRE DE M. LÉTONDAL. 6 février 1798. . . . .	225
Tentation du vice-roi de Canton pour se saisir de M. Létondal. — Conduite des agens suédois et espagnols, du sénat et des habitans de Macao. . . . .	<i>ib.</i>
Mort de M. Souviron, prêtre français, dans les prisons de Canton. — Des chrétiens arrêtés avec M. Souviron sont con- damnés à l'exil et marqués à la joue. . . . .	225
* LETTRE DE M <sup>SR</sup> DE TABRACA. 11 octobre 1804. . . . .	226
Progrès du christianisme au Su-tchuen. — Tablettes de la re- ligion affichées. — Assemblées des chrétiens où assistent aussi les gentils. . . . .	<i>ib.</i>
* RELATION DE LA PERSÉCUTION DE 1805, ÉCRITE PAR M. LAMBOT. 10 octobre 1806. . . . .	228
Letres et cartes géographiques des missionnaires saisies. — Le P. Adéodat arrêté comme auteur de la carte. — Ses inter- rogatoires. — Ses domestiques mis à la question. . . . .	229
Placet des missionnaires de Pékin. — Ordre aux chrétiens	

	Pages
d'apostasier. — Saisie des livres et des planches à imprimer.	230
Chrétiens tartares torturés et exilés. — Les princes <i>Michel et Raphael</i> , les mandarins <i>Matthias et Jean</i> , le chrétien <i>Jean Tcheou</i> , confesseurs. . . . .	233
Édit de l'empereur contre le R. P. Adéodat et ses douze compagnons tartares et chinois chrétiens. . . . .	235
Départ du P. Adéodat pour <i>Ge-hol</i> , et des autres chrétiens pour <i>Y-ly</i> . . . . .	238
Règlement sur la police des églises de Pékin. . . . .	239
* LETTRE DE M. RICHENET A M. CHAUMONT. 25 mars 1812. . . . .	242
Libelle diffamatoire du censeur Kan-kia-ping contre la religion. — Décret qui renvoie les Européens. — Quatre missionnaires quittent Pékin. . . . .	ib.
Vues du gouvernement chinois à l'égard des missionnaires restés à la cour. — Les pères qui ont quitté Pékin se livrent à l'éducation des jeunes Chinois à Macao et à l'île du Prince-de-Galles. . . . .	244
* LETTRE DE M. ESCODECA A M. CHAUMONT. 20 septembre 1815. . . . .	246
Deux chrétiens espions et dénonciateurs. — Chrétiens arrêtés. — Effets précieux de la mission saisis. — Missionnaires en fuite. — Bonzes fustigés à leur occasion. . . . .	ib.
Le prêtre chinois <i>Paul Tchang</i> et son servent cachent M. Escodeca. — M <sup>re</sup> de Tabraca découvert. — Persécution. . . . .	248
Le prélat décapité. — Trente-trois chrétiens exilés. . . . .	251
* LETTRE DE M. CLET A M. RICHENET. 28 décembre 1819.	252
Mort de M. <i>Dumazel</i> . — M. <i>Chen</i> vendu aux prétoriens. — M. Clet arrêté et torturé. . . . .	ib.
Régime des prisons. — Accusation d'incendiaire. . . . .	254
Jugement de MM. Lamiot, Chen et Clet. . . . .	257
Procès d'un chef de prétoriens, auteur d'atrocités contre les chrétiens. . . . .	258
<i>Nota.</i> M. LAMIOT rend compte de la mort de M. Clet et envoie le cordon avec lequel il a été étranglé. ( <i>Janvier 1820</i> ). . . . .	ib.

## TARTARIE.

* TABLEAU DE LA TARTARIE CHINOISE. . . . .	260
Tartares orientaux ou <i>Man-tcheoux</i> . — Pays, mœurs, etc. . . . .	ib.

Tartares occidentaux ou <i>Mongous</i> ; pays, mœurs, etc. . . . .	264
LETTRE DU PÈRE D'ENTRECOLLES. 17 juillet 1707. . . . .	266
Disgrâce du prince héritier du trône impérial de Chine. — Conduite du premier régulo et des lamas. — Le huitième fils. — Le prince héritier rétabli dans sa dignité. . . . .	<i>ib.</i>
Maladie de l'empereur. — Le frère Rhodès appelé. — Acte en faveur des missionnaires. . . . .	268
LETTRE DU PÈRE JARTOUX. 12 avril 1711. . . . .	269
<i>Gin-seng</i> , plante médicinale. . . . .	<i>ib.</i>
LETTRE DU PÈRE PARENIN A MM. DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES. 1 <sup>er</sup> mai 1725. . . . .	272
Envoi d'ouvrages français, traduits en tartare sous la direc- tion de l'empereur de la Chine. — Goût de ce monarque pour les sciences. . . . .	<i>ib.</i>
Entretien du fils aîné de l'empereur avec le P. Parenin sur les langues. — Idée de ce prince sur les livres d'Europe. — Discussion sur les caractères des écritures européennes, tartare et chinoise. . . . .	274
Singularités de la langue tartare. — Exemples. . . . .	279
Moyens employés par les Tartares conquérans de la Chine pour conserver leur langue. — <i>Trésor de la langue tartare</i> . . . . .	281
Opinion des Chinois sur la circulation du sang. — Statue vei- née. — Usage des aiguilles dans les sciaticques ( <i>l'acupunc- ture</i> ou <i>l'électropuncture</i> ). — Opinion de l'empereur sur la dissection. . . . .	282
Des quatre façons d'écrire le tartare. — Travail des Tartares employés par le P. Parenin à sa traduction. . . . .	284
<i>P. S.</i> Envoi de racines de la Tartarie. — <i>L'herbe-ver</i> . — <i>Le sant-si</i> . — <i>Le tai-hoam</i> , ou la <i>rhubarbe</i> . — <i>Le tam- coué</i> . . . . .	288
<i>Le ngo-kiao</i> ou <i>colle de peau d'âne noir</i> . — Puits où se fait cette colle, ses vertus médicales. . . . .	290
LETTRE DU PÈRE PARENIN. 20 août 1724. . . . .	292
Conversion du troisième fils du régulo (prince du sang) <i>Sou- nou</i> . — Tentatives de ce prince pour convertir son père et ses frères. — Obstacle dans le culte de <i>Fo</i> et de <i>Tao</i> . . . . .	<i>ib.</i>
Baptême du dixième fils ( <i>Paul</i> ) et de sa femme. — Du troi- sième fils ( <i>Jean</i> ), de sa femme et de leurs domestiques. —	

	Pages
Colère du régulo. — Son onzième fils ( <i>François</i> ) baptisé avec sa famille. . . . .	294
Le sixième fils (prince <i>Lessihin</i> ), un des grands de la cour, et le douzième fils, officier des gardes-du-corps, méditent de se faire chrétiens. — Refroidissement de <i>Lessihin</i> . — Son entretien avec le P. Parennin. . . . .	296
Le prince Paul se démet de ses dignités. — Nouvelles tentatives pour convertir le régulo. . . . .	298
Disgrâce de <i>Lessihin</i> et du douzième fils. — Leur baptême sous les noms de <i>Louis</i> et <i>Joseph</i> . . . . .	300
Le régulo amené à l'église. — Persécution dans le <i>Fo-kien</i> . — Menaces du régulo. — Visite du P. Parennin. . . . .	302
Description de la chapelle du prince Paul. — Sa bénédiction par le P. <i>Suarez</i> . — Régal donné aux missionnaires suivant les coutumes chinoises. . . . .	304
Avis donné à l'audience de l'empereur touchant la famille <i>Sounou</i> . — Les princes <i>Louis</i> et <i>Joseph</i> accusés. — Conduite du prince aîné et du prince <i>Jean</i> . . . . .	306
Le régulo appelé à la cour. — Fautes personnelles dont on l'accuse. — Son exil au-delà de la grande muraille avec sa famille. — Joie de ses enfans chrétiens. — Baptême de son fils aîné ( <i>François-Xavier</i> ) et d'un de ses petits-fils. . . . .	308
Mémoire apologétique présenté par le régulo. — Il fait charger ses fils de chaînes. — Effet de cette rigueur à la cour. — Discours que lui tient son fils <i>Xavier</i> . — Départ du régulo avec ses trente-sept fils et petits-fils. — Mort du prince <i>Xavier</i> . . . . .	310
* LETTRE DU MÊME. 24 août 1726. . . . .	314
Nouvelles des exilés. — Mort du régulo. — Dégénération de ses fils. . . . .	<i>ib.</i>
Ordre à trois des princes de retourner à la guerre. — <i>Louis</i> et <i>Joseph</i> amenés dans les prisons de Pékin. — Les autres princes distribués parmi les soldats des huit bannières en garnison à <i>Fourdane</i> . . . . .	317
Procès fait aux cendres du régulo <i>Sounou</i> . — Ses fils et petits-fils condamnés à mort. — Décision de l'empereur sur cette sentence. — Cinq des princes envoyés dans les provinces. . . . .	318
* LETTRE DU MÊME. 15 septembre 1728. . . . .	321

Les princes *Jean* et *François* condamnés à être décapités. — Confiscation des biens des Sounou. — Observation de l'empereur sur les motifs de la condamnation de Jean et de François. — Il envoie le prince Tomaro-Congo à Fourdane. . . *ib.*

Accusation du ministre d'état Sunjou contre les domestiques du prince Joseph. — Ordre de l'empereur contre le prince. — L'empereur veut frapper *Joseph* comme rebelle et non comme chrétien. . . . . 523

*Jean* et *François* amenés à Pékin. — Rapport sur ces princes. — Préparatifs pour leur exécution. — Prison. . . . . 526

Mort des princes *Joseph* et *Jean*. — Nouvelles du prince *Paul*. . . . . 529

\* LETTRE DU MÊME. 22 octobre 1756. . . . . 530

Ordre de réunir à Fourdane les princes dispersés dans les provinces. — Tous les princes Sounou laissés à la discrétion du général de Fourdane. — Situation de ces princes et des princesses. . . . . 531

Ordre du nouvel empereur (*Kien-long*) favorable aux princes de son sang dégradés et exilés par l'empereur *Fong-tching*. — Il accorde la *ceinture rouge* aux princes Sounou. — Effets de cette grâce sur ces princes. . . . . 532

\* LETTRE DU PÈRE AMIOT AU PÈRE DE LA TOUR. 17 octobre 1754. . . . . 534

Voyage du F. Attiret à Ge-hol à la suite de la cour. — Marche de l'empereur. . . . . *ib.*

Le frère chargé de dessiner la cérémonie de la réception des Kalkas. — Portraits de onze Tartares. — Remarque de l'empereur sur le dessin de la cérémonie. — Portrait du comte-ministre manqué. — L'empereur se fait peindre. — Ce qu'il trouve de flatteur dans son portrait. . . . . 536

Le F. Attiret nommé *mandarin*. — Conduite du frère. — Son entretien familial avec l'empereur. . . . . 542

Conversation du comte-ministre sur les Européens et particulièrement sur les François. . . . . 545

CORÉE.

TABLEAU DE LA CORÉE. . . . . 547

Notions géographiques. — Détails historiques. — Mœurs. — Sciences. — Religion des Coréens. . . . . *ib.*

<i>Requête</i> d'un roi de Corée à l'empereur de la Chine à l'occasion du titre de reine. . . . .	349
<b>RELATION DE L'ÉTABLISSEMENT DU CHRISTIANISME</b>	
DANS LA CORÉE en 1784, PAR M <sup>SR</sup> DE GOVÉA. . . . .	
Comment le Coréen <i>Ly</i> (Pierre) devint chrétien. — Propagation de la religion. — <i>Thomas King</i> persécuté. — Demande de missionnaires à Pékin. — Départ du prêtre chinois <i>Jean A.</i>	<i>ib.</i>
Persécution. — Martyre de <i>Paul Yn</i> et de <i>Jacques Kuan</i> . — Prodige. . . . .	354
Mission du prêtre chinois <i>Jacques Velloz</i> . — <i>Matthias Xu</i> , <i>Sabbas Chi</i> et <i>Paul Yn</i> meurent dans les tourmens. . . . .	359
Exil de <i>Pierre Ly</i> . — Vexation des chrétiens. — Voyage du noble coréen <i>Thomas Vang</i> à Pékin, sous l'habit de domestique. — État de l'église de Corée . . . . .	362
* LETTRE DE M <sup>SR</sup> DE GOVÉA. 23 juillet 1801. . . . .	365
Le prêtre <i>Jacques Velloz</i> arrêté. — Un ministre du roi et plusieurs chrétiens pendus. — Les missionnaires et plusieurs autres confesseurs décapités. . . . .	<i>ib.</i>
* LETTRE DES CHRÉTIENS DE LA CORÉE A L'ÉVÊQUE DE PÉKIN. 18 décembre 1811. . . . .	367
Supplice de <i>Pierre Ly</i> . — Travaux apostoliques du père spirituel <i>Jacques</i> . — Détails de son martyre. . . . .	<i>ib.</i>

### MISSIONS DU TUNQUIN.

TABLEAU HISTORIQUE DU TUNQUIN. . . . .	372
Le Tunquin formé d'une partie du <i>Ngan-nan</i> . — Tentatives des Tunquinois pour s'affranchir de la Chine. — Guerre avec les Chinois. . . . .	<i>ib.</i>
Invasion des Tartares. — Cruautés envers leurs députés. — Tribut imposé au roi du Tunquin. . . . .	374
Nouvelle guerre avec les Tartares. — Chinois commandés par <i>Tohoan</i> . — Règne pacifique moyennant tribut à la Chine.	376
<i>Lykili</i> usurpateur du trône du Tunquin. — Guerre. . . . .	379
Le Tunquin province chinoise. — Révolte des Tunquinois. . . . .	382
<i>Jyli</i> soulève le Tunquin. — <i>Lyhao</i> s'empare de la Cochinchine. . . . .	384
<i>Jyli</i> , second du nom, perd le trône de Cochinchine. — Le Tunquin divisé en <i>royaume oriental</i> et en <i>royaume occidental</i> . — Les deux rois reconnus par l'empereur de la Chine	387

Division dans la famille *Mo* (Tunquin oriental), favorables à la famille *Ly* (Tunquin occidental), qui règne seule jusqu'à la conquête du royaume par les Cochinchinois. . . . . 389

LETTRES (TROIS) DU PÈRE LE ROYER.

PREMIÈRE LETTRE : 10 juin 1700. Les PP. de Rhodès et Marquès fondateurs de la mission du Tunquin.—Bonzes devenus catéchistes.—Mœurs des peuples du Tunquin.—Persécution de 1696. . . . .	390
SECONDE LETTRE : 15 décembre 1707. Apostat dénonciateur du P. Le Royer.—Amendes.—Le missionnaire sauvé par une bonne chrétienne. . . . .	393
TROISIÈME LETTRE : 1714. Édît contre les missionnaires.—Les évêques d'Auren et de Basilée déportés à Siam.—Distinction entre la loi du maître du ciel et la loi portugaise. . . . .	395
RELATION DE LA PERSÉCUTION DE 1721. . . . .	397
Les chrétiens de <i>Kezat</i> et de <i>Koumay</i> dénoncés.—Fuite des PP. <i>Buccharelli</i> et de <i>Chaves</i> . . . . .	<i>ib.</i>
Statue de Confucius renversée.—Persécution générale.—Chrétiens forcés de fouler la croix aux pieds.—Profession de foi de <i>Luc Thu</i> . . . . .	399
Les PP. <i>Buccharelli</i> et <i>Messari</i> arrêtés.—Remontrance au roi.—Mort du P. <i>Messari</i> .—Supplice du P. <i>Buccharelli</i> et de neuf catéchistes. . . . .	401
* RELATION DE LA PERSÉCUTION DE 1757. . . . .	405
Tentatives de six missionnaires pour entrer au Tunquin.—Renvoi à Macao. . . . .	<i>ib.</i>
Seconde tentative à l'aide d'un passe-port.—Ruse du guide chinois et sa discussion avec un officier du tribunal de <i>Huiciuen</i> . . . . .	406
Arrivée au Tunquin.—Les missionnaires arrêtés et conduits à la cour.—Ordre de fouler aux pieds le crucifix.—Faiblesse du batelier.—Fermeté du catéchiste <i>Marc</i> .—Le catéchiste <i>Vincent Ngien</i> expire dans les tourmens. . . . .	408
Sentence de mort.—Secrétaire aux signalements.—Allocution du catéchiste <i>Marc</i> .—Marche des condamnés au lieu du supplice.—Martyre des pères. . . . .	412
EXTRAITS DE QUELQUES LETTRES DU TUNQUIN, de 1737 à 1751. . . . .	415

La guerre et autres calamités attribuées à la mort des missionnaires. — Un vieillard et son petit-fils décapités. . . . .	415
Le père Paleceuk appelé pour expliquer des inscriptions en caractères européens. — Il est accusé par les bonzes. . . .	417
Expédition de Macao conduite par le père Simonelli. . . . .	419
LETTRE AU RÉVÉREND PÈRE CIBOT, A PÉKIN. . . . .	420
Divers objets de la superstition des Tunquinois. . . . .	<i>ib.</i>
Population. — Climat, productions du Tunquin. — Chevaux. — Éléphants. — L'oiseau céleste. — Le <i>ho-kien</i> . . . . .	422
Médecins tunquinois, remèdes, etc. . . . .	424
LETTRE DU PÈRE HORTA A MADAME LA COMTESSE DE ***.	
1766. . . . .	426
Usages observés dans les visites et dans les repas au Tunquin. — Comédie. . . . .	<i>ib.</i>
Religion. — Sacrifices à Confucius. — Caractère des Tunquinois. . . . .	430
Culture de la canne à sucre et autres plantes du Tunquin. . .	432
Gibier. — Animaux domestiques. . . . .	433
Des soldats tunquinois. . . . .	434
* LETTRE DE M <sup>sr</sup> DE GABALE. 7 mai 1766. . . . .	435
Mets et cuisine des Tunquinois. — Maisons. — Maladies. — Insectes. Fourmis blanches. . . . .	<i>ib.</i>
Peuplades sauvages. — Population civilisée. — Politesse tunquinoise. — Pères et mères. — Vieillards. — Cérémonie des enterremens. . . . .	437
* RELATION DU MARTYRE DE DEUX RELIGIEUX. . . . .	439
Arrestation des PP. <i>Castaneda</i> et <i>Vincent Liém</i> . — Cupidité des mandarins. . . . .	<i>ib.</i>
Comparution devant le roi et la reine-mère. — Sentence de mort. — Fureur du roi à l'occasion des obsèques. . . . .	440
* LETTRE DE M. GUERARD. 21 avril 1793. . . . .	442
Caractères de l'écriture tunquinoise. — Devins tunquinois. — Maladies attribuées au démon. — Effet du nom des enfans. <i>ib.</i>	
* ÉTAT DE LA RELIGION AU TUNQUIN, de 1798 à 1802. . . . .	444
Tentatives pour la révocation de l'édit de persécution. — Le roi attribue ses victoires à la persécution. — Deux néophytes décapités. — M. <i>Lepavec</i> et autres missionnaires. . . . .	<i>ib.</i>
Le tyran des chrétiens vaincu par le roi de Cochinchine. —	

Accueil que celui-ci fait aux missionnaires. — Mort du tyran et de ses frères. . . . .	446
* LETTRE DE M. LANGLOIS. 14 avril 1804. . . . .	448
Dispositions équivoques du nouveau roi. — Supplice des évêques. — Édît de police pour les divers cultes. . . . .	<i>ib.</i>
* LETTRE DE M. EYOT. 17 avril 1817. . . . .	451
Lettres adressées aux missionnaires remises au roi. — Missionnaire et domestiques chrétiens trouvés sur un bâtiment. . . . .	<i>ib.</i>
* LETTRE DE M <sup>sr</sup> DE CASTORIE. 15 novembre 1820. . . . .	452
Mort du roi <i>Gia-laong</i> . — Avènement de son fils <i>Chi-dam</i> . — <i>Choléra-morbus</i> . — Secours du roi et des missionnaires. . . . .	<i>ib.</i>

### MISSIONS DE LA COCHINCHINE.

TABLEAU HISTORIQUE DE LA COCHINCHINE. . . . .	454
Chinois transplantés en Cochinchine. — Ligue des Cochinchinois et Tunquinois pour s'affranchir de la Chine. — Deux sœurs ( <i>Tching-tze</i> et <i>Tching-eul</i> ) sont à la tête des révoltés. — Succès du général chinois <i>Mayven</i> . . . . .	<i>ib.</i>
<i>Kulien</i> affranchit la Cochinchine. — L'esclave <i>Fan-ouen</i> devient roi. — Guerre sous l'empereur <i>Yang-ti</i> . — Déroute causée par les éléphants. — Règnes obscurs. . . . .	455
Érection d'un tribunal chinois en Cochinchine. — Guerre fatale aux Chinois. . . . .	458
<i>Itataha</i> détrôné par <i>Itocheng</i> . — Guerre entre la Cochinchine et le Tunquin. — <i>Lyhao</i> , roi du Tunquin, se rend maître de la Cochinchine. . . . .	459
Rétablissement du trône de Cochinchine au profit du régent. — Rois fainéans. — Fils d'une concubine qui succède au trône. — Invasion des Tunquinois. . . . .	461
<i>Nhac</i> chasse les Tunquinois. — Origine et guerre des <i>Táy-son</i> . . . . .	463
Le roi légitime de Cochinchine secouru par le roi de Siam. — Le prince royal cochinchinois confié à M <sup>sr</sup> d'Adran. — Le prélat vient en France avec son élève et implore la protection de Louis XVI. — Anarchie. — La Cochinchine partagée entre les frères <i>Nhac</i> ( les <i>Táy-son</i> ). . . . .	464
Le roi légitime ( <i>Nguyên-anh</i> ), dirigé par l'évêque d'Adran et des officiers français, détruit les <i>Táy-son</i> . — Réunion du Tunquin à la Cochinchine. . . . .	467

	Pages
LETTRE DU PÈRE ARNEDO. 31 juillet 1700. . . . .	469
Idoles mises en pièces. — Missionnaires arrêtés. — Édit pour la destruction des églises. — Le vieillard <i>Jean</i> assommé. — Les missionnaires accusés de faire des pâtes avec des ossemens. <i>ib.</i>	
Martyre du mandarin <i>Paul Kien</i> et des chrétiennes <i>Élisabeth Mau</i> , <i>Marie Son</i> et <i>Paule Don</i> . . . . .	471
Les chrétiens <i>Paul So</i> , <i>Vincent Don</i> , <i>Thadée Ouen</i> et <i>Antoine Ky</i> condamnés à mourir de faim. — Mort des PP. <i>Belmonte</i> et <i>Langlois</i> . . . . .	473
LETTRE DU PÈRE JACQUES A. M. L'ABBÉ RAPHAELIS. 1 <sup>er</sup> novembre 1722. . . . .	475
Ile de <i>Poulo-Condore</i> . — Ses productions végétales et animales. — Cruauté des collecteurs de l'île. — Danger couru par l'équipage d'un vaisseau françois. . . . .	<i>ib.</i>
Mœurs et coutumes des Cambogiens et Cochinchinois. — Le <i>touvo</i> . — Conversation avec un bonze sur la trinité et l'incarnation. . . . .	478
+ LETTRE DU PÈRE CHANSEAUME. 5 décembre 1750. . . . .	480
Persécution. — Lettres des missionnaires interceptées. — Ils sont chargés de les traduire. — Grand conseil. — Opinion fatale de l'oncle du roi. — Exil. . . . .	<i>ib.</i>
Le favori <i>Kai-an-tin</i> chargé de l'exécution de la sentence d'exil et de faire interpréter les lettres. — Ses questions relatives aux princes de l'Europe. — Il veut impliquer les pères dans une révolte de Chinois. . . . .	485
Églises démolies. — Missionnaires prisonniers. — Conduite des soldats envers eux. — Mort du P. <i>Michel</i> . — Embarquement. . . . .	485
LETTRE DE MACAO. 14 septembre 1754. . . . .	487
Tous les Cochinchinois forcés de marcher sur l'image de la croix. — Conduite d'un riche avare. — Mandarin apostat. — Familles chrétiennes de pêcheurs. . . . .	<i>ib.</i>
Missionnaires pris par des pirates. — sort de ces apôtres. . . . .	489
* LETTRE DE M. LEVAVASSEUR. 12 juillet 1769. . . . .	490
Mission au Camboge. — Terreur qu'inspire le missionnaire. — Difficulté d'acheter un champ. — <i>Talapoin</i> qui en procure l'acquisition. . . . .	<i>ib.</i>

* LETTRE DE M <sup>sr</sup> D'ADRAN A MM. DU SÉMINAIRE DES MISSIONS ÉTRANGÈRES. 20 mars 1785. . . . .	493
Fuite au Camboge et à Siam avec le collège. — Prix mis à un passe-port. — Rencontre du roi de Cochinchine. . . . .	<i>ib.</i>
Séjour à l'île de <i>Pulo-way</i> . — Nouvelle rencontre du roi, qui confie son fils à l'évêque. — De l'éducation à donner au jeune prince. . . . .	495
* LETTRE DE M. BOISSERAND A M. MERCIER. 20 février 1792. . . . .	498
Climat et productions de la Cochinchine. — Habillement. — Nourriture. — Caractère. — Usages. — Langue des Cochinchinois. . . . .	<i>ib.</i>
Manière de se battre. — État actuel de la guerre. — Conduite des Cochinchinois envers les missionnaires. . . . .	502
* LETTRE DE M <sup>sr</sup> D'ADRAN. 30 mai 1795. . . . .	504
Tentatives des grands pour retirer à l'évêque d'Adran l'éducation du prince royal de Cochinchine. — Le prélat obtient la grâce de deux de ces grands. — Sa conversation avec le premier mandarin lettré. . . . .	<i>ib.</i>
* RELATION DU MARTYRE DU RÉVÉREND PÈRE EM-MANUEL TRIËU. 17 septembre 1798. . . . .	506
* LETTRE DE M. LELABOUSSE. 1 <sup>er</sup> mai 1800. . . . .	510
Mort de M. l'évêque d'Adran. — Honneurs funèbres. — Adieux du roi au prélat. — Tombeau. . . . .	<i>ib.</i>
Portraits de Louis XVI et de l'évêque d'Adran. — Brevet royal en l'honneur de ce dernier. . . . .	514
* LETTRE DE M <sup>sr</sup> DE VÉREN. 10 juillet 1802. . . . .	516
Bonne disposition du roi. — Sa visite au prélat. . . . .	<i>ib.</i>
LETTRE DE M. GAGELIN. 4 octobre 1821. . . . .	517
Arrivée de M. Gagelin en Cochinchine. — Accueil fait à la lettre et aux présens de Louis XVIII. . . . .	<i>ib.</i>

## MISSIONS DE SIAM.

TABLEAU DU ROYAUME DE SIAM. . . . .	519
Situation. — Productions du royaume. — Portrait, etc., des Siamois. . . . .	<i>ib.</i>

	Pages
Religion. — Gouvernement. — Éléphants dignitaires. — État de la religion chrétienne. . . . .	521
LETTRE DU PÈRE DE FONTANEY AU PÈRE DE LA CHAISE. 15 février 1703. . . . .	522
Observation d'une éclipse de lune en présence du roi de Siam. — Mort tragique du ministre <i>Constance</i> . . . . .	523
* LETTRE DE M <sup>sr</sup> DE TABRACA. 15 décembre 1762. . . . .	525
Tribulation de la religion chrétienne après la mort de M. <i>Constance</i> . — <i>Pierre</i> placée à la porte des églises. . . . .	<i>ib.</i>
* LETTRE DE M. ALARY. 17 mars 1765. . . . .	527
Ruine de Merguy par les Barmas. — MM. Andrieu et Alary prisonniers. . . . .	<i>ib.</i>
Démarche des chrétiens de Digon. — Le pilote <i>Joseph</i> . — Transport à Thavai. — Le mahométan <i>Momosadec</i> . . . . .	529
Enquête sur l'argent des missionnaires. — Montre donnée au vice-roi. — Profanation d'une custode. . . . .	532
Trahison du pilote <i>Joseph</i> . — Coups de bâton. — Départ pour Digon. . . . .	534
* RELATION DE L'EMPRISONNEMENT DE MM. ARTAUD ET PIGNEAUX, en 1768. . . . .	536
Les missionnaires accusés d'avoir donné l'hospitalité à un prince fugitif. — Arrestation et interrogation. — M. Artaud envoyé près du prince fugitif. — Suite de cette mission. . . . .	<i>ib.</i>
* LETTRE DE M. CORRE. 7 juin 1770. . . . .	539
Destruction des temples des idoles à Siam. — Visite du roi au missionnaire. . . . .	<i>ib.</i>
* LETTRE DE M <sup>sr</sup> DE MITÉLOPOLIS. 1 <sup>er</sup> mai 1772. . . . .	542
Présent du gouverneur de Pondichéry. — Idées du roi de Siam sur le célibat, qu'il veut imposer aux <i>talapoins</i> . — Portrait de ce roi ( <i>Phaiâ-thâc</i> ). — Crainte d'une brouille avec lui . . . . .	<i>ib.</i>
LETTRE DE M. COUDÉ. 19 juin 1779. . . . .	545
Mandarins chrétiens qui refusent de prêter serment de fidélité à la manière des gentils. — Les missionnaires livrés aux fouetteurs du roi. — Supplice du rotin. . . . .	<i>ib.</i>
Effet des cruautés du roi sur son armée. — Les missionnaires élargis et admis à l'audience du roi. . . . .	548

Danger des chrétiens à l'occasion de la procession en l'honneur du code des superstitions siamoises. — Déportation de MM. <i>Le Bon, Coudé et Garnault</i> . . . . .	549
* LETTRE DE SIAM. 1782. . . . .	551
Vexations du roi. — Les chrétiens de sa garde défendent son palais. — Le roi se fait talapoin. — Le premier ministre proclamé roi. — Les chrétiens punis de leur fidélité à l'ancien roi. . . . .	<i>ib.</i>
* LETTRE DE M. GARNAULT. 8 juillet 1798. . . . .	552
La femme, les deux filles et les deux fils d'un mandarin chrétien livrés aux tortures. . . . .	<i>ib.</i>
* LETTRE DE M. RECTINWALD. 25 octobre 1810. . . . .	556
Prise de Joncsélam par les Barmas. — M. Rabeau, missionnaire, jeté à la mer. . . . .	<i>ib.</i>